00037941

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-400 023.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016

HISTOIRE

DE LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

HISTOIRE

DE

LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV;

PAR M. CAPEFIGUE.

Ce prince est d'étrange nature,
Je ne sais qui diable l'a fait;
Car il récompense en peinture
Ceux qui le servent en effet.

Vers de d'Aubigné.

37041

TOME SEPTIÈME.

BRUXELLES,
LOUIS HAUMAN ET COMP^e^, LIBRAIRES.

1835.

Fr
944.031
Cap/His
37941

00037941

LETTRE

SUR

L'ADMINISTRATION POLITIQUE

DE HENRY IV.

J'ai à raconter les derniers jours de la Ligue; la ruine de cette vaste association provinciale et catholique, de ce gouvernement des municipalités, des confréries, des congrégations saintes et populaires. La lutte est à sa fin; le principe de l'hérédité monarchique et de la prééminence des gentilshommes va triompher. Il n'y a plus dans la Ligue cette effervescence des masses, ce dévouement des grands jours du siége de Paris et des processions municipales : le principe s'affaiblit; Henri IV vient d'adhé-

rer à la société catholique par sa conversion; il sollicite à Rome, et il est près d'obtenir son absolution religieuse. Autour de lui se groupent les parlementaires dévoués, la haute bourgeoisie, timide et pressée de repos; une fraction du peuple qui n'en peut plus de la vexation des hommes d'armes et des batailles civiles. Que trouve-t-il en face? Non plus ce grand parti populaire, ce gouvernement énergique des Seize, alors proscrits par la couardise des classes intermédiaires, mais un pêle-mêle d'intérêts égoïstes et brouillons, personnifié dans ce duc de Mayenne, homme tout de chair et d'ambition, se posant comme l'héritier du principe de la Ligue, voulant la couronne et n'osant rien pour l'obtenir.

Je considère le duc de Mayenne comme le plus pitoyable caractère de cette époque. Le parti populaire l'inquiète et l'importune; il s'en débarrasse, et prête main-forte au parlement et à la bourgeoisie, qui veulent reprendre l'autorité, passée dans les mains énergiques des confréries. Une fois ce parlement et ces bourgeois maîtres du pouvoir, Mayenne s'alarme encore de la tendance inévitable vers la restauration de Henri IV; il brise avec ce mouvement

d'opinion, et veut retourner au parti populaire; celui-ci a ses souvenirs et ses répugnances, et peut-il oublier que c'est Mayenne qui a fait pendre au haut des tours du Palais les braves quarteniers qui défendirent Paris lors du siége? Les méfiances s'accroissent : Mayenne, qui n'ose confier Paris à un chef militaire du peuple, le donne à M. de Cossé-Brissac, et M. de Cossé-Brissac ouvre les portes de Paris à Henri IV.

Il y eut ici un peu de la faute de tout le monde. Quand une cause marche à sa décadence, les moindres accidens deviennent des dangers pour elle : la Ligue en était là. Il aurait fallu une tête ferme et puissante, et déjà la vieillesse commençait à glacer cette grande figure de Philippe II, qui du fond de San-Lorrenzo avait dirigé la pensée de l'association catholique. Le roi d'Espagne manqua de la prévoyance habile qui sait choisir les instrumens de ses desseins et les met en rapport avec les besoins de la sitiation. Les trois ambassadeurs qu'il avait à Paris n'étaient point à la hauteur de leur tâche; tous étaient hommes à petits moyens, à intrigues diplomatiques plutôt qu'à conceptions vastes et à résolutions décisives ; préoccupés de leurs querelles avec le duc de

Mayenne, ils ne secondèrent pas assez efficacement le mouvement de la multitude; ils ne firent de la cause catholique qu'un accident pour le triomphe des droits de l'Infante, tandis que l'élection de l'Infante ne pouvait être qu'une conséquence du principe, et non le principe même. Le duc de Feria est un caractère actif, un esprit subtil et vigilant, toujours entraîné par le sentiment de son importance personnelle et par cet orgueil castillan qui blessait les instrumens de la Ligue, spécialement la grande famille de Lorraine et les parlementaires. J. B. Taxis est plus conciliant; il s'entend même assez bien avec le duc de Mayenne, et sa mission au près de lui n'aboutit pas, comme celle du duc de Feria, à un duel chevaleresque; mais Taxis n'est qu'un agent secondaire; sans moyens pour agir, il dépend du duc de Feria, et n'ose rien prendre sur sa propre détermination. Ibarra est le plus actif de tous. Commandant des forces militaires, il veille avec une admirable puissance d'esprit à tous les besoins d'une situation délicate; Ibarra n'a sous lui que quelques régimens napolitains ou wallons, et Paris lui est confié; il est là en face de toutes les intrigues, sous les ordres de M. de Brissac qui

trahit, du parlement qui proscrit les étrangers, de la garde bourgeoise qui est fatiguée des Espagnols. Ibarra brave tous les dangers; il sent qu'il n'est pas assez fort pour empêcher la catastrophe; il la prévoit, et son admirable dépêche à Philippe II sur la surprise de Paris par Henri IV, témoigne de cette activité infructueuse en présence de la trahison.

Dans ce perpétuel conflit d'intérêts, Henri IV devait triompher : Il était alors à la tête du parti huguenot, puissante chevalerie, de tous les gentilshommes royalistes et fidèles sous Biron. Il était appelé par les arrêts du parlement, appuyé sur son abjuration de Saint-Denis et les vœux de la classe bourgeoise. La trahison de M. de Brissac fut amenée par la force des choses : dans les guerres civiles, il est des époques où tout le monde veut en finir; si le gouverneur de Paris n'eût pas livré la ville, un autre accident l'aurait donnée à Henri IV. Le parti énergique étant désarmé et sans influence dans les affaires publiques, la garnison espagnole étant insuffisante, la bourgeoisie devait appeler nécessairement une restauration. Comme elle redoute le pouvoir des bases classes, et qu'elle ne peut pas tenir long-temps l'autorité sans mettre par-

tout de la faiblesse et des tracasseries, elle se tourne naturellement vers un principe protecteur, et ce principe, c'est l'autorité forte et incontestable d'une hérédité de race. Du jour où les seize quarteniers furent proscrits, l'avènement de Henri IV devint inévitable.

C'est de cet instant que commencent les soucis de la royauté. Tant qu'on est aux champs de guerre, on se bat loyalement contre l'ennemi qui est en face. On n'avait pas le temps de songer aux intrigues quand les balles espagnoles sifflaient dans les panaches flottans. Mais voici Henri IV et sa chevalerie à Paris. L'entrée du Béarnais n'excite aucun enthousiasme; elle se fait de nuit, au milieu des gardes et des parlementaires cherchant vainement à provoquer quelques acclamations publiques. Le lendemain il y a un peu plus d'entraînement; Henri manifeste sa catholicité, et s'agenouille à Notre-Dame; que va-t-il faire de l'autorité? Quelle sera la direction de son pouvoir? Le voilà accablé sous mille obstacles, aura-t-il la force de les surmonter?

Il faut pacifier les provinces. Paris n'a point tout donné à Henri IV; la Provence, la Bretagne, une portion de la Bourgogne, toute la

Guyenne jusqu'à Toulouse, et de Toulouse jusqu'à la Loire, tout est organisé en affiliations catholiques; Rouen même, la cité populeuse, l'associée municipale de Paris, n'a cessé d'arborer les couleurs de la Ligue. A côté de ces associations se trouvent de nombreuses armées espagnoles, toutes disposées à les soutenir. Si quelques gentilshommes ne repoussent point l'écharpe blanche que leur offre Henri IV, le peuple est profondément ligueur et défend ses républiques d'Hôtel-de-Ville, aussi bien à Marseille qu'à Toulouse, aussi bien à Toulouse qu'à Rouen.

Et quelles sont les forces de Henri IV? Des opinions désunies, hautaines, chacune avec leurs exigences particulières. Au moment de la victoire, je l'ai souvent dit, ce qui importune le plus, ce sont les amis et non les ennemis; car les uns sont insatiables de récompenses pour le service qu'ils vous ont rendu, et les autres, foulés à terre, ne peuvent plus vous nuire. A l'extérieur, comment justifier auprès d'Élisabeth et des princes protestans d'Allemagne, des Suisses et de Genève, la conversion de Henri IV? et à l'intérieur, comment les huguenots pouvaient-ils appuyer et défendre un

prince apostat? Je ne parle point ici encore des royalistes de Biron qui avaient droit d'être impérieux parce qu'ils offraient leur fidélité constante.

Quels sont les moyens qu'emploie Henri IV pour pacifier le royaume agité? Avec une pénétration profonde, il voit d'abord que le parti catholique c'est la société; société vieillie si l'on veut, mais forte encore de sa constitution formidable, de ses élémens d'action et d'énergie populaire. Ce parti règne dans la majorité des provinces; il est sous l'influence de chefs puissans, de grandes races qui naguère prétendaient à la couronne; Henri IV n'hésite pas. Dans les temps de tourmente et d'effervescence publique, la corruption est un moyen impuissant, parce que l'âme vivement agitée s'exalte avec désintéressement pour le soutien d'une grande cause. Les époques sanglantes ne sont jamais des époques avilies; on est trop occupé de sa vie et de ses passions pour songer à une position ambitieuse; mais au temps d'affaissement et de décadence, alors les marchés arrivent; chacun advise à sa fortune. Le roi comprit cette situation des esprits; et voilà pourquoi il acheta une à une les provinces et

les consciences, les hautes têtes ligueuses et les grandes cités. Une fois le marché fait, Henri IV pût compter sur la foi des gentilshommes qui s'étaient compromis.

La politique de l'avènement fut toute catholique : il y eut quelques proscriptions commandées par les circonstances et le mouvement naturel de la restauration. Après l'attentat de Châtel, les fidèles de Henri IV voulurent épurer le parti ligueur ; les jésuites furent renvoyés, la prédication interdite ; cela n'eut qu'un terme. Un gouvernement a besoin de se fondre et de se mêler avec la société, s'il veut se maintenir, et ceci explique toutes les concessions que fit Henri IV au parti social, c'est-à-dire au catholicisme.

Les deux élémens qui avaient fondé la restauration de Henri, les royalistes de Biron et les huguenots de Condé, de Bouillon, de Mornay et de Sully, furent mécontens de cette conduite. Quand on examinera de près le procès de Biron, à mesure qu'on touchera les faits révélés par les pièces contemporaines, on se convaincra de cette vérité : c'est que l'ingratitude de Henri IV envers l'ami de sa cause, cette froide et cruelle persévérance qui de-

mande au parlement une tête couverte des lauriers d'Arques, d'Ivri, est motivée par une pensée de sûreté politique. Les gentilshommes royalistes, qui avaient servi Henri IV aux jours de ses malheurs, s'indignaient de se voir oubliés et méconnus par le prince qu'ils avaient élevé sur le pavois; leurs nobles épées avaient protégé les droits de la famille du Béarn, et maintenant ils se croyaient sacrifiés à ceux-là mêmes qui avaient combattu Henri IV! D'Épernon commandait en Provence, et on lui arrache sa province pour la donner à Guise, le fils et l'expression de la sainte Ligue; Biron avait conquis la Bourgogne, et on veut la rendre à Mayenne; Brissac, ligueur jusqu'à la prise de Paris, obtient la Bretagne; on dépouille encore Biron du titre de grand-amiral pour le donner à Villars, ligueur acharné qui livre Rouen en désespoir de cause. Ces poitrines de gentilshommes, si souvent exposées aux balles d'arquebuses pour Henri de Navarre, ne devaient-elles pas palpiter d'indignation en voyant ce renversement de toutes les idées de loyauté et de fidélité de race? La conjuration du maréchal de Biron fut en quelque sorte l'expression de ces mécontentemens armés; il fallut frapper haut

et fort; Henri IV s'y résigna avec cette froideur politique qui ne connut point de pardon, car le duc de Biron ne voulut point faire des aveux avilissans qui eussent perdu la gentilhommerie. Ce chef avait traité avec l'étranger, dit-on; mais à cette époque quel était l'homme ou le parti qui ne traitait pas avec l'étranger ? Le principe territorial n'existait point dans son énergie; Henri IV, pour avoir sa couronne, marchait avec les Anglais d'Élisabeth, les reistres d'Allemagne, les Suisses et les Génevois; la Ligue appelait les Espagnols et les Savoyards : c'était coutume de se mouvoir par le principe religieux en dehors de la terre. La patrie du ciel n'avait point encore cédé à la patrie du sol. Les liaisons de Biron avec la Savoie ne furent point les motifs réels de ce jugement implacable. Henri IV avait besoin de donner une leçon au parti royaliste qui l'avait élevé et qui devenait impérieux; il l'effraya, en frappant son chef si près du cœur royal.

Henri ne put pas agir aussi librement à l'égard des huguenots, militairement organisés. Les royalistes s'étaient disséminés comme parti, à l'avènement du Béarnais; les huguenots restèrent en armes, parce qu'ils se réunissaient

autour d'un principe commun qui était leur force. Les calvinistes avaient des liaisons avec toute l'Europe réformée; Henri IV les trahissant, ils auraient pu se grouper autour d'un autre chef, le prince de Condé ou le duc de Bouillon. C'est ce que le roi craignait; et voilà pourquoi il travailla si assidûment à la rédaction de l'édit de Nantes, grande charte du parti réformateur en France. La masse des huguenots fut satisfaite ; il ne resta plus en dehors que quelques mécontentemens féodaux qui éclatèrent avec la conspiration du duc de Bouillon : ils furent réprimés par la prise de Sedan et la confiscation instantanée du duché-pairie.

Quant aux parlementaires et à la bourgeoisie, ils furent un peu désenchantés de leur enthousiasme pour Henri IV. L'administration du roi fut travailleuse, pleine de sollicitude pour la prospérité publique ; mais elle n'eut point de résultats populaires. Les partis étaient vivaces encore, l'oubli du passé ne fut pas tellement complet que les ligueurs ne dussent être inquiets du nouveau règne. Il suffit de parcourir les registres et les monumens du temps pour se convaincre de combien d'attentats la vie de Henri IV fut menacée. Tout murmurait,

les halles, les métiers, la judicature même, qui avait cru voir dans l'avènement du Béarnais le retour de l'âge d'or des lois et des franchises. Henri fut plutôt le roi des gentilshommes que le roi du peuple : il avait un mépris militaire et chevaleresque pour les bourgeois et les hommes de robe; enfant des armes et de la conquête, il ne pouvait souffrir les remontrances de la bourgeoisie et des parlemens qui venaient s'interposer entre lui, ses projets et ses plaisirs. C'était le prince féodal, vainqueur de la commune, le brave et digne Gascon des temps du Prince Noir et de la domination anglaise dans la Guienne; et plus d'une fois il invoqua les souvenirs des gonfanons, mi-parti de Gascogne et d'Angleterre, pour appeler l'alliance d'Élisabeth. Toutes ses distractions se ressentent de l'époque chevaleresque; son code est cruel quand il s'agit de protéger les forêts séculaires, ces hauts taillis où le cerf fuyait devant la meute haletante des seigneurs hauts terriens; il insulte jusqu'à la fustigation et aux outrages, des procureurs et des gens de judicature qui avaient refusé de céder à ses gentilshommes les mets de leur dîner. Vainement les bourgeois remontrent-ils pour leurs

priviléges, lorsqu'ils voient s'élever de petites bastilles à chaque coin des portes de Paris pour la sûreté de la royauté chancelante : Henri IV repousse leurs plaintes avec un ton gascon et goguenard qui couvre de mépris les souvenirs de l'Hôtel-de-Ville, du beffroi municipal et des confréries ligueuses.

C'est dans les relations extérieures que Henri IV conserve une immense supériorité. Jamais prince ne posa mieux que lui la question européenne et ne la suivit avec une plus infatigable activité. Les registres de ses négociations, que j'ai compulsés, page à page, confirment la haute opinon que la postérité a conservée de lui; quelle sagacité dans le choix des hommes! quelle réunion d'envoyés à têtes plus sérieuses, plus promptes à concevoir, plus persévérantes à exécuter! Les noms du duc de Nevers, de Villeroy, Bellièvre, Sillery, d'Ossat, Duperron, Bongars, Sancy, Savary de Brèves se mêleront éternellement aux actes de la paix de Vervins, à l'absolution de Henri IV, grande affaire du temps, à la pacification des provinces et à l'édit de Nantes. C'est à Henri IV qu'il faut reporter la lutte systématique contre la maison d'Autriche, ces essais de guerre contre

la monarchie universelle de Charles-Quint et de Philippe II. La mort vint l'enlever à un mouvement militaire que sa royale pensée légua à Richelieu.

On s'apercevra dans la dernière partie de ce travail que j'ai puisé à des sources nouvelles qui n'ont point eté explorées dans mes premiers volumes. Le règne de Henri IV sort du mouvement général de la Ligue, et doit être étudié par des documens spéciaux. Les manuscrits de Béthune et Colbert sont riches pour l'histoire des négociations avec l'étranger : c'est une belle collection de dépêches, de pièces autographes dans lesquelles il faut également chercher la vie intime de Henri IV, la pensée de ses œuvres, la cause de ses soucis. Je ne sache rien en Europe de comparable aux manuscrits de Béthune, tous composés de pièces originales de la main du roi ou revêtues de sa signature : lettres, instructions aux ambassadeurs, tout s'y trouve réuni. C'est dans cette double collection Colbert et Béthune, et dans les vieux fonds Dupuy, les manuscrits de Saint-Germain, Saint-Victor, Notre-Dame, les cabinets de Gagnières et de la bibliothéque de Cangé que j'ai ramassé les documens nouveaux du règne de

Henri IV. J'ai également recueilli à Florence quelques pièces essentielles sur Marie de Médicis, et j'ai dû, dans un récent voyage, comparer les archives du Vatican aux documens si remarquables des archives de Simancas.

J'achève maintenant ma tâche, œuvre de patience et de recherches laborieuses. J'ai pensé qu'en histoire les opinions passaient, et qu'il ne restait pour les générations de l'avenir que les pièces authentiques, sorte de bulletin officiel des idées et des passions d'un autre âge. Voilà ce qui explique l'abondance des matériaux que l'on trouve dans cet ouvrage. Établissant d'ailleurs un système nouveau qui heurte et brise toutes les opinions antérieures, j'ai dû ne procéder qu'avec des pièces contemporaines et des témoignages incontestables; j'ai voulu tout voir par moi-même, et les lieux que je décris, et le fond de la pensée de chacun des gouvernemens qui agitèrent la France sous la Ligue. Les premières pages de ce livre furent conçues au sortir du monastère de San-Lorenzo, dans cet Escurial où je pénétrais les traces profondes de la pensée catholique de Philippe II; j'écris ces dernières lignes en face de l'église de Saint-Pierre de Rome, au pied de cette coupole

de marbre et d'or, de ce Vatican, immense expression de la société du moyen âge, que la réforme ébranla si profondément.

Rome, 3 octobre 1834.

CHAPITRE XCVI.

SITUATION DES PROVINCES. — DÉCADENCE DE LA LIGUE.

Fédération des cités. — Secours mutuels des provinces. — Lyonnais. — Guienne. — Languedoc. — Provence. — Picardie. — Bretagne. — Efforts du parti de la ligue.

1593—1594.

L'époque de la plus haute puissance de la ligue avait vu s'établir sur de fortes bases un système fédératif de provinces et de cités s'unissant pour

leur défense mutuelle. La France, jusque-là morcelée par le territoire, avec ses grandes divisions, ses communes et ses nombreuses capitales, s'était tout-à-coup centralisée autour d'un principe religieux, drapeau d'une même opinion, patrie morale d'une génération pieuse. Aucun sacrifice n'avait coûté : les hommes, les trésors municipaux avaient été mis à la disposition du conseil de l'union. Quand les jours de danger avaient éclaté, chaque ville avait payé de sa personne, et avait envoyé ses bonnes troupes sous les bannières de la ligue ; des Provençaux étaient accourus aux murs de Paris ; les catholiques de la Loire s'étaient montrés sur les rives de la Durance. Une chanson contemporaine, composée par un enfant de Lyon venu au siége de Pontoise, raconta ce que firent les ligueurs du Rhône dans les environs de Paris. « Les Lyonnois montrèrent en toute sorte une assurance brave et forte ; ils repoussèrent l'ennemi et surent l'atteindre avec hardiesse ; jamais le cœur ne leur faillit, et la bande *lyonnoise* voulut mourir pour défendre Pontoise. » Quant à celui qui faisait la chanson, « ce estoit un brave enfant de Lyon qui commandoit dedans Pontoise une de ces fortes bandes *. »

Mais surtout racontez je crois
Ce que firent les Lyonnois,

Lyon pourtant voyait l'ascendant moral de la ligue s'affaiblir ; la même contre-révolution municipale qui avait éclaté à Paris contre les seize quarteniers s'était opérée dans la grande ville du

Qui monstrèrent en toute sorte
Une assurance brave et forte.

Ils repoussèrent bien souvent
L'ennemi, lorsque plus avant
Pensant s'approcher pour combattre,
Hardis ils le venoient abattre.

L'on ne voyait les cœurs faillir,
Soit pour défendre et assaillir,
Aux Lyonnois lesquels sans cesse
Combattoient avec adresse.

. . . . . .
. . . . . .
Voulant la bande Lyonnoise
Mourir pour défendre Pontoise.

Celuy qui a fait la chanson
Est un des enfans de Lyon,
Qui commandoit dedans Pontoise
A une bande Lyonnoise.

« Chanson nouvelle où est décrite la vertu et valeur des Lyonnois en la défense de Pontoise ; sur le chant : *Estendu parmi les fleurs.* » Lyon, 1593.

Rhône. La bourgeoisie avait pris la supériorité sur le peuple; de là, ce désir de transiger et d'en finir qui dominait les actes du corps municipal. Les événemens de Paris, le changement d'esprit public, le mouvement bourgeois qui partout conquérait la prépondérance, avaient affaibli les liens intimes de l'union catholique dans les provinces. Comme pour compliquer le mouvement provincial, la discorde venait d'éclater à Lyon entre la fraction des gentilshommes dévoués à la ligue, sous la conduite du duc de Nemours, et les bourgeois de l'Hôtel-de-Ville. La bourgeoisie avait triomphé de la grande noblesse ligueuse, et le duc de Nemours, avait été jeté dans le château de Pierre-Cise, sorte de bastile municipale. Quand les échevins de Paris apprirent la captivité du duc de Nemours, noble champion qui avait défendu leurs murailles dans les périls du dernier siége, ils écrivirent à la ville de Lyon : « Messieurs, nous mériterions d'estre tenus, entre tous les magistrats et gens d'honneur de nostre parti, pour les plus lasches et ingrats de nostre siècle, si nous ne reconnoissions, toute nostre vie, l'obligation que nous avons toute entière après Dieu, à monseigneur le duc de Nemours de la conservation de nostre ville, de nos vies et moyens, nous ayant, comme il a fait l'espace de cinq mois entiers, gouvernés et conservés pendant que nous avons esté assiégés des ennemis, où ce bon prince hasarda

avec nous jusques à son propre sang et à sa vie, pressé comme nous d'une extresme famine, y ayant plus pasti et enduré que en autre siége; nous ayant traités comme il a fait pendant ce temps aussi humainement qu'un père pourroit traiter ses plus chers enfans, sans avoir esté reconnu ni récompensé de nous, du moindre présent, pour le peu de moyens qui nous estoient restés. C'est pourquoi, Messieurs, ayant entendu comme les choses s'étoient passées en vostre ville, le 18e jour du mois dernier, cela nous a fort affligés, et a été cause de vous escrire la présente, pour vous supplier bien humblement en général et en particulier, et de tous nos cœurs, de remettre mondit seigneur en sa liberté, et qu'il n'ait occasion à l'avenir de se plaindre de vous d'une plus longue détention. Nous espérons, avec l'aide de Dieu, que avec le temps vous connoistrez de plus en plus l'innocence, bonté et vertu de ce bon prince, et qu'il n'a jamais rien eu en l'ame que la conservation de nostre religion, du peuple catholique et de ce pauvre misérable Estat, et de vous particulièrement. Il ne nous faut pas, Messieurs, s'il vous plaist, désunir maintenant les uns les autres, ni périr au port après une si longue et périlleuse navigation; nous approchons de l'endroit où fortune a planté les bornes de nos travaux; tenons-nous fermes et ne nous laschons pas mal à propos. Espérant que ferez quelque chose

à la prière de vos confrères et serviteurs, nous supplions la bonté divine de vous tenir, Messieurs, en sa protection et sauve-garde *. » Les Lyonnais se calmèrent, en effet, à la bonne recommandation des échevins de Paris; M. de Nemours sortit de Pierre-Cise; mais les dissensions entre les bourgeois et les chevaliers se continuèrent vigoureusement.

En s'étendant du côté de la Provence, la lutte était plus violemment engagée entre le duc d'Épernon et le comte de Carces; l'un, expression de la royauté de Henri IV; l'autre, chef du parti catholique, et gouverneur de Provence pour la sainte-union. Brave et zélé commandant, le comte de Carces voyait bien que c'en était fait de sa cause; d'Épernon arrivait avec une nombreuse et forte chevalerie; le comte appela les secours de l'Espagne; il avait donc député M. de Vervins, inquisiteur général de la sainte foi en toute la légation d'Avignon. Arrivé à l'Escurial, l'inquisiteur adressa un long Mémoire à sa majesté catholique. Il en résulte que les villes de Marseille, Aix et Arles donnaient de grandes inquiétudes, à cause des intelligences qu'elles entretenaient avec les hérétiques, car le duc d'Épernon faisait forte guerre dans ce pays au nom de Henri IV. Le comte de Carces demandait quatre mille ar-

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 435.

quebusiers et mille chevaux au roi d'Espagne. Les secours devaient être fournis sans délai, le danger étant si pressant *.

Ces demandes d'auxiliaires arrivaient de tout côté au roi catholique, aussi bien des villes que des provinces; le péril était commun. La république municipale de Marseille, ses consuls et échevins écrivaient aussi à Philippe II leur protecteur : « Sire, depuis que Dieu le créateur a voulu visiter ce royaume de France, et par conséquent ce pays de Provence par le fléau des guerres intestines occasionnées par l'hérésie, ceste ville de Marseille, en ses desportemens et actions, a esté tellement zélée à se conserver sous la saincte foy catholique, apostolique et romaine, Estat royal et couronne de France, que les ennemis conjurés d'icelle, nonobstant tous leurs artifices

* Le duc de Feria à Philippe II, 15 février 1593. « Sire, le comte de Carces, qui est placé en qualité de gouverneur du parti catholique en Provence, a fait représenter au duc de Mayenne la nécessité où il se trouve de recevoir des secours pécuniaires, qui le mettent à même de maintenir Marseille et les lieux environnans dans le parti de la ligue. Le duc de Mayenne m'a fait part de cette demande, en me priant de la soumettre à Votre Majesté. Je pense qu'avec 20 mille escus on pourroit réparer le mal, et éviter que ces pays ne prestasseut l'oreille aux propositions des ennemis. Ce résultat m'a paru d'une telle importance que j'ai cru pouvoir en entretenir Votre Majesté.» Archives de Simancas, cot. B 75.

et entreprises, n'ont tant soit pu brescher sa foy, sa religion et fidélité unanimement jurée en la saincte cause. Ceste sienne constance et fermeté luy a préparé tant d'embusches et alarmes par les ennemis de Dieu, que sans son ayde et assistance estoit impossible de y pouvoir parer. Et entre autres, lundy dernier 12e de ce mois, estant venu le duc d'Espernon avec toutes ses forces à l'entour de nos murailles, sur la pointe du jour, et attaqué une porte avec un pétard, auroit icelle forcée; mais voulant continuer son damnable dessein, à la seconde porte qui faict entrée et issue de la ville, Dieu s'y seroit opposé ayant esvaporé le second pétard, en sorte que n'ayant rien advancé et ayant esté vivement repoussé, se seroit retiré avec grand honte et confusion; et tout ainsi que nostre soin et pensement ne gist que de nous conserver bons catholiques et François, attendant du ciel la création d'un roy très-chrestien, tout de mesme que à l'opposite nostre ennemy ne tasche jour et nuict et ne s'estudie que à nostre totale ruine et perdition, présupposant, moyennant quelques forces que il a jetées dans nostre terroir, nous priver de tous moyens, pour à ceste prochaine récolte pouvoir recueillir nos fruicts et nos grains. » Les consuls demandaient au roi d'Espagne du blé de ses royaumes de Sicile, ensemble l'assistance de deux galères pour pouvoir résister plus facilement par mer et

par terre aux ennemis. « Nous supplierons d'abondant Vostre Majesté autant qu'il nous est possible, ne trouver estrange si avec telle hardiesse et assurance nous nous adressons à icelle, sçachant que pour la conservation de ceste ville tant catholique et fidèle à son prince et roy très-chrestien qu'il plaira à Dieu nous donner, elle nous prestera sa main favorable, ainsi qu'il luy a plu faire par cy-devant, avec très-grande affection et amitié, dont nous en demeurerons à jamais obligés et redevables. Les consuls gouverneurs de Marseille : Carles de Casault, François Gas, Gaspard Seguin *. »

Et cet envoi de galères, ces secours de forces et d'argent n'étaient pas seulement sollicités auprès de Philippe II; les dignes consuls de Marseille s'adressaient également au pape. « Très-Saint-Père; encore que l'injure du temps et pernicieuse saison, qui fait présentement agiter l'universel de la France d'une cruelle et intestine guerre, ait produit une infinité de malheurs et prodigieuses calamités ès villes et cités importantes du royaume; cependant la ville de Marseille, guidée de l'esprit de Dieu, n'a jamais changé, ni tant soit peu altéré de son ancienne foi et religion chrestienne, et de l'entière obéissance qu'elle doit au roy très-chrestien, son naturel et légitime

* Archives de Simancas, cot. B 75 206/17.

prince, nonobstant tous orages et tempestes survenus en ce temps, rempli de vicieuses passions. En attendant qu'il plaise au souverain roy des roys nous establir de sa providence un roy très-chrestien de nom et de faict, qui heureusement fasse revivre le royaume à son ancienne splendeur, il est requis, Très-Saint-Père, de rechercher tous moyens de secours humains propres à nostre aide, à l'encontre des incursions que les ennemis de ceste ville et de tous les bons catholiques taschent d'exercer journellement. Ce qui est faict par mandement du sieur d'Espernon, qui se disant commander de la part des hérétiques en Provence, pour le roy de Navarre leur chef, a mis sus une sienne galère à Toulon, et encore une autre qu'il a obtenue du sieur de Montmorency, tenant mesme parti hérétique; si bien qu'il semble de tout impossible nous pouvoir préserver des futurs dommages et accidens que l'on prévoit. Nous n'avons trouvé rien mieux et plus expédient que de recourir au très-sainct souverain Pontife, chef de l'Eglise de Dieu, et père de nostre salut; suppliant Vostre Saincteté envoyer de deçà à nostre secours deux de ses galères, accommodées et équipées, que nous entretiendrons ici à nos despens pour quelques mois de ce prochain esté; et les envoyer s'il lui plaist au plus tost comme nous lui en faisons très-humble et instante prière; ce nous sera propice remède, et vrai moyen pour

rembarrer les ennemis de Dieu et de son Esglise, et pour recouvrer par mer provision de blés et grains nécessaires à ceste ville. Ce sera un office faict en si opportune saison que nous en aurons à tout jamais mémorable et estroite obligation *. »

Une supplique à peu près semblable à celle des villes ligueuses de Provence, est adressée par les États de Languedoc à Philippe II. C'est le cardinal de Joyeuse qui écrit au roi que les catholiques (noblesse et clergé) étaient harassés de pertes et de fatigues. Montmorency les menaçait là comme d'Épernon les poursuivait en Provence. Le cardinal sollicitait les secours du roi d'Espagne, leur protecteur; « le priant de continuer sa bonne et paternelle affection aux braves gentilshommes et villes, particulièrement pour leurs pertes de terre et d'argent. » Il résulte de l'examen de cette longue correspondance, que le duc de Joyeuse et le cardinal son frère cherchaient, par tous les moyens possibles, à attirer sur eux la bienveillance de Philippe II, qui ne répondait pas toujours exactement à leurs nombreuses dépêches. Ils allaient jusqu'à l'informer des intrigues de famille les plus indifférentes. Ainsi, à une longue lettre où le duc de Joyeuse cherche à démontrer de quelle importance serait la présence de son

* Mss Dupuy, vol. CLV.

frère le cardinal aux États-Généraux, à cette lettre grave est jointe la note suivante : « Le duc de Montmorency s'est marié nouvellement avec une jeune femme, fille d'un gentilhomme du Vivarès, appelé le sieur Desportes; elle-mesme, belle, veuve d'un gentilhomme de Daulphiné, nommé le sieur Vachères, qui mourut dernièrement en Piémont où il estoit allé avec Lesdiguières. Il a aussi accordé le mariage de sa seconde fille avec son nepveu le duc de Ventadour, fils de sa sœur, qui est jeune et amoureux seigneur, n'ayant que sa mère, et qui a en fonds de terre trente-cinq mille escus de rente, ou revenu bien venant en sa bonne bource tous les ans, oultre grande somme de deniers que feu son père (grand mesnager) tenoit aux banques à profit à Lyon et à Venise *. »

Alors le marquis de Villars, commandant pour la ligue en Guienne, demandait que Philippe lui fît passer le plus de troupes que l'on pourrait distraire de l'armée d'Aragon. Bordeaux, Cahors, et Blaye surtout, que le maréchal de Matignon tenait étroitement bloquée avec les Anglais, avaient aussi besoin de secours. Pour résister au mouvement combiné des hérétiques d'Élisabeth et de Henri de Navarre, le gouverneur de Bayonne, M. de La Hilaire, et le commandant de la citadelle, M. de Lamalde, proposaient de rendre à Philippe II ces

* Archives de Simancas, cot. B 78 45.

deux places d'importance, moyennant une somme de soixante mille escus comptant, et leurs femmes et enfans mis en sûreté. Sur cette dépêche, expédiée par le duc de Feria à son souverain, on voit écrit en marge de la main de Philippe : « J'ay vu ceste relation que Feria appelle avec raison large *; je n'ai rien à adjouster aux justes observations de cet ambassadeur. Le meilleur seroit, en effet, si l'on se décide à envoyer des secours, qu'ils ne soient (quant à ceux en argent surtout) confiés qu'à une personne sûre **, afin que, comme desjà cela est arrivé, nostre argent ne soit pas perdu ***. Ceste affaire de Bayonne est bonne ****. »

Discutant la nécessité des secours espagnols pour la ligue de France, le conseil de l'union en Guienne, sous les ordres de Villars, proposa de les faire entrer par la Navarre, attendu que Bayonne tenoit pour Henri IV. A la fin de ce plan on trouve tracé, de la main du secrétaire d'État, l'itinéraire des troupes espagnoles par les divers défilés de Roncevaux : « Le passage de Roncevaux (Roncesvalles) jusqu'à Sainct-Jean-Pied-de-Port, dure deux lieües, pays désert. Le chemin

* *Larga.*

** *A buena persona.*

*** *Para no disperdiciar dinero.*

**** *Esta bien la platica de Bayona.*

est aisé néanmoins pour la cavalerie jusqu'à Mauléon de Soule, qui dure cinq lieues; ce pays est peuplé et fournit assez de foin, avoine, peu de vin et force cidre. De Mauléon à Navarreux, il n'y a que deux lieues, assez bon pays également. Le passage de Ochoganie en Navarre, jusqu'à Larraux, dure cinq lieues, pays désert; puis, jusqu'à Lorron, quatre lieues, le tout assez peuplé et assez fourni de vivres : chemin peu commode pour la cavalerie. Le passage de Yzabe en Navarre jusqu'à Saincte-Grace en Soule, dure quatre lieues, durant lesquelles on ne rencontre qu'une taverne pour refuge; chemin très-difficile pour la cavalerie. De Saincte-Grace il faut descendre à Lic, et de Lic à Mauléon tout est peuplé. Le passage de Sailhien en Aragon, jusqu'à Gabas en Béarn, dure quatre lieues; il n'y a qu'une taverne pour toute retraite, chemin peu aisé pour la cavalerie. Le passage de Venasquez * en Aragon jusqu'à Bagnères de Luchon en France, dure six lieues; il n'y a que deux hospices sur la route, pays assez favorable à la cavalerie **. »

* Archives de Simancas, cot. B 7894.

** Il y avait là : le passage de Venasquez *en Catalogne ;* ce papier, qui a passé sous les yeux de Philippe II, contient une correction de sa main, pour que l'on indique ce passage de France en Aragon, et non en Catalogne : *No es sin en Aragon,* a-t-il écrit en marge.

Les deux provinces qui paraissaient alors le plus incontestablement acquises à la ligue étaient la Bretagne et la Picardie. La première, par sa position solitaire, sa vive foi, l'actif courage du duc de Mercœur, l'appui d'une nombreuse armée espagnole, était en dehors de toutes ces craintes de contre-révolution mixte et politique; elle était province indépendante et souveraine. Toutefois une division grave jetait du désordre dans l'administration et les moyens de guerre en Bretagne. Philippe II prétendait pour l'infante à un droit spécial de propriété sur ce duché; les capitaines des bandes espagnoles, s'appuyant de ce droit, donnaient à leurs démarches un caractère impératif de commandement. Le duc de Mercœur s'en plaignait dans son intime correspondance avec Philippe II : « Sire, sont arrivés depuis quelques jours à Blavet deux mille Espagnols, lesquels je ne pouvois penser estre destinés au secours de ce pays, vu que Vostre Majesté ne m'en avoit mandé aucune chose. Les ennemis sont entrés en soupçon et desfiance que ce fust une infraction de tresve, et les amis ont en crainte que ce sujet fust pris par l'ennemi pour jeter nouvelles forces en la province, et y fixer la guerre. Et pour moi, Sire, je vous supplie très-humblement trouver bon que lorsqu'il vous plaira envoyer des soldats en ce pays, je ne sois tant mesprisé que je n'en

sois adverti. C'est chose qui est accoutumée à l'égard de ceux qui ont les charges et gouvernemens en ce royaume. J'ai pensé estre de mon devoir de lui représenter comme chose importante à son service, que les forces qu'elle a de présent en ce pays sont suffisantes avec celles qui sont nées en la province pour la desfendre et entreprendre sur les ennemis; et qu'affoiblie par une longue guerre, elle n'en peut porter davantage. Et s'il eust esté nécessaire d'y en avoir, j'eusse pris la hardiesse d'en supplier Vostre Majesté, laquelle me faisant l'honneur d'examiner mes actions, n'eust eu moins de créance en moi qu'en ceux qui lui donnoient autre advis. Et puisque Vostre Majesté a jugé nécessaire d'envoyer secours, ce me sera accroissement d'honneur et moyen de faire quelques beaux effets contre les ennemis; mais je la supplie très-humblement qu'en l'autorité et charge que j'ai, il lui plaise commander aux seigneurs don Juan Laguila et à ses capitaines de m'obéir en ce que la raison de la guerre présentera, et que je sois reconnu. Et priez de mesme le seigneur don Juan de ne se montrer si difficile à l'exécution des choses nécessaires. J'ai eu ce malheur depuis six mois de n'avoir eu aucune despesche de Vostre Majesté, qui me fait la supplier très-humblement de me vouloir donner response aussi favorable, comme

par mes services j'ai essayé de le mériter *. »

Puis, le duc de Mercœur envoyait à Philippe II un agent spécial, avec charge d'expliquer bien au long sa conduite. L'agent était porteur d'une instruction sur les vieux services du brave duc envers le roi d'Espagne : « Aux Estats-Généraux de la France, assemblés à Paris, n'avoit-il pas embrassé de toute affection les propositions faites par les ministres de Sa Majesté, et essayé, par tous moyens à lui possibles, qu'elle reçust le contentement qu'elle en désiroit? Ayant à cela disposé de telle façon les deputés de la Bretagne, qu'il n'y a autre de toutes les provinces du royaume qui aye apporté plus de bonne volonté, sincérité et ardeur aux affaires qui se sont présentées auxdits Estats pour le service de Sa Majesté, qu'ils ont fait, comme elle aura pu entendre par sesdits ministres. Que s'il eust plu à Dieu permettre que l'eslection d'un roy très-chrestien et de la sérénissime infante, fust sorti à effet, comme le désiroient les plus gens de bien d'entre les catholiques, outre que la France se fust ressentie de ce bonheur, et ne se fust réduite en un abyme de misère comme elle se voit à présent, le duc de Mercœur est celui qui en eust reçu plus d'aise et de contentement; n'y ayant chose au monde que plus il a souhaitée et désirée. Reconnoissant que de

* Archives de Simancas, cot. B 74 348.

ladicte eslection dépend (après l'aide de Dieu) l'entière défense de la religion, conservation du royaume de France et la fin de nos calamités. Au moyen de quoi, il désireroit voir reprendre le cours de ladicte eslection, et y apporter de sa part tout ce qu'on peut espérer d'un prince catholique et vrai serviteur de Sa Majesté*. »

La Picardie, convoitée par l'Espagne, était également protégée par ses troupes. D'une enjambée, les braves bandes wallones pouvaient sortir des Pays-Bas, marcher sur Amiens et Abbeville sous l'influence alors du duc d'Aumale, très-dévoué à Philippe II. Il existe, dans les archives de Simancas, un plan original de la main même du duc d'Aumale, où il décrit géographiquement toutes les villes de la province, leur zèle et leur dévouement. Le duc indique les cités sur lesquelles on peut le plus compter, les capitaines fidèles, la résistance qu'ils peuvent opposer : il garantissait leur service, et au besoin il aurait offert de les remplacer par des garnisons espagnoles. Depuis Amiens jusqu'à Saint-Valery, tout reconnaissait le roi d'Espagne comme un grand et généreux protecteur; les catholiques se montraient fervens; on prendrait chaudement la défense des intérêts de la ligue; les capitaines étaient à sa disposition, en leur assurant quelque pension

* Archives de Simancas, cot. B74347.

et aide *, et pour cela on s'adressait encore à la générosité de Philippe II.

* « Situation et plan des villes de Picardie qui tiennent pour le parti de l'union, de la main du duc d'Aumale :

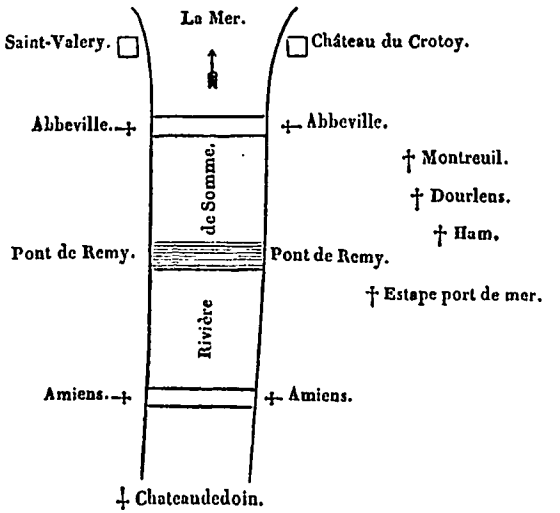

« Tous les gouverneurs des villes citées sont à ma disposition; mais il est besoin de les aider de quelque pension. Le sieur de Bellenglise est maréchal de camp de la province; Sauval commande la cavalerie, 500 chevaux; Gribova, l'infanterie; ce sont mes serviteurs. En leur donnant quelque ayde, il ne faut pas douter qu'ils ne soient très-affectionnés. »

La ligue prenait ainsi en provinces le même esprit que dans ses derniers temps à Paris. Le parti catholique ne se sentait plus assez puissant pour agir seul ; il appelait l'Espagne à l'aide de la cause religieuse menacée. Partout les braves gentilshommes de Henri IV, les huguenots, le tiers parti poursuivaient les forces de l'union ; à qui donc pouvaient-elles recourir, si ce n'est au protecteur naturel, à ce roi d'Espagne, qui déjà avait fait tant de sacrifices pour la foi ? En résumant le mouvement provincial, on pouvait juger qu'il s'affaiblissait sur tous les points. Il y avait encore quelques éclairs de zèle et de ferveur catholique ; mais ce mouvement n'était plus unanime, n'avait plus rien de cette énergie qui avait signalé l'origine de la fédération municipale.

CHAPITRE XCVII.

TENDANCE MUNICIPALE DE PARIS VERS LA PAIX.

Agrandissement du parti bourgeois et conciliateur. — Conférences chez l'abbé de Sainte-Geneviève. — Séparation du duc de Mayenne d'avec la bourgeoisie. — Son rapprochement avec le parti populaire. — Situation de ce parti. — Méfiances de Mayenne. — Gouvernement du duc de Brissac. — Plan du maréchal de Rosne pour la défense de Paris.

1593-1594.

Le duc de Mayenne, en se plaçant à la tête du parti bourgeois et mitoyen, n'avait jamais tra-

vaillé sincèrement pour Henri de Navarre. Son opposition à la violence des halles ou à l'élection de l'infante n'avait été déterminée que par le désir profondément senti de ceindre à son front la grande couronne de France. Le duc de Mayenne se croyait appelé à une royauté bourgeoise et catholique, et cela explique ses murmures, à l'occasion des dernières mesures du parlement. Au reste, ces mesures ne le frappaient pas immédiatement; elles n'étaient dirigées que contre les femmes et les étrangers, ce qui ne pouvait atteindre les Guises. La connaissance des intrigues qui partout se manifestaient, avait depuis mis Mayenne sur la voie du but définitif des parlementaires, la restauration inévitable de l'ancien chef des huguenots, Henri de Navarre.

Le pouvoir du conseil de l'union avait été suspendu par la présence des États-Généraux; mais l'autorité municipale, la juridiction des quarteniers, colonels, dixainiers coexistaient avec la puissance politique de la grande assemblée. J'ai dit la révolution qui, sous l'influence du duc de Mayenne, avait fait passer les fonctions de l'Hôtel-de-Ville, la direction de la cité, des mains du peuple de Paris à la bonne bourgeoisie plus dévouée à l'ordre et aux idées de modération; cette influence des bourgeois s'était depuis accrue, si bien que la plupart des colonels de quartiers étaient alors revêtus de la toge parlementaire.

Ainsi maîtresse des forces publiques, la bourgeoisie voulut donner sa propre impulsion aux affaires municipales, et par-là diriger le mouvement politique du royaume. L'ardeur des saintes confréries, soutenue par les régimens napolitains, les Espagnols et les Flamands, ne permettait point encore une expression publique et hautement avouée du plan définitif des parlementaires. La bourgeoisie se montrait même extérieurement ligueuse et dévouée aux formes catholiques; mais dans les conférences intimes, elle cherchait secrètement les moyens de tout pacifier, en faisant sa soumission à Henri de Navarre. Que pouvait-on lui opposer? le Béarnais n'était-il pas catholique, réconcilié avec l'Église par l'absolution? Les conférences pour préparer la transaction politique, se tenaient spécialement chez l'abbé de Sainte-Geneviève, membre du clergé dévoué d'Henri IV. Là, les notables bourgeois et principaux habitans se réunisssaient pour adviser aux moyens de rétablir l'ordre; la délibération la plus importante porta : « que les anciens colonels des quartiers rentreroient dans le droit, usurpé par les seize, de commander chacun en leur quartier. » Le parti espagnol reçut ici un grand échec; car sur seize de ses colonels, treize se déclarèrent ouvertement contre les projets de Philippe II.

La tendance de la bourgeoisie était donc bien connue; elle cherchait la restauration de Henri IV,

roi de France et de Navarre; elle tâchait d'agir sur le peuple à cette fin. Quand les députés partirent pour solliciter la trève, elle ameuta quelques hommes de la halle; des groupes assez nombreux s'étaient rassemblés en la place de Grève, et là ils poussèrent des cris de paix : « Nous voulons le repos, disoit-on de toute part. » Le duc de Mayenne se rendit en l'Hôtel-de-Ville, et du haut du balcon il promit d'y travailler activement. En même temps il rendit une ordonnance dans le but d'empêcher les assemblées particulières au-dessus de six personnes *.

Ces démonstrations avaient peu d'influence, au milieu des confréries ardentes, de la populace, des métiers, tous dévoués à la ligue batailleuse. Le duc de Mayenne savait le crédit récent de la bourgeoisie. Quand il avait rompu avec l'Espagne, quand il avait agi auprès du parlement pour combattre le parti de l'infante, c'est qu'il avait cru que ces résolutions tourneraient à son profit; il s'imaginait désormais être maître du mouvement, et lui donner l'impulsion. La bourgeoisie lui avait échappé; jugeant que la paix et l'ordre ne pouvaient venir que d'un arrangement avec Henri de Navarre, elle s'était mise sous l'aile du parti parlementaire et négociateur. Pouvait-on en douter encore d'après les mesures décisives que venait

* *Journal de Henri IV*, ad ann. 1594.

d'arrêter le parlement de Paris? Ce corps prenait de la hardiesse, alors que l'opinion bourgeoise se prononçait. Il venait de rendre un nouvel arrêt au profit de Henri IV: « Sur la remontrance faicte par le procureur général du roi, comme suivant l'ancienne et louable loi salique, de tout temps observée en ce royaume, nouvellement confirmée, par arrest de ladite cour, la couronne soit à présent tombée par ligne masculine à Henry de Bourbon, roi de Navarre, par le décès du roi dernier décédé *, auquel néanmoins les Estats et communautés du royaume se seroient opposés, et lui auraient dénié l'obéissance, sous couleur qu'il avait encouru la censure d'excommunication par les bulles des Saincts-Pères Grégoire XIII et Sixte V, pour avoir fait profession de la nouvelle religion, et d'autant qu'il aurait plu à Dieu toucher ledict seigneur roy, et le ramener au giron de l'Église catholique par la profession publique et notoire qu'il a faicte au mois de juillet dernier, en l'église de Sainct-Denis en France. Suivant cette déclaration, il auroit député un prince notable avec plusieurs évesques pour requérir de Nostre Sainct-Père Clément VIII, présentement régnant, l'absolution desdictes censures, et le reconnoitre chef de l'Église. Toutefois par les pratiques d'un prince étranger, ennemi de cette

* Registre du parlement, 3 janvier 1594.

couronne, l'on tient en longueur ladicte absolution, qui ne peut et ne doit estre déniée au moindre chrestien reconnoissant sa faute, et revenant au giron de l'Église. Cependant cette guerre civile, tant dommageable à tous les François, s'entretient par le royaume, et en cette ville mesme capitale de Paris, tant désolée de maux passés, et en laquelle chaque habitant reconnoist, le fait de la religion estant osté, que la paix est facile et nécessaire par l'obéissance prestée à nostre seigneur roy Henri IVe nostre souverain légitime. Sur quoi toutes les chambres assemblées, la matière mise en délibération, ladicte cour a ordonné et ordonne que M. le duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat, sera supplié par l'un des présidens et six conseillers de pourvoir dans un mois, ou plus tost, si faire se peut, à un bon repos, et traiter une ferme et stable paix en ce royaume *. Ladite cour, qui est la cour de paix, et qui a pardessus toutes la conservation de cette couronne et la justice en main, a enjoint à tous ordres, estats et personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de reconnoistre ledict roy et souverain seigneur, et le servir envers et contre tous, comme ils sont naturellement te-

* J'ai compulsé ce texte sur les deux copies de Baluze et de Colbert; les registres originaux du parlement de la ligue sont incomplets.

nus, sous peine de confiscation de corps et des biens *. »

Le duc de Mayenne n'ayant tenu compte de l'arrêt, quelques jours après nouvelle injonction parlementaire : « La cour, ayant vu le mespris que le duc de Mayenne a faict d'elle sur les remontrances qu'elle lui a faictes, a ordonné mettre par escrit autres remontrances qui luy seroient envoyées par le procureur général du roy. Ladicte cour, d'un commun accord, a protesté de s'opposer aux mauvais desseins de l'Espagnol et de ceux qui le voudroient introduire en France; ordonne que les garnisons estrangères sortiront de la ville de Paris, et desclare son intention estre d'empescher de tout son pouvoir que le sieur de Beslin abandonne ladite ville, ni aucun bourgeois d'icelle, et plustost sortir tous ensemble avec ledict sieur de Beslin. A enjoint au prevost des marchands de faire assemblée de ville, pour adviser à ce qui est nécessaire, et se joindre à la cour pour l'exécution de cet arrest **.

Il y avait donc lutte active, décidée entre le parlement et le lieutenant général du royaume. Dans cette position, le duc de Mayenne, pour

* Extrait des registres du parlement, 3 janvier 1594. — Mss. de Baluze, vol. in-fol. cot. 8675 E.

** « Arrest de la cour de parlement de Paris, sur les desportemens du duc de Mayenne, lieutenant général, etc. »

échapper à la restauration de Henri de Navarre, préparée par la bourgeoisie, tenta un rapprochement avec le parti populaire que ce même duc avait frappé avec tant d'énergie. Mais ce parti pouvait-il avoir confiance en celui qui avait proscrit ses chefs bien aimés, Senault et Leclerc? Pouvait-il donner de la force au duc de Mayenne, l'homme naguère du parlement, et qui avait élevé lui-même cette classe bourgeoise dont il voulait plus tard secouer le joug importun? Pouvait-il rendre ce qu'il avait ôté, et toutes les démarches du duc de Mayenne seraient-elles pourtant repoussées?

Le parti populaire, en se rapprochant du lieutenant général, demanda des gages : d'abord la dissolution du parloir aux gros bourgeois, qui se tenait chez l'abbé de Sainte-Geneviève et la poursuite régulière contre les fauteurs de restauration* : ceci fut accordé. Mais le gouvernement de la Bastille était une garantie; on l'avait ôté au

* « Il est enjoint aux sieurs Pigneron, colonel, Delaistre et Pierre Guillain, maitres des œuvres de la ville, eux transporter présentement en l'abbaye Sainte-Geneviève, pour faire perquisition des armes qui se trouveront en ladite abbaye; et de ce qu'ils en trouveront, s'en saisir et les porter à la ville; ensemble pour voir s'il n'y a aucune mine et autres terres remuées pour faire entreprise en ladite ville ». — 23e juillet 1593, registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 421, vers.

brave Bussy-Leclerc, au fils chéri des halles et des métiers; on le rendit à un nouvel élu du peuple; on l'enleva à la garde de ces bourgeois qui trahissaient la cité, au profit du Béarnais et de la gentilhommerie. Toutes les prédications populaires attaquèrent encore le maudit roi de Navarre; Boucher, curé de Saint-Benoît, continua ses sermons contre les fauteurs hypocrites, misérables complices de Bourbon; et ces sentimens, fortement applaudis des métiers, disent assez quelle était alors la nature et la puissance des opinions de la multitude.

Il existe sur ces temps difficiles des nouvelles à la main, écrites jour par jour, évidemment par un parlementaire, homme du tiers-parti, partisan de toute transaction au profit de Henri IV : « 25 novembre. — Les dix-sept mestiers estant pressés par leur communauté, vouloient faire leur remontrance verbalement au sieur de Mayenne, et les lui bailler par escrit. Le prevost des marchands fit tous ses efforts, par ses belles paroles et harangues, de les empescher, mais de lui laisser la charge de ce faire. Le mesme jour le conseiller Marillac, tombant en discours en pleine rue avec le secrétaire Desportes sur le fait de la misère et calamité du temps, lui dit tout haut, voyant que sa réponse ne tendoit à ce qu'il espéroit d'apprendre : « Vous avez beau faire des desseins, mais ils seront plus difficiles à exécuter

que l'on ne pense; car bien que tous les Espagnols et garnison que l'on pourroit mettre dans la ville, se tiendroient par la main sur les remparts, elle n'est pas tellement dépourvue de gens de bien qu'on ne puisse donner entrée au roy de Navarre et à tous ses serviteurs, et si on prétend s'y opposer, on trouvera à qui parler. »

« Ledict jour, l'abbé de Sainte-Geneviève venant voir ledict duc de Mayenne, le trouva dans la galerie de son logis, en compagnie de MM^mes de Nemours et de Montpensier, sur de grands et hauts discours, ainsi que le témoignoient leurs gestes; et il fut entendu que lesdictes dames contrarioient fort ledict duc, disant qu'il avisast à ce qu'il devoit faire, et qu'elles sortiroient plutost que de permettre ou consentir d'être Espagnoles. « Je quitterai plutost la France, ajouta Mme de Nemours, que de subir pareille indignité. » Sur ce propos, le duc de Mayenne apercevant ledict abbé, l'appela et lui demanda son avis sur cela, et sur ce qui se délibéroit dans la ville. L'abbé lui répondit : « Prenez-bien garde, M. le duc, avant de rien exécuter de semblable à ce que l'on disoit en ville, qui estoit de renforcer la garnison de trois ou quatre mille estrangers. Non seulement moi, mais plus de cent des meilleures maisons de Paris s'en iront. » Ce qu'entendant, le duc lui coupa son discours, et le pria de le venir trouver aujourd'hui. Ce matin le duc de Mayenne s'est

rendu à la cour, où il a exposé sa venue en douze paroles : « Je me suis présenté au milieu de vous, a-t-il dit, pour aviser sur les moyens propres aux soulagemens et à la conservation de la ville et de l'Estat. Le seul et plus prompt remède me paraist estre d'assembler les députés. » Il ne distinguoit ni le lieu, ni la cause, ni la manière dont ils devoient estre tenus ; mais il n'en fut pas moins congratulé par le président d'Acqueville de l'intention qu'il apportoit au bien de l'Estat. Le conseiller d'Orléans répondit au duc : « Combien de choses exécrables ont esté commises depuis la prise des armes par des gens du tout indignes ! Ce sont gens aveuglés, ou capables de se rendre exécuteurs de la subversion et ruine entière de cette belle couronne, plutost que d'obéir à ceux qui en sont les vrais tuteurs et plus assurés pilliers. Dois-je le dire ? c'est aussi certains corps, tels que la cour du parlement, que je veux désigner, du parlement ayant la furie et passion des Seize, ainsi que l'on appelle en cette ville. N'est-il pas parmi eux gens assez téméraires qui ont osé escrire au roi d'Espagne que cette couronne estoit à sa disposition pour l'en rendre, ou tel que bon lui sembleroit possesseur ! Cette délibération pernicieuse peut avoir la plus mortelle influence sur les bons François, et tendroit à faire réussir les intrigues en faveur de celui qui de tout temps a esté ennemi de cette mesme couronne. » Le duc

de Mayenne ne s'estoit point attendu à une pareille tournure de discours; il auroit bien voulu n'estre point entré, et sans alonger la discussion, il se leva et se retira avec une contenance démonstrative de mécontentement; et bien il fit, car peut-estre eust-il entendu plus mal encore pour ses desseins. Depuis, tous les mestiers et les quartiers se sont assemblés en particulier pour dresser leurs remontrances, qu'ils devoient porter à l'assemblée générale, remise au mercredy suivant, à cause des festes. De seize quartiers, treize ont signé et se sont trouvés d'accord d'envoyer des députés vers le roy. Chacun commence à en parler librement, et à se plaindre des tyrannies passées, jusqu'à ces mots : « Nous nous sommes bien barricadés contre notre roy légitime, qui nous avoit si favorablement traités que nous ne connoissions pas notre bonheur et l'aise où nous estions; nous le saurons bien faire à plus juste occasion contre ceux qui ne sont point nos roys, et qui nous ont fait et nous font tous les jours endurer tant de misères et de déshonneurs, qu'il ne nous reste plus que des cris épouvantables. » On dit que le duc de Mayenne fait assembler les garnisons d'ici autour, pour les introduire dans la ville, et faire mardy sa harangue les armes à la main. Mais la prudence du roy, la justice de sa cause et l'impiété de ces traistres, rompra, s'il plaist à Dieu, leurs desseins espagnols, si pernicieux au repos

de ce pauvre peuple tant affligé par leur félonne ambition ! »

On voit donc, par la tournure que prenaient les opinions parlementaires, la nécessité pour le duc de Mayenne de se rapprocher du parti ligueur. La condition imposée au lieutenant-général était dure : donner le gouvernement de Paris à la ligue, et enlever aux gros bourgeois l'élection des colonels et quarteniers pour la rendre au peuple ! Le duc de Mayenne ne s'opposait point à de nouvelles élections, à faire passer dans les mains de l'union les forces de la cité; mais donner le gouvernement de Paris, c'était se mettre encore une fois dans le mouvement qui avait fini par l'exécution des quatre chefs des halles. Beslin, l'homme du parlement, gouvernait la ville depuis la contre-révolution bourgeoise; le duc de Mayenne le sacrifia sur les plaintes publiques, qui l'accusaient d'être fauteur de la paix avec Henri IV. On demanda au lieutenant-général un gouverneur dans le sens de la ligue ; et comme il était harcelé par les chefs des halles, il quitta Paris pour solliciter un surcroît de troupes espagnoles et se rapprocher de Philippe II, dont il avait pourtant compromis la cause. En abandonnant Paris, le duc de Mayenne confia le gouvernement de la cité à un des gentilshommes attachés à sa maison, à Charles de Cossé-Brissac.

Brissac avait donné des gages à la ligue et à

l'Espagne même *; mais il avait des sympathies pour la noblesse qui presque entière s'était rangée sous le Béarnais ; au moment où tout penchait pour le parti de Henri de Navarre, n'était-ce pas une faute de livrer Paris à la discrétion d'un gentilhomme si puissamment tenté de traiter avec la noblesse royaliste ? Des avis étaient arrivés de mille parts au duc de Mayenne sur le danger de se confier à Brissac ; il ne les écouta pas. Il se trouvait alors dans la position des hommes politiques qui, ne sachant pas prendre un parti, se jettent dans les résolutions mitoyennes, lesquelles perdent leur cause. En choisissant un homme populaire pour gouverner Paris, le duc de Mayenne aurait empêché la reddition de la ville ; il préféra un de ses fidèles, et les fidèles, aux jours du péril, passent souvent où est la victoire. On verra que ce traître Brissac livra la bonne cité de Paris à la gentilhommerie béarnaise. Bussy-Leclerc, violent et tout peuple, ne l'eût pas fait. Dans les crises il

* Brissac écrivait le 20 mars 1593 à M. du Faing : « Faites entendre à Sa Majesté Catholique que je loue Dieu qu'elle puisse maintenant connoistre que tant que j'ai esté près le duc de Mayenne il ne s'est jamais fait de conférences ouvertes avec les ennemis de la religion et fauteurs du Béarnois, m'estant toujours opposé aux propositions qui s'en sont faites; et je ne manquerai jamais au très-humble service que j'ai voué à sadicte Majesté. » — Archives de Simancas, cot. B 77154.

n'y a souvent que les hommes à excès qui sauvent les causes, parce qu'ils savent les sceller avec du sang. Brissac donna la ville de Paris à son roi héréditaire; il sacrifia les priviléges et prérogatives immenses de la municipalité de Paris à ses propres intérêts, à une fidélité de race, à la vieille loyauté féodale.

Les têtes de résolution et d'énergie n'avaient point approuvé ce choix. Elles appelaient au gouvernement le maréchal de Rosne, capacité militaire, chef de bataille de la ligue, qui développa un vaste plan de défense pour Paris. « Sur la proposition faite par le révérendissime cardinal légat, M. le duc de Feria et autres ministres de Sa Majesté Catholique, il fut convenu d'envoyer quérir le maréchal de Rosne pour lui donner charge de la garde de Paris avec son gouvernement de l'Isle-de-France; » Don Diégo de Ibarra lui ayant écrit pour savoir sa volonté, il répondit « qu'il préféroit le commandement des villes frontières où il estoit; mais que cependant il mettroit toujours le service public devant son intérêt particulier, et que si le seigneur Ibarra estoit d'accord avec le légat et les autres ministres de Sa Majesté Catholique, il vouloit bien venir à Paris, mais qu'il y serviroit aux conditions suivantes, afin de n'y avoir pas les bras croisés; premièrement, on remettra 3,500 soldats de pied étrangers de toutes les nations; 500 hommes de pied françois et cent

chevaux; attelage de six canons, et poudre et balles pour tirer quatre mille coups. Ernando de Séville, marchand espagnol, me respondra (continuait la dépêche de M. de Rosne) de la paye des gens de guerre, et si l'on ne peut donner la paye entière pour ceste heure, que la demi-paye soit au moins donnée tous les mois, et un pain par jour à chaque soldats du poids de vingt onces, lequel sera rabattu sur leur paye. Pour cet effet, on achètera trois cents muids de blé, qui seront mis en un magasin exprès. Tous les six mois on payera leurs descomptes aux soldats. M. de Mayenne fera en outre remettre la Bastille en mes mains. De plus, en arrivant, j'aurai le pouvoir d'oster tous les principaux qui me seront suspects, et seront reconnus politiques, en leur scellant passeport de se retirer dans vingt-quatre heures. Je donnerai l'ordre à toutes les personnes, excepté aux artisans, de se fournir de blé et vin pour six mois, à peine que si dans huit jours cela n'est pas fait, je ferai sortir ceux qui n'auront exécuté mon ordre. Je ferai encore une ordonnance, à peine de la vie, d'avoir aucune communication avec les ennemis; et de ne nommer le roy de Navarre jamais que le prince de Béarn, et sur la mesme peine de ne faire ni ne dire rien en sa faveur. Huit jours durant à mon entrée en ville, je ne refuserai aucun passeport à ceux qui voudront en sortir. Et quant aux gardes, je ferai murer toutes les portes,

excepté quatre, savoir : deux de chaque costé de la rivière. Je mettrai bonne garnison dans la Bastille, au Louvre, au petit et grand Chastelet, dans le Palais et sur les porteaux desdictes quatre portes. Devant mon logis, il y aura un corps-de-garde de 400 hommes d'ordinaire, et deux canons avec les chevaux auprès pour les tirer, afin que s'il venoit quelqu'esmotion ou surprise, je puisse empescher les barricades. A chaque quartier, je ferai un ordre qu'on me tienne prestes quelques quantités de pioches, pelles, hoyaux, serpes et coisgnées pour s'en servir au besoin, de même que bon nombre de sacs et barriques. Aussi dans le cas où nostre armée ou celle de Sa Majesté Catholique feroit quelque progrès en Normandie, Picardie, Isle-de-France ou Champagne, le Béarnois sera obligé d'aller au secours avec les siens, ou par diversion d'attaquer une autre place. Pour lors je tirerai 3000 hommes de la ville, avec tout l'attirail d'artillerie, et irai attaquer Corbeil, Saint-Denys, le fort de Gornay ou Meaux; et ces places estant bien reconnues, il ne faudra pas plus de dix jours pour les prendre : tout cela peut se faire dans un an. Et ainsi Paris retournerait en estat de pouvoir subsister; et l'on pourroit diminuer la garnison de moitié *. »

Ces mesures d'énergie, qui seules pouvaient

* Archives de Simancas, cot. B 85 16. — Janv. 1594.

sauver la ligue dans la crise qui la menaçait, étaient vivement approuvées par le légat, le duc de Feria, Juan-Baptista Taxis, tous ceux qui constituaient la tête de la grande association catholique ; mais le duc de Mayenne craignait de se livrer trop au parti espagnol et populaire. Il voulait bien que Paris ne fût point traîtreusement abandonné à Henri IV par la bourgeoisie ; toutefois ces violences, ces proscriptions contre le parlement répugnaient à son caractère modéré, à l'attitude mitoyenne qu'il cherchait à conserver dans le mouvement politique. D'ailleurs la tendance des esprits n'était plus à ces compressions par la force brutale, à cette domination militaire que le maréchal de Rosne voulait établir. Il est des époques où les armes ne domptent plus rien ; avec elles on tente un coup de main ; on n'établit pas un gouvernement.

CHAPITRE XCVIII.

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE DE L'ESPAGNE.

Situation des Espagnols à Paris. — Dépêches de Taxis. — Du duc de Feria. — D'Ibarra. — Correspondance du duc de Mayenne avec Philippe II. — Du duc d'Aumale. — De Guise. — Rapport d'un agent d'Espagne auprès de Henri IV. — Diplomatie de Henri. — Ses projets sur l'Espagne.

1593—1594.

Tous les actes du parlement et de la bourgeoisie de Paris étaient dirigés spécialement contre le parti espagnol. Si la cour avait proclamé la loi salique, si les États avaient tant hésité sur le

choix de l'infante, si des tentatives même avaient été faites dans l'objet d'expulser de Paris la garnison étrangère, n'était-ce pas pour se débarrasser de cette influence de Philippe II, qui importunait le tiers-parti dans ses intentions de paix publique? Trois *régimentos* occupaient les postes principaux de la capitale sur les deux rives de la Seine ; leurs forces n'étaient pas suffisantes pour comprimer les compagnies bourgeoises. Le bas peuple était pour l'Espagne ; de fréquentes distributions d'argent et de vivres, l'ardeur catholique, les derniers fermens de la ligue, secondaient l'impatiente activité des trois envoyés de Philippe II : le duc de Feria, ambassadeur à titre ; Taxis, homme d'action et de surveillance auprès du duc de Mayenne ; Ibarra, commandant les forces militaires, lesquelles agissaient sous ses ordres les plus immédiats, au nom du roi catholique.

Tandis que les intrigues parlementaires s'agitaient à Paris, les envoyés espagnols tenaient leur cour bien informée des moindres accidens. « Le prince de Béarn, écrivoit Taxis à Philippe II, commence à faire descendre son armée des environs de Dreux jusqu'ici, et le duc de Mayenne, dans l'impatience de porter remède à ce fâcheux événement, a provoqué une réunion dans l'assemblée du légat, afin de prendre une décision par rapport à l'élection d'un roi selon vos ordres. On distinguoit dans ceste assemblée le cardinal

légat et celui de Pellevé ; les ducs de Mayenne, de Guise, d'Aumale, l'archevesque de Lyon, La Chastre, Rosne et Sainct-Pol, qui avoient esté appelés un ou deux jours auparavant par le duc de Guise, et voici ce qui s'y passa : Le légat dit avec beaucoup de fermeté que sa présence estoit à ceste seule fin de faire nommer un roy catholique, et que dans le cas où l'on demanderoit une trève, il avoit ordre exprès de n'y pas consentir. Ni la crainte de l'arrivée du prince de Béarn, ni les dangers de sa personne, ne pourroient le faire détourner de sa résolution ; dans le cas où il ne parviendroit pas à empescher la conclusion de la trève, il partiroit sur-le-champ. Le sujet des délibérations fut dès lors l'élection d'un roi, et chacun apporta ainsi son advis : le duc de Guise, comme partie dans la question, ne se prononça pas ; le duc d'Aumale, pour lui et pour le duc d'Elbeuf absent, parla avec grande résolution, disant qu'il falloit faire un roy promptement ; l'archevesque de Lyon se rangea à ce dernier advis ; seulement il s'en écartoit en ce point, qu'il vouloit qu'on attendît, pour l'élection, l'arrivée de nouvelles forces ; La Chastre nageoit entre deux eaux ; Sainct-Pol, Rosne et le cardinal de Pellevé, qui fut le dernier à parler, en appuyant merveilleusement son opinion, conclurent tous à l'élection d'un roy sur-le-champ. Le duc de Feria demanda au duc de Mayenne s'il exigeoit qu'on lui mon-

trast les pouvoirs et les instructions secrètes que nous avons reçues de Vostre Majesté, dans lesquelles vous nous donniez l'ordre de ne mettre à exécution nos promesses, qu'autant que le duc lui-mesme auroit rempli les siennes. Le duc de Feria en prit mesme occasion pour ajouter que nos secours ne se renouvelleroient plus jusqu'à nouvel ordre, non pas que nous refusions de porter assistance à ceux qui restoient fermes dans le parti, mais seulement à ceux qui s'en écartoient. Rien ne fit effet sur lui; les menaces du légat et des nostres tombèrent à plat *.

» Les bons conseils des Parisiens furent également inutiles; il en fut de même de toutes les persuasions que chacun chercha à lui présenter selon les circonstances, et dans l'intérest de sa famille; le duc de Mayenne resta inébranlable, ferme, dur comme un marbre **; l'assemblée se sépara sans autre résultat que la délibération sur le parti à prendre par rapport à la marche de l'armée ennemie que le duc de Mayenne avoit engagée à s'avancer. Après toutes les précautions prises, et tous les secours donnés au duc de Mayenne pour la dernière sûreté de la ville, nous avons appris que le jour de Saint-Jacques, le

* *Las amenaças del Legado y nuestras cayeron en seco.*

** *Estuvo se el de Umena fixo, firme y duro como un marmol.*

prince de Béarn, s'avançant jusques sur Sainct-Denis, assisté de plusieurs évesques, a entendu publiquement la messe. Ceci se raconte diversement, et je m'en réfère à ce que vous dira le duc de Feria, comme se rapprochant davantage de la vérité : on dit que le prince de Béarn va en adviser Rome promptement, et qu'il va envoyer une ambassade solennelle. Les Estats ayant résolu d'admettre le concile de Trente, on le publiera un de ces jours ; cette publication, à mon advis, est suffisante pour combattre l'effet produit par l'arrêt du parlement contre tout souverain étranger, jusqu'à ce qu'il y ait de plus grandes chances pour son élection * ».

Quelques jours après, le duc de Feria exprimait encore mieux ses craintes à Philippe II. L'ambassadeur espagnol nourrissait des méfiances profondes contre le duc de Mayenne ; il ne voulait point croire au retour de l'aîné des Lorrains vers les opinions et les intérêts populaires ; il continuait même à le dénoncer auprès du roi son maître : « Depuis que je n'ai escrit à Vostre Majesté, tout ce qui s'est passé a été conforme à ce que je soupçonnois des desseins du duc de Mayenne : ce duc a fait rassembler bon nombre de bourgéois de cette ville, lesquels, aidés des politiques favorisés ouvertement par ce duc,

Archives de Simancas, cot. B 7738. — 1er août 1593.

pourront estre supérieurs à la garnison de Vostre Majesté et aux bons catholiques de cette ville : il prend pour prétexte que je cherche à user de violence avec lui, et par cette raison il veut les prévenir. J'ai discouru longuement de ces propos avec le légat, lequel m'a dict que le duc de Mayenne estoit profondément blessé des menaces qu'on faisoit contre lui. Il a promis de ne rien entreprendre jusqu'à ce que ces propos fussent pleinement éclaircis ; il a ajouté que s'il arrivoit à sa connoissance qu'il fust vrai que l'on conspirast contre sa personne, il feroit un éclat qui étonneroit tout le monde. Cependant il ne pourroit pas croire à une chose si odieuse, en mesme temps qu'à la justice et à la piété dont Vostre Majesté est le modèle ; que d'ailleurs nous n'oserions prendre une pareille résolution sans les ordres exprès de Vostre Majesté. Le légat m'a engagé à me disculper des soupçons qui planent sur mon compte, disant au duc de Mayenne que je n'estois point venu pour les affaires de la guerre, mais seulement pour traiter des négociations; et afin de lui donner satisfaction, je sortirois de Paris quand il le désireroit. Je répliquai de suite que jamais je ne ferois de pareilles desmarches, qui d'ailleurs ne convenoient pas à mon caractère, et qu'il estoit tout-à-fait hors de raison que j'aille lui offrir de sortir de Paris à sa volonté; si j'avois à le faire, je n'irois pas l'en prévenir. Il me répondit que le

duc de Mayenne n'avoit aucune malheureuse intention, car il lui avoit assuré qu'en aucune manière il se mettra en rapport avec le prince de Béarn, sans en avoir parlé à Sa Saincteté, et sans son autorisation. Ces paroles de remettre la cause au Pape, est le moyen dont se sert habituellement le duc de Mayenne, et le légat s'en contente *. Le duc de Mayenne ne sauroit déguiser son ambition, puisqu'il a avoué à Rosne qu'il avoit les yeux constamment fixés sur la couronne, et qu'il estoit dans l'intention de ne la céder à personne. Rosne me dit qu'il cherche à l'en désabuser, lui démontrant l'impossibilité d'arriver à ses fins, et même de maintenir les choses dans l'estat où elles se trouvent; enfin le danger imminent qu'il y auroit à traiter avec le prince le Béarn. L'amiral de Villars est à Rouen, jusqu'aux premiers jours de juin; on n'a pu obtenir de lui, comme j'ai escrit à Vostre Majesté, aucune satisfaction, et cela se conçoit, puisque toutes ses affections estoient tournées vers le jeune cardinal de Bourbon, en faveur duquel il avoit ourdi quelques trames pour lui mettre la couronne sur la tête; mais il paroist que le cardinal n'a pas montré la résolution et le courage que M. de

* *Esto de remitir la causa al Papa es estilo deque el duque de Umena usa ordinariamente, y el Legado se paga desto.*

Villars attendoit de lui. De sorte que celui-ci venant à lui manquer, il se trouve tout aussi malheureux du costé du prince de Béarn, qui ne consent à lui conserver ni sa place, ni son titre. En conséquence, il nous a fait entendre qu'il désireroit traiter pour servir vostre Majesté dans toutes les affaires concernant le royaume de France; et ces négociations doivent estre présentées de sa part par l'abbé de Tiron, son intime ami *. »

Ce sont toujours les menées du duc de Mayenne qui paraissaient ainsi préoccuper les ambassadeurs espagnols; Philippe II lui avait accordé des subsides, mais dans quel dessein? pour que le duc de Mayenne servît les intérêts de l'infante; et au lieu de tenir sa promesse, le chef de la famille de Lorraine travaillait pour lui-même, cherchait à fortifier son parti. « Le 24 du mois passé (écrit Ibarra, commandant des forces militaires), nous nous sommes rendus à la maison du légat : nous y trouvasmes déjà le cardinal de Sens, Rosne, Tornaboni et plusieurs autres, qui se trouvoient lors de la première assemblée. Puis, vinrent l'un après l'autre le duc de Guise et le duc de Mayenne : on estoit silencieux et embarrassé en général. Enfin le duc de Feria dit au duc de Mayenne qu'il lui paraissoit inutile d'envoyer, comme il l'avoit dit,

* Archives de Simancas, cot. B 75 172, 175, — Octobre 1593.

à Rome et en Espagne pour cognoistre les intentions de Sa Majesté Catholique et de Sa Saincteté; que nous, ambassadeurs de Vostre Majesté, et le légat pour Sa Sainteté, nous pouvions répondre pertinemment; qu'il estoit incroyable, malgré les promesses et les sermens écrits, qu'il y eust eu encore une trève, et cela dans la saison la plus favorable aux catholiques..... Là-dessus, le duc de Mayenne interrompant avec arrogance, dit: « Mais je crois que Son Eminence le légat veut parler aussi des mesmes affaires » : en effet, a repris le légat, « je ne pourrois parler mieux, ni autrement que M. le duc de Feria; car je maintiens pour très-certain et très-juste tout ce qu'il a dit; j'ajouterai que lorsque Sa Saincteté m'a délégué, c'estoit pour que je fusse et l'instrument et l'expression de sa volonté. Tout ce que l'on fait est évidemment pour gagner du temps; or Sa Saincteté a fait savoir déjà plusieurs fois que l'unique désir qu'elle avoit et à la fois le seul remède qu'elle voyoit aux malheurs de ce royaume, c'estoit d'élire un roy catholique*. Donc, jusqu'à ce que des difficultés nouvelles ou plus réelles soient élevées, je me crois la faculté, en vertu de mes pouvoirs, de résoudre la question. » Le duc de Mayenne ne répondit rien; en mesme temps le cardinal de Sens ajouta quelques mots,

* *Que era su fin et su propuesto.*

dictés par le même esprit. Quant au duc de Guise, qui se tenoit esloigné du centre de l'assemblée ; « Je n'ai rien à dire ici, s'écria-t-il, et je suivrai les advis des ministres de Sa Majesté Catholique *. » On se retira fort mécontent, et sans avoir rien conclu. A Melun, on a mis à mort dernièrement, avec beaucoup de cruauté**, un jeune garçon de la chambre de la reine de Béarn; on l'a convaincu de l'intention qu'il avait d'assassiner le mari de cette princesse. Ce malheureux jeune homme n'a rien avoué, si ce n'est qu'il y avoit soixante conjurés dans la mesme résolution que lui, et cela on l'a appris par un théatin italien, auquel il s'estoit confessé ***. »

Les accusations multipliées que les envoyés espagnols jetaient contre le duc de Mayenne, avaient imposé à ce prince la nécessité d'une justification. Non seulement Mayenne avait engagé une correspondance intime avec Philippe II, mais des agens spéciaux avaient charge de se rendre à Madrid pour expliquer les actes du chef de la grande famille de Lorraine. Les instructions du sieur de Cisoyne, conservées aux Archives de

* *El de Guissa dize que no savia que diria alli, que seguiria lo que los ministros de V. Md. le dixessen.*

** *Han justiciado con gran crueldad.*

*** Archives de Simancas, cot. B 77 131. — 6 novembre 1593.

Simancas, exposent nettement les opinions et les desseins du duc de Mayenne : « Après avoir baisé très-humblement les mains de Sa Majesté, le sieur de Cisoyne lui dira, pour le regard de la trève qui a esté arrestée avec ceux du parti contraire, que monseigneur de Mayenne y a esté porté, et se peut encore dire forcé non-seulement par le commun advis et instance très-grande de tous les gens de bien, et des plus entiers et affectionnés à ce parti, mais encore d'une extresme nécessité. Parce que, recognoissant, et eux avec mon dict seigneur, l'entière et inévitable ruine et désolation de ce royaume, ils auroient tous, d'une commune voix, jugé n'y avoir autre moyen, ni expédient plus présent que celui de ladicte trève, pour pouvoir maintenir les meilleures villes de l'union, et mesme conserver celle de Paris, qui se voyoit remplie de plusieurs factions ; toutes lesquelles villes, pour l'extrémité où elles estoient et sont encore réduites, et pressées du désespoir d'une intolérable condition, ne demandoient que le seul sujet de la conversion du roy de Navarre pour le recognoistre et se jeter entre ses bras, comme elles eussent indubitablement fait, si on n'eust donné ce peu de relasche à leurs longues misères, en attendant d'autres effets de la bonté de Dieu et de la singulière piété de Sa Majesté Catholique envers ce royaume. Que mondict seigneur sait bien que ceste résolution, encore

qu'elle n'ait esté fondée que sur des raisons très-pressantes et les considérations ci-dessus alléguées, n'a pas entièrement satisfait ni contenté toutes sortes d'esprits, principalement ceux qui, pour ne vouloir suivre le droit chemin qu'il faut tenir pour assurer la religion, ont voulu mesurer et précipiter toute chose selon leurs passions, sans avoir égard au grand mal qui pouvoit advenir si l'on eust embrassé l'exécution de leurs violens conseils, lesquels n'ont servi d'autres choses que de sujets de calomnier les sainctes et sincères intentions de Sa Majesté Catholique, et condamner les bons et pieux offices qu'elle a rendus à cette saincte cause, l'accuser et blasmer d'ambition, au lieu de la gloire et louange qui lui est justement due. C'est pourquoi il suppliera très-humblement le roi, de la part de mondict seigneur, de n'ajouter aucune foi à tout ce qui lui pourroit estre dit, escrit et représenté de ses actions, si ce ne sont choses qui conviennent à l'intégrité qu'il y a gardée et observée sans s'en estre jamais desparti. Il la suppliera encore très-humblement de ne se vouloir offenser, s'il lui proteste au nom de mondict seigneur que le plus grand regret qu'il aye c'est que les ministres du roi d'Espagne soient cause d'avoir altéré la bonne et vraie intelligence qui se devoit garder et faire recognoistre entre eux et lui pour le bien des affaires; ne pouvant, pour la qualité avec laquelle

il a plu à Dieu le faire naistre, passer cela sans en témoigner un vif ressentiment. D'autant qu'il ne pensoit pas avoir si peu de part ès bonnes grâces de Sa Majesté, ni de créance et mérite en ce parti, pour les grands et utiles labeurs qu'il y a rendus, qu'il ne dust estre autrement reconnu d'eux, et qu'ils ne dussent prendre plus de confiance de lui qu'ils n'ont fait, de quoi les gens d'honneur qui ont assisté mondict seigneur se sont tellement scandalisés et offensés, que la plus grande partie d'eux a jugé que ce parti ne pouvoit pas longuement subsister en cet estat, et qu'au lieu d'espérer une prompte issue des communes misères, nous ne devons attendre que nostre ruine certaine *. »

Le duc de Mayenne semble tenir surtout à se disculper aux yeux du roi d'Espagne. Il sentait que là était sa force. Les soupçons des ambassadeurs à Paris l'importunaient; il savait qu'il était en butte à toutes leurs accusations; sans subsides pouvait-il espérer un succès à sa cause? « J'ai bien reconnu depuis trois mois, écrivait-il à Philippe II, que quelque grand malheur s'est opposé et contredit à la volonté que j'ai toujours eue d'envoyer devers Vostre Majesté quelque personnage d'honneur pour lui donner compte de tout

* Instructions du duc de Mayenne au sieur de Cisoyne. — Archives de Simancas, cot. B 785,6.

ce qui est intervenu aux affaires de cette cause dès l'ouverture de l'assemblée générale de nos Estats, jusques à la résolution de la trève que nous avons faite avec ceux du parti contraire; deux personnes que j'envoyois à Vostre Majesté ont esté atteintes de maladie de langueur, qui ont retardé jusqu'à présent leur départ. Mon beau-fils de Montpesat est parti depuis deux jours : je lui ai fait voir clair en tout ce qui est nécessaire de représenter à Vostre Majesté sur nos occurrences, desquelles il est parti depuis deux jours si particulièrement instruit que je me promets qu'il ne se pourra rien ajonter à ce qu'il en dira fidèlement à Vostre Majesté, s'il lui plaist de l'honorer de sa favorable audience, que je me promets de sa bonté ne lui sera déniée. Je désirerais que le discours qu'il lui fera sur l'estat des affaires, qui se peut dire plus déplorable qu'heureux, fust tel qu'en chaque point Vostre Majesté en pust ressentir quelque satisfaction; mais comme elles déclinent plutost qu'elles ne prospèrent, par le peu de bonne correspondance, voire assez mauvaise intelligence de ceux qui devroient mettre à part toute passion pour le bien général et le particulier service de Vostre Majesté, desquels respects je ne me suis jamais éloigné, j'ai bien opinion que ce qu'elle en apprendra lui apportera moins de contentement que je ne voudrois. Et d'autant, Sire, que je ne fais point de doute qu'en

tout ce qui est succédé l'on ne rejette beaucoup de choses sur moi, pour n'avoir voulu approuver toutes sortes d'opinions, et que d'ailleurs l'on ne vous presse de prendre une entière résolution sur les affaires de deçà ; je supplie très-humblement Vostre Majesté, sans laisser circonvenir ni préoccuper sa grande prudence, d'en différer son jugement jusqu'à ce que mondict beau-fils se soit rendu auprès d'elle, et qu'il lui ait plu me faire cet honneur de l'ouïr en sa charge, qui lui justifiera si clairement la sincérité de mes déportemens, que je veux croire que les mauvaises impressions qu'on lui en pourroit avoir fait prendre donneront bien à mon intégrité, et à la vérité qui ne se peut jamais confondre. J'attendrai donc par son retour en bonne dévotion ses commandemens, desquels elle ne peut honorer serviteur qu'elle ait plus disposé de les recevoir et d'y obéir *. »

Cette famille de Lorraine, elle-même si divisée dans les questions de la couronne, se gardait d'une séparation absolue avec Philippe II. Là étaient les forces militaires, les subsides de guerre, les bons doublons qui venaient relever le zèle affaibli. Le duc de Mayenne cherchait à conserver ses rapports avec le roi d'Espagne. Ses répu-

* Archives de Simancas. cot. B 75 165. — 1er novembre 1593.

gnances n'étaient que pour le duc de Féria, dont les hauteurs l'offensaient profondément. Le parti espagnol avait de vieux griefs contre Mayenne; le duc de Feria avait plusieurs fois écrit sur ses menées; et depuis sa séparation avec les parlementaires, ne travaillait-il pas pour placer la couronne sur sa propre tête? Il n'en était pas de même du duc de Guise, l'enfant chéri de la ligue; pour celui-là jamais plainte n'était parvenue au roi d'Espagne. Toutes les dépêches des ambassadeurs parlaient de son dévouement à la sainte ligue et aux intérêts espagnols. Le jeune prince était en correspondance directe avec le roi catholique. Quand on lui proposa le mariage avec l'infante, le duc de Guise n'eut pas assez d'expressions pour témoigner de sa reconnaissance. « Sire, écrivait-il, après les funestes accidens qui ont attiré toutes les misères que nous ressentons en ce royaume, ayant jeté les yeux sur la favorable assistance qu'il a plu à Vostre Majesté faire paroistre pour la conservation de nostre saincte religion et de cet Estat, j'ai porté avec patience les liens de ma prison, avec l'espérance de la grâce que Dieu ne desnie jamais à ceux qui ont recours à sa divine bonté, et en ayant ressenti les effets par l'heureuse évasion que j'entrepris sous une si certaine conduite, j'estimai estre de mon devoir de commencer mes premières actions par le vœu de soumission et obéissance que je dois à Vostre

Majesté, et me rendre en cela vrai successeur de mon père, qui n'a douté de signaler de son sang les preuves de sa fidélité. Et ayant dès lors dépesché monseigneur l'évesque d'Avranches pour témoigner à Vostre Majesté ce que moi-mesme j'eusse désiré, je puis avec juste raison avoir infinies obligations de la réception dont il a esté honoré à mon occasion, et recognoistre la gracieuse expédition qu'il en rapporta. J'ai depuis réglé le plus curieusement qu'il m'a esté possible tous mes vœux et desseins à l'observation de vos commandemens, et de tout ce que j'ai estimé estre agréable à Vostre Majesté, m'y sentant maintenant attaché d'un lien perdurable et indissoluble par l'honneur que je reçois de la bouche de M. le duc de Feria. Et puisqu'il a plu à vostre bonté me déférer le mérite et faveur d'une grâce si haute, j'oserai, Sire, en remercier très-humblement Vostre Majesté, espérant, avec l'assistance de ceste supresme puissance que j'ai toujours invoquée, me rendre digne de l'honneur de vos bonnes grâces, et acquérir par signalés services ce que mon défaut particulier me pourroit desnier. Et afin que Vostre Majesté puisse avec plus de confiance et de certitude prendre créance de tout ce qui s'est passé en ceste célèbre assemblée sur la proposition d'une royauté que tous les gens de bien recognoissent très-nécessaire pour la conservation de nostre religion et de cet Estat, je me

remettrai entièrement sur ce que ledict sieur duc de Feria et les ambassadeurs de Vostre Majesté lui en représenteront, m'estant abstenu par leur advis et conseil d'envoyer vers elle un personnage de qualité * pour faire cet office de vive voix, et me contenterai de confirmer et renouveler à Vostre Majesté le témoignage de la fidélité et obéissance que j'employerai éternellement avec ma vie à l'exécution de ses commandemens. »

Il y avait dans le langage du jeune prince quelque chose de plus chaudement dévoué à la cause espagnole. Ce n'étaient pas des plaintes et des récriminations contre les ambassadeurs du roi catholique, mais une entière obéissance à ce qu'ils désiraient. Le duc de Mayenne murmurait ; Guise offrait ses services et sa vie au roi d'Espagne : c'était un cœur neuf, un enthousiasme de jeune homme que les agens de Philippe II pouvaient exploiter. Le duc d'Aumale ne parlait pas une langue différente. « Sire, j'ai su de M. le comte Charles de Mansfeld comme il a plu à Vostre Majesté d'avoir agréable le témoignage que je me suis évertué de rendre de mon affection en l'assemblée des Estats-Généraux de Paris, ce qui redouble le désir que j'ai eu toujours d'en faire voir des preuves plus claires et évidentes à Vostre Majesté, par les effects de quelque bon et signalé service, en quoi,

* Archives de Simancas, cot. B 7559. — 4 août 1593.

Sire, je me suis du tout résolu et déterminé de n'épargner mon sang ni ma vie jusques au dernier soupir, et d'employer pour ceste occasion tout ce que j'ai d'amis et de moyens, sans en rien réserver; j'espère, Sire, de l'aide et de la grâce de Dieu (à qui l'ingratitude déplaît sur toute chose) qu'il favorisera en cela mes intentions, et crois fermement que si je procédois autrement après avoir reçu tant de bénéfices de Vostre Majesté, j'encourrois son indignation. Je la supplie donc très-humblement de vouloir faire estat très-certain de mon fidèle service, et de celui des principaux gouverneurs et gentilshommes catholiques de ceste province, lesquels se sont trouvés avec moi en ceste armée, et ont juré et promis devant M. le comte Charles de Mansfeld de ne jamais recognoistre le roi de Navarre, quoi qu'il puisse arriver, et de ne se despartir du serment de l'union qu'ils ont ci-devant fait; je puis, Sire, respondre de cela à Vostre Majesté pour eux, ainsi que je fais très-volontiers, les cognoissant de longue main, et si particulièrement que je l'ose affirmer qu'il ne s'en verra jamais un Guise despartir de ce ferme propos. Ils ont fait dresser un Mémoire, lequel sera réputé à Vostre Majesté pour ce qui concerne la sûreté et desfense de leur gouvernement, à quoi je la supplie très-humblement de vouloir estre favorable, et de nous commander après cela ce qu'il y aura à faire

pour l'advancement de ceste cause et pour son service particulier; en quoi elle nous trouvera toujours prompt et très-disposé de nous employer avec la mesme dévotion dont je. supplie le Créateur de donner à Vostre Majesté, Sire, l'heureux accomplissement de ses généreux et louables desseins et un los perdurable. Du camp de Origny *. »

Toute cette famille de Guise entrait ainsi avec plus ou moins de dévouement individuel dans les intérêts espagnols; elle en multipliait les témoignages; car à chaque circonstance importante elle s'adressait au prince, qu'elle appelait son protecteur. Philippe II n'avait de confiance qu'envers le jeune duc de Guise; les haines qui séparaient Mayenne des ambassadeurs espagnols à Paris, étaient exploitées à chaque dépêche. Le roi ne paraissant se fier qu'à ses agens, leur nombre était très-multiplié, et il en existait jusque sous la tente de Henri de Navarre. Un de leurs plus curieux documens existe encore dans les Archives de Simancas. La dépêche du capitaine Castillo Gaspardo présente sous les formes les plus piquantes les relations qu'il a eues avec le Béarnais, dont il était chargé de surveiller les actions. « J'ai eu beaucoup de rapports d'amitié et de galanterie ** avec plusieurs cavaliers et dames de France, ayant servi dans ce pays comme ser-

* Archives de Simancas, cot. B77 175. — 20 août 1593.

** *Amistades y galanterias.*

gente-major (lieutenant-colonel) dans le régiment d'infanterie de M. de Luz. Parmi les cognoissances que j'eus l'occasion de faire dans mes garnisons ou mes logemens*, je citerai particulièrement Mme de la Guesles, femme d'un secrétaire d'Estat du prince de Béarn, qui ne le quitte pas. Ceste dame, dans l'intention de garder mieux sa maison de campagne, située aux environs de Meaux, estoit venue y demeurer avec tous ses enfans. Elle me fit prier d'y venir moi-mesme habiter, afin d'estre ainsi tout-à-fait à l'abri des incursions et exigeances des soldats de mon régiment, cantonné aux environs. Je m'y rendis en effet, et j'en fis un tel éloge que bientost je reçus la visite de don Diégo de Ibarra avec les maistres-de-camp don Antonio de Çuniga et de Louis de Velasco. Don Diégo de Ibarra me conseilla aussitost de me mettre dans les bonnes grâces de ceste dame, pour sçavoir par son intermédiaire quelque secret du prince : « Ne nesgligez rien, me dit-il, ni amabilité, ni cadeaux, ainsi que cela se pratique en France**. » Je compris toute l'importance ce cet advis, ainsi qu'on le verra plus bas. J'avois esté parfaitement *** agréable à ceste dame, et au moment de partir de sa maison, elle voulut me

* *O casas de alojamiento.*

** *Sera menester deser agradable, aunque fuesso non dadivas, que es los que mas se usa en Francia.*

*** *Assolutamente.*

faire présent d'une belle chaisne en or ; saisissant alors ceste occasion, je la pris par la main, et la menant dans mon appartement, je lui montrai l'argent et les joyaux que je possédois *, et j'ajoutai : « Ce n'est point par intérest que l'on sert les personnes comme vous ; gardez vostre chaisne; un cadeau moins riche me seroit plus agréable peut-être ; et d'ailleurs c'est à moi à vous offrir de disposer de tout ce que vous voyez là devant, soit en bijoux, soit en argent : ce sera pour moi un grand bonheur **.... » Elle demeura toute charmée de mon procédé, et s'empressa de l'écrire à son mari : celui-ci en parla dans l'armée du prince de Béarn, qui, toujours aux aguets des choses nouvelles ***, désira me voir. Dans l'intervalle, ayant reçu l'ordre du duc de Mayenne d'aller secourir Péronne avec deux cents soldats, je partis promptement, et vestu à la légère pour faire plus promptement les quarante lieues de chemin qui me séparoient de ceste ville ; mais ayant reçu l'ordre d'y demeurer quelques jours, j'eus besoin de mes vestemens; et pour me les procurer, il falloit un passeport du Béarnois. Je m'adressai à Mme de la Guesles, dont la protection estoit sûre, et j'obtins de ses démarches, faites

* *La hizo entrar en mi aposento donde li mostro dineros y otras joyas que yo tenio.*

** *Que seria para mi mucha mio.*

*** *Que quiero ver siempre miero.*

avec le plus grand zèle, tout ce que je demandois; elle accompagna mesme son service d'une lettre fort courtoise * que j'ai avec moi **. En ce moment j'étois revenu à Pontoise, où je fis cognoissance d'un cavalier appelé de Mouchy ***, appartenant au parti du prince de Béarn; il avoit un passeport du duc de Mayenne, parce qu'il voyageoit pour des négociations. Je lui demandai s'il cognoissoit un certain *Antonio Pérès*, autrefois secrétaire du roi d'Espagne, et aujourd'huy auprès du prince de Béarn. Il me dict que ouy. Comment, repris-je, le prince de Béarn peut-il se servir d'un traître pareil? quel avantage, quelle espérance peut-il avoir d'un homme qui a si mal servi sa patrie et son roy?

« Vous avez raison, reprit Mouchy, je voudrois bien de ma main le jeter au fond d'un puits. » Saisissant ceste occasion favorable, je prends Mouchy par le bras et lui dis : « Mille écus pour vous, si vous consentez à tuer ce traître, et deux mille si vous nous le livrez vivant. — Estes-vous bien sûr de pouvoir payer cette somme, reprend Mouchy? Eh bien, j'y songerai. » Puis il monte à cheval, et me dict adieu, en partant au galop et en riant très-fort. Je n'ai pas trop de con-

* *Muy cortesa.*
** *Que aqui tengo.*
*** *Muxi.*

fiance en ce Mouchy, mais j'en ay néanmoins averti le duc de Feria. Peu après j'eus à retourner à ma garnison, et comme je pensois, pour ma plus grande sûreté, avoir besoin d'un passeport du prince de Béarn, j'en demandai un au secrétaire de la Guesles, prétextant que j'avois besoin d'aller voir quelques amis en différens lieux. Il me remit, avec ce passeport, une lettre où sa femme me donnoit de ses nouvelles, et me disoit qu'ils comptoient bien estre dans le nombre de ces amis que j'avois à visiter, et qu'ils m'attendoient à Mantes. Ayant communiqué cette lettre aux ministres de sa Majesté Catholique, ils me donnèrent un congé pour y aller, en me recommandant bien de tascher de découvrir les projets de l'ennemi par le moyen de ce secrétaire, et prenant un trompette avec moy, je partis. En passant à Saint-Denis et à Meulan, je fus parfaitement reçu par les gouverneurs de ces places, où des ordres du secrétaire avoient été donnés. Arrivé chez luy, il descendit jusqu'au bas de l'escalier pour me recevoir *. Puis, me faisant monter à son appartement, j'y trouvai sa femme, qui me reçut également avec beaucoup de caresses **. Le secrétaire prenant alors la parole : « J'ay un service à vous demander, dict-il.—Très-volontiers, je vous

* *Y baxo a la escalera a recivir me.*

** *Que me recibe tant bien con muchas caricias.*

le rendrai, repris-je, s'il est en mon pouvoir, sans trahir mon honneur ; » et alors ce gros homme m'embrasse *, en me disant qu'il veut me mener voir souper le prince de Béarn le jour mesme. En effet, le soir mesme nous allasmes, et par la complaisance des officiers de service je fus assez bien placé pour le voir très-bien. Le repas achevé, le prince de Béarn s'avançant vers moi avec affabilité : « Soyez le bien venu, me dict-il ** ; il y a plusieurs jours que je désirois vous voir par toutes les choses avantageuses que mon secrétaire m'a dictes de vous. » Et comme on se retiroit, le Béarnois me pria de l'accompagner. Arrivé dans ses appartemens, il me prend la main, et me dict encore : « Tout ce que mon secrétaire m'a dict de vous me confirme dans la confiance que vous m'inspirez. Voici ce dont il s'agist ; j'ay envoyé dernièrement en Angleterre Antonio Perez, que vous cognoissez assurément, pour solliciter des secours de la royne Élisabeth. Il m'a affirmé de plus qu'on pourroit lever facilement 20,000 Maures du royaume de Valence, qui se porteroient de là sur l'Aragon, et produiroient ainsi une diversion assez puissante pour que le roy d'Espagne rappelast ses troupes d'icy et nous laissast en repos. » Je fis l'observation que ce projet

* *Y a esto gros humbre me abrazo.*

** *Me dixo que fuese bien venindo.*

me paroissoit hazardé, et cela pour en savoir davantage ; et pour lors appelant don Martin de la Nuza, qui étoit là tout près, il le questionna en espagnol sur ce projet, que celui-ci développa, comme à peu près arresté. « Je vous parle en espagnol, avoit dict le prince de Béarn, parce que le capitaine là présent n'entend pas bien le françois ; c'est d'ailleurs un homme sûr devant lequel nous pouvons discourir librement. Deux mille Gascons doivent en outre descendre par les Pyrénées sur Saragosse. — Mais où sont les armes pour toutes ces troupes ? repris-je vivement.—Dans Bordeaux et sous la garde du maréchal de Matignon, me répondit le prince de Béarn. » Puis tirant un papier plié du fond de sa poche *, il me faict voir plusieurs noms, parmi lesquels le maréchal de Matignon, chargé de l'entreprise ; don Martin de la Nuza, Godefroy Bardaxi, etc. ; et à chaque nom il me demandoit si je les cognoissois ; je respondois que ouy. Puis revenant à Godefroy : « Celui-ci est à Fraga, ajouta-t-il. — Sur la route de Saragosse à Barcelone ? — Précisément. — Mais la place n'est pas assez forte, continuai-je, pour voir s'il étoit bien instruit. — C'est vrai, reprit-il, mais sa position est excellente. » Et je vis qu'il n'ignoroit rien. Et don Martin s'étant rétiré, il me développa ses résolutions avec

* *De fundo de la faltriquera.*

talent *. « Le prince de Béarn a-t-il des intelligences en Espagne? demandai-je au secrétaire. — Ouy respondit-il; à Séville, à Barcelone, à Madrid; dans cette dernière ville est le commandant de l'artillerie, appelé Pétarque, qui doit nous servir efficacement. » A peu de jours de là, le secrétaire vint me dire que décidément le roy de Navarre me chargeoit d'aller en Aragon pour voir si les forces du roy d'Espagne estoient aussi foibles que le disoit don Martin de la Nuza. — Mais à qui devrai-je m'adresser là-bas? observai-je. — On vous donnera les noms de tous ceux avec lesquels vous devez entrer en relation, me respondit M. de la Guesles. » Puis, ayant témoigné la crainte d'être jugé et condamné comme traître si je partois ainsi sans prendre congé du duc de Feria et du duc de Mayenne, le prince de Béarn me fit dire que je pouvois passer par Paris. Et le soir mesme de mon départ, ayant soupé joyeusement avec beaucoup d'officiers françois, don Martin de la Nuza me prenant à part : « Allez, me dit-il dans ces mesmes paroles; le roy d'Espagne va payer toutes ses injustices et méchancetés envers nous. » Je revins à Paris escorté d'un trompette et avec un passeport du prince de Béarn. A Paris, je communiquai au duc de Feria tout ce que je dis icy, et il fit partir en mesme temps que moi un cour-

* *Con mucha sciencia.*

rier, afin disait-il, que si l'un de nous étoit pris ou arrêté, car le Béarnois pouvait revenir sur sa résolution envers moy, Sa Majesté fust tousjours prévenue. Dès lors, m'estant embarqué avec promptitude au Havre-de-Grace, je suis arrivé à Saint-Sébastien, d'où, avec toute la vitesse possible, je me suis rendu à la cour de Vostre Majesté *. »

Ce rapport ayant été aussitôt communiqué par le secrétaire don Idiaques à Philippe II, le roi écrivit en marge, de sa grosse et indéchiffrable écriture : « J'ay vu dans le moment le rapport que l'on m'a remis; je ne l'ay que trop vu, si tout cela est vrai **. J'ay fait différentes marques aux endroits importans de ce rapport, et sur lesquels il faut prendre des informations promptes et précises. Employez pour cela des hommes fidèles et adroits ***. Il faudroit tascher de se saisir d'Antonio Perez en Galice ; il auroit bien des révélations à nous faire, dans la crainte du supplice. Tout cela est dict icy à la haste ; nous parlerons plus posément de cette affaire grave ****. Le conseiller don Juan Idiaques prendra les premières mesures *****.

* *Donde con la presteza que me ha sido possible he venido a la corte de V. M.*

** *Hai harto que ver si es verdad todo aquello alli es.*

*** *Hombres fideles y bien industriados.*

**** *Hablaremos mas a la larga desta importante platica.*

***** Mémoires du capitaine Castillo Gaspardo sur ses

On voit, d'après le texte de cette dépêche, que le mouvement espagnol s'arrête et se met déjà sur la défensive. Ce n'est plus cette cause active, puissante, attaquant avec hardiesse en France le principe de l'hérédité de race; le Béarnais a pris l'initiative, et menace l'Espagne sur son propre territoire. Comme la vieille reine Élisabeth, Henri va fouiller jusqu'aux entrailles des opinions et des intérêts dans la Péninsule; il réveille le ressentiment profond de la race moresque contre ses conquérans; il a des agens dans l'Aragon, la Catalogne, les provinces frontières des Pyrénées et du Béarn pour rappeler l'ancienne indépendance et les *fueros* populaires. L'attitude politique de Henri IV et de l'Espagne s'est donc sensiblement modifiée : le système du Béarnais devient tout-à-fait agressif. Il veut porter le désordre et la guerre dans la Péninsule; il répond à la ligue espagnole à Paris par des projets d'indépendance provinciale en Espagne, et ces projets avaient alors du retentissement!

relations avec le prince de Béarn, et des moyens qu'il a employés pour se les procurer. — Archives de Simancas, cot. B 8391.

CHAPITRE XCIX.

LE CAMP DU BÉARNAIS. — NÉGOCIATIONS A ROME. — LE SACRE. — SURPRISE DE PARIS PAR HENRI IV.

Zèle catholique de Henri de Navarre. — Rapports avec le Pape. — Négociation du duc de Nevers. — Déclaration royale. — Sacre de Henri IV. — Plaintes des huguenots. — Rupture de la trève. — Reddition de Meaux. — Pamphlets. — Rapports avec Brissac. — Trahison dans le bureau de la ville de Paris. — Entrée des huguenots et royalistes. — Surprise de la ville. — Charte concédée. — Situation de Paris après l'entrée de Henri IV.

1593—1594.

C'était alors un brillant et bel équipage que les tentes du Béarnais victorieux, autant par les armes

que par l'habileté des négociations. La trève durait encore, et ce relâche à la rude vie des camps; Henri IV l'employait à suivre deux grandes affaires : 1° la reconnaissance de sa royauté par le pape, sanction catholique de ses droits; 2° la transaction parlementaire qui devait lui livrer Paris, tête de la ligue municipale des cités.

Immédiatement après l'abjuration, on a vu l'empressement de Henri IV à députer vers Rome des hommes habiles et dévoués, dans le dessein d'offrir sa soumission filiale au pontife. Cet acte était le complément nécessaire de sa conversion. A l'époque de la grande puissance catholique, se séparer de Rome c'était rompre avec la société même, avec le principe qui dominait les peuples. La réforme avait sans doute créé un droit tout nouveau, une souveraineté civile et indépendante; mais dès l'instant que Henri saluait l'unité catholique par sa conversion, il devait chercher sa force vers le chef et l'arbitre des hautes destinées de l'Église. Philippe II, à son tour, devait lutter contre l'influence de Henri IV à Rome, et empêcher cette réconciliation, dont le résultat était la couronne monarchique posée sur la tête du Béarnais.

Le pape qui portait alors la tiare d'or, était Clément VIII, humble prêtre, qui, agenouillé le jour de son intronisation, s'écria, dans son vif amour pour l'Église : « O mon Dieu, ôtez-moi la

vie si mon élection ne doit pas être utile à votre saint nom ! » Clément s'était vivement prononcé dans la question catholique, et la ligue avait eu son plein assentiment. L'ambassadeur envoyé à Rome par Henri IV fut ce duc de Nevers, toujours chargé des missions difficiles qui touchaient aux intérêts complexes de la couronne et de l'Église. Il était porteur de lettres autographes pour le pape et le sacré collége. « Messieurs, disait le roi aux cardinaux, j'ay dès long-temps faict entendre, par plusieurs offices et protestations, que je ne voulois demeurer opiniastre en la créance en laquelle j'avois esté nourri au faict de la religion ; mais serois tousjours prêt à m'en despartir en me faisant voir que je fusse en erreur, dont ayant toujours désiré de m'éclaircir par moyens légitimes, j'en suis venu plusieurs fois en conférences et communication particulière avec aucuns personnages ecclésiastiques recommandés de piété et bonne doctrine, qui ont esté à ma suite pour administrer aux princes et mes autres serviteurs bons et catholiques, le service divin, qui y a tousjours esté célébré selon l'Église catholique, apostolique et romaine en toute vénération et liberté ; et finalement j'ay en ce mois de juillet dernier faict assembler un nombre de prélats et autres personnages ecclésiastiques doctes, en la saincte faculté de théologie, pour l'instruction et bon enseignement, desquels ayant cognu que

l'Église catholique, apostolique et romaine est la vraie Église pleine de vérité, je m'y suis tout aussitost rendu par la grace de Dieu et inspiration qui luy a plu de me donner, et j'ay este reçu par lesdicts prélats dans l'église abbatiale de Sainct-Denys par les formes qu'ils ont jugé estre convenables, et avec réservation de ce qui appartient à nostre saint-père le pape et au sainct-siége, comme je m'y suis volontairement soumis. Et pour m'acquitter de ce devoir, ne pouvant aller le faire en personne, j'ay voulu y satisfaire par personnage de bonne et grande qualité, ayant faict eslection de mon cousin le duc de Nevers, prince qui m'appartient de proximité de sang, et recommandé de tant d'autres grandes et bonnes qualités, mesme de singulière piété et affection à la religion catholique. Et pour d'autant mieux tesmoigner, Messieurs, l'observance à laquelle je veux vivre et mourir envers le sainct-siége, il vous donnera communication de la commission qu'il a de moy, vous priant de le favoriser de vos bons conseils, advis et intercessions envers Sa Saincteté, à ce que son bon plaisir soit de se rendre d'autant plus exorable à mes justes supplications, sur la foy et assurance que je lui donne d'une entière persévérance de ma part en ladicte religion catholique et perpétuelle dévotion envers le sainct-siége, pour le bien et service duquel

ma propre vie et mes moyens ne seront épargnés, s'il en est besoin *. »

La mission de M. de Nevers était destinée à canvaincre le pape : « que le droit d'hérédité était plus légitime aux yeux de Dieu et des hommes que toutes ces élections populaires et religieuses ; » d'où résultait la pleine et entière justification de l'avènement de Henri IV. « Pour élire un roy, disait l'ambassadeur, ainsi que sa saincteté paroist en avoir le project, il faut une assemblée légitime des Estats du royaume, non convoquée par un homme sans pouvoir, comme le duc de Mayenne, dont l'auctorité n'est fondée que *sur la glace d'une nuit* **. Il faut que l'assemblée soit générale, et elle ne le peut estre. Suivant les lois du royaume, il ne peut estre question d'élection tant qu'il y a un prince capable de la branche régnante. Il y a en France beaucoup de princes catholiques ; la couronne appartient au plus proche ; toute élection seroit nulle sans cela. Le pape voudroit-il renverser la constitution fondamentale de la France en faveur de l'infante ou d'un prince étranger? Si l'on soutient que les princes du sang royal sont hérétiques, il faut les

* Mss. de Mesmes, tom. XIII, in-fol., cot. 893 1/14.

** Ces mots sont soulignés, et font allusion sans doute à une circonstance qui favorisa la prise de pouvoir de M. le duc de Mayenne.

entendre avant de les condamner. L'élection étant mal faicte, dans quelle combustion mettroit-on le royaume ! M. de Mayenne prétend que la couronne est due à son âge et à ses longs services. Le duc de Guise y prétend comme l'aisné de sa maison. Le duc de Nemours y aspire comme ayant sauvé la capitale. M. de Lorraine, comme chef, veut estre préféré aux autres princes de sa maison. Le roi d'Espagne y songe pour lui ou pour sa fille, à laquelle il veut donner un mari qu'il fera roy, s'il n'en peut sortir autrement. Enfin M. de Mercœur ne veut estre le suject ni du duc de Guise ni du duc de Mayenne, de sorte que voilà le royaume divisé en autant de factions; et c'est ce que l'Espagne désire. La grandeur à laquelle l'Espagne veut s'élever sera l'assujétissement de tous les princes d'Italie, et du pape lui-mesme. La guerre continuera, la religion s'anéantira au milieu des troubles. Que de malheurs ! que de sang répandu ! que de crimes ! Le pape est le pasteur commun; voudroit-il s'exposer au reproche de la perte entière de son troupeau? Sa Saincteté ne doit point craindre de mécontenter le roy d'Espagne; s'il s'offense, elle a de bons moyens pour le contenir, la France pacifiée ne deviendra-t-elle pas sa ressource et son bras droit? Si elle consent à la ruiner, c'est assujétir le sainct-siége à la tyrannie espagnole. »

Tandis que la négociation avec le saint-siége

continuait sans espérance d'un résultat immédiat et décisif, le roi ne cessait de rendre témoignage de son zèle catholique envers l'Église, et il écrivait au pape dans les termes de la soumission la plus absolue *. Une des plus grandes difficultés qu'on opposa au duc de Nevers, dès les premiers momens de sa négociation, fut qu'il n'était chargé que d'assurer l'obédience de Henri IV, sans avouer qu'il avait besoin de l'absolution pontificale. Le roi était toujours hérétique relaps aux yeux du pape, qui ne tenait pas compte de l'absolution donnée en France par des évêques sans pouvoirs, cette absolution étant un cas réservé au Saint-Siége. « Comment, dit le pape, absoudrai-je un prince qui se dict catholique et qui garde auprès de lui en si scandaleuse faveur M. de Bouillon ?

* 25 novembre 1593. — Lettre de Henri IV au pape Clément VIII. — Bibliothéque du Roi, mss. de Mesmes, introduction aux Mémoires sur la Ligue, in-fol. tom. XIV, nº 893 1/15. « Très-Sainct-Père, après qu'il a plu à Dieu nous appeler à la communion de la saincte Église apostolique et romaine, et la protestation que nous avons faicte d'y vivre et d'y mourir, rien ne nous peut être une plus grande consolation que de la voir autorisée et approuvée de la bénesdiction de Vostre Saincteté. — Dont désirant de nous acquitter avec tout l'honneur et respect envers Vostre Saincteté, ainsi qu'il lui appartient, nous avons choisi la personne de nostre très-cher et bien aimé cousin, le duc de Nevers, pour l'espérance que nous avons en ses vertueuses et excellentes qualités, et singulière desvotion à

— Il est vrai, répondit M. de Nevers, que M. de Bouillon est reçu à la cour du roy ; mais Vostre Saincteté peut estre assurée que rien ne s'y détermine par ses conseils. Ah ! j'en conjure Vostre Saincteté, s'écria M. de Nevers en se prosternant aux pieds du pape, les yeux remplis de larmes, accordez à mon maistre l'absolution *in foro conscientiæ;* Vostre Saincteté a esté trompée sur la bonne foy et la sincère affection du roy pour le sainct-siége : tout mensonge est indigne de son grand cœur. » — Le Pape ayant fait relever l'ambassadeur, répliqua : « Mais, si je ne me trompe, cette demande n'est à autre fin, une fois accordée, qu'à se passer ensuite de moy pour régner. — Je ne nie pas que mon maistre ne soit assez puissant pour ne tenir sa couronne de personne ; mais, continua

la religion catholique. L'eslection et la charge qui lui sont commises seront d'autant plus agréables à Vostre Saincteté que l'un des principaux points de ladicte charge est de prester à Vostre Saincteté et au sainct-siége apostolique en nostre nom, l'obédience que nous lui devons comme roi de France très-chrestien, qui ne désire moins imiter l'exemple des rois nos prédécesseurs, et mesriter le titre et rang de premier fils de l'Église par nos actions, qu'ils ont esté fougueux de l'acquérir et conserver. A ceste cause, Très-Sainct-Père, nous supplions très-affectueusement Vostre Saincteté que le bon plaisir d'icelle soit accepter et recevoir cet office et devoir qui lui sera rendu de nostre part par nostre cousin, avec les soumissions dues et accoutumées. »

M. de Nevers, telle n'est point son intention. — J'en doute quant à présent, s'écria le pape. — Ah! Vostre Saincteté ne refusera pas le plus sûr, le plus précieux gage que je puisse lui en offrir : qu'elle daigne accepter mon fils unique en ostage. — Le cas serait embarrassant, et un pareil ostage difficile à punir en cas de manquement de parole. — Mais enfin qu'exige Vostre Saincteté du roy mon maistre qui la puisse rassurer ? — Ce n'est point à moy à conduire un relaps pour le ramener à l'Église, avec laquelle, suivant les canons et les théologues, je ne peux en conscience le réconcilier. — Que Vostre Saincteté daigne au moins entendre l'évesque du Mans et les docteurs que j'ay amenés. — Me veut-on soumettre à une dispute ? dit le pape en colère. Ils ne paroistront devant moy, avant de s'estre présentés devant le chef de l'inquisition, au moins devant celuy de la congrégation de France (le cardinal d'Aragon). Si je n'ay point faict justice de l'évesque et des théologiens, vous, M. de Nevers, devez m'en sçavoir gré, puisque ce n'est qu'en vostre considération personnelle que je l'ay faict. » A ce propos, le duc de Nevers répliqua avec fermeté : Vostre Saincteté n'a pu prétendre porter jusque-là son auctorité. L'évesque du Mans et les docteurs partagent avec moy les fonctions de l'ambassade; ils sont ambassadeurs de mesme que moy, et comme leur chef, je ne leur permettrai jamais

d'abandonner ce titre, pas plus que je ne le quitterai moy-mesme. J'ai en main des pouvoirs suffisans; les voilà. Si j'ay souffert jusqu'icy les humiliations auxquelles j'ay esté réduit, à mon tour je puis dire que c'est dans l'intérest de la paix et du bien général. Qu'est-ce que le légat de Vostre Saincteté? est-ce bien le ministre du sainct-siége, ou plustost celuy du roy d'Espagne? Quelle révoltante partialité est la sienne envers les Espagnols, à nostre préjudice! »

M. de Nevers s'était levé en parlant ainsi; son rôle avait changé; il n'était plus là suppliant et soumis. Le pape demeura un instant surpris; cette fermeté en imposa; il chercha à justifier son légat du mieux qu'il lui fut possible : « Dans tout ce que j'ai cru devoir faire, ajouta-t-il, il n'y a rien de personnel envers M. de Nevers, pour lequel je conserve une si profonde estime, et auquel, en toute occasion, je donnerai les marques de mon affection particulière. »

Le duc de Nevers se retira désespéré du mauvais succès de sa négociation, et prit congé de Sa Sainteté, en disant qu'il voulait au plus tôt retourner en France. Le pape Clément chercha de nouveau à l'adoucir, en promettant de lire le Mémoire que le duc lui avait remis; ce qui signifiait indirectement que celui-ci pouvait demeurer à Rome jusqu'à nouvel ordre. Peu de jours après il reçut un billet écrit en italien : « On avertit le

duc de Nevers que le parti qu'il a pris dans l'audience dernière, de donner ses demandes par écrit au pape, a eu le plus grand succès. Les cardinaux en ayant esté instruits, en ont provoqué la lecture en plein consistoire *. » Le sacré collége commençait à se séparer du pape dans cette question de la France, et tôt ou tard les cardinaux devaient l'emporter dans la balance, sur les intérêts de l'Espagne vivement défendus par son ambassadeur.

Henri de Navarre s'était décidé à embrasser le parti et les croyances catholiques, par la conviction profonde que là seulement était la force et la nationalité de la France. Comme on pouvait douter que sa conversion fût sincère et définitive, le

* Audience donnée par le pape à M. de Nevers, le 5 décembre 1593. — Bibliothèque du Roi, mss. de Mesmes, intitulé : *Mémoires sur la Ligue*, in-fol., tom. XIV, n° 893 1/15. Dans la première audience que le duc de Nevers eut du pape, le soir même de son arrivée à Rome, il le supplia de ne pas limiter son séjour à Rome à dix jours; le pape répondit qu'il y penserait. Sa Sainteté ajouta qu'elle ne pouvait même accorder l'absolution au roi *in foro conscientiæ*. Le duc ne répondit rien à ce propos, mais il assura qu'il était venu pour faire connaître au Saint-Père jusqu'à quel point on lui en avait imposé, et qu'il demandait une audience publique, dans laquelle, en présence du sacré collége, il pût confondre l'imposture des agens de la ligue et des Espagnols.—Le pape ne voulut pas l'accorder, mais le remit à une plus longue, qu'il indiqua pour le mardi suivant.

roi multipliait les actes et les témoignages de sa piété. Si les prédicateurs annonçaient que le Béarnais était hérétique relaps, et n'avait pu se réconcilier avec l'Église, Henri déclarait en réponse que, Dieu merci, il avait conféré, avec des prélats et docteurs assemblés, des points sur lesquels il désirait être éclairci : « et après la grâce qu'il a plu à Dieu nous faire par l'inspiration de son Saint-Esprit que nous avons recherchée par tous nos vœux et de tout nostre cœur pour nostre salut, et satisfait par les preuves qu'iceux prélats et docteurs nous ont rendues dans les escrits des apostres, des saints pères et docteurs reçus en l'Église, recognoissant l'Église catholique, apostolique et romaine estre la vraie Église de Dieu, pleine de vérité et laquelle ne peut errer, nous l'avons embrassée et nous sommes résolu d'y vivre et mourir* ». Henri ne s'occupait donc qu'à constater d'une manière authentique et persévérante la sincérité de ses démarches pour une haute réconciliation avec l'Église; or, cette Église appelait, comme caractère inviolable de toute royauté, le sacre des monarques légitimes. Le sacre était alors l'image vivante, la marque politique de la légitimité royale. Reims et sa vieille basilique

* « Desclaration du roy à ses parlemens, touchant son changement de religion. » 25 juillet 1593. — Fontanieu, portefeuilles, vol. 417. — Mss. de Colbert, vol. cot. 14, fol. 106.

étant au pouvoir des ligueurs, on ne pouvait oindre de l'huile sainte la tête de Henri IV. On avait procédé à l'abjuration sans la volonté de Rome. On fit un sacre en dehors de Reims, à Chartres, sur un autre autel, sans aucun des hauts pairs de France. Les clercs de Saint-Denis et de Mantes tinrent lieu des grandes figures épiscopales. La ligue eut beau jeu d'attaquer ces imitations des cérémonies royales, comme elle avait pris en mépris l'abjuration *. On lit dans un pam-

* « Promesse faicte par Henri IV aux évesques et églises de son royaume entre les mains de l'évesque de Chartres, le 27e février 1594, avec le serment faict à ses sujets audict jour de son sacre.

» Je vous promets et octroie que je vous conserverai vos priviléges canoniques, comme aussi vos églises, et que je vous donnerai de bonnes loix, et ferai justice, et vous desfendrai, Dieu aidant, selon mon pouvoir, ainsi qu'un roy en son royaume doit faire par droit et raison, à l'endroit des évesques et de leurs églises. Je promets au nom de Jésus-Christ ces choses aux chrestiens à moi sujets; premièrement, je mettrai peine que le peuple chrestien vive paisiblement avec l'Église de Dieu; outre je tascherai faire qu'en toutes vocations cessent rapines et iniquités; je commanderai qu'en tous jugemens l'esquité et miséricorde aient lieu, à celle fin que Dieu clément et miséricordieux fasse miséricorde à moi et à vous; je tascherai à mon pouvoir en bonne foi de chasser de ma jurisdiction et terres de ma sujétion tous hérétiques dénoncés par l'Église, promettant par serment de garder tout ce qui a esté dit. » — Mss. de Colbert, vol. cot. 11.

phlet court et piquant, que composa Louis d'Orléans, sous le titre du *Banquet d'Arètes :* « que les ecclésiastiques qui avaient assisté à la prétendue conversion et au sacre, méritaient d'être attachés en Grève comme fagots, depuis le pied jusqu'au haut de l'arbre de la Saint-Jean ; que Henri l'hérétique devait être mis dedans le panier où l'on met les chats, et que cela ferait un sacrifice délectable au ciel et agréable à la terre *. »

Les témoignages multipliés que la politique de Henri de Navarre donnait à la foi romaine devaient naturellement exciter la profonde indignation des braves compagnons de batailles qui avaient suivi la triste et jeune fortune du Béarn. Ces huguenots, qui déposaient sous son aile les intérêts du prêche et de l'austère croyance de Calvin, pouvaient-ils voir sans une émotion vivement sentie ces fréquentations de Henri avec les évêques, les prêtres, les clercs, ceux que les ministres réformés traitaient de serviteurs de Baal, d'adorateurs du veau d'or? Henri n'était en rap-

* Pour entendre ce langage, il faut savoir qu'il y avait autrefois quelques villes du royaume où le maire et les échevins faisaient mettre dans un panier une ou deux douzaines de chats, et les brûlaient dans le feu de joie la veille de la Saint-Jean. Cette bizarre coutume, dont l'origine n'est pas connue, subsistait même dans Paris, et n'y a été abolie qu'au commencement du règne de Louis XIV.

port qu'avec les catholiques ; ses amitiés ne s'adressaient qu'à eux ; il multipliait ses caresses profanes, tandis que les soldats qui, sans pain, sans solde, couverts de haillons, les chausses percées, avaient servi une cause sans espoir, étaient délaissés pour des hommes qui avaient combattu la cornette blanche et le prêche. « Sire, écrivait encore Mornay, j'ay pensé que j'étois obligé par le droit de nature qui m'a rendu vostre subject, et plus, par la dévotion que ceux de la religion ont au service de Vostre Majesté, de luy donner avis des craintes et défiances esquelles ils sont que les orages ne viennent fondre sur leur teste par les occasions qu'ils voient naistre tous les jours. Ils disent donc, Sire, que Vostre Majesté doit se souvenir d'eux par la continuation de leurs services, dont ils ne rapportent aujourd'huy, sinon pour l'advenir, une très-juste crainte, et pour le passé une trop juste douleur. Ils disent toutefois qu'ils ne demandoient pas, par leurs requestes, que la loy de l'Estat fust changée à leur profit ou de quelque prince estranger, comme ceux de la ligue, aussi peu que le prince naturel changeast de religion à leur appétit, comme les catholiques romains qui suivent Vostre Majesté, et moins encore que l'Estat fust déchiré et mis en pièces pour contenter l'ambition de peu de gens, aux despens du public et le vostre, comme il s'agit aujourd'huy ; mais seulement de pouvoir posséder

leurs consciences en paix et leurs vie en sûreté. Ils se plaignent que les justes requestes à eux accordées par tant d'édicts des rois vos prédécesseurs, et sur vos demandes, n'ont pu estre écoutées sous vostre règne, duquel ils auroient dû mieux espérer, et sous lequel aussi, certes, sans l'affection qu'ils avoient à vostre grandeur, ils eussent pu justement et utilement pratiquer les voies qu'ils auraient esté contraincts de tenir sous les feus rois. Mais que n'eussent-ils attendu et espéré de celuy que Dieu avoit, pour la protection de son Église, amené à la succession de ce royaume; et que pouvoient-ils moins demander que liberté et vie ceux qui exposent leur sang librement pour vous! Vous avez changé de religion, Sire, en un instant. Le vulgaire dict là-dessus (car il ne voit pas plus avant) : Si c'est de franche volonté, qu'attendons-nous plus de son affection? ou si c'est par contrainte, attendons-en moins ou n'en attendons que mal, car nostre bien n'est plus en sa puissance. Certes, Sire, les plus advisés estiment qu'il est impossible que Vostre Majesté oublie les graces qu'elle a reçues de Dieu, qui l'a tirée par voie extraordinaire du fond des montagnes pour l'amener à cet Estat; et aussi pour les services qu'elle a reçus de ceux de la religion en ses adversités extresmes, croyant, au contraire, que si une fois le jour vous vous souvenez de vous-mesmes, il est malaisé que toute l'année

vous ne vous ressouveniez et de vostre conscience envers Dieu, et de vostre ancienne affection envers vos serviteurs; et ils discourent, Sire, si Vostre Majesté, au milieu de ses prospérités, nous a méconnus, si lorsque Dieu l'avoit auctorisée de si belles victoires, il ne tient compte de nous remettre au moins en liberté. Du bien au mal il y a un effort, il faut quelque saut; d'un mal à un autre il n'y a que plain-pied : on y va si doucement, pour énorme qu'il soit, qu'on ne l'aperçoit point. Voyez, Sire, par quels degrés on vous a mené à la messe. On vous disoit : Vous désirez la réformation, nous la voulons; nous sommes pleins d'abus, entrez seulement dedans, vous les repurgerez. Or, avant que d'y entrer, on vous oblige aux plus grossiers, aux moins tenables. On vous disoit encore : Sire, donnez ce contentement à vostre peuple, vous en aurez ce que vous voudrez, tant peu de messes qu'il vous plaira, pourvu que l'on vous y voye, un voile entre deux si vous voulez! On vous a faict jurer contre vostre propre conscience, et abjurer, en termes les plus précis, les moins soutenables, ce qu'ils n'eussent pas requis d'un Juif ny d'un Turc. Les plus fins vous faisoient croire que c'estoit le vray moyen d'avoir raison du pape, luy oster toute l'auctorité en vostre Estat; cela faict, vous assembleriez un concile national : voyez s'ils y ont bien pourvu? Ils vous font jurer comme article de foy l'aucto-

rité du pape : que deviennent donc vos parlemens et leurs arrests? Sire, au premier jour le pape vous envoyera l'espée ; il vous imposera loi de faire la guerre aux hérétiques, et sous ce mot comprendra les plus purs chrestiens, les plus loyaux François, la plus saine partie de vos subjects : cet arrest vous semblera dur de prime face ; il effrayera vostre bon naturel ; mais on a assez de moyens pour le vous adoucir ! Le presche est déjà exilé de vostre cour, afin de l'en bannir de vostre maison ; car qui y viendra pour vivre ou vous y servir sans servir Dieu, exilé de vos armées, et conséquemment des charges et honneurs? car quel homme y pourra subsister en danger tous les jours d'estre tué, d'estre blessé, sans espoir de consolation, sans assurance seulement de sépulture? Que Vostre Majesté juge s'il est raisonnable qu'ils soient tenus en ce royaume pour juifs au rang des capons, au lieu du rang honorable que les mérites de leurs devanciers leur ont laissé, que les services mesmes faicts à Vostre Majesté leur devroient avoir acquis. Et combien, disoient-ils là-dessus, nous estoit-il plus favorable de vivre sous la trève du feu roy, ennemi toutefois de nostre profession? Il consentoit l'exercice de nostre religion en son armée et en sa cour, consentoit les ministres estre entretenus de ses propres deniers, nous baillant force villes pour retraite. A tout cela vos bons serviteurs ne savent que respondre. Na-

guère ils respondoient qu'on attendist le temps, et le temps est perdu ; les affaires sont pourries en moisissant. Ils ne peuvent cacher que leurs esprits agités passent de l'espoir du bien en l'attente du mal, de la longue et mémorable patience en la recherche du remède. Et vous, Sire (nous le savons bien), n'en estes pas sans alarmes ; vous ne prendriez pas plaisir de voir s'élever un protecteur de nostre loy ; vous seriez jaloux s'ils s'adressaient à autres qu'à vous. Sire, voulez-vous bien leur oster l'envie d'un protecteur ? ostez-en la nécessité ; soyez-le vous-mesme ; continuez sur eux ce premier soin, ceste première affection : quand ils cognoistront que vous aurez soin d'eux, ils n'en auront point d'eux-mêmes. Vous savez ce qui leur nuist, ce qui leur duist ; les requestes que vous présentiez pour eux aux roys vos prédécesseurs, pour leur liberté et pour leur sûreté, rapportez-le à vous-mesme ; ils n'ont point depuis ce temps rabattu de leurs droitures ; ils les ont comblés depuis de bons services, et doivent avoir gagné et accru en vostre endroit *. »

Ces plaintes justes, cette expression d'une douleur qui se résumait en la continuelle menace d'un protectorat opposé à la royauté, parcouraient les tentes huguenotes, parmi ces fiers montagnards qui formaient encore la meilleure partie

* Avis du sieur Duplessis-Mornay au roi Henri IV, 1593. — Mss. de Colbert, vol. cot. 11.

de l'armée de Henri IV. Ce prince comblait d'amitiés Mornay, le duc de Bouillon; il voulait, en s'attachant la tête, attirer auprès de lui le parti tout entier; mais sa préoccupation n'était pas là; ses démarches politiques n'avaient en vue que la destruction de la ligue; il ne cherchait qu'à se rattacher au principe de la société religieuse du moyen âge.

Il avait bien raison de procéder avec cette intelligence. De tout côté le parti modéré des catholiques ouvrait des négociations avec Henri de Navarre; la bourgeoisie se prononçait en sa faveur et se séparait de la ligue lentement, mais avec zèle. Dans ces circonstances heureuses, Henri crut utile à ses intérêts, tout en protestant de sa foi, de briser hautement la trève qui avait été conclue avec les États et le conseil de l'union des villes. Les événemens lui étaient favorables; il en profitait. La guerre n'avait plus rien de populaire à Paris; il fallait donc frapper fort pour constater qu'elle serait inévitable tant qu'on n'aurait pas proclamé le Béarnais.

Dans l'acte de cette rupture Henri déclarait que les ennemis conjurés de cet État, loin d'observer la trève, s'étaient toujours licenciés et en plusieurs lieux avaient vécu pendant la trève comme pendant la guerre: « Maintenant nous sommes sur la fin du cinquième mois qu'a duré la trève sans qu'il y ait aucun advancement à la fin pour la-

quelle elle avoit esté faicte ; ils nous font rechercher d'une nouvelle prolongation de trois mois ; mais loin d'apporter des idées de paix, ils s'en montrent plus éloignés que jamais ; les advis nous viennent tous les jours qu'ils hastent et pressent les forces estrangères qui leur sont promises ; il y en a déjà une grande quantité de prestes, et si près de la frontière, qu'en deux jours elles peuvent entrer dans le royaume. Ainsi nous avons recognu que pendant que nos désirs sont à la paix, eux au contraire se préparent pour une nouvelle guerre ; nous avons résolu de ne leur accorder plus aucune prolongation de trève, ce qui nous contraint recommencer à leur faire la guerre ; nous protestons que c'est avec un extrême regret qu'il nous faut en venir à ceste extrémité ; mais ce renouvellement de guerre fera pour le moins la distinction certaine de ceux d'entre eux qui ont esté tenus en ce parti par le seul zèle de religion, ou des autres qui s'en sont servi seulement de prétexte pour couvrir leur malice et desloyauté: nous exhortons tous princes, prélats, seigneurs, gentilhommes et autres, généralement tous nosdicts subjects qui se sont ci-devant séparés de nous, et les conjurons au nom de Dieu, par leur devoir envers nous et leur patrie, à leurs familles et fortunes, de se despartir de toutes ligues et associations tant dedans que dehors ce royaume, faictes au préjudice de nostre service, et se réunir à

nous comme bons et fidèles subjects de leur roy et prince naturel; et pour ce faire leurs accordons un mois après la publication de ces présentes *».

A peine cette déclaration était-elle promulguée dans les camps et sous les murailles de Paris, qu'un courrier apporta au roi la bonne nouvelle de la soumission de Meaux et des hommes d'ar-

* « Desclaration du roy sur la fin de la trève. » Voici un autre texte de cette déclaration : « Henri par la grace de Dieu, etc., nous recognoissons qu'après le repos esternel, nous ne pouvons désirer de Dieu de plus grande grace que celle qu'il nous a faicte de nous donner la résolution de recevoir l'instruction en la religion catholique, apostolique et romaine, et d'en faire après la profession que nous en avons faicte pour y vivre et mourir, ainsi que l'ont faict nos prédécesseurs; de quoi nous ressentons en nostre ame un tel contentement que nous en bénissons incessamment le Très-Haut. Mais pendant ce temps, et tandis que nostre bonté leur accordoit un trop long repos, quelle a esté la mauvaise foi de nos ennemis? M. de Mayenne en a profité pour rassembler de nouvelles forces, et me disputer la couronne mesme depuis nostre conversion à la foi catholique. Tandis que ce dernier négocioit avec nous la seconde prorogation de la trève, par le ministère de MM. de Villeroy et Janin, des lettres ont esté interceptées. Elles nous apprennent que la fureur des principaux chefs des rebelles et des Espagnols n'a fait que redoubler depuis nostre abjuration. En secret et en présence du légat n'ont-ils pas renouvelé le serment de ne jamais recognoistre nos droits au trosne? Leur inquiétude a redoublé par le soin

mes qui tenaient garnison sous M. de Vitry. Meaux était une position importante. Son marché, fortifié depuis le moyen âge, était comme une place de sûreté, un point militaire pour conduire les armées royales dans la Normandie; d'ailleurs, la proximité de cette ville avec Paris devait singulièrement influer sur les destinées de la grande ville.

que j'ai eu d'envoyer auprès de Sa Saincteté M. de Nevers, et souvent par l'accueil favorable que celui-ci a reçu du Sainct-Père, tandis qu'ils s'étoient flattés de se conserver l'amitié du sainct-siége, en publiant qu'ils acceptoient purement et simplement le concile de Trente. Sans les accuser précisément de l'attentat commis dans l'intervalle de la trève, par un furieux * contre nostre personne, ne peut-on pas croire que ce crime soit l'effet de leur rage? Or, le sang qui va se respandre s'élèvera de nouveau contre eux, et ils porteront la responsabilité des malheurs qui désoleront le royaume. Mais nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour adoucir le sort de nos subjects; nous leur tendrons les bras et accorderons une amnistie entière, rétablissement dans tous leurs biens et honneurs ou dignités à ceux qui, dans le mois de cette publication, abandonneront le parti de la ligue, et qui nous prestant serment de fidélité, voudront chercher, auprès de leur roy, un asile et un refuge. » — 27 décembre 1593. Bibliothéque du Roi, mess. de Mesmes, introduction, Mémoires sur la ligue, in-fol. tom. XII, nº 893 1/13.

* Barrière.

Meaux fut vendue par M. de Vitry à Henri IV *. Déjà commençait ce système de corruption habile, qui détachait par des pensions et des honneurs tous les partisans de la ligue un à un, lorsqu'ils tenaient une place de guerre ou une armée : dans les crises politiques cet exemple est contagieux. Quand un chef a traité à de bonnes conditions, d'autres viennent traiter après lui. Chacun

* 1er janvier 1594. Biblioth. du Roi, mss. de Mesmes, int. Mémoires sur la ligue, in-fol. tom. XVI, nº 893 1/17. — Pièce pour la reddition de Meaux.

Lettre de M. de Rosne à M. de Vitry, après la reddition de Meaux.

« Monsieur, puisque vous m'avez dissimulé par vos lettres la révolte de Meaux, et la perte de mes canons, je vous dirai s'il vous reste quelque conscience, que me renvoyerez par ce porteur la promesse que vous aurez de moi de 1,300 escus, vous assurant que je ferai ce que je pourrai pour amener de quoi avoir mon canon. Toute la crainte que j'ai c'est que vous ne le fassiez. Je crois que je n'ai que faire de vous donner le conseil que vous vous y enfermiez, m'assurant que vous céderiez ceste ambition à quelque bon huguenot bien réformé. Vous avez tort de vouloir mal aux Espagnols : à l'heure qu'il est j'ai reçu la nouvelle des Pays-Bas pour aller au-devant de l'armée, dans laquelle je servirai de capitaine des guides. Tout meschant ribaud que vous estes, je ne laisserai à m'employer à vous remettre au bon chemin dont vous vous estes desvoyé. Tenez-moi

court à la fortune d'un nouveau parti, parce que là sont les récompenses et les chances de l'avenir.

en vos bonnes graces, comme celui qui est, Monsieur, vostre très-humble cousin à vous faire service.

Signé ROSNE. »

Réponse de M. de Vitry.

« Monsieur, présentement je viens de recevoir vostre lettre, qui n'est pas le plus grand contentement que j'ai, mais bien de voir le roy en ceste place, lui estant justement acquise. Et quant à ce que vous me mandez que je vous renvoye vostre cédule, puisque me promettez de venir me voir, je la garderai jusqu'à ce temps-là; et, s'il vous plaist, comme bon parent que vous estes, me faire prester 50,000 escus à ce prix-là, je vous en ferai rente au denier douze, pour le peu d'espérance que j'ai, que ni les Espagnols ni les François espagnolisés m'en puissent faire sortir. Croyez donc, Monsieur, que j'aurai assez d'ambition pour vous y attendre, et tesmoigner à tous les usurpateurs de la couronne que si j'ai donné quatre coups pour la ligue, j'espère à présent faire miracle. Je n'ai jamais compris comment M. de Mayenne s'est voulu jeter dans les bras de ces gens-là, plutost que dans ceux de son roy naturel, bien que je sache, Monsieur, que ce ne sera jamais de vostre conseil qu'il le fera. Je ne vous en dirai davantage, par l'espérance que j'ai que nous vous irons voir avec ceste belle armée dont vous nous menacez, qui ne sera pas à Chelles, mais à l'arbre de Guise, et en ceste vérité je vous dirai que pour vostre particulier je serai toujours, Monsieur, vostre serviteur et cousin,

Signé VITRY. »

Un petit nombre d'âmes fortes s'attachent à une cause perdue et la défendent à ses derniers jours ; alors les fidèles se comptent ! Le bureau de la ville de Meaux s'étant décidé à ouvrir les portes de la cité, les maire et échevins s'empressèrent d'écrire aux magistrats et bourgeois de Paris. C'était dans cet échange de conseils que les municipalités s'exhortaient les unes les autres à quitter le parti de la ligue et à saluer la puissance de Henri IV : « Messieurs, tant que nous avons estimé que nostre religion catholique et romaine couroit fortune, il n'y en a point de tous ceux de l'union qui se soient monstrés plus prompts et affectionnés que nous en tout ce qui a esté nécessaire pour ceste guerre. Vous en estes les meilleurs témoins, et avez vu ce qu'avons faict après la bataille de Senlis et la journée d'Ivry ; tellement qu'avec vérité nous pouvons dire que nostre ville à importé entièrement de la conservation de Paris ; toutes les pertes et ruines, nous les avons supportées avec joye et allégresse, tant que nous avons vu qu'il estoit question d'obéir à un roy de religion contraire à la nostre. Mais depuis qu'il a plu à Dieu de faire descendre son sainct esprit sur ce prince, petit-fils de Sainct-Louis, nous avons estimé que nos armes seroient aussi injustes comme elles nous sembloient saincte et justes auparavant, ne pouvant approuver aucune des inventions espagnoles auxquelles on a recours pour blasphémer contre cette grande mer-

veille qu'il a plu à Dieu faire à la France et à la chrestienté, n'y ayant personne de sain jugement qui ne voye clairement que c'estoit le seul moyen de terminer ces misères extrêmes, qui autrement eussent sans doute plus duré que nous et nos enfans. Si jamais peuple a eu occasion de mettre fin à une guerre civile, nous l'avons maintenant, la seule raison de la nostre cessant du tout aujourd'huy. Pour nostre regard, Messieurs, nous rendons grâces immortelles à Dieu de ce qu'il luy a plu convertir nostre roy à son Eglise, et nous en l'obéissance de Sa Majesté Très-Chrestienne, nous délivrant en un moment de la grande et juste appréhension de perdre nostre liberté. Ce qui sera cause que nous eslèverons nos enfans de meilleur courage, sçachant qu'ils vivront et mourront François, et qu'ils combattront un jour les ennemis de la couronne en la présence de leur roy. Nous vous plaignons seulement et lamentons vostre misérable condition de ce qu'encore que vous voyez le bien aussi clairement que nous, néanmoins, par faute de courage, vous n'osez vous mettre en liberté et en vostre devoir tout ensemble, d'autant que vous imaginez toujours que l'un de vos seize bourreaux vous attache à une potence : jamais homme courageux ne vendit sa liberté ; quiconque s'est donné à l'Espagnol a faict assez cognoistre qu'il n'a point de cœur ; si vous le voulez encore plus clairement voir, criez avec

nous : *vive le roy*, et vous serez en un instant deslivrés de toute servitude ; par vostre exemple vous mettrez la France en repos et en son ancienne gloire, plus redoutable à ses ennemis qu'elle ne fut jamais ; vous changerez en un moment le comble de misères, d'afflictions et de nécessités auxquelles vous estes réduits, avec la richesse, l'abondance et la félicité qui avoient accoutumé d'estre en votre ville, lorsqu'elle estoit aimée et chérie de son roy. Tout ce qu'il y a de précieux et d'excellent s'y apportera non seulement de tous les endroits du royaume, mais aussi des pays étrangers. Ce grand parlement, ceste chambre des comptes, ceste université, ceste cour royale, vous seront restitués au mesme instant que vous recognoistrez vostre roy ; et au lieu que vous n'avez autre pensée qu'à pourvoir à la famine qui vous va consumant petit à petit, ne vivant plus, mais languissans, misérables et mourans chaque jour, vous verrez incontinent croistre vos commodités particulières, et les publiques à merveille *. »

Ces invitations à quitter les intérêts de la ligue étaient fréquentes alors ; on les faisait circuler de ville en ville, et l'impression les multipliait comme des pamphlets. Autant la grosse bourgeoisie et les

* « Desclaration de la ville de Meaux à Messieurs les prévost des marchands, eschevins et bourgeois de Paris. » 1594.

parlementaires étaient la tête basse, il y avait ques années, lors de la grande révolte du peuple catholique, autant après, ils avaient le caquet haut et le front superbe, pour me servir de l'expression des prédicateurs. On attaquait la ligue avec esprit et moquerie ; depuis la *Satire Ménippée*, il n'était plus qu'exhortations pour l'abandonner et prendre le parti du roi légitime. On publiait certain discours « par lequel il est montré qu'il n'est pas loisible aux subjects de mesdire de leur roy, et encore moins prendre les armes contre Sa Majesté, ou attenter à icelle pour quelque occasion ou prétexte que ce soit. » Et on répandait à profusion « l'advis et abjuration d'un notable gentilhomme de la ligue, contenant les causes pour lesquelles il a renoncé à ladicte ligue et s'en est présentement desparti. »

Et pourtant, le conseil municipal de Paris, sous l'action du lieutenant-général du royaume, semblait redoubler de zèle pour la bonne garde et tuition de la ville menacée ; on prenait des précautions contre les assemblées de bourgeoisie et les conciliabules qui pouvaient favoriser le parti du Béarnais. « De par M. le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Estat et couronne de France ; Il est enjoinct et très-expressément ordonné à toute personne du parti contraire, de quelque estat, qualité, condition qu'elles soient estant en ceste ville de Paris, d'en sortir ce jourd'huy dedans une

heure après midy pour tout délai, quelque permission ou passeport qu'elles puissent avoir pour y demeurer et séjourner. Et desfenses sont aussi faictes à tous bourgeois et habitans de ceste ville et fauxbourgs de s'assembler ès places publiques, galerie des Merciers, grande salle du Palais et autres endroicts, en plus grand nombre de cinq ou six, ni de se provoquer les uns les autres par injures ou propos tendant à séditions ou au mépris de ce parti, en quelque façon que ce soit, sur peine de la vie.—15e janvier 1594 *. »

« Sire Guillaume Guercier, quartenier; trouvez-vous jeudy prochain, sept heures du matin, en l'Hostel de ceste ville avec quatre notables bourgeois de vostre quartier, pour nous accompagner à la procession générale qui se fera en l'église Nostre-Dame de Paris, pour rendre graces à Dieu de l'entreprise descouverte faicte par les ennemis, sous couleur d'amener des farines en ceste ville. Et n'y faictes faute.—18e janvier 1594 **. »

« Il est enjoinct au premier sergent de la ville ou autre sur ce requis, de se transporter ès maisons particulières qui luy seront montrées, et en icelles faire exacte recherche de tous les meubles, papiers et autres, appartenant à aucuns des absens

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 450, vers.
** Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 451, vers.

et tenant le party contraire, et de tout, faire description et inventaire, suivant le mandement de monseigneur de Mayenne; mandons et enjoignons aux capitaines des quartiers de prester main-forte. — 24 janvier 1594.»

Les mesures de confiscation se multipliaient contre tous ceux qui tenaient le parti de Henri de Navarre: les formules en subsistent encore. « Il est enjoinct à M. Robert Moisan, substitut du procureur du roy, accompagné de l'un des sergens sur ce requis, se transporter en la maison de....., en laquelle ils saisiront les meubles appartenant à....., absent, et tenant le party contraire; et d'iceux faire bon et loyal inventaire et description. — 1er février 1594*. »

« M. le curé de l'église et paroisse Sainct Jean; nous vous avons cy-devant envoyé mandement afin d'exhorter et admonester vos paroissiens que chacun d'eux, selon sa puissance et pouvoir, eust à mettre entre vos mains quelques deniers pour employer au grand navire d'argent voué par ceste ville à Nostre-Dame de Lorette, pour lui rendre actions de graces de la conservation de ceste ville; c'est pourquoy nous vous prions de rechef d'exhorter et admonester demain, jour de la Chandeleur, vosdicts paroissiens, de mettre en vos mains

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 453 vers. et 455 *ibid.*

quelque partie de leurs moyens, pour ce qu'il est impossible autrement le parfaire ni envoyer de, dans le jour de Pasques prochain. — 1er février 1594*. »

« De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris; capitaine Marchant, trouvez-vous jeudy prochain, sept heures du matin, en l'Hostel de ceste ville avec tous ceux de vostre monstre, armés de cuirasses, arquebuses, mousquets, hallebardes et autres armes desfensives, pour assister à la procession générale qui se fera de la descente de la châsse de Madame Saincte-Geneviève; et ceux de vostre nombre qui ne s'y trouveront, nous les condamnons dès à présent en dix escus d'amende chacun. — 16e mars 1594. »

« M. le président de Neuilly, nous vous prions, suivant le commandement à nous faict par M. le maréchal de Brissac, gouverneur de ceste ville, de faire un corps de garde en vostre colonnelle au lieu que adviserez le plus commode, qui sera composé de dix hommes de chascune de vos dizaines, des mieux armés, auxquels commandera tel capitaine que adviserez estre bon et capable; et pour empescher et esviter qu'il ne vienne quelque surprise pendant la procession générale qui se fera demain en l'église Saincte-Geneviève, à

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 455.

laquelle nous vous prions, vos capitaines, lieutenans et enseignes, venir nous accompagner; et par mesme moyen, nous vous prions qu'il demeure un des chefs en chascune des dixaines de vostredict quartier pour commander au cas qu'il advienne quelque émotion durant ladicte procession. — 16e mars 1594*. »

C'était là, en quelque sorte, les derniers actes du gouvernement municipal de Paris, de cette organisation populaire et puissante, qui avait dominé la cité dans les jours d'orages. J'abandonne son histoire avec un serrement de cœur, car elle fut le dernier éclat de la liberté catholique. La commune politique et religieuse de Paris eut ses violences, ses proscriptions; mais elle se défendit avec un admirable courage, et parvint à son but, car elle força le roi à adopter la pensée et la foi catholique. Quand ce résultat fut atteint, elle ne fut plus qu'une organisation tumultueuse sans objet; elle tomba, parce qu'elle n'était qu'une minorité d'opinion au milieu d'une société qui voulait en finir avec la guerre civile.

Partout les négociations s'ouvraient; la trahison secondait les efforts des royalistes. Ils avaient des relations avec les bourgeois ou gentilshommes qui vendaient les villes qu'on leur avait confiées, afin d'en retirer des avantages particuliers. Dès

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIII, fol. 457.

cette époque*, on voit le désespoir du duc de Mayenne, prévoyant la fin de la ligue, en face de la négociation qui s'engageait pour la bonne ville de Paris, avec quelques échevins de la bourgeoisie et M. de Brissac. L'exemple de Lyon, puis

* 4 janvier 1594. Bibliothèque du Roi, mss. de Baluze, vol. in-fol. cot. 9675 E.

Lettre interceptée de M. de Mayenne à M. de Montpesat, étant en Espagne.

« Je vous ai faict plusieurs despesches fort amples, esquelles vous verrez tout l'estat de nos affaires; celle-ci les vous représentera encore empirées, n'y ayant jour qui ne nous apporte quelque inconvénient par la disposition que nos peuples ont pris de repos, et la foiblesse toute notoire qui paroist de nostre costé. Je soutiens et arreste néanmoins ce torrent avec le plus de courage et résolution que je puis, n'oubliant aucune sorte de raison et de persuasion, envers surtout les gouverneurs La Chastre, Villars et Allancourt, lesquels nous apporteroient une ruine inévitable. Il faut donc que nous voyons de vostre costé une résolution accompagnée de très-grandes forces et sommes de deniers. Il ne faut plus de promesses ni de délais; un médiocre secours ne servira que d'augmenter le désespoir des nostres; le mal est violent et pressant: dans peu de jours le roy de Navarre aura une armée de vingt mille hommes; et comment ferons-nous alors si non-seulement nous ne pouvons lui faire quitter la campagne, mais s'il peut lui-même assiéger nos places principales. Sans ma présence à Paris, ce renouvellement de guerre

37941

de Meaux, était là, et donnait forte tentation à la gentilhommerie. M. de Mayenne exprimait sa douleur sur sa position difficile au milieu de Paris, où la faction du roi de Navarre était déjà si grande! Il se plaignait surtout de n'être pas loyalement

eust esté perdu par les grandes factions qui y sont pour le roy de Navarre. Je les dissipe à grand peine, par le peu de secours et surtout les contradictions des ministres du roy d'Espagne, qui pleins d'imprudence et d'opiniastreté résistent à mes meilleurs avis, de telle sorte que me mettant, moi, en désespoir, et les affaires en ruine, je me porterais d'un autre costé, si je n'estois retenu par la religion et l'affection que j'ai au service de Sa Majesté Catholique. Dites-lui tout cela à elle-même, afin d'en tenir une dernière résolution, que vous me ferez cognoistre en toute diligence. Ajoutez qu'il n'est plus en ma puissance de compatir avec ses ministres, et souffrir les indignités qu'ils me font, et principalement le duc de Feria. Et si Sa Majesté ne leur commande de vivre autrement avec moi, et se gouverner par mon advis et conduite, je serai contraint de quitter son service. Il faut qu'il se fie à moi, et croye que j'ai plus de cognoissance et de pouvoir pour le servir que tout autre; et que tous les moyens qu'il tentera sans moi ne réussiroient pas. Ce que vous m'avez dit du frère Martin m'a mis en grande perplexité. Toutefois je cognois l'humeur de l'homme, et je sais qu'en plusieurs autres affaires il a avancé, par son indiscrétion, des paroles contraires à la volonté de son maistre. Vous estes sur les lieux; faictes-moi le plaisir de vous en éclaircir; vous comprenez de quelle importance cela est, et, m'aimant comme vous le faites, je m'assure que n'y oublierez rien. De Paris, 15 janvier 1594. »

secondé par les ambassadeurs du roi d'Espagne, alors tout-à-fait opposés au parti mitoyen d'un simple changement de dynastie au profit de la race de Lorraine.

Je rappelle que le duc de Mayenne, avant de quitter Paris, avait confié le gouvernement de la ville à un gentilhomme de la ligue, M. de Cossé-Brissac, qui dès long-temps avait donné des gages à l'Espagne et au lieutenant-général du royaume. Henri de Navarre, toujours pénétré de l'importance d'avoir Paris, s'était mis immédiatement en rapport avec le gouverneur par ses familles de gentilshommes. La cause de la ligue étant si fortement menacée, il n'avait pas été difficile d'entraîner Brissac à la trahison ; on s'entendit entre quelques parlementaires des deux camps ; Cossé demanda le titre de maréchal de France, 300 mille livres d'argent et une pension de 30,000 écus sa vie durant. Tout cela fut convenu et scellé d'une promesse royale.

Brissac, stipulant ainsi ses avantages particuliers, trahissait le duc de Mayenne et la ligue ; mais alors de telles résolutions n'étaient point marquées au sceau de l'impopularité ; la bourgeoisie, décidée pour la restauration de Henri IV, encourageait Brissac. Le parlement s'était hautement prononcé contre le duc de Mayenne. Quelques membres du conseil municipal se lièrent entièrement à la cause du roi de Navarre. Partout

de l'argent avait été distribué; il s'agissait de conquérir Paris, la grande ville: rien ne fut épargné. Le projet était simple: s'emparer d'une ou deux portes, les livrer à une troupe de gentilshommes royalistes; puis, la nuit, favoriser l'entrée de Henri, qu'on proclamerait le lendemain roi de France et de Navarre. L'important était de tenir toutes ces négociations secrètes, de ne pas donner l'éveil aux halles, et on y parvint avec bonheur.

On n'avait à craindre que quelques débris de la grande association du peuple : la ligue, soutenue d'une garnison de huit à neuf cents arquebusiers et archers napolitains, espagnols ou wallons; les compagnies bourgeoises étaient très-dévouées aux opinions parlementaires; mais la majorité de ce qui appartenait aux métiers tenait pour la ligue; tout ce qui était, au contraire, haut bourgeois, capitaine de ville, penchait vers la transaction. Il faut même répéter que depuis l'exécution de ses braves chefs, ce peuple était un peu découragé, et l'on ne retrouvait pas cette ardeur de combats qui avait marqué son existence à l'origine de la ligue. On entendait encore des prédicateurs en chaire, excitant la multitude à défendre la sainte-union; mais ces vives paroles n'avaient pas le même retentissement. Les chefs n'existaient plus pour organiser l'ensemble de la cité; il y

avait division dans les esprits; l'heure d'une transaction avait sonné.

La négociation avec le conseil municipal s'ouvrit par Forçais, sergent de la ville, les échevins Néret, Langlois et le prévôt Lhuillier; ils stipulèrent pour tous, la noblesse et des récompenses d'argent. Je dirai, en l'honneur de ceux qui livraient ainsi la cité, qu'ils n'en abandonnèrent pas absolument les intérêts municipaux. Il fut convenu qu'une ordonnance ou charte royale porterait : « qu'il ne se ferait aucun autre exercice que de la religion catholique, apostolique et romaine, dans la ville et foubourgs de Paris, et dix lieues aux environs; ladite ville serait remise, reintégrée, restituée en tous les anciens priviléges, droits, concessions, octrois, franchises, libertés et immunités qui lui avaient été accordés par les rois. La mémoire de tout ce qui s'est passé en la ville de Paris et ès environs lors de la réduction et depuis le commencement des troubles sera éteinte et assoupie, tant en la prise des armes, entreprises des villes, forcemens d'icelles, châteaux, maisons et forteresses, prise de toute espèce de deniers, et généralement tous autres actes d'hostilités; les arrêts, commissions, décrets, sentences, jugemens, contrats donnés entre personnes du même parti en la prévôté et vicomté, sortiront leur effet; on ne fera aucune recherche des exécutions à mort faites par auto-

rité de justice ou par droit de guerre. Pour le regard de saisies faites sur les biens, héritages, rentes, et revenus desdits habitans, tous ceux qui feront soumission en seront quittes, et lesdites saisies demeureront nulles; tous les habitans qui sortiront de la ville sous passe-port royal, pour se retirer en autres lieux, jouiront de leurs biens, sans qu'ils y soient troublés ni molestés. »

Il ne s'agissait plus que d'exécuter l'entreprise en silence sans éveiller les soupçons du peuple. Depuis les trèves accordées entre la ville et le roi de Navarre, les communications entre les deux armées étaient entières et libres; on se voyait à Meaux, à Saint-Denis; les négociations pouvaient se conduire sans qu'elles fussent remarquées des halles et des magistrats qui défendaient leurs intérêts. Le 21 mars, dans la soirée, Brissac assemble les colonels et capitaines de quartiers dans la maison du prévôt des marchands; ils règlent ensemble les dispositions de l'entreprise : tout avait été conduit de longue main et se trouvait prêt pour l'exécution. Le 22 mars, à deux heures du matin, c'est-à-dire au milieu de profondes ténèbres, les troupes royales se présentèrent aux portes de Paris; Brissac va les reconnaître en personne, et les introduit lui-même dans l'enceinte de la grande cité; là elles se forment en bataille et se rendent successivement maîtresses des places et des points les plus importans. Un corps de garde espagnol

essaya la résistance, il fut entièrement massacré. Ces dispositions prises, Henri, à la tête de sa noblesse, pénétra dans la ville. « Ledict jour, au temps de l'équinoxe printanier, lorsque le soleil estoit au premier degré du signe d'Aries, à la première heure du jour, le roy, vraiment martial, accompagné de ses troupes, qui estoient composées d'environ quatre mille hommes tant de cheval que de pied, vint de Sainct-Denis aux environs de Paris, et luy fut rapporté que les portes, Neuve, Sainct-Honoré et Sainct-Denis estoient ouvertes; que à la première estoit le sieur comte de Brissac et le sieur Forçais, sergent-major de la ville; à la seconde, estoit l'échevin Néret avec ses enfans, et à la troisième, le sieur Langlois; et furent ces trois portes en mesme temps livrées à Sa Majesté, qui entra glorieusement en la ville par la mesme porte, par laquelle six ans auparavant, le 13 may 1588, lendemain des barricades, on avoit vu tristement sortir son prédécesseur. Et le roy estant entré donna son escharpe blanche au sieur de Brissac qu'il honora en l'accolant du titre de mareschal de France, et reçut les clefs des portes qui luy furent présentées par le sieur Lhuillier, prévost des marchands, et s'assura de toutes les places fortes en moins de deux heures, hormis de la Bastille, qui cinq jours après fut rendue par composition; et cette réduction fut faicte sans aucun désordre, sans aucun pillage, sans meurtre ny

effusion de sang, fors de vingt-cinq ou trente lansquenets, qui estant près la Porte-Neuve lors de ceste entrée, firent contenance de vouloir résister et furent incontinent taillés en pièces ou jettés en l'eau. Ceux qui conduisirent les troupes dont se servit Sa Majesté pour l'exécution de ceste entreprise, estoient les sieurs mareschaux de Retz et de Matignon, le comte de Torigny, le grand-escuyer, le marquis de Cueuvre, le comte de Sainct-Pol, le baron de Solignac, les sieurs de Sainct-Luc, d'Humières, de Vitry, d'O, de Vic, de Belin, des Acres, de Sancy, de Marsilly, de Harancourt, de Boudeville, d'Edouville, de Sainct-Angel, de Rollet, de Bellangreville, de Trigny, de Favas, de Marin et de Manican, avec le colonel des Suisses de Heild et plusieurs autres seigneurs et gentilshommes *. »

Le conseil de ville consigna aussi dans ses registres toutes les circonstances de l'entrée de Henri IV à Paris : « L'an de grâce 1594, le mardy 22e jour de mars, sur les cinq heures du matin, MM. les prevost des marchands et eschevins de ceste ville de Paris, désirant faire cognoistre au roy nostre souverain seigneur, l'obéissance que son peuple vouloit luy porter et continuer, luy

* Réduction miraculeuse de Paris, sous l'obéissance du roi très-chrétien Henri IV, et comme Sa Majesté y entra par la Porte-Neuve, le mardi 22 mars 1594.

firent ouverture des portes de ceste ville pour le recevoir et les autres seigneurs de sa cour ; et pour cet effet, M. Lhuillier, prevost des marchands, assisté de M. le comte de Brissac, se trouvèrent à la Porte-Neuve pour recevoir Sa Majesté ; et par icelle entra en ceste ville, et fut menée et conduite en son chasteau du Louvre ; M. Langlois, l'un des eschevins, à la porte Sainct-Denis ; et M. Néret, aussi, eschevin, à la porte Sainct-Honoré. Et furent lesdictes portes ouvertes si secrètement (combien qu'elles eussent esté terrassées les jours précédens), que l'armée de Sa Majesté entra en ceste ville auparavant que la garnison espagnole qui y estoit lors en fust advertie. Et après que Sadicte Majesté eut séjourné par quelque peu de temps en sondict chastel du Louvre, elle alla rendre graces à Dieu en l'église Nostre-Dame de Paris, accompagnée desdicts sieurs Lhuillier, Langlois, et Néret, estant les autres eschevins en l'hostel de ladicte ville pour rassurer le reste du peuple. Et par toutes les rues où Sa Majesté passa, tant en allant en ladicte église (en laquelle fut chanté le cantique *Te Deum laudamus*), qu'en revenant, tout le peuple ne fit que acclamations et applaudissemens de joye, de l'heureuse réduction de ceste ville en l'obéissance de Sa Majesté, laquelle réduction fut si douce et si gracieuse et avec tant de contentement, que nul des bourgeois ne se trouva offensé en sa personne

ny, en ses biens, et toute la journée se passa en actions de graces de tant de félicités inespérées; et le soir furent faicts feux de joye en signe d'allégresse et resjouissance, et furent envoyés mandemens pour aller faire la révérence au roy. — « Sire Guillaume Guercier, quartenier, trouvez-vous demain, huit heures du matin, en l'hostel de la ville, pour nous accompagner à aller trouver le roy pour luy faire la révérence. Et n'y faictes faute. 22e mars 1594. » *

La relation officielle du conseil municipal de Paris cherchait à déguiser les faits, à transformer en une réception d'enthousiasme, une trahison de nuit : ce n'était pas une entrée publique, excitant les joyeux transports, telle que la peinture l'a depuis reproduite; mais une sorte de surprise militaire amenée par une transaction municipale. Dans des gravures publiées quelques jours après l'événement, et qui devaient naturellement se ressentir des véritables impressions de la victoire, on représente Henri de Navarre armé de toutes pièces, la dague au côté, tout est entouré d'une mer de têtes pressées sous le casque. Les lansquenets ont la pique en main ou l'arquebuse sur l'épaule; à droite et à gauche marchent en éclaireurs, de vieux arquebusiers, à l'œil farouche, au teint basané; ils font feu sur des habitans qui

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIV, fol. 1.

fuient ou se précipitent dans la rivière. Il n'y a point foule de peuple, mais des hommes d'armes qui se rangent autour de leur chef, et le protégent dans son entrée toute guerrière *.

La trahison de Brissac et des échevins excita des rumeurs populaires dans la ville de Paris. Il y eut trois opinions sur leur compte : d'abord la masse du peuple, les halles qui les appelèrent vendeurs de villes, mauvais Judas, lesquels pour de l'argent avaient abandonné leur foi comme Judas avait livré Jésus ; les gentilshommes royalistes, au service du roi de Navarre, qui virent là un retour de Brissac aux lois de l'obéissance et de la fidélité féodale, un trait de loyauté de race et de blason. Enfin les politiques du parlement et de la bourgeoisie jugèrent que l'avènement du roi de Navarre était le seul moyen d'en finir avec les crises municipales qui agitaient le royaume ; et ceux-ci avaient raison. Après que le duc de Mayenne eut frappé le grand parti populaire, pour modérer le mouvement catholique et révolutionnaire, ce mouvement abâtardi devait aboutir à la restauration royale. Il n'y avait de salut que là, et l'avènement de Henri IV fut la suite des mesures violentes contre les chefs de la sainte-

* *Voyez* les gravures dans la grande collection de la *Bibliothèque royale*. La peinture originale qui en diffère peu est à l'Arsenal.

union ; car lorsqu'on ne veut pas des conséquences d'une révolution, on est forcé de retourner au principe tutélaire qui seul protége l'ordre et la paix des cités.

CHAPITRE C.

MOUVEMENT MILITAIRE DES ESPAGNOLS. — DÉPÊCHES SUR LA REDDITION DE PARIS.

Rapport des envoyés espagnols sur les forces de la ligue dans les provinces. — Depêche de don Diégo d'Ibarra sur l'entrée de Henri IV à Paris. — Du duc de Feria. — De J. B. Taxis. — Sauf-conduit des Espagnols. — Départ de la garnison de Paris.

1594.

Henri de Navarre maître de Paris, prenait possession du Louvre : que devenait dès lors la

cause espagnole et catholique de Philippe II? où se réfugiaient les braves arquebusiers wallons et napolitains, naguère salués du peuple? où allait désormais se poser le siége de la ligue? Pouvait-on compter encore sur l'esprit et l'appui des provinces? Fallait-il désespérer de la cause pour laquelle on s'était armé? Quelle était la situation de don Diégo d'Ibarra, du duc de Feria, de Taxis, qui naguère gouvernaient tout; et dirigeaient les forces municipales?

Il y avait long-temps que les envoyés espagnols surveillaient avec inquiétude le mouvement qui se prononçait pour Henri IV. Un rapport spécial sur l'état des provinces unies en la sainte ligue, demandé par Philippe II, se trouve encore aux archives de Simancas; cette dépêche indique l'état de désespoir et de désordre où se trouvaient les principaux élémens de l'union catholique depuis la prise de Meaux. « Tout est compromis actuellement; Meaux s'est rendu, écrit l'agent secret; M. de Mayenne ayant eu advis que le sieur de Vitry traitoit avec l'ennemi, l'envoya quérir à Paris, où luy ayant faict sçavoir l'advis qu'il en avoit, celuy-cy respondit avec tranquillité : « Je vous donne ma parole, par tous les sermens recevables entre gens d'honneur, que jamais je n'ay pensé à pareil dessein; et si je nourrissais une semblable idée, je le ferois encore avec honneur, remettant entre vos mains tout ce que j'en ay

reçu *, » Mais c'estoient-là des paroles douces **, car peu de jours après, ayant faict sortir de Meaux, avec des lettres contrefaictes du duc de Mayenne, ceux qu'il croyoit le plus opposés à ses desseins, il dict au reste du peuple ce que bon lui sembla. A quelques jours de là, M. de La Chastre se trouvant aussi à Paris, M. de Mayenne l'appela en pleine assemblée ***, du conseil de messeigneurs le légat, du duc de Feria et autres ministres de Vostre Majesté. La Chastre n'estoit pas moins soupçonné que Vitry. Malgré le grand bruit que fit M. de La Chastre sur le tort que l'on avoit de soupçonner sa fidélité, M. de Mayenne, qui déjà avoit esté trompé par Vitry, son beau-fils, l'eust faict arrester; mais M. de Guise, qui l'aimoit beaucoup, intercéda malheureusement pour luy. En effet, estant arrivé à Orléans, M. de La Chastre s'empressa de conclure une trève, pour s'attirer, par cet acte de douceur, les bonnes graces des habitans. M. de Mayenne en estant instruit, luy en escrivit de vifs reproches; mais l'autre, sans doute pour se moquer, luy respondit que c'estoit pour faciliter les vendanges. On vit bientost sa fourberie, car, moyennant soixante mille escus et la promesse du baston de maréchal de

* *Remittendo lo todo que abia recivido.*

** *Oradas palabras.*

*** *En la junta.*

France, le gouvernement d'Orléans et celuy de la province de Berry pour son fils, il rendit la ville. Ensuite le premier il parcourut les rues, en criant *vivé le roi* * ! Il donna à tous ceux qui vouloient, la permission de se retirer ailleurs, avec un passe-port de luy. Il s'en trouva plus de quatre mille. — Une des conditions de la capitulation porte que le prince de Béarn ne pourra entrer dans Orléans qu'avec cent chevaux pendant un an.

« Bien que M. de Villeroy, le père du gouverneur de Pontoise, se soit retiré en sa maison, la ville est restée à la sainte-ligue, et la preuve, c'est qu'elle a donné passage à quatre cents chevaux qui alloient rejoindre M. de Mayenne. Celui-cy estoit vers Landrecies avec douze mille hommes environ, lorsque don Diégo d'Ibarra et J. B. Taxis allèrent le trouver. On m'a dict qu'il fut tellement embarrassé de les recevoir convenablement, que pour trouver trois mille écus il fut forcé de prendre chez Gamin ** et autres marchands, des étoffes à fort haut prix, lesquelles il revendit de suite après, n'en retirant que le tiers. M. de Guise, de la Ferté-Milon qu'il estoit allé secourir, est revenu à Sens, distant de 25 lieues de Paris. Il y fait bastir une citadelle à la prière des bons catholiques;

* *Con la criada vivá el rey.*

** Il y a dans le texte : *de Gamin y otros mercadores.* C'est sans doute un marchand ou un juif renommé.

ceux-cy craignent les politiques, qui se multiplient dans le royaume ; car au premier passage du duc, ils avaient eu assez de pouvoir * pour le faire demeurer long-temps aux portes de la ville sans luy vouloir ouvrir, d'où il fut enfin emmené par son oncle, qui rallia, en passant tout ce qu'il pouvoit de troupes françoises. Le prince de Béarn les poursuit de près. M. de Villars, gouverneur de Rouen et du Havre-de-Grâce, a bien escrit ses protestations de fidélité au duc de Mayenne, nais il n'y faut pas compter beaucoup. Il est au pouvoir de deux personnes ennemies fort influentes, et Vostre Majesté en jugera comme moi ** quand je lui dirai que ce sont un prêtre et une femme. Celle-ci est madame de Cimié qui le possède entièrement, avec laquelle il vit maritalement et qu'il entretient ***. Elle est très-affectionnée au prince de Béarn et sœur de Vitry. Il est à craindre que ceste fréquentation habituelle ne l'escarte de son devoir. La seconde personne est l'abbé Tiron, titulaire de beaucoup de bénéfices, car il possède, je crois, dix mille escus de revenus. Mais s'il apprenoit quelques succès dans nos affaires, il fera comme les autres de son estat, il demeurera ferme et desvoué serviteur.

* *Estan tan poderosos.*

** *Y como yo lo dira V. Md.*

*** *Que entretiene y tiene como muger.*

A Arles, les politiques ont fait mettre deux catholiques en prison, et fait crier *vive le roy* par la ville; mais, le lendemain, à l'exhortation d'un prédicateur nommé Levigier, ils ont esté chassés par le peuple. Deux consuls politiques ont esté pendus avec quelques-uns de leurs partisans, et la ville est aujourd'hui plus sûre que jamais. Les habitans de Marseille sont sortis avec de l'artillerie pour battre la tour de Bouc[1], port de mer à cinq lieues de la ville, M. de Carces s'en est emparé. Les chefs marseillois qui ont conduit l'entreprise estoient MM. le comte de Suze, de Sainct-Roumans, gentilhomme provençal, et Alexandre Vitelles, commandant dans Berres pour Son Altesse de Savoye. Lyon a fait tresve avec le marquis de Sainct-Surlin jusqu'au 4 may, moyennant quinze mille escus que les habitans lui ont donnés. Toulouse est plus que jamais assurée au service de Vostre Majesté, comme l'indique l'arrest de la cour de son parlement. Poitiers, dont M. d'Elbeuf est gouverneur, est toujours en nostre pouvoir par la présence de d'Aultan qui y est fort aimé, et assuré de la noblesse du pays et du peuple. Nulle place importante en Guyenne n'a esté perdue, Dieu merci, par le marquis de Villars. Montluc s'est révolté avec ses amis, mais si Vostre Majesté le jugeoit convenable, le marquis me

[1] *Torre de Buques.*

mande qu'il auroit raison de cette folle entreprise*, en lui permettant de faire seulement venir à son service les lansquenets qui sont dans le Roussillon. Il promet de faire avec eux quelque chose dont Sa Majesté sera plus satisfaicte que de les voir inutiles ou dangereux pillards dans ladicte province**.

Cette dépêche était écrite quelques jours avant l'entrée de Henri IV à Paris; elle semblait prévoir cet événement décisif : Paris était, en effet, au pouvoir du Béarnais ; les Espagnols avaient quitté la ville. A peine don Diégo d'Ibarra, commandant la garnison capitulée, avait atteint Laon, qu'il s'empresse d'écrire au roi son maître la plus importante et la plus curieuse des relations : « Sire, Vostre Majesté aura vu, par la lettre que je luy ay adressée le 21 de ce mois, que j'avois fixé toute mon attention sur ces renforts de troupes au service du prince de Béarn, lesquelles se montroient dans les environs de Paris. En ayant prévenu le comte de Brissac, celui-cy me respondit qu'il n'y avoit rien à craindre sur ce point,

* *Stulta empresa.*

** Cette pièce est écrite en espagnol et sans signature, et est jointe, dans les archives, à une longue lettre de Montpesat. Elle est de quelque chargé d'affaires de Philippe II en Guienne, puisque Montpesat y était alors. Elle a été écrite un peu avant la prise de Paris. — Archives de Simancas, cot. B 81 298.

que je pouvois venir luy parler moi-mesme, si je le désirois. Pour une affaire aussi importante, je n'y manquai pas : « J'ay reçu ce matin, me dit le comte en m'apercevant, une lettre du duc de Mayenne, qui m'apprend que le duc de Guise s'avance sur Paris avec de l'infanterie, par la route de Senlis : il a en outre deux cents chevaux et une forte somme d'argent pour la solde de la garnison françoise. J'ay envoyé à leur rencontre* deux régimens françois sous les ordres du commandant Jacques : c'est là sans doute la cause de ce mouvement d'infanterie dans les environs. Soyez sans inquiétude**. » Cependant comme je vis qu'il n'avoit montré la prétendue lettre du duc de Mayenne ny au duc de Feria, ny au légat, ny à moy-mesme ; comme il avoit tenu la Porte-Neuve ouverte tout le jour précédent, sous le prétexte bannal de la commodité des militaires et des bourgeois ; enfin, comme il avait fait placer deux cents Allemands de garde à cette porte, je crus ne devoir pas me rendre à ces apparences de sécurité. Aussitost je fis prévenir le duc de Feria et le légat de ce qui se passoit ; j'avertis également les commandans militaires des troupes de Vostre Majesté, et quelques bons catholiques que je rencontrai, de faire vigilante garde. Pour moy,

* *Que avia embiado a recevirlos.*

** *Anda sin pena.*

depuis dix heures du soir jusqu'à trois heures du matin*, jallois et venois de la porte Sainct-Honoré à la porte Sainct-Anthoine. Bientost je m'anvançai vers la Porte-Neuve : et que Vostre Majesté juge de ma surprise, quand je la trouvai gardée par quinze ou vingt bourgeois seulement **. C'estoit vers le matin : tout à coup, assez loin de moy, je vis passer le gouverneur, suivi de plusieurs gentilshommes à cheval portant des torches, puis les deux cents Allemands et beaucoup de François. Je leur envoyai dire de quelle manière la Porte-Neuve estoit gardée, et s'ils désiroient que j'y fisse placer des troupes espagnoles. Le comte de Brissac me fit respondre que c'estoit par négligence sans doute *** que l'on n'y avoit pas encore placé les Allemands; mais qu'il les avoit avec luy, et qu'il alloit rester là en personne ****. Vers les trois heures, quelques-uns de ceux qui estoient de ronde avec moy entendirent dehors un certain bruict d'armes et de soldats, bien que peu de troupes dussent estre dans la campagne aux environs. Je jugeai à propos alors d'envoyer cent gardes wallonnes vers la porte Sainct-Denis, en leur recommandant, si elles rencontroient le gouverneur M. de Brissac, de se partager en deux

* *Y yo delas* 10 *de la noche hasta las* 3 *de la manana.*

** *Con solos* 15 *o* 20 *burgeses de guardia.*

*** *Que avia avido descuydo.*

**** *Y que estaria alli en personna.*

troupes et de faire semblant d'estre de ronde; puis, de s'introduire dans le corps-de-garde des Espagnols pour le renforcer, et parer ainsi à tout futur événement. Je courus ensuite à la maison du duc de Feria pour voir dans quel estat se trouvait sa garde, qui estoit composée de Napolitains. Là je hastai le départ de la ronde qui avoit esté ordonnée la veille pour le matin. Il estoit quatre heures, lorsque, en passant près de la muraille, j'entendis un grand bruict vers la porte Sainct-Denis; j'ordonnai au commandant, Legoretta de s'y porter ou d'y envoyer un capitaine avec cinquante soldats. Celui-cy me fit respondre qu'il se passoit sans doute quelque chose d'extraordinaire sur ce point; que cinquante hommes ne suffiroient pas pour repousser les gardes nombreuses qui l'occupoient; que déjà deux fois elles avoient empesché les rondes espagnoles de passer, en disant que puisque les François gardoient ce poste, les Espagnols n'avoient point de ronde à y faire *. Au moment où je me rendois au quartier le plus voisin pour chercher des renforts, je rencontre un sergent napolitain tout effaré ** qui me dict: « Le prince de Béarn est maistre de la Porte-Neuve avec six cents hommes; trois mille

* *Qué ja dos vezes avian impedido á la ronda Espanola que passasse, diziendo que los Franceses guardavan aquel puesto y no avian los Espanoles que rondar los.*

** *Espantado.*

hommes le suivent avec de l'artillerie; c'est le gouverneur et les François qu'il a avec luy qui ont livré l'entrée; la garde du duc de Féria a esté égorgée. Cependant je cherche tous les moyens pour arriver jusqu'au duc, afin de nous joindre à luy; mais déjà tous les postes, toutes les avenues étoient occupés par l'ennemy; c'estoit comme par enchantement *. Deux pièces d'artillerie, la bouche tournée vers la ville, estoient près de la muraille, gardées par des soldats ennemis. Vainement encore je cherchai à faire avertir les Napolitains qui estoient de l'autre coste de la rivière de venir nous joindre; tous les Wallons que je leur expédiai furent pris ou tués, car la porte Sainct-Denis étant également occupée, toute communication devenoit impossible. J'essayai encore de faire avertir le capitaine qui estoit à ceste dernière porte, de se retirer avec son monde vers nostre quartier; j'avois résolu de m'y desfendre, quoique nostre petit nombre et les communications interceptées rendissent la lutte impossible. Sur ces entrefaites arriva un cavalier qui m'apportoit, de la part du comte de Brissac, la nouvelle de la paix conclue avec le duc de Mayenne, qui cédoit Paris au prince de Béarn **. Le gouverneur m'engageoit à ne point tenter une résistance

* *Como encantamiento.*

** *Y que avia dado aquella villa al pce de Bearn.*

inutile. A ce message succédèrent instantanément deux autres cavaliers du prince de Béarn, avec une lettre qu'il m'adressoit, et dont la copie est cy-joincte *. Je ne voulus point la recevoir. Ces deux officiers, après m'en avoir manifesté leur estonnement, me dirent de vive voix ce qu'elle contenoit : « Je ne suis icy, ainsi que les soldats de Sa Majesté Catholique, ay-je respondu, que pour le service de la saincte-union : si c'est elle et le gouverneur qui ont rendu la ville au prince

* Archives de Simancas, cot. B 19 222.

Copie du sauf-conduit du prine. de Béarn a don Diégo de Ibarra.

« Seigneur don Diégo de Ibarra; Dieu ayant permis que beaucoup de mes subjects soient rentrés dans l'obéissance qu'ils me doivent, comme présentement mon cousin le maréchal de Brissac, ma cour de parlement, le prévost des marchands, eschevins, bourgeois et habitans de ma bonne ville de Paris ont faict, j'ay bien voulu, à leur prière, vous donner et aux troupes étrangères qui sont en madicte ville, sauf-conduit et escorte pour vous retirer avec vos drapeaux, armes et bagages, en tel lieu de sûreté que vous aviserez. Ce que je leur ay promis sur l'assurance qu'ils m'ont donnée que vous ne vous rendrez indignes de ceste grace par aucune opposition. Et sur ce, sieur don Diégo de Ibarra, je prie Dieu qu'il vous ait en saincte garde. Ce fait à... le... jour de mars 1594.

HENRY. »

de Béarn, nous ne saurions l'empescher; mais, il nous faut, avant tout, recevoir des nouvelles et des communications du duc de Feria. Jusqu'à nouvel ordre et jusqu'à ce que nous partions, si cela est ainsi résolu, nous resterons dans nos quartiers avec armes et bagages; j'y engage ma parole. »

» Le comte de Brissac et d'autres personnes vinrent me confirmer ces rapports, que je ne pouvois vérifier, et s'entendre avec moy pour l'instant du départ. On me fit mesme demander que les troupes de Vostre Majesté, en sortant, ne portassent point leurs mèches allumées. J'envoyai aussitost le capitaine Scipion Buencacio, qui fit observer, en mon nom, qu'une pareille exigeance n'étoit point conforme aux promesses faictes: le prince de Béarn prenant la parole: « Eh bien, je ne m'oppose pas, dit-il, à ce que les Italiens portent leurs mèches, car je les tiens pour amis; mais quant aux Espagnols, je le défends: je sçais qu'ils ne desirent que le mal de la France*. » Scipion respondit avec fermeté à ces accusations; et le prince de Béarn s'estant retiré, le capitaine, s'adressant à Montluc: « Le prince de Béarn peut se dispenser, dit-il, de voir défiler les Espagnols, puisqu'il ne les croit pas sûrs; l'occasion ne luy

* *Per que los Espanoles, savia que le querian mal de la Francia.*

a pas manqué cependant, et ne luy manquera pas, sans doute encore, de les voir et de les cognoistre *. » Mais comme nous ne pouvions perdre nostre temps en dispute, ayant enfin reçu des communications du duc de Feria, nous arrestasmes le départ pour deux heures de relevée. L'ordre de marche fut ainsi donné : les Napolitains se portèrent en avant-garde à la porte Sainct-Denis; au corps de bataille les Espagnols, le duc de Feria et moy; enfin, en arrière-garde, les troupes wallonnes. Nous sortismes enseignes desployées, tambours battans, et sans avoir l'air de désespérer de nostre cause **. Bien que le prince de Béarn se fust placé à une fenestre de la porte Sainct-Denis, l'ordre fut donné de ne le pas saluer avec les étendards. Ainsi que doict l'avoir escrit le duc de Feria, des commissaires nous accompagnèrent tant que nous fusmes sur les terres des ennemis. Mieux instruit aujourd'huy, je sçais que les Allemands n'ont point trahi; ils furent trompés. Les premières sentinelles de ceste nation qui se trouvoient en avant de la porte Sainct-Denis, voulurent faire résistance en recognoissant l'ennemi; mais il leur en cousta la vie. Ce qui m'étonne le plus dans tout cecy ***, c'est que deux

* *Que avia visto la gente otras vezes y no le falteria ocasion de bolverla a ver.*

** *Y vaya se sin dexar nostra cosa.*

*** *Lo mas que este accidente me admiro.*

portes ayent pu estre livrées aux ennemis, et qu'ils ayent pu eux-mesmes s'introduire dans la ville en si grand nombre, sans qu'on entendist aucun retentissement d'armes, aucun tumulte, et surtout sans qu'il se soit trouvé là un seul catholique armé *.

« Le prince de Béarn escrivit également au légat à peu près dans les mesmes termes qu'à niby, luy offrant de le faire partir avec les mesmes facilités et en mesme temps que nous. Le légat fit répondre qu'il luy estoit impossible de partir aussi promptement; et malgré l'observation que je luy adressai sur l'inconvenance de rester ainsi à la cour du prince de Béarn, bien que ce ne fust que pour peu de jours, il persista, en disant qu'il estoit dans l'impossibilité de faire autrement. Depuis je n'ay reçu de luy aucune nouvelle **. Le duc de Feria s'est hasté d'arriver à la frontière pour se réunir et s'entendre avec le comte Charles de Mansfeldt, afin de porter le plus prompt remède aux derniers événements. Nous avons appris depuis que la Bastille du milieu du bois de Vincennes tenoit encore ferme. Le commandant m'a fait dire qu'il se desfendroit pendant un mois, mais qu'après ce temps ses vivres seroient épuisés.

« Nous avons vu hier le duc de Mayenne; il a

* *Ni un solo catholico armado.*

** *Despues no he sabido del.*

paru profondément affecté de la perte de Paris. Il s'est desfendu de toute participation à un accommodement avec le Béarnais, mais comme nous l'avons vu changer d'attitude et fléchir à chaque événement nouveau, il est bien à craindre que ce dernier échec ne vienne encore l'affoiblir dans ses résolutions. Nous luy avons dict, pour le raffermir, que son armée, réunie à celle du comte Charles, s'élèveroit à douze mille hommes d'infanterie et quinze cents chevaux; que l'on pouvoit encore avec cela regagner Paris. Jusqu'à présent on ne cognoist rien des intentions de l'ennemi sur les trois dépesches de Vostre Majesté qui ont esté saisies. Le duc de Mayenne sort de chez le duc de Feria, et vient de nous dire qu'il avoit instruit Vostre Majesté de ses intentions, et qu'elle se tenoit pour fort satisfaicte. Ayant vainement cherché à le faire expliquer, le duc de Feria et moy luy avons donné les meilleurs conseils que nous avons pu; nous l'avons engagé à agir réellement, à laisser tous ces vains discours, toutes ces négociations comme inutiles ou plustost préjudiciables à la cause; nous luy avons rappelé qu'il fut un temps où il se monstroit plus zélé et plus ardent.... L'avons-nous persuadé? je ne veux pas l'affirmer; cependant je prie Dieu de me tromper *. »

* *Pero quiero dios que me engane.* Laon, 28 mars 1594.

Ibarra avait été l'homme actif, le chef militaire ; on ne pouvait l'accuser d'avoir manqué d'énergie ; l'événement l'avait surpris ; partout où le danger s'était montré, partout don Diégo s'était porté en toute hâte. Il avait fallu la duplicité du comte de Brissac pour tromper l'intelligent capitaine des vieux arquebusiers. Qu'avait donc fait le duc de Feria, le négociateur? avait-il été plus habile et mieux inspiré? La surprise de Paris l'avait frappé tout aussi bien que don Diégo : il se hâtait d'adresser une autre dépêche à Philippe II son maître : « Sire, le 20 de ce mois j'ay escrit à Vostre Majesté, en luy faisant part de ce qui se passoit autour de moi, et de la crainte que j'éprouvois de voir d'un moment à l'autre tomber la ville dans les mains de l'ennemi. Ce que je prévoyois est arrivé le 22 à quatre heures du matin. Il est clair aujourd'hui que ce coup a été concerté entre M. de Belin qui, comme Vostre Majesté le sçait, avoit esté gouverneur de Paris, Sainct-Quentin qui servoit dans les gardes wallonnes en garnison à Paris, enfin le comte de Brissac, gouverneur de la ville, lequel, par l'intermédiaire de M. de Sainct-Luc, son parent, s'est entendu avec le Béarnois. Dans la seule conférence qui eut lieu, il fut convenu que ce seroit le 22 mars au matin.

— D. Diégo de Ibarra à Philippe II, roi d'Espagne. Archives de Simancas, cot. B 79 222.

Pour oster tout soupçon, le gouverneur avoit faict ouvrir toute la journée précédente la *porte Neuve*. Un sous-lieutenant des Napolitains*, qui estoit de garde dans mon hostel, m'en avertit vers les sept heures du soir, en rejetant cette faute sur le compte du gouverneur. Aussitost j'envoie à ce dernier ce mesme sous-lieutenant, afin qu'on remédiast promptement au danger. M. de Brissac me faict respondre que cela n'avoit aucun inconvénient ; que ce n'estoit que pour la commodité des troupes et des bourgeois qui alloient et venoient pour leur service et leurs travaux, et que d'ailleurs les soldats de garde à cette porte estoient prévenus de veiller avec soin. — De son costé, don Diégo de Ibarra, en ayant parlé au gouverneur, celui-ci luy respondit qu'il avoit reçu dans la matinée une lettre du duc de Mayenne, qui luy annonçoit l'arrivée, par la route de Senlis, du duc de Guise avec quelque infanterie, deux cents chevaux et de l'argent pour la solde de la garnison françoise ; qu'il avoit envoyé deux régimens françois à la rencontre du duc, et que ce devoit estre là la cause de cette réunion de troupes que l'on entendoit dans les fauxbourgs**. D. Diégo de Ibarra, qui ne pouvoit se contenter de raisons si peu rassurantes,

* *Un alferes de los Napolitanos.*

** *Y que esta divia de ser la causa de auer se juntado alguna gente que se oya en los faburgos.*

m'en donna avis; puis, se tenant sur pied toute la nuit, il alloit s'informant de ce qui se passoit, et faisoit prévenir les troupes espagnoles de rester esveillées et sous les armes dans leurs quartiers, afin de se porter plus promptement où il seroit nécessaire *. Vers le matin, le comte de Brissac, ayant fait lui-même la ronde, ouvrit deux portes au prince de Béarn **, et plaça à ces portes toutes ses troupes, qui consistoient en deux mille cinq cents hommes d'infanterie et treize cents chevaux. Il s'empara ensuite de toutes les avenues et postes principaux de Paris sans esprouver la moindre résistance; car le gouverneur et les politiques avoient assuré aux catholiques qu'ils veilleroient assidûment. Au moment où Brissac ouvrit les portes, on remarquoit à costé de luy le prevost des marchands et quelques échevins : quant à la garnison appartenant au duc de Mayenne, elle étoit sous l'obéissance du gouverneur, et marchoit d'après sa volonté : les troupes de Vostre Majesté, au moyen de ces machinations tortueuses des ennemis du dedans et du dehors, n'avoient pu être réunies; les soldats de chaque nation se trouvoient fort éloignés les uns des autres et divisés par escadrons; les Na-

* *Que estuviessen con cuydado y alerta en sus quarteles, para acudir a donde mas fuesse necessario.*

** *Abrio dos puertas al prince de Bearne.*

politains, entre aultres, campoient de l'autre costé de la rivière, où estoit situé leur quartier, et d'ailleurs les rues qui auroient permis la communication entre elles avoient été occupées par l'ennemi : je n'estois moi-même gardé que par cinquante Napolitains, et dans mon hostel, qui touchoit à la porte par où entroit le Béarnois. Aussitost que ce prince eut pénétré dans la ville, il envoya ces paroles à D. Diégo de Ibarra, qui estoit dans le quartier des Espagnols : « Je suis entré dans Paris par la volonté des habitans * qui m'ont appelé comme leur roy **. La paix est faicte avec le duc de Mayenne; et moi Henry, roy de France, je vous le fais sçavoir : il est inutile d'opposer aucune résistance, car je ne veux faire la guerre à personne, et ne demande que ce qui m'appartient***. Tous les estrangers qui sont dans la ville sont libres de partir; ils seront à l'abri pendant leur sortie de toute injure et de toute vexation. » En même temps deux cavaliers remettoient à D. Diégo de Ibarra une lettre du prince de Béarn qui luy promettoit toute sûreté pour sa retraite. Dans ces entrefaictes, j'envoyai mon sous-lieutenant au comte de Brissac qui, sans l'entendre, le fit approcher du Béarnois. Alors ce prince répéta

* *Con voluntad de los avitantes.*

** *Que le avian llamado como a su rey.*

*** *Ni hazia mas de apoderarse de lo que era suyo.*

à mon envoyé ce qu'il avoit faict dire à Ibarra : « La paix est faicte, dit-il ; j'ay esté appelé à Paris par le gouverneur, le parlement, le prevost des marchands et les eschevins. Comme roy, je ne demande poinct la guerre, mais la paix. Assurez à l'ambassadeur que ny luy, ny ceux de sa nation, n'esprouveront aucune vengeance, aucune insulte : il peut sortir librement; je luy en donne ma parole. On offrit alors à l'*alferez* (au sous-lieutenant) la lettre que l'on avoit envoyée à D. Diégo de Ibarra, mais que celui-ci n'avoit pas voulu prendre. J'en joints ici la copie.

« Cependant je me trouvois isolé avec mes cinquante hommes de garde, et dans l'impossibilité de me réunir à don Diégo de Ibarra : que pouvois-je faire, voyant que tout estoit perdu * ? J'acceptai les conditions que l'on m'imposoit, de respondre sur ma parole qu'aucun des soldats de Vostre Majesté, alors dans la ville, ne chercheroit à se desfendre et ne quitteroit son poste. Ma response ayant esté reçue, le Béarnois m'envoya le mareschal de Matignon qui, après m'avoir répété les assurances données ci-dessus, me pria, de la part de son roy (je répète les paroles qu'il m'adressa **), de sortir de Paris dans le plus bref délai possible avec les troupes de Vostre Majesté.

* *Viendo como todo estava perdido.*

** *Que par esta palabra lo dico.*

« Si vous ne le pouvez pas vous-mesme, ajouta le mareschal, il vous est loisible de demeurer de vostre personne, jusqu'à ce que vos dispositions soient faictes; vous y serez en sûreté comme dans une ville d'Espagne. — Je partirai avec les troupes espagnoles, ai-je aussitost respondu; nous ne sommes venus à Paris que pour secourir les habitans, et sur leur demande; nous en sortirons le plus promptement que nous pourrons, puisque leur volonté paroist changée, mais il est nécessaire pour cela que nous communiquions avec don Diégo de Ibarra et les commandans militaires. » En ce moment arriva don Diégo avec lequel nous arrestasmes l'ordre du despart, et l'on fit respondre au Béarnois que nous sortirions ce jour-là sans faute *, et que l'on eust à nous envoyer le *laissez-passer* escrit de la main du prince de Béarn. Après avoir eschangé quelques paroles de courtoisie **, j'expédiai l'ordre de se mettre en route aux troupes de Vostre Majesté, soit dans leurs quartiers, soit dans leurs corps-de-garde. Depuis le matin, elles estoient restées en bataille, enseignes déployées, dans le plus bél ordre possible; le prince de Béarn nous envoya encore des passeports pour nous et nos biens, enfin un abbé et un commissaire pour

* *Que saldriamos aquel diá sin falta.*

** *Aviendo passado otras palabras de cortesiá.*

nous accompagner et nous faire donner des vivres dans tout le pays sous sa domination. Quant à la permission que je luy avois demandée de passer par Breteuil, il s'en excusa, en disant qu'il ne pouvoit pas laisser réunir dans ceste ville un si grand nombre de troupes espagnoles, et que d'ailleurs il demandoit à me voir avant de partir *. Toutes les troupes françoises estant rangées en bataille, nous sortismes donc à deux heures de relevée en rangs serrés, enseignes déployées et tambours battans. Les Italiens estoient en teste ; tout de suite après venoient les Espagnols, au milieu desquels j'estois à cheval avec tous les sujets de Vostre Majesté. Les gardes wallonnes marchoient autour de moi. Le prince de Béarn estoit à une fenêtre, sur la porte Sainct-Denis par laquelle nous sortismes. Il estoit habillé en gris clair, avec un chapeau noir surmonté d'une grande plume blanche ; nos estendards qui, ainsi que je l'ai dict, marchoient desployés, ne luy rendirent aucun honneur en passant **. Ce jour-là nous allasmes à un petit endroict appelé Blanmenin, à trois lieues de Paris. Pendant les trois jours suivans, nous avons marché sur les terres des ennemis sans esprouver le moindre désagrément. Les commissaires prirent congé de

* *Quería ver me antes que saliesse.*

** *No hizieron ninguna cortesià.*

moi à trois lieues de Laon, à un village appelé Filen. De là je suis allé voir le duc de Mayenne qui a paru profondément affecté de ce qui s'estoit passé à Paris. Nous sommes convenus de choisir La Fère pour nostre centre d'opérations; c'est une ville très-forte; la plus grande partie des troupes de Vostre Majesté y a esté envoyée; elle se trouve à cinq lieues d'ici. Le légat avoit bonne envie de sortir de Paris, mais il a craint d'aventurer sa fortune, chose à laquelle les ecclésiastiques tiennent plus que les séculiers. Puisqu'il en est ici question, j'ai abandonné une grande portion de mon avoir à Paris; j'ai bien laissé là quelqu'un qui doit me le faire parvenir, mais je n'en conserve pas une espérance bien grande. Au reste, les enseignes et les soldats de Vostre Majesté sont sortis de Paris avec la resputation honorable qu'ils avoient méritée. MM. de Sainct-Luc et de Vitry sont venus me demander, de la part du prince de Béarn, que je leur laissasse le capitaine Sainct-Quentin. Je leur ai respondu que cet officier estoit au service de Vostre Majesté, que je ne pouvois le leur abandonner, mais qu'ils estoient maistres de le garder, comme ils l'avoient faict. Laon, 28 mars 1594 *. »

* Le duc de Feria à Philippe II, sur l'entrée du prince de Béarn à Paris, et la sortie du duc de Feria avec les troupes de Sa Majeste catholique. Laon, 28 mars 1594. — Archives de Simancas, cot. B 7862.

Le troisième envoyé, Taxis, n'était point à Paris lors de la prise de la capitale ligueuse; il avait suivi le duc de Mayenne à Bruxelles, alors que le chef de l'union allait se concerter avec l'archiduc en Belgique. Sa dépêche a ceci de curieux qu'elle donne l'impression profonde que fit cet événement sur l'esprit du lieutenant-général du royaume; « Sire, j'ai informé Vostre Majesté des motifs qui m'avoient engagé à accompagner le duc de Mayenne lorsqu'il quitta Paris. Déjà suspect, par sa tendance à un accommodement, je craignois qu'il n'allast chercher des soutiens et des imitateurs dans les villes voisines et parmi ses amis. Mon voyage d'ailleurs fut concerté avec le duc de Feria et don Diégo Ibarra, qui approuvèrent mon projet. Le 27 de ce mois, l'archiduc me dict : « Je suis fatigué de ces lenteurs, de ces tergiversations* des princes françois; je veux seul entreprendre de soutenir le parti, jusqu'à ce que je reçoive une response de Sa Majesté catholique. » Ceste résolution du comte Charles luy fut inspirée par la communication que je luy donnai de graves nouvelles. En effect, dans ceste mesme nuict du 27, j'avois reçu l'advis que le prince de Béarn estoit entré à Paris; ce bruit se confirma dans la journée suivante. Cet événement a eu lieu le 22 et par l'entremise du gouverneur

* *Rodeadas platicas.*

de Brissac, suivant la croyance générale*. Le prince de Béarn, dans lequel on regrette de trouver la courtoisie d'un chevalier, puisqu'il est tousjours hérétique au fond du cœur, a laissé loyalement sortir de la ville ** les troupes et les ministres de Vostre Majesté. Ce départ s'est faict fièrement *** et de la manière qu'il convenoit aux armes de Vostre Majesté. Toute la garnison s'est retirée avec ses estendards desployés et ses tambours en teste. Le Béarnois, paroissant se méfier de nos soldats, avoit exigé que les mèches **** fussent esteintes; cecy avoit donné de l'inquiétude à vos ministres, qui avoient d'ailleurs pris leurs mesures. On est parti en bataille et comme faisant retraite devant un ennemi supérieur en nombre. On dict que le légat seul a demandé à rester, pour ser affaires particulières. Je ne sçais rien de plus circonstancié sur ce grand événement. Le séjour du légat me paroist ce qu'il y a de plus dangereux; car cédant à la douceur des manières ***** et à l'appast des choses terrestres, il pourroit bien estre séduit par le Béarnois, qui ne faict faute ny de l'un ny de l'autre. S'il estoit nécessaire d'instruire Vostre Majesté des affaires avant ce der-

* *Segun suena generale.*

** *Ha dexado cortesiamente salir.*

*** *Arrogantamente.*

**** *Mechas incendidas.*

***** *A las blanduras.*

nier événement, combien cela devient-il plus indispensable aujourd'hui que le Béarnois est à Paris! D'un autre costé, je supplie Vostre Majesté de m'informer le plus tost possible de tout ce qu'elle aura résolu, soit qu'elle veuille continuer les hostilités, soit qu'elle veuille recourir à un autre moyen*, pour esviter qu'une guerre réelle nous tombe sur les bras**. Telle est la solution, claire, courte et précise ***, que je sollicite de Vostre Majesté. Après cela, je doute que Paris soit tout-à-faict perdu : car il ne tardera pas à se repentir de ce qu'il a fait ****. L'archiduc ayant envoyé la nouvelle de cet évesnement au duc de Mayenne, celui-ci est entré dans un violent accès de colère : « Je n'en continuerai pas moins la guerre, s'est-il escrié. » Aussitost il m'a fait demander si Vostre Majesté tiendroit toujours sa parole, par rapport au secours promis. — Mais c'est un feu-follet ***** qui s'esteindra bientost. — Quant à Rosne, je serai plus assuré de sa résolution; il m'a fait savoir d'ailleurs de la part des ducs d'Aumale, de Guise, de Saint-Pol et de l'amiral

* *Si queria continuar la guerra o bien tomar otro expediente.*

** *Para evitar que nos caye en braços una guerra real.*

*** *Breve, clara y abierta.*

**** *No me parece que la perdida de Paris tienne, porque arrepentirase de lo que haziesse.*

***** *Fuego fatuo.*

Villars, que la prise de Paris ne changeoit rien à leur zèle pour le service de Vostre Majesté, à laquelle ils sont dévoués comme auparavant *.

» Un bruit a couru que le Béarnois avoit surpris Paris avec le consentement tacite du duc de Mayenne ; ceey seroit au moins en contradiction avec les bons escus que Henry a donnés à Brissac comme au principal auteur de son succès **. Je sçais bien que le duc n'auroit pas mieux demandé que d'entrer en accommodement avec le prince de Béarn ; mais il ne l'eust jamais faict, je crois, sans l'intervention de Sa Saincteté et de Vostre Majesté. Quelle que soit la pensée que l'on ait à cet égard, j'ai jugé cependant qu'il estoit prudent de dire toujours que le duc de Mayenne est fort éloigné de se jeter dans les bras du Béarnois ***; c'est une opinion qu'il convient, dans tous les cas, d'entretenir ****.

» J'ai reçu dernièrement une response de Vostre Majesté à mes lettres du mois de janvier dernier ; mais cette dépesche m'est parvenue décachetée *****. Toutes celles qui ont passé par Lyon ont esté également perdues. Il devient indis-

* *Que quedaran constantes como antes.*

** *Lo qual tienne contradicion de los muchos Os que el Bearne dio a'Brissac como a principal qutor.*

*** *Que no se echara en braços de Bearne.*

**** *Es opinion que conviene siempre entretener.*

***** *He recivido aqui abierta.*

pensable de prendre d'autres moyens pour que nous puissions à temps, et avec tout le zèle qui nous anime, apprendre les ordres de Vostre Majesté et les faire exécuter *. »

En lisant attentivement les dépêches des trois agens espagnols, on aperçoit qu'il domine dans toutes un besoin de se justifier du grand événement qui brisait, en un seul coup, toutes les espérances de la ligue. La prise de Paris privait la sainte-union d'un centre commun, du point militaire et politique qui étendait ses forces sur toutes les provinces. Dans l'organisation communale du seizième siècle, chacune de ces provinces avait sans doute sa propre capitale, vénérable de son antiquité et de ses priviléges, avec parlement, cathédrale, official, cour des comptes et des aides; mais Paris était depuis deux siècles la résidence des rois, le siége de la belle et mellifiante université, de la sacro-sainte Sorbonne; là étaient les nombreux prédicateurs, les paroisses zélées, les corporations armées de plusieurs milliers de bras : où désormais le conseil de l'union pourrait-il se rallier? quelle ville donnerait l'impulsion et le mouvement à la puissante force catholique ?

* J. B. de Taxis à Philippe II. Bruxelles, 30 mars 1594. — Archives de Simancas, cot. B 79 165.

CHAPITRE CI.

PREMIERS ACTES DE L'AVÈNEMENT DE HENRI IV.

Henri IV roi de France. — *Te Deum* à Notre-Dame. — Translation du parlement à Paris. — Réorganisation du conseil municipal. — Actes de la Sorbonne. — Pamphlets contre la ligue. — Mouvement parlementaire et bourgeois. — Mesures d'exil. — Actes contre les prédications.

1594.

Henri IV, maître de la bonne ville de Paris, se montra le lendemain au peuple, dans une cérémonie catholique, le *Te Deum*, à Notre-Dame, au

milieu de la multitude qui se pressait au pied des vieilles tours. Le roi avait alors quarante et un ans; les fatigues de la guerre avaient encore basané son teint du Béarn et des montagnes; sa barbe était épaisse et crépue; ses cheveux blanchis sous son casque d'acier surmonté de quelques plumes flottantes; il avait de petits yeux brillans, cachés sous des joues saillantes; un nez long et crochu, pendant sur de fortes moustaches grises; son menton et sa bouche sentaient déjà la vieillesse au milieu de la vie. Il portait sa cuirasse de guerre sur son coursier, caparaçonné de fer, comme en un jour de bataille; ses gardes brisaient la foule silencieuse à son passage. On se rappelait l'entrée des huguenots à Paris, lors de la paix de 1572, quand ils traversèrent les rues avec ce même roi de Navarre leur chef, et les *nopces vermeilles* du 24 août. Plus d'un des membres populaires de la sainte-union dut remuer dans sa tête l'idée de la Saint-Barthélemy, de ces Vêpres Siciliennes qui avaient délivré la bonne ville de Paris. « Le roy passant devant les Innocens et estant arresté avec sa troupe, fut vu un homme à la fenestre d'une maison qui faict le coing, lequel teste couverte, regarda long-temps Sa Majesté sans faire seulement semblant de le saluer. Enfin un pastissier de devant Sainct-Severin fut bien si imprudent et hardi jusqu'à dire que ce jour il estoit entré des chiens à Paris. Deux

bourgeois, l'un maçon, l'autre boulanger, déclarèrent qu'ils estoient résolus à mourir, mais avant ils tueroient le roy *.»

Pourtant Henri de Navarre, qui était resté, lors de ses noces, sur le parvis de Notre-Dame, pour ne point faire acte d'idolâtrie, s'agenouillait maintenant dans le sanctuaire de l'église bénite, de la grande cathédrale du peuple; il chantait à pleine voix le *Te Deum* avec les choristes, l'évêque et les prêtres rassemblés **; on avait eu soin de faire précéder sa visite à la Vierge par la publication de l'acte d'amnistie et des priviléges que le roi échangeait contre la liberté de la ville. Les bourgeois agitaient leurs mains, cherchaient à réveiller l'enthousiasme de la population des halles, étonnée, abattue, mais sans amour pour le prince qui allait régner sur elle; le peuple considérait tou-

* *Journal du règne de Henri IV*, ad ann. 1594.

** Des gravures démontrent « comme le roy alla incontinent à l'église de Nostre-Dame rendre graces solemnelles à Dieu de ceste admirable réduction de la capitale de son royaume; comme Sa Majesté, le mesme jour, estant à la porte Sainct-Denis, vit sortir hors de Paris les garnisons estrangères que le roy d'Espagne y entretenoit. »

Et au bas du portrait de Henri IV on lisait :

Voici le preux Henry, des Espagnols vainqueur,
Qui deux sceptres puissans maintient d'une main forte;
C'est ce roy qui pour signe au front la gloire porte,
La clémence dans l'ame, et la prouesse au cœur.

jours son roi comme le chef d'une occupation militaire obtenue par surprise et dont on pouvait plus tard se débarrasser.

L'Hôtel-de-Ville de Paris manifesta sa joie pour la bonne réception et accueil qu'il obtint de Henri IV en ses salles du Louvre : « Mercredi 23e dudict mois, MM. les prevost des marchands et eschevins vestus de leurs robes mipartie, et M. Guillaume Morin exerçant l'office de procureur du roy, vestu d'une robe d'escarlate, assisté de MM. les conseillers, cinquanteniers, dixainiers, et grand nombre de bourgeois, furent trouver Sa Majesté au chastel du Louvre, pour le remercier de la clémence et douceur de laquelle il avoit usé envers ses subjects, et lui présenter quelques confitures, dragées, hypocras et flambeaux de cire blanche. En arrivant audict Louvre, eurent advis que Sa Majesté n'estoit encore habillée, laquelle toutefois advertie de leur venue, les fict entrer jusque dans le cabinet où lesdicts sieurs se prosternèrent à genoux, et commença ledict prevost à rendre graces à Sa Majesté de sa bienveillance, douceur et clémence, en donnant assurance de tout le peuple en son obéissance, et les regrets que aucun d'eux avoient que plus tost ceste journée ne fust advenue. Ce faict, lui présenta les confitures, dragées, hypocras et flambeaux de cire qu'il reçut fort joyeusement, disant en ces mesmes mots : Hier je reçus vos cœurs ;

aujourd'huy je reçois vos confitures ; et adjoutant à cette récréation, disant que oncques il n'avoit reçu un plus grand contentement que celui de la journée précédente, l'un d'avoir entré en sa bonne ville de Paris, et d'y avoir trouvé son peuple si affectionné en son endroit ; l'autre d'avoir trouvé tant d'obéissance en sa gendarmerie, s'informant humainement à toute l'assistance si aucun avoit esté molesté ; en conséquence de ce, il leur feroit augmenter leur paye. Le surplus de la journée se passa à dresser l'armée pour délivrer la Bastille où le seigneur Dubourg estoit avec quelques soldats, lequel tiroit plusieurs coups de canon sur les habitans de ceste ville, de manière que l'on fut contraint de loger l'armée ès environs de ladicte Bastille pour icelle assiéger. Enfin ledict sieur Dubourg entra en quelque conférence et rendit la place le dimanche ensuivant *. »

Tous les actes de l'Hôtel-de-Ville furent ensuite intitulés du nom du roi et faits d'après ses volontés. Le personnel de la grande municipalité de Paris fut reconstitué de manière à ce que les ordres royaux obtinssent partout obéissance ; on ne put désormais se réunir que d'après le commandement exprès de Sa Majesté. « Sire Guillaume Guercier, quartenier ; trouvez-vous aujourd'huy quatre heures de relevée en l'Hostel de

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIV, fol 2, vers.

ceste ville, pour entendre ce qui est la volonté du roy; et n'y faictes faute. 28e mars 1594. Et sur les quatre heures, M. d'O, assisté de MM. Miron et Desène, procéda au rétablissement du corps de la prevosté des marchands et eschevins de la ville, suivant les lettres patentes de Sa Majesté, en présence desdicts sieurs prevost des marchands, eschevins, conseillers, quarteniers et dixainiers, ainsi qu'ils avoient esté mandés. Et fut presté ès mains dudict sieur d'O, le serment de fidélité au roy : « Nous prevost des marchands, eschevins et conseillers de l'Hostel-de-Ville de Paris, greffier, procureur et autres officiers d'icelle, qui, par cy-devant, avons esté contraints de nous assembler audict Hostel-de-Ville, combien que par lettres patentes Sa Majesté ait interdict et desfendu aucune assemblée audict Hostel-de-Ville; néanmoins ayant plu au roy en sa bonté et clémence nous vouloir conserver en nos biens, charges et estats, jurons et attestons devant Dieu et sur les saincts Évangiles, que nous recognoissons de cœur et d'affection pour notre roy et prince naturel et légitime Henry IV, roy de France et de Navarre à présent régnant; promettons à Sa Majesté, sur nos vies et honneurs, de lui garder la foi et loyauté avec toute révérence et parfaite obéissance. Et pour la conservation de son Estat et couronne, mesme de ceste ville de Paris, sous son autorité et commandement, exposer nos vies et biens. Pro-

mettons en outre de n'avoir jamais communication, pratiques ni intelligences avec ceux qui se sont eslevés en armes contre Sa Majesté, et tous autres qui pourroient s'eslever cy-après, que nous desclarons ennemis de l'Estat et les nostres en particulier, renonçant à toutes ligues, sermens et associations que nous pourrions avoir cy-devant faicts, à l'occasion de la malice du temps, recognoissant en toute humilité avoir reçu à graces spéciales, la bonté et clémence de laquelle il a plu à Sa Majesté d'user envers nous; de quoi nous lui rendons graces très-humbles, suppliant le créateur de toute nostre affection, de nous le conserver longuement et heureusement, et lui donner victoire sur ses ennemis *. »

A son tour, le roi Henri IV, pour constater sa grande adhésion aux mystères catholiques, s'associait aux processions et belles cérémonies qui sillonnaient Paris en tous sens : « Messieurs les

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIV, fol. 3 vers., et 6 vers. L'acte original de ce serment, signé par soixante-six principaux bourgeois et habitans, existe encore, Bibliothèque royale, manuscrit en 10 volumes, intitulé : *Recueils historiques*, tome III; fol. 285; *Recueil de Thoisy*. Les signataires furent MM. Dreux, Coqueley, J. de Saint-André, P. Leber, F. Vincent, L. Bordeleu, de Serre, de Lugerye, B. Grangier, A. Poty, Doulceur, Courtin, Cheingelin, Ruelle, Morot, C. Huart, Poulain, Chévry, Gillet, A. Lefebvre, M. Soupart, G. Virot, N. Luycho, M. de

prevost des marchands et eschevins eurent advis que Sa Majesté desiroit le lendemain, 29e dudict mois, jour et octave de la réduction, faire une procession en ceste ville, fort solennelle, pour rendre graces à Dieu, et à ceste fin furent expédiés mandemens : — M. Fenellet, colonel ; plaise vous trouver demain sept heures du matin en l'Hostel de ceste ville, pour nous assister et accompagner à la procession générale qui se fera ledict jour, où seront portées les sainctes reliques, et en laquelle le roy assistera. 28e mars 1594 *. »

En sortant de Notre-Dame, Henri IV, roi de France et de Navarre, fit le premier acte de sa puissance : il fondit le parlement de Tours dans celui de Paris. Les parlementaires lui avaient rendu trop de services pour que le roi n'oubliât pas leur conduite durant la ligue ; Henri avait d'ailleurs tant besoin du parlement, qui commandait pleine obéissance envers le seigneur roi, et

Laporte, Labbé, F. Anier, de Borne, Fourneau, Ragot, Bordelet, L. Bigot, Davolle, L'Hostelier, Deschamps, P. Cognet, J. Mondoucet, J. Hardy, Gomain, L. Vuar, Dumoulin, Laffichard, Léomant, Denis, J. Jauvelat, G. Milon, P Froissiez, J. Deni, Pain, Ballin, J. Lauvin, J. de Crest, Cléet, Roberge, J. Haussy, Petit, Maillet, Bonneau, A. Ferrières, Nicolas Valet, Jacquet, F. Fourrier, Vimoys, J. Sobrun, Gossey, J. Hennyque.

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIV, fol. 8.

se montrait d'autant plus servile qu'il s'était autrefois plus étroitement uni au mouvement municipal ; tendance réactionnaire de tous les corps politiques compromis, et qui ont besoin de se faire pardonner. Henri disait dans son édit : « Nous avons jugé estre très-requis et nécessaire pour le bien de nostre service et du repos public, afin qu'une si bonne ville ne demeurast sans l'exercice de la justice souveraine pour la conservation des bons et chastiment des mauvais, que les conseillers et autres officiers de nostre cour de parlement qui ont obtenu provision des rois nos prédécesseurs soient remis et réintégrés en l'exercice de leur charge, ayant jugé lesdicts conseillers dignes de ceste grace et faveur pour la vertu et constance qu'ils ont monstrées en plusieurs choses, et mesmement en la résolution qu'ils prirent de faire l'arrest qu'ils publièrent et soutinrent vertueusement au mois de juillet dernier contre ceux qui s'efforçoient de troubler et rompre l'ordre de la succession légitime de ce royaume ; et pour cest effect avons osté et levé l'interdiction faicte aux dicts conseillers tant par ledict feu roy que par nous. Voulant qu'iceux se trouvant maintenant en un bien grand et notable nombre, après qu'ils auront faict le serment requis, soient restablis et remis en l'exercice de leur charge, pour en jouir aux mesmes honneurs, prérogatives, droits, pouvoirs, priviléges et prééminences dont ils jouis-

soient auparavant lesdictes interdictions *. » Cette restauration remit les choses telles qu'elles étaient avant la ligue : « MM. de Haqueville, Chartier, Molé, Hottoman sont retournés en leurs anciennes charges; M. Le Maistre a esté créé septième président au parlement; comme aussi M. du Vair, conseiller, et Langlois, advocat, ont esté faicts maistres des requestes de l'hostel du roy, et M. Lhuillier, maistre des comptes et prevost des marchands y a esté créé neuvième président; le tout en vertu de nouveaux esdicts. Et comme toutes choses se sont passées par une clémence admirable du roy, aussi n'a-t-il permis que l'on ait affligé aucun en son corps ou bien, quelque esprit de sédition qu'on luy imputast, comme il advient fort souvent qu'en tels inespérés changemens on preste plusieurs charités à un et autre; mais a voulu que tous les signalés ligueurs du parlement, au lieu d'espouser une prison close, eussent les champs pour prison, ou, pour mieux dire, la clef des champs **. » Ce remaniement de quelques-uns des offices du parlement de Paris était fait dans la vue de contenter les parlementaires de Tours, qui imposaient leur fidélité. Ce qui fatigue un gouvernement naissant, ce sont

* 27 mars 1594 Reg. du parlement, vol. RR, fol. 7. — Fontanon, IV, 741.

** Est. Pasquier, liv. xvi, lett. 3.

plutôt ses amis que ses ennemis ; ils deviennent impérieux, menaçans. Parce qu'ils ont rendu des services dans le passé, ils croient que l'avenir leur appartient. Henri IV mit un terme aux récriminations des magistrats fidèles ; le parlement de Paris l'aidait dans les actes de son pouvoir ; celui de Tours lui devenait importun et presque inutile : « Ceux de Tours, aimait à dire le roi, ont faict leurs affaires, ceux de Paris font les miennes. » Et quel corps plus obéissant et plus réactionnaire le roi pouvait-il désirer que le parlement de Paris! Quel zèle ne déployait-il pas! que n'aurait-il pas proscrit et flétri de ses arrêts ! Il fallait bien se faire pardonner l'époque de dévouement à la ligue. On allait même déterrer les vieux actes, frapper de réaction les jugemens d'une autre époque : « Sur ce que le procureur-général du roy a remonstré à la cour qu'il est tombé entre ses mains un arrest donné en ladicte cour pendant les derniers troubles, par le narré duquel est faict mention d'un roy qu'ils appellent Charles X, supposé par la malice, au préjudice de la loy salique fondamentale de ce royaume et de l'auctorité du roy, auquel la couronne appartient légitimement : il y a plusieurs intitulations d'arrests du nom dudict prétendu roy, requeroit lesdicts mots de Charles X estre rayés et biffés. La matière sur ce mise en délibération, la cour a ordonné que ces mots : *Charles X* seront rayés et ostés tant des

minutes des arrests et registres d'icelle que des expéditions en forme ou par extrait qui ont esté délivrées aux parties, ensemble les inscriptions du mesme nom, tant desdicts arrests, commissions, que lettres obtenues en chancellerie, et a faict inhibitions et desfenses à tous juges, huissiers ou sergens d'exécuter lesdicts mandemens sous pareille inscription, sur peine de crime de lèze-majesté *. » Charles X avait été pourtant le roi parlementaire, le prince du tiers parti : plus d'un membre qui lançait la proscription contre le souvenir de cette royauté revêtue de la pourpre romaine, l'avait naguère proclamée comme la plus heureuse, la plus sainte combinaison; mais que ne frappe-t-on pas pour expier le passé! à quoi les corps ne sont-ils pas disposés quand ils veulent acheter leur grâce d'un pouvoir nouveau!

Henri IV modifia par une autre ordonnance la composition du conseil municipal. La ligue avait là ses représentans; on ne pouvait laisser à la tête de la cité les plus zélés partisans des Guise. Le conseil municipal s'épura lui-même, ou, pour parler plus exactement, le roi manda qu'on eût à exclure du bureau tous ceux dont les opinions n'étaient pas compatibles avec l'esprit et la durée de la restauration. Enfin, comme complément aux

* Extrait des registres du parlement. 3 décembre 1594.

conditions de sûreté et de popularité, il fut négocié auprès de la Sorbonne une déclaration tout-à-fait opposée à celle qu'elle avait publiée naguère contre Henri de Navarre : le roi avait beaucoup caressé ces ardens docteurs. Quand ils vinrent le voir, au lieu de récriminer sur le passé, Henri les appela *messieurs nos maîtres;* « il discuta long-temps avec eux, protestant de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, sans jamais se despartir de la foi de l'Église qu'il avait embrassée. » Aussi la Sorbonne, épurée et reconnaissante, prépara une déclaration nouvelle : elle était longuement motivée « sur le texte et précepte du prince des apostres en sa première épistre, chapitre second, où il commande craindre Dieu, honorer le roy et nous rendre subjects pour l'honneur que devons à Dieu, soit au roy, comme souverain, soit aux gouverneurs et magistrats, comme envoyés de lui pour la vengeance des malfaicteurs et louange des bons; le seigneur-roy Henry IVe est légitime et vray roy très-chrestien, seigneur naturel et héritier des royaumes de France et de Navarre, selon les lois fondamentales d'iceux. Et puisque, comme dict sainct Paul, treizième aux Romains : Nulle puissance ne vient d'ailleurs que de Dieu, il s'ensuit que tous ceux qui résistent à la puissance de Sa Majesté respugnent à l'ordonnance de Dieu et s'acquièrent damnation. Partant, nous, recteurs,

doyens, théologiens, décrétistes, etc.; avons faict et juré de cœur et de bouche au roy très-chrestien Henry IV avec toute submission, révérence et hommage de le recognoistre nostre seigneur et prince temporel, souverain héritier légitime et unique; lui promettons à jamais fidèle service, et nous et tous bons chrestiens devons employer nos assidues oraisons et prières, actions de graces publiques et particulières pour la santé et prospérité du roy nostredict seigneur, les princes de son sang et tous ceux constitués sous son auctorité. Par ce moyen, renonçons à toutes ligues et prétendues unions, tant dedans que dehors le royaume, et confirmons ce que dessus, mettant l'un après l'autre la main sur les saincts Évangiles *. » C'était ici un acte d'un immense effet sur le peuple. La mellifiante Université déclarait que le serment d'obéissance était dû au roi très-chrestien Henri IV; la grande autorité catholique se prononçait ainsi hautement; et il fallut que les ligueurs accusassent la Sorbonne de complicité pour atténuer l'effet de cette déclaration des docteurs.

Enfin on répandit partout des pamphlets contre

* 22 avril 1594. « Acte public, et serment de l'obéissance rendue, jurée et signée au roy très-chrestien Henry IV, par MM. les recteurs, docteurs et supposts de l'Université de Paris. »

la ligue et le système renversé par la restauration de Henri IV ; malheur aux vaincus ! Les caricatures, les libelles s'emparèrent de la sainte-union pour la combattre avec une vivacité toute nouvelle. Dans le pourparler du Manant et du Maheutre on voyait la ligue sous les traits d'une pauvre femme, un bâton à la main, s'acheminant hors de Paris : « Quelle femme est-ce là ? s'écriait le Maheutre. — C'est la Ligue, répondait le Manant ; elle va hors de Paris pour perdre Soissons. — Vient-elle des enfers pour nous ensorceler ? Que dénotent ces chiens dont elle est suivie ? — C'est qu'elle est pleine d'envie et qu'elle s'efforce de mordre alors même qu'elle rit *. » Il n'y eut

* Dis-moi, quelle femme est-ce là ?

LE MANANT.

Cette femme est la Ligue cruelle
Qui, pour perdre Soissons, hors de Paris s'en va.

LE MAHEUTRE.

Elle est autre qu'une autre, et crois voir à sa mine
Qu'elle vient des enfers pour nous ensorceler.
Que dénotent ces chiens desquels elle est suivie ?
Je crois qu'elle s'en paist quand la faim la saisit.

LE MANANT.

C'est pour ce qu'ainsi qu'eux elle est pleine d'envie,
Et qu'elle tasche à mordre à l'heure qu'elle rit.

LE MAHEUTRE.

Va, adieu, mon ami, achève tes affaires ;
Crains beaucoup les ligueurs, et n'aye point peur de nous.

pas assez d'odes, de sonnets, de quatrains, de stances et couplets à l'éloge du Béarnais, productions latines ou françaises, dans lesquelles se complaisaient les parlementaires. Il existe encore des gravures contemporaines où Henri IV est reproduit sous les traits de tous les héros de la fable. Jean Leclerc, rue Saint-Jean-de-Latran, à la Salamandre, vendait une grande image démontrant la délivrance de la France par le Persée français : comme Andromède, la France avait été sacrifiée, mais le monstre qui la gardait entre ses dents avait senti combien le bras de Persée était fort : « France, demeure-lui fidèle, et ne crois plus à ceux qui ont rogné l'or de ton diadème *. » Les parlementaires et les bourgeois voulaient populariser le nom et le règne de Henri IV parmi cette multitude de Paris, si fortement attachée à la sainte-union catholique. Ce qu'ils répétaient sans cesse dans les pamphlets, c'est que le roi légitime négociait à Rome ; c'est qu'il allait être absous par le pape, et quel obstacle pouvait-il y avoir alors au règne paisible du bon souverain?

Telles étaient les mesures d'opinion ; Henri IV

Le monstre qui gardoit entre ses dents sa mort,
Sentit combien le bras de Persée estoit fort,
Comme fit l'Espagnol de Henry quatrième ;
France, sois-luy fidèle, et ne te laisse plus
Attacher de doublons ; et ne crois aux abus
De ceux qui ont rogné l'or de ton diadème.

se hâta de prendre des précautions militaires pour s'assurer la paisible possession de la cité. La Bastille n'avait point subi la trahison de Brissac ; elle était aux mains d'un brave et digne gentilhomme du nom de Dubourg. Quand il avait vu la cornette blanche arborée sur Paris, il avait tiré le canon sur la ville ; il ceignit l'écharpe noire en signe de deuil et de défense meurtrière ; enfin, manquant de vivres, il fut obligé de se rendre : « Il ne voulut jamais prendre argent pour la reddition de ceste place, montrant par-là sa générosité et valeur. » Etant sollicité de reconnaître le roi, et que c'était un bon prince, répondit « qu'il n'en doubtoit point ; mais qu'il estoit serviteur de Mayenne, auquel il avoit donné sa foy. Au reste, que c'estoit un traistre que Brissac, et que pour luy maintenir il le combattroit entre quatre piques en présence du roy, et luy mangeroit le cœur du ventre ; que la première chose qu'il feroit estant sorti, ce seroit de l'appeler au combat, et qu'il luy envoyeroit un trompette, et pour le moins luy feroit perdre l'honneur, s'il ne luy faisoit perdre la vie *. » La ville était donc tout entière dans les mains de Henri IV ; il n'y avait plus ni soldats espagnols, ni compagnies ligueuses de gentilshommes ; l'occupation de la Bastille et des postes d'importance faisait partout reconnaître l'autorité du roi.

* *Journal de Henri IV*, 1594.

Une fois maître des positions fortifiées, Henri commença une série de mesures de rigueur; déjà on avait suscité un choc militaire à l'entrée de Henri IV, et l'on avait dagué une partie des ardens ligueurs. Un ordre de police prescrivit l'exil à tous ceux qui avaient pris une part active à la sainte-union. Quelques-uns des chefs n'avaient pas attendu cet ordre et avaient quitté Paris. La liste officielle de ces proscriptions existe encore; l'on y verra figurer beaucoup de noms de métiers, des hommes tout-à-fait populaires, mêlés aux clercs et aux prédicateurs : les curés de la Magdelaine, de Sainct-Leu, Sainct-Barthélemy, Sainct-Pierre-aux-Bœufs, Sainct-Cosme, Sainct-André-des-Arcs et Sainct-Benoist; Bérault, chanoine de Notre-Dame; Oudineau et son frère; De Hare, conseiller; Leroy, passementier; Badran le jeune, Mesnager, Chavreau, procureur; Delestre, chaussetier; Godon, haulmier; Passard, teinturier. Du quartier du sieur Carret : MM. Guillaume Tise, le prieur des Carmes, Viney Routier, Orneo; un espicier jambe de bois; Poteau, frippier; Larmer, huissier; Garlin, procureur. Du quartier du sieur Huot : MM. Sénault, de Paulmer, Nicolas, le curé de Sainct-Jacques, Gallopin, Boive et son fils, La Bruyère le père, Du Rublé, capitaine; Boran, médecin; Rolland, Lesellier, passementier; Russay, Leleu. Du quartier du sieur Lambert : MM. Joly, Josset, Michel,

sergent; Barrin, commissaire; Nicoles Desgranges, secrétaire; Jean Laurens, Rirye, maistre des comptes; de Vany, Jacques, commissaire; Salvancy, Chevalier, greffier; Durand, procureur; Hennequin, président; Thomas, receveur des aides; Nicolas-Thomas, Delestre, clerc du capitaine; Lebrun l'aîné, Martin Merüer. Du quartier du sieur Du Tertre : MM. Olivier, Le Besançon, Lenormand, Tuault, héritier de Dufour, le commissaire Senault. Du quartier du sieur Canaye: MM. Labruyère, lieutenant particulier; Le Bel, conseiller au Chastelet; Pointeau, Dufresnois, Lallemend, conseiller; Nal, bedeau, Ducosson, avocat; Isonnard Capel, Jean Lenfant. Du quartier du sieur Bourgeois : MM. Lebouc, drapier; Gourlin, Gaillardet, Delanoue, chirurgien; Machan, conseiller; Rolland l'aîné, Saincthyon, capitaine; Dan le jeune, sergent; Martin, sergent; Rabiot et son gendre. Du quartier du sieur de Roux : MM. le curé de Sainct-Germain-de-l'Auxerrois, Chassebran, commissaire; Lelièvre, huissier. Du quartier du sieur Leconte : MM. d'Orléans, Jean Dubois, Legresle, avocat; Hoquinquau, commis de Rolland; Le Breton, procureur; un apothicaire; Lefèvre sieur de Saincthyon, Le Bachus, secrétaire du sieur d'Aumale. Du quartier du sieur Lebordon : MM. Michel, procureur au Chastelet; le président de Neuilly, Trigallot, Mouger et son frère, Loison, procureur; Dangis,

peintre. Du quartier du sieur Parfait : MM. Lablur, notaire, Lebruverau, commissaire; Relamus. Du quartier du sieur Deanet : MM. Drappus, Cons, capitaine; Drouard, sergent. Du quartier du sieur Le Goys : lui-même. Du quartier du sieur Dechailly : MM. Lemercier, Lepeuple, Lerèche, de Courcelles, capitaine; Le Baston, conseiller; Taconus, Girard, capitaine, Choulier, Fresneau, Nicolas, procureur; Le Bidault, sergent; Renomat, couvreur; Suballe, sergent; père Bernard, jésuite. Les quarteniers avertiront les dessus nommés de l'intention du roy, qui est qu'ils s'absenteront pour un temps de ceste ville, et que si aucuns d'eux se veulent retirer par devers le duc de Mayenne, leur sera baillé passeport; et ceux qui voudront faire le serment avec les soumissions seront conservés en leurs biens et offices, et pourront eux retirer ès maisons particulières hors la cité, ou en quelque ville où il n'y ayt garnison entretenue par Sa Majesté, et leur seront deslivrés passeports ou sauve-garde nécessaire. Et à ceste fin feront les quarteniers le procès-verbal de la déclaration des dessus nommés *. » La proscription était au fond douce; il s'agissait d'un simple exil; on occupait militaire-

* Noms de ceux qui sortiront de la ville de Paris suivant la volonté du roy. — Mss. de Brienne, vol. cot. 200, p. 33. 30 mars 1594.

ment Paris ; la ligue y avait encore trop de partisans, pour qu'on lui laissât librement ses chefs et ses orateurs. Tout gouvernement qui naît est souvent obligé à ces actes de violences : comme le sol tremble sous lui, il s'agite pour trouver un point solide et s'y appuyer ; tout lui fait ombrage, parce qu'il n'a pas confiance en sa propre force. Au reste, Henri IV voulait une restauration pure de sang ; mais pouvait-il livrer Paris aux ardentes menées des ligueurs, se soumettre aux chances d'une nouvelle révolution ?

Une seconde mesure frappa les prédicateurs qui annonçaient en chaire autre chose que la parole de Dieu ; Henri IV, en entrant dans sa bonne ville, n'avait point osé toucher aux grandes confréries, aux institutions religieuses. Les prédicateurs continuèrent à parler haut dans leurs sermons contre la domination de l'hérétique Henri de Navarre. « Le curé de la Magdelaine ne recommanda point le roy en son sermon, mais, comme si la ville eust tenu pour la ligue, recommanda les bons princes catholiques et ceux qui estoient affligés pour la journée de mardi ; d'autres soutenoient qu'on ne pouvoit l'y recognoistre que le pape n'eust passé par-là *, et les prestres ne vouloient confesser que préalablement ils ne sussent de ceux qui s'y présentoient s'ils avoient esté

* *Journal de Henri IV*, ann. 1594.

bien aises de la venue du roy à Paris, et ceux qui disoient oui, les renvoyoient et ne vouloient les confesser : les prédicateurs aussi cessèrent, disant tout haut qu'ils ne pouvoient prescher autrement qu'ils avoient presché *. » Une censure fut mise sur leurs prédications et les plus ardens d'entre eux durent partir pour l'exil.

Ces mesures de rigueur étaient nécessaires afin de remettre l'ordre dans la cité agitée depuis si longues années ; Henri avait à peine quatre mille gentilshommes pour contenir l'opinion populaire. L'Espagnol et la sainte-union comptaient bien des partisans à Paris ; heureusement le roi avait pour lui le parlement, la Sorbonne, les pamphlets et de récentes victoires. Il ne pouvait tout pardonner ; il eut cette habileté qui ne proscrit un ennemi puissant qu'alors qu'on ne peut l'avoir comme auxiliaire : il frappa avec discernement ; il pardonna avec plus d'intelligence encore : il le devait, car au premier échec, la couronne de France échappait de ses mains. Henri ne fut pas un roi clément, mais un prince haut politique.

On ne peut dire quelle joie, quel étonnement éprouvait Henri IV en songeant à son entrée inespérée dans sa ville de Paris. Sa conversation spirituelle et gasconne se complaisait en des rapprochemens et des jeux de mots qui le lendemain

* *Journal de Henri IV*, ann. 1595.

circulaient parmi la bourgeoisie. Comme il se mettait à table pour souper, il dit aux échevins : « Qu'il sentoit bien à ses pieds qui estoient moictes, qu'il s'estoit crotté venant à Paris, mais pour le moins qu'il n'avoit pas perdu ses pas. » M. le chancelier salua le roi en entrant au Louvre : « Dois-je croire, à vostre advis, s'écria Henri, que je suis là où je suis ? Plus j'y pense, plus je m'en estonne. » Le soir même de son entrée à Paris, Henri IV écrivait à M. de Sourdis, lieutenant-général au pays Chartrain et de Perche : « M. de Sourdis, Dieu continuant la bénédiction qu'il luy a plu me despartir contre ceux qui se sont, iniquement et à mon préjudice, voulu saisir de cet Estat, et ayant pitié de la misère que mon pauvre peuple de ma ville de Paris, capitale de mon royaume, a soufferte depuis six ans, a permis que par le bon et signalé service que mon cousin le mareschal de Brissac m'y a, par sa prudence et sage conduite, rendu, j'y sois aujourd'huy entré et m'en sois faict le maistre sans effusion de sang, perte ou dommage d'un des habitans d'ycelle en leurs personnes ny biens, que de trois ou quatre qui, pour tesmoignage de leur mauvaise volonté, se sont plustost laissé tuer que d'accepter la clémence qui leur estoit offerte, après avoir premièrement taché de forcer les gens de guerre que j'y avois desjà faict entrer, et de changer l'affection que tout le peuple et le

reste de la ville avoient envers moi, qu'ils tesmoignèrent, les portes ouvertes, par une grande exclamation de vive le roy! avec une joye infinie. Les estrangers sortiront dès cejourd'huy, m'ayant supplié leur permettre, en laissant leurs armes. La Bastille tient encore; mais n'y ayant que sa garnison ordinaire, sans artillerie ny munitions de l'arsenal, j'espère en venir bientost à bout. Cependant, avant de vous donner les particularités, je vous ay bien voulu advertir de ceci, afin que vous en fassiez rendre grâces et louanges à Dieu par processions générales et feux de joye, selon l'importance et la conséquence *. »

Le roi Henri ajoutait à M. de Nevers: « Mon cousin; le plaisir que je m'assure que vous recevrez de savoir que je suis dans Paris paisible, et tous les estrangers dehors, n'a permis que je vous en aye plus longuement celle la nouvelle, vous ayant bien voulu incontinent despescher ce porteur exprès pour vous la porter de ma part. Je vous dirai donc, mon cousin, qu'il y a longtemps que la plûspart des habitans, et mesme les principaux, se voyant frustrés de l'opinion en laquelle le duc de Mayenne les avoit toujours tenus, de faire la paix avec moi, et de l'attente où ils avoient esté que le pape y aideroit, las de

* 22 mars 1594. — Mss. de Colbert, vol. cot 11.

la misère qui les pressoit, et assurés que le prétexte de la religion estoit tourné en faction et ambition descouverte, dont la fin pour eux ne pouvoit estre que une entière ruine, se seroient résolus de n'attendre plus leur repos par le moyen dudict duc de Mayenne, mais à prendre d'eux-mesmes les occasions par intelligence avec moy. Le comte de Brissac, qui avoit emporté le gouvernement de la ville sur le sieur de Belin, s'est joinct aux mesmes considérations, outre les raisons qu'il y pouvoit avoir de son particulier; et estant le duc de Mayenne finalement party de la ville, il y a quinze jours, l'affaire a esté tellement conduicte, et les choses si bien préparées, tant de ma part que d'eux, avec aussi l'intervention dudict sieur de Belin, qui y avoit encore beaucoup de crédit, que le matin, au poinct du jour, l'on nous a rendu maistres de la porte Neuve, de celle de Sainct-Denis et du Louvre, et, par le moyen de ceux qui sont entrés des premiers, celle de Sainct-Honoré a aussi esté bientost ouverte : avec ceste commodité, nous nous sommes incontinent trouvés si bon nombre de gens tant de cheval que de pied, dans ladicte ville, que nous avons couru toutes les rues sans trouver résistance, car les estrangers se sont seulement contenus armés en leurs quartiers sans rien entreprendre. Pour le regard des habitans, ceux desquels les chefs estoient de l'intelligence, se

sont trouvés armés chascun en son quartier pour la favoriser ; les autres, sur le poinct de l'exécution, avoient esté advertys de nè bouger de leurs maisons et tenir leurs portes fermées avec assurance qu'il ne leur seroit faict aucun mal ny desplaisir ; en quoy l'ordre et obéissance ont esté si bien gardés, qu'il ne s'est vu un seul soldat se desbander ny commettre aucun excès ny violence. Bientost après que j'ay esté entré, j'ay envoyé par des héraults au duc de Feria, à D. Diégo et aux troupes de gens de guerre, leur offrir sûreté et passeport pour se pouvoir retirer vies sauves, pourvu qu'ils ne s'opposassent à mon entreprise. Ce qu'ils ont accepté ; ainsy elle a heureusement succédé sans effusion de sang, si ce n'est de quelque peu de lansquenets qui avoient un corps-de-garde à la porte Neuve, lesquels se sont faicts tuer pour avoir tiré quelques coups, dont un des nostres est demeuré mort : s'estant toute la ville trouvée entièrement réduicte en moins de deux heures, excepté la Bastille où il y a peu de gens et de munitions, et n'ont guères de vivres ; toutefois, pour n'y pas perdre de temps, j'ai envoyé quérir de l'artillerie, outre celle qui marchoit avec moi, de sorte que j'espère l'avoir dans peu de jours, d'une façon ou d'autre. Sur les huict heures, voyant toute chose réduicte, je suis allé à l'église de Nostre-Dame ouyr la messe et faire chanter le *Te Deum* pour remercier Dieu de ses grâces,

et où s'est trouvé si grande multitude de peuple que la moictié est demeurée hors l'église, et ne se peut dire l'allégresse qu'ils monstroient, criant incessamment : vive le roy ! comme ils faisoient aussi par les rues quand ils me voyoient. Sur les deux heures après midy, le duc de Feria et D. Diégo de Ibarra sont partys fort penots, avec les Espagnols, Napolitains et Wallons, lesquels j'ay voulu voir passer, et pouvoient estre environ *six cents** bons hommes. Je leur ay baillé deux commissaires pour les conduire jusqu'à la frontière, et que Dieu les accompagne. Le cardinal de Plaisance ne s'est encore résolu du jour où il vouloit partyr; le mareschal de Matignon l'est alló voir de ma part pour l'assurer qu'il recevroit toute faveur et plaisir; et il a laissé entendre qu'il me verroit volontiers, dont je ne fuiray pas l'occasion. Voilà, mon cousin, ce que je vous diray de ceste bonne journée, qui est le principal subject de la présente. Et n'est-ce pas que Dieu montre en cela qu'il veut conserver ceste couronne, et qu'il disposera le reste, qui en est encore séparé, à prendre la mesme bonne résolution? Je l'en prie de tout mon cœur, et qu'il vous ayt,

* Il semble que le roi se trompe; comment n'y aurait-il eu que six cents Espagnols ou Italiens dans Paris, quand les lettres des ambassadeurs à Philippe parlent de plusieurs quartiers, postes et corps-de-garde occupés par eux?

mon cousin, en sa saincte garde. Escrit en ma bonne ville de Paris, ce 22 mars 1594. HENRY *. »

* Henri IV à M. de Nevers, 22 mars 1594. — Mss. de Mesmes, in-fol. t. XVI, n° 893 1/18.

CHAPITRE CII.

GOUVERNEMENT DE LA LIGUE APRÈS LA PRISE DE PARIS.

Translation du siége de la ligue à Soissons et à Laon. — Situation territoriale de la ligue. — Bretagne. — Provence. — Bourgogne. — Languedoc. — Picardie. — Traités particuliers. — Reddition de Rouen. — Bourges. — Le duc de Mayenne et les Espagnols.

1594—1595.

La trahison de Brissac, l'occupation par surprise de la grande cité de Paris était parvenue au

duc de Mayenne pendant ses négociations en Flandre. Bientôt arriva une multitude de ligueurs exilés qui confirmèrent la triste nouvelle. C'était une perte sans doute que Paris, sa population, ses halles, ses métiers; mais nombre de provinces n'étaient-elles pas debout pour la sainte-union? ne pouvait-on pas établir le siége de la ligue en d'autres villes centrales, telles que Toulouse, ou dans des cités favorablement placées, telles qu'Amiens, Rouen, Marseille? Le duc de Mayenne avait été d'abord froidement reçu dans les Pays-Bas; les Espagnols n'ignoraient pas ses menées contre l'infante, lors des États de 1593 : il fut un moment question de l'arrêter et de lui faire son procès; cette démarche hardie pouvait avoir un fâcheux résultat dans les intérêts de l'Espagne, intimement unis à ceux de la ligue. Mayenne était un utile auxiliaire; l'on décida le gouverneur des Pays-Bas à renouveler les vieilles conventions avec le chef de la maison de Lorraine.

Dans cet objet le siége de la ligue fut placé à Soissons et à Laon, villes fortifiées et en rapport facile avec les troupes espagnoles des Pays-Bas, qui maintenaient la Picardie par Amiens. Puis, venait Rouen avec sa population ardente de catholicisme, tête et capitale de Normandie. La ligue s'étendait dans la Bretagne sous le duc de Mercœur; dans la Guienne, le Languedoc, la Provence, et de la Provence au Lyonnais et à la

Bourgogne. Qu'importait après tout, disaient les ligueurs, que Paris fût un moment au pouvoir des huguenots? ce n'était pas la première fois que cette calamité lui était advenue; sa bonne population secouerait au premier jour le pouvoir de Henri de Navarre, comme elle l'avait fait déjà par la Saint-Barthélemy, et tout rentrerait dans l'ordre.

Les forces de la ligue étaient encore bien considérables. La Bretagne venait de recevoir un corps nombreux d'Espagnols et de Flamands; la Provence était occupée par les arquebusiers allobroges et savoyards. Les Espagnols étaient à vingt lieues de Paris du côté de la Picardie; un coup de main pouvait seconder les haines catholiques des halles contre Henri de Navarre et ses adhérens. On avait bien expulsé de Paris les plus ardens ligueurs, mais on n'avait pu exiler le peuple; et celui-ci était prêt à reprendre les armes pour soutenir la sainte maison de Lorraine : ce peuple était assoupli; il n'était point encore déterminé à reconnaître sans condition Henri IV, le vieux chef du parti huguenot.

L'effet produit en province par l'entrée du Béarnais à Paris fut d'abord une espèce d'incrédulité, puis un redoublement de zèle dans quelques villes, et du découragement dans quelques autres. En Guienne, en Languedoc ce fut un motif nouveau d'ardeur et d'entraînement pour la cause catholique. « Monsieur, écrit Pellicier, secrétaire

de Montpesat, à don Juan de Idiaques, ministre du roi d'Espagne ; j'ai communiqué vostre lettre et celle qui l'accompagne à M. de Montpesat, et, après avoir considéré le contenu en icelle, nous sommes demeurés en opinion que la nouvelle de l'entrée du Béarnois à Paris est un artifice des ennemis pour donner authorité et réputation à leurs affaires. Car est-il aisé de croire que le comte de Brissac, quinze jours après avoir reçu une si grande obligation de monseigneur le duc de Mayenne, et un tesmoignage si parfaict de la créance qu'il a en luy, que de luy avoir confié le plus précieux gage de toute la France, eust voulu user d'une si grande perfidie que de l'avoir livré entre les mains de l'ennemi, et quand il auroit esté si oublieux de son honneur et de son devoir, encore veulx-je croire qu'il ne l'auroit pu, parce qu'en l'institution de ce gouvernement, il n'y a apporté que sa personne, et qu'il luy falloit estre assisté des forces qui y estoient tant de la part de Sa Majesté que de monseigneur le duc de Mayenne; et ensuite n'a-t-il pas esté installé du gré et consentement de MM. les ministres et de M. le légat, lesquels avoient tant d'intérest à la conservation de la ville, qu'en l'absence du duc de Mayenne, ils n'auroient point voulu y engager, sans une assurance très-claire et très-évidente, leurs personnes et tant de bons subjects et serviteurs que Sa Majesté y a? Si le comte de Brissac

avoit eu la volonté d'effectuer un si pernicieux dessein, il n'a pu s'aider que de ceste partie des habitans tenus pour suspects au parti catholique, je veux dire les *politiques*, lesquels sont abaissés autant qu'il a esté possible, les chefs qui les pouvoient mener ayant esté mis hors la ville, outre ce que je vous ay mandé par ma précédente, du conseil de Seize, qui estant rétabli et s'assemblant trois fois la semaine, lundi, mardi et jeudi, aura veillé, sans doute, sur ses contraires ennemis mortels. Et quand bien mesme cela auroit réussi, puisque le prince de Béarn a contribué, dit-on, de ses forces pour l'exécution de cette entreprise, comment auroit-il été possible de contenir des gens de guerre françois sans discipline, ni créances, auxquels l'habitude est de pillage et viol, une fois entrés de force dans une ville comme Paris, de la piller et saccager? Comme ayant tant de gens de guerre en garnison qu'ils approchent de cinq mille hommes, tous bons et choisis, ils eussent rendu si peu de combats qu'il n'y en fust mort un seul; outre ce, Paris estant séparé par la rivière sur laquelle il y a deux ponts, lesquels coupés il faut un siége long pour se rendre maistre de la part qui ne seroit occupée par les ennemis *.

* Cette pièce a été traduite en espagnol pour Philippe II : elle est en français dans l'original. — Il y a au dos (*traducion de frances*); c'est toujours du commencement de 1594. — Archives de Simancas. cot. B 81 19.

« Puis, la Bastille tenant bon, ce n'est une place de si peu d'importance qu'elle n'endure au moins douze cents coups de canon, lesquels le prince de Béarn n'a moyen de tirer en peu de jours, et monseigneur le duc de Mayenne estant lors joinct avec l'armée de Sa Majesté, selon qu'il se peut colliger par le temps qu'il est parti de Paris, pourroient ensemble marcher contre. »

« Monsieur, ajoute au bas de la même lettre M. de Montpesat; je mettrai ce mot à celle-ci de M. Pellicier, pour vous supplier que ceste nouvelle toute impossible ne soit point capable d'empescher ou retarder la dépesche que nous désirons de Sa Majesté. Vous plaira aussi, Monsieur, de vouloir estre favorable pour ceste pauvre province de Guienne, afin que, tandis qu'il se peut, Sa Majesté conserve ses pauvres voisins tant affectionnés à leur religion et à son service *. »

Et toutes les autorités catholiques de Toulouse prenaient des mesures sévères contre les traîtres qui pourraient imiter la ville de Paris. « De par la Cour de parlement et de M. de Joyeuse, gouverneur et lieutenant général au pays de Languedoc, est enjoinct à tous estrangers, de quelque estat, condition et qualité qu'ils soyent, de vuider par tout le jour la présente ville *sur peine de la*

* Tolose, le 19 avril 1594. — Archives de Simancas, cot B 81 25.

vie. Sur mesme peine est faict inhibition et desfense à toutes personnes, de quelque estat et condition qu'elles soyent, de tenir le moindre propos à l'advantage du roy de Navarre et au préjudice de la saincte-union, ny autres tendans à troubler l'estat et repos de la présente ville. Est inhibé aussi à toutes personnes faire aucuns enrollemens ny assemblées de nuict ny de jour en armes ou sans armes, sans le sçu ou permission du magistrat. Et aux escoliers faire aucunes assemblées, ny porter armes, sur *mesme peine*, ny aussi porter habits indécens à leur profession : moins aller en aucune façon, soubs quelque prétexte que ce soit, de nuict, sur peine de prison ou autre arbitraire. Est enjoinct au sénéschal de Tolose ou son lieutenant, viguier, cappitouls et autres magistrats de la présente ville, informer diligemment des contraventions, et procéder contre les contrevenans par supplice exemplaire, et en certifier la Cour du devoir qu'ils y auront faict, à peine de suspension de leurs offices, et d'en répondre personnellement.

» Faict à Tolose en parlement, le 29 mars 1594. *Signé* Moreau; et plus bas, Dutilh. Ledict jour ceste présente criée a esté lue et publiée avec les trompettes d'argent par les rues et carrefours de la présente ville de Tolose, par l'un des commissaires de la Cour, à l'assistance du greffier

criminel d'icelle, des lieutenans du séneschal et cappitouls de ladicte ville *. »

Aussi l'Espagne faisait-elle prendre les plus intimes renseignemens sur les provinces de Guienne et de Languedoc, qui donnaient de si grandes preuves de dévouement aux intérêts de la ligue. « La Guienne contient plusieurs provinces, dit un rapport secret adressé à Philippe II; celles que l'on rencontre en venant d'Aragon et traversant les Pyrénées, sont le comté de Comminges, Bigorre et Rivière-Verdun. Tout le pays de Comminges est à la desvotion du marquis de Villars qui y tient : Lombez, ville cathédrale, Samatan, Bagnères de Luchon, Lisle, Sainct-Léger-de-Peyré et Muret. Ceste dernière, à quatre lieues au-dessus de Toulouse, sur la Garonne, est très-favorable pour maintenir celle-ci en obéissance. La province de Bigorre est la conqueste du marquis; elle comprend Tarbes, Bagnères de Bigorre, et Vic de Bigorre. Les autres sont peu de chose.

» Pour Rivière-Verdun, il tient Sainct-Bertrand, Sainct-Beat, Gimont, Mirande d'Astarac, Boulogne, Beaumont-la-Gimone, Verdun et Grenade, laquelle est à trois lieues au-dessous de Toulouse. De sorte qu'avec Grenade et Muret on pourroit dicter des lois à ceste capitale de la Gas-

* A Tolose, à l'enseigne du nom de Jésus. — Archives de Simancas, cot. B 81 41.

cogne. Le pays de Nebouzan et quelques autres des environs sont également sous les bannières du marquis. Il n'y a là de bonnes villes que Castelnau-de-Magnouc et Sainct-Gaudens, où il y a notable garnison et forte citadelle. L'Armagnac et la Chalosse se joignent à ces provinces, et nous y avons les villes Dax, métropolitaine et capitale, Aire, Paulle, Marsillac et Vallence. Tout cela comprend un pays de plus de trente lieues en tout sens. Les ennemis y ont fort peu de places et postes importans. Au-dessus du Tarn, et à dix lieues environ de Toulouse, commence le Languedoc, où l'on trouve les provinces qui suivent: le Rouergue, le Quercy et l'Agenois. M. de San-Venza est gouverneur du Rouergue sous M. de Villars, et des villes de la Salvetat, Villeneuve et Espalion-sur-le-Lot. Quant à Rodez, ville capitale, elle ne se maintient dans nostre party, malgré les divisions qui la déchirent, que par la majorité des habitans qui sont bons catholiques. Le sieur Montpezat est gouverneur du Quercy, et y occupoit, pendant sa présence dans ce pays, les villes de Cahors, capitale, Lauzerte, Moissac, Montagut, Puy-l'Evesque, Montesquieu, Puy-la-Garde et autres. Le sieur de Montluc estoit gouverneur d'Agenois avant sa révolte avec le sieur Castelnau, gouverneur de Marmande. Le marquis y a conservé cependant les villes d'Agen, capitale,

Villeneuve, Peyrelau, Montaigu, Aiguillon et quelques autres.

» Le Périgord, qui obéit directement à M. de Montpesat, touche à l'Agénois et au Quercy. Mais depuis la révolte de Périgueux, capitale, et de Sarla, nous n'y avons plus que Villefranche et Montignac. Telles sont les provinces et villes que M. de Villars a pu conserver. Quant aux forces qu'il a retenues, elles sont assez considérables, mais beaucoup disséminées. Voici les principales compagnies qu'il a sous ses ordres : sa compagnie de cent hommes d'armes ; celle de son frère, cent hommes d'armes ; celle du sieur de Laux, cent hommes d'armes; celle du sieur de Savignac, cent hommes d'armes ; celle du sieur de Salern, soixante hommes d'armes ; celle des sieurs de Cère, soixante hommes d'armes; celle de Foucade, soixante hommes d'armes; et les chevau-légers des sieurs Causac, Campaigne, Labarthère et Rastignac; enfin, les gens de pied des sieurs de Bérat, cinq cents hommes d'armes ; de Boutet, cinq cents hommes d'armes ; d'Ampiat, cinq cents hommes d'armes ; de Latour, cinq cents hommes d'armes ; de Colves, mille hommes d'armes; et Puyferrat, mille hommes d'armes *. »

* L'examen du paquet coté B 80 des archives de Simancas m'a montré une correspondance presque journalière de D. Mendo de Ledesma, qui était à Nantes pour le roi d'Es-

Dans cette situation de doute et de résistance où se trouvaient plusieurs provinces ; le corps municipal de Paris crut indispensable de tenter une démarche et d'annoncer officiellement aux villes qui tenaient encore pour la ligue, la révolution politique de la capitale. Paris avait eu jusqu'ici une si haute influence sur les destinées de la sainte-union, que ses circulaires devaient être écoutées et suivies par le peuple des pro-

pagne. Ce sont toujours des secours qu'il demande pour arrêter les progrès du prince de Béarn en Bretagne. Il annonce les pertes (*las perdidas*) de *Saint-Malo, Poitiers, Angers ;* il écrit combien il a peu de foi à faire sur les commandans des villes de Brest, Poitiers, Rennes, Ancenis. Il dénonce les menées secrètes (*platicas secretas*) du duc de Mercœur, entraîné par les conseils de sa sœur à traiter avec le Béarnais ; enfin la relation faite à sa manière de la prise de Paris. Ce paquet B 80 contient encore une correspondance du général des troupes espagnoles, D. Juan de Laguila, à Philippe II. Ce général était en Bretagne. Il envoie à son souverain jusqu'aux états de solde et d'effectif des troupes sous ses ordres, et ce prince, sans doute par l'importance qu'il y attachait, a enveloppé toute cette correspondance d'une chemise particulière, sur laquelle il a écrit de sa main, si reconnaissable : *Don Jua. de Laguila, ano de* 94. Il y a après cela une foule de rapports d'agens secondaires, tels que les capitaines *Pedro de Albisva*, de *Rosas, Minuci*, D. *Gaspar de Pereda.* Ce dernier paraît cependant avoir succédé à D. de Ledesma à Nantes, d'où il écrit au roi. Il serait alors un principal chargé d'affaires.

vinces. Le conseil municipal était changé ; il n'y avait à l'Hôtel-de-Ville ni le même esprit, ni la même tendance; mais en revêtant l'écharpe blanche, les conseillers municipaux avaient gardé le grand scel, la belle effigie, les armoiries de Paris, et ces signes inspiraient respect. « Messieurs; vous vous souvenez assez du subject qui nous must à nous unir tous ensemble, disaient les échevins, pour la conservation de nostre religion saincte et soulagement de nostre patrie. Nos vœux n'ont rien désiré de plus, et si quelques autres secrets desseins se glissoient au cœur de ceux qui nous commandent, Dieu et les hommes savent, et nos propres ruines tesmoignent si nous en estions consentans ; nous les avons supportées avec patience, tant que la cause a duré, désireux néanmoins de la voir finir; nous avions tousjours les yeux tendus sur le roy ; nos prières à Dieu regardoient sa personne, et songions assez que tout autre but que sa conversion à l'Église ne pouvoit guérir cet Estat; mais ayant esté exaucés par la bonté divine, nous nous trouvasmes entre l'espérance et la crainte : la trève et la raison sembloient nous conduire à l'un ; la royauté proposée par la fraude des Espagnols, le besoin que nos chefs avoient d'eux, et leurs invétérés desseins à l'invasion du royaume nous faisoient abhorrer l'autre. Néanmoins, les conseils fréquens de ceux de nostre union, le jugement des sages,

les avis du parlement, voyant le roy sacré avec les sermens ordinaires, où il a obligé sa personne et son sceptre à tout ce que doivent nos rois; voyant les prélats, qui font le vray corps de l'Église gallicane, nostre propre évesque, nostre primat, nos cardinaux, nous induire à son obéissance; voyant que la bouche des Espagnols, forcée par la raison et par la nécessité, confessoit qu'un roy françois nous estoit nécessaire, nous nous sommes retournés à Dieu, nous l'avons invoqué, nous avons prié les saincts apostres de France; l'on a descendu les corps de sainct Marceau et saincte Geneviève, tutélaires et patrons de Paris, les reliques de tous nos saincts ont esté excitées pour les rendre médiateurs de nostre salut; enfin nous nous adressasmes à M. le mareschal de Brissac, nostre gouverneur, qui, mu de nos mesmes raisons, ayant pénétré en nos dangers encore plus avant que nous, fut tout disposé à nostre salut. Il envoya donc vers Sa Majesté, pour obtenir de sa royale et tousjours paternelle main ce qui nous estoit nécessaire, où il trouva tant de grâces, bénignité, de douceur, qu'il ne douta point, avec nostre prevost des marchands et aucuns des eschevins, de luy ouvrir les portes et recevoir son armée, qui, terrible aux estrangers, gracieuse aux François, fut reçue du peuple sans crainte, avec bénédictions et chants de triomphe, les boutiques ouvertes; la foule des habitans pas-

soit sans crainte au travers des troupes pour chercher à voir le roy ; l'ayant trouvé une fois, les tourbes innombrables du monde ne le quittèrent plus ; il s'en alla droict à l'église cathédrale ; les cris de respect et de joye alloient jusques au ciel, et les voustes de l'église sembloient fendre d'allégresse. Nous préconnisons la bonté naturelle, incomparable et incroyable du roy, vivant parmi nous comme avec ses vrais et naturels enfans : il nous a restabli le parlement, chambre des comptes ; il a continué tous nos droicts, priviléges, coutumes, avantages, biens et possessions ; il a pardonné à tous, mesme à ceux qui sont atteints d'avoir conspiré contre sa personne. Bref, les louanges et la bonté de ce prince, l'amour qu'on luy porte, les grâces dont il est chéri de Dieu sont choses si rares et si désirables d'estre cognues, que nous nous sentirions coupables d'un grand crime si nous ne vous en donnions advis, et ne vous priions, par le propre salut de nostre religion, que ce prince embrasse et veut servir toute sa vie, par l'union naturelle qui s'est gardée entre nous, ne vous laisser asservir par des garnisons, par l'ambition d'autruy ; le roy ne veut que son héritage, y faire louer, honorer et craindre le nom de Dieu, laisser les villes libres. Sur ce, Messieurs, faictes comme nous *. »

* Les eschevins de Paris aux villes qui tenoient encore pour la ligue, 1594. Regist. de l'Hostel-de-Ville.

Pour lutter contre les derniers débris de la force populaire et detruire les élémens de la ligue, Henri IV continua sa politique, consistant toujours à gagner individuellement chaque chef de parti, à trouver un traître à l'union dans chaque ville, prêt à accepter des conditions de faveur ou d'argent, et à livrer la cité aux royalistes et aux huguenots. Dans les temps de crise, ces trahisons sont fréquentes, aux jours surtout où la victoire et la fatalité ont prononcé. Alors chacun court vendre sa soumission, se presse pour avoir de meilleurs avantages ; c'est un prix pour qui abandonnera au plus tôt la cause vaincue. La première négociation s'engagea après la capitulation de Paris avec la belle et grande cité de Rouen. L'exemple de Brissac était contagieux ; à Rouen c'était Brancas de Villars qui gouvernait la cité populeuse et si sympathique avec la multitude de Paris. Brancas, franc ligueur, fervent catholique, pouvait-il néanmoins résister aux offres de Henri IV, à la promesse de la dignité d'amiral de France, à douze cent mille livres en bons deniers comptans? A Lyon les choses s'étaient passées à peu près de la même manière, quelque temps avant la capitulation de Paris.

Il y avait toujours au sein du conseil municipal, parmi les magistrats ou les officiers de ville et des quartiers, des hommes faciles à séduire. On livrait une porte à l'armée royale, qui surpre-

nait tout à coup les braves défenseurs des priviléges municipaux. Bourges, point central du Berry, vieille cité de féodalité sous Charles VII, arborait également le drapeau blanc fleurdelisé, symbole d'alliance avec le pouvoir d'Henri IV, puis, l'on publiait, en belles lettres moulées, les feux de joie de Lyon, Orléans, Bourges, et autres villes qui s'étaient soumises à l'obéissance du roi *.

De ville en ville ce mauvais esprit contre l'union catholique se propageait; on pressentait la fin de la ligue; on se hâtait de traiter avec le pouvoir nouveau qui accroissait ses forces tandis que l'autre s'en allait. Il devenait de mode parmi la gentilhommerie d'arborer la cocarde blanche et de ceindre l'écharpe de Henri. Des pamphlets célébraient ce retour vers la fidélité royale; on propageait partout les vertus de ce grand roi : « Considérez combien, depuis sa conversion, vostre party et affoibli : vostre indignation sans forces sera vaine ; Dieu ne bénira (comme il n'a jamais béni) vos armes rebelles contre un roy tant catholique et rempli de tant rares vertus et perfections, et si vous vous rendez indignes de sa clémence, craignez qu'il ne luy reste trop de forces pour debeller vostre orgueil et cruellement chastier vos félonies; vous en estes venus à la veille.

* Lyon, 1594.

Ne tardez donc plus à rentrer en vostre devoir, car il y a du péril en vostre demeure. Dieu vous en fasse la grâce *. » Quelquefois c'était un gentilhomme qui conviait toute la noblesse à joindre le drapeau de Henri **; tantôt un bon bourgeois qui promettait la fin si désirée des guerres civiles et des désolations de provinces, pourvu qu'on se remît sous l'obéissance du très-chrétien et très-catholique roi Henri IVe, légitime souverain; et toutes ces exhortations étaient entendues; il était rare qu'il n'y eût chaque semaine une ville, un district qui ne reconnût l'autorité d'Henri IV

Le duc de Mayenne, à l'aspect de tant de défections, renouait plus intimement son alliance avec l'Espagne; il ne renonçait pas à l'espoir de faire de bonnes conditions avec Henri IV; mais le meilleur moyen de traiter n'était-il pas de se rendre redoutable? Se présenter dans la lice, soutenu de grandes forces, c'était tout à la fois conserver sa popularité au sein de la ligue et se ménager un traité avec le roi de France, au cas où l'on y serait réduit par la victoire. Pour bien s'expliquer cette situation, il faut connaître avec netteté les intérêts et les démarches diplomatiques de l'Espagne.

* *Voyez* Advertissement à la noblesse et villes de Bourgogne tenant le parti de la *feinte*-union. Paris, 1594.

** Manifeste de M. de Vitry à la noblesse de France 1594.

CHAPITRE CIII.

L'ESPAGNE ET LA LIGUE APRÈS LA PRISE DE PARIS.

Division entre le duc de Feria et le duc de Mayenne. — Rapport du duc de Feria au roi Philippe II. — Lettre de défi du duc de Mayenne. — Traité des Espagnols avec les gouverneurs de La Fère et de Ham. — Campagne de Picardie.

1594.

Quand une cause subit ses jours mauvais, la plaie qu'elle a le plus à redouter, c'est la division entre ses défenseurs. Les joies de la victoire étouf-

fent souvent les fermens de discorde : il est rare qu'on se dispute dans une marche en avant ; mais lorsque l'adversité commence avec ses froides réflexions, quand la défection s'annonce et que l'avenir se noircit, alors les partis et les hommes se jettent à pleines mains les récriminations. Dans la défaite, la faute est souvent à la fortune ; la jalousie l'attribue à l'adversaire dont elle a haine : c'est ce qui advint à la ligue. La plus saillante de ces disputes se manifesta entre le duc de Feria, l'expression du parti espagnol, et le duc de Mayenne, modérateur timide, homme des termes moyens et d'ambition personelle, qui ne secondait pas avec un entier dévouement la cause de Philippe II. On venait d'apprendre la prise de Paris, événement si grave et qu'on attribuait aux fautes du duc de Mayenne : comment expliquer, en effet, cet incroyable abandon du chef de l'armée catholique, quittant Paris quelques jours avant la surprise de la grande cité par l'armée de Henri de Béarn ? N'était-ce pas le duc de Mayenne qui avait choisi Brissac comme gouverneur ? Ne savait-on pas qu'il avait entamé plusieurs négociations avec les royalistes ?

« Sire, écrivait le duc de Feria à Philippe II, j'ay reçu les quatre lettres de Vostre Majesté, et soudain les ay envoyées au seigneur archiduc, afin que Son Altesse respondist à ce que Vostre Majesté lui escrivoit. L'archiduc me commanda

de l'aller trouver incontinent; ce que je fis en toute diligence, et me rendis en ceste ville où je trouvay le duc de Mayenne et le mareschal de Rosne. Le président Janin y arriva le mesme jour que moy. Son Altesse fit assembler en sa présence le comte de Fuentes, J.-B. de Taxis, D. Diégo de Ibarra, le président Richardot et moy, et là se lurent les lettres de Vostre Majesté, et fut discouru des poincts principaux que le duc de Mayenne avoit proposés par le moyen de J.-B. de Taxis, de Ibarra et Richardot. Son Altesse, désirant sçavoir mon opinion et la manière de négocier avec luy sûrement et le plus avantageusement que nous pourrions, je donnay mon advis, par lequel je n'ay eu autre but que le service de Vostre Majesté. J'en envoye la copie avec la présente. Tous se conformèrent avec moy, excepté J.-B. de Taxis et Richardot, lesquels estimèrent qu'on se devoit fier au duc de Mayenne, et que ce qui se bastiroit sans luy renverseroit. J'ay adverty Son Altesse de ce que je ferois si je me trouvois ici seul avec le duc de Mayenne. Elle ne veut nullement entendre à ce que nous requérons pour advancer nos affaires, qui est de retenir captif ledict duc. Nous n'avons point faute d'exemples sur ce subject, mesme en la personne du grand empereur, lequel ayant mandé le duc Valentin, le retint, craignant qu'à son retour il ne luy troublast les affaires. Quant au duc de Guise,

nous en avions tousjours entendu de bonnes nouvelles, jusqu'à ce que quelques partialistes du duc de Mayenne nous ont rapporté qu'il estoit sur le poinct de prendre l'escharpe blanche; ce que désirant empescher, sy faire se pouvoit, j'envoyay Antoine de Frias au lieu où séjournoit le duc. Nous ne savons encore ce qui en sera, tant y a qu'il est sur le poinct de se résoudre *. »

A cette lettre était joint l'avis du duc de Feria sur la situation actuelle des intérêts espagnols en France, et surtout une violente diatribe contre le duc de Mayenne : « Je puis dire que jusqu'ici le duc de Mayenne n'a faict chose qui vaille, et à esté plus pernicieux à la religion, sous couleur de la desfendre, qu'autre qui en ayt prestendu la ruine. Il n'a jamais eu autre considération que de son profict particulier, sans se soucier du général. Aussi il a perdu toute créance; nul aujourd'huy le regarde de bon œil; nul qui se fie en luy, mesme ses frères; les politiques et faux catholiques comme luy, ne le suivent que sur une espérance qu'il leur donne de faire bientost la paix; les vrays catholiqnes le tiennent pour ennemy, cognoissant qu'il les a trahis, après l'avoir eslevé au degré d'honneur où il se voit et l'avoir choisi pour leur chef, ne luy manquant que le nom de

* Bruxelles, 31 août 1594. — Mss. de Colbert, vol. 33, reg. en parchem.

roy. Il a souillé ses mains, sous le manteau de la justice, au sang de ceux qui ont apporté le principal advancement à sa grandeur et qui estoient les plus zélés catholiques de la France ; il a livré à l'ennemy les principales places et espargné le Béarnois, au temps où il n'avoit ny armée, ny argent. Ce ne sont poinct soupçons, ce sont choses fort bien avérées. Je ne remarqueray les accidens auxquels il pouvoit remédier, comme à la reddition de Meaux ; il laissa perdre Dreux où estoient les meilleurs catholiques de France : la voix commune et publique est que ce fut de son consentement. Quand il rompit l'assemblée des Estats, n'estoit-ce poinct pour faire chose plus profitable à l'ennemy qu'à autre quelconque ? Une partie, à la vérité, s'estoit licenciée d'elle-mesme, mais ce n'estoit pas assez pour effectuer ses desseins ; il se résolut de partir de Paris, et laissa la ville en l'estat que chascun sçait, sans que les prières du légat, les miennes, ny celles des Estats, qui tous ensemble protestions du danger auquel il nous laissoit, l'en pussent desmouvoir. Les conseillers avec lesquels il conféra à son despart estoient tous ennemys de la cause catholique, et entre autres le prevost des marchands, qui fut l'un de ceux qui luy cherchèrent argent pour s'en aller ; ce qu'il n'eust faict, s'il n'eust bien sçu à quoy devoit réussir le voyage. En toutes ses actions il a toujours faict cognoistre qu'il se défioit grande-

ment des gens de Sa Majesté, et qu'il se fioit librement en ceux du party contraire. Quand il fut à Amiens, qu'il livra la ville à l'ennemy, le maire d'Amiens luy a soustenu en présence que tout s'estoit faict de son consentement. Si je voulois poursuivre à conter de semblables traicts, j'y serois jusques à la nuict, et peut-estre jusqu'au matin. Enfin il ne cessa jamais d'abaisser la puissance de Sa Majesté. L'on sçait les paroles qu'il a tenues au duc de Guise, jusques à luy dire : « Quand viendra le temps où nous nous verrons avec une bonne armée contre ces Espagnols ! » Et l'expérience nous montre que ayant par cy-devant esté tenu le duc de Guise pour bien constant, sans nous avoir donné la moindre occasion de soupçon, maintenant que leur amitié s'est renouée, il nous donne beaucoup de subject de desfiance. Quand à l'affection qu'il a à la religion, on la peut cognoistre par les sermens qu'il fit en pleine assemblée, du commencement, et depuis à moy en particulier, se resputer à jamais serviteur de Mme l'Infante. De tous ses sermens il faict aujourd'huy fort peu de compte, disant que là où il est question d'affaires d'Estat on ne se doibt que bien peu soucier des sermens et promesses; et me souviens qu'à Paris, luy remesmorant ce qu'il m'avoit promis, il me respondict que les temps se changeant, les volontés doivent aussi changer. Une autre fois, estant à La Fère,

comme nous disputions ensemble sur ce subject, il me dict « qu'un homme ne pouvoit estre bon chrestien et bon homme d'Estat tout ensemble. » Puisque tels enseignemens ont pris racine en luy, qu'il est de mauvaise conscience envers Dieu, ingrat à Sa Majesté, en discord et mauvaise intelligence avec ses propres parens, je ne sçais quelle espérance d'amendement nous y pouvons désormais espérer. Et lorsque le duc de Guise estoit prisonnier, encore que ce ne fust par sa faute, il ne daigna favoriser sa liberté en façon du monde; en quoy il montroit assez qu'il ne le vouloit poinct ailleurs que là. C'est chose toute certaine et que les petits enfans sçavent à Paris, qu'il envoya l'archevesque de Lyon pour tramer la prison du duc de Nemours son frère, avec charge de livrer la ville à l'ennemy, ainsy qu'il s'est depuis exécuté. Et pour montrer combien il avoit peu de ressentiment de ce faict, il me vint dire que le deuil qu'il avoit de la prison de son frère luy avoit faict perdre ses cheveux blancs, tant il dissimuloit mal la joie qu'il en avoit! Je suis bien d'advis que pour sûreté nous demandions la ville de Soissons estre deslivrée entre nos mains; en laquelle nous mettrons garnison pour Sa Majesté, sans y en avoir de françoise *. »

Cette lettre, destinée à être tenue secrète,

* Mss. de Colbert, vol. 33, reg. en parchem.

formait une dépêche spéciale adressée à Philippe II; c'était un de ces rapports intimes que multipliaient les ambassadeurs, mais la France était couvêrte de partis sous la cornette blanche; la lettre tomba dans les mains du Béarnais. Esprit habile pour diviser ses ennemis, Henri s'empressa de la communiquer au duc de Mayenne qui bouillant de rage, s'adressa à Philippe II : « Sire, j'ay reçu, par les mains des ennemys, la copie, plus l'original d'une lettre et advis du duc de Feria, pleine d'injures et de médisances contre moy, qu'Henri m'a envoyée, non pour me faire plaisir, mais pour m'exciter, et (par la mauvaise volonté qu'on me porte au lieu où je devrois espérer mon appuy) chercher ma sûreté vers eux. Sire, je n'eusse jamais pensé que le désir de se venger de celuy qui oncques ne l'offensa, eust tellement osté audict duc de Feria l'usage de la raison, qu'il eust osé feindre et publier contre moy des calomnies et crimes si peu vraisemblables que le récit seul les fait cognoistre pour impudens. Car l'ambassadeur de Vostre Majesté se montre ignorant crasseux, vice qui n'est point excusable en personne de sa qualité, honoré d'une grande charge et par un grand roy, et puis meschant, en ce qu'il essaye, contre ce qu'il sçait, de diffamer la resputation d'un prince homme de bien, le peignant comme une ame basse et abjecte. J'aurois bien mal employé mon

temps, ma peine et mes périls, si j'avois acquis ceste infamie en ne cherchant que l'honneur. Mais cet homme de peu de bien, qui n'en a point acquis, et auquel on en a peu laissé, ne me le sçauroit ravir, tant le désir de suivre la vertu est descendu en moy par la succession de mes ancestres! Je luy feray donc l'honneur qu'il n'a point mérité, qui sera de le faire mentir avec les armes, de sa personne à la mienne, ce que je supplie très-humblement Vostre Majesté m'accorder et vouloir excuser ma juste douleur, si je sors hors moy-mesme et du respect que je lui dois, parlant de cet imposteur qui a voulu si meschamment deschirer ma resputation.

» Lorsqu'il fut question de la conversion du roy de Navarre, je promis alors de faire ce que feroient d'autres princes et seigneurs du party : d'y adviser et d'en résoudre aussitost que les forces seroient venues, et cela pour oster tout soupçon de ne point recognoistre le roy de Navarre, après sa conversion, sinon que ce fust par le commandement de nostre sainct-père, condition répétée plusieurs fois en la présence de M. le légat, par moy et plusieurs autres princes. Qu'il me fasse honte si je n'ai esté observateur de mes promesses, attendant ma ruine comme inévitable. Quant à la tresve, j'accorde qu'il n'eust pas esté expédient de la faire ; mais n'ayant aucune force rassemblée, elle estoit nécessaire ; et puis ce n'est

pas la tresve qui nous a ruinés, car tant qu'elle a duré personne n'est sorti du party ; mais c'est la fin qui nous a trouvés plus affoiblis encore. Elle fut d'abord de trois mois, puis de deux encore, au bout desquels nos forces devoient estre prestes. Cet espoir nous ayant failli, chascun pensa à son intérest particulier, et songea à gouster les raisons de la paix et de son intérest. Aucuns y ajoutant aussi que la conférence faicte avec les desputés du roy de Navarre, pour adviser aux moyens de venir à la paix y a servi de beaucoup ; plust à Dieu qu'elle eust esté publique comme il disoit qu'il falloit la faire !

» Suivant d'autres chefs de l'accusation, je suis aussi celui qui ay faict livrer les principales places du party à l'ennemy ; le misérable ! le fourbe aveugle ! Il prétend se justifier ainsi de sa tortueuse et mauvaise conduite. Mais la perte de ces places n'affoiblissoit-elle pas d'autant mon auctorité ? S'il falloit faire la guerre, j'en devois estre plus tost ruiné ; s'il falloit faire la paix, elle devoit être moins sûre et moins honorable pour moi. Voulez-vous savoir au vray, Sire, qui les a perdues ? — Nostre foiblesse, la mauvaise conduicte d'aucuns de vos ministres pour avoir vu diverses choses qui les ont désespérés, et enfin les faicts et persévérance du roy de Navarre qui, avec son espée et ses promesses, leur a faict acheter leur ruine et la nostre. Pour M. de Bris-

sac, combien d'autres ont esté trompés comme moi ! Je savois bien qu'il estoit fort avaricieux ; mais pouvois-je entrer en soupçon qu'un gentilhomme de sa qualité, et qui détestoit si bien le party contraire, qu'il montroit mesme horreur de la paix plus qu'un autre, eust jamais voulu commettre une si lâche et si indigne trahison ! C'est pourquoy je m'y laissay aller à luy donner le commandement de Paris, sur le rapport et à la prière de tous les plus affectionnés de la ville qui le demandoient. Avoir failli avec eux tous, et n'avoir pas descouvert une meschanceté qui n'estoit connue que de Dieu seul, est-ce un crime particulier qui ne puisse estre imputé qu'à moy, à la descharge mesme de ce lasche impudent (le duc de Feria), qui veut maintenant qu'on voye qu'il ne sçauroit faillir ? — Voicy encore ce qui a eu lieu et dont on ne pouvoit plus prévoir de malheur que par la nomination mesme du comte de Brissac. — Il me demanda, quand je sortis de la ville, des blancs et des souscriptions pour lettres dont ont auroit besoin, mais surtout, disoit-il, pour s'assurer de quelques habitans malintentionnés. Je luy en ay laissés desquels il s'est aydé pour exécuter sa trahison. Mais qu'ai-je fait là qui n'ait esté fait par les roys, ou ceux qui ont eu les principales charges sous eux ? J'ai eu à me plaindre très-sévèrement également de don Diégo d'Ibarra, qui avoit mis en la teste de mon

neveu que c'estoit de sa grandeur à faire bande à part, à ne despendre que d'eux, ministres de Vostre Majesté; il le combloit d'espérance et j'ai eu des preuves, je les montrerai, que ce traistre Espagnol le poussa à attenter à ma vie, disant que j'estois celuy qui sur tous les autres empeschoit son bien.

» Je finiray encore ma lettre par ceste très-humble prière que j'ay desjà faicte à Vostre Majesté, de trouver bon que je justifie ma vie et mes actions passées, et fasse mentir le duc de Feria de tout ce qu'il a dict contre mon honneur, par le combat de sa personne à la mienne, que j'accepte dès maintenant en tel lieu et aux telles armes qu'il plaira à Vostre Majesté ordonner. Bien certainement, Sire, j'ai souffert et dissimulé tant qu'il m'a été possible; mais le mal devient insupportable pour estre sensible comme je dois à ce qui touche mon honneur, et estre tant assuré de mon innocence que ce n'est pas le désespoir, mais le cri de ma conscience qui me met la provocation à la bouche. — Mettez-y la main, Sire; vous êtes sage, mais honoré; il me faut une resparation. D'une autre part, pour nos affaires générales, elles sont en grande souffrance, et ce n'est que par un sublime effort ou une *concession magnanime*, que Vostre Majesté peut y porter remède; autrement, la raison de se rendre utile passera, et il ne nous restera que le désespoir, la

ruine et le repentir. » Ce défi chevaleresque, triste division des jours de disgrâce, eut beaucoup de retentissement, sans avoir de résultats positifs: il ne s'agissait pas d'accepter un défi, de vider une querelle personnelle dans la lice ; des intérêts plus graves étaient en jeu. Philippe II intervint pour apaiser les plaintes réciproques des ducs de Feria et de Mayenne. Que pouvait produire un combat en champ clos entre deux têtes puissantes et actives de la ligue ? Devait-on les perdre l'une et l'autre? N'était-il pas possible de les rapprocher dans l'intérêt du catholicisme et de la sainte-union ?

Le grand but du duc de Feria était de prendre une position militaire fortifiée, et de reconstituer là le gouvernement de la ligue, sous l'influence absolue de l'Espagne, en écartant toute autre autorité. Dans le mois de juin 1594, deux traités furent conclus par le duc de Feria avec les gouverneurs des villes de La Fère et de Ham, traités qui les plaçaient sous la domination directe de l'Espagne. L'ambassadeur espagnol se hâtait d'en envoyer copie à son souverain, pour adoucir l'effet des mauvaises nouvelles de Paris. Ces conventions étaient une remise pure et simple de ces villes fortifiées au roi d'Espagne: « Moy, Louis de May, seigneur de Gournay, gouverneur de la ville et du chasteau de Ham, recognoissant les grandes obligations que tous les catholiques de la

France ont au roy catholique pour les avoir garantis de l'oppression des hérétiques, et pour éviter de tomber à l'advenir sous leur domination, ne voyant autre moyen plus propre que de se mettre en la protection de Sa Majesté catholique, comme le premier qui, entre tous ceux de la chrestienté, est reconnu pour protecteur de nostre saincte religion, avons délibéré et résolu de nous jeter entre les mains et protection de Sa Majesté catholique; et dès à présent je m'y mets donc avec la ville et chasteau de Ham et ses appartenances, artillerie et munitions de guerre qui de présent y sont, le recognoissant pour mon souverain seigneur et roy. »

C'était dans la Picardie qu'allaient désormais se porter les coups de guerre ; l'Espagnol paraissait s'y retrancher pour s'y mettre en défense contre la brave gentilhommerie du Béarnais. « Sire, disait le duc de Feria dans une dépêche pressante; déjà par mes lettres des 9, 10 et 11 may dernier, j'ay informé Vostre Majesté de la situation des affaires ; mais ces dépesches ont esté, comme je l'ay appris depuis, long-temps arrestées en Flandre; j'en ay éprouvé la plus vive peine *, attendu la nécessité où se trouve Vostre Majesté d'estre tousjours au courant des événemens. Je n'ay point hésité à tout sacrifier pour

* *Me ha dado muchissima pena.*

demeurer à La Fère, par le motif que ceste place est de la plus grande importance, et qu'il faut nous l'assurer à tout prix *. D'ailleurs, ainsi que l'archiduc en aura informé Vostre Majesté, le gouverneur de La Fère, M. de Boles, n'a rien de plus à cœur que de servir vostre cause. Il a paru convenable à l'archiduc de conclure un traité à cet égard. Aussi, depuis, plusieurs escrits ont-ils esté envoyés de part et d'autre ; enfin les choses ont esté arrangées de manière que le gouverneur et la ville se soumettent, par serment escrit et juré **, comme vassaux de Vostre Majesté. L'archiduc, qui ne néglige rien, a envoyé en mesme temps quelqu'un qui doict occuper sans délay la citadelle et en mettre les fortifications dans le meilleur estat. On laissera en outre 500 Espagnols dans la ville, qui, bien que grande, n'en aura pas moins une garnison suffisante. L'archiduc a pensé également qu'il convenoit de traiter avec M. de Gournay, gouverneur de Ham, par l'intermédiaire du président Jeannin. Celuy-cy s'est contenté d'une somme de cinquante mille escus, au moyen de laquelle il esvacueroit la place. Il y avoit là quelques difficultés, le gouverneur de Ham ayant l'air de traiter dans son intérest privé et à l'exclusion du gouverneur de La Fère, de

* *Por assegurar esta plaça.*

** *Por escritura y juramento.*

sorte qu'après bien des pourparlers nous avons pensé qu'il convenoit, sous tous les rapports, d'y laisser M. de Gournay, parce qu'il valoit mieux en effect que tout autre. J'en ay faict part à l'archiduc, pour qu'il nous donnast ses ordres. Je regarde comme essentielle l'occupation de ceste dernière place forte, d'abord comme excellente en elle-mesme; de plus comme un point important dans l'attaque de Péronne, et complétant la ligne de desfense qui doibt arrester le Béarnois. Le duc de Mayenne, après avoir passé icy, ainsi que je l'avois escrit, a esté depuis à Laon. Il paroist avoir mis toute sa confiance entre les mains du mareschal de Rosne et de Jeannin. Je pense que Vostre Majesté aura esté informée qu'avant que le Béarnois y arrivast, 250 Napolitains avoient eu le temps de se jeter dans la ville de Laon. Il ne faut s'en réjouir que médiocrement, car ceste garnison est trop foible; dans un cas d'attaque, ils ne pourront que faire obtenir des conditions moins désanvantageuses. L'amiral Villars a eu grande conférence avec Crillon, gouverneur de Honfleur, et Fontaine-Marteau, gouverneur de Neufchastel. Après beaucoup d'hésitations, et se ressouvenant des conditions que Vostre Majesté luy avoit proposées l'année dernière, l'amiral et son frère, m'a-t-on assuré, ne demandent pas mieux que d'embrasser encore le parti de Vostre

Majesté *. Il y a là un de leurs parens nommé Préfosse, qui est catholique et qui s'est entendu de leur part avec l'archiduc sur le moyen de secourir ces places ; car elles paroissent à ce prince de la plus haute importance. Peu après j'ay reçu un message par ce Préfosse luy-mesme, qui me demandoit, au nom de Fontaine-Marteau, un secours de 1200 hommes pour tenter un coup de main sur un chasteau de Rouen, que l'on nomme Porte-Cataline, et qui suffit pour tenir la ville en respect. »

Dans une dépêche subséquente, le duc de Feria continue : « Le 26 du mois passé, le prince de Béarn est venu camper sous les murs de Laon. Emmanuel, fils du duc de Mayenne, et le président Jeannin se trouvoient dans la ville, chaque jour plus resserrée par l'armée ennemie. Le 9 de ce mois, le duc de Mayenne et le comte Charles arrivèrent icy. La veille ils avoient parcouru cinq lieues par une chaleur si grande et avec une telle haste, qu'il périt plus de cinquante soldats espagnols ou napolitains, ce qui a faict dire avec raison que l'on n'avoit pas trop songé, dans cette marche forcée, à la conservation de nos troupes. Elles séjournèrent ce jour-là et le suivant. Le duc de Mayenne logea chez moi** ; il ne s'occupa en

* *Se querian echar en braços de V. Md.*

** *Fue mi huesped esto tiempo.*

aucune manière de ses affaires particulières, mais seulement de l'honneur que luy faisoit l'archiduc et de l'ardent désir qu'il avoit de servir Vostre Majesté; enfin de l'espérance qu'il conservoit de faire esprouver quelque notable eschec au prince de Béarn, quoique sa puissance, a-t-il adjouté, se soit infiniment accrue *. Enfin, les troupes partirent le 11, avec elles, quatre-vingts charrettes chargées de bled et d'autres provisions que l'on avoit prises à Ham. L'escorte du convoy ne se composoit que de trois cents cavaliers et cent soixante arquebusiers wallons et allemands; de sorte que l'ennemy ayant fondu sur eux au nombre de quatre cents chevaux et autant de fantassins, sans leur donner le temps de se mettre en desfense, tout fut pris ou mis en fuite, à l'exception de la petite infanterie espagnole qui fit face à l'ennemy, et se retira sur une esminence avec une perte de quelques hommes **. Après cet évesnement, la position de l'armée devint critique, attendu que c'estoyent là toutes ses ressources en subsistances. Informé de cette position par le comte Charles, nous ramassasmes tout ce que nous pusmes de pain que nous lui fismes passer par le sergent-major *** du régiment de don

* *Aunque en carescia mucho su potencia.*

** *Sino fue la poca infanteria espanola que hizo rostro y se salva en un monte de que faltaron algunos.*

*** *Sergente major* ou lieutenant-colonel.

Alexandro de Mendoça. Il avoit avec luy cinq cents hommes d'infanterie, et fut assez heureux pour ne pas rencontrer l'ennemy. Cependant la disette des nostres, dans leur camp, allant toujours en augmentant, nous songions icy à tous les moyens pour leur faire parvenir des vivres; et de leur costé, le prince de Béarn et les siens mettoient tout en œuvre pour l'empescher. Ce fut alors que le comte Charles nous envoya six cent cinquante fantassins et deux cents Espagnols du régiment de don Augustin Mexia avec les capitaines don Pedro de Miranda, Prado et le commissaire * Rosino pour escorter les vivres que nous allions leur expédier. Il nous donnoit aussi l'advis que s'ils pouvoient estre ravitaillés pour dix jours, aucun doute que le Béarnois ne levast son camp, par la disette qu'esprouvoit également l'armée ennemie. Deux cents chariots de munitions seroient suffisans, ajoutoit l'archiduc. Mais le commissaire Rosino apprenoit une importante nouvelle : l'ennemy avoit posté sur la route et en embuscade deux mille et quelques cents hommes (infanterie et cavalerie) pour attaquer le convoy et l'escorte avant qu'ils n'arrivassent au camp. Or, le comte Charles qui m'en donnoit l'advis, ne m'indiquant pas ce qu'il vouloit qu'on fist, j'estois dans la plus grande perplexité, tant je sentois

* *Provededor.*

que le salut de l'armée estoit attaché au succès de ceste expédition. Dans ceste extrémité, je préférai retarder l'envoy de quelques heures, afin de demander au comte Charles ses ordres, sur la nouvelle qu'on luy avoit transmise. En conséquence, je luy envoyai plusieurs exprès * afin qu'il prist les mesures qu'exigeoient les circonstances; je joins icy la copie de la lettre pressante que je luy escrivis. Le secrétaire du comte me respondit la lettre également cy-jointe : le conseil de guerre avoit esté assemblé par les ordres de l'archiduc, et le résultat avoit esté que 2,000 hommes envoyés à la rencontre du convoi estoient suffisans; la vérité est cependant, ainsi que le dit plus bas la lettre du secrétaire, qu'il ne me fut envoyé aucune troupe pour se joindre à l'escorte qui sortoit de La Fère. Celle-cy partit en bon ordre; nous y avions adjouté 100 cuirassiers de Vostre Majesté, de ceux qui estoient aux ordres de Nicolas de Basta. Tout à coup, à l'entrée d'un bois **, voilà que 3,000 hommes les attaquent avec vigueur. Les Espagnols firent très-bien leur devoir. Le capitaine don Pedro de Miranda resta mort sur la place, et l'on suppose que le capitaine de Prado a subi le même sort, car on n'a plus entendu parler de lui. Nous avons eu 150

* *Lacayos.*

** *A la entrada de un bosque.*

Espagnols de tués ; les autres sont retournés ici, parmi lesquels beaucoup de blessés et plusieurs qui s'estoient échappés à travers les bois. Nostre cavalerie, trop peu nombreuse, n'a pu opposer aucune résistance. Le comte Charles et le duc de Mayenne apprirent ce désastre, par la joie qu'ils entendirent esclater dans le camp du prince de Béarn et par quelques soldats échappés. La famine se faisoit sentir de plus en plus, deux jours entiers s'étant escoulés sans avoir ny pain ny autre vivre* ! enfin les soldats ne s'estoient nourris que de quelques chevaux morts. On se détermina à décamper dans le plus grand secret et dans le meilleur ordre possible. Les Espagnols firent l'arrière-garde ; l'ennemy, adverty du despart, s'est alors rué sur eux ; malgré ses charges furieuses de cavalerie, ils n'ont pu estre entamés. Le duc de Mayenne prétend que c'est contre son advis que l'on a marché séparément et sans escorter le convoy pour ravitailler Laon. Le comte Charles soutient, ou contraire, que le duc avoit faict les plus grandes instances pour marcher au secours de ceste ville, prétendant que Laon alloit tomber au pouvoir de l'ennemy. Depuis que j'ay commencé ceste lettre, le duc de Mayenne est venu me voir, et m'a monstré un bref qu'il a reçu du pape ; il m'a de plus assuré que déjà mille divi-

* *Que no avian tenido pan ni otra cosa.*

sions se manifestoient dans le party du Béarnois, et qu'assurément si des forces imposantes venoient à se monstrer contre luy, une grande partie de ses auxiliaires désabusés abandonneroient ses cornettes et ses tentes. Je laisse à Vostre Majesté le soin de juger ce que valent ces paroles *. » Ce triste bulletin n'était pas rassurant sur la position des Espagnols en Picardie; ils étaient en pleine retraite; la victoire s'étant déclarée pour Henri IV et sa noble chevalerie, tout marchait pour le triomphe de sa cause; tout tendait à la ruine des armes catholiques. Les braves arquebusiers des *regimentos* de Naples, de Sicile, du Portugal ou d'Espagne n'étaient plus en nombre pour opposer une résistance décisive : ils se hâtèrent de se fortifier sur les frontières de la Flandre et des Pays-Bas, lieu de retraite, protégé par un triple rang de citadelles.

Cependant, une nouvelle dépêche du duc de Feria, expliquant tous les avantages de la prise de possession de Ham par l'Espagne, s'efforce d'atténuer le mauvais effet du dernier bulletin :

* Archives de Simancas, cot. B 78 12. 20 juin 1594. — *Nota* On a donné en entier cette dépêche sur l'expédition militaire de Laon, pour montrer d'une part dans quels minutieux détails Philippe voulait être instruit des événemens; de l'autre, pour indiquer avec quels soins ses ambassadeurs cherchaient à se disculper de tout fâcheux résultat politique.

« Le 20 du mois de juin dernier, j'ay escrit de La Fère à Vostre Majesté l'estat des affaires. Ainsi qu'il convenoit, j'ay abandonné ceste ville peu de jours après, et sans perdre de temps, j'ay conclu (ainsi que l'archiduc l'a escrit à Vostre Majesté) un traité avec le gouverneur de Ham, M. de Gournay. Le comte Charles est intervenu dans ceste négociation, au moyen de laquelle M. de Gournay se rend vostre vassal, tant qu'il n'y aura pas en France un roy du choix de Sa Majesté catholique et de Sa Saincteté. La ville de Ham a un chasteau, et les fortifications de la cité sont en bon estat; tout y a esté réparé, et présente un bien autre aspect depuis que Vostre Majesté ne l'a vu. Quoique j'aye fait tous mes efforts pour demeurer en France le temps possible, j'ay fini par craindre que les issues nous fussent enfin interceptées; et voyant le duc de Mayenne perdre successivement et son armée et ses villes, j'ay esté forcé de me rendre à Bapaume, en me retirant d'un costé, et le duc de Mayenne se retirant de l'autre à Amiens *. Aussitost j'ay faict dire au duc de Mayenne, avec toutes les flatteries possibles **, que puisque une bonne partie de la ville estoit bien décidée et qu'il vouloit courir le risque d'y exposer sa personne,

* *Me fue forzoso retirar me a Bapama saliendo io por ma parte y el duque de Umena por otra a Amiens.*

** *Con todo encarecimiento possible.*

il devoit se défaire de ceux qui estoient suspects autour de luy : « Je vous les ay signalés desjà, ay-je ajouté; ce sont des ennemis de la bonne cause et les vostres propres ; il faut changer le maire et plusieurs officiers de la garnison ; à ceste vue, les bons catholiques reprendront courage; non seulement le maire s'est desclaré pour le prince de Béarn, mais aussi l'évesque de la ville et vostre capitaine de cavallerie Sesseval. Quelle plus belle occasion de démentir ces bruits, ces soupçons des catholiques sur les infasmes intelligences que l'on vous accuse d'avoir avec le Béarnois *! » Alors le duc de Mayenne a dict qu'on devoit se souvenir de tout ce qu'il avoit faict pour la cause. Admis dans la ville, le duc, pour mieux dissimuler **, a donné une forte remonstrance publique au maire, qui luy a respondu avec une égale hauteur, qu'il n'avoit jamais rien faict que par son ordre, et qu'il devoit le sçavoir, puisque tout venoit de lui. Peu après, le duc de Mayenne est party, comme il l'a faict à Paris, en soulevant les réclamations de tous les catholiques. Rosne ne manque pas de bonne volonté ; mais il est dénué de ceste présence d'esprit nécessaire à l'exécution.

* *Que se devia de alegrar mucho de tener esta ocasion para que los catholicos pudiessen, dementir a lo que le avian infamado de que se entendia con el principe de Bearne.*

** *Por dissimular mejor.*

Aussi, à peu de jours de là, il est entré en négociations avec le prince de Béarn sur la reddition de la ville de Laon, par l'intermédiaire du président Jeannin. La ville devoit se rendre si dans dix jours elle n'étoit pas secourue *. »

Tout perdait de sa grandeur dans la situation nouvelle où la ligue et l'Espagne s'étaient placées. Les dépêches que nous venons de lire sont remplies de petitesses, d'étroites jalousies, de vanités sans avenir. La question catholique et municipale est perdue, car elle dégénère en vaines disputes et en déclamations. Tout se payait à bon prix d'argent; si Henri IV attirait à lui les chefs de la ligue par ses allèchemens, Philippe II achetait les hommes, les places de guerre. Ce n'était plus une royale lice de chevalerie, mais une sorte d'exploitation des plus vils sentimens du cœur. En résultat, la cause espagnole voyait chaque jour ses forces s'évanouir; peu à peu le territoire de France était évacué. La merveilleuse activité du prince de Béarn conquérait une à une les positions achetées par les doublons ou obtenues par la ruse. La guerre prenait un caractère de nationalité; les Espagnols allaient être en face des Français; la ligue était flétrie. C'était désormais une guerre étrangère, sans mélange de discordes civiles.

* Archives de Simancas, cot. B 79 32,—31 août 1594.

CHAPITRE CIV.

RÉACTION CONTRE LA LIGUE ET L'ESPAGNE.

Attentat de Jean Châtel. — Expulsion des Jésuites. — Réaction parlementaire. — Arrêt contre M. d'Aumale. — Mesures contre les prédicateurs. — Situation diplomatique. — Influence d'Élisabeth. — Déclaration de guerre contre l'Espagne.

1594—1595.

Les premiers actes de la restauration de Henri IV avaient été marqués d'un certain caractère de modération ; quelques mesures de police et d'exil

avaient seules accompagné l'entrée du Béarnais dans la capitale ; on avait mis de nouveaux subsides ; deux sous sur chaque muids de vin et sur chaque mesure de blé ; le peuple murmurait de ces tristes et inévitables résultats de l'occupation militaire. Quand il apercevait dans les rues de Paris ces huguenots à la tête haute et fière sous M. de Bouillon ; ces Gascons et ces Béarnais qui dévoraient sa substance, celle des églises, les riches prieurés, les impôts sur les halles, sur les denrées, les hanses diverses, les gabelles ; quand il voyait ces hérétiques mépriser les vierges ; insulter par leur absence aux processions solennelles de la cité, combien ne devait-il pas sentir la dureté de ce joug des étrangers, qui foulaient de leurs pieds la belle et catholique cité de Paris !

Ensuite, les priviléges de la ville furent méconnus. Plus aucune liberté d'élection ; le roi les brisait par sa volonté, et il choisissait pour cela l'anniversaire de la délivrance municipale, la Saint-Barthélemy ! « Le 24e jour d'aoust 1594, jour et feste de monsieur sainct Barthélemy, M. d'O donna advis aux prevost des marchands et eschevins des lettres par lui reçues du roy, contenant sa volonté sur l'eslection des sieurs Le Conte ou de Canaye pour eschevins : M. Canaye avoit obtenu trente-cinq voix, et M. Le Conte vingt-neuf ; cependant le roy escrivit à M. d'O :

« M. d'O, pour la difficulté advenue sur l'eslection d'un eschevin, je vous prie que ce soit Le Conte, puisqu'il ne s'est jamais desparti de son devoir et de sa fidélité, et que pour telle considération il fut osté de sa charge avant que le terme en fust expiré, par la violence des barricades. » Et suivant icelles, ledict sieur Le Conte fut mandé en la maison dudict gouverneur et presta le serment d'eschevin ès-mains dudict sieur d'O *. » Désormais on ne dut plus parler des libres suffrages; les voix n'étaient plus comptées. Il y avait dans ceux qui accompagnaient le roi, dans les royalistes fervens, un besoin de réaction, une frénésie de poursuites qui ne s'élevaient pas aux habiles tempéramens de Henri IV. Les huguenots et les royalistes avaient haine de ces ligueurs, de ces religieux, de ces curés qui les avaient si indignement traités sous le nom de politiques et d'hérétiques : où voulait donc aboutir le roi Henri avec ses ménagemens et ses temporisations? C'est la plaie de toute restauration que cette impatience bruyante des amis, qui ne peuvent et ne veulent s'arrêter. Quand l'autorité est dans leur main, ils l'exercent au service de leur colère, de leurs passions, de leurs peurs ou de leur ressentiment : et maintenant, que l'on suppose un de ces événemens qui ébranlent la société, un de ces faits lu-

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIV, fol. 83.

gubres qui l'empreignent de deuil, alors le parti vainqueur s'en empare pour servir ses vengeances et fortifier sa domination réactionnaire.

Dans cet état des esprits, un attentat fut commis sur la personne du roi : « Le 7e décembre 1594, sur les six à sept heures du soir, le roy très-chrestien Henri IV, roy de France et de Navarre, estant arrivé à Paris, Jean Chastel, natif de Paris, escolier nourri et eslevé au collége des Jésuites, âgé de dix-neuf ans, estant entré au Louvre, approcha de Sa Majesté, et comme elle se baissoit pour embrasser un gentilhomme affectionné à son service, qui luy faisait la révérence, il luy donna un coup de cousteau dans la bouche, qui luy coupa la lèvre d'en haut; et s'il n'eust rencontré les dents, eust outrepassé; puis tascha de se sauver, ayant jetté le cousteau par terre; mais il fut pris par un capitaine des gardes. » Ce crime pouvait être un attentat isolé; la pensée d'un assassinat sur la personne du roi était familière au peuple; l'opinion des halles était alors qu'un hérétique non réuni à l'Eglise, se trouvant en dehors du droit commun, c'était œuvre méritoire que de jouer du coutelas pour en débarrasser la ville*. Il

* Il fut publié plus de vingt pamphlets pour proclamer que personne n'avait le droit d'attenter à la personne du roi; témoignage qui prouve que l'opinion contraire était admise et populaire.

n'était pas besoin de suggestions privées, d'insinuations religieuses pour armer un bras fanatique; il cherchait tout seul le cœur du roi pour conquérir une gloire immortelle.

Henri IV n'eut point cette pensée de complicité. Quelques instans après l'attentat, et se jouant de ses périls, Henri écrivait de sa propre main à plusieurs de ses bonnes villes : « Il n'y avoit pas plus d'une heure que nous estions arrivés à Paris, du retour de nostre voyage de Picardie, et estions encore tout bottés, qu'ayant autour de nous nos cousins le prince de Conty, comte de Soissons et comte de Saint-Paul, et plus de trente ou quarante des principaux gentilshommes de nostre cour, comme nous recevions les sieurs de Raguy et de Montigny, qui ne nous avoient pas encore salué, un jeune garçon nommé Jean Chastel, fort petit et âgé au plus de dix-neuf ans, s'estant glissé avec la troupe dans la chambre, s'avança sans estre quasi aperçu, et pensant nous donner dans le corps, du cousteau qu'il avoit; le coup (parce que nous nous estions baissé pour relever les sieurs qui nous saluoient) ne nous a porté que dans la lèvre supérieure du costé droit, et nous a entamé et coupé une dent. Il y a, Dieu merci, si peu de mal, que pour cela nous ne nous mettrons pas au lict de meilleure heure *. »

* Fontanieu, portefeuilles, nos 429-430. — On lit dans

J'ai dit que toute réaction saisit le premier événement pour le faire servir à ses desseins d'ambition ou de colère. Jean Châtel avait été élevé chez les jésuites ; n'était-ce pas l'Ordre des jésuites qui

les registres de l'Hôtel-de-Ville : « Le mardy 27e jour de décembre 1594, le roy estant en ceste ville de Paris en la maison de Mme d'Estrée, près Sainct-Honoré, sur les cinq à six heures du soir, fut frappé d'un coup de cousteau en la face par un nommé Jehan Chastel, fils d'un drapier de ceste ville, demeurant vis-à-vis l'une des portes du Palais, de quoy on fut beaucoup troublé ; et peu de temps après avoir esté pansé et ayant assurance de sa convalescence, envoya rendre graces à Dieu en l'église Nostre-Dame de Paris de ce qu'il avoit esté préservé d'un si malheureux assassinat. Aussi MM. les prevost des marchands et eschevins se trouvèrent en l'hostel de la ville, où fut expédié mandement aux quarteniers d'icelle ville pour rendre graces à Dieu et faire faire feu de joie, et suivant iceux furent en ladicte église, où fut chanté le cantique de *Te Deum laudamus*. Et d'autant que l'on doubtoit que ledict Jehan Chastel eust plusieurs complices, et que tel faict ne pust venir de luy seul, l'on se saisit des principaux officiers du collége de Clermont-Jésuite, où ledict Jehan Chastel avoit faict ses études, et furent menés en la maison de M. Brigard, conseiller en la Cour de parlement. M. Le Conte, eschevin, avec grand nombre d'archers, se transportèrent en une autre maison desdicts jésuites, sise rue Sainct-Anthoine, où fut faicte exacte recherche et perquisition pour voir s'il s'y trouvoit quelque personne cachée ou quelque mémoire et instructions pour descouvrir d'où provenoit le malheureux dessein dudict Chastel. » — Registres de l'Hôtel-de-Ville, XIV, fol.104 verso.

l'avait armé du gros coutelas? Les fils de Loyola, d'origine espagnole, et les religieux jacobins n'avaient pas fléchi devant Henri victorieux. Quand le roi avait ordonné aux prêcheurs d'annoncer son pouvoir et de justifier son autorité, les deux corporations, fortement liées aux mouvemens des halles et à la révolution municipale, n'avaient pas obéi. Dans les secrets de la confession, dans cet échange mystérieux d'aveux, de conseils et de pénitence, les jésuites avaient souvent rappelé les beaux jours du pouvoir catholique de la ligue, alors que les échevins chaperonnés, suivis de tout un peuple, au milieu de l'encens et des fleurs, suivaient les châsses de sainte Geneviève et de saint Marcel, et venaient jurer à l'Hôtel-de-Ville de conserver les priviléges municipaux, l'élection libre des magistrats ou des prévôts, et la liberté de la chose publique.

L'instruction parlementaire démontrait « que Jean Chastel, escolier, avoit eu l'intention par plusieurs fois de tuer le roy à la première commodité qui se présenteroit; depuis huict jours il avoit recommencé à deslibérer son entreprise, et environ sur les onze heures du matin pris la résolution de faire ce qu'il a faict, s'estant saisi d'un cousteau chez son père, lequel cousteau avoit esté emporté en son estude, et de là estoit venu disner. Après disner il estoit allé à vespres. Interrogé ce qu'il avoit faict en ce jour et avec qui il avoit com-

muniqué? dit qu'il s'est levé sur les huict heures du matin et est allé à la messe à Sainct-Laurent. Examiné sur sa qualité et où il avoit fait ses estudes? a dit que c'estoit aux Jésuites principalement, où il avoit esté trois ans, et à la dernière fois sous le père Jean Guéret; qu'il avoit vu ledict père vendredy ou samedy précédent, ayant esté mené vers lui par son père pour un cas de conscience. Enquis s'il n'avoit pas esté en la chambre des Méditations où les jésuites introduisoient les plus grands pécheurs qui voyoient en icelle chambre les portraicts de plusieurs diables de diverses figures espouvantables, sous couleur de les réduire en une meilleure vie, pour esbranler leurs esprits et les pousser par telles admonitions à faire quelque grand cas? a dit qu'il avoit esté souvent en ceste chambre des Méditations. Enquis par qui il avoit esté persuadé de tuer le roy? a dit avoir entendu en plusieurs lieux qu'il falloit tenir pour maxime véritable qu'il estoit loisible de tuer le roy. Interrogé si les propos de tuer le roy n'estoient pas ordinaires aux jésuites? respond leur avoir ouy dire qu'il estoit loisible de tuer le roy et qu'il estoit hors de l'Eglise, et ne lui falloit obéir, ni le tenir pour roy jusqu'à ce qu'il fust approuvé par le pape *. »

* « Procédure faicte contre Jean Chastel, escolier estudiant au collége des Jésuites, pour le parricide par

Maintenant, si l'on se souvient des répugnances judiciaires et d'Université contre les jésuites, combien le parlement ne devait-il pas saisir cette circonstance pour satisfaire ses haines contre cette grande corporation ? C'était aussi un des vœux de l'Université que Pasquier avait si bien exprimé. Les maximes de la ligue avaient été le mobile de l'attentat ; mais l'instruction ne fournissait aucune preuve suffisante pour justifier une mesure générale contre les jésuites. On fit de longues visites, des descentes secrètes dans leur collége, et l'on trouva chez le père Jean Guignard un écrit en ces termes : « Si en l'an 1572, au jour Sainct-Barthélemy, on eust saigné la veine basilique (royale), nous ne fussions tombés de fièvre en chaud mal, comme nous expérimentions, *quicquid delirant Reges.* Pour avoir pardonné au sang, ils ont mis la France à feu et à sang, *et in caput reciderunt mala.* Le Néron cruel a esté tué par un Clément, ce moine simulé, despesché par la main d'un vrai moine. Le plus bel anagramme qu'on trouva jamais sur le nom du tyran défunt estoit celui par lequel on disoit : Vilain Herodes. La couronne de France pouvoit et devoit estre transférée en une autre famille que celle des Bourbons. Le Béarnois, quoique converty à la foi catholique,

luy attenté sur la personne du roy très-chrestien Henry IV, roy de France et de Navarre. » 1595.

seroit traité plus doucement qu'il ne méritoit si on luy donnoit la couronne monacale, en quelque couvent bien réformé, pour aller faire pénitence de tant de maux qu'il a faicts à la France; si on ne le peut desposer sans guerre, qu'on le guerroye; si on ne peut la guerre, qu'on le fasse mourir *. »

Ce n'étaient là que les opinions de la ligue, les vieux sentimens sur le régicide qu'avait partagés la majorité des habitans de Paris et qu'ils avaient reproduits en chansons, en pamphlets, en belles images coloriées **. Il n'était pas étonnant de les trouver chez les jésuites qui s'en étaient faits la vive et profonde expression. Mais alors Henri IV était vainqueur et régnait souverainement dans Paris; le parti politique, le parlement, les royalistes prirent prétexte de l'attentat pour frapper un coup de force, une réaction ardente. Un édit du roi du 7 janvier 1595 prononça l'expulsion des jésuites ***, et le parlement condamna Jean Châtel « à avoir la main dextre coupée et à estre tiré et desmembré avec quatre chevaux; le père

* *Mémoires de la Ligue*, tom. VI, p. 255 et suiv.

** On publia plusieurs brochures sur l'assassinat du roi. *Voyez* « Traité de l'origine des anciens assassins, porte-cousteaux, avec quelques exemples de leurs attentats et homicides ès personnes d'aucuns rois, princes et seigneurs de la chrestienté, par Me Denis Le Rey. 1595. »

*** Registre du parlement de Dijon, le 16 février. — BLANCHARD, compilation chronologique.

Guignard, atteint et convaincu d'avoir escrit plusieurs livres séditieux pour prouver qu'il estoit loisible et permis de tuer le roy Henri IV, sera mené et conduit en la place de Gresve, et pendu et estranglé à une potence qui y sera pour cet effect plantée *. »

On ne s'arrêta pas à cette réaction contre la presse ardente et les corporations séditieuses ; le parti politique n'ignorait point les négociations qui se suivaient avec les ducs d'Aumale et de Mayenne ; le roi allait-il encore les combler de dignités, leur ouvrir le trésor, leur donner le commandement des armées? ne fallait-il pas éviter à tout prix que les modérés fissent leur soumission? Les politiques entraînèrent le parlement à des mesures violentes ; un arrêt de colère fut rendu ; il condamnait par contumace Charles de Lorraine, duc d'Aumale, à être traîné sur la claie et écartelé à quatre chevaux, comme coupable de lèse-majesté au premier chef, rebelle et perturbateur du bien public **. « Sur ce que le procureur-général du roy a remonstré à la Cour que Charles de Lorraine, duc d'Aumale, auroit persévéré en sa rébellion et continue les intelligences, conjurations, conspirations de long-temps commencées avec les Espagnols anciens ennemis de

* Extrait des registres du parlement, 7 janvier 1595.

** Mss. de Colbert, in-fol. vol. XXXII.

la France, jusqu'à leur avoir, depuis peu de jours, voulu livrer la ville de Gand ; la Cour, pour toutes les entreprises et intelligences d'iceluy avec les Espagnols, a déclaré et déclare ledict Charles de Lorraine indigne de jouir de l'honneur et privilége de pair de France, crimineux de lèze-majesté au premier chef, rébellion et félonie, perturbateur et ennemy du repos, tranquillité et sûreté publics, l'un des chefs et principaux auteurs de la conspiration faicte contre le roy et son Estat, et pour réparation desdicts crimes, a condamné et condamne ledict Charles de Lorraine à estre traisné sur une claye, depuis les prisons de la Conciergerie du Palais jusques à la place de Gresve, et illec tiré à quatre chevaux et desmembré en quatre pièces. Ce faict, les quatre membres portés aux quatre principales portes de ceste ville, sa teste fichée au bout d'une pique au haut de la porte Sainct-Denis, si pris et appréhendé peut estre en sa personne, sinon en effigie, et a ordonné et ordonne que les armes et enseignes appropriées particulièrement à la personne dudict Charles de Lorraine, affichées en lieux publics dans ce royaume, terres et seigneuries, et ses pourtraitures, seront rasées et effacées, tous les biens féodaux dudict seront réunis et incorporés au domaine de la couronne, et ses autres biens, tant meubles que immeubles, acquis et confisqués au roy; a aussi déclaré et déclare les enfans dudict Charles de Lorraine,

duc d'Aumale, si aucun y a, et sa postérité, ignobles, vilains, roturiers, intestables et infasmes, indignes et incapables de tenir offices, dignités et biens en ce royaume. Le principal manoir, domicile, et habitation dudict sera démoli, rasé et abattu, et les fossés comblés; les arbres plantés ès environs dudict chastel, servant à son embellissement et décoration, seront coupés par le milieu, les troncs demeurans pour mémoire perpétuelle de la rébellion, félonie et conspiration dudict Charles de Lorraine *. »

Ensuite de cet impitoyable arrêt, de cette rupture avec la ligue modérée, on exigea que Henri IV touchât à l'arche sainte de la prédication. Les prédicateurs les plus ardens étaient en exil; mais l'esprit catholique n'avait cessé de dominer la chaire des grandes paroisses de Paris. Cette chaire retentissait comme la tribune publique, tandis que la presse se formulait en pamphlets; Henri IV réprima l'une et l'autre. Les prédications furent soumises à une censure; un édit spécial en réprima les écarts **. Rien ne put s'imprimer à Paris sans une permission de la chancellerie. On fut ainsi maître des deux organes des opinions populaires.

En pleine possession de l'autorité, le parti po-

* Mss. de Colbert, in-fol. vol. XXXII, reg. en parchem.

** FONTANON, 22 septembre 1595.

litique et parlementaire dut pousser aux hostilités contre l'Espagne, protectrice ardente de la ligue et de cette sainte-union avec laquelle le roi était trop décidé à traiter. Henri IV hésita beaucoup pour se résoudre à cet acte de force dont les résultats étaient une guerre avec le plus puissant prince de la chrétienté. Sa pensée était déjà de tenir un milieu dans la balance, et de finir les batailles civiles avant de se jeter dans une guerre étrangère ; il fit venir auprès de lui Antonio Perez, cet ancien secrétaire d'Etat de Philippe II, et que ce prince voulait faire poignarder pour trahison : « Sieur Antonio Perez, lui écrivait Henri ; je désire infiniment de vous voir et parler à vous, pour affaires qui touchent et importent à mon service, et j'escris présentement à la royne d'Angleterre, madame et bonne sœur et cousine, pour la prier de vous permettre de faire ce voyage, et à mon bon cousin le comte d'Essex d'y tenir la main, à quoy je m'assure qu'il n'y aura point de difficultés. J'escris aussi pour qu'on vous recueille à vostre passage, et l'on vous donne moyen et sûreté pour me venir trouver, tellement qu'il ne tiendra à vous que ne soyez bientost près de moy, comme il est requis pour le bien de mon service. Quoy attendant, je prie Dieu, sieur Antonio Perez, qu'il vous ait en sa très-saincte et digne garde *. »

* Mss. de Béthune, vol. cot. 9141, fol. 33.

Élisabeth poussait Henri IV à la guerre; elle l'accusait surtout de laisser prendre aux Espagnols une position menaçante au Nord de la monarchie. Dans l'instruction baillée par la reine d'Angleterre au sieur Roger-Willaumez, son envoyé en France, Élisabeth écrit de sa propre main : « Vous ferez fidèlement entendre au roy combien il nous fasche de le voir tant engagé toujours ès quartiers esloignés, laissant une si grande partie de son Estat à l'invasion des plus grandes forces de ses ennemys, et à l'abandon des victoires et conquestes des Espagnols que son absence de tant plus encourage. Ce qui ne nous est pas petite fascherie, les voyant par ce moyen triompher insolemment. »

Les plaintes d'Élisabeth étaient amères; Henri IV avait laissé faire de grands progrès aux Espagnols, principalement dans les villes maritimes qui menaçaient la Grande-Bretagne. « Nous ne vismes jamais, dit Élisabeth, l'ennemy si proche d'estre entier possesseur des parties de son royaume, desquelles nous recevons plus d'incommodités, comme nommément en Bretagne où on luy a permis de se fortifier à son aise; et puis, quel advantage nous ont apporté les armées que nous avons envoyées à Paris et à Rouen, puisque nous nous voyons encore importunée de sa demande? ou autrement, si nous refusons, toute la frontière qui nous regarde est en danger imminent; nous

sommes certains du danger auquel sont toutes les villes frontières de deça, et sçavons notamment que Calais est maintenant le plus proche désir de l'Espagnol, comme une place de plus grand renom et plus propre pour interrompre nostre pouvoir au détroict de la mer où ne pouvons endurer de compagnon. Vous lui direz librement que nous sommes contrainctc de lui refuser tout support, ayant si grands frais sur les bras, sinon à la charge et condition qu'il soict content de nous assurer sous sa main privée, ou par chiffres ou autrement, que nos forces seront reçues dans la ville de Calais, pour assurer la ville contre les attentats et pratiques. Ce qu'estant accordé privément, nous sommes contente de lui prester nouvelle assistance pour fortifier son armée et la faire mieux subsister contre l'Espagnol en ses quartiers *. »

A cette dépêche inquiétante, Henri IV manda le sieur de Loménie pour aller trouver la reine d'Angleterre, et répondre aux articles de l'instruction du sieur Roger-Willaumez, comme s'ensuit : « Que les faveurs que le roy a reçues de sa bonne sœur Élisabeth en ses affaires sont si grandes en son esprit qu'il ne luy reste, pour son contentement, sinon que d'estre continué aux bonnes graces de ladicte dame, et que Dieu lui

* Mss. de Brienne, vol. XXXVII, fol. 5.

donne le moyen de se revancher de tant de bons offices et courtoisies. Sera remontré de la part du roy à ladicte dame royne, que c'est à son grand regret qu'il n'a pu entièrement nettoyer les provinces les plus proches de son royaume; toutefois qu'ayant réduict la Normandie à son obéissance, il n'espère pas moins faire de la Bretagne; ce qui auroit desjà eu lieu si, après les conquestes et heureux succès du mareschal d'Aumont audict pays, ladicte dame n'eust resvoqué ses forces. Et pour le regard de ce que les ennemys ont gagné sur la frontière de Picardie, Sa Majesté se promet, avec l'ayde de Dieu et assistance de ses amys, le remettre bientôt en son obéissance, et entreprendre sur le pays de ses ennemys, pourvu que ladicte dame royne veuille envoyer promptement un bon secours à Sa Majesté, lequel sera employé si utilement que le fruit en sera commun à tous deux. Et si ladicte dame parle de Calais, comme elle en avoit chargé le sieur Roger-Willaumez, le sieur de Loménie lui fera cognoistre que Sa Majesté ne se peut persuader qu'il soict tombé en son esprit de demander ladicte ville de Calais, laquelle le roy aura tant de soin de conserver! Il sera tousjours prest de s'employer en faveur de ladicte dame royne. Et quoique leurs anciennes alliances les obligent assez en une mutuelle correspondance, néanmoins Sa Majesté, jugeant que leur intelligence ne peut estre trop

estroictement liée, et qu'il seroit besoin par une conférence de lever les ombrages qui peuvent estre intervenus, trouve bon que ledict sieur de Loménie propose à ladicte dame d'envoyer ses desputés en quelque lieu commode où se trouveront aussi ceux de Sa Majesté, pour conférer des affaires communes desdicts royaumes, et adviser ce qui est à faire non seulement pour s'opposer aux desseins de leur ennemy commun, mais pour entreprendre ce qui sera jugé estre à propos pour le bien des deux royaumes. Et d'autant qu'il se passera beaucoup de temps avant que lesdicts desputés s'assemblent et qu'une résolution soict prise, le sieur de Loménie priera instamment ladicte dame d'envoyer ce qu'il luy plaira de ses forces, lesquelles Sa Majesté employera à ce que ladicte dame jugera le plus utile pour le bien de leurs royaumes; et si ladicte dame est en ceste volonté, le sieur de Loménie fera instance à ce que lesdictes forces soyent envoyées promptement *. »

Henry IV éludait donc ainsi la question de la remise de Calais à Élisabeth ; il se maintenait dans l'alliance de l'Angleterre sans trop lui sacrifier ; Calais était une position militaire importante pour la France. En s'engageant dans une guerre hasardeuse, Henri cherchait à réunir tous les

* Mss. de Brienne, vol. XXXVII, fol. 1.

élémens de succès ; il fallait sans doute les soldats et les subsides d'Élisabeth pour servir une expédition régulière contre Philippe II ; mais cette guerre était tellement dans les intérêts de l'Angleterre, qu'il n'était nécessaire d'aucun sacrifice pour l'y déterminer.

Tout préoccupé de la grandeur et des dangers d'une guerre d'invasion, Henri se tournait encore vers les princes germaniques : « Le sieur de Bongars, résident en Allemagne pour les affaires du roy, traictera avec M. le marquis de Bade, pour avoir de lui un régiment de trois mille hommes allemands que ledict marquis a par devers soy, pour estre ledict régiment désormais employé en France au service du roy. Il priera ledict marquis, au nom du roy, de prester à Sa Majesté autant que monte un mois de la paye dudict régiment, pour en estre remboursé dans le jour et feste de Pasques prochainement venant. En outre ce, promettra, au nom du roy, que si mondict sieur le marquis est assailli par quelqu'un de ses ennemys, et a besoin dudict régiment, advertissant le roy deux mois d'avance, il le luy renverra accompagné de deux cents chevaux françois soudoyés pour deux mois, si ledict marquis fait sçavoir au roy qu'il en a besoin. Et par le traicté que le sieur de Sancy fera avec M. de Lorraine, sera expressément porté que ledict sieur duc de Lorraine ne favorisera ou portera, en

façon que ce soit, les ennemys dudict marquis *. »

En même temps Henri IV écrivait à divers capitaines allemands pour les rattacher à sa cause: « Capitaines qui avez esté retenus pour la levée de deux mille cinq cents lansquenets dont devoit estre colonel le comte de Nanteuil: j'ay sçu le bon devoir que vous avez faict de vous préparer à me faire le service que je désirois de vous en ladicte levée, et la promptitude et affection que vous y avez montrée, dont j'ay reçu beaucoup de contentement et vous en ay bien voulu remercier par ceste lettre. Mais parce que pour beaucoup de considérations, j'ay remis à faire ladicte levée (et peut-estre plus grande) jusques à un mois, je vous prie de continuer en ceste bonne volonté jusqu'à ce que l'occasion se présente de vous employer; vous assurant que lors vous ne serez oublié. Et cependant, afin de vous desdommager des despenses que vous avez commencées, je veux que les huit cents escus que vous avez touchés vous demeurent; et outre ce, j'ay commandé au sieur Bongars, résident pour mon service en Allemagne, de présenter à chascun de vous une chaisne d'or laquelle je vous prie de porter pour l'amour de moy, et la recevoir d'aussi

*, Mémoires de Bongars, in-fol. Mss. Bibliothéque royale, tom. II, pièce 14.

bonne affection comme je desire recognoistre la vostre en mon endroict *. »

Toutes les fois que la victoire venait couronner ses cornettes blanches, Henry IV envoyait des bulletins en Allemagne pour relever les espérances et ses bonnes affaires dans l'esprit des princes : « M. de Bongars, vous apprendrez par le discours que je vous envoie, quelle a esté ma première rencontre avec le connestable de Castille, lequel on dit attendre de nouvelles forces pour me revenir voir; mais si luy et les siens ne font meilleure provision de courage et de bon droict, j'espère encore les mieux estriller la seconde que je n'ay faict la première fois. Cependant je travaille après le chasteau de ceste ville (Dijon) dont j'ay bonne espérance. Cela faict, je n'attendrai ledict connestable, mais le irai chercher où il sera, et le chatouillerai de si près que je le ferai rire s'il est sensible. Le duc de Mayenne est toujours avec luy, et faict encore parler de paix, m'ayant envoyé pour cela le jeune Desportes ; je luy ay mandé que s'il vouloit quitter les ennemys de ceste couronne et procéder de bonne foi avec moy, qu'il me trouveroit avec les bras ouverts pour l'embrasser et traiter comme un bon prince doibt

* Mémoires de Bongars, in-fol. Mss. Bibliothèque royale, tom. II, pièce 31.

faire d'un subject qui se met en son devoir *. »

Aucune force militaire ou diplomatique n'était négligée avant de se décider à une guerre puissante et forte contre Philippe II. J'ai déjà dit quelle avait été la politique de la Porte à l'égard de l'Espagne, son ennemie naturelle. Les sultans s'étaient toujours alliés à la France; ils avaient cherché là un appui depuis François Ier; Henri avait annoncé son avénement à Constantinople. En lui communiquant également la bonne nouvelle de son élévation à l'empire, Mahomet III lui répondait : « Glorieux et magnanime seigneur de la nation de Jésus-Christ, entre les grands le plus grand, eslu médiateur de tous les différens qui surviennent entre la nation chrestienne, et duquel visage pleut toute générale suavité, héritier des signes de majesté, louange et gloire des empereurs de France; que la fin de vos jours soit heureuse. Depuis que nostre scel impérial sera parvenu à Vostre Majesté, elle aura pour advis que le très-haut et très-renommé sultan Amurat nostre père, trespassa de ceste vie en une meilleure, abandonnant les vanités mondaines pour aller recevoir la miséricorde divine, récompense des bonnes et sainctes œuvres qu'il a faictes durant son vivant, le mérite desquelles l'a eslevé et faict

* Mémoires de Bongars, in-fol. Mss. Bibliothèque royale, tom. II, pièce 43.

participer à ceste félicité esternelle ; maintenant son ame repose avec les bienheureux et n'est plus subjecte à ce corps mortel ; et la divine Providence, respartissant les dons aux humains et à chascun selon son mérite, auroit eslu nostre Hautesse pour l'administrateur et régent de la plus grande partie du monde. Enfin, l'an mil trois cents de la venue du propheste et le 27e janvier, nous avons esté reçu empereur des Musulmans, et nous sommes assis au siége impérial, accompagné de l'heureuse fortune que Dieu donne aux grands empereurs, s'estant icelle fortune faicte nostre compagne. Et pour coutume en semblable esvènement d'en escrire aux grands empereurs et princes qui ont amitié avec nostre florissante Porte, nous avons cru estre convenable de donner advis à Vostre Majesté de nostre avesnement et élévation à cest empire. Comme la fortune et le bonheur nous auroient conduit et assis au siége impérial du sage Salomon pour y rendre à chascun l'équité et justice, nous avons donc faict eslection de l'un des plus sages et prudens hommes de ceste Porte pour estre porteur de nostre impériale lettre. Dieu veuille qu'elle parvienne ès mains de Vostre Majesté. Elle luy représentera de bouche nostre félicité et la volonté que nous avons de la conservation de vostre belle amitié, cherchant à faire renouveler les capitulations et

juremens qui ont esté entre nos pères *. » En réponse à toutes ces avances, Henri chargea son ambassadeur de solliciter l'envoi d'une flotte ottomane dans le détroit de Gibraltar, tandis que les puissances barbaresques attaqueraient les possessions de Philippe II dans la Méditerranée.

Quand toutes ces alliances eurent été bien assurées, Henri IV put se déclarer hautement contre l'Espagne. Son manifeste était net et belliqueux : « Nul n'est ignorant ni dedans ni dehors ce royaume, que le roy d'Espagne n'ayant pu subjuguer la France par guerre ouverte, a taché de susciter et fomenter des divisions au royaume, afin de le subjuguer plus facilement. Sa haine et son désir sont venus si advant qu'il n'en a pas seulement consumé grande somme de deniers, employé et perdu ses principales armées ; mais sous prétexte de piété, a tenté la fidélité des François envers leur prince naturel et légitime, ce qu'il a commencé à mettre en train incontinent après le trespas du feu roy François II, et depuis a tousjours continué par divers moyens ; ce que notamment il a faict paroistre sur la fin du règne du feu roy Henry III d'heureuse mémoire, en l'an 1585 ; car alors, sous faux et légers prétextes, il remplit le royaume de feu et de sang, mettant les catholiques en armes les uns contre les autres, et ce,

* Mss. de Béthune, vol. cot. 9401, p. 785.

contre le plus religieux prince qui ait jamais esté; dont s'est ensuivi le meurtre lamentable de sa personne lequel saignera long-temps au cœur de tous les bons François. Ledict roy d'Espagne use journellement de toutes sortes d'hostilités, continuant d'assaillir les subjects de ce royaume, les prendre, emmener prisonniers, mettre à rançon, tuer et massacrer, mesme d'attenter à la vie de Sa Majesté par assassinemens, massacres et autres vilains et horribles moyens; faisons entendre à un chascun que ne voulant faillir plus long-temps à nostre devoir et à défendre nos bons subjects, avons arresté, conclu et résolu de faire doresnavant guerre ouverte et par mer et par terre contre le roy d'Espagne, ses subjects, vassaux et pays, pour venger les torts, injures et meffaicts qu'ils ont commis et commettent journellement, ayant ferme fiance en Dieu qu'il bénira et fera prospérer nos armes. A ceste fin, commandons bien expressément à tous subjects, vassaux et serviteurs de faire doresnavant la guerre audict roy d'Espagne *. »

Il y avait ainsi double réaction : la première, contre l'Espagne et la ligue, depuis si long-temps soulevées contre l'autorité du roi de Navarre; la seconde, contre les corporations, les jésuites et les jacobins surtout, qui avaient présidé à l'union

* Recueil des Traités de paix, tom. II, pag. 585.

politique. Dans les restaurations, l'ardeur la plus difficile à comprimer ce n'est pas celle des ennemis, mais des amis qui veulent tout brusquer et tout risquer, et la guerre étrangère, et la guerre civile, pour le triomphe de quelques intérêts ou de quelque passion. Les royalistes de Henri de Béarn étaient impatiens de se venger des insultes de la ligue et de son protecteur.

CHAPITRE CV.

NÉGOCIATIONS A ROME POUR L'ABSOLUTION D'HENRI IV. — ENVOI D'UN LÉGAT.

Les négociateurs d'Ossat et Duperron. — Le pape Clément VIII. — Intrigues de l'Espagne. — Histoire des négociations. — Conditions publiques de la réconciliation. — Conditions secrètes. — Abjuration. — Envoi d'un légat à Paris.

1593—1595.

En se décidant à la grande guerre contre l'Espagne, Henri IV avait senti la nécessité de presser les négociations avec Rome. D'après les idées

de la ligue, plusieurs fois exposées dans les pamphlets, la conversion de Henri de Navarre n'avait rien de complet ni de définitif, tant que le pape n'avait point absous le royal hérétique, frappé de la haute excommunication de Grégoire XIII. Qu'était-ce que la cérémonie d'abjuration de Saint-Denis pour un prince qui avait déjà une fois abjuré le catholicisme et adopté l'hérésie? Et qu'était-ce qu'un roi qui n'était pas reconnu par notre saint-père le pape? Le conseil de Henri IV sentait toute l'importance de lever ces obstacles; il avait dépêché à Rome d'abord le duc de Nevers, puis d'Ossat, et après lui Duperron, négociateurs à vues conciliatrices, qui avaient présidé aux actes de la conversion de Chartres et de Saint-Denis. C'étaient deux esprits habiles, habitués aux tempéramens et aux intrigues de la cour de Rome. Ils appartenaient d'opinion aux parlementaires qui, durant la ligue, avaient joué un rôle si actif de transaction.

Les instructions de Duperron avaient été rédigées par le conseil; elles devaient spécialement justifier la conduite de Henri IV auprès du pape, et réveiller en même temps les alliances d'Italie pour la guerre contre l'Espagne, insinuer la possibilité d'un mariage avec une princesse parente du pontife, et le divorce avec Marguerite de Valois: « M. Duperron, estant arrivé en Italie, prendra son chemin pour aller à Rome par la

ville de Florence, où il visitera le grand-duc, auquel, après avoir présenté les lettres et recommandations de Sa Majesté, et l'avoir assuré de la parfaicte amitié qu'il luy porte, luy dira que le roy recognoist devoir à ses bons et amiables conseils sa première résolution de se faire instruire en la religion catholique, apostolique et romaine. Il priera le grand-duc, Sa Majesté prévoyant qu'elle en aura besoin, d'intercéder pour elle envers Sa Saincteté, non pas faute de bon droict, car si jamais cause fut digne d'estre favorisée de la justice de Sa Saincteté et du sacré collége des cardinaux, celle-cy les surpasse toutes. Il remerciera également beaucoup le grand-duc du bon succès qu'il a desjà procuré, en se chargeant luy-mesme de la despesche que Sa Majesté adressoit au cardinal d'Ossat. M. Duperron fera ensuite un discours, bien long et bien pesé, au grand-duc. Après l'exorde, il n'oubliera pas de mentionner que Sa Majesté est en très-bonne santé, grâce à Dieu qui l'a préservée jusqu'à présent des piéges des ennemys, lesquels, foibles et lasches en toute chose, ne cessent journellement de machiner contre sa vie; de quoy elle faict d'autant moins de compte qu'elle prend cela pour un vray tesmoignage de l'indignation de Dieu qui les pousse à de tels forfaicts. Il luy dira les progrès du mareschal de Biron en Bresse, et que Sa Majesté a envoyé le sieur Defresne, l'un de ses conseillers

et secrétaires d'Estat en Provence, exprès pour y préparer toute chose nécessaire à la venue et au voyage qu'y doibt faire le roy de France. Il verra aussi Mme la grande-duchesse, laquelle il saluera avec les lettres et recommandations de Sa Majesté, et se conjouïra avec elle de sa convalescence. Il escrira d'avance au sieur d'Ossat sa venue, afin que cest envoyé ayant consulté Sa Saincteté sur ses intentions, M. Duperron sache comment il doibt se loger, se montrer et se conduire. Il arrivera à Rome d'après ces avis ; et là, je luy recommande, après bien des préparations, de dire à Sa Saincteté que certains bruits, fort meschans, qui sont arrivés aux oreilles de Sa Majesté, l'ont retenue, non pas au poinct de se mesfier de sa propre cause, mais de l'auctorité et ascendant usurpé à Rome par ses ennemys. C'est ce qui est arrivé envers un prince très-sage et très-digne de foy, M. de Nevers. De sorte que Sa Majesté avoit advisé, pour ne tomber en pareil inconvesnient, d'attendre, et de faire ensuite partir M. Duperron, les choses estant esclaircies, tant pour fortifier l'opinion de Sa Saincteté sur le respect et la profonde vénération du roy, que pour mieux résister aux conditions et demandes inciviles que ses ennemys pourroient mettre en avant. Sa Majesté, ayant donc appris que Sa Saincteté avoit toute autre intention que celle publiée par les ennemys, elle s'est incontinent résolue de luy faire sçavoir bien particuliè-

rement tout ce qui s'est passé lors de sa bonne et véritable conversion. Secondement, pour supplier Sa Saincteté de secourir et honorer Sa Majesté de sa bénédiction saincte, et absolution paternelle et souveraine pour l'entier repos de son âme et pleine satisfaction de ses subjects. MM. d'Ossat et Duperron se conduiront cependant de telle sorte, qu'en demandant l'absolution du Sainct-Père, il ne soit pas faict tort à celle que Sa Majesté a reçue des prelats de son royaume, afin que si (contre l'espérance de Sa Majesté) sa réception et incorporation à l'Église estoit refusée par Sa Saincteté, celle desjà octroyée ne pust estre resvoquée en doute, ny impugnée comme à l'adventure, ainsy que le feroient les ennemys. Pour ceste cause, Sa Majesté a baillé au sieur Duperron deux procurations : l'une, pour demander l'absolution purement et simplement; l'autre, qui faict mention de valider les choses passées, en tant que le besoin seroit, et d'y adjouster, pour plus grande sûreté, l'absolution souveraine du Sainct-Père. Sa Majesté s'en remet à leur prudence et fidélité, d'user de l'un et de l'autre, selon la disposition en laquelle ils trouveront Sa Saincteté et les affaires à Rome*. »

* Instruction au sieur Duperron, nommé à l'évesché d'Evreux, conseiller en son conseil d'Estat, et son premier aumosnier, allant à Rome par le consentement de Sa Majesté. Bibl. du roi, mss. de Bethune, n° 8967, fol. 1.

Henri IV avait mis une sollicitude extrême à obtenir sa complète réconciliation avec Rome. Cet acte seul devait pacifier l'État, calmer les opinions, réconcilier les esprits. Quel catholique pourrait refuser de reconnaître un pouvoir que la puissante autorité du pape aurait proclamé ? L'immense tiare reposait toujours sur la tête de Clément VIII, ce pontife qui avait si violemment protesté contre la conversion de Henri IV, faite en dehors des formes régulières de l'Église. Les victoires de Henri, soutenues des habiles ménagemens de d'Ossat, avaient modifié cet esprit d'irritation qui se manifestait au Vatican; le duc de Sessa, ambassadeur de Philippe, n'exerçait plus l'ascendant qu'il avait conquis pendant deux années. Des différens pour Naples et divers territoires contestés avaient séparé le pape Clément de Philippe II : « Les choses sont bien changées à Rome, écrivait à M. de Nevers M. de Lomenie, agent de la France. Si vous y reveniez, non seulement il ne vous seroit pas desfendu de voir les cardinaux, mais vous seriez importuné de leurs visites; la preuve en est que le cardinal de Gondy est escouté, accueilly et honoré, et qu'on l'exhorte, les larmes aux yeux, de s'entremettre pour la paix. On nye d'avoir donné une exclusion formelle d'absolution, et on n'est plus retenu d'entamer une nouvelle négociation que par la honte d'abandonner la ligue. On s'en remet à la Providence.

On vous prie, M. de Nevers, d'avoir pitié d'une foiblesse si fatale à Dieu et à la conservation de la religion, et d'obtenir du roy quelques sacrifices qui soulageront le pape, retenu par le respect humain. Or, M. de Nevers, conjurez le roy d'agir en ce sens; il est si beau de confondre ses ennemys plustost que de les accabler! c'est le vray moyen de désespérer l'Espagnol. Philippe II allant mourir, laissera son royaume entre les mains d'un successeur sans esprit; Henry deviendra le premier monarque du monde, s'il sait profiter de l'ascendant que luy donne ceste occasion. Le pape, dont les yeux se sont ouverts, commence à dire qu'il a esté trompé par son légat, par les Espagnols et par les ligueurs. Il en accuse surtout le duc de Mayenne, et l'on voyt qu'il a retenu les principes sur lesquels vous avez négocié avec luy. J'ay profité de ces bonnes dispositions pour parler à Sa Saincteté avec d'autant plus de force que je luy voyois plus de patience à m'escouter. « Le légat, m'a dict le sainct-père, me peint sans cesse les affaires de France en bon estat, et cependant je crois bien qu'il désespère du succès, car il demande son rappel. Il me prie de luy obtenir un passeport du roy de Navarre. Ce seroit exposer nos affaires et le légat luy-mesme à un péril trop évident. Qu'il y reste, puisque les choses sont en si bon train qu'il les dict.... » Enfin, j'ay sçu encore de Sa Saincteté que les jésuites de Lyon ont

escrit pour sçavoir ce qu'ils doibvent faire depuis la prise de la ville; il y a apparence que le pape attendra pour leur respondre. Depuis que j'avois commencé ceste lettre, j'ay obtenu une nouvelle audience de Sa Saincteté, qui m'a chargé de parler au cardinal de Gondy, qui doict mettre les choses en bon train. Il s'agit de l'idée d'une absolution générale pour la France, dans laquelle le roy seroit reconnu catholique *. »

Dans cet état des affaires, il était difficile à l'Espagne d'empêcher un rapprochement qui saluait la victoire. Philippe II mettait en vain des obstacles à la négociation; il sentait que la grande objection de la ligue serait entièrement détruite, si Henri IV était réconcilié avec le saint-siége; le parti catholique serait alors réduit à l'extrémité et ne pourrait plus prêter la main à la guerre. Qu'opposerait-il à la couronne de Henri sanctifiée par l'absolution de Rome? L'ambassadeur, duc de Sessa, reçut l'ordre d'entourer le pape de tous les prestiges, de gagner l'un après l'autre les cardinaux; et s'il ne pouvait parvenir à ses fins, de déclarer au pontife une guerre éternelle avec l'Espagne, au cas où il admettrait Henri à l'absolution. Ainsi résolu d'intimider le pape de la part de son maître, le duc de Sessa dit avec colère :

* Lettre de M. de Loménie à M. de Nevers. Bibliot. du roi, mss. de Mesmes. Int. Mém. sur la ligue, in-folio, t. XVI, n° 793 1/17.

« Si Vostre Saincteté se laissoit aller à la requeste du duc de Nevers, Sa Majesté Catholique affameroit Rome, ne permettant pas qu'il y vienne aucuns pains ni autres commodités de Sicile, Naples, et autres siennes terres; il fera naistre un schisme en Espagne et autres siens royaumes; il mettra telles divisions parmi les cardinaux, que cela apporteroit un grand préjudice à Vostre Saincteté. Il suscitera l'empereur à redemander Rome et autres villes appartennant à l'Empire et mal données au pape par l'empereur Constantin. Enfin, au pis aller, Sa Majesté Catholique feroit la guerre ouverte à Vostre Saincteté, comme son père l'a faicte à Paul Farnèse; il fera assembler un concile général contre Vostre Saincteté par le moyen de l'empereur et autres princes d'Allemagne, lesquels luy pourront faire la guerre jusqu'aux portes de Rome par la commodité qu'il leur en donneroit. Au contraire, il convient à Vostre Saincteté de laisser plustost ruiner la France que de l'attirer à Rome pour renverser l'Estat ecclésiastique. Ce seroit en outre grand avantage pour le sainct-siége si la couronne de France se divisoit, parce qu'estant morcelée en parcelles, Vostre Saincteté en seroit mieux obéie et respectée; car jusqu'à ce jour n'y ayant qu'un seul roy, le corps demeure fort et entier, mesme le clergé qui, jaloux de ses priviléges anciens, ne pourra les desbattre aussi vivement, estant

divisé en mille parts. Le parlement n'aura pas non plus son aucthorité passée, chaque seigneur voulant avoir le sien, et il en sera de mesme de la Sorbonne qui ira par terre. Et quant aux neveux de Vostre Saincteté, que le roy d'Espagne a sçu vouloir favoriser les affaires de France, Sa Majesté déclare par ma bouche qu'elle sera leur ennemy mortel et capital, non seulement du vivant de leur oncle, mais après sa mort, et leur feroit paroistre que sa puissance est plus grande que celle du roy de Navarre *. »

Il faut voir quelles peines, quelles sueurs subirent les envoyés français auprès du pape avant d'arriver au résultat désiré. Plus ce résultat était immense, plus ils mettaient de prix à l'obtenir par leurs communs efforts; la collection de leurs dépêches existe encore : « Monseigneur, écrivait M. d'Ossat au duc de Nevers; celle-cy ne sera que vous donner ceste bonne nouvelle, que nostre sainct-père ayant ces jours passés oui sur l'affaire du roy les advis de tous les cardinaux en sa chambre, un après l'autre, il a enfin trouvé que plus des trois quarts ont esté d'advis qu'il donnast l'absolution à Sa Majesté. Depuis, on est convenu des conditions de ladicte absolution, ès-quelles

* Les intimidations qui furent faictes au pape par le duc de Sessa. Bibliot. du roi, mss. de Colbert, vol XIV, fol. 173.

ne se trouvera rien contre nostre instruction, et moins contre la dignité du roy ou de la couronne très-chrestienne. Aujourd'hui Sa Saincteté a déclaré en plein consistoire à tous les cardinaux réunis qu'il estoit résolu de donner ladicte absolution, et de procéder à l'expédition d'icelle, et nous espérons qu'il la donnera solennellement en public le jour de la nativité de Nostre-Dame qui sera d'icy à neuf jours, et lors nous expédierons un courrier exprès au roy; cependant, je prie Dieu qu'il vous ait, monseigneur, etc.

D'Ossat *. »

« J'adjouterai à la lettre qui vous a esté escrite par M. d'Ossat, dit Duperron, les détails suivans: Sa Saincteté ayant descláré que son opinion et sa résolution estoient de donner l'absolution au roy, il fut interrompu par quelques cardinaux qui voulurent respliquer et mettre des longueurs; mais le sainct-père leur imposa silence en disant: « J'ay pris mes résolutions en me rendant raison des points et conditions qu'il y avoit de part et d'autre et j'y tiendray. » Ce qui a tellement abattu les espérances des Espagnols, que nous ne pensons pas qu'ils songent à s'y opposer; et quand ils le

* Lettre du sieur d'Ossat à M. de Nevers. Bibliot. du roi, mss. de Mesme. Int. Mém. sur la ligue, in-fol., t. IX, nº 8931/20.

feroient, ce sera en vain. Beaucoup de cardinaux ont favorisé l'affaire, mais particulièrement Florence, Cameja, Morosini, Justiniani, Monte, et plus que tous, Toledo; c'est lui seul qui, je pense, a porté, conduit et maintenu l'affaire avec une fermeté et résolution incroyables, et auquel, après le pape, nous devons le plus, dont l'Espagnol est très-irrité contre lui. On croit que ce sera luy qui aura la légation en France, et pour moy, je n'en fais doute, moyennant qu'il veuille, car c'est aujourd'hui le plus confident du pape *. »

La lettre autographe des ambassadeurs à Henri IV, annonçant son absolution, a été conservée, et la joie dont elle est tout empreinte montre assez l'importance du résultat obtenu: « C'est aujourd'hui que nous vous envoyons les bonnes nouvelles de vostre absolution, qui, après tant de combats, de traverses et de difficultés, nous a esté donnée ce matin au portail de Sainct-Pierre à la vue et avec l'applaudissement de tout le peuple. Le seigneur Jules Parthery, maistre des coureurs du pape, a voulu donner à Vostre Majesté les prémices de cet advis par Valerio; et Baptiste, dépesché au mesme temps de nostre

* Lettre de M. Duperron au duc de Nevers. Bibl. du roi, mss. de Mesmes. Int. Mém. sur la ligue, t. XXI, n° 8931/22.

part, luy portera la confirmation et les particularités, mais plus tard, car nous avons mieux aimé qu'il prist le plus long chemin pour y arriver plus certainement. Nous prions Dieu, Sire, qu'elle apporte les fruits spirituels et temporels à Vostre Majesté, à son royaume, que tous les gens de bien espèrent et désirent. De Rome, le 17 septembre 1595 *. »

Enfin les barrières de l'union de Henri IV avec Rome furent levées. Le pape consentit à le recevoir dans le sein de l'Église; mais on imposa des conditions dures et nombreuses. Il y eut deux traités, l'un public, l'autre secret. Les conditions du traité secret nous sont révélées par une dépêche du duc de Feria à Philippe II **, dépêche où respire le dépit et l'inquiétude : « Le dimanche 17 septembre, les deux procureurs, agissant au nom du prince de Béarn, abjurèrent publiquement le calvinisme et l'hérésie ***, et firent leur profession de foy suivant l'usage. Les conditions

* Lettre des ambassadeurs de Henry IV auprès du pape, pour lui annoncer son absolution. Bibl. du roi, mss. de Béthune, n° 8967, fol. 20.

** Archives de Simancas, B 84 21. Conditions au moyen desquelles on accorde l'absolution du prince de Béarn, à Rome. — Le duc de Feria à Philippe II, le 17 septembre 1595.

*** *Abjuraron publicamente todo el calvinismo y todo la heresia.*

et promesses furent ainsy exprimées : Le prince de Béarn doibt remettre en exercice la religion catholique. Il fera restituer promptement et intégralement les biens et possessions des églises et monastères en France. Avant un an, il fera son possible pour arracher le prince de Condé des opinions hérétiques. On publiera le concile de Trente en France, et on le suivra dans toutes les circonstances. On ne nommera aux emplois sacerdotaux, aux abbayes ou bénéfices, non seulement aucun hérestique, mais mesme pas un seul individu entaché de soupçon d'hérésie. Pour mériter la confiance de Sa Saincteté, le prince de Béarn devra monstrer tousjours que les catholiques lui sont chers et agréables * et en paroles comme en actions **. Il maintiendra qu'en France la religion catholique est la religion de l'Estat. Il protégera les clercs, et s'il s'eslevoit quelque contestation sur leurs propriétés, le prince de Béarn fera en sorte qu'elles leur soyent restituées sans dommage ni procès ***. Dans chascune des provinces qui obéissent à Henri de Navarre, il sera esdifié un monastère de minimes ou de mendians de femmes ou d'hommes ****. Il escrira à tous les

* *Mostrara siempre que los catholicos le son caros y agradable.*

** *En dicho y en hecho.*

*** *Sin pleyto ni processo.*

**** Il y a ici en latin : *virorum vel mulierum.*

princes catholiques, en se félicitant de son absolution *, promettant de persévérer dans la religion catholique. Le prince de Béarn, estant effectivement desclaré relaps d'après la bulle de Sixte V, il sera obligé de répéter en France la cérémonie de son abjuration, avec toutes les promesses et sous toutes les conditions cy-dessus exprimées, en y adjoustant seulement les pénitences qui intéressent son salut **. »

Henri IV ne se tint plus de joie quand il reçut la bonne nouvelle de son absolution. Il savait qu'elle allait lui concilier les esprits catholiques, préparer la pacification de ce grand et beau royaume de France, agité par la guerre civile. Que pourraient désormais lui opposer les ligueurs? « Très-sainct-père, écrivait-il, comme je recognois m'estre impossible de remercier Vostre Saincteté par escrit, si dignement que m'y oblige le mérite de la grâce qu'il luy a plu de me despartir en m'octroyant sa saincte bénédiction et souveraine absolution, je sais plus mauvais gré aussi à mes ennemys de ce qu'ils me privent de l'honneur et contentement que j'esprouverois maintenant de m'en acquitter en personne, comme je supplie très-humblement Vostre Saincteté croire que je ferois volontiers, m'allant jeter à ses

* *Alegrando se de su absolucion.*

** *Con otras penitencias saludables.*

pieds pour rendre ma recognoissance de gratitude aussi mémorable que le seront à la postérité et ont esté grandes en mon endroict ses largesses et bienveillances : ce que je ressens d'autant plus vivement, que j'ai sçu que Vostre Béatitude, mue de compassion envers moy et mon royaume, s'est daisgnée offrir de s'acheminer pour me faire jouir de ce bonheur. Auquel puisque je ne puis atteindre, je supplie Vostre Saincteté croire aux grâces que je lui rends par la présente, les plus complètes et entières que je puis, du bien dont il lui a plu me secourir, vu le besoin que j'en avois en mon royaume. J'ose luy donner assurance que Dieu sera glorifié en ce bon œuvre, son Eglise restaurée en la France, le sainct-siége honoré et respecté comme il doibt estre, en la personne de Vostre Béatitude, révérée, chérie, obéie uniquement de moi et des François à perpétuité. Pour arrhes de quoy je présente maintenant à Vostre Saincteté mon fidèle service, la suppliant me prendre doresnavant en sa protection et avoir agréable que je lui rende compte de mes actions et sois aussi honoré de ses bons conseils et saincts commandemens auxquels je mettray peine de me conformer, et à cela, lui faire paroistre par vrays effects, qu'elle ne m'a honoré du titre de très-chrestien, indignement, car ce sera doresnavant mon principal soin comme ç'a tousjours esté mon intention, de rapporter toutes mes

actions à ce but-là et au contentement de Vostre Saincteté. Je la supplie très-humblement me renvoyer au plus tost le sieur Duperron avec ses commandemens; et croire le sieur d'Ossat de tout ce qu'il représentera en mon nom, en attendant l'arrivée auprès d'elle de celui que je délibère de despescher pour luy jurer obédience à l'exemple des rois mes prédécesseurs, ce que je désire d'accomplir d'autant plus solennellement, que je me recognois plus obligé à le faire au contentement de Vostre Saincteté et du sainct-siége que nul autre. Je prie Dieu, très-sainct-père, qu'il veuille préserver et garder longuement et heureusement Vostre Saincteté au régime et gouvernement de nostre mère saincte Église. Vostre très-dévot et affectionné fils, HENRY *. »

Tant l'effet de cette bonne absolution fut grand, que la joie se répandit partout. Il y eut dans la magistrature ordre du parlement de faire prières publiques à cause de l'absolution du roi par le pape. « Ce jour ** ont esté présentées en la Cour les lettres closes du roy, desquelles la teneur s'ensuit : De par le roy; nos amés et féaux : depuis qu'il a plu à Dieu nous inspirer heureusement à la religion catholique, apostolique et romaine,

* Mss. de Béthune, vol cot. 8987, fol. 10.

** Mss. Dupuy, vol. 379.—Extrait des registres du parlement, du samedi 2e décembre 1595.

nous n'avons point eu de plus grand désir que de voir nostre conversion suivie de la bénédiction de nostre très-sainct-père le pape, laquelle nous avons recherchée d'autant plus hardiment, que nous avons cru qu'elle estoit nécessaire pour nostre salut, bien de nostre Estat et tranquillité des consciences de nos subjects, qui n'estoient encôre satisfaictes; et bien que nos ennemys n'ayent espargné aucunes inventions ny artifices pour traverser ce bon œuvre auprès de Sa Béatitude, ils y ont si peu profité, que leur injuste poursuite n'a servi que pour manifester davantage leurs ambitieux desseins, et faire paroistre à tout le monde que le manteau de piété duquel ils ont voulu couvrir leurs armes n'a esté qu'un masque pour essayer d'envahir et usurper ce royaume; car Sa Saincteté, sans s'arrester à leurs poursuites, nous a honoré de sa bénédiction pour l'entier repos de nostre ame et la sûreté de nostre Estat, lequel ayant jusqu'ici résisté à ses ennemys, combien en aura-t-il plus de moyens maintenant qu'il est réconcilié avec le sainct-siége apostolique, et fortifié de l'assistance de nostredict sainct-père, de laquelle nous espérons recevoir autant de consolations et d'utilité que les rois mes prédécesseurs en ont tiré par le passé. De quoi nous n'eussions tardé si longuement à vous donner advis, si à nostre retour de Lyon nous ne fussions accourus à ceste frontière pour y arrester

les progrès de nos ennemys ; et d'autant que escrivons présentement aux évesques de nostre royaume qu'ils ayent à en faire remercier Dieu dans leurs églises, et aux gouverneurs de nos provinces, que le jour que lesdicts évesques feront les processions, ils ayent à faire tirer l'artillerie, allumer feux de joie, et tesmoigner par toutes autres desmonstrations combien nous estimons la bonne grâce de Sa Saincteté. Nous avons bien voulu faire aussi ceste lettre, afin que de vostre part vous contribuyez à ceste action de grâce avec tout ce que vous y pourrez apporter pour la rendre célèbre, assistant en corps et en robes rouges à ladicte procession, et tenant la main à ce que chacun s'acquitte dignement de ce devoir ; et vous nous ferez service très-agréable. — 24 novembre 1595. »

Quand le parlement reçut ces lettres, il témoigna toute sa liesse et allégresse : l'absolution du roi par la Cour de Rome était un peu son ouvrage. C'était le vœu des parlementaires. Or, « la matière mise en délibération, la Cour a arresté et ordonné que procession générale sera faicte, à laquelle elle assistera en robes rouges et chaperons. A ceste fin, s'assemblera en la grand'chambre du plaidoyer, demain, sept heures du matin, et ira, ladicte procession, de l'église de Paris à Saincte-Geneviève. Et sur la remonstrance de M. le cardinal de Gondy, la Cour a arresté que ladicte

procession générale sera faicte mercredy à l'heure susdicte. Et tout aussitost que le roy très-chrestien sçut que le cardinal Aldobrandin avoit esté destiné légat en France par le pape Clément, Sa Majesté en reçut du contentement, usant néanmoins de grandes excuses de ce que dans les montagnes de Savoie et parmi ces remuemens d'armes, elle ne le pouvoit traiter et recevoir comme elle eust bien desiré; et pour ce subject, fut bien aise d'apprendre que le légat venoit accompagné de peu de gens, le nombre desquels estoit néanmoins de cent cinquante personnes. Le légat ayant passé les monts à Lunebourg, rencontra les trompettes que le roy avoit envoyées pour luy faire escorte, et s'estant advancé à Sainct-Michel, il y trouva M. de Barrault, gentilhomme de qualité de la chambre du roy, envoyé par Sa Majesté pour le servir pendant son voyage. A Montméliar se trouvèrent MM. le duc d'Espernon et de Rosny, surintendant des finances, et M. de Créquy, maistre des eaux. Un peu plus loin et environ à quatre milles de Chambéry, vinrent au-devant de luy MM. le prince de Conty, comte de Soissons et duc de Montpensier, princes du sang, et plusieurs autres, qui pouvoient monter au nombre de huict cents ou mille chevaux. Le roy, ce jour-là, sortit pour aller à la chasse, ou feignit pour le moins de ce faire; mais on tient pour certain qu'il s'estoit retiré en une maison pour voir passer le car-

dinal. Le lendemain le cardinal envoya le seigneur Léon Strokzi pour baiser les mains au roy et luy demander audience, lequel respondit qu'il vouloit le prévenir et qu'il l'iroit voir sur le soir; ce qu'il fit. Le cardinal le reçut à la porte de son logis, et luy fit une profonde révérence. Sa Majesté l'embrassa et le baisa avec grande desmonstration d'amitié et de contentement, se resjouissant avec luy de son heureuse arrivée. Sa Majesté le traita avec une grande douceur et familiarité. Le jour suivant, le légat alla à la première audience, le roy ayant envoyé un de ses gentilshommes avec quatre de ses carrosses pour l'y conduire; M. Duperron servit d'interprète, parce que le légat, au commencement, n'entendoit pas encore bien la parole du roy, prompte et brusque, et furent bien une heure et demie ensemble. Pendant que le roy fut à Chambéry, qui fut peu, il fit par deux fois donner le plat au cardinal; ce qu'il fit aussi faire à Lyon tant qu'il y demeura. Ce plat estoit des viandes crues en si grande quantité, qu'il pouvoit suffire pour nourrir tout son train. S'il y avoit manquement de quelque chose, c'estoit récompensé par l'abondance d'autres; mais les officiers de cuisine en retranchoient quelquefois pour y gagner; ce qu'estant sçu par les principaux officiers, ils y donnèrent ordres. Monseigneur le cardinal légat consommoit 150 livres de bœuf, deux veaux, dix ou douze poulets

d'Inde, six ou huit gros chapons, sans compter, pour les jours maigres, deux truites de 25 ou 30 livres chaque, quarante-cinq ou cinquante carpes, brochets, perches, douze merluches salées, 200 œufs et 10 ou 12 livres de beurre *. C'est une coutume ancienne que les légats à *latere* fassent leur entrée solemnelle aux villes principales où réside la cour, et particulièrement à Lyon et Paris : c'est pourquoi ledict légat fit son entrée à Lyon, au milieu de deux rangs de mousquetaires. A la porte de la ville on luy avoit préparé un dais porté par douze pages vestus de

* Ce rôle est placé à la fin du manuscrit. Les provisions journalières étaient : 45 douzaines de pains, tant gros que petits ; 6 barils de vin pour le commun ; 26 bouteilles pour la table; 5 moutons, 150 livres de bœuf ou environ, la livre de 16 onces; 2 veaux; 1 chevreau ou 2, mais pas toujours ; 10 ou 12 poulets d'Inde, quelquefois jusqu'à 20 ; 6 ou 8 gros chapons, 30 ou 36 ordinaires; 8 ou 10 oiseaux de rivière, 6 ou 19 perdrix, 12 ou 15 grives, 2 douzaines d'alouettes quelquefois ; 6 lapins, 2 ou 4 lièvres quelquefois ; 6 cervelats, 2 langues de bœuf salées, 30 ou 40 œufs, 2 ou 3 livres de sucre, une livre et demie d'épices de toute sorte, un fromage de 4 livres, 2 livres d'olives, 3 livres de câpres, une once de safran, 2 pâtés; choux, salade, poires, pommes, nèfles, en quantité suffisante. — Pour les jours maigres : 2 truites de 25 ou 30 livres chaque, 10 ou 12 brochets de 8 ou 10 livres, 30 perches, 9 ou 10 barbeaux, 20 brochets tant gros que moyens, 45 ou 50 carpes ; 12 merluches salées, 35 ou 40 livres d'huile, 10 ou 12 livres de beurre, 200 œufs.

velours violet, auquel lieu l'archevesque et son clergé s'estoient rendus pour le recevoir. Raconter les particularités du festin royal, ce seroit chose ennuyeuse ; seulement dirois-je que le roy se tournoit souvent vers le légat pour parler à luy, et sembloit ne se pouvoir saouler de le caresser; il luy coupoit et servoit les viandes, luy louant les meilleures. Le roy alloit et venoit dans la salle, et peu après retournoit entretenir le légat avec une très-grande démonstration d'affection. Le légat fut visité souvent des princes et seigneurs, mais plus des ducs de Montpensier et d'Espernon que de nul autre. M. de Rosny, bien qu'hérétique, le visita plusieurs fois; il fut pareillement vu par M. de Lesdiguières *. »

A Rome, lorsque toutes les conditions eurent été réglées, on admit les deux ambassadeurs à l'abjuration. La cérémonie eut lieu le 1er septembre : le pape, élevé sur un trône brillant, était entouré de tout le sacré collége ; les deux ambassadeurs, vêtus en simples prêtres, furent introduits dans la salle au milieu de ce groupe religieux. Un cardinal lut à haute voix les conditions imposées par la grande Église, et les ambassadeurs, au nom du roi, en jurèrent l'observation ; ils firent abjuration de toutes les erreurs contraires à la foi catholique. Ensuite, prosternés aux

* Mss. Dupuy, vol. 379.

pieds du saint-père, ils reçurent, comme pénitens publics et en signe d'obéissance absolue, quelques coups de baguette; et pendant cette cérémonie on avoit entonné le chant du *Miserere*. Le pontife, debout, lut les prières de réconciliation, ces paroles graves et puissantes qui unissaient le fidèle à la mère commune; puis, ayant repris sa place, Clément prononça les formules d'absolution, tandis que les voûtes du palais pontifical retentissaient d'un *Te Deum* solennel.

Au temps où nous vivons, on s'explique difficilement ces soumissions, ces respects envers la cour de Rome. Un roi naguère huguenot, vainqueur avec eux et par eux, qui s'abaisse si profondément devant la tiare! Cependant rien de plus simple, de mieux en rapport avec les besoins et les opinions de la société d'alors. Quand la loi sociale était catholique, quand la pensée populaire était tout entière portée vers Rome, un prince qui n'était pas en communion avec elle, n'inspirait que désaffection et murmures dans cette multitude qui courait aux églises, à la messe, aux processions avec toute la ferveur des premiers âges. Henri IV savait bien que la réconciliation avec Rome, que la présence d'un légat auprès de lui ferait tomber le dernier obstacle à la pacification de son royaume; il s'attirait le dévouement, les respects du peuple; il ne laissait plus en dehors que les opinions irréconciliables; toutes les autres

venaient à lui. Cela explique comment le roi reçut le légat du saint-père avec toutes les démonstrations de respect et d'amitié : sous la tente, le légat lui valait des armées. Qui des ligueurs aurait osé combattre le représentant de la grande pensée catholique? L'envoi d'un légat auprès de Henri IV fut le dernier coup porté à la ligue. Je considère, sous ce rapport, le cardinal d'Ossat comme le ministre qui rendit le plus haut service à la couronne de Henri IV; il la réconcilia avec le système social qui dominait la France. La réforme était un fait, une idée trop avancée pour la multitude, qui avait son Dieu, ses autels et sa foi; le peuple ne comprenait pas une autorité qui ne cherchait pas là son principe et sa force.

CHAPITRE CVI.

TRANSACTION AVEC LA GENTILHOMMERIE DE LA LIGUE. — NOTABLES DE ROUEN.

Négociations de Henri IV avec le duc de Guise. — Le gouvernement de Provence. — Mécontentement du duc d'Épernon. — Son rapprochement avec Philippe II. — Arrangement avec le duc de Mayenne. — Concessions. — Les notables assemblés à Rouen. — Résolutions.

1595.

Le conseil de Henri IV avait senti toute la portée politique de l'absolution obtenue à Rome; dès qu'elle fut accordée, et que le légat se montra à

la cour, les négociations s'ouvrirent plus facilement auprès de tous les chefs de parti qui n'avaient point encore traité avec le roi. Que pouvait-on désormais opposer à Henri IV ? N'était-il pas admis dans la grande famille des rois par l'autorité du souverain pontife? Ne pouvait-il pas pactiser avec les hauts chefs de la ligue, chose décisive au moment où la guerre était proclamée contre l'Espagne ! Si la tête puissante du catholicisme s'était déclarée ouvertement pour Philippe II, à quels dangers n'aurait pas été exposée, durant les hostilités du dehors, la chevalerie qui s'était emparée de Paris par trahison ou par surprise ? Les villes auraient encore fermenté sous la main des gentilshommes dont la victoire leur imposait le joug. Tout changeait de face avec l'absolution ; les catholiques pouvaient reconnaître le Béarnais, et le fils de Henri de Guise, cet enfant chéri des halles, héritier de sa grande race, fit lui-même des ouvertures pour engager une négociation sérieuse. Dans la crise de guerre elles furent acceptées avec transport.

Des événemens décisifs se passaient en Bourgogne ; Beaune, et surtout Auxonne, s'étaient soumis à Henri IV, tandis que le connétable de Castille accourait en toute hâte du Milanais dans la Franche-Comté espagnole ; il était alors accompagné du duc de Mayenne, qui venait reconquérir ses bonnes villes de Bourgogne. Henri marcha

de sa personne contre cette armée liguée; il n'avait que quinze cents lances ou arquebuses lorsqu'il fut attaqué à Fontaine-Française. Le Béarnais s'y montra une fois encore le brave chef de la gentilhommerie de France ; il se jeta à tort et à travers dans les rangs de l'ennemi, frappa d'estoc et de taille. La bataille y fut drue; les crinières des chevaux se mêlèrent, et les blancs panaches se teignirent de sang.

Henri écrivait du champ de Fontaine-Française à M. de Nevers : « Mon cousin ; vous verrez par le mémoire que je vous envoye comment nous avons faict repasser la Saone à nos Castillans, plus diligemment qu'ils ne l'avoient passée. En vérité, mon cousin, c'est un coup de Dieu, car ils estoient six contre un, armés et en ordre de combattre, et nous surprirent tellement que nostre seule résolution de charger, assistée de la grâce de Dieu, nous a sauvés de leurs mains, et donné ceste victoire qui a esté honorable et sera à mon advis très-utile, car je crois qu'ils ne me viendront pas visiter une autre fois si facilement. Ils se sont retirés; le champ et leurs morts nous sont demeurés, et encore je confesse que si c'estoit à recommencer, je marchanderois plus d'une fois. Je loue Dieu, mon cousin, et me resjouis avec vous de ce qui en est advenu, et vous prie en faire autant de vostre costé. Nous allons travailler après Dijon, car je ne veux abandonner ceste ville, que je re-

cognois tousjours plus importante, que je n'en sois du tout le maistre, pour les inconvéniens qui en pourroient advenir; mais j'espère en avoir la raison bientost après que j'auray mis ensemble les pièces et munitions pour la battre; à quoy je ne perdray une seule heure de temps, car il m'ennuye desjà que ceste besogne ne soit achevée pour en reprendre une autre *. »

La victoire était sans doute restée au Béarnais; mais tant d'ennemis étaient près de l'accabler! L'important, dans la guerre que suivait le roi avec tant de persévérance, c'était de séparer l'Espagne des auxiliaires qui un à un la soutenaient en France. Qu'avait de mieux à faire Henri IV que de traiter, à de larges conditions, avec ces grandes et puissantes maisons qui disposaient de la force des provinces? C'était une immense conquête de popularité que de rattacher les Guise à la couronne. La première négociation sérieuse et dont le résultat fut le plus immédiat, s'engagea avec le jeune duc de Guise, cet enfant si cher à la ligue, devenu homme depuis. Henri venait d'accorder une trève générale pour favoriser ces transactions individuelles, sorte d'acheminement vers la paix. C'était pendant ces trèves que le roi pouvait suivre les négociations secrètes avec les chefs divers de l'union catholique; il se souvenait

* Mss. de Mesmes, in-fol, t. XIX, n° 8931/20.

qu'une suspension d'armes semblable avait précédé de quelques mois seulement la reddition de Paris : « Il y aura bonne et loyale tresve et cessation d'armes par tout le royaume, pays, tẽrres et seigneuries d'iceluy et de la protection de la couronne de France pour l'espace de trois mois : à sçavoir, aux gouverneurs de Lyonnois, Forets et Beaujolois où est de présent Sa Majesté, et du duché de Bourgogne, six jours après que ces présens articles seront signés ; dedans lesquels la publication s'en fera aux villes de Lyon, Dijon, Chalons et Seurre : aux gouverneurs de Dauphiné, Provence, l'Isle de France, Bourbonnois, Nivernois, Auvergne, Chartres et Orléans, huict jours après la date cy-dessus : aux gouverneurs de Champagne, Picardie, Normandie, Bretagne, Berry, Touraine, Limoge, haute et basse Marche, quinze jours après : et ez-gouverneurs de Guyenne, Languedoc, Poictou, Saintonge, Angoulmois, Metz et Pays-Messin, vingt jours après, et finira néanmoins partout à semblable jour. Toutes personnes ecclésiastiques, nobles, habitans des villes et du plat pays, et autres, pourront, durant la présente tresve recueillir leurs fruicts et revenus pour en jouir en quelque party qu'elles soient. Les laboureurs pourront en toute liberté faire leurs labourages, charrois et œuvres accoutumées. Chascun pourra librement voyager dans ce royaume sans estre astreint de prendre

passeport; et néanmoins nul ne pourra entrer ez-villes et places du party contraire avec autres armes, les gens de pied, que l'espée, et les gens de cheval, que l'espée, la pistole ou harquebuze, et sans en avoir obtenu la permission par escrit du commandant desdictes places. Les deniers des tailles et taillon et des impositions mises sur les marchandises et denrées se lesveront durant lesdicts trois mois, comme ils font de présent, sans pouvoir estre augmentés que par commission expresse de Sa Majesté. Ne sera permis de se quereller et rechercher par voies de faict, duels et assemblées d'amis, pour différends advenus à cause des présens troubles, soit pour prise de personnes, maisons, bestail ou autres occasions quelconques pendant ladicte tresve. Faict à Lyon, le 23 septembre 1595 *. »

Toutes les difficultés ne devaient plus porter dès lors que sur les conditions qui seraient faites à chacun des princes: Henri avait une secrète tendance pour le jeune duc de Guise; il le savait très-puissant de popularité; n'était-il pas le fiancé de l'infante, l'objet de toutes les prédilections du peuple de Paris? L'obtenir par une transaction, lui faire saluer la cornette blanche, n'était-ce pas une conquête décisive! Que pouvaient dire

* Articles accordés par le roi pour la trève générale du royaume. Mss. de Béthune, vol. cot. 9053, fol. 15.

désormais les prédicateurs et les halles, puisque l'enfant de Guise lui-même se mêlait à la chevalerie et abandonnait l'union? puis, ce prince commandait à des troupes nombreuses; il avait en son pouvoir de bonnes forteresses, de hautes tours, de grandes terres; or, les conditions furent larges: « Le duc de Guise promettoit et juroit sur sa foy et son honneur de remettre en l'obéissance du roy la ville et chasteau de Rheims, ensemble les villes et chasteaux de Guise, Sainct-Dizier, Rocroy, Montcornet, Feismes et principautés de Joinville; il promettoit en outre, tant pour luy que pour ses frères, de prendre les armes pour le service de Sa Majesté, et la servir partout où il luy plaira les honorer de ses commandemens, envers tous et contre tous, sans nul excepter, et en toutes occasions qui se présenteront pour son service, renonçant dès ceste heure à toutes ligues et associations qu'ils pourroient avoir faictes dedans et dehors le royaume, avec quelque personne et sous quelque prétexte et occasion que ce soit, dont luy et sesdicts frères bailleront à Sa Majesté un serment solemnel signé de leurs mains, avec toutes les soumissions que bons et fidèles serviteurs et subjects doivent et sont naturellement obligés de rendre à leur roy légitime et naturel. Sa Majesté, inclinant volontiers à telles supplications, n'ayant rien plus à cœur que la réduction de ces bons subjects à son obéissance, mesme de

ceux qui luy touchent de si près, reçoit en bonnes graces ledict duc de Guise et ses frères et tous ceux qui sont avec eux et qu'ils ramènent à leur devoir. Outre ce, Sa Majesté leur accorde et donne encore ce qui s'ensuit : 1° audict duc de Guise, le gouvernement de Provence *, avec les mesmes droicts, honneurs et charges que l'ont cy-devant tenu les autres gouverneurs, mesme du droict d'admirauté et de la qualité d'admiral en la mer du Levant, dont Sa Majesté luy fera dès maintenant expédier le pouvoir et provision. Plus, quatre cent mille escus payables en quatre années ; sçavoir, trois cent mille escus tant pour acquitter les dettes du feu duc de Guise son père, que les siennes particulières, et cent mille escus pour l'estat de grand-maistre que ledict duc de

* Le chancelier de Chiverny forma opposition aux lettres qui nommaient le duc de Guise gouverneur de Provence. On lit dans ses Mémoires : « D'autant que deux de la maison de Lorraine prétendoient au comté de Provence pour s'en attribuer la qualité, je fus obligé, comme chancelier de France, de m'opposer à ceste provision dudict gouvernement, pour laquelle le duc de Guise m'en voulut un peu de mal. Néanmoins je ne laissai pas, pour le dû de ma charge, d'en faire une remonstrance et protestation publique au roy en plein conseil, comme aussi aux cours de parlement de Paris et d'Aix en Provence, à ce que ceste provision et pouvoir donnés par sa Majesté audict sieur de Guise ne pust nuire ny préjudicier aux droits de la couronne. » Mss. Dupuy, vol. 527.

Guise prétendoit luy appartenir par don du feu roy. Luy donne aussi, pour l'un de ses frères, les abbayes de Sainct-Denys, de Corbye, Orcan, Sainct-Urbin et Montirande, à la charge de deux mille escus de pension par an que Sa Majesté a donnés sur l'abbaye de Corbye. Et pour leur fournir moyen de s'entretenir plus dignement à son service, Sa Majesté donne audict duc de Guise huict mille escus de pension par an, et quatre mille escus au prince de Joinville son frère. Concède aussi le gouvernement de Rheims et la capitainerie de Feismes audict prince de Joinville, et les gouvernemens des villes et chasteaux de Guise, Sainct-Dizier, Rocroy et Montcornet, à ceux qui les ont maintenant. Et quant aux troupes que le duc de Guise amesnera à Sa Majesté, aussitost qu'elle les aura vues, elle pourvoira à l'entretien de celles qu'elle jugera nécessaires pour le bien de son service. Et afin de donner moyen auxdicts duc de Guise et prince de Joinville de venir incontinent trouver Sa Majesté, elle leur accorde la somme de trente mille escus pour dresser leurs équipages; leur accorde, de plus, l'entretenement de compagnies et gens d'armes; et au duc de Guise une surséance de payer ses dettes à ses créanciers pour une année seulement *. »

* Mss. de Mesme, intitulé *Mémoire sur la Ligue*, in-fol., tom. XVIII, nº 893 1/19.

En examinant le texte de ce traité, on peut s'étonner des vastes concessions qu'Henri IV vainqueur était obligé de faire à la famille de Guise, à savoir : des gouvernemens riches, des abbayes opulentes, des écus d'or, l'entretien de compagnies d'hommes d'armes, une surséance pour payer ses dettes. Mais quelle force n'apportait pas au parti royal l'adhésion du jeune roi de la ligue? comment pouvait-on jamais payer la soumission de sujet, à celui qui naguère disputait la couronne? Les rapports du duc de Guise avec le parti catholique avaient été trop intimes pour qu'une pareille convention pût être signée, sans au préalable en donner avis au pape : « Très-Sainct-Père, lui écrit le duc, j'ay estimé ne devoir pas laisser au commun bruict de la renommée de faire sçavoir à Vostre Saincteté les causes qui m'ont mu à prendre le service du roy et me ranger sous son obéissance. Je vous supplie très-humblement trouver bon la desclaration que j'ay osé représenter à Vostre Saincteté, laquelle je désire tousjours rendre juge de mes actions. Elle se souviendra de la perte que j'ay faicte de feu de très-honorable mémoire Monsieur mon père, laquelle perte fut encore accompagnée en ma tendre jeunesse d'une rude prison, dont par la grâce de Dieu je sortis aussi miraculeusement que heureusement. A ceste sortie, qui estoit à la plus grande chaleur des armes, quand les cartes

estoient le plus brouillées en ce royaume, une infinité de seigneurs, communautés de villes, touchés encore de l'affection qu'ils avoient portée à la personne de feu Monsieur mon père, me visitèrent, les uns en personne, les autres par lettres et gens de recommandation, qui agitoient mon esprit par divers advis, lesquels advis, tous colligés, se résumoient en deux: l'un, de me tenir de là la rivière de Loire, ralliant sous moy toutes les provinces depuis les Alpes jusques aux monts Pyrénées, à quoi les chefs et gouverneurs desdictes provinces m'y appeloient, consentant à me recognoistre et obéir; l'autre advis fut, auquel je m'arrestai, le jugeant plus raisonnable, de m'aller jeter entre les bras de M. de Mayenne, mon oncle, et luy rendre le devoir et obéissance qu'un enfant doit porter à son père: le conseil de Madame ma mère m'y fortifia. Voilà donc, père sainct, le premier acheminement que je donnai à mes desseins. En l'assemblée des Estats tenus à Paris, Vostre Saincteté aura bien recognu combien les propositions qui se firent à mon advantage altérèrent les volontés de Monsieur mon oncle à mon égard, duquel je ne veux parler qu'en tout honneur et révérence. Toutefois je suis contrainct, représentant mes actions par-devant Vostre Saincteté, de luy faire voir clairement la vérité et le traitement que j'ay reçu, que j'estime avoir esté l'une des causes qui ont donné plus de couleur à

une infinité de personnes de se retirer du party de la ligue, lorsqu'elles ont cognu que le chef principal vouloit adapter à sa personne où à celle de ses enfans toute la puissance et grandeur souveraine contre l'opinion commune et générale. Mais il arriva en mesme temps une autre occasion qui toucha bien plus au cœur de tous les François, et principalement de la noblesse, qui a tousjours esté le support et le maintien de cest Estat et couronne françoise, qui a tellement aimé les rois sous lesquels ils sont nés et accoutumés d'obéir et servir, que incontinent qu'ils virent et recognurent que le roy embrassoit la religion catholique, et qu'il abjuroit celle qu'il avoit tenue si long-temps, et que dans la ville Sainct-Denis, à la face de la grande ville de Paris et de toute ceste assemblée d'Estats, il fit toutes choses requises et nécessaires à telles cérémonies, cest acte si sainct et remarquable apporta un si estrange et soudain changement de toute ladicte assemblée, que chacun ne pensa plus qu'à recognoistre le roy et se despartir de tous autres desseins. Et confesserai à Vostre Saincteté, que dès lors je me sentis touché de ceste mesme affection ; mais retenu du devoir de mes parens, estimant que tous ensemble ils pourroient faire quelque traité honorable et utile à la religion catholique et à nostre maison, j'ay patienté et temporisé jusqu'à ceste heure: n'ayant point recognu aucun advancement aux affaires

générales, et aussi peu ès miennes particulières, sollicité de plusieurs de mes amis de penser à mes affaires, et mesme recherché du roy avec beaucoup de grâces et faveur, recognoissant que la juste cause de la prise des armes estoit cessée, puisque Sa Majesté estoit catholique, vivant catholiquement en la mesme façon des prédécesseurs rois. La prise des armes que feu Monsieur mon père avoit faicte avec plusieurs autres princes et seigneurs n'ayant esté que pour maintenir la religion catholique et non pour autre ambition, je ne pouvois prendre et suivre une plus juste ny meilleure imitation que la sienne *. »

C'était la justification de sa vie qu'exposait le jeune duc de Guise avec une touchante naïveté. Cette vie avait été pure d'intrigues. Adoré du peuple, le fils du grand Henri de Guise eût été élevé sur le trône catholique de France sans les menées de son oncle, le duc de Mayenne. Il avouait alors que la cause avait cessé; que rien ne justifiait plus la prise des armes, puisque Henri IV avait embrassé le catholicisme; et tous ces aveux il les faisait au pape, la source et le principe de toute autorité dans cette vieille société que la ligue avait défendue.

Il avait été habile, sans doute, de placer à la

* Fait à Vernon, le 13 décembre 1594. Mss. de Mesmes, in-fol., t. XVIII, n° 893 1/19.

tête du gouvernement de la Provence, pays si ardent du catholicisme, ce duc de Guise que la sainte ligue avait un moment proclamé pour chef; il y avait là tout une pensée de pacification. Mais ce gouvernement de Provence n'était point libre; depuis trois années le duc d'Épernon, expression du tiers parti, y combattait l'opinion ligueuse. La Provence ne lui était-elle pas bien acquise, à lui qui avait gagné ville à ville par les armes? Quand donc le duc d'Épernon eut appris l'injustice du roi à son égard, vieux chef des batailles, il se tourna tout à coup vers l'Espagne. A qui le sacrifiait-on? A un des chefs de la ligue, à un des traîtres populaires qui avait triomphé par les barricades. Quelle avait été la conduite du duc de Guise aux États-Généraux? N'était-ce pas ce jeune prince qu'on avait voulu faire roi, au préjudice de Henri IV, et fallait-il immoler l'ami de Henri III, le serviteur fidèle de la couronne légitime, le pacificateur de la Provence?

Philippe II avait changé de rôle; depuis la conversion de Henri IV, il n'était plus question du catholicisme; ce n'était plus qu'un prétexte vague, qu'un souvenir populaire; le roi d'Espagne faisait la guerre à la France; c'était son but. Tout ce qui pouvait grandir les élémens de succès, tout ce qui pouvait servir d'auxiliaire était accepté avec empressement; d'Épernon scella de son scel la charte suivante : « Je soussigné, Jean-Louis de La Va-

lette, duc d'Épernon, pair et colonel de France, gouverneur, lieutenant-général en Provence, Saincton ge et Angoumois; promets à Sa Majesté catholique de faire guerre au prince de Béarn et aux hérétiques et fauteurs d'iceux dans le royaume de France, et de ne traicter, ny résoudre aucun accord ny paix avec eux, sans en avoir la permission de Sa Majesté catholique, et après luy, du prince Philippe son fils, lesquels me promettront, par mesme moyen, de me tenir et mes amis sous leur protection, et m'assister lorsque j'en aurai besoin. Et de leur costé, ne concluront aucune paix avec le prince de Béarn que je n'y sois compris pour conservation de moy, de mes amis, de nos biens et charges; en foy de quoy j'ay dict et signé la présente, et cacheté du sceau de mes armes, pour observer ce que dessus aux conditions y posées. A Sainct-Maximin, le 10 novembre 1595. »

Cet acte curieux du serment envers la couronne d'Espagne, cette soumission du duc d'Épernon envers une souveraineté nouvelle, avait été précédé d'un traité spécial entre Philippe II et d'Épernon, signé la veille même à Sainct-Maximin. « Sa Majesté catholique fera fournir dans Gênes, pour le duc d'Épernon, tant poudre que balles, pour tirer deux mille coups de canon, et quatre cents quintaux de poudre à arquebuse. Tous les mois seront fournis, dans la mesme ville

de Gênes, douze mille escus pour le duc d'Épernon, à commencer du mois d'aoust dernier. Sa Majesté promet en outre au duc d'Épernon de le protéger luy et ses amis, moyennant secours fournis de toute sorte, chaque fois que le duc l'en suppliera. En cas de quelque accord ou paix avec le prince de Béarn, Sa Majesté promet, en foy et parole de roy, de le comprendre audict traité, et tous ceux qui dépendent de luy, et ne pas permettre qu'audict traité il soit rien accordé au préjudice de luy, de ses amis, ou des charges qu'ils possèdent maintenant. Donnant, Sa Majesté, six mille arquebusiers dont elle fournira de quoy faire la levée au duc d'Épernon, parmi lesquels deux mille François, puis la cavalerie nécessaire; payant le tout durant le siége, et donnant assistance de galères en nombre suffisant pour boucher les advenues de la mer; promet ledict duc d'Épernon d'assiéger la ville, place et forteresse de Toulon, et il espère s'en saisir avec l'aide de Dieu, et après la prise, de la bailler à la disposition de Sa Majesté catholique, pour y mettre tel nombre de gens de guerre qu'il luy plaira; et promet aussi Sa Majesté de nommer un gentilhomme françois pour gouverneur dudict Toulon, et que nul autre que luy (duc d'Épernon) ne commandera l'armée audict siége; que l'on fournira à Bruxelles ou à la plus proche ville de Belgique, et en toute diligence, six mille escus entre les

mains de celuy que ledict duc d'Épernon nommera pour subvenir aux besoins de cette place. Cent mille escus seront en outre déposés en dépost à Gênes entre les mains de marchands solvables jusqu'à l'acquittement de toutes les conditions susdictes *. »

Par ce traité, le roi d'Espagne acquérait pour auxiliaire un chef de guerre qui possédait la plus vaste autorité. Le duc d'Épernon avait levé son gonfanon sur plus de quarante villes : neuf en Dauphiné ; trois dans le pays Messin ; cinq villes de Touraine ; huit en Angoumois ; six en Xaintonge. Pouvait-il y avoir une plus belle conquête **? Mais au temps où ce traité allait à sa

* Archives de Simancas, cot. B 8389.

** *État des villes de Provence et d'autres provinces qui reconnaissent l'autorité de monseigneur le duc d'Épernon.*

DU CÔTÉ DE LA MARINE.

Antibes et le fort.
Diot, ville et citadelle.
Cannes, ville et château.
Fréjus.
Saint-Tropez, v. et cit.
Hyères, v. et chât.
La tour de Toulon.
Bandol.
Sanary.
La Ciotat.
Cassis, v. et chât.
Marignane, v. et chât.

AU COEUR DE LA PROVENCE.

Sisteron, v. et chât.
Luz, Forcalquier, v. et chât.
Orgon.
Thouart.
Priez, v. et chât.

fin, Henri IV achetait comme compensation le fier duc de Mayenne, et avec lui toutes les forces des grands gouvernemens de Bourgogne et du Lyonnais. Ainsi tout changeait de nature dans les élémens de la guerre. Les ligueurs continuaient à faire leur soumission, à saluer la bannière de Henri IV; tandis que le tiers parti, les huguenots mécontens des concessions faites à leurs vieux ennemis, cherchaient des garanties à l'étranger; et Philippe II acceptait leurs offres comme

Beynes.
Moustiers, v. et cit.
Vinon.
Barjols, v. et chât.
Saint-Maximin.
Joucques.
Peyrolles.
Lepuch.
Chagues.
Allein.
Mallemort.
Senas.
Saint-Canat.
Graneson.
Barbantane, v. et chât.
Trinquetaille.
Brignolles, v. et cit.
Castellane, v. et cit.
Draguignan, v. et cit.
Entrevaulx, v. et chât.
Colmars.
Auriol.
Roquevaire-Lemuy.

DAUPHINÉ AU-DELA DE LA RIVIÈRE DE L'ISÈRE.

Beaurepaire, v. et cit.
Saint-Vallier, v. et chât.
Romans, v. et cit.

DE ÇA DE L'ISÈRE.

Valence, v. et cit.
L'Estoile, v. et chât.
Alaisan, v.
Chabuel.
Moutheliers.
Pierrelate, v. et chât.

PAYS MESSIN.

Metz, v. et cit.

naguère il prenait à sa solde les principaux chefs des ligueurs.

On a vu les querelles vives et profondes qui s'étaient élevées entre le duc de Feria et Mayenne; le roi d'Espagne et Taxis s'étaient efforcés de calmer ces ressentimens qui nuisaient tant à la cause commune, la guerre contre Henri de Béarn; néanmoins il en était resté une amertume de cœur, un système de récriminations, et le duc de Mayenne écrivait à Philippe II: « Sire, je n'ay

Vry, château-fort.
Nery, château-fort.

BOULONNAIS.

Boulogne, v. et chât.

TOURAINE.

Beaulieu.
Loches, v. et chât.
Blère.
Comercy.
Amboise, v. et chât.

ANGOUMOIS.

Angoulême, v. et cit.
Coignat, v et chât.
Montberon, v. et chât.
Barbezieux, v. et chât.
Blauzac, v. et chât.
Confollans, v. et chât.
Montmoreau, v. et chât.
Aubeterre.

XAINTONGE.

Xaintes, v. et cit.
Tallemont, v. et cit (sur mer).
Mortagne.
Caunat.
Saint-Mégrin.
Bourg-sur-Mer, v. et chât.

État envoyé à Philippe vers le mois d'octobre 1594. — Arch. de Simancas cot. B 83 67.

pas voulu perdre l'occasion du voyage que le capitaine Saillans fait présentement vers Vostre Majesté catholique sur un sujet très-important, sans l'accompagner de cette lettre. Par ce capitaine, que je sais estre très-capable d'affaires, Vostre Majesté cognoistra qu'elle a esté plus souvent préoccupée qu'avertie fidèlement des évesnemens; et que si j'avois esté cru en mes conseils et mes intentions secondées, les malheurs et accidens qui sont advenus auroient pu estre empeschés. Que chacun s'en attribue la portion qu'il mérite. Mais mes conseils ont desplu à ceux qui sont cause que les affaires sont réduictes en l'estat desplorable où nous les voyons. Il y a encore des remèdes, pourvu qu'ils ne soient pas négligés! Et si j'en juge par le passé, j'appréhende tellement des longueurs, et qu'ils ne soient pas apportés à temps que j'en suis au désespoir. Le capitaine Saillans sçait le péril qui menace la religion et les Estats mesme de Vostre Majesté. Je m'en suis confidemment ouvert à luy, et suis certain qu'il ne dissimulera rien par son affection pour tous les deux. Quant à moy, n'étant pas assisté, il y a fort peu d'apparence que je puisse long-temps durer et subsister; je le ferai cependant autant que l'honneur et le devoir m'y obligera; mais si, pressé d'extresme nécessité, je cède à la force, je pourrai bien estre desgagé de coulpe devant Dieu et les hommes des accidens que certains de

ceux-cy ont laissé arriver, lesquels ils auroient pu empescher. Je choisirai néanmoins le capitaine Saillans pour qu'il assure Vostre Majesté que je supplie Nostre Seigneur, Sire, etc., etc. *. CHARLES DE LORRAINE, duc de MAYENNE. »

Cette dépêche du duc de Mayenne à Philippe II faisait pressentir sa soumission à Henri IV. Il ne voulait point se séparer de la cause commune sans justifier la nécessité de l'acte qu'il préparait. Mayenne avait reçu tant de doublons espagnols ! S'il était mécontent, il ne voulait pas se montrer ingrat. Le temps était donc bien choisi pour entamer une négociation royaliste avec l'aîné de la maison de Lorraine; Henri ne se montra point avare de concessions, non seulement il donna entière amnistie et pardon au duc de Mayenne, mais encore le gouvernement de Bourgogne, lui payant toutes ses dettes de guerre, ses engagemens envers les reistres, indépendamment de six vingt mille écus de gratification **. Toutes ces transactions reposaient à peu près sur les mêmes bases. Les princes ligueurs recevaient à titre de gouvernement des provinces qui leur tenaient lieu d'apanages. Ces gouvernemens étaient d'immenses souverainetés avec tous les priviléges d'indé-

* Archives de Simancas, cot. B 83 61.

** Registre au parlement, vol. XIII, fol. 181.—FONTANON, tom. IV, p. 813.

pendance. On créait ainsi une féodalité nouvelle, plus redoutable peut-être, parce qu'elle était affranchie des devoirs rigoureux et de la loyauté des fiefs envers le suzerain, et qu'elle comprenait les forces municipales des cités liées à l'indépendance des gouvernemens sous la ligue.

Henri fut plein de joie du traité qu'il avait conclu avec le duc de Mayenne ; il en sentait toute la portée politique. La famille de Lorraine venait à lui, et lui donnait toutes les forces qu'elle apportait naguère au roi d'Espagne. Henri en écrivait au connétable de Montmorency : « Mon compère, puisque j'ai donné la paix à mon cousin le duc de Mayenne, lequel m'a encore depuis peu assuré par ses lettres de sa fidélité et promis de me venir trouver bientôt, il faut luy tenir ce qui luy a esté accordé, afin qu'il ait occasion de s'en louer; à cette fin, je vous prie envoyer quérir les présidens de ma Cour de parlement, mes gens en icelle, ceux des comptes et de la Cour des aydes, et leur dire de ma part qu'ils vérifient les édicts que j'ay faicts exprès pour satisfaire à ce que j'ay promis audict duc, sans y faire difficulté ny longueur, puisque c'est pour un tel bien, comme je vous prie, mon cousin, leur remonstrer, car vous en cognoissez mieux l'importance que nul autre *. »

* Mss. de Béthune, vol. cot. 9041, fol. 44.

Il s'adressait ainsi à M. de Montmorency pour que le parlement vérifiât les lettres de concession qu'une fois déjà la Cour avait repoussées. Les magistrats, gens presque tous du tiers parti, n'approuvaient qu'en murmurant ces ménagemens de Henri IV envers les chefs de la ligue catholique. Comme ils avaient préparé la restauration, ils ne concevaient pas que les bénéfices passassent à d'autres mains; et ils avaient même refusé des lettres d'abolition à M. de Mayenne pour la mort de Henri III *. Mayenne, brave et loyal gentil-

* Voici l'absolution à M. de Mayenne pour la mort de Henri III envoyé, au parlement : « M. de la Guesle, je veux mettre fin aux affaires de mon cousin le duc de Mayenne, sur l'assurance qu'il m'a donnée de sa foi et bonne volonté à mon service; et parce que je sçais qu'il s'est porté diversement à l'instance qu'il a faicte d'estre deschargé de l'assassinat commis en la personne du feu roy mon frère, duquel il atteste estre innocent, et que je veux me conduire, en ce faict, avec les considérations et respect que je dois porter à la personne et mémoire dudict roy, je vous prie me venir trouver incontinent la présente reçue, et apporter avec vous les charges, informations et procédures faictes en mon parlement concernant ledict faict, pour adviser en mon conseil ce qui sera de faire pour ce regard, et en conférer avec le parlement; car je veux bien mettre ledict duc en sûreté, mais aussi je ne veux rien faire qui soit contre ma dignité et mon devoir, et moins en ce faict qu'en tous autres, pour l'obligation que j'ay d'en faire la justice, telle que l'énormité de l'acte le requiert. » 14 décembre 1595. Mss. de Colbert, pièces origin. in-fol. M. R. D. vol. cot. 1, p. 260.

homme, désormais resta fidèle à Henri de Bourbon; il prit comme garantie de sa loyauté le commandement d'un des grands corps d'armée qui marchaient contre l'Espagnol dans la Picardie.

Cette guerre était alors la préoccupation de Henri IV : mieux que tout autre il connaissait les forces dont l'Espagne pouvait disposer. La Savoie prêtait la main aux vieilles bandes, qui pénétraient tout à la fois en Franche-Comté, Bourgogne, Picardie et Bretagne, où le duc de Mercœur s'était posé comme souverain indépendant : deux ou trois corps d'arquebusiers espagnols et savoyards secondaient en Provence le mouvement de la ligue, qui n'était point près de s'éteindre, car il y était soutenu par l'esprit des populations.

Dans les circonstances difficiles d'une guerre formidable et déclarée contre la grande puissance de l'Espagne, Henri IV crut important de convoquer les notables de la nation. Toutes les fois qu'il s'était agi de la proclamation et du triomphe de ses droits, Henri de Navarre avait toujours invoqué les États-Généraux, comme le corps politique qui devait les reconnaître et les saluer. C'était un moyen de popularité dont usait le roi, au temps où, simple cadet de race, il gagnait le royaume par ses sueurs de chevalerie. Il fallait bien opposer quelque chose aux États catholiques de Blois et de Paris en 1593. Quand le roi eut

touché la couronne, il reconnut l'impossibilité et les dangers d'une réunion régulière des États : la ligue l'avait pu, parce qu'elle était populaire et qu'elle se rattachait aux entrailles du royaume ; mais Henri de Bourbon, simple chef des gentilshommes, roi des parlementaires et de la haute bourgeoisie, pouvait-il s'abandonner au peuple des villes, aux électeurs catholiques des bailliages et des sénéchaussées? d'ailleurs, plusieurs provinces étaient encore sous l'occupation des gouverneurs et de la ligue; comment procéder à l'élection des députés, au moment surtout où la popularité de Henri IV n'était rien moins qu'établie? Si l'on avait convoqué les États-Généraux réguliers, pour se décider à une guerre contre l'Espagne (la haute puissance catholique), peut-être le roi n'eût-il obtenu qu'un vote incertain, même en opposition avec ses droits et ses volontés.

Il fallait pourtant des subsides nouveaux pour suivre la guerre; comme on ne pouvait imposer le peuple, déjà si surchargé, sans un simulacre d'États, le conseil de Henri IV se décida pour une assemblée de notables. Les notables étaient désignés par le conseil, qui choisissait parmi les bourgeois, les clercs et les gentilshommes dévoués; on n'avait pas à craindre qu'ils devinssent un embarras, un obstacle. On les réunit à Rouen, parce que la Normandie était la province la plus soumise, et qu'Henri IV venait d'y accomplir un

voyage, afin de conférer avec de M. Villars, créé grand-amiral pour prix de sa trahison envers la ligue.

L'assemblée de Rouen ce composa de dix députés du clergé, dix-huit de la noblesse; cinquante autres représentaient la magistrature, les trésoriers et généraux de France, et le tiers-état. Y avait-il quelque ressemblance entre cette étroite représentation et les grands États-Généraux du clergé, noblesse et tiers-ordre, quand, sur des gradins cramoisis-dorés, ils écoutaient le roi, M. le chancelier, leurs bons et dignes orateurs, exposant les doléances des villes, se plaignant des pilleries des gentilshommes, officiers du roi, percepteurs d'impôts, que souvent ils avaient voulu pendre aux piliers des halles? En leur présence, Henri IV s'exprima d'une verte et belle manière : « Si je voulois acquérir le titre d'orateur, j'aurois appris quelque belle harangue; mais, Messieurs, mon désir me pousse à de plus glorieux titres, qui sont de m'appeler restaurateur et libérateur de cest Estat, pour à quoy parvenir je vous ay assemblés. Vous sçavez que lorsque Dieu m'a appelé à ceste couronne, j'ay trouvé la France non seulement quasy ruinée, mais presque toute perdue pour les François. Par la grâce divine, par les prières et bons conseils de mes serviteurs, par mes peines et labeurs, je l'ay sauvée de la perte; sauvons-la à ceste heure de

la ruine. Je ne vous ay point appelés, comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver leurs volontés. Je vous ay assemblés pour recevoir vos conseils, pour les croire, les suivre; bref, pour me mettre entre vos mains, envie qui ne prend guère aux roys, aux barbes grises; mais l'amour que je porte à mes subjects et l'extresme envie que j'ay de les soulager me font trouver tout aisé et honorable. »

Henri avait surtout cet abandon de gentilhomme, cette parole d'une loyauté spirituelle, ce semblant de *franchise* qui multipliaient les dévouemens. Il parlait aux notables des misères de son règne. Henri, au champ de guerre, montrait ses chausses percées, sa vieille armure, les tristesses de sa jeune vie. En face des notables de Rouen, il décrit les ruines de son trésor, le désespoir de son administration politique, tandis que le chancelier Chiverny exposait, dans un long discours, les malheurs de la France depuis les guerres civiles, les besoins de deniers pour faire une guerre qui semblait devoir être longue et cruelle.

L'assemblée se divisa en trois classes, présidées, l'une par le duc de Montpensier, la seconde par le duc de Retz, et la troisième par le maréchal de Matignon. On s'occupa de la rédaction des cahiers, qui ne furent présentés que l'année suivante. Les notables demandaient le rétablisse-

ment des élections aux évêchés et archevêchés, et en tous cas l'observation de l'ordonnance de Blois *. De plus, ils requéraient qu'il fût pris à l'avenir des informations sur la religion, la vie, les mœurs et la capacité des sujets que le roi élèverait à l'épiscopat. Que pour réformer les abus et déréglemens du clergé, on eût à tenir de trois en trois ans des conciles provinciaux ; qu'on fît des recherches rigoureuses contre les simoniaques, et que le roi défendît à ses troupes de se loger dans les temples, chapelles et sacristies. La noblesse demandait qu'on prît dans ses rangs, de préférence à tous autres, les sujets qu'il s'agirait d'élever aux charges ecclésiastiques ; qu'on n'accordât des lettres d'anoblissement qu'à ceux qui s'en seraient rendus dignes par des services importans. Tous les gentilshommes domiciliés dans les villes conserveraient leurs anciens droits et priviléges, et seraient exempts des fonctions de garde, bans et autres corvées. L'assemblée suppliait le roi, afin de soulager le peuple, de vouloir bien faire examiner l'état de ses finances. Après avoir calculé les revenus du royaume, on trouva qu'ils montaient à neuf millions huit cent mille écus d'or. Pour compléter un revenu de

* « Remontrances à Messieurs de l'assemblée tenue à Rouen en 1596, par René Benoist, confesseur du roi. » Rouen, Petit et Moreau, 1596.

trente millions, on mit un droit d'un sou par livre sur les denrées et marchandises ; on proposa la nomination d'un conseil par l'assemblée, qui gérerait la moitié des revenus du royaume ; l'autre moitié restant à la disposition du roi *.

Ces nouveaux subsides étaient destinés à la guerre ** ; les États, imparfaitement composés, se montraient néanmoins nationaux. Leurs remontrances étaient sévères, parce que les misères du pays étaient grandes, et que le pauvre peuple mourait de faim et d'épidémie dans les rues étroites des cités. Mais Henri IV obtenait l'assentiment de l'assemblée pour la guerre avec l'Espagne et la Savoie, campagne difficile, car il lui fallait encore la victoire : attaquée par tous les points, la royauté du Béarnais avait besoin de se montrer avec cette auréole de gloire que les peuples aiment à saluer dans les fondateurs d'une dynastie !

* Collection des États-Généraux, tom. XVI, pag. 1 et suiv. 4 novembre 1596.

** On s'apercevra que je n'ai pas toujours rigoureusement suivi l'ordre des dates ; j'ai préféré la marche philosophique des faits et des idées. Ainsi la plupart des événemens militaires que je vais raconter sont antérieurs aux notables de Rouen.

CHAPITRE CVII.

OPÉRATIONS MILITAIRES. — PACIFICATION.

Guerre contre l'Espagne et la Savoie. — Campagne de Bourgogne. — Campagne de Picardie. — Succès des Espagnols. — Prise de Cambrai, Calais, Amiens. — Commandement des armées royalistes.

1595 — 1597.

La guerre s'ouvrait sur une vaste échelle. Philippe II s'était attendu au manifeste de Henri de Navarre. Les hostilités éclataient vives et sanglantes comme une conséquence inévitable de

l'avènement de la maison de Bourbon. Pour expliquer les motifs qui lui faisaient prendre les armes, le roi d'Espagne publia une réponse au manifeste de Henri; il y exposait l'esprit de sa conduite, toute dans l'intérêt religieux. Puisque le Béarnais lui déclarait la guerre, il acceptait le défi. Le prince qui avait semé le désordre dans les Pays-Bas et la Hollande, pouvait-il se plaindre des rapports de Sa Majesté catholique avec les peuples et les vassaux de la couronne de France?

Des agens actifs de l'Espagne étaient allés en Savoie pour renouer les liens de la vieille intimité. « Un courrier (dit la dépêche d'un espion) a rapporté que la flotte de l'Inde était arrivée riche de trente-deux millions d'or; le roi d'Espagne en emploiera sept au paiement de ses dettes. On envoie de Bourgogne quatre mille hommes d'infanterie en Flandre; on ne sait encore de quels régimens. Le duc de Savoie y vient en personne, parce que M. de Nemours est suspect au roi d'Espagne. « Il est François, dit-on, comme M. de Guise, et M. de Guise a recognu le roy. » Par le même courrier, le connétable a ordre de donner au plus tôt bataille, et après la bataille, de garder la Savoie avec le plus grand soin : de là dépend la conservation de la comté de Bourgogne et de la Flandre. Le projet est ensuite de marcher sur Vienne et sur Lyon. Ce même courrier dit que le roi d'Espagne fait une

levée de cinq mille hommes qui viendront avec deux mille qui sont déjà réunis, et escorteront cinq millions. d'or. Il vient aussi deux mille Napolitains *. »

Les armées combinées devaient opérer simultanément sur plusieurs points. Le théâtre de la guerre était surtout en Picardie, pays admirablement placé pour servir l'invasion. La ligne militaire des Espagnols s'étendait à la fois de Ham à Soissons ; ils n'étaient donc qu'à trente lieues de Paris ; l'archiduc Albert, le vaillant comte de Fuentès, le maréchal de Rosne, le plus habile d'eux tous, qui commandaient les vieilles bandes, voulurent la compléter par la possession de Cambrai. A Dourlens il y eut une bataille sanglante, et les Espagnols obtinrent un succès décisif ; Villars, le traître Villars, qui avait vendu Rouen à Henri IV, reconnu par le comte de Fuentès, fut tué à coups d'arquebuses en punition de son méfait. Le siége de Cambrai fut poussé avec vigueur ; la ville et la citadelle se rendirent à des conditions de vie sauve et d'honneur militaire. Tous les événemens de cette campagne étaient graves ; Cambrai surtout était une position militaire des plus importantes ; le roi, alors au milieu de la Bourgogne pacifiée **,

* Dépêche de Claude Montanano. Cet espion demande de l'argent et paraît avoir peur du métier qu'il fait. Mss. de Béthune, 570.

** *Voyez*, sur cette pacification, le curieux pamphlet :

en paraissait tout préoccupé. Le 4 septembre, Henri IV écrivait de Lyon à M. de Gesvres : « Outre ce que je vous ai déjà escrit par plusieurs de mes lettres, croyez pour certain que je serai pour le plus tard dans le 20e de ce mois à Paris ; encore j'espère y estre plus tost, et pour ne perdre point de temps, je ferai partir mes grands chevaux et mes armes dans quatre jours, et n'en doutez plus ; assurez-en tout le monde. Vous savez que je suis assez entier en telles promesses, estant résolu, à quelque prix que ce soit, de secourir Cambray ou de me perdre ; assurez tous mes serviteurs, afin que ceux qui me voudront faire cognoistre leur bonne volonté en une si importante affaire, me le montrent en cette occasion, ne la pouvant réserver à une autre meilleure *. »

La prise de Cambrai produisit un déplorable effet ; la monarchie était en péril ; la gentilhommerie fatiguée s'en revenait dans ses fiefs et castels. Un arrêt du parlement du 12 septembre 1595 enjoignit à tous seigneurs et gentilshommes de s'acheminer en bref délai à l'armée du roi, car il s'agissait de défendre la frontière du beau pays

« Dialogue fort plaisant entre Henri IV et deux vignerons de Besançon, qui se sont adressés à Sa Majesté au temps qu'elle étoit dans la Comté, le tout en vers bourguignons. » (Dijon, 1596.)

* Mss. de Mesmes, in-fol., t. XXI, n° 893 1/22.

de France *. Et Henri IV ajoutait à M. de Bois-Dauphin : « M. de Bois-Dauphin, toutes les nouvelles que je reçois de ma province de Picardie menacent la perte de Cambray, si elle n'est bientost secourue, et je suis résolu de la sauver ou de me perdre. C'est pourquoy je vous prie, sur toute l'affection que vous avez à mon service et la preuve que vous m'en désirez faire, de monter à cheval avec tout ce que vous pourrez assembler de gens de cheval ou de pied, et vous rendre dans la fin de ce mois à Houdan, où vous sçaurez de mes nouvelles. Ce secours est tel et si important, que j'aurai en perpétuelle mémoire ceux qui m'y assisteront; car c'est le salut de Cambray, la conservation de ma province de Picardie, et l'honneur et réputation de la France. Hastez-vous donc, et croyez que je ne vous laisserai pas inutile **. » Enfin la nouvelle survint de la prise de Cambrai, si redoutée; les Espagnols débordaient sur la Picardie : « Mon cousin, disait encore le roi à M. de Nevers, il m'a fort desplu d'entendre la perte de Cambray; je n'apprends, par vos lettres, aucune nouvelle de la citadelle, ny de ce qu'il s'y pourra faire pour mon service; s'il y a dans ladicte citadelle des blés pour nourrir deux mille hommes durant deux mois, ils me

* Fontanieu. Portefeuilles, nº 434-435.

** Mss. de Béthune, vol. cot. 8851, fol. 8.

pourront donner loisir d'aller à eux ; si cela est je pense qu'il me sera plus aisé de conserver Cambray et de nuire à l'armée de mes ennemys. Sur les advis que vous aurez de ceux qui sont retirés dans la citadelle et sur les desportemens des ennemys, vous pourrez juger, mon cousin, ce qui se pourra entreprendre ; je mène des forces avec moi ; j'en aurai dans peu de jours davantage, lesquelles je suis résolu d'employer et d'entreprendre sur mes ennemys, soit contre leur armée ou sur leur pays. Je serai demain à Beauvais et en partirai le lendemain ; je vous prie de me donner advis incontinent de la résolution que auront prise ceux qui sont dans la citadelle. La royne d'Angleterre me donne espérance de m'envoyer quelques forces. Si je puis assembler lesdictes forces et avoir mes Suisses, j'espère les bien employer. J'ai aussi donné ordre de faire amener des poudres. Je vous prie, mon cousin, que j'aye souvent de vos nouvelles *. »

Enfin tous les doutes cessèrent, et le 7 octobre on apprit la déplorable capitulation de la citadelle de Cambrai. « La citadelle de Cambray se rendra lundy prochain, 9e jour de ce mois, entre les mains de M. le comte de Fuentès, avec ses artilleries, munitions de guerre et vivres qui s'y trouveront alors. M. le duc de Rethelois, M. le

* Mss. de Mesmes, in-fol., t. XXI, no 893 1/22.

maréchal de Balagny et autres seigneurs, gentilshommes, capitaines, officiers, et soldats, de quelque nation qu'ils soient, sortiront et marcheront ensemble, en l'ordre que bon leur semblera, avec leurs enseignes et cornettes déployées, les trompettes sonnantes et les tambours battans, leurs armes, chevaux et autres équipages. Les blessés, malades et prisonniers sortiront francs et quittes, et particulièrement Mme la maréchale de Balagny, ses enfans, ses demoiselles et servantes; les femmes des gentilshommes, capitaines et soldats de la garnison; les domestiques, les personnes ecclésiastiques et autres, de quelque nation qu'ils soient, avec leurs coches, chariots, chevaux, meubles, bagages et équipages. On leur fournira des chariots à ce nécessaires pour les conduire et mener jusques à Sainct-Quentin, Ham et Péronne. Et pour leur sûreté et conduite, son excellence le comte de Fuentès donne sa parole et leur fournira quelques seigneurs principaux à leur choix pour les mener*. »

Il n'était donc plus de ressources pour Cambrai! Henri IV déplore cet événement dans une lettre au connétable de Montmorency : « Mon compère; la perte de ma ville de Cambray m'a esté confirmée par lettres de mon cousin le duc de Montpensier; cependant mes gens de guerre

* Mss. de Mesmes, in-fol., t. XXI, n° 893 1/212.

défendoient la bresche. Les habitans de la ville donnèrent une porte aux Espagnols, et advertirent mes gens de guerre de se retirer à la citadelle ; ce qu'il firent ; mais ne se dict rien encore de leurs bagages et chevaux, ni des malades et blessés, qui me fait craindre qu'il y ait eu quelques désordres. Aucuns ajoutent que la citadelle a commencé à capituler, mais je n'en ai point d'advis certain, et ne laisse pas de m'avancer tant que je puis pour empescher, par ma présence, l'estonnement qu'une telle perte pourroit apporter en ma province de Picardie, si ladicte citadelle capitule et se rend*. » Et le 12 octobre il ajoutait : « Mon cousin ; encore que j'aye usé de la plus grande diligence qu'il m'a esté possible pour me rendre sur ceste frontière, je n'ay pu y arriver que la ville de Cambray n'ayt esté perdue par la trahison des habitans d'icelle, et que ceux qui estoient dans la citadelle n'ayent capitulé n'ayant pu tenir davantage, n'y ayant trouvé du blé que pour huict jours et y manquant toutes les munitions nécessaires, mesme des onguens pour les blessés. Tels défauts ont faict perdre la place, et crois que l'armée de mes ennemys eust faict un plus grand progrès, si le cours de leur bonheur n'eust esté arresté par ma présence, estant l'estonnement si grand par toutes mes villes qui sont

* Mss. de Béthune, n° 9041, fol. 1.

sur la frontière qu'elles commençoient à rechercher assurance de mes ennemys, et faisoient difficulté de recevoir les gens de guerre qu'on leur offroit pour leur conservation. Mon armée se fust ainsi incontinent dissipée; mais mon arrivée a assuré et ramené les esprits des habitans des villes à leur devoir, et ceux de mon armée se voyant fortifiés de ma présence, des forces que j'ai amenées avec moi et de celles qui me doivent joindre dans peu de jours, ont changé leur résolution. Et ne partiray que je n'aye faict quelque effect qui puisse réparer partie des pertes que j'ay esprouvées sur ceste frontière; pour cest effect, je passerai demain la rivière de Somme avec mon armée, pour aller droit où sera celle de mes ennemys, espérant que Dieu me fera la grâce, comme par sa bonté il a tousjours faict, que je ferai cognoistre à mes ennemys la justice de mes armes et la volonté que j'ay de conserver et desfendre mes subjects de leur oppression *. »

Henri IV, en écrivant si souvent au connétable de Montmorency, le brave chef des gentilshommes, l'homme des batailles et de guerre, voulait un peu rassurer le courage des gens d'armes, qui voyaient la cause royale décliner : les populations ardentes de la Picardie secouaient les garnisons de Henri IV; elles préféraient l'Espa-

* Mss. de Béthune, vol. cot. 9041, fol. 7.

gnol catholique, et qui leur promettait le maintien de leur foi et de leur liberté. Il semblait que tout allât de mal en pis dans cette malheureuse campagne de Picardie. Après Cambrai, la citadelle de Calais fut prise d'assaut ; Calais qui importait si puissamment à l'alliance de l'Angleterre, et qu'Élisabeth avait demandé en gage, parce qu'elle ne le croyait pas en sûreté dans les mains de Henri IV. Le roi l'avait refusé : il avait écrit à sa bonne cousine que sa gentilhommerie répondait de Calais. Comment justifier cet événement, amené par la trahison ou l'imprévoyance ? n'allait-il pas rompre l'alliance de la France et de l'Angleterre ? Henri IV en est profondément affecté. Voici de ses autographes : *A mon cousin le comte d'Essex.* — 10 heures du soir : « Mon cousin ; l'on me vient d'apporter la triste nouvelle de perte de la citadelle de Calais, qui a esté prise d'assaut, dont je ressens un extresme desplaisir. Je ferai passer le détroit à mon cousin le duc de Bouillon pour conférer avec vous sur cet accident. Je vous prie de l'attendre et ne faire cependant rien débarquer de ce qui est embarqué. Vous priant de m'aimer tousjours, je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde. » — De Boulogne*. Puis, le même soir il écrit à son envoyé à Londres : *A M. de Sancy, ambassadeur en Angle-*

* Mss. de Colbert, n° 35, in-fol. parchem.

terre. — 24 avril 1596, 10 heures du soir : « M. de Sancy : je viens de sçavoir la mauvaise nouvelle de la perte de la citadelle de Calais, qui a esté prise d'assaut, ayant, à ce que j'entends, taillé en pièces la plupart de ce qui y estoit, dont je me sens un extresme desplaisir ; mais il faut pourvoir au reste. Pour ceste occasion, je vous prie prendre congé de la royne ma bonne sœur, et venir jusqu'à Douvres, ou vous trouverez mon cousin le duc de Bouillon, que je veux dépescher vers ladicte dame. Si au lieu d'envoyer icy le sieur de Sydney, l'on eust permis à mon cousin le comte d'Essex d'amener le secours, je crois qu'il n'en fust pas ainsi advenu. Faictes donc toute diligence de vous rendre audict Douvres, où vous aurez de mes nouvelles *. »

Plus que jamais Henri IV avait besoin des auxiliaires Anglais, des braves lansquenets d'Allemagne. Les sentimens de la ligue n'allaient-ils pas se réveiller à l'aspect des bandes espagnoles? Henri IV, à son retour de Rouen, dut faire face à cette terrible invasion. Obligé de laisser une forte garnison à Paris mécontent et prêt à se rébellionner, il divisa ses batailles de lances et d'arbuebuses en plusieurs corps. Le duc de Mayenne le suivit en Picardie. Presque tous les commandemens un peu importans furent confiés

* Mss. de Colbert, vol 35, in-fol. parchem.

aux anciens ligueurs, à ces ennemis qui avaient combattu Henri IV. C'était là tout à la fois un acte de confiance et de haute politique. Henri pouvait sans crainte s'abandonner aux gentilshommes qui étaient passés sous sa tente; ils s'étaient compromis, car tous avaient reçu de l'argent, des positions; et ne seconderaient-ils par un roi qui donnait le gouvernement des provinces à ceux qui n'avaient jamais cessé de marcher à la tête des populations catholiques? Aucun de ces chefs ne manqua à la fidélité envers le souverain qu'ils avaient reconnu. Tous frappèrent dru sur l'Espagnol.

CHAPITRE CVIII.

PACIFICATION DES PROVINCES.

La Provence. — Soumission du parlement. — Attitude de Marseille. — Les échevins Daix et Casault. — Le capitaine Libertat. — Trahison. — Reddition de Marseille. — Languedoc. — Bretagne. — Le duc de Mercœur. — Concessions. — Charte de priviléges.

1596—1598.

Dans ces vicissitudes d'une guerre régulière suivie par les armées d'Espagne et de France, la préoccupation de Henri IV avait toujours été la

pacification de deux provinces encore unies à la ligue : la Provence et la Bretagne. Le roi pensait qu'une fois le territoire soumis à une seule souveraineté, il lui serait plus facile de pousser à la guerre étrangère avec vigueur; l'unité territoriale devait entraîner la délivrance de l'invasion.

Dans la Provence, le parlement avait fait sa soumission à Henri IV. A Aix comme à Paris, le parti parlementaire s'était jeté dans les transactions et avait salué le nouveau gouvernement de M. de Guise, qui remplaçait d'Epernon; un de ses arrêts avait même frappé du crime de rébellion toutes les villes et sujets qui refusaient de reconnaître Henri IV. Mais Marseille, grande et belle république municipale, avec ses consuls, ses échevins, ses confréries de mer et de terre, méconnaissait l'autorité des magistrats; elle redoubla de zèle catholique; ses deux consuls, Louis Daix et Charles Casault, commandaient à tous les corps de métiers; et tandis que le parlement faisait sa soumission, le conseil de ville écrivait à Philippe II : « Sire, les desputés de la ville de Marseille remonstrent très-humblement à Vostre Souveraine Majesté que le feu roy Henry IIIe ayant faict paroistre par ses actions qu'il vouloit jeter ses Estats entre les mains de cest intrigant Henry de Bourbon, et qu'il luy bastissoit sa grandeur par la ruine des bons catholiques, ayant faict inhumainement mourir les très-illustres cardinal et duc

de Guise, alors les volontés de la France furent divisées, car la luxure et l'impiété de ces deux Bourbons étoient bonne enseigne pour les paillards et hérestiques. La ville de Marseille flotta long-temps, mais Dieu, qui l'a tousjours particulièrement chérie, choisit pour instrument de sa saincte volonté MM. *Louis Daix* et *Charles de Casault,* personnages très-catholiques et très-appuyés de parens et d'amis, la vertu et la valeur desquels surmonta toutes difficultés et obstacles qui empeschoient que la ville ne fist ferme déclaration du party catholique. » Après avoir vanté la position de Marseille, qui est, disent les consuls, « comme un pont des Estats de Philippe II en Espagne à ceux d'Italie », ils demandoient douze galères, sous le commandement du prince Doria, 150 mille escus annuels, et 200 mille immédiatement; puis des munitions de toute espèce, comme poudre, balles, bled, etc., et la permission de les tirer de Sicile, Arles s'estant soubmis à Henry de Bourbon *.

Philippe se fait analyser ce mémoire, et en regard des articles, il écrit selon son habitude : « Marseille est très-important à conserver ; je veux ** que l'on traicte cette affaire comme elle le mérite. Donner les 150 mille escus demandés

* Archives de Simancas, cot. B 83 41, B 83 34.

** *Quiero,* locution rare dans la bouche.

pour la première année, sans s'engager pour les suivantes, et puis on verra. Les députés de Marseille monstrent une bonne volonté si grande, qu'il faut escrire à Doria de les secourir avec douze galères et davantage si besoin est. Insinuer aux députés qu'en faisant ces concessions je désirerois traicter aussi d'une espèce de capitulation pour leur port de Marseille *, de telle façon que mes navires et mes flottes pussent y estre amyes avec les amys de Marseille, ennemyes contre ses ennemys **. »

Tout était ainsi prêt pour donner Marseille à l'Espagne; les offres des soldats de Henri IV étaient repoussées avec mépris, comme venant des huguenots, des modérés et des impies. On imprima une réponse des catholiques français de la ville de Marseille à l'advis de leurs voisins hérestiques, politiques, antichrestiens, athéistes, goujats et sodomites : « Messieurs, y disait-on; nous avons lu vostre advis plein d'injures, de passions, fureurs enragées, voire d'ordures, à ceste fin (comme vous dites) que, par ce moyen, nous nous puissions remettre à nostre première et ancienne franchise, estimant que c'est une mesme chose que d'estre de vostre party et de

* *De manera de capitulacion por su puerto.*

** *Que seran amigos de amigos y enemigos de enemigos.*

jouir d'une ample liberté. Certes, nous vous recognoissons libres en deux façons : la première est de pouvoir estre de la religion qu'il vous plaira, par édict public, sans courir aucune fortune ; la seconde, de pouvoir boire et paillarder, violer et adultérer publiquement, à l'exemple de vostre sodomite prince de Vendosme. Nous sommes, Dieu grâce, en nostre franchise chrestienne et catholique, laquelle nous tenons des saincts et sainctes les premiers arrivés en nostre ville, et nous fuyons comme la peste l'accointance et alliance des aspics et basilics huguenots qui, par leur souffle venimeux d'hérésie, empoisonnent les âmes sainctes. O les horribles impies qui ne veulent pas entendre leurs frères et amys trespassés qui crient jour et nuict après eux du creux de leur sépulcre, d'enfer et de purgatoire ! Apprenez donc, messieurs les hérestiques et bigarrés, que nous cognoissons bien vostre pilulle, à la vue toute dorée, toute couverte de beau sucre et de poudre odoriférante, mais dont le goust est puant et amer comme le fiel. Courage donc, courage, afin que nous finissions par les paroles de ces pendards et diaboliques adviseurs ; non pas pour tuer, non pour semer sesditions, mais pour espérer en Dieu, qui, nous l'en prions, meurtriers, antichrestiens, couards-larrons, vous taillera de la besogne *.»

* Archives de Simancas, cot. B 83 45.

Telles étaient les opinions de la ligue à Marseille, ardente pour sa foi, qui flétrissait Henri de Bourbon du nom de sodomite et de damné. Mais le commandement de l'armée de Provence étant donné au duc de Guise, cet acte habile de Henri IV avait divisé le parti catholique à Marseille, et l'on en profita pour soumettre la cité. Il y avait parmi les capitaines un soudard d'origine corse ou génoise, du nom de Libertat; il n'était pas citoyen, et voilà pourquoi, comme dans les républiques d'Italie, on lui avait confié un bon corps d'arquebusiers. Le capitaine Libertat, avide d'argent, comme tous ces étrangers, fit proposer au duc de Guise de lui livrer la ville, et que lui assurerait-on pour récompense? Le prix serait-il proportionné à la grandeur du service? car il s'agissait d'un bon port, d'une belle ville vivement convoitée par le roi d'Espagne. Libertat allait de Marseille à Toulon, pour convenir des bases d'une défense commune et municipale; et là il put voir plusieurs fois le duc de Guise : calculant tout l'argent, tout le profit qu'on pouvait lui donner, il s'écria : « quelle porte faut-il ouvrir? la Joliette ou la Porte-Royale? » On avait tant payé à M. de Brissac pour Paris : qu'offrirait-on à Libertat pour trahir la république municipale de Marseille? Toutefois le capitaine, stipulant ses avantages particuliers, voulut faire garantir l'antique liberté de la cité : cette convention serait-elle tenue,

une fois le duc de Guise maître de Marseille?

« Monseigneur le duc de Guise et de Chevreuse, prince de Joinville, pair de France, gouverneur et lieutenant-général pour le roy en Provence; considérant de quelle importance est la ville de Marseille et sa réduction en l'obéissance du roy, vu le péril dont elle est menacée par les ennemys, désirant la remettre à son ancienne liberté et au service de son roy; sous le bon plaisir de Sa Majesté, a assuré et accordé au capitaine P. de Libertat, que, en rendant et remettant ladicte ville en la puissance de Sa Majesté, les choses suivantes lui seront entretenues et inviolablement gardées: 1° Les anciens privilesges, franchises, libertés de ladicte ville seront conservés et entretenus sans que pour raison des choses passées l'estat de la ville reçoive aucune altération ni changement; 2° il n'y aura autre gouverneur particulier en la ville de Marseille, pendant l'absence du gouverneur de la province, que les viguiers et consuls, tant que le sieur de Libertat sera en charge, et après qu'il en sera hors, les consuls seulement; 3° en ladicte ville sera establie une chambre de justice souveraine séparée du parlement de Provence; 4° tous les habitans de ladicte ville, lesquels ont suivi cy-devant le party de l'union (autres que Louis Daix et Casault, leurs familles et adhérens qui voudront empescher la réduction de la ville) seront exempts de toutes

recherches et poursuites, et tous arrests, informations et procédures faicts contre eux, sont et demeureront cassés ; 5° le capitaine de Libertat, comme chef de l'entreprise, aura pour rescompense d'un si grand et signalé service la somme de 160 mille escus, tant pour luy que pour ceux desquels il sera aidé, et la distribution despendra de sa volonté ; 6° ledict de Libertat aura la charge de viguier jusqu'au mois de mai, qui luy sera continuée encore pour un an ; 7° luy est pareillement accordé dès à présent le commandement de la Porte-Royale et du fort de Nostre-Dame-de-la-Garde, avec garnison jusqu'à cinquante soldats ; 8° il sera donné audict de Libertat une place et terre fief noble en Provence, du revenu de 2 mille escus par an ; 9° luy sera aussi donné la réserve d'un évesché ou abbaye en Provence ou ailleurs, du revenu de mille cinq cents escus, et luy sera donné pour sa vie les salines de la Vaudries, pour en jouir et disposer paisiblement et à sa volonté. Espérant que Sa Majesté aura tant à gré et contentement le service dudict Pierre de Libertat, que rien ne luy sera refusé et desnié de ce que dessus ; et pour plus grande validité, monseigneur a signé les présens articles de sa propre main. CHARLES DE LORRAINE *. »

* Toulon, 10 février 1596. Mss. Dupuy, vol. CLV, pièce originale.

C'était à Toulon qu'avait été scellé ce traité, et il fut envoyé à la ratification de Henri IV. Le roi, très-joyeux de prendre possession de la belle cité de Marseille, répondit sur-le-champ au duc de Guise: « Le service que le capitaine Pierre Libertat doit faire à la réduction de la ville de Marseille est si grand, utile et recommandable, non seulement envers la personne de Sa Majesté, mais aussi à tout l'Estat de ce royaume, que l'intention de Sa Majesté est de le recognoistre tellement envers luy, que la qualité de la rescompense ayde à faire juger de celle du service, et que le tesmoignage demeure à la postérité qu'il a esté faict par un bon et fidèle subject et serviteur à un très-bon et libéral roy. » Sur l'article des 160 mille escus, le roi répond: « Sa Majesté désire que le capitaine Libertat, eu esgard à la nécessité et moyens auxquels elle se trouve à présent, et les grandes affaires et despenses qu'elle a à supporter, se contente de la somme de 50 mille escus, réservant de faire mieux pourtant en honneurs et bienfaicts quand les occasions s'en offriront. » Sur l'article des salines: « Sa Majesté veut premièrement estre informée de quelle importance sont lesdictes salines, avant que d'en rien ordonner *. »

Ainsi qu'il était convenu, la ville de Marseille

* Mss. Dupuy, vol. CLV.

fut livrée à la chevalerie de monseigneur le duc de Guise. Pierre de Libertat avait fait part de ses projets de trahison à Geoffroy-Dupré, notaire, son fidèle ami, un de ces hommes mi-parti du parlement et de la basoche. Dupré loua son plan, et lui conseilla de se servir, en la conduite de cette entreprise, du conseil et de l'assistance du sieur de Bausset, aussi avocat, alors réfugié à Aubagne, proscrit par les consuls Daix et Casault. Dupré se rendit en effet à Aubagne, et s'ouvrant à de Bausset, celui-ci lui répondit : « Dupré, si tu veux que la chose aille à bien, il faut que le duc de Guise continue à faire des courses militaires tous les jours près de la ville ; tu sais que Daix et Casault sortent habituellement de Marseille lorsque ces courses ont lieu, pour aller les reconnaître ; il serait donc facile un beau jour de les mettre dehors, en abattant le trébuchet de la Porte Royale où commande Libertat, lequel monterait sur la muraille afin de favoriser l'entrée des arquebusiers de M. de Guise. »

Cette entreprise n'était pas sans danger ; les plus prudens auraient désiré que Libertat, qui gardait la porte du plan Fourniguier, fît entrer de nuit par cet endroit l'armée royaliste, afin de tout terminer par un coup de main prompt et sûr. Libertat ne goûta pas ce projet ; il poussa vivement à l'exécution du plan de l'avocat de Bausset. En même temps le sieur de Boër, capitaine suisse

dans les arquebusiers du duc de Guise, reçut l'ordre de venir se loger, avec sa compagnie de chevau-légers et son régiment de gens à pied, à Saint-Julien, petit village distant d'une lieue de Marseille. Là devaient commencer les courses jusqu'aux portes de la ville, où se préparaient les embuscades, pour surprendre Daix et Casault. Le duc de Guise, impatient, avait voulu s'emparer de Marseille par escalade; mais il ne put y réussir. Les arquebusiers de Doria, les braves Marseillais, les confréries de marins et de pêcheurs, après force mousquetades, les obligèrent à se retirer avec une notable perte d'hommes et d'échelles de siége.

Dans ces circonstances défavorables pour l'armée royale, Libertat se hâta de fixer au 17 février l'exécution de son entreprise; et à deux heures du matin on posa les sentinelles; elles devaient veiller lorsqu'on abattrait le trébuchet, signal de l'attaque. L'avocat de Rains, beau-frère de Dupré, fut chargé de couper la corde, et il se cacha à l'Oratoire qui était à la descente de la plaine Saint-Michel, sur le chemin qui va droit à Notre-Dame-du-Mont. Un malentendu manqua de compromettre le projet sur le point d'être découvert par l'activité merveilleuse des consuls dévoués à la sainte ligue. Daix, enchaperonné, se trouvait le matin à la Porte Royale, à côté de Libertat, et voyant arriver les troupes ennemies

par un fort mauvais temps, il dit au capitaine : « Libertat, il y a apparence que les ennemys sont assez forts et assez nombreux, puisqu'ils viennent par un si mauvais temps : il faut veiller sur la ville. » Puis, ayant appelé un de ses gens : « Allez dire à M. Casault qu'il vienne promptement avec les Espagnols pour faire garder ceste porte selon que nous sommes convenus. » Ces paroles troublèrent Libertat ; l'arrivée des Espagnols pouvait tout compromettre. Louis Daix cependant commanda à ses mousquetaires d'aller reconnaître les avenues, et sortit avec eux; alors le traître Libertat fit abattre le trébuchet : Louis Daix s'en étant aperçu, s'en revint droit à la porte, criant « qu'il n'y avoit point de subject de s'alarmer si fort, que le danger nes'toit pas si grand;» mais voyant qu'on ne lui répondait mot et qu'on ne lui ouvrait pas le trébuchet, il commença à soupçonner ce qui en était.

Casault, environné de sa garde, arrivait à la Porte Royale ; sa suite était nombreuse, tous gens cuirassés et armés de hallebardes. Un soldat des conjurés cria à Libertat : « Capitaine, voici M. le consul Casault. » A ce mot, Libertat met l'épée à la main, va droit sur son adversaire et le perce de part en part. Le malheureux Casault fut aussitôt achevé par les amis de Libertat, et criblé de plusieurs coups de pique. Jean Viguier, un des traîtres, parcourut ensuite tout le quar-

tier de Saint-Jean, criant de rue en rue : « *Aux armes !* Casault est mort » ; mais personne ne bougea : car tout le monde voyait avec peine la trahison de la ville. Libertat fit sortir par la porte de la Joliette, Jean Laurens pour courir vers les troupes du duc de Guise, les priant de s'avancer et de ne laisser perdre une si belle occasion de servir le roi ; il leur annonça la mort de Casault.

Cependant Louis Daix avait rassemblé trois ou quatre cents hommes au corps-de-garde de la Loge, tous braves Marseillais et ligueurs ; aucun des habitans ne faisait mine de soutenir Libertat ; il fallait hâter l'arrivée du duc de Guise ; ce fut alors que le capitaine des arquebusiers, Lamanon, à la tête de trente chevaux et de quatre-vingts mousquetaires, pénétra dans la ville au nom du roi, et conduit par Libertat. C'était chose nécessaire, car « dès que Casault eut esté tué, le bruit en courut partout : la plupart de ceux à qui cette nouvelle étoit agréable n'osoient tesmoigner leur joie, craignant le peuple ; mais le président Bernard, des parlementaires, sortit de son logis avec sa soutane, portant un mouchoir à son chapeau et une demi-pique à la main, accompagné de quelques bon serviteurs du roi, criant : *Vive le roi ! vive la France !* Il ramassa environ trois mille personnes, et ensuite prit le chemin de la Porte Royale, où il trouva le sieur de Lamanon avec sa

troupe. Ce rassemblement marcha contre le corps-de-garde où s'était réfugié Daix ; le pauvre consul se jeta dans un bateau, et s'alla retirer dans le monastère de Sainct-Victor. Alors, ajoute le récit officiel, on n'entendit par toute la ville que le cri de *vive le roi* * ! »

Et Pierre de Libertat écrivit à Henri IV : « Sire, c'estoit de mon devoir d'aller en personne vous rendre obéissance et faire le serment de fidélité, mais je supplierai très humblement Vostre Majesté que la charge où je suis appelé pour son service me serve d'excuse, et qu'elle ayt agréable le voyage que je fais faire exprès à mon frère pour luy donner toute assurance de mes desportemens, et représenter la vérité des choses passées ; il estoit avec moi à l'exécution, et a couru le péril commun à une resduction si importante, où Dieu m'a fortifié la volonté et le courage que j'avois dès long-temps pour, au sacrifice de ma vie, remettre la ville en vostre obéissance et la tirer des mains de vos ennemys. J'y ay esté assisté du bon conseil du sieur président Bernard, lequel y a plus faict que la robe ne me faisoit espérer. Et parce qu'il y a eu quelques articles accordés sous

* « Discours véritable des particularités qui se sont passées en la resduction de la ville de Marseille en l'obéissance du roy. » Paris, 1596. — « Discours véritable de la prise et resduction de Marseille. » Marseille, 1596. — Anvers, 1616, in-8°.

le bon plaisir de Vostre Majesté, et foy donnée par monseigneur de Guise que j'en aurois l'effect, je me le suis tousjours ainsi promis, m'assurant qu'un si grand et signalé service auroit en mon endroict une marque perpétuelle de vos libéralités, sans que la jalousie de ma bonne fortune donne lieu aux rapports de ceux qui, ingrats, me voudroient faire paroistre des mauvaises volontés. Je supplierai le Créateur qu'il donne à Vostre Majesté très-heureuse et longue vie.

PIERRE DE LIBERTAT *. »

Dans le Midi, tout était ainsi soumis à la domination de Henri IV; l'ardente Toulouse même, cette cité qui, à l'imitation de Marseille, appelait Henri de Bourbon du nom de sodomite et de damné, avait envoyé sa soumission au roi, tandis que ses capitouls se hâtaient d'en donner avis à leurs amis et alliés les prévôt et échevins ** de Paris, afin qu'ils ne pussent plus douter du zèle des Toulousains : «Messieurs ; nous n'avons voulu laisser partir nos députés qui s'en vont vers Sa Majesté de la part de ceste ville de Toulouse, pour luy rendre l'hommage et le devoir qui luy sont

* Marseille, 20e mai 1596. Mss. Dupuy, vol. CLV. Pièce originale.

** « Discours des cérémonies et resjouissances faictes à Toulouse sur la resduction de ceste ville en l'obéissance de Henry IV. » 1597. In-12.

dus, et l'assurer de la très-humble servitude, fidélité et obéissance que ceste ville luy a perpétuellement vouées, sans les charger de vous visiter de nostre part, et vous offrir tout ce que nous aurons de moyens pour l'employer à vostre service, et nous conjouir avec vous de l'heur et félicité dont il a plu à Dieu nous bénir après tant d'orages et tempestes qui nous ont esté si longtemps communs, par la paix qu'il a plu au roy nostre souverain prince nous donner, et avec ycelle tous les biens que l'on peut espérer sous le règne d'un roy très-chrestien et très-magnanime *.»

Toulouse adressait sa soumission de ville en ville; elle en avertissait surtout la grande municipalité de Paris, centre d'action dans les beaux jours du mouvement ligueur. Les conseils des cités, composés de gros bourgeois, cherchaient ainsi à imprimer un esprit royaliste aux masses.

Restait seulement la Bretagne, alors pressée par une véritable occupation de la part de l'Espagne. La correspondance de don Mendo de Ledesma, envoyé de Philippe II, et commandant militaire, explique la situation du duc de Mercœur dans le parti de la ligue: « Les affaires de la Bretagne, dit-il dans une de ses dépêches, sont tousjours dans la situation où je les avois monstrées à Vostre Majesté. Il se peut bien que de

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIV, fol. 263 vers.

sourdes menées tendent à attirer le duc de Mercœur dans les intrigues dont le Béarnois l'entoure; mais le duc est de bonne foy, et je ne désespère pas, avec nos conseils et l'assurance du salut éternel qu'il se prépare et dans laquelle nous le maintenons, de le conserver au service de Sa Saincteté et de Vostre Majesté *. Le prince de Béarn ne néglige rien contre nous **. Il emploie jusqu'à la femme de Philippe-Emmanuel de Lorraine (duc de Mercœur) pour le séduire. Vostre Majesté a desjà cognoissance que ceste dame est nostre ennemye d'autant plus dangereuse qu'elle nous prodigue les esloges et les flatteries ***. M. de Sorleac, gouverneur de Brest, a envoyé dire au duc de Mercœur, par un gentilhomme, qu'il n'eust à traicter, en aucune manière, avec le Béarnois, car dès cest instant il deviendroit son ennemy. « Vostre arrangement, a dit M. de Sorleac, n'entraisnera jamais la reddition de la ville que je commande. » On a respondu comme il convenoit à ce gouverneur. Mais il est esvident que de faux bruicts sont respandus à dessein par nos ennemys pour semer la division et les mesfiances parmi les

* *Voyez*, sur la province de Bretagne, le pamphlet sous ce titre : *Discours sur la défaite du sieur de Saint-Laurent, lieutenant du duc de Mercœur, par M. de Brissac.* Rennes, 1598.

** *Hecho de todo.*

*** *Blanduras y elogios.*

bons catholiques. — C'est ainsi qu'on a dict que la duchesse de Mercœur estoit allée secrètement à Ancenis pour traicter de la paix. Cecy a encore donné l'occasion à MM. d'Aredon et de Quinepile de desclarer au duc de Mercœur que s'il traictoit avec Henry de Bourbon, ils ne le suivroient pas. Cependant il ne faut pas le dissimuler à Vostre Majesté, ceste province a besoin de secours; et la preuve, c'est que je n'ay pu m'opposer à ce que le duc de Mercœur prolongeast la tresve de deux autres mois. Dans l'incertitude des moyens de desfense qui luy arriveront, et dans l'ignorance de la volonté de Vostre Majesté, il ne pouvoit recommencer la guerre en face des progrès étonnans de l'ennemy. Il est encore une considération, Sire, que je soumettrai à Vostre Majesté, et qui est majeure; s'il n'est point entré dans nos intérests de fournir à la Bretagne, et au duc de Mercœur en particulier, des forces suffisantes pour estre partout vainqueur, ne nous faudroit-il pas tousjours garder un pied assuré dans ceste province importante par elle-mesme et par sa position? Auray-je besoin d'expliquer à Vostre Majesté combien la possession de ces costes rend plus sûres et plus faciles nos conquestes de l'Inde * ? »

* Amérique. *Nô estaran seguras las Indias.* — Archives de Simancas, B 84 241.

C'était au maréchal de Brissac que le roi avait confié la guerre de Bretagne, contre la vieille fédération des villes catholiques, soutenue par le roi d'Espagne. A mesure que les périls s'accroissaient avec les conquêtes de Henri IV, le duc de Mercœur multipliait auprès de Philippe II les demandes de subsides: « Si Vostre Majesté, pour sa considération et importance de ses autres plus grandes affaires, n'avoit agréable de poursuivre ceste guerre, je la supplieray sur toutes choses, au nom de Dieu et avec toute humilité et affection, de me faire entendre si telle est son inclination et volonté; afin que tout ce qui a esté faict et entretenu jusqu'à présent par force des armes ou par figure et prudent artifice, pour amuser les uns et les autres, et spécialement pour retenir les nostres, soit converti en effect de quelque bon accord avec l'ennemy, et le plus avantageux et favorable que les Estats du pays, avec moy, gouverneur légitime de la province, nous pourrons le faire; à ceste fin, d'abord que nous puissions conserver le libre exercice de la religion catholique, avec nos personnes, moyens, liberté, privilesges du pays, et ainsi se maintenir au mieux que faire se pourra, jusqu'à ce qu'il se présente quelque meilleure occasion de faire un bon coup, si Dieu veut. » Le duc de Mercœur sentait la crise approcher. Fallait-il sacrifier à la vieille alliance de l'Espagne les priviléges de la Bretagne, la

possibilité de bonnes stipulations pour la province? Au milieu d'une franche déclaration de principes catholiques, on voit que le duc de Mercœur est à bout ; sa position n'est pas tenable, et il est tout à la fois en dispute avec le commandant espagnol Ledesma, avec les villes, qui veulent marcher vers un système complet d'indépendance : « Je ne puis plus résister, » ajoute-t-il plus bas ; et il l'attribue d'abord au manque de secours, puis aux mauvais comportemens et entreprises inconsidérées du général espagnol. « De tout quoy l'edict général, par le grand support et faveur qu'il a près de Vostre Majesté, au moyen duquel toutes ses fautes sont non seulement excusées, mais couvertes, et qui pis est, contre raisons réitérées contre moy, qu'il n'a voulu ny daigné assister, donner secours, ny combattre l'ennemy quand il s'est trouvé plus foible. Depuis la bataille de Craon, au contraire, et pour m'empescher, sous couverture fort étrange, a semé de grandes desfiances et mis en avant certains propos injurieux et remplis de scandale contre moy, mon épouse et la noblesse du pays. Chose qui m'eust esté insupportable, Sire, à moy et à tous mes gentilshommes, si ce n'eust esté l'honneur plus impérieux de nostre cause, l'obéissance et le respect qui sont dus à Vostre Majesté. »

De son côté, le général espagnol écrit en termes peu mesurés contre le gouverneur de la

province, duc de Mercœur. Il envoie même à Philippe le traité secret conclu entre le chef de la ligue bretonne et le Béarnais *. « La voici ceste copie, ajoute-t-il, que je traduis au pied de la lettre **: « Le roy de France approuvera la résistance faicte par le duc de Mercœur, dans l'intérest de la religion catholique. Luy, les siens et tous ses serviteurs seront exempts de dommages, en tant qu'ils se soumettront comme loyaux serviteurs de la couronne. Le roy de France sera libre, en tous cas, de continuer la guerre avec le roy d'Espagne, en d'autres lieux, si besoin est. Il accordé qu'il n'y aura de recognu que la religion catholique, apostolique et romaine en Bretagne, ainsi que dans tous les autres lieux de ce pays qui sont au pouvoir de la saincte union, tels que l'Anjou, le Maine et le Poictou. Les bénéfices et redevances de ladicte province ne seront perçus que par ceux qui ont les ordres et qualités requises par les saincts canons. Toutes les charges et employs ne seront, jusqu'à nouvel ordre ***, exercés par aucun, s'il n'est recognu catholique; et les privilesges et coustumes du pays seront maintenus ainsi qu'advant la guerre. Tous les employs vacans dans les finances et dans la justice, surtout par suite

* Archives de Simancas, cot. B 84264.

** *Al piè de la letra.*

*** *Fin al nuevo.*

d'extinction, seront remplacés sur la nomination du duc de Mercœur, et cela jusqu'à ce que la justice puisse estre rendue sans soupçon *. Tous les gouvernemens de villes, places et chasteaux demeureront pendant six ans dans les mains de ceux qui les tiennent ou à la disposition du duc de Mercœur, après lequel temps les charges retourneront à la nomination du roy, qui pourra les confirmer ou les changer suivant sa volonté seule **. »

Dans le fait, les opérations militaires conduites par le maréchal de Brissac en Bretagne avaient eu pour résultat une suspension d'armes. On appelait de toute part la paix : MM. de Schomberg, de La Rochepot et autres députés, avaient conclu une trève avec M. le duc de Mercœur ***; et dans le mois de mars 1598, Henri IV rendit un édit de pacification pour la réduction dudit duc et villes de Bretagne : cet édit reposait à peu près sur les bases qu'avait indiquées le commandant Ledesma dans sa dépêche à Philippe II d'Espagne : « On

* *Fin que l'uso de la justicia sea exercitada sin sospechas.*

** Archives de Simancas. cot. B 84 288.

*** Articles de la suspension d'armes accordée par MM. les députés du roi avec ceux du duc de Mercœur, du 17 octobre 1597 : « Remontrances au roy, contenant bref discours des misères de la province de Bretagne et des causes d'icelles. » Paris, mars 1598. In-8°.

ne feroit aucun exercice de la religion dans la ville et faubourgs de Nantes, ny à trois lieues de ladicte ville. Tous ceux qui se remettent en nostre obéissance, les tenons et resputons pour nos bons serviteurs; et ceux qui nous presteront le serment de fidélité et submission requises, les remettons et restablissons en tous leurs biens, honneurs, charges, dignités et privilesges; toutes les saisies et confiscations sont revoquées. Tous ceux qui viendront à nous, ne seront recherchés de choses advenues et par eux commises durant les troubles, et à l'occasion d'yceux. Les présidens, conseillers et autres officiers qui estoient de nostre cour de parlement de Rennes pour l'exercice de la justice à Nantes, les jugemens, sentences et descrets émanés d'eux, qui ont esté vérifiés, soit par nostre cousin le duc de Mayenne, soit par nostre cousin le duc de Mercœur, sortiront leur plein en entier effect entre personnes qui, volontairement, ont subi leur auctorité et jurisdiction. Ne se fera aucune recherche de ce qui a esté faict par nostre cousin le duc de Mercœur; mais tous les establissemens et jurisdictions establis par luy cesseront dès à présent; et tous les officiers de nos parlemens, chambre des comptes et autres jurisdictions et charges de justice et finance, rentreront en l'exercice de leurs estats et offices. Les habitans de nostre ville de Nantes sont par nous maintenus et confirmés en tous et chascun leurs

privilesges, pour en jouir ainsi qu'ils faisoient auparavant ces troubles; les prisonniers faicts de part et d'autre seront remis en liberté * »

Toutes ces pacifications de provinces reposaient sur une base commune, la concession de priviléges et d'argent **. Ce n'était pas sans d'immenses sacrifices qu'Henri IV acquérait le royaume ville par ville, État par État. La Bretagne fut la dernière province de la France ligueuse qui fit sa soumission. Il n'y eut plus dès lors sur ce territoire qu'une seule autorité reconnue; la guerre pouvait se conduire avec plus de force, et la paix s'obtenir à de plus glorieuses conditions.

* Fontanon, tom. IV, pag. 834. — Délivrance de la Bretagne, 1598. In-8°. — Edit du roi sur les articles accordés au duc de Mercœur pour la réduction de la ville de Nantes et autres de la Bretagne. Paris, Morel, 1598. In-8°. — Mémoire de Jean Montmartin: *Des Guerres de Bretagne, depuis* 1589-1598.

** Il se mêla à la pacification de la Bretagne un petit intérêt de bâtardise. César, fils chéri du roi et de la marquise de Monceau, épousa la fille du duc de Mercœur.

CHAPITRE CIX.

SITUATION INTÉRIEURE DU ROYAUME. — ÉTAT DE L'OPINION.

Dépenses de Henri IV pour la pacification. — Appauvrissement du trésor. — Impôts. — Querelle avec le parlement. — Opinion de Paris. — Murmures. — Besoin de la paix. — Esprit de la ligue.

1597—1598.

La lente pacification de la France ne s'était accomplie qu'à travers les sueurs de toute espèce et d'immenses sacrifices. Tous ces fiers hommes

d'armes catholiques qui campaient dans les villes, dans les gouvernemens, n'avaient reconnu la cornette blanche qu'à des conditions dures et intéressées; chacun avait stipulé quelques cent mille écus de gratification, des pensions viagères, des fiefs de famille, des abbayes, des rentes; et Henri IV s'était hâté de sceller toutes ces promesses de son scel. D'un autre côté, la presque totalité des services féodaux étant éteints, la guerre se poursuivait, au moyen de troupes mercenaires achetées par des capitulations coûteuses. Les Suisses, les Allemands, les reistres, si intéressés, auraient-ils marché sans une forte solde, sans des subsides payés d'avance?

Quand j'étudie l'histoire, il m'est souvent pénible d'arriver au fond des choses, de substituer de tristes réalités à l'idéalisme doré des légendes politiques. Que de races se vantent, dans les annales du pays, d'avoir arboré les couleurs du Béarnais, par dévouement de chevalerie! que de villes portent dans leurs armoiries les fleurs de lis, vieux signe de fidélité envers le roi chevalier qu'elles proclamèrent! Il existe en original et écrit de la main du roi, un état des dépenses occasionées par cette grande pacification, et les détails curieux qu'il contient, indiquent non seulement les frais immenses qu'elle occasiona, mais encore les motifs secrets qui déterminèrent les divers gentilshommes et les villes de France

à traiter avec Henri IV : « Premièrement, j'ay payé à la royne d'Angleterre, tant pour argent presté à moy-mesme que pour celuy qui a esté fourni pour l'armée allemande, celle de Bretagne, pour les troupes entretenues près de moy au siége de Dieppe, de Rouen ; pour les flottes et vaisseaux, et autres occasions, suivant les vérifications faictes : 7,370,800 livres. Plus, pour ce qui est dû aux cantons des Suisses pour les services rendus et pour les pensions, compris les intérests : 35,823,477 livres. Plus, pour ce qui est dû aux princes d'Allemagne, villes impériales, colonels, capitaines de reistres et lansquenets, tant d'une que d'autre religion, tant pour deniers par eux prestés, services par eux faicts, solde et appointemens de gens de guerre que pour les arrérages de pensions, suivant les estats qui en ont esté par eux présentés : 14,689,834 livres. Plus, pour ce qui est dû aux Provinces-Unies des Pays-Bas pour argent presté, solde et entretenement de gens de guerre au service du roy, poudres, munitions et vaisseaux fournis : 9,275,400 livres. »

Suit le mémoire des sommes payées par le roi « pour traictés faicts pour réduction de pays, villes, places et seigneuries particulières en l'obéissance du roy, pour pacifier le royaume. A M. de Lorraine et autres particuliers, suivant son traicté et promesses secrètes : 3,766,825 livres ; à M. de

Mayenne et autres particuliers, suivant son traicté, compris les dettes de deux régimens de Suisses que le roy s'est chargé de payer : 3,580,000 livres ; à M. de Guise, prince de Joinville, et autres, suivant son traicté : 3,888,830 livres ; à M. de Nemours et autres : 378,000 livres. Pour M. de Mercœur, Blavet, M. de Vendosme et autres, suivant leurs traictés, pour la province de Bretagne : 4,295,350 liv. Plus, pour M. d'Elbœuf, Poitiers, et divers particuliers : 970,824 livres. Plus, à M. de Villars, le chevalier d'Oise son frère, les villes de Rouen, le Havre et autres places ; et pour les récompenses qu'il a fallu donner à MM. de Montpensier, maréchal de Biron, chancelier de Chiverny et autres : 3,477,800 liv. A M. d'Espernon : 496,000 livres. Pour la réduction de Marseille : 406,000 livres. Pour M. de Brissac, la ville de Paris et autres particuliers : 1,695,400 livres. A M. de Joyeuse, pour luy, Toulouse et autres villes : 1,470,000 livres. A M. de La Chastre, pour luy, Orléans, Bourges, et autres particuliers : 898,900 livres. A M. de Villeroy, pour luy, son fils, Pontoise et autres : 476,594 liv. A M. de Bois-Dauphin : 670,800 liv. A M. de Balagny, pour luy, Cambray, et autres particuliers : 828,930 livres A MM. de Vitry et Médarid : 380,000 livres. Plus, pour les sieurs vidames d'Amiens, d'Estrumel et autres, et les villes d'Amiens, Abbeville, Péronne et autres

places : 1,261,880 livres. Pour les sieurs de Belan, Joffreville et autres, Troyes, Nogent, Vitry, Rocroy, Chaumont et autres places : 830,048 liv. Pour Vézelay, Mascon, Mailly, et divers particuliers en Bourgogne : 457,000 livres. Pour les sieurs de Canillac, Monsan et autres, la ville du Puy et autres villes : 547,000 livres. Pour diverses villes en Guienne, les sieurs de Montpezat, Montespan et autres : 390,000 livres. Pour les traictés de Lyon, Vienne, Valence et autres villes, et divers particuliers en Lyonnois et Daulphiné : 636,800 livre. Pour la ville de Dinan et quelques autres : 180,000 livres. Plus, pour les sieurs de Leviston, Baudouin et Bevilliers, suivant les promesses à eux faictes : 160,000 livres *. »

Par l'aspect de ces documens secrets, on aperçoit quel fut le mobile déterminant de la restauration de Henri IV. Les subsides, les stipulations d'argent dominèrent tous les autres motifs ; l'intérêt présida à cet avénement plus que l'amour des sujets, et surtout que la loyauté féodale. C'est la plaie de tout gouvernement nouveau, que ces grandes concessions qu'il est obligé de faire aux ambitions intéressées qui l'entourent : elles nécessitent des emprunts, des impôts indéfinis ** ;

* Mss. Dupuy, vol. DXXXXIX. Etat des sommes acquittées à la charge du roi et du royaume. — Mss. de Colbert, vol, XXXII, regist. en parchemin.

** Sources d'abus et de monopoles glissés sur le peuple

et, au milieu de ces tristes charges, s'évanouit sa popularité.

Le besoin d'impôts, cette nécessité du multiplier incessamment les recettes, avaient soulevé le peuple. Jamais Paris et les provinces n'avaient été sous l'influence de circonstances plus déplorables ; il semblait que le ciel, comme à l'époque de l'occupation de la capitale par les huguenots de Coligny, se fût conjuré pour verser sur le peuple le fléau de ses colères. Une épidémie désolait la population pressée au milieu des rues étroites des cités *. Dans une nuit obscure, pleine de phénomènes électriques, le petit pont aux meûniers avait croulé tout à coup, et plus de trois cents habitans, « avec grande perte de biens », avaient été engloutis sous les décombres ou noyés dans la Seine. La multitude se demandait, dans ses douleurs et ses craintes, si ce n'était pas au triomphe du roi, chef des huguenots, vieux profanateurs des églises, qu'il fallait attribuer ces déplorables accidens et ces épouvantables misères !

On se souvient de l'appui qu'avait prêté le parlement à la restauration de Henri IV ; il se crut

de France, par Barthélemy Lalleman, in-8° (sans date). — Trésor et richesses pour mettre l'Etat en sa splendeur. 1597. In-8°.

* *Journal de Henry IV*, tom. 1. — *Journal de Johan Vaultier*, p. 337-338 et suiv., publié par M. Adhelm Bernier.

appelé à jouer un rôle de remontrances, comme seul corps politique, en l'absence des États-Généraux : « Plaise à Sa Majesté, disait le parlement, considérer le misérable estat de son royaume, la campagne déserte, les villes sans trafic, la fureur des gens de guerre, qui pillent et ravagent plus cruellement la France, faute de payement, que ne feroient les plus capitaux ennemys. Que bien que les misères des guerres civiles ayent introduict ceste calamité, néanmoins faut-il recognoistre que la guerre n'a point tant tué d'hommes à beaucoup près, que la pauvreté en a faict mourir de faim et de misère : quelque déguisement qu'on y puisse apporter, Sa Majesté en est responsable devant Dieu, qui luy a mis le sceptre en mains pour punir l'iniquité et soulager l'oppression du pauvre. Outre la pauvreté du peuple, la nécessité mesme en laquelle se trouve ordinairement Sa Majesté luy doit assez faire cognoistre que l'argent qui se lève excessivement sur son peuple n'estant employé à son service, tombe en d'autres mains que les siennes. Sa Majesté peut obvier à ces inconvéniens sans diminution des finances du royaume, retranchant seulement les divertissemens et larcins ordinaires qui se commettent journellement. Il plaira à Sa Majesté, en l'honneur de Dieu et par la commisération de son pauvre peuple, prendre luy-mesme cognoissance de ses affaires, comme Dieu luy en a donné l'entendement très-

capable. Et néanmoins, pour son soulagement, choisir un conseil composé de gens sans reproches, possédés du seul désir de le rendre bien servi et son peuple soulagé en sa dernière nécessité. Qu'il plaise à Sa Majesté se représenter l'exemple de ses prédécesseurs, mesme celuy du roy Charles VII, qui reconquist si heureusement la France, se servant de bons conseillers, au lieu de ceux dont il s'estoit trouvé mal servi. En ce seul choix consiste le bonheur du roy et du royaume, et toute l'espérance du restablissement de la France. S'il plaisoit au roy, pour éviter tout soupçon, commander à tous les parlemens du royaume luy nommer chacun six hommes : deux de la noblesse, deux de longue robe et deux des finances, toutes personnes signalées pour leur intégrité et prudence, parmi lesquels faire choix d'une douzaine tels qu'il luy plairoit, qui s'assembleroient le matin pour adviser aux affaires de ce royaume, et chaque après-disné en rendroient compte à Sa Majesté : Sadicte Majesté, par ce moyen, rencontreroit des conseillers qui la rendroient glorieuse et triomphante, et le peuple paisible, bénissant le temps de son règne et domination. Et afin que la peine de ceux qui ont mal servi Sa Majesté au maniement de ses finances serve de bride pour l'advenir à ceux qui seront employés, et que l'on recognoisse en Sa Majesté un désir de voir fleurir la justice en son royaume ; plaira à Sa Majesté ouvrir

la porte de la justice aux recherches des malversations qui ont consommé tant de millions d'or, sans que les charges du royaume ny les soldes et payemens des gens de guerre ayent esté aucunement acquittés*. »

Roi des chevaliers, brave compagnon de gentilhommerie, Henri IV comprenait peu ces remontrances des corps judiciaires. De quoi se mêlaient donc ces hommes de robe, incapables de manier l'épée? Le parlement s'était-il jamais montré aux champs de guerre? avait-il conquis une ville, sué à un siége ou bravé un carré de lances et d'arquebuses? A quoi le roi employait-il ses levées de deniers? à la solde des gens de guerre, à l'ornement et bâtisse de quelques maisons de plaisance; tout cela pour la joie de son peuple! « Mon compère, écrivait Henri IV au connétable de Montmorency, j'escriray aux gens tenant ma cour de parlement, suivant vostre advis, estimant qu'ils se font plus de tort qu'à moy par leurs belles déclamations qui ne servent qu'à tesmoigner leur mauvaise volonté et à scandaliser un chascun; j'en escriray aussi au premier président, lequel ne devoit souffrir estre passé si avant qu'on a faict, et vous diray sur ce subject qu'aucuns me veulent envier et reprocher le peu d'argent que j'employe à mes bastimens, comme si la

* Mss. de Colbert, vol. XXXII, reg. en parchem.

somme étoit si grande qu'elle fist faute à l'Estat, et si je la tirois des meilleurs deniers de mes peuples; et vous sçavez, mon cousin, que ce sont toutes parties égarées que je ramasse le mieux que je peux, lesquelles seroient employées ailleurs qu'à mon service si je ne m'en aydois; il n'y a que ce que je prends sur l'impost de Paris, dont la somme est si petite, que puisque c'est pour employer en chose qui m'apporte tant de contentement, elle ne me devroit estre plainte; car, en vérité, je n'ay autre plaisir et consolation en mes travaux que mesdicts bastimens, lesquels, si je faisois cesser maintenant, apporteroient plus de frayeur à mes subjects que de contentement, car ils croiroient que le péril et la nécessité de mes affaires seroient encore plus grands qu'ils ne sont *. »

Le 19, il ajoutait encore: « Je n'ay voulu mandor mon advis à la cour de parlement, ny au premier président sur leurs belles desclamations, parce qu'il me semble que mes œuvres leur doivent dessiller les yeux et desmentir ceux qui se prennent à moy de leurs maux, desquels ils ne discourroient tant à leur aise si j'eusse attendu pour bien faire qu'ils me l'eussent conseillé et n'eusse esté assisté d'autres que d'eux. Je ne me plains pas tant des fols ou insolens que des chefs qui sont

* Mss. de Béthune, vol. cot. 9044, fol. 43.

plus sages et mieux informés des affaires, ou du moins le doibvent estre, que les autres, d'avoir permis que l'on ayt passé si avant que l'on a faict; car telles deslibérations tumultuaires sont indignes de juges ordonnés pour punir les tumultes et séditions, et scandalisent plus qu'ils n'esdifient ceux qui les voyent, comme je m'assure que n'aurez oublié remonstrer; mais quand je sçauray plus particulièrement quelle en aura esté la fin, je leur en manderay ce qu'il me semble; cependant il ne sera que bien à propos qu'ils sçachent de vous, mon cousin, que je ne suis content de ce qui s'est passé, et que si l'appréhension du péril ou du mal public en a dévoyé aucuns, je sçauray bien les redresser dedans le droict chemin de la resvérence et de l'obéissance qui me doict estre portée, quand j'en seray adverti *. »

Les gens de robe, processifs, inquiets, ne tenaient pas compte des bonnes paroles du roi. Soutenus de l'opinion du peuple, ils persistaient dans de nouvelles remontrances et larmoyantes protestations. Henri IV, furieux, écrit une dernière fois au connétable Montmorency : « Mon compère; je suis bien marry que ces messieurs de la cour de parlement ayent encore faict les fols. Puisqu'il faut que j'y aille moy-mesme, je le feray, et aime mieux y aller dix fois que de

* Mss. de Béthune, vol. cot. 9044, fol. 46.

laisser perdre la France. Je retourneray dimanche coucher à Paris, et si ce jour-là vous voulez venir disner à Livry, vous verrez courre un cerf. Dictes à M. le chancelier qu'il se prépare à ce qu'il aura à dire; pour moy, j'y suis tout préparé. Bonsoir, mon compère. Ce 16 may, à Monceaux, 1597 *.

HENRY. »

Le roy y alla en effet, et les remontrances cessèrent. Ces plaintes et querelles avaient retenti dans le royaume. Il y avait un mécontentement populaire partout répandu; Paris fermentait. Là il y avait encore souvenir de la ligue. N'était-il pas à craindre que la capitale ne revînt à son ancien amour des Espagnols? Un mémoire fut envoyé à Henri IV avec de longs détails, qui constatent le fâcheux état de l'opinion publique et la nécessité de fortes mesures de surveillance.

« Un soin extresme est très-nécessaire pour Paris, où y a beaucoup de gens mal affectionnés, les uns armés, les autres qui le peuvent estre dans un soir par deux ou trois quincaillers. Joinct que ladicte ville n'estant mieux gardée qu'elle n'est, il est très-aisé de faire couler durant une semaine deux mille soldats déguisés, et autant le jour de devant l'entreprise, qui s'y rendroient de divers endroicts à poincts nommés, et auroient leur ren-

* Bibl. du Roi, mss. de Béthune, vol. cot. 9061, fol. 1.

dez-vous en certains lieux de la ville et à certaine heure ; et ne faut point doubter que le roy estant esloigné, la ville desgarnie de gens de guerre, les capitaines qui y sont, estant quelques-uns mal affectionnés et la plus grande part du tout ignorans de la guerre, plusieurs hors d'âge de mettre la main aux armes, il ne soict plus aisé à trois ou quatre mille hommes assistés de ceux de dedans qui ont le cœur espagnol, de se saisir de Paris, qu'il n'a esté à huit cents de s'emparer d'Amiens. Nous avons affaire à un ennemy vigilant et entreprenant; il nous le monstre bien tous les jours; des lettres manifestent son dessein sur Paris ; ses espérances ne se trouvent ordinairement que trop bien fondées. C'est au roy et à nous à y penser et songer que la perte de Paris abattroit et estourdiroit tellement le royaume qu'il est douteux s'il s'en releveroit jamais. » — S'ensuit une longue série de remèdes pour obvier aux surprises, trahisons sus-mentionnées : « Nous avons nécessairement besoin d'un chef auquel Paris ait grande créance, qui soict très-vigilant et résolu d'y mourir plustost que d'en sortir. On doict considérer combien est cuisante la faute de commettre les charges à ceux qui n'en sont capables, et que, si elle continue, l'Estat est perdu sans ressources. C'est à Sa Majesté à y penser, s'il luy plaist, non point pour Paris seulement, mais pour toutes les provinces et places importantes. Les capitaines de

Paris n'ont esté establis que pour deux ans; il les faut renouveler, et ne créer de ceux qui le sont à présent, sinon gens de main, très-fidèles au service du roy, courageux et de moyens qui puissent et veuillent prendre eux-mesmes la peine et le travail nécessaires jour et nuict pour rendre bon compte à Sa Majesté de sa ville capitale. — Les capitaines tiendront rosle de toutes personnes incognues qui entreront et sortiront de la ville, des lieux où ils vont et pour quelles affaires. — Desfenses seront faictes à tous bourgeois soict artisans, marchands ou autres de recevoir et coucher en leur maison ceux qui viennent des pays de l'ennemy ou villes par lui occupées. — Seront faictes desfenses, sous peine de la vie, de vendre armes offensives ou desfensives à personnes quelconques sans permission signée du bureau de la ville. — Ceux qui ont eu cy-devant billet d'exil, et qui n'ont faict cognoistre leur affection envers Sa Majesté, seront tenus de sortir hors la ville et fauxbourgs jusqu'à ce qu'ils soyent rappelés, comme feront aussi ceux qui par leurs paroles ou actions se feront cognoistre Espagnols. — Les archers du guet et trois cents arquebusiers seront tenus de faire, outre les guets ordinaires, bonnes patrouilles toutes les nuicts. — Si la peste se met à Paris, la ville sera aussitost despeuplée de gens de qualité, les pauvres mourront de faim et ne s'y gagnant plus rien, le roy n'en pourra avoir aucun secours,

et la ville courra grandissime hazard de se perdre; néanmoins on y donne aussi peu d'ordre que l'année passée. Les mendians valides et qui pourroient travailler aux champs, y sont en nombre effroyable, sans qu'on y apporte police quelconque; les rues sont plus sales que jamais, et les médecins qui advertissent ne sont escoutés. C'est pourquoy, puisque ceux qui devroient nuict et jour veiller à cela s'endorment, il est du tout nécessaire (si l'on ne veut s'en repentir à bon escient) d'establir un bureau composé de gens actifs et diligens de toute qualité, jusqu'au nombre de douze, qui, par commission vérifiée au parlement, puissent souverainement ordonner et exécuter tout ce qui concernera la santé *. »

Cette peinture de la position municipale de Paris a de tristes couleurs; la grande cité, loin d'avoir gagné à la restauration de son roi, en subissait de plus profondes misères. La situation de Henri IV n'était pas bonne : l'impopularité de son règne s'accroissait d'une déplorable manière; le peuple voyait avec douleur le prêche publiquement établi dans le palais même du Louvre, aux appartemens de la sœur du roi. Les faiblesses de Henri IV pour la marquise de Moneau étaient odieuses; quand il la créa duchesse de Beaufort, la multitude l'appela la *duchesse d'ordure* **;

* Mss. de Béthune, vol. cot. 9067, fol. 55.

** *Journal de Henri IV*, ad ann 1597.

et les pasquils représentaient le roi comme un autre Sardanapale vivant sans cesse aux bordels ez royaume de couardise, et mettant la France en morceaux pour satisfaire madame la marquise*.

Sans doute il faut un peu se défier des dépêches espagnoles sur son avènement; mais il en est une curieuse, qui indique les alarmes publiques, la surveillance inquiète des hommes d'armes, et combien chaque jour la sûreté de Henri IV était menacée par des complots incessamment renouvelés. « Dernièrement on a arresté à Chatou, qui est un petit bourg non loin de Sainct-Germain-en-Laye, huit soldats armés, que l'on a accusés d'estre embusqués là pour assassiner le Béarnois au moment qu'il voudroit partir **; ces soldats ont esté mis à mort sans jugement. On a arresté égale-

Ha vous parlez de votre roy!
Non fais, je vous jure ma foy,
Par Dieu j'ay l'ame trop réale;
Je parle de Sardanapale.
Non sempre sta in bordello
Hercule, non se fare immortello.
Au royaume de couardise
Où pour madame la marquise
Les grands mous sont mis en monceaux,
Et toute la France en morceaux
Pour assouvir son P***.

** *Acusados que estavan alli para matar al Vendoma al tiemp que queria salir.*

ment le vicaire de la paroisse de Sainct-Nicolas-des-Champs de la ville de Paris, accusé d'avoir dict qu'il avoit un couteau lequel pourroit très-bien donner un coup à la jacobine *. Cest ecclésiastique a esté condamné à mort par la chambre criminelle; en ayant appelé à la cour, on n'a poinct voulu l'entendre, et on lui a donné seulement trois jours pour se préparer à la mort. Je m'abstiens de toute réflexion sur cet atroce système de sang; les faicts les suggéreront de reste à Vostre Majesté. Le prince de Béarn vient d'envoyer un mandement exprès au parlement par le sieur d'Emery, pour qu'il ayt à vérifier l'esdict de la liberté de conscience de l'an 1577. Le parlement, vivement partagé sur ce poinct, a resté deux jours avant de se prononcer; cependant je crois qu'il enregistrera l'esdict. On a faict une perquisition générale dans les maisons de Paris avec l'attention la plus rigoureuse **, et il s'en est suivi l'arrestation d'une infinité de catholiques. Cependant on avoit donné pour prétexte à ces visites domiciliaires la nécessité de saisir chez les hérestiques toutes les armes avec lesquelles ils comptoient se révolter : aux hérestiques on a substitué

* *Que tenia un enchillo con el que el podia bien azer un golpe a la Jacopina.*

** *Una visita por toda la casas de Paris con granda diligencia y curiositad.*

les catholiques. Bourbon a esté obligé de se rendre à Lyon par suite des craintes sérieuses qu'inspirent les ravages de M. de Nemours, lequel attend encore de nouvelles forces. Les habitans de Lyon sont accablés des frais énormes que leur cause le connétable de Montmorency. Il ne prend conseil que de luy-mesme dans tout cela, ce qui les indispose profondément. Le Béarnois a promis, dict-on, de le faire rappeler à Paris; mais Montmorency a eu soin de s'excuser desjà; et, pour mieux réussir, il vient d'envoyer sa femme qui arrivera sous peu de jours icy *. M. d'Espernon, dans le midy de la France, s'est declaré contre Henry, et se proclame l'ennemy des héretiques, ainsi qu'il l'a promis pour la conservation de la desfense de la religion catholique. L'armée de Vostre Majesté est tousjours aux environs de Cambray. Elle se recrute considérablement, et ses provisions de toute espèce sont immenses. On vient de publier à Paris une ordonnance portant que tous ceux qui ont quitté la ville, sans estre au service royal, seront condamnés à mort comme soupçonnés d'appartenir à la saincte-union. Encourront la mesme peine ceux qui les recevront ou ne les dénonceront pas. Jamais les rigueurs exercées à Tours n'esgalèrent celles de Paris,

* *Y por mejores excusas embia a qui a su muger, laqual llegara oy en Paris.*

où les hérestiques commandent en maistres *. »

La chose en était à ce point d'impopularité à Paris, que le roi était obligé de défendre toute assemblée pour les élections d'un prévôt et échevins ; car partout où se trouvaient trois hommes du peuple, partout se faisaient entendre les regrets du passé, le désespoir du présent et de l'avenir. Henri IV écrivait aux prévôt des marchands, échevins, quarteniers et bourgeois de Paris : « Très-chers et bien amés ; désirant régler les eslections des prevost des marchands et eschevins de nostre bonne ville de Paris, afin d'obvier aux monopoles et abus qui s'y peuvent commettre ; pour plusieurs autres considérations, justes et grandes, nous vous avons interdict et desfendu, interdisons et desfendons faire aucune assemblée le 16e de ce présent mois pour l'eslection d'un prevost des marchands et de deux eschevins ; voulant que ceux qui y sont à présent continuent leurs charges, sans qu'il soit procédé à aucune eslection, ny qu'ils soyent tenus de prester nouveau serment ; vous faisant très-expresses desfen-

* *Donde los heroes mandan asolutamente.* Archives de Simancas, B 84 49. — Ce paquet est composé des correspondances : 1° du duc de Feria (de Bruxelles ou Flandre) ; 2° du duc de Ledesma (de Nantes) ; 3° du duc de Mercœur (Bretagne) ; il n'y en a que très-peu ; 4° du général espagnol don Juan de l'Aguila (Bretagne).

ses d'y contrevenir, à peine de désobéissance *. »
Le 13 aoust il y eut assemblée à l'Hostel-de-Ville pour deslibérer sur la lettre cy-dessus, et fut advisé tout d'une voix qu'il sera faict très-humbles remonstrances au roy de la teneur des privilesges de la ville, et Sa Majesté suppliée de maintenir ladicte ville en ses droits comme elle a promis; de plus, aller par-devant nosseigneurs du parlement faire entendre le présent advis, supplier la cour vouloir assister ladicte ville auxdictes remonstrances, et qu'il soit desputé aucuns de la compagnie pour assister M. Talon, eschevin, desputé pour faire lesdictes remonstrances. Sur l'advis de ces deslibérations, Henry IV escrivit au prevost des marchands : « M. Langlois, ayant esté adverty de la deslibération du corps de ma ville de Paris, et l'ordonnance que ceux de mon parlement ont faicte là-dessus touchant de procéder à l'eslection des prevost des marchands et eschevins de madicte ville, je vous fais ce mot pour vous dire que vous mandiez les quarteniers de ma ville, et leur fassiez desfenses de ma part, sur peine de privation de leurs charges, que je veux qu'il ne soit aucunement procédé à ladicte eslection, et faictes que ceux qui ont estés desputés auprès de moy ne viennent **. »

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XIV, fol. 302.
** Registres de l'Hôtel-de-Ville, XIV, fol. 307.

Nouvelle assemblée du bureau le 15, où l'on advisa que la résolution prise en l'assemblée du 13 seroit exécutée et l'eslection faicte; le scrutin porté au roy par les scrutateurs, assistés des desputés nommés pour les remonstrances. Il y eut, en effect, assemblée générale le 16. On y réeslut le prevost Langlois, et où l'on nomma deux autres eschevins; ce qui fut encore cassé par le roy. »

Que de regrets n'avaient-ils pas ces bons bourgeois de Paris, d'avoir prêté la main à cette restauration de Henri IV, qui les privait de leurs priviléges! Qu'était devenu ce temps où la bourgeoisie se pressait en son Hôtel-de-Ville, pour élire librement ses échevins et prévôts, capitaines de quartiers et dixainiers? Plus d'indépendance populaire; la chaire était muette; les pamphlets, huitains, dixains, pasquils, avaient cessé d'égayer la multitude contre les vices de la cour: on pendait les écrivains méchans qui osaient médire d'Henri IV, de ses courtisans, brillante chevalerie, de ses maîtresses, accablées sous les pierreries et diamans, ternis par les larmes du pauvre peuple, comme le disait le révérend père Rose, évêque de Senlis. L'esprit de la ligue n'était point éteint avec la fédération provinciale; il n'y avait plus ni résistance matérielle dans les villes, ni guerre civile sous un autre drapeau. Mais alors commençait à se développer la résistance morale;

elle était partout, dans l'opinion alarmée, dans le parlement, à l'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire dans les trois forces qui avaient aidé au rétablissement de Henri IV. La fierté chevaleresque du roi s'offensait de ces résistances; il avait exposé sa vie, frappé d'estoc et de taille pour conquérir son royaume; qui pouvait le lui disputer? était-ce une bourgeoisie couarde qui s'était agenouillée pour lui offrir les clefs de Paris? était-ce un parlement qui devait son pouvoir à sa clémence? était-ce un Hôtel-de-Ville dont le beffroi séditieux avait appelé, six ans, le peuple aux armes contre cette cornette blanche qui flottait aujourd'hui glorieuse et resplendissante sur les hautes tours de Notre-Dame?

FIN DU TOME SEPTIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XCVI.

(Pages 1 à 20).

SITUATION DES PROVINCES. — DÉCADENCE DE LA LIGUE.

1593—1594.

Fédération des cités. — Secours mutuels des provinces. — Lyonnais. — Guienne. — Languedoc. — Provence. — Picardie. — Bretagne. — Efforts du parti de la ligue.

CHAPITRE XCVII.

(Pages 21 à 38.)

TENDANCE MUNICIPALE DE PARIS VERS LA PAIX.

1593—1594.

Agrandissement du parti bourgeois et conciliateur. — Conférences chez l'abbé de Sainte-Geneviève. — Séparation du duc de Mayenne d'avec la bourgeoisie. — Son rapprochement avec le parti populaire. — Situation de ce parti. — Méfiances de Mayenne. — Gouvernement du duc de Brissac. — Plan du maréchal de Rosne pour la défense de Paris.

CHAPITRE XCVIII.

(Pages 39 à 67.)

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE DE L'ESPAGNE.

1593—1594.

Situation des Espagnols à Paris. — Dépêches de Taxis. — Du duc de Feria. — D'Ibarra. — Correspondance du duc de Mayenne avec Philippe II. — Du duc d'Aumale. — De Guise. — Rapport d'un agent d'Espagne auprès de Henri IV. — Diplomatie de Henri. — Ses projets sur l'Espagne.

CHAPITRE XCIX.

(Pages 68 à 112).

LE CAMP DU BÉARNAIS. — NÉGOCIATIONS A ROME. — LE SACRE. — SURPRISE DE PARIS PAR HENRI IV.

1593—1594.

Zèle catholique de Henri de Navarre. — Rapports avec le Pape. — Négociation du duc de Nevers. — Déclaration royale. — Sacre de Henri IV. — Plaintes des huguenots. — Rupture de la trève. — Reddition de Meaux. — Pamphlets. — Rapports avec Brissac. — Trahison dans le bureau de la ville de Paris. — Entrée des huguenots et royalistes. — Surprise de la ville. — Charte concédée. — Situation de Paris après l'entrée de Henri IV.

CHAPITRE C.

(Pages 113 à 141.)

MOUVEMENT MILITAIRE DES ESPAGNOLS. — DÉPÊCHES SUR LA REDDITION DE PARIS.

1594.

Rapport des envoyés espagnols sur les forces de la ligue dans les provinces. — Depêche de don Diégo d'Ibarra sur l'entrée de Henri IV à Paris. — Du duc de Feria. — De J. B. Taxis. — Sauf-conduit des Espagnols. — Départ de la garnison de Paris.

CHAPITRE CI.

(Pages 142 à 169.)

PREMIERS ACTES DE L'AVÈNEMENT DE HENRI IV.

1594.

Henri IV roi de France. — *Te Deum* à Notre-Dame. — Translation du parlement à Paris. — Réorganisation du conseil municipal. — Actes de la Sorbonne. — Pamphlets contre la ligue. — Mouvement parlementaire et bourgeois. — Mesures d'exil. — Actes contre les prédications.

CHAPITRE CII.

(Pages 170 à 186.)

GOUVERNEMENT DE LA LIGUE APRÈS LA PRISE DE PARIS.

1594—1595.

Translation du siége de la ligue à Soissons et à Laon. — Situation territoriale de la ligue. — Bretagne. — Provence. — Bourgogne. — Languedoc. — Picardie. — Traités particuliers. — Reddition de Rouen. — Bourges. — Le duc de Mayenne et les Espagnols.

CHAPITRE CIII.

(Pages 187 à 211.)

L'ESPAGNE ET LA LIGUE APRÈS LA PRISE DE PARIS.

1594.

Division entre le duc de Feria et le duc de Mayenne. — Rapport du duc de Feria au roi Philippe II. — Lettre de défi du duc de Mayenne. — Traité des Espagnols avec les gouverneurs de La Fère et de Ham. — Campagne de Picardie.

CHAPITRE CIV.

(Pages 212 à 237).

RÉACTION CONTRE LA LIGUE ET L'ESPAGNE.

1594—1595.

Attentat de Jean Châtel. — Expulsion des Jésuites. — Réaction parlementaire. — Arrêt contre M. d'Aumale. — Mesures contre les prédicateurs. — Situation diplomatique. — Influence d'Élisabeth. — Déclaration de guerre contre l'Espagne.

CHAPITRE CV.

(Pages 238 à 262.)

NÉGOCIATIONS A ROME POUR L'ABSOLUTION D'HENRI IV. — ENVOI D'UN LÉGAT.

1593—1595.

Les négociateurs d'Ossat et Duperron. — Le pape Clément VIII. — Intrigues de l'Espagne. — Histoire des négociations. — Conditions publiques de la réconciliation. — Conditions secrètes. — Abjuration. — Envoi d'un légat à Paris.

CHAPITRE CVI.

(Pages 263 à 291.)

TRANSACTION AVEC LA GENTILHOMMERIE DE LA LIGUE. — NOTABLES DE ROUEN.

1595.

Négociations de Henri IV avec le duc de Guise. — Le gouvernement de Provence. — Mécontentement du duc d'Épernon. — Son rapprochement avec Philippe II. — Arrangement avec le duc de Mayenne. — Concessions. — Les notables assemblés à Rouen. — Résolutions.

CHAPITRE CVII.

(Pages 292 à 303.)

OPÉRATIONS MILITAIRES. — PACIFICATION.

1595 — 1597.

Guerre contre l'Espagne et la Savoie. — Campagne de Bourgogne. — Campagne de Picardie. — Succès des Espagnols. — Prise de Cambrai, Calais, Amiens. — Commandement des armées royalistes.

CHAPITRE CVIII.

(Pages 304 à 327.)

PACIFICATION DES PROVINCES.

1596—1598.

La Provence. — Soumission du parlement. — Attitude de Marseille. — Les échevins Daix et Casault. — Le capitaine Libertat. — Trahison. — Reddition de Marseille. — Languedoc. — Bretagne. — Le duc de Mercœur. — Concessions. — Charte de priviléges.

CHAPITRE CIX.

(Pages 328 à 349.)

SITUATION INTÉRIEURE DU ROYAUME. — ÉTAT DE L'OPINION.

1597—1598.

Dépenses de Henri IV pour la pacification. — Appauvrissement du trésor. — Impôts. — Querelle avec le parlement. — Opinion de Paris. — Murmures. — Besoin de la paix. — Esprit de la ligue.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE

DE LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

HISTOIRE

DE

LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV;

PAR M. CAPEFIGUE.

Ce prince est d'étrange nature,
Je ne sais qui diable l'a fait;
Car il récompense en peinture
Ceux qui le servent en effet.
Vers de d'Aubigné.

TOME HUITIÈME.

BRUXELLES,
LOUIS HAUMAN ET COMP., LIBRAIRES.

1835.

France et de Navarre ; le manifeste des batailles ne parlait que des vieux griefs de la maison de Bourbon et du souvenir des dissensions civiles fomentées par l'Espagne. Toutefois, la situation politique de l'Europe, la complication d'intérêts et de principes qu'avait jetée la réforme parmi les peuples, le nouveau droit public qu'elle avait fait naître, donnaient de nombreux auxiliaires à Henri IV. Ces auxiliaires pouvaient seuls rendre les chances égales dans cette vaste lutte. Le roi de France aurait-il jamais résisté avec sa brave, mais peu nombreuse chevalerie, aux *regimentos* espagnols envahissant de tout côté la monarchie par la Flandre, la Bourgogne, les Pyrénées et la Bretagne ?

C'était donc par des alliances, par les secours constans et efficaces des étrangers, que Henri IV pouvait espérer de lutter contre Philippe II. Depuis sa triste jeunesse de Béarn, le roi de France avait trouvé appui dans Élisabeth d'Angleterre. La *pauvre vieille* avait fourni subsides, régimens d'Écossais, Anglais, Irlandais même, belles troupes qui marchaient sous le canon sans s'émouvoir. La conversion de Henri IV au catholicisme avait un peu affaibli ces liens d'intimité ; le principe d'une foi commune, la réforme, n'agissait plus sur l'alliance, mais les intérêts de la France et de l'Angleterre étaient tellement liés contre la puissance de l'Espagne et la monarchie

universelle de Philippe II, qu'il était désormais impossible de les séparer. Henri IV entraînait donc à sa suite l'Angleterre, qui ne pouvait jamais souffrir que l'Espagnol dominât la Flandre et pût commander le détroit par Calais.

Les Pays-Bas hollandais faisaient également une imposante diversion à la guerre de l'Espagne contre la France. Déjà constitués sous la maison d'Orange, ils tenaient à leur solde des régimens français, tandis que leurs marins et les Allemands levés par leurs subsides s'avançaient sur la Flandre espagnole. La Hollande n'était plus cette colonie de révoltés secouant avec effort le joug de Philippe II ; l'esprit du commerce et de la réforme avait là porté ses fruits. C'était un fait immense pesant de tout son poids dans la balance des relations d'État à État. Quand l'archiduc Albert préparait une expédition contre la Picardie, le prince Maurice paraissait sur les frontières nord, conduisant une brave et forte armée. De telles diversions étaient un appui décisif pour Henri IV.

Les princes réformés de l'Allemagne agissaient bien par le sentiment commun d'une haine religieuse contre la maison d'Autriche, mais au-dessus de ce sentiment même était pour eux la question des subsides ! Jamais les reistres et les lansquenets, les capitaines qui les conduisaient, n'avaient hésité, par des motifs de conscience, lorsqu'il

s'agissait de toucher une bonne pension, une solde considérable. On se battait pour Henri IV catholique comme pour le Béarnais protestant ; il y avait des reistres et lansquenets tout à la fois au service des Pays-Bas hollandais, des Espagnols et de Henri IV. Aucun principe de nationalité n'unissait les généreux enfans de la Germanie ; la féodalité avait là si fortement morcelé l'unité territoriale, que le souvenir de la patrie commune n'existait plus.

Les cantons Suisses étaient plus vivement nuancés pour le principe religieux. Genève, l'austère Genéve, avait vu avec douleur Henri IV embrasser la *superstition* romaine, le papisme tant flétri par Calvin; mais pouvait-elle se séparer d'un protectorat qui la sauvait des armes de la Savoie ? ne devait-elle pas appeler à l'aide de Henri IV toutes les forces helvétiques dont la réforme pouvait disposer? Le triomphe du principe catholique et de Philippe II devait amener la réunion de la république calviniste aux terres de la Savoie, la perte de la liberté politique et de l'indépendance souveraine. Genève se dévoua à la cause française ; elle encouragea tous les cantons réformés à prendre les armes ; ses ministres firent entendre la parole des Écritures, et l'habile correspondance du roi de France engagea invariablement les Suisses dans la ligue contre la maison d'Autriche.

La monarchie espagnole luttait seule contre la coalition des forces hostiles à son principe : cette monarchie embrassait alors les deux hémisphères; non seulement elle pouvait armer la population belliqueuse et chevaleresque de quatorze royaumes ou provinces unies sous son sceptre, mais encore les vieilles bandes de Naples, de Sicile, de Parme et Plaisance, noircies sous le soleil d'Afrique. Par la Franche-Comté et la Savoie, l'Espagne communiquait avec ses provinces des Pays-Bas, et cernait la France comme d'une longue barrière de régimens de piquiers et de hallebardiers : ces régimens avaient débordé sur la Flandre et la Picardie; leur avant-garde était à Dourlens, sous le capitaine Hernando Tello, tandis que Henri IV convoquait le ban et l'arrière-ban de sa gentilhommerie, et fixait le rendez-vous de l'armée à Amiens, où s'accumulaient pêle-mêle les magasins d'armes, d'argent, de vivres pour la campagne. Voilà que le roi apprend tout à coup qu'Amiens venait d'être surpris par les Espagnols *.

* « Le mercredy, 12 de ce mois de mars, veille de la mi-caresme, pendant qu'on s'amusoit à rire et à baller, arrivèrent les piteuses nouvelles de la surprise de la ville d'Amiens par l'Espagnol, qui avoit faict des verges de nos balays pour nous fouester, de laquelle nouvelle Paris, la cour, les danses et toutes les festes furent fort troublées, et mesme le roy, étant comme estonné de ce coup. » *Journal de Henri IV*, ann. 1597.

« Le capitaine Hernando Tello Porto-Carrero, gouverneur de Dourlens pour les Espagnols, laquelle ville fut prise au roy le jour Sainct-Jacques dernier, mit à exécution son entreprise sur Amiens, ne demandant qu'à accroistre sa renommée; et pour y parvenir, rassembla les garnisons voisines, et après avoir plusieurs fois, en habits déguisés, recognu la ville, il y fit approcher et mettre ses gens en embuscade dans le lieu de la Magdeleine, proche la ville, le mardy 11 mars de la présente année 1597. Pendant que les habitans étoient à l'église à ouïr le service, luy et les siens, contrefaisant les manans et vivandiers, portant hottes de pommes, noix et autres denrées, chassant devant eux des chevaux et asnes de bast et de somme, et faisant froid, feignirent d'aller chauffer ès corps-de-garde, où exprès ils se laissèrent tomber avec leurs charges de pommes et noix, que les gardes s'amusèrent à ramasser; et lors ledict Hernando Tello et autres capitaines se saisirent des armes et corps-de-garde, pendant que certains coches et chariots étoient sous les herses et portes; et ceux qui estoient dans lesdicts coches en sortirent en armes et gagnèrent aisément icelles portes, sans aucune résistance; puis, à leur signal, ceux qui estoient en embuscade arrivèrent à toute bride et entrèrent furieusement dans la ville, où marchoient des premiers quatre braves capitaines armés de

toutes pièces, avec leurs pertuisanes, soutenus de grand nombre de mousquetaires et arquebusiers qui tiroient incessamment par les rues, rasant les fenestres et les huis des maisons, seulement en intention de faire rasfle et gorge-chaude ; mais voyant qu'ils ne trouvoient aucune résistance, poursuivirent leur fortune et se rendirent maistres de la ville, désarmèrent les habitans, et donnèrent ordre à tout ce qui leur estoit nécessaire. Ils y trouvèrent de grandes richesses et toutes sortes de munitions de guerre, que le roy y avoit faict naguère mener *. »

C'était là une expédition hardie, une trouée d'avant-garde plus à craindre pour le moral de l'armée que pour le résultat stratégique. Sans doute, si l'archiduc Albert avait été en ligne pour couvrir Amiens, poste très-avancé, alors la position de l'armée de Henri IV eût été compromise ; mais tenir Amiens avec deux régimens seulement contre toutes les forces royales, c'était une de ces glorieuses fanfaronnades que les Espagnols

* Chronique de Jehan Vaultier, de Senlis. — Je citerai souvent cette chronique, parce que le sieur Vaultier, bon bourgeois habitant de Senlis, vieux arquebusier en retraite, suivait pour la campagne de Picardie tous les mouvemens des armées, qui se faisaient non loin de son pays. Il mettait en écrit jour par jour ce qui se passait de remarquable ; aussi fait-il connaître bien des détails qu'on ne rencontre nulle part.

aimaient à sceller de leur rang. « Le roy estant adverti de ce que dessus, envoya en diligence le mareschal de Biron pour investir et assiéger Amiens et garder les passages, de peur que les ennemys n'y entrassent avec plus grande puissance, fit dresser un pont à Longpré sur cinq bateaux pour passer et repasser la Somme, où il y avoit garde, et l'armée campa en ce lieu. On y fit plusieurs tranchées avec plusieurs forts ès avenues de ladicte ville, qui continuèrent jusqu'aux fossés et remparts d'icelle. Tost après le roy partit de Paris et fut à Beauvais, qui estoit en grand branle et prest à se rendre à l'ennemy, s'il s'y fust présenté. Il y séjourna en attendant les forces de sa noblesse, qui y arrivèrent de toutes parts, avec lesquelles, après les avoir assurés et mis en garnison pour les garder et donner ordre à tout, il s'achemina audict Longpré, où estoit son armée *. » L'armée royale était forte de gentilhommes et d'étrangers : « Le 12 aoust, M. le duc de Mayenne arriva en l'armée avec grand nombre de noblesse et compagnies, tant d'hommes de pied que de chevaux, sans ceux qu'il avoit envoyés au précédent. Le lendemain arriva en ladicte armée six cents Anglais de la garnison de Sainct-Valery et du Crotois ; et comme ils marchoient en parade proche de leurs quartiers pour se rendre et loger avec leurs

* Chronique de Jehan Vaultier, pag. 367.

régimens, trois soldats d'un rang furent tués d'un seul coup de canon. Ils ne laissèrent pour cela de marcher plus gravement : auquel quartier, qui estoit proche de Patience, l'ennemy ne cessoit de tirer: ils y estoient quinze enseignes complètes de trois cents hommes chacune. Le 14 aoust, suivant le mandement du roy, arriva en ladicte armée le régiment de Normandie, avec leurs bonnets rouges, composé de quinze cents hommes lestes, qui avoient cy-devant esté contraires à Sa Majesté, conduits sous la charge du capitaine Boniface, qui, durant ces troubles, commandoit pour le party des princes dans le mont et citadelle de Sainct-Catherine de Rouen, à présent ruiné et démoli. Le 4 septembre arriva en ladicte armée le régiment de la ville de Paris, composé de quinze cents hommes fort lestes *. »

Ainsi Paris même avait levé son régiment, tant les périls paraissaient graves, tant la monarchie était menacée ! Il fallait voir, malgré cette cohue, le bel ordre, la belle tenue des camps devant Amiens : « L'armée du roy estoit campée dans un vallon, à l'entour et au dedans le lieu de la Magdeleine où il estoit logé, MM. les princes autour de luy, comme M. le prince de Conti, de Montpensier, le connétable de Sainct-Paul, de Mayenne, de Nemours et autres grands seigneurs, les finan-

* Chronique de Jehan Vaultier, pag. 362, 363, 367.

ciers, vivres et munitions; entouré de ses régimens, de ses gardes et compagnies françaises, le régiment des Suisses du colonel de Soleure; les Suisses et lansquenets du colonel de Galatie, ordonné pour l'artillerie, taxe et munitions d'icelle; tous les régimens chacun à part soy, et tous d'un rond en croissant, estant en grand nombre, et celuy des Anglois et Irlandois tout le dernier et proche de la justice de la ville nommée *Patience*, et la cavalerie à l'entour de l'infanterie sur les aisles. Il y avoit en ladicte armée plusieurs belles places publiques, rues et paroisses, entre lesquelles il faisoit beau voir celle des grossiers et merciers de Paris, beaux marchés, belles boucheries, estapes à vin, tant par terre que par eau, apports de grains, foin, paille, bois de toute sorte pour bastir, faire loges et pour brusler, et de toutes autres sortes de marchandises nécessaires à une armée royale, et nommoit-on ce lieu la place Maubert, sans les autres places et rues qui avoient chascune leurs noms, comme les Halles, rue Sainct-Denis et autres; mesme quand il y arrivoit quelques grands seigneurs, Sa Majesté prenoit plaisir à les mener voir icelles. Toutes sortes de mestiers étoient en ceste armée, qui y arrivoient de toutes parts, jusqu'à des corroyeurs avec leurs establis et ustensiles, servant à chacun mestier, y faisant leur profit, autant et plus que s'ils avoient esté en leurs maisons; et l'on eust plustost pris ce

lieu pour quelque grande villasse que pour une armée qui fut faicte en peu de temps, en s'accroissant de plus en plus *. »

On voyait par ce bel ordre des tentes que ce n'était plus seulement le roi de Navarre qui, brave aventurier, conduisait des armées de gentilshommes sans frein et sans discipline. Biron était un homme de tactique; les ducs de Mayenne, de Nemours avaient long-temps commandé avec prudence; tous ces noms des généraux de la ligue parlaient aux sympathies populaires; n'y avait-il pas, au camp même, un régiment des ligueurs de Paris!

Le brave Hernando se défendait dans Amiens contre toute l'armée du roi, avec un héroïsme digne des temps de la chevalerie; il ne désespérait pas de vaincre l'armée royale; il écrivait à l'archiduc Albert: « Je vous ay mandé cy-devant de m'envoyer quelques hommes. Je crois que ne l'avez pu faire, puisque ne les avez envoyés; ce sera la bonne fortune du prince de Bearn, car avec mille hommes de plus, j'aurois coupé la gorge à toute son armée. Nous avons faict une sortie où il en est mort cinq cents de l'ennemy, et entre iceux des mestres-de-camp, des personnes de plus grande qualité et beaucoup de noblesse. L'ennemy a si grand peur, qu'aussitost que nous

* Chronique de Jehan Vaultier, de Senlis, p. 377, 379.

baissons le pont de la ville pour quelque chose que ce soict, il quitte incontinent les tranchées et se met en garde. Avec tout cela, l'ennemy s'approche avec grande diligence, et quand ceste lettre arrivera en vos mains, il sera logé sur les fossés; et encore que ne perdions pas courage, cela nous donnera beaucoup de peine, car nous avons affaire avec toute la France, aux yeux et à la vue de son prince. Hastez-vous donc et ne nous donnez point occasion de perdre courage, maintenant que nous commençons à descouvrir qu'il y a des volontaires lasches, lesquels s'assureront s'ils ont advis de vostre venue. Quant à moy, je ne perds courage, et le monde ne m'ostera jamais l'honneur. Je mourray avec cela, et ce me sera un assez honorable tombeau; ce qui arrivera sans faute, puisque mes ennemys font estat de ne m'avoir jamais qu'à force de canon *. »

Ces pressantes dépêches avaient pour objet d'appeler l'archiduc Albert qui s'avançait lentement au secours d'Amiens et de son brave capitaine. Rien de hardi ne fut fait par l'armée espagnole qui craignait pour ses derrières la marche rapide du prince Maurice des Pays-Bas. Il y eut des escarmouches et point de batailles; Hernando, à peine secouru, se défendit comme un héros; puis un

* Chronique de Jehan Vaultier, de Senlis, pag. 357.

beau jour « il y décéda d'un coup de balle de mousquet, comme il visitoit la bresche, estant sur le pont de la porte Montrescu. Le seigneur marquis de Montenegro fut mis en son lieu et place. »

La brèche était faite sur l'épaisse muraille, et les secours espagnols n'arrivaient pas; Montenegro n'avait point l'énergie du brave Hernando, il demanda à capituler; et comme Henri IV craignait toujours le mouvement de l'armée espagnole, des conditions larges furent accordées au gouverneur d'Amiens. « Tous ceux de la ville et autres, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, pouvoient en sortir emportant avec eux les biens qui leur appartenoient, et l'on permettoit à ceux qui y vouloient demeurer de le faire en toute sûreté. Tous les gens de guerre pouvoient également sortir en liberté et avec tous les honneurs, c'est-à-dire, avec armes, bagages, canons et mèche allumée, drapeaux déployés et tambours battans. Des charrettes devoient estre fournies par le party du roy aux blessés jusqu'à Dourlens ou Bapaume, avec escorte. Les malades restant dans la ville devoient y estre traictés aux frais des vainqueurs, et non les sortans payer les drogues et médicamens. Les prisonniers estoient mis en liberté de part et d'autre. Enfin un article d'honneur lugubre avoit esté stipulé par le suc-

cesseur de Porto-Carrero : Montenegro demanda qu'on ne touchast poinct au tombeau de Hernando et des autres officiers morts pendant le siége ; ce qui lui fut accordé, sous la réserve que les inscriptions ou bas-reliefs de ces monumens ne continssent rien d'injurieux à la nation françoise. » C'était un noble sentiment de piété et de respect que celui qui dirigea les Espagnols dans cette circonstance. Les Français trouvèrent là le casque et la cuirasse de Hernando, et furent étonnés de les voir si petits qu'on les eût pris pour l'armure d'un enfant, tant sa taille répondait peu à la grandeur de son courage.

« La ville rendue, chascun s'efforça d'y entrer pour recognoistre et voir le tout, comme les fortifications, desfenses, boulevards, et principalement la belle esglise de Nostre-Dame où est le chef de sainct Jean, au chœur d'icelle, et devant lequel autel estoit ensépulturé le corps dudict Hernando Tello de Porto-Carrero, duquel, pendant que Sa Majesté estoit avec son armée au pays d'Artois et autres lieux, ils enlevèrent le corps et autres qu'ils emportèrent en leur pays, et y laissèrent seulement les trophées qui estoient ses armes, corcelet, haubert, casque, brassards, cuissards, grève, gantelets, espée d'armes, esperons, enseignes, guidons, trompettes et autres choses de remarque, avec un grand tableau où

estoit escrit en lettres d'or son espitaphe *. »

La prise d'Amiens finit en quelque sorte la campagne; il y eut bien des bravades de chevaleries faites contre Arras. L'archiduc Albert demeura impassible; il était inquiet de l'invasion du prince Maurice dans les Pays-Bas. La ligne d'Arras était débordée; n'allait-il pas être serré entre deux armées également braves, également formidables? Il y avait cela de particulier dans la prudence espagnole, qu'à force de précautions elle perdait le fruit de ses conquêtes; les généraux exagéraient la stratégie; ils marchaient en masse,

* Voici cette épitaphe :

HIC VIVET

MEMORIA NOBILIS VIRI ET ANTIQUISSIMÆ PROSAPIÆ

COLONELLI FERDINAND TEILLO PORTO-CARRERO.

PRIMUS FUIT PRO REGE NOSTRO CATHOLICO PHILIPO SECUNDO

NECNON PERFECTISSIMO PRINCIPE AUSTRIACO

ALBERTO CARDINALI

HUJUS AMBIANENSIS URBIS GUBERNATOR.

QUAM URBEM AGGRESSUS EST, DEO ADJUTORE

VIRTUTE, JUSTITIAQUE ET RELIGIONE COHÆRENTE.

obiit quartâ septembris, anno 1597.

Lesquels trophées et autres choses de remarque ont été depuis ôtés par les habitans d'Amiens, pour en faire perdre la mémoire, attendu qu'ils en recevaient de grands affronts, pour s'être laissés surprendre de telle sorte. — Chronique de Jean Vaultier de Senlis, publiée par M. Adhelm Bernier.

Il paraît que le chroniqueur Vaultier aimait beaucoup à

à l'abri de leurs chars, défendus par de longs canons et couleuvrines ; cet ordre était bien pour une retraite, sans doute ; mais à quoi aboutissait-il dans une marche en avant, où il fallait ce courage aventureux qui risque quelque chose pour courir au triomphe ? La chevalerie du Béarnais caracolait autour des vieilles bandes wallones ; les Espagnols épargnaient ainsi les hommes, ne compromettaient pas leur camp ; mais ils défendaient difficilement les positions hasardées. Henri IV dut à la pétulance française une partie de ses succès, et ses succès lui donnèrent la grande paix de Vervins.

s'occuper d'épitaphes, de tombeaux. Il avait voyagé en Italie, car j'ai pu vérifier l'exactitude de ce qu'il rapporte du Campo-Santo à Pise, ainsi qu'à Florence. Vaultier copie l'épitaphe suivante, qui existait au cimetière de Saint-Denis :

Sous my pierre
Gist Pierre
De Machi,
Qu'on a chy
Mort bouttè.
Dieu lui fasse
Voir sa face.
Chè èpousée
Est posée
Chy emprès,
Qui après.
Trépacha
Et pacha
De cheu monde :
Dieu la monde !

Tant vèquirent
Qu'ils acquirent
Onze enfans
Bruns, blonds, blancs ;
Or sont morts
Tous ces corps
Vers nourissent
Et atendent
Qu'ils reprennent
Sous ce lame
Corps et âme,
Pour aller
Et voler
Es saints lieux
Chè Dieu veut.

CHAPITRE CXI.

NÉGOCIATIONS POUR LA PAIX. — TRAITÉ DE VERVINS.

Besoin de la paix. — Intervention du Pape. — Du cardinal-archiduc. — Du général des cordeliers. — Instructions de Henri IV à son ambassadeur. — Refroidissement avec Élisabeth. — Henri IV à la reine d'Angleterre. — Négociation auprès de Philippe II. — Henri IV décidé à la paix. — Efforts des négociateurs. — Conférences. — Clauses du traité de Vervins. — Exécution de ce traité en Picardie. — En Bretagne. — Négociations avec les États-Généraux de Hollande. — Justifications en Angleterre.

1597 — 1598.

Il y avait lassitude de batailles : cette guerre, sans avoir un résultat décisif, avait été presque

partout favorable à la cornette blanche et fleur-delisée d'Henri IV ; la plupart des provinces étaient délivrées de l'invasion espagnole ; Philippe II avait compté sur des défections, des appuis secrets ; ils ne s'étaient pas rencontrés. Le prince vieillissait, et dans le palais de San-Lorenzo, on ne reconnaissait plus, sous ces voûtes sombres et froides, cette activité de roi qui remuait les Deux-Mondes *. Il n'y avait plus la bouillante vie de la jeunesse qui court aux périls comme à une fête ; on pensait au repos, à la paix qui seule pouvait permettre et préparer les plaisirs de cœur et d'amour qu'Henri IV chérissait par-dessus toute chose. Dans cette situation des esprits, la vaste autorité catholique du pape s'offrit comme souveraine médiatrice. Le Turc avait débordé en Hongrie ; ses armes menaçaient la Sicile, et l'idée

* Pour la paix de Vervins, *lisez :* Discours sur l'accord des rois de France et d'Espagne, 1598. *Orazione di Simione Ammirato all Henrico quarto, re di Francia, dopo la pace fata con Spagna. Firenze,* 1598, in-4°. — *Historiarum a pace constitutâ, ann.* 1598, *liber primus, Caroli canto clari libellorum supplicum magistror. Decani, Parisiis,* 1616, in-4°. — *Declamationes quatuor de pace. Parisiis,* Prevosteau, 1598, in-4°. — Congratulation de la France pour le bénéfice de la paix. Lyon, 1598, in-8°. — Le Miracle de la paix, par J. Duhesme. Lyon, 1598, in-8°. — Pour les négociations, *lisez :* Mémoires historiques concernant les négociations de la paix, par le marquis de Billey. Paris, 1667, in-12.

de croisade, que la réforme n'avait pas éteinte dans les cœurs, se réveillait contre les Infidèles, qui violentaient femmes, enfans, clercs et pucelles. N'était-ce pas une circonstance naturelle pour réunir toute la chrétienté sous un commun étendard? Combien une guerre générale contre les Musulmans ne serait-elle pas populaire? et comment y arriver, au milieu de ce duel de sang qui précipitait les unes contre les autres toutes les forces de la chrétienté? Le pape Clément VIII, uni à l'archiduc-cardinal Albert, et au général des cordeliers, ordre saint et modeste, tentèrent cette tâche laborieuse. Les armes de Rome étaient puissantes encore, surtout dans la noble direction que le pontife voulait imprimer au monde catholique.

Dès la fin de l'année 1597, tout semble tendre à la négociation. Une lettre interceptée de Henri IV à son ambassadeur à Rome, exposait nettement le but et la portée du traité qui se préparait *: « Combien je remercie Sa Saincteté, disait le roy, du bref qu'elle a daigné m'envoyer relativement à mon royaume de Navarre! c'est un tesmoignage

* Copie d'une lettre interceptée venant de Turin. (*La copia de la carta intercepta que vino de Turin.*) Le duc de Ledesma l'a traduite en espagnol, et l'a envoyée à Philippe II. Il n'y a point de titre, mais c'est une lettre de Henri IV à son ambassadeur à Rome, M. le duc de Piney. 15 juin 1597. Archives de Simancas, B 85 71.

de la justice de ma cause. Mais estant chose secrette et privée, elle n'aura pas tout le résultat que je desirerois, vous le direz à Sa Saincteté, et en mesme temps que j'espère que mon espée, assistée de la grâce de Dieu, me fera droict, avec le temps, du tort que l'on me faict, si je n'y peux atteindre par une autre voye. A ce propos, vous parlerez également de ce que Sa Saincteté vous a dict relativement à la paix avec le roy d'Espagne, pour laquelle elle a envoyé en Flandre et faict passer icy le général des cordeliers. Je l'ay vu et ouï deux fois, après lesquelles il est party pour retourner à Bruxelles. Je l'ay faict accompagner par un de mes valets de chambre. Je ne puis icy que me louer grandement de la saincte intention que nostre Sainct-Père a mise pour procurer la paix à la chrestienté, et pouvoir mieux faire la guerre aux ennemys d'ycelle. Je sçais que dans l'empire du Turc tout est en confusion; s'il estoit vivement pressé, il seroit très-facile de le renverser, à la gloire de Dieu. J'en cognois certaines particularités fort remarquables qui augmentent en moy le désir de ceste pacification européenne que Sa Saincteté affectionne, pour y employer le reste de mes jours et tout ce qui est en ma puissance avec les autres princes chrestiens. Le général des cordeliers m'a faict entendre les intentions de Sa Saincteté, en ajoutant que le roy d'Espagne et le cardinal Albert étoient disposés

à la paix (de quoy cependant il ne m'a parlé qu'en termes généraux). Je luy ay respondu que j'estoit tout prest à en faire de mesme, et pour ce embrasser les saincts conseils de Sa Saincteté. Ledict général, m'apportant ces desclarations et assurances du roy d'Espagne et du cardinal-archiduc, m'a pressé vivement de luy faire quelqu'ouverture qui rendist tesmoignage de ma bonne volonté. — « Je sçais, m'a-t-il dict, les scrupules qu'éprouve chascun de parler le premier en pareille circonstance; mais n'est-ce pas nostre Sainct-Père qui d'abord a envoyé vers vous son légat, lequel a passé auparavant par Bruxelles pour s'assurer du consentement du cardinal, comme déjà il avoit celuy du roy d'Espagne? » — « Mais ne l'ay-je pas faict avant qui que ce soict, ay-je respondu au général; et Sa Saincteté n'a-t-elle pas reçu mille tesmoignages de mon désir de la paix? Enfin n'ay-je pas plus d'occasion de la desirer que nul autre? Veuillez donc bien assurer Sa Saincteté qu'elle m'y trouvera tousjours aussi disposé que le peut estre un prince qui craint Dieu et faict profession d'honneur. Mais l'archiduc a-t-il bien les pouvoirs du roy d'Espagne pour traicter de ceste paix? J'en doute, et jusque-là il n'est pas raisonnable que je discoure inutilement sur mes intentions, d'autant que le bruit de ceste paix m'est très-préjudiciable, parce qu'elle met mes alliés en desfiance de moy: c'est à ce but

que tendent mes ennemys, je le sais. N'a-t-on pas intrigué autour de l'empereur, de manière qu'il vient d'envoyer un gentilhomme de sa chambre, M. Carlo Meser, pour y préparer le chemin aux ambassadeurs de l'Empire? Pourroit-on m'éclaircir franchement sur ce poinct? M. le général, ay-je fini par dire, que tout le monde vienne à la raison comme moy, et nous serons bientost en paix; je ne veux rien d'autruy, moy, mais seulement rentrer dans ce dont on m'a injustement spolié. » — « Là-dessus le général m'a instamment prié de m'ouvrir davantage à luy, ce que j'ay refusé, en disant qu'il devoit se contenter de cela, et que j'en disois assez sur ce poinct pour les satisfaire et acheminer le tout en bonne œuvre. Je ne sçais quelle sera la response du cardinal-archiduc; mais je crains bien que ceste négociation me fasse plus de mal que de bien, comme il m'arrivera si j'offense mes alliés sans en retirer aucun effect. Suppliez bien Sa Saincteté de prendre garde et trouver bon que je fasse de mon costé comme mon honneur et le bien de mon royaume m'obligent de le faire. — C'est le pape qui m'a aydé à me sauver, et il n'est ny de son honneur, ny de son avantage que je sois joué et affoibli par les ruses de mes ennemys, sous le nom et auctorité du sainct siége, lequel je sçais y procéder de bonne foy. J'ay trouvé ce général des religieux très-accord avec moy, bien que, subject du roy

d'Espagne, il doive pencher de son costé. Au reste, est-ce bien prendre le chemin du Levant ou de la Hongrie, pour faire la guerre à l'ennemy de la chrestienté, que de vouloir marcher à la conqueste du royaume d'Angleterre, comme le veut Philippe II? Outre que cest ouvrage n'est pas à beaucoup près si facile que les Espagnols le persuadent à Sa Saincteté ou que sa piété le luy faict croire, je ne peux souffrir que ledict roy d'Espagne ajoute encore ceste couronne aux autres, qui sont en si grand nombre sur sa teste qu'il l'a toute courbée. — Du temps des roys Charles IX et Henry III, ils avoient peu d'intelligence avec la royne d'Angleterre; les forces du roy d'Espagne en Flandre étoient plus gaillardes et mieux conduites, et ses coffres mieux garnis d'argent, enfin la chrestienté estoit en paix avec le Turc; on n'a pu cependant subjuguer en trente ans ceux de ladicte religion, et on voudroit le faire aujourd'huy dans l'estat où sont les affaires de l'Espagne et ceux-là de ladicte religion si forts et si unis! Quelle espérance ou raison y a-t-il de le penser? C'est là, il faut que je le dise, le moyen habituel aux Espagnols de tenir en combustion la chrestienté, et par ce moyen parvenir plus facilement à envahir et gourmander chascun sous le prétexte de la religion, aux despens mesme de ceste religion. — Car est-ce bien à force d'armes qu'elle veut estre soutenue? Les derniers temps ont bien

prouvé le contraire. Et aussi combien plus de personnes ont esté réduites à la vraye croyance par instruction que par force ! C'est d'après cela que je me gouverneray envers mes subjects, parmi lesquels je m'efforceray d'entretenir l'union, et empescheray qu'ils ne se battent entre eux pour la religion. D'ailleurs la royne d'Angleterre, après la mort de laquelle on attend pour revendiquer sa couronne, n'est ny si vieille, ny si usée que le roy d'Espagne. Elle n'est pas moins puissante non plus, et la preuve, c'est que ses flottes se font redouter en Espagne et en Portugal autant que celles du roy d'Espagne en Angleterre. — Les provinces-unies, de leur côté, sont en campagne et taillent de la besogne au cardinal, comme j'espère le faire bientôt pour mon compte. Je ne peux croire que Sa Saincteté me conseille une telle infamie qui seroit celle d'abandonner mes alliés au détriment de mon honneur, quand c'est par eux que j'ay redressé ma couronne. Je considère assez que Sa Saincteté entreprendra mal volontiers une paix où la royne sera comprise; mais il est plus facile de remédier à ce poinct par rapport à Sa Saincteté, qu'il n'est de me faire violer ma foy. Je prie cependant Sa Saincteté de ne pas laisser de traicter l'accord avec le roy d'Espagne, attendu que si la royne faict refus de s'accommoder, ou se rend trop difficile, je pourray, dans l'intérêt de mon pauvre peuple, et plus

libre de mes engagemens, me séparer d'elle. Je m'estonne des trois demandes que le cardinal Sainct-Georges vous a dict devoir estre faictes par le roy d'Espagne quand il faudra traicter. La première, d'estre remboursé de tous les frais qu'il a faicts durant la guerre; la deuxième, de retenir mes places acquises par le droit de guerre; et la troisième, de recognoistre la Bretagne comme appartenant à sa fille. Ces demandes sont tellement impertinentes que je ne les puis croire, ny de la part du roy, ny de ses ministres; ce n'est point ainsi le moyen de s'accommoder, que de blesser le roy de France et la France elle-mesme dans son honneur : sommes-nous donc vaincus ou escrasés? Non, car voilà nos espées et nos bras encore tous prests pour recommencer vaillamment la besogne contre les injustices de l'ennemy. Est-il raisonnable que je paye les frais d'une guerre faicte tout exprès pour me ruiner? Ce seroit par trop fol et injuste : j'ay, de mon costé, trop de courage, de justice et de bons amis et serviteurs, et j'estime trop peu les armes de mon ennemy pour acquiescer jamais à de telles prestentions, soit par rapport aux frais de la guerre, soit par rapport à la Bretagne. Que le cardinal retienne donc ses demandes inciviles. Mon cousin; je vous escris ces choses pour vous fortifier aux responses que vous avez à faire sur ce subject, et non pour en parler tout-à-faict si clairement ny

si librement que je vous l'escris; car si je ne veux, en traictant la paix, rien faire d'indigne d'un prince qui aime sa foy et son honneur, je ne veux pas non plus rebuter Sa Saincteté, ny luy donner à elle et autres l'occasion de m'imputer la cause de la guerre, tort qui retombera sur mes ennemys, s'ils veulent que je paye les verges desquelles j'ay esté fouetté. Enfin, j'auray pour agréable que l'on mette ce traicté en estat que le choix m'en demeure sans offenser Sa Saincteté, sans donner barre sur moy à mes ennemys, ny leur descouvrir mes conceptions. Vous demeurerez donc dans ce but jusqu'à nouveau commandement; et croyez, mon cousin, que je prie Dieu qu'il vous ait en sa saincte garde. — A Paris, le 15 juin 1597. HENRY *. »

Ces instructions curieuses, écrites de la main du roi, expliquent sa haute politique ; il savait la situation de vieillesse et de décrépitude de Philippe II ; l'Espagne avait besoin de la paix ; le pape l'imposait. Henri IV avait raison de se considérer comme l'expression d'un système qu'un traité isolé pourrait compromettre. La restauration de Henri s'alliait à l'établissement de la Hollande indépendante, à l'agrandissement de la puissance protestante en Angleterre, à la liberté absolue du corps germanique, à la constitution

* Archives de Simancas, cot. B 8571.

de Genève et des autres cantons calvinistes contre la Savoie. Si pourtant les conditions offertes par Philippe II étaient larges, rassurantes, on pourrait traiter isolément. Mais était-il possible d'admettre les prétentions de l'Espagne, au moment même où de récens avantages avaient salué les cornettes de France?

Dès qu'Élisabeth eut connaissance des négociations avec l'Espagne, elle manifesta toute espèce de froideur à l'égard de Henri IV. Voulait-on sacrifier l'Angleterre à des stipulations particulières, à des avantages exclusifs pour la France? Le roi lui écrivait: « Madame; le sieur Roger Villaumez m'a trouvé sur le chemin de Lyon, venant secourir Cambray. Les lettres que je vous ay escrites avant mon partement et durant mon voyage vous ont faict cognoistre les occasions pour lesquelles je l'ay entrepris. Le progrès que j'ay faict pendant ce temps et le fruit qui en résulte ont faict assez cognoistre à un chacun combien ledict voyage estoit nécessaire. Il faut que je vous dise cependant, Madame, que j'estime avoir recognu quelque refroidissement à vostre bonne volonté accoutumée envers moy, sans que je sache vous en avoir donné l'occasion. Le secours duquel avez esté requise pour les affaires de mon pays de Picardie par ceux de mon conseil que j'avois establis en ceste ville, m'estoit si nécessaire, que ne l'ayant accordé, j'ay jugé quelque diminution

de vos favorables offres d'amitié ; or, je n'y peux recognoistre si peu d'altération que ce soit, sans un extresme regret et déplaisir, n'y ayant rien au monde que je ne fasse pour conserver vos bonnes grâces et bienveillances. Il faut aussi, Madame, que je vous confesse que je ne manqueray de jalousie, si vostre bonne volonté envers moy n'estoit réciproque ; car, outre l'inclination qui nous dirige dans ceste correspondance, le bien de nos affaires nous y conduit, ayant pour ennemy commun le roy d'Espagne. Nostre mutuelle intelligence rompra ses desseins, et assurera du tout ce qui despend de la prospérité de nos royaumes. Sur quoy désirant sçavoir vos intentions, j'ay despesché Loménie, secrétaire d'Estat de mon royaume de Navarre ; j'espère bien passer outre et entrer sur les terres de nos ennemys, pour peu surtout que vos forces, dont je vous fais prier, veuillent m'assister. Je les employerai aussi utilement pour le bien de vos affaires, puisque nous ruinerons nostre adversaire et ennemy commun. Je joindrai ceste obligation et faveur à beaucoup d'autres desquelles je suis si pénétré, si recognoissant, que c'est avec bien de la sincérité et du fond de l'âme que je prie Dieu, Madame, etc., etc. *. — Vostre affectionné frère et serviteur, HENRY. »

* Mss. de Brienne, vol. 37, fol. 8.

Quand il s'agissait d'appeler des secours, d'obtenir appui de la reine d'Angleterre, Henri IV présentait les deux causes comme invariablement unies contre Philippe II; mais lorsqu'il fallait négocier, préparer des résultats par des démarches secrètes, alors Henri abandonnait son alliée : Élisabeth n'était-elle pas menacée par le mouvement catholique que la paix pouvait favoriser, et qui touchait à la couronne protestante d'Angleterre? C'est dans cette pensée d'une révolution religieuse contre l'Église anglicane que le pape persévérait dans ses projets de pacification. Le nonce auprès de Philippe II eut ordre de presser plus que jamais la conclusion de la paix : « Nostre Sainct-Père le pape, lui disait-il, me commande expressément de vous escrire pour faire cognoistre à Vostre Majesté l'état des négociations traictées par son légat en France, ce que vous pourriez ignorer par les dangers continuels que courent les despêches envoyées en Espagne. Sa Saincteté a député le père général de l'ordre de Sainct-François en Flandres pour y explorer les sentimens de l'archiduc à l'égard de la paix; il devoit aussi passer en France pour voir ce qu'avoit avancé le légat sur le même object, et de ceste manière pouvoir taster la matière*. Il a trouvé l'archiduc assez disposé à la paix, mais assez dif-

* Archives de Simancas, cot. B 8575.

ficile sur les conditions particulières ; ce qui n'est pas estonnant, puisque c'est la première tentative, et qu'il n'a reçu d'autres ordres de Vostre Majesté que ceux de continuer la guerre. Estant ensuite passé en France, il a trouvé Henri assez bien disposé par les soins du légat ; ce prince a demandé, entre autres choses, si l'archiduc avoit des pouvoirs de Vostre Majesté pour la paix ; et il a laissé entendre ensuite, parmi quelques-unes de ses prétentions, qu'il vouloit rentrer dans celles de ses places qui estoient occupées. Le père général estant retourné en Flandres avec cette response, a longuement discouru avec Son Altesse l'archiduc, qui, bien que recognoissant l'utilité de la paix pour le bien public, a fini par dire qu'il n'avoit pas la dernière parole de Vostre Majesté pour conclure ce traicté. Cette response ayant esté transmise à Sa Saincteté, elle a respondu qu'il falloit bien démonstrer à Vostre Majesté que ceste interminable guerre n'estoit pas favorable à l'accroissement du catholicisme. La response d'Espagne s'estant faict attendre, Sa Saincteté m'a escrit de réitérer ceste prière auprès de Vostre Majesté : car, l'occasion passée, les conjonctures peuvent devenir telles, que d'une affaire facile il en advienne une difficile et fatale. Sa Saincteté m'a dict de vous faire cognoistre, 1° que la Flandre lui paroissoit un endroict peu favorable au traicté, tant à cause de sa proximité de la France, que

parce que c'est à un personnage de vostre sang qu'est confiée la négociation, et pour mille autres raisons encore. Vostre Majesté m'a faict une response à cest égard qui satisfaict pleinement Sa Saincteté.— Le deuxième article estoit que Vostre Majesté devoit se haster de conférer des pouvoirs pleins et absolus à l'archiduc pour traiter de la paix sans perdre l'occasion qui se présente. Vostre Majesté sçait en effect qu'une espèce de froideur règne entre le roy de France et l'Angleterre, et que haster aujourd'hui la négociation, deviendroit un moyen facile de séparer la France de son alliance avec la royne et les Estats : une fois les hérestiques désunis, on pourroit bien mieux les ramener pour le bien de la chrestienté et le repos de tous. Ce poinct a paru si essentiel à Sa Saincteté, qu'elle ne croit pas qu'il y ait une difficulté qui ne doive céder à ceste importante considération. Ceste prière de Sa Saincteté ne sera poinct adressée en vain à Vostre Majesté, je l'espère ; car elle considérera qu'outre la satisfaction qu'elle procurera à nostre Saint-Père, elle aura faict encore un acte qui tranquillisera sa conscience, en sacrifiant quelques intérests particuliers au bonheur général. »

Le pape s'était donc placé à la tête des idées pacifiques, des opinions de concorde et de rapprochement. Les transactions étaient difficiles, parce que la France et l'Espagne ne représentaient

point des intérêts simples, mais une politique complexe. Henri IV n'avait pas à traiter seulement pour la France ; devait-il, pour brusquer une convention de paix, se séparer de ses alliés d'Angleterre et des États-Généraux de Hollande? Philippe II lui-même ne pouvait isoler sa cause de l'existence politique des Pays-Bas espagnols sous l'archiduc Albert. Élisabeth surtout paraissait peu portée à la paix ; ses expéditions étaient heureuses ; la course et la piraterie enrichissaient les armateurs anglais ; elle savait également qu'une des pensées de la grande croisade catholique contre les Musulmans était de réveiller les idées populaires contre la réforme. Clément VIII rêvait l'unité religieuse, sorte de retour vers la société du moyen âge ; la pacification de l'Espagne et de la France arrivait à cette fin. De toutes parts éclataient les plaintes des alliés du roi, des Anglais, comme des États-Généraux des Pays-Bas.

« Mon cousin, écrivait Henri IV au connétable de Montmorency ; depuis vous avoir renvoyé le sieur Du Belloy, les ambassadeurs de la royne d'Angleterre et les desputés des Estats des Provinces-Unies des Pays-Bas ont pris congé de moy pour retourner en leur pays. Les premiers ont parlé si diversement et incertainement de la volonté de leur maistresse, que je ne puis encore comprendre si elle veut entendre à la paix ou continuer la guerre ; mais j'ai bien recognu que ses

ambassadeurs eussent bien voulu m'empescher de faire ladicte paix sans davantage engager leur maistresse à la guerre; et j'ai trouvé les autres, depuis le premier jour de leur arrivée jusqu'à leur partement, si résolus à continuer la guerre, qu'il n'y a eu moyen de les fleschir ni disposer à la paix. Quoi voyant, et estimant m'estre suffisamment acquitté envers ladicte dame et lesdicts Estats de la foi promise par nos traictés, lesquels ne m'obligent pas de suivre leurs volontés au dommage de mon Estat, la conservation duquel me doibt par raison et par nature estre plus chère que toute autre amitié et considération, j'ai faict cognoistre auxdicts ambassadeurs ne pouvoir refuser les moyens qu'on me donnoit de recouvrer mes villes et donner repos à mon peuple accablé sous le faix de la guerre; de quoi les uns et les autres ont monstré estre mal satisfaicts. Toutefois, les Anglois m'ayant depuis faict instance de leur donner quelque temps pour en advertir leur maistresse comme ils estoient venus incertains de sa dernière volonté, je leur ay accordé quarante jours dedans lesquels je leur ay promis de ne ratifier l'accord que pourroient faire mes ambassadeurs, dont ils ont faict contenance de n'estre encore contents. Car, mon cousin, ils eussent bien voulu par leurs dilations et remises me faire perdre l'occasion qui se présente de pacifier mon royaume, pour faire tousjours leurs affaires à mes

despends, grandir et profiter de mes travaux. Quant à ceux des Provinces-Unies, bien qu'ils ayent esté marrys de la résolution que j'ay prise, comme ceux sur lesquels tombera principalement tout le faix de la guerre, toutefois ils n'en ont faict tant de bruits et de plaintes que les autres, de sorte qu'en envoyant devers leurs supérieurs le sieur de Buzenval, j'ai opinion que ce ne sera inutilement; car, à vous parler librement, je serois très-aise pouvoir rendre mes amis jouissant du mesme repos que je prends pour moi, tant pour leur propre bien que pour celuy de la chrestienté. J'ay adverty les sieurs de Bellièvre et de Sillery du despart desdicts ambassadeurs, et de ma dernière volonté sur ce qu'ils traictent, de sorte que j'espère qu'ils y mettront fin le plustost qu'ils pourront. Je fais compte de m'approcher de vous pour faciliter et conclure toute chose; et comme il ne faut en tels cas s'assurer que de ce que l'on tient en la main, je ne laisse pas pour cela de renvoyer par-deçà une partie des forces que j'avois amenées dans ce pays. Mon cousin, mon but est, si Dieu me donne la paix, de remettre toutes choses en leur premier et ancien ordre, avec vostre ayde et bon conseil, afin que nous puissions jouir en repos du fruict de nos labeurs, à la gloire de Dieu et au contentement des gens de bien *. »

* Mss. de Béthune, vol. cot. 9068, fol. 82.

Le roi de France paraît enfin décidé à la paix, isolée s'il le faut, puisque ses alliés ne veulent pas entrer dans son système. Si les États-Généraux persistaient à faire la guerre, est-ce que le roi pouvait obéir à leurs intérêts? si la reine Elisabeth se séparait de lui, pouvait-il la soutenir à des conditions onéreuses pour sa monarchie? MM. de Bellièvre et de Sillery furent chargés par Henri IV des négociations pour la paix. Le président Richardot, l'envoyé Taxis, et le Belge Vereiken représentaient l'archiduc Albert, et le marquis de Lullino le duc de Savoie. Le lieu des conférences avait été fixé d'abord dans les Pays-Bas, puis à Vervins, ville de la frontière, qui fut neutralisée durant la guerre. Les instructions des deux négociateurs étaient courtes et précises : « Le roy entend que l'assemblée des desputés se fasse en la ville de Vervins, auprès de la personne et en la présence de M. le cardinal de Florence, légat de nostre Sainct-Père le pape, et du père Bonaventure Talatagironne, général de l'ordre Sainct-Francois, envoyé devers Sa Majesté exprès pour cest effect ; en laquelle assemblée lesdicts sieurs de Bellièvre et de Sillery auront soin de conserver et garder le rang dû à la royale dignité de Sa Majesté. Ils diront audict sieur légat que trois raisons et considérations ont mû Sa Majesté de passer par dessus plusieurs autres très-importantes à son service : la première a esté le désir

très-grand que Sa Majesté a eu de contenter nostre Sainct-Père, fortifié de la grande fiance que Sa Majesté a prise de la bonne volonté du légat, s'assurant qu'il ne consentira jamais estre faict chose honteuse et préjudiciable au roy et à la France; la seconde, l'affection et le soin que doibt avoir tout prince chrestien d'embrasser et favoriser le repos public de la chrestienté; mais la dernière est la parole donnée par le père général au légat et à Sa Majesté, au nom du roy d'Espagne et du cardinal Albert, de rendre, par ladicte paix, toutes les villes et places prises en ce royaume par ledict roy et les siens depuis le traicté de Cateau-Cambrésis. Sa Majesté désire que l'exécution de ladite restitution soit commencée par les villes de Calais et Ardres, et après suivre et continuer par les autres sans intermission, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement accomplie. Pareillement ils feront instance que la ville de Cambray soit remise au pouvoir de l'esvesque, qui en est seigneur temporel et spirituel. Quant à l'instance que lesdicts deputés pourroient faire des prétentions du roy d'Espagne et de sa fille aisnée sur le duché de Bretagne, les sieurs de Bellièvre et de Sillery, estant, comme ils sont, bien informés des raisons avec lesquelles elles doibvent estre combattues, il n'en sera faict mention en ce mémoire, seulement ils n'escriront rien qui puisse porter préjudice à Sa Majesté. Pour le royaume de Navarre,

le roi leur commande qu'il ne soit rien faict et accordé qui affoiblisse ou diminue aucunement ses droits sur ledict royaume *. »

A ces instructions était jointe une lettre personnelle de Henri IV pour le cardinal légat : « Mon cousin ; puisque les sieurs de Bellièvre et de Sillery sont porteurs de la présente, je ne la vous escrirai que pour vous souhaiter autant de santé que je vous porte d'amitié et ay de fiance en la vostre, afin de pouvoir rendre l'œuvre que vous avez entrepris aussi parfaict et accompli qu'il sera glorieux pour vous est utile pour tous, si vous en estes cru. Les sieurs de Bellièvre et Sillery n'ont pu partir à jour nommé, pour les raisons qu'ils vous diront. Ils marchent pour un faix qui est si pesant et touche aussi à tant de sortes de personnes, qu'il ne faut s'esbahir si on y procède lentement, mesme à ce commencement. Mais quand les matières seront assemblées, mon cousin, on pourra mieux advancer la besogne ; si tous y veulent travailler aussi loyalement et rondement que je suis certain que vous ferez, mon cousin, et que feront, par mon commandement et très-volontiers, les sieurs de Bellièvre et de Sillery, sur lesquels me remettant, je vous prie adjouter foy à ce qu'ils vous diront de ma part, comme si c'estoit moy-mesme **. »

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8963, fol. 32.

** Mss. Dupuy, vol. 178, fol. 12 vers.

Les négociations furent longues. Toutes les instructions de la part de Henri IV portaient sur la restitution des villes qui étaient au pouvoir de la France lors du traité de Cateau-Cambrésis. C'était l'*uti possidetis* de 1559, dans son expression la plus large et la plus absolue. Ces points reconnus, MM. de Bellièvre et Sillery, après avoir défendu les intérêts de l'Angleterre et des Pays-Bas, devaient les abandonner, s'il était nécessaire, pour arriver à une paix définitive, en dehors même des alliés naturels. Cette situation des Pays-Bas et de l'Angleterre compliquait singulièrement les négociations si simples de Henri IV; Philippe II devait offrir des conditions meilleures, au cas où le roi de France consentirait à traiter isolément; l'archiduc Albert, qui gagnait à la paix la couronne ducale, avec les belles provinces de Franche-Comté et de Flandre, le rétablissement du vieux et brillant duché de Bourgogne, favorisait l'achèvement du traité : « Sire, écrivaient les négociateurs, ayant arresté la cessation de tous actes d'hostilité pour deux mois avec la royne d'Angleterre et les Provinces-Unies, nous renvoyasmes incontinent à Vostre Majesté le courrier Lafontaine pour luy en donner advis, et luy dire où nous en estions pour le surplus des articles de ce traicté de paix. Depuis ce temps nous n'avons cessé de travailler pour mettre fin aux difficultés qui restoient à résoudre, que, grâces à Dieu, nous avons surmontées;

nous avons conclu et signé le traicté avec lesdicts députés, et remis entre les mains de M. le légat. Nous les avons priés de tenir le tout secret jusqu'au jour où la ratification sera envoyée et les ostages délivrés. Le traicté est mis en la forme qu'il doibt demeurer sans que l'on y puisse ajouter ny diminuer. Nous prions Dieu, Sire, que Vostre Majesté puisse longuement et heureusement jouir de ceste paix, laquelle estant dès maintenant conclue et arrestée, il est besoin que les gouverneurs et lieutenans-généraux de vos provinces soyent advertis de la cessation de tous actes d'hostilité qui a esté accordée de part et d'autre. A quoy nous remettant, nous luy dirons qui M. le légat nous a promis qu'il ne partira de ce lieu de Vervins, sans que premièrement il ait sçu la volonté de Vostre Majesté. Il dict que si les desputés d'Angleterre viennent ici, il n'y peut rester avec son honneur, mais que doucement il se retirera à Reims sans que l'on s'aperçoive pour quelle occasion il le faict, et qu'il sera si près de nous qu'il ne manquera à servir Vostre Majessé. Ce bon prélat est plein de zèle et d'affection envers Vostre Majesté, à laquelle il se sentira fort obligé, si, escrivant au pape, vous l'honorez de vostre témoignage. Sire, nous venons de signer et remettre le traicté entre les mains de mondict sieur le légat, et n'y a plus rien en disputes. Nous l'envoyerons au premier jour à Vostre Majesté, pour, s'il luy plaist,

nous le renvoyer avec la ratification, estant le terme si court que nous n'avons point de temps à perdre *. »

La paix était ratifiée en toute hâte ; et pour manifester son contentement, Henri répondit aux négociateurs : « Messieurs de Bellièvre et de Sillery ; vous m'avez faict un très-signalé et agréable service d'avoir conclu et signé nostre traicté de paix ainsi que vous m'avez escrit par vostre lettre du 2 de ce mois. Je vous remercie de tout mon cœur du bon devoir que vous y avez faict ; il a respondu à mes espérances. Car quand je vous choisis pour desfendre ma cause, je ne m'en promettois pas moins que cela. Souvenez-vous de ce que je vous en dis à vostre partement ; et je me souviendray à jamais pour le recognoistre envers vous et les vostres de la fidélité, prudence et diligence dont vous m'avez servi en ceste occasion. Vous avez esté advertis par nos précédentes de la promesse qu'ont tirée de moy les ambassadeurs d'Angleterre, et depuis du peu de compte qu'ont faict les députés des Estats des Provinces-Unies de la cessation d'armes de deux mois que vous avez obtenue pour eux avec tant de peine. Quoy voyant, il m'a semblé que je n'estois obligé à cacher plus long-temps la conclusion dudict accord, puisque nous n'avions désiré qu'il fust tenu secret que

* Mss. Dupuy, vol. 178, fol. 158 vers.

pour la seule considération de mesdicts alliés. Je me resjouis grandement de la promesse que vous a faicte mon cousin le cardinal de Florence, légat de nostre Sainct-Père, de ne partir de Vervins que je ne luy aye mandé ma volonté ; car je suis assuré que sa présence facilitera grandement l'exécution de nostre accord. Partant, après l'avoir remercié de la peine qu'il a prise pour moy, je le prie de me donner encore le temps qui m'est nécessaire pour me rendre entièrement jouissant du fruict de ses labeurs ; l'assurant que je me rendray si près de luy dans la fin de ce mois, que je le remercieray moy-mesme du plaisir qu'il m'aura faict. Vous le fortifierez en ce propos, selon mon désir, et j'en remercieray nostre Sainct-Père par ma première, luy donnant tesmoignage de l'obligation que j'ay audict sieur légat pour sa bonne et heureuse conduite en ce traicté. J'ay desjà faict l'office pour le père général, et vous assure que je le verray volontiers jouissant de la récompense que je luy souhaite et qu'il a bien méritée *. »

« Mon cousin, ajoutait Henri IV au légat ; j'espère vous voir bientost, et moy-mesme me conjouir avec vous de l'heureuse fin que Dieu a donnée à vos travaux et longues poursuites pour la paix publique de la chrestienté, de la conclu-

* Mss. Dupuy, vol. 178, fol. 162.

sion de laquelle mes ambassadeurs m'ont donné advis. Cependant je n'ay voulu différer davantage à vous remercier de l'affection avec laquelle ils m'ont faict savoir que vous avez embrassé et favorisé tout ce qui me concerne, et vous assurer que je m'en ressens si obligé à nostre Sainct-Père et à vous en particulier, que je n'en perdray jamais la mémoire, et ne seray content qu'il ne se présente occasion de m'en revancher et le recognoistre au contentement de Sa Saincteté et au vostre *. » « Très-Sainct-Père, écrivait le roi au pape, médiateur des intérêts catholiques : Puisque Dieu nous a donné la paix par le moyen de Vostre Saincteté, il est bien raisonnable qu'après en avoir loué la divine Majesté, comme j'ay faict de tout mon cœur, je ne différe davantage d'en remercier Vostre Saincteté, et me conjouir avec elle de la gloire que ce bon œuvre adjoutera à son pontificat, qui ne rendra la mémoire de son sainct nom, moins recommandable à la postérité que ses vertueuses et sainctes actions, lesquelles nous obligent à l'honorer, servir et aimer. Je supplie donc Vostre Saincteté trouver bon que mon ambassadeur s'acquitte de ce devoir envers elle pour arrhes de ma gratitude, en attendant que j'y satisfasse publiquement, comme je feray avec la grâce de Dieu. Le traicté qui s'en est

* Mss. Dupuy, vol. 178, fol. 164.

ensuivi est dû, après Dieu, à Vostre Saincteté, à la prudence de son très-fidèle et affectionné légat, mon cher cousin et amy, et à la diligence du père général de l'ordre Sainct-François. Très-Sainct-Père, c'est un tesmoignage que nous devons tous ensemble à leur vertu et mérite, mais auquel je recognois estre en mon particulier plus attenu que nul autre, pour la bienveillance qu'ils ont faict paroistre me porter. Et comme je sçais qu'ils l'ont faict principalement par le commandement de Vostre Saincteté, je lui en rends grâce très-humble, et la supplie avoir agréable que je la requière faire sçavoir et cognoistre à tout le monde le gré que Vostre Saincteté leur en sçait, et le contentement qui lui en demeure; et je participeray à la recognoissance et gratification que Vostre Saincteté leur despartira, non moins qu'à l'obligation qu'ils lui en auront *. »

Les clauses territoriales du traité faisaient revenir la France à la position géographique posée par le traité de Cateau-Cambresis (3 avril 1559), Philippe II cédait Calais, Ardres, Dourlens, La Capelle, le Castellet en Picardie et Blavet en Bretagne; et avec ces villes étaient abandonnés à Henri IV les canons des remparts, les ouvrages militaires, tandis que toutes les munitions de guerre et de bouche restaient au pouvoir de l'Es-

* Mss. Dupuy, vol. 178, fol. 164 vers.

pagne. Païs, comme puissance intermédiaire, on constituait une sorte d'État neutre, composé de la Flandre espagnole réunie à la Franche-Comté, à l'ancien duché de Bourgogne; et tout cela au profit de l'archiduc Albert, qui épousait l'infante Isabelle, noble fille autrefois désignée pour le trône de France.

Dans le protocole original de ce traité : « On faisait sçavoir à tous que bonne, ferme, stable et perpétuelle paix, amitié et réconciliation estoit faicte et accordée entre très-haut, très-excellent et très-puissant prince Henry, par la grâce de Dieu, roy très-chrestien de France et de Navarre, et très-haut, très-excellent et très-puissant prince Philippe, roy catholique des Espagnes, et très-excellent prince Charles-Emmanuel, duc de Savoye, leurs vassaux, subjects et serviteurs, en tous les royaumes, pays, terres et seigneuries de leur obéissance. Et est ladicte paix générale et communicative entre eux et leursdicts subjects pour aller, venir, séjourner, retourner, commercer, marchander, communiquer et négocier les uns avec les autres librement, franchement et sûrement par mer, par terre et eaux douces tant deçà que delà les monts; et tout ainsi qu'il est accoustumé de faire en temps de bonne, sincère et amiable paix telle qu'il a plu à Dieu, par sa bonté, envoyer et donner auxdicts seigneurs princes; desfendant et prohibant très-expressément à

tous, de quelque état et condition qu'ils soyent, d'entreprendre, attenter ni innover aucune chose au contraire, sur peine d'estre punis comme infracteurs de paix et perturbateurs du bien et repos public *. »

Ainsi était signée la paix entre deux royautés rivales, trêve indispensable dans l'épuisement d'une longue et sanglante lutte. Les intérêts qu'elle cherchait à concilier ne cessaient pas d'être dans une hostilité constante. Tant que les couronnes d'Espagne et de France ne rentreraient pas dans un système commun d'alliances de famille ou de balance politique, elles devaient violemment se heurter. Ce nouveau système arriva sous Louis XIV. Alors la France échappa aux alliances de l'Angleterre et de la Hollande, qui devinrent ses rivales : elle eut appui de l'Espagne, et la domina.

Quant à la paix de Vervins en elle-même, toute favorable à la France, elle lui assurait une circonscription territoriale fixe, agrandie, et que les chances de l'avenir devaient arrondir encore. Du côté de la Savoie, elle reprenait le marquisat de Saluces ; en Picardie, une ligne de villes fortifiées depuis Amiens ; et Calais surtout, alors tête de frontière, puissamment à l'abri par

* 10 juin 1598. « Mandement du roy pour la paix d'entre Sa Majesté le roy d'Espagne et le duc de Savoye. »

ses tours rembrunies et ses épaisses murailles. La maison de Bourbon, par la réunion de ses apanages, donnait également à la France la ligne naturelle des Pyrénées, ce qui complétait son système de défense au midi comme au nord *. »

Henri IV, fatigué de tant de soucis, de ces années laborieuses passées en batailles civiles et aux guerres étrangères (il luttait depuis plus de vingt-cinq ans), manifesta sa joie de la signature du traité de paix. Acquérir sans conquête, sans frais de guerre des positions militaires, des villes fortifiées; refaire la France territoriale, si souvent envahie; et pour cela il n'y avait eu ni batailles décisives, ni faits d'armes sérieux! quel magnifique résultat! « Monsieur, écrivait le roi au gouverneur de Provins; Dieu ayant voulu donner à mon royaume la paix avec le roy d'Espagne et le duc de Savoye, je vous envoye l'acte de la

* Pour les articles de la paix de Vervins (2 mai 1598), et toutes les négociations, voyez les mss. Dupuy, vol. 178, et Béthune, 8963, 8968, 8969 et 8970. Ils contiennent les diverses instructions des sieurs de Bellièvre et de Sillery, députés de Henri IV; du président Richardot, Taxis et Verreiken, députés par l'archiduc Albert, représentant Philippe II, et du marquis de Lullin pour le duc de Savoie; ainsi que les actes de ratification et autres d'exécution, commissions et pouvoirs de Philippe II à l'archiduc Albert pour traiter en son nom, et les sermens faits par les trois souverains touchant l'observation de cette paix.

publication de la paix avec des lettres adressées tant aux esvesques qu'aux baillys et séneschaux de vostre gouvernement, lesquelles vous leur ferez tenir incontinent, afin que lesdicts esvesques aient à faire remercier Dieu de la grâce qu'il m'a faicte et à mes subjects, et que les baillys et séneschaux fassent publier ladicte paix en l'estendue de leur ressort, comme vous ferez aussi de vostre part *.» Ce n'était là qu'une formule de lettre, communément adressée aux cours de parlement, aux baillis et sénéchaux, aux archevêques et évêques du royaume, pour régler les cérémonies.

Le roi disait aussi aux maires et échevins des bonnes villes : « Très-chers et bien amés, après les longues oppressions et calamités dont nos peuples et subjects ont esté si longuement affligés, il a plu à Dieu avoir pitié de ce royaume, et mettre entre nous, le roy d'Espagne et le duc de Savoye une bonne et sincère paix, que nous espérons, avec la grâce et bonté de Dieu, devoir estre de longue durée; et afin qu'elle soict entendue d'un chascun, nous vous envoyons un acte de la publication que nous voulons en estre faicte en nostre ville. Au moyen de quoy, vous ne faudrez, incontinent la présente reçue, faire faire ladicte publication solemnelle, remerciant Dieu de ceste grâce avec feux de joye et autres desmonstrations

* Mss Dupuy, vol. 178, fol. 216, vers.

de plaisir et contentement, tout ainsi qu'il est accoutumé en semblables occasions *. »

Et en conséquence des ordres du roi, il y eut fêtes et pompes pour célébrer la bonne nouvelle : « Sire Cosme Carrel, quartenier; trouvez-vous avec deux notables bourgeois de vostre quartier, demain sept heures du matin, en l'Hostel-de-Ville, pour nous accompagner à la procession générale qui se fera; et outre, faictes faire ce soir feux de joye en chascune de vos dixaines, pour rendre grâces à Dieu de la paix **. » — « Capitaine Marchant; trouvez-vous et faictes tenir prest en vostre maison, demain à midy, vingt-cinq de vos archers à cheval, et après ladicte heure, vous irez sur le chemin de Sainct-Denis en France, et jusque en ladicte ville Sainct-Denis, si besoin est, pour aller au-devant de MM. les ambassadeurs du roy d'Espagne, et nous en envoyer soixante ou quatre-vingts pour nous y accompagner ***. »

L'exécution du traité ne souffrit aucune difficulté dans les villes de Picardie; il suffisait là d'un ordre militaire pour que les chefs des troupes espagnoles se repliassent dans les Pays-Bas auprès de l'archiduc Albert. Il n'en était pas de même de la Bretagne, où les Espagnols tenaient quelques

* Mss. Dupuy, vol. 178, fol. 217, vers.

** Registre de l'Hôtel-de-Ville, tom. XIV, fol. 616.

*** Ibid. fol. 619.

places fortes, et particulièrement Blavet : on devait s'assurer une retraite par la mer, lutter contre la partie de la population que la paix rendait victorieuse. Il fallait empêcher la réaction qui partout se prononçait avec violence au milieu de la gentilhommerie de M. de Brissac, chargé de soumettre la Bretagne. Don Juan Vanegas de Cordova écrivait de Blavet au roi Philippe II : « Sire, j'ay esté envoyé par Son Altesse Sérénissime le cardinal-archiduc, après la conclusion du traicté de paix, de Bruxelles en Bretagne, pour faire cesser la guerre * dans ceste province. J'ay eu mission également de rassembler les troupes sous les ordres du mareschal-de-camp Rodrigo de Horosco, et de les faire embarquer promptement pour l'Espagne, sur des navires que devoit fournir le roy de France. Le cardinal m'avoit enjoinct en outre que je recevrois sous peu de jours des lettres de sa main pour faire embarquer le reste de la garnison de Blavet, place que je ne devois quitter pour retourner en Flandre qu'après l'avoir faict desmanteler. En me rendant rapidement en Bretagne pour aller remplir ma mission, j'ay eu occasion de parler au roy de France à Tours. Il m'a faict l'accueil le plus gracieux **. « Voyez, m'a-t-il dict, combien ma cour et tout le monde

* *En q. en ella hisiesse cessar las armas.*

** *Hizo mé bonissimo acogimiento.*

en ce royaume se resjouissent de la paix ; dites au roy vostre maistre qu'il n'a pas tenu à moy de faire commencer plus tost ce bonheur. » Arrivé à Blavet, j'y ay trouvé le mareschal-de-camp derrière ses fortifications si considérablement accrues, qu'il pouvoit y défier une nombreuse armée. Luy ayant communiqué les despesches de Vostre Majesté et de Son Altesse l'archiduc et mes lettres de créance, il m'a dict qu'*il estoit prest* à obéir, mais que Vostre Majesté se privoit là d'un boulevart inestimable *. Dès que les navires que doibt nous faire donner le mareschal de Brissac vont estre arrivés, les ordres de Vostre Majesté seront mis à exécution. Il seroit convenable, je crois, que tandis que l'on embarque l'artillerie et les munitions qui sont considérables, et que l'on démantèle la place, les galères sous les ordres de Carlos de Amezola vinssent ici nous prester main-forte, tout cas échéant **. Je cognois l'humeur des François ; quoiqu'ils aient un ordre de leur roy, ils pourroient bien, selon que leur esprit variable ou leur amour-propre les inspireroit, profiter de la circonstance et nous empescher d'exécuter nos ordres. Mais les galères estant là, nous ne laisserons pas pierre sur pierre ***, et nostre

* *De una plaça muy valiente.*

** *Se hallen a hacer nos espaldas a lo uno y lo otro*, mot à mot, *garder nos épaules.*

*** *No quedara piedra sobre piedra.*

réputation ne courra aucun risque; c'est de là que dépendent tous les événemens de la guerre *. Dans le cas contraire, nous demeurons exposés à la légèreté des François **; qui d'ailleurs ne manqueront pas de motifs pour s'y opposer ***. »

Cependant la retraite se fit sans opposition; les ordres étaient partout impérieux, et les troupes espagnoles sortirent avec les honneurs de la guerre. Restait pour le roi de France une seconde condition à accomplir : c'était la justification de la paix auprès de ses vieux alliés, les États-Généraux de Hollande et la reine d'Angleterre. Ceux-ci n'avaient-ils pas été trahis, abandonnés? Le roi de France n'avait-il pas traité seul dans une cause commune? Comment expliquer cette séparation d'intérêts, là où il y avait eu un dévouement si généreux de la part de l'Angleterre et des Pays-Bas? M. de Busanval, envoyé auprès des États-Généraux, reçut des instructions de la main de Henri IV.

« Le roi ayant résolu d'envoyer en Hollande le sieur de Busanval, gentilhomme ordinaire de sa chambre et son ambassadeur près les Provinces-Unies des Pays-Bas, a voulu lui donner l'instruction suivante : Il ira saluer M. le prince Maurice,

* *En que consisten todos los casos de la guerra.*

** *A la facilidad francesa.*

*** Archives de Simancas, cot. B 86 161.

MM. de Bernevelt, d'Arsem et autres du pays, avant d'aller aux assemblées des Estats. Il dira particulièrement audict prince le désir que conserve Sa Majesté de lui rendre preuve de son amitié en chose qui lui puisse apporter honneur et contentement; qu'elle se plaist à recognoistre les secours qu'elle a reçus de lui et des Estats sur la nécessité de ses affaires; le priant, au nom de Sa Majesté, que lui et les Estats continueroient à se confier en elle comme à celui de tous leurs voisins qui affectionne le plus leur bien. Il expliquera la nécessité de la conclusion de la paix de Vervins, disant que la France estoit tellement affoiblie et lassée de la guerre, qu'elle estoit à la veille de succomber sous le faix; de sorte que toute l'assistance que lesdicts Estats eussent donnée à Sa Majesté, eust plustost servi à accroistre sa langueur à l'avantage de l'ennemy commun qu'à la restaurer. Par ladicte paix, Sa Majesté a recouvré ses villes sans bourse délier, ni hasarder sa vie ou celle de ses serviteurs; elle a reconquis la bienveillance générale de ses peuples, tandis que le désespoir, provenant des charges insupportables de la guerre, la rendoit fort douteuse. Davantage; il est certain que si Sa Majesté n'eust faict ladicte paix, le roy d'Espagne n'eust poinct cédé à sa fille les Pays-Bas et le comté de Bourgogne en faveur du mariage de l'archiduc Albert, comme il l'a faict, et que cette distinction des-

dicts pays d'avec la couronne d'Espagne diminue grandement la resputation et la puissance desdicts Espagnols. Ensuite, que lesdicts Estats ne redoutent ni la guerre ni les menaces qu'on leur faict; car, entre autres empeschemens, ne faut-il pas qu'à l'exemple du duc de Savoie, comme le roy d'Espagne l'exige, l'archiduc vienne chercher sa femme sur les lieux, et pour cela fasse le voyage d'Italie? Et si dans ce moment les Estats pouvoient se jeter aux champs, et faire quelques effects heureux contre l'archiduc, cela affermiroit du tout leurs peuples, et altéreroit au contraire tellement les autres, qu'il y a apparence de croire qu'il en naistroit des mouvemens et changemens d'importance. Si, pour contenter la royne d'Angleterre, qui dit-on, veut faire sa paix avec l'Espagne, ledict prince Maurice recognoissoit que lesdicts Estats fussent contraincts de traiter avec ledict archiduc, le sieur Busanval le priera que ce soit par l'entremise de Sa Majesté, et non par autre, en lui remonstrant que ce sera l'advantage et la sûreté des Estats; car Sa Majesté estant médiatrice de leurs accords, demeurera comme caution de l'observation d'iceux, et conserveront l'amitié si utile de la France. M. de Busanval parlera dans le mesme sens aux Estats, soit par rapport aux raisons qui ont forcé Sa Majesté à faire la paix, que pour le souvenir des services qu'elle a reçus d'eux. — Mais il faudra insister,

surtout aux assemblées, sur la nécessité et l'utilité que doivent retirer les Provinces Unies de la médiation de Sa Majesté, dans le cas où il y auroit lieu. Enfin ledict sieur Busanval sera chargé de plusieurs médailles d'or de Sa Majesté, lesquelles il despartira à ceux desdicts pays qu'il advisera estre à propos, pour marque et souvenance de sa bienveillance. Il donnera du *tout* advis à Sa Majesté, et du progrès qu'il aura procuré aux affaires desdicts Pays-Bas, en s'aydant aux choses d'importance du dernier chiffre qui lui a esté baillé *. »

Henri n'offrait plus l'alliance offensive et défensive aux États-Généraux, mais seulement un bon office et une médiation; ce qui plaçait sa politique en une position plus haute. Dans le mouvement des affaires diplomatiques, le rôle de médiateur crée une sorte de supériorité sur les deux parties qui s'en rapportent et à votre jugement et à votre puissance. Henri IV voulait faire reconnaître l'indépendance des Pays-Bas, afin que ces peuples affranchis lui dussent leur origine politique.

En Angleterre, Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, ambassadeur extraordinaire, dut également justifier le traité de Vervins auprès d'Éli-

* Bibliothèque du Roi, mss. de Béthune, n° 8963, in-fol. pag. 18.

sabeth. Les instructions secrètes de Henri IV portaient que M. de Harlay eût à pressentir la vieille reine sur la possibilité d'un mariage qui unirait les deux couronnes. L'ambassadeur eut ordre de combler Élisabeth de prévenances, de multiplier les témoignages d'attachement et d'amitié sincère. Une chronique difficile à croire, raconte que dans une audience particulière que Harlay eut de la reine Élisabeth, il hasarda quelques propos à cette princesse de son mariage avec Henri IV : « Il ne faut pas songer à cela, répondit-elle ; mon *gendarme* * n'est pas mon faict, ny moy le sien ; non pas que je ne sois encore en estat de donner du plaisir à un mary qui me conviendroit, mais pour d'autres raisons. » Là-dessus, levant ses jupes et sa chemise, elle lui montra sa cuisse ; Sancy mit un genou en terre et la lui baisa. Élisabeth eut l'air de s'en fâcher : « Madame, lui dit-il, pardonnez-moy ce que je viens de faire ; c'est ce qu'auroit faict le roy mon maistre, s'il en avoit vu autant **. »

* Nom qu'elle donnait à Henri IV.

** Collection Fontanieu, portefeuille, ad ann. 1598.

Serment du roi très-chrétien pour le traité de Vervins.

« Nous Henry, etc., promettons, sur nos foy et honneur et en parole de roy, et jurons sur la croix, saincts Evangiles de Dieu et canon de la messe, que nous observerons et accomplirons pleinement, réellement et de bonne foy tous et chascun des poincts et articles portés par le traicté de paix et réconciliation faict, arresté et conclu entre

Ainsi, bon Gascon, politique habile, le roi de France leurrait chacun de quelque espérance : Henri devait à tout le monde, aux Suisses, aux Allemands, aux Hollandais, à la reine d'Angleterre ; il avait besoin de les ménager tous, de ne heurter personne en face ; il allait à ses fins, conquérait des villes, des provinces; et tout cela avec bonheur et sagesse; il avait transigé avec les ligueurs; maintenant il scellait la paix avec l'étranger. Ne lui restait-il pas une autre œuvre à accomplir? n'avait-il pas de braves gentilshommes, ses compagnons des dures veilles et des montagnes du Béarn, qui exigeaient de lui des garanties ou des concessions pour prix de leur sang et de leurs sueurs?

nos deputés et ceux de très-haut, très-excellent et très-puissant prince, Philippe, aussi par la grâce de Dieu, roi d'Espagne, nostre très-cher et très-amé bon frère et cousin, et de très-excellent prince, Charles-Emmanuel de Savoie, nostre très-cher frère, en la ville de Vervins, le 2e jour du mois de mai dernier passé, et depuis par nous ratifié, et ferons le tout entretenir, garder et observer inviolablement de nostre part, sans jamais y contrevenir, ni souffrir y estre contrevenu en aucune sorte et manière que ce soit; en tesmoin de quoi nous avons signé ces présentes de nostre propre main, et à icelles faict mettre et apposer nostre scel, en l'église cathédrale de Nostre-Dame de Paris, le 25e jour de juin 1598. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 8963, fol. 97.

CHAPITRE CXII.

LE PARTI HUGUENOT. — TRANSACTION. — ÉDIT DE NANTES.

Murmures du parti huguenot sur la conversion du roi. — Il entoure le duc de Bouillon et le prince de Condé. — Organisation militaire du parti. — Refus de servir dans la guerre contre l'Espagne. — Commission pour l'édit de Nantes. — Travaux. — Édit de Nantes.

1593—1598.

La condition d'un pouvoir qui veut vivre, est souvent de se séparer du parti qui l'a fait; parti

exigeant, maussade, s'imaginant que tout doit se concentrer en lui, parce que la fortune l'a servi dans la victoire; il ne comprend pas les concessions que la politique commande pour affermir une autorité jeune encore et qui a besoin d'appuis. Comme il a prêté son épée, il est impatient de la montrer haute sur la tête des vaincus : tel était l'esprit de la chevalerie calviniste qui avait suivi Henri IV.

Au milieu des négociations qui tendaient à la paix de Vervins, je n'ai pu suivre le parti huguenot, cette brave ligue de gentilshommes qui avait si fortement secondé le Béarnais dans la conquête de son royaume. Que devaient dire ces nobles hommes, ces austères ministres, de se voir trahis, abandonnés par leur chef? Henri IV, salué roi, changeait de croyance; maître de la couronne, il délaissait ceux qui l'avaient posée sur sa tête. Déjà une opposition puissante s'était formée après l'abjuration de Saint-Denis; elle avait ses chefs tout trouvés; Duplessis-Mornay, vieux et austère calviniste, était la tradition vivante de Coligny; Condé ne remplacerait-il pas le roi de Navarre? et les seigneurs de Rohan et de Turenne, de brillante valeur, n'avaient-ils pas quelque chose de La Noue, de Téligny, courageuses victimes des longues guerres civiles? Les huguenots armaient comme en leurs jours de guerre; dans les réunions secrètes ils étaient déjà convenus de

leurs chefs, des contributions à lever. Les prêches s'ouvraient encore à la prédication belliqueuse; il y avait eu des assemblées à Loudun, puis à Chatellerault. On stipula des conditions de prise d'armes; on fit des remontrances fières et hautaines; car enfin n'avaient ils pas quelque droit d'être exigeans auprès de leur vieux chef de guerre? Des commissaires huguenots partirent pour la cour de Henri IV; là, ils exposèrent que leur situation en France était précaire; dans le Périgord, le Languedoc, partout où s'étendait leur prêche, l'Église catholique réclamait les fiefs gagnés par leurs sueurs. Qu'avaient donc fait les prêtres de Baal pour ainsi dépouiller les hommes d'armes victorieux?

Le commissaire royal De Fresnes Forget, qui négociait auprès des assemblées protestantes, écrivait au connétable de Montmorency: « Monseigneur, nous avons ouy les desputés de Loudun, qui parlèrent un peu à cheval. L'après-disné, le roy appela les seigneurs de la religion qui sont icy pour leur commander de voir en particulier lesdicts desputés, et les advertir de se rendre plus traictables et aussi de s'exprimer en termes plus modestes qu'ils ne font. Je tiens ceste affaire pour très-fascheuse, car s'ils demeurent si entiers qu'ils veulent estre, il ne pourra estre qu'il n'y ait du malencontreux. Je vous assure que le roy ne les flatta pas hier après-disner; celuy qui est

icy de la part de M. le comte de Soissons ne s'en trouva pas mieux, car rencontrant Sa Majesté en ceste humeur, il n'eut pas meilleure response. Le roy estoit bien faſché, et ceste fois pas en apparence, comme il luy arrive, et cecy surtout par le ton aigre et reprochant de ces messieurs *. » Le roi ajoutait au connétable de Montmorency sur l'assemblée réformée de Vendôme : « Mon cousin; je m'attendois que vous seriez aujourd'huy icy; mais puisque cela ne peut estre, je vous prie que ce soit pour demain. J'ay icy le président Calignon, de retour du voyage qu'il a faict à Vendosme, et m'a rapporté la response qu'ils ont eue des deputés de l'assemblée qui est audict Vendosme, par laquelle je vois qu'ils ne se contentent pas de celle que nous leur avions faicte. Ceste affaire mesrite estre résolue promptement. C'est une des principales causes que j'ay de vous prier d'advancer vostre retour **. »

Henri IV craignait toutes ces assemblées qui fatiguaient son autorité, et il avait pourtant dans le parti huguenot ses meilleurs amis ! Là se trouvaient ses compagnons d'armes, ses camarades de montagnes. S'il ne pouvait leur accorder des faveurs publiques, il tendrait la main à tous les

* Bibliothéque du Roi, mss. de Béthune, vol. cot. 9045, fol. 40.

** Mss de Béthune, vol. cot. 9044, fol. 15.

chefs par des dons privés, par des concessions fréquentes et multipliées. Combien de vieux huguenots, au teint basané, au visage balafré de coups de pertuisane, recevaient le denier royal sur la cassette de Henri ! Sully en donne la liste secrète ; bien secrète, en effet, car les catholiques se fussent irrités de ces dons qui allaient aux serviteurs du prêche.

Au milieu du Louvre, à Fontainebleau, dans toutes les demeures de la cour, les huguenots trouvaient une protectrice fervente dans Catherine de Navarre, sœur du roi, cette Mme de Bar, tant aimée des ministres calvinistes. La politique entrait souvent comme un motif de ces protections diverses qui divisaient la cour. On se partageait les rôles depuis l'origine de la réforme ; chacun se posait comme l'expression d'une opinion ou d'un parti, afin de les placer tous sous la couronne. Henri IV aimait les huguenots ; Duplessis-Mornay habitait son palais ; le roi s'ouvrait à lui avec toute confiance ; et par ses promesses, par ses abandons souvent joués, il trompait la crédulité austère de ce Mornay, nouveau Coligny, qui fier de la faveur royale, compromettait naïvement son parti. Henri avait également attiré auprès de lui le prince de Condé, le comblant de faveurs ; et de ses mains si généreuses et si familières, il assurait à Turenne l'héritage de Bouillon, souveraineté indépendante. Les chefs de parti étaient

satisfaits ; mais le mécontentement des huguenots dans les provinces s'accroissait ; car après avoir fait leur roi, ils se trouvaient dans la même situation où ils s'étaient vus réduits pendant le règne des rois fervens catholiques.

Plus hautains depuis leurs victoires, les calvinistes déclarèrent au roi, durant la campagne contre l'Espagne en Picardie et en Bourgogne, qu'ils ne porteraient les armes que si de véritables concessions et des garanties leur étaient données. Henri IV engagea sa parole royale ; et tandis qu'on suivait la négociation de Vervins pour la paix avec l'Espagne, Schomberg, Jeannin, de Thou et Calignon furent nommés pour discuter les clauses d'un grand édit qui formerait la base constitutive de l'existence des huguenots en France. Cette commission, toute du tiers parti parlementaire, se montra impartiale dans son dessein d'accomplir la pensée du roi Henri, un peu trop avancée pour son époque, à savoir qu'on pouvait fondre et réunir les deux opinions de telle sorte qu'il n'y eût plus ni huguenots ni catholiques mais des sujets fidèles et des Français dévoués *.

Ce fut à Chatellerault surtout que les conférences s'ouvrirent. Comme pour toutes les gran-

* Recueil des édits de pacification, ordonnances et déclarations du roi de France sur les troubles de la religion, depuis 1561 jusqu'en 1599. Paris, in-8°.

des négociations de son règne, Henri donna des instructions de sa main aux députés : « Messieurs ; l'instance qui m'a esté faicte par ceux de l'assemblée de Chastellerault de terminer promptement l'affaire qui y a esté cy-devant traictée, me faisoit croire que vous sachant acheminés pour cet effect, ils se seroient avancés jusqu'à Saumur pour vous y rencontrer et conclure le faict plus tost ; mais puisqu'ils ont résolu de vous attendre audict Chastellerault, je désire que vous vous y rendiez vite, et y exposiez promptement à ladicte assemblée la résolution que j'ay prise sur leurs demandès, les exhortant de ma part de la bien recevoir, comme de la main d'un prince qu'ils cognoissent de long-temps, qui a pasti avec eux, qui cognoist leurs maux et les remèdes autant qu'eux-mesmes, les assurant, au reste, que non-seulement moy, mais tous ceux qui ont esté employés à ceste affaire y ont apporté tout ce qui s'est pu pour leur contentement ; et qu'ils feront extresmement bien de faire une prompte conclusion de ce traicté, sans s'arrester aux desfiances, que ceux qui ont plus d'inclination au trouble qu'au repos pourroient leur donner. J'ay toujours dict que lorsque je réunirai les Estats, mon intention est d'y appeler les principaux d'entre eux qui se retrouveront près de moy, et en prendre leur advis, particulièrement de mes cousins les ducs de Bouillon et de La Trémouille ; et sans attendre que l'on m'o-

bligeast par escrit, je me suis volontairement engagé de ma parole, qui vaut mieux que quelque parchemin que ce soit; ils auront tousjours la liberté de faire des remonstrances, au cas que ceux qui auront esté nommés par moy leur fussent suspects, lesquelles remonstrances j'entendrai tousjours bien volontiers et y ferai bonne considération, mon intention n'ayant jamais esté autre que de faire en cela tel choix que les Esglises auront plus de contentement que si elles le faisoient elles-mesmes. Pour toutes les autres objections qui vous seront faictes, je désire que vous vous serviez tousjours de ceste maxime générale, que mon intention est de les mettre en repos avec la liberté de leurs consciences, la sûreté de leurs personnes, et participation aux charges et honneurs comme mes autres bons subjects. En une aussi grande affaire, recherchez des cautions exactes sur tous les faicts particuliers que vous recueillerez. Il faut commettre quelque chose à la bonne foy de ceux avec qui l'on traicte; et s'il y eut jamais raison de le faire à personne, ils l'ont encore plus grande de moy, qu'ils cognoissent dès le berceau et savent quel estat je fais de ma foy et parole. Je ne procède pas avec eux avec ceste rigueur, leur confiant mes villes et en grande quantité sur la foy générale d'un corps, qui pourroit estre encore plus suspecte que celle d'un particulier. Vous y adjouterez de vos-

tre part ce que penserez pouvoir servir à l'effect de ceste mienne intention, qui est de donner tout le contentement que je puis à ladicte assemblée, et de tenir tous mes subjects en bonne union, paix et concorde. En me servant en cela, pouvez estre assurés de ne me pouvoir en aucune autre occasion servir plus utilement ni plus agréablement*. ».

A cette lettre loyale étoit joint un brevet par lequel le roi permettait aux calvinistes de garder toutes les places de sûreté qu'ils tenaient alors et pendant huit ans. « Aujourd'huy, 6 décembre 1597, le roy estant à Sainct-Germain-en-Laye, a voulu donner tout le contentement qu'il luy est possible à ses subjects de la religion prétendue réformée. Sa Majesté, confiante dans leur fidélité et sincère affection, leur a accordé et promis que toutes ses places et villes, tant celles qu'ils tiennent dès auparavant les troubles et jusqu'à l'avènement de Sa Majesté à la couronne, avec ou sans garnison, demeurent entre leurs mains durant huict années consécutives, à compter du jour de la publication, excepté la ville et chasteau de Vendosme, que Sa Majesté n'a voulu

* Mss. de Baluze, in-fol., tom. CCXXXVIII, cot. L 9035/3, pag. 300.

estre comprise *. Et pour le payement des garnisons qui devront estre entretenues, leur a Sa Majesté accordé jusqu'à la somme de neuf vingt

* Jean B. de Taxis au roi d'Espagne.

*État des villes et places dans lesquelles le roi très-chrétien doit entretenir ** des garnisons de la religion réformée en France, depuis le 1er avril 1598, jusques et pendant les huit années suivantes.*

GOUVERNEURS.	PLACES.	GARNISONS.
	Généralité de Tours.	
MM.		hommes.
Duplessy-Mornay.	Saumur	364
La Férière	Bezins	17
Boisguérin	Loudun	40
	Généralité d'Orléans.	
Dufaur	Gergeau	150
	Bourges.	
Beaupré	Argenton	25
	Poitiers.	
Montilaire	Thouars	165
Paravère	Niort	210

** Il y a : *entretiene presidios* dans le texte espagnol ; j'ai traduit : *dans lesquelles le roi très-chrétien doit entretenir*, mais il aurait fallu dire : *où Henri IV est forcé de tolérer des garnisons de protestans ;* car on sait que ces questions furent long-temps débattues à l'assemblée de Chatellerault et ailleurs.

mille escus, sans y comprendre celles de la province de Daulphiné, auxquelles sera pourvu en outre de la somme de 100,000 escus précitée

GOUVERNEURS.	PLACES.	GARNISONS.
MM.		hommes.
Lavoulage	Fontenay	87
Préau.	Chatellerault	197
Monglat	Saint-Maixant.	46
Constans.	Marans	59
Aubigni	Maillefais	59
Dubellay.	Talmont.	14
	Beauvoir-sur-Mer . . .	31
	Limoges.	,,
De Rohan	Saint-Jean-d'Angely. .	162
Bretanville.	Pons.	160
De la Trémouille.	Taillebourg	52
Caudelay.	Royan.	50
	Guienne.	
Fontrailles.	Lectoure	120
Dubourg	Mas-de-Verdun	61
Pairas	L'Ile Jourdan	64
Maravat	Fauzes.	28
	Mauvoisin	16
	Figeac.	61
De Bouillon	Cadenac.	11
Saint-Ouin	Castillon.	135
	Casteljoux.	29
Favas.	Montheurt.	32
Boisse	Puymerol	51,

d'ailleurs. En sus, Sa Majesté a promis et accordé que, lorsqu'elle fera et arrestera l'estat desdictes garnisons, elle fera en sorte d'estre dans les en-

GOUVERNEURS.	PLACES.	GARNISONS.
MM.		hommes.
Giscard.	Tournon.	11
Mains.	Leprat.	13
Vignoles	Tartas.	7
La Force	Bergerac.	32
Vivans	Caulmont	38
Gastelnas	Mont-de-Marsan. . . .	22
Saint-Légier	Mont-Flanquin.	13
L'Estelle	Clairac	11
	Montpellier.	
De Chastillon	Montpellier.	128
	Aiguemortes	127
	Fort de Peccais. . . .	18
	Tour de Charbonnière. .	3
Labastide.	Guignac.	13
	Lunel	10
Bertichas.	Sommières.	59
Les consuls.	Marveroles	13
De Montgomery	Clermont-de-Lodève. .	23
	Toulouse.	
Montgomery	Castres	60

L'entretien des garnisons ci-dessus mentionnées coûte par mois 15,874 écus.—(*Cada mes quinze mill ochocientos y setenta y quatro escudos.*)

virons, de manière à pouvoir recevoir les mémoires et observations; et advenant vacation d'aucuns des gouverneurs et capitaines desdictes places,

Autres garnisons non comprises dans l'état ci-dessus, et comme formant un état à part.

GOUVERNEURS.	PLACES.	GARNISONS.
MM.		hommes.
	Vitré	28
	Beaufort	10
	Châtillon	12
	L'Ile Bouchard	10
	Sancerre	10
	Château-Renard	15
Pons	Montendre	12
Figeac	Cardailhac	7
Castillon	Turenne	27
	Saint-Hère	29
	Luveuil	29
Casteliéloux	Meilhan	8
Bergerac	Mucidan	12
	Castelnau-de-Mirade	6
Caulmont	Tonenis	6
Sommières	Beis-sur-Beis	12
	Villemur	10

Garnisons du Dauphiné (del Delfinado).

De Lesdiguières	Grenoble	101
	Barraut	201
	Die	21
	Nions	20
Gouvernet	Montelimar	51
	Lurion	9

Sa Majesté leur promet aussi qu'elle n'en pourvoyera aucun qui ne soit de la religion prétendue

GOUVERNEURS.	PLACES.	GARNISONS.
MM.		hommes.
	Embrun	51
	Gap	21
	Serres.	10
	Piemorets.	60
	Exilles.	100

La paye de toutes ces garnisons monte à 3,008 écus par mois.

Autres places de ceux de la religion réformée, non comprises dans les états précédens, et dans lesquelles il n'y a pas de garnison.

La Rochelle, l'île de Ré, l'île d'Oléron, Montauban, Sainte-Foi, Nimes, Vigez, Pontorson, Puy-Laurens, Laval, Bélin.

Ne sont pas compris les villes, châteaux et places appartenant en propre aux seigneurs de Bouillon, de Rohan, de Laval, de La Trémouille, de Châtillon, de Lesdiguières, de Rosny.

Non plus celles dans lesquelles les huguenots sont plus nombreux que les catholiques, et où ils avaient des garnisons pendant la guerre.

Enfin, il faut ajouter la principauté du prince d'Orange, dans laquelle, gouverneurs, officiers et soldats sont de la religion réformée.

Tout cela fait un total de trois mille cinq cents gentilshommes ayant fief (*gentiles hombres duenos*).

Je prie Votre Majesté d'y porter une sérieuse attention, et d'y mettre bon ordre. J. B. DE TAXIS.

Archives de Simancas, cot. B 88 186.

réformée. Le terme de huict années expiré, encore bien que Sa Majesté demeure quitte de sa promesse, et eux obligés de lui remettre lesdictes villes, on continuera néanmoins, si ces villes ont tousjours garnison, d'y laisser un gouverneur pour y commander, et qu'on ne dépossédera pas celui qui s'en trouvera pourvu, pour en mettre un autre. Sa Majesté desclare pareillement que son intention, tant pendant huict années qu'après, est de gratifier ceux de la religion et de leur faire part des grades, charges et gouvernemens, et autres honneurs qu'elle aura à départir, sans aucune acception, selon la qualité et mérite des personnes, comme à ses autres subjects de la religion catholique. Et voulant Sa Majesté leur faire servir ce présent brevet, elle l'a signé de sa main et faict contresigner par nous, secrétaire d'Estat, de manière qu'il ait le mesme effet que s'il avait esté vérifié en ses cours de parlemens; s'estant ceux de la religion contentés de la parole et bonté du roy, sans le presser de mettre ceste ordonnance en autre forme plus authentique* »
C'était une convention toute militaire, un moyen de s'assurer de bonnes places contre les tentatives catholiques, au cas où elles se reproduiraient encore. Les calvinistes campaient au milieu du pays; si long-temps persécutés, ils

* Bibliothéque du Roi, mss. de Baluze, in-fol. t. CCXXXVIII, cot. L9035j3, pag. 292.

formaient comme une nation à part qui prenait ses positions d'armes et ses places de sûreté ; ils ne se fondaient point avec les masses, antipathiques à leur croyance religieuse ; et la preuve en est que les catholiques ne demandaient pas de garanties : quand on est peuple et fort, on n'a pas besoin d'occuper les cités militairement ! Le nombre exact des places de sûreté, le personnel de leur garnison, les généralités dans lesquelles elles sont situées, ne nous ont pas été conservés par les archives de France : nous les trouvons, comme on vient de le voir, à Simancas, à la suite d'une dépêche de J. B. de Taxis à son souverain *. Le roi d'Espagne mettait une haute importance à connaître les forces et la puissance des huguenots ; l'ambassadeur les indique avec une grande exactitude par généralités. Dans celle de Tours, ils avaient trois places et 421 hommes ; dans celle d'Orléans, un seul point militaire et 150 arquebusiers ; dans celle de Bourges, 25 hommes, et Beaupré seulement : leurs possessions étaient bien plus fortes dans les généralités de Poitiers, Limoges, Guienne, Montpellier, Toulouse ; puis, dans un état à part étaient comprises toutes

* Je trouve pourtant l'état de ces villes, mais incomplet, dans un petit pamphlet sous ce titre : « État des places et deniers ordonnés par Sa Majesté, à Nantes, les 12, 14, 17 et 18 may, pour sûreté et ostage de ceux de la religion. » Montpellier, Gillet, 1617.

les places fortifiées, les garnisons du Dauphiné, Bretagne et Normandie.

La commission parlementaire, destinée à rédiger un grand édit de tolérance, l'élabora plus de deux ans; son travail fut successivement communiqué aux vieux chefs de la ligue et aux principaux conducteurs de l'opinion huguenote. Il en résulta deux édits, l'un public, l'autre secret, comme il arrivait toujours dans toutes ces transactions; on fit des concessions au parti, et l'on gratifia les chefs. Ces ordonnances ou traités prirent le nom d'*édit* de *Nantes*, parce que le roi les signa dans cette cité, durant un voyage qu'il avait fait en Bretagne après la pacification. L'édit public se composait de quatre-vingt-douze articles; il n'était en quelque sorte que le développement de la transaction de Poitiers et des articles de Bergerac, de ces actes de la politique modérée de Catherine de Médicis, alors qu'elle était sous l'influence de L'Hospital. « D'abord la mémoire de toutes choses advenues de part et d'autre depuis le commencement des troubles et durant iceux, demeurera à jamais esteinte et assoupie *; desfense expresse à tous procureurs-généraux et autres personnes quelconques d'en faire mention et poursuite, comme aussi de s'injurier, s'attaquer ny provoquer l'un l'autre par reproche de ce qui

* J'ai travaillé sur l'original de l'édit que j'analyse.

s'est passé. Ordonnons que la religion catholique, apostolique et romaine sera remise et restablie en tous endroicts de ce royaume, desfendant à toutes personnes de troubler ny molester les ecclésiastiques en la célébration du divin service, et à ceux de la religion prétendue réformée de faire presche ni aucun exercice de ladicte religion ès esglises et maisons desdicts ecclésiastiques. Et pour ne laisser aucune occasion de troubles et différends entre nos subjects, avons permis et permettons à ceux de la religion prétendue réformée, vivre et demeurer par toutes les villes de nostre royaume, sans estre enquis, molestés ni adstreincts à faire chose contre leur conscience, et pour raison d'icelle estre aucunement recherchés ès maisons où ils voudront habiter. Tous les seigneurs et gentilshommes faisant profession de la religion prétendue réformée, ayant en nostre royaume haute justice ou plein fief de haubert, pourront avoir en toutes leurs maisons de haute justice l'exercice de la religion, tant pour eux, famille, subjects, qu'autres qui y voudront aller. Nous permettons aussi à ceux de la religion faire et continuer l'exercice d'icelle en toutes les villes et lieux de nostre obéissance où il estoit par eux estably et faict publiquement en l'année 1596 et 1597; pourra semblablement ledict exercice estre estably en toutes les villes et places accordées par l'esdict faict en l'an 1577 et conférences de Nérac;

pourra aussi se faire l'exercice de la religion en tous les fauxbourgs des villes qui ne leur sont accordés par le présent esdict, fors et excepté les villes où il y a archeveschés et esveschés, et les lieux et seigneuries appartenant aux ecclésiastiques. » Il était expressément défendu aux réformés de faire l'exercice de leur culte dans les lieux non compris ci-dessus, plus particulièrement à Paris ni à cinq lieues aux environs; toutefois, ceux demeurant dans lesdites villes ne seraient nullement recherchés pour leur conscience; ils pourraient bâtir temples et édifices religieux. Paris et les grandes villes formaient toujours des exceptions; car dans ces vastes peuples, les moindres signes d'hérésie étaient suivis de murmures et de révolte; c'est pourquoi, disait l'édit, « Nous desfendons à tous prescheurs, lecteurs et autres qui parlent en public, d'user d'aucunes paroles, discours et propos tendant à exciter le peuple à sédition; leur enjoignons se contenir et comporter modestement, et ne rien dire qui ne soit à l'édification des auditeurs; desfendons d'enlever par force ou autre manière, les enfans de la religion pour les baptiser et confirmer en l'Eglise catholique, apostolique et romaine; mêmes desfenses sont faictes à ceux de la religion, sous peine d'estre punis exemplairement. Ceux de ladicte religion seront tenus de garder et observer les festes de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et

ne pourront ès jours d'icelle vendre ny besogner en boutique ouverte, ny les ouvriers travailler à aucun mestier dont le bruit puisse estre entendu par les voisins et les passans. Tous les livres de ceux de la religion ne pourront estre imprimés et vendus qu'ès villes et lieux où l'exercice public de la religion est permis; et aux autres villes seront vus et visités tant par nos officiers que par les théologiens. Il ne sera faict différence ny distinction pour le faict de la religion, à recevoir les escoliers ès universités, colléges et escoles, et les malades ès hospitaux, maladreries et aumosne publique. Voulons et ordonnons que ceux de la religion payent les dismes aux curés et ecclésiastiques et à tous autres à qui elles appartiennent, selon l'usage et coustume des lieux; pour l'enterrement des morts, ils auront cimetière séparé, en place la plus commode que faire se pourra. Afin que la justice soit rendue à nos subjects sans aucune haine ou faveur, ordonnons qu'en nostre cour de parlement de Paris sera establie une chambre composée d'un président et seize conseillers, laquelle sera appelée *la Chambre de l'Édict*, et cognoistra des causes et procès de ceux de la religion, tant dans le ressort de ladicte cour que dans ceux de nos parlemens de Normandie et Bretagne; outre la chambre establie à Castres pour le ressort de nostre parlement de Toulouse, nous avons ordonné qu'en chacune de nos

cours de parlement de Grenoble et Bordeaux sera pareillement establie une chambre my-partie de catholiques et de ceux de la religion, et sera faict création nouvelle d'un président et six conseillers pour le parlement de Bordeaux, et d'un président et trois conseillers pour celui de Grenoble. Toutes lesquelles chambres cognoistront et jugeront en souveraineté et dernier ressort. Cassons et annulons toutes sentences, jugemens, arrests, saisies, ventes et décrets prononcés contre ceux de la religion depuis le trespas du feu roy Henri IIe, voulant que les héritiers rentrent en la possession réelle de leurs biens. » Une longue suite d'articles réglait le mode de procéder des chambres mi-parties; l'accord qui devrait exister entre les catholiques et ceux de la religion; les règlemens à suivre par les plaideurs; l'égalité dans la répartition des charges et dans l'exacte distribution de la justice. « Et ceux de ladicte religion se despartiront et desisteront dès à présent de toutes pratiques, négociations et intelligences tant dedans que dehors nostre royaume, et les assemblées et conseils establis par eux dans les provinces se sépareront promptement, et toute ligue et association sont et demeurent cassées et annulées, desfendant très-expressément à tous nos subjects de faire aucune cottisation, fortification, enroslement d'hommes et assemblées sans nostre permission, sur peine d'estre punis rigoureusement

comme contempteurs et infracteurs de nos mandemens et ordonnances *. »

Par l'édit secret qui renfermait cinquante-six articles, communiqué seulement aux chefs, « ceux de la religion ne seroient pas contraincts de contribuer aux despenses concernant la religion catholique, telles que resparation d'églises, achat d'ornemens, luminaires, pain bénit et autres choses semblables; ne seront aussi contraincts de tendre et parer le devant de leurs maisons aux jours de festes; lorsqu'ils seront malades ou proches de la mort ne pourront estre visités et consolés que par les ministres de leur religion, sans esprouver aucun trouble ou empeschement. » Puis, on agrandissait le nombre des villes et faubourgs où pourrait être fait l'exercice du prêche. « Sera baillé à ceux de la religion un lieu pour la ville, prevosté et vicomté de Paris, à cinq lieues pour le plus de ladicte ville auquel ils pourront faire l'exercice public d'icelle. En tous les lieux où l'exercice de la religion se fera publiquement, on pourra assembler le peuple mesme à son de cloches, et faire tous actes et fonctions, comme consistoires, colloques, synodes provinciaux et na-

* Nantes, avril 1598. — Registré au parlement, le 2 février 1599; en la chambre des comptes, le 31 mars, et en la cour des aides, le 30 août, vol. UU, fol. 1. — Fontanon, tom. IV, pag. 361. — Recueil des traités de paix, tom. II, pag. 599.

tionaux par permission de Sa Majesté ; sera loisible aux pères faisant profession de ladicte religion, de pourvoir à leurs enfans de tels éducateurs que bon leur semblera : les prestres et personnes religieuses qui ont par ci-devant contracté mariage, n'en seront ni recherchés ni molestés. Permet Sadicte Majesté à ceux de la religion eux assembler par devant le juge royal et par son auctorité, lever sur eux telle somme de deniers qu'il sera nécessaire pour les frais de leurs synodes et entretenement de leurs ministres. Sa Majesté escrira à ses ambassadeurs de faire instance et poursuite pour tous ses subjects, y compris ceux de la religion prétendue réformée, à ce qu'ils ne soient recherchés en leurs consciences ni subjects à l'inquisition, allant, venant, séjournant, négociant et trafiquant par tous les pays étrangers, alliés et confédérés de la couronne, pourvu qu'ils n'offensent la police des pays où ils seront. » Les autres articles réglaient les concessions d'argent et de terres faites aux chefs puissans de l'opinion calviniste : Turenne, La Trémouille, Rohan, Rosny ; puis, les abolitions et rémissions personnelles.

On peut considérer l'édit de Nantes comme la charte de la réformation en France ; cet édit ne différait pas beaucoup des ordonnances de Poitiers et des précédentes transactions entre les deux croyances ; l'époque seulement était mieux choisie. La fatigue des guerres, la marche des esprits

avaient favorisé ce rapprochement. La ligue avait usé les idées catholiques; les esprits ardens pouvaient encore gémir des concessions faites aux huguenots; mais la classe éclairée ne faisait plus un crime irrémissible du prêche ou de la messe; cinquante ans avaient affaibli les répugnances, assoupi les inimitiés : on avait besoin d'en finir avec le sang versé pour les questions religieuses. Les huguenots *, si impérieux n'aguère, paraissaient satisfaits de l'édit de Nantes; ils entraient dans la plénitude de leurs droits, dans le libre exercice de leur croyance. Les fiefs militaires, que leur disputaient les clercs, ils les possédaient sans contestation. Comme les hommes d'armes de Charles Martel, ils élevaient fièrement leur éten-

* Lettre des députés des églises réformées du haut et bas Languedoc et haute Guienne, au nom de tous les religionnaires, au connétable Henri de Montmorency (1598). « Monseigneur, envoyant vers le roy nos desputés pour rendre grâces très-humbles à Sa Majesté de l'esdit qu'enfin il lui a plu nous octroyer, nous serions par trop indignes d'un si grand bien, si nous ne vous tesmoignions aussi la recognoissance que nous avons du support, assistance et faveur qu'il vous a plu nous despartir en la deslibération d'iceluy. Nous avons donc choisi d'entre nous des personnages, lesquels ayant, en diverses occasions, rendu preuve de la fidélité et desvote affection qu'ils ont à vostre service, ont acquis ceste opinion en nostre endroict, que vous les verrez de bon œil, et adjouterez foy à ce qu'ils vous diront de nostre part; pour vous assurer, Monseigneur, qu'après

dard sur les vieilles manses de l'Église. Avaient-ils un débat, ils jouissaient d'une juridiction mixte, de chambres mi-partie ; leurs enfans étaient enseignés dans leurs idées de liberté en leurs écoles spéciales ; et l'édit ne leur défendait plus ni les colloques de ministres, concile réformé, ni les simples et belles cérémonies du baptême et de la cène du Christ.

L'exécution de l'édit commença immédiatement même dans sa partie morale. Cet édit portait, comme on l'a vu, l'abolition de tout ce passé et des tristes jours de la guerre civile. Des lettres patentes de Henri IV, adressées à la cour de parlement, disaient : « Vous mandons et très-expressément enjoignons que vous ayez à faire rayer et

le service du roy, nous n'aurons rien de plus cher que vostre prospérité. Nous sommes nécessités d'adjouter une très-humble supplication, qu'il vous plaise, Monseigneur, assister de vostre faveur la juste plainte que nos deputés vont faire à Sa Majesté des entreprises dressées par nos adversaires pour étouffer l'assurance de nostre repos dès sa naissance, et nous arracher des mains le fruict de l'esdict, lorsque nous le pensions posséder plus sûrement; nous n'importunons Sa Majesté d'aucune nouvelle demande, ny de remonstrance qui ne soit plus que nécessaire; c'est ce qui nous assure, Monseigneur, que ne nous serez moins favorable en ceste occasion que par le passé, et ne voudrez souffrir que un si long ouvrage, auquel vous avez tant et si heureusement travaillé, nous demeure inutile, comme il feroit, si les restrictions et modifications adjoutées n'en sont ostées. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9078, fol. 4.

mettre hors, tant du greffe de nostre cour que de toutes autres jurisdictions, toutes les procédures, arrests et jugemens donnés contre feu nostre amé et féal cousin le sieur de Chastillon, admiral de France, afin que la mémoire en demeure à jamais esteinte et assoupie, comme de chose non advenue et de nul effect; à quoy voulons estre procédé sans aucun refus ny difficulté, sous quelque prétexte que ce soict. » Le malheureux Coligny avait été le protecteur, l'ami d'enfance de Henri IV, le vénérable confident de sa mère : quel empressement ne dut pas mettre le roi à effacer les traces d'une condamnation qui se rattachait au souvenir de Jeanne d'Albret !

En effet, le parlement rendit un arrêt « que les procédures, décrets et jugemens donnés contre ledict défunct admiral de Chastillon seroient rayés, tant du greffe de la cour que autres, et mis en marge du registre : rayé par ordonnance de la cour *. » Le 8 juin 1600, Henri IV écrivit de nouveau au parlement : « Nous avons vu vostre arrest du 22 aoust, disant que les jugemens donnés contre nostre cousin l'admiral de Chastillon, seroient rayés des registres et mis en marge : « rayé par ordonnance de la cour. » Sçavoir faisons que nos vouloir et intention ont esté et sont encore que toutes les charges, informations, pièces et procé-

* Exécuté par arrêt du parlement, du 14 juillet.

dures, sentences, jugemens et arrests donnés contre nostredict cousin, soient non-seulement rayés, biffés et mis hors des greffes, mais entièrement supprimés sans qu'il en puisse demeurer aucune marque ny mémoire à l'avenir, comme de chose non avenue ; ce que nous vous mandons et très-expressément enjoignons de faire ; car tel est nostre plaisir *. »

Ainsi disparaissaient peu à peu les tristes souvenirs de la guerre civile : Henri IV avait entièrement pacifié son royaume. La ligue, d'abord puissance toute populaire parce qu'elle était catholique et municipale, avait été domptée quand elle avait perdu ce caractère ; puis, la paix avec l'Espagne se scellait à Vervins. Enfin toutes ces œuvres de sueurs étaient couronnées par une transaction avec la chevalerie belliqueuse qui avait suivi la cornette blanche du Béarnais. Ce n'était pas là le résultat le moins difficile à obtenir, car c'était la victoire qu'il fallait tempérer : on devait assurer pour un long avenir la vie commune de deux partis puissans et vivaces ; or, battre un ennemi, c'est le résultat du courage et de la fortune : on y réussit souvent ; mais dompter les haines, comprimer les passions, c'est le prix de l'habileté, de la patience : on meurt à la peine.

* Extrait des registres du parlement, mss. de Béthune, vol. cot. 8765, fol. 30.

CHAPITRE CXIII.

ADMINISTRATION DE HENRI IV.

Conseil. — Justice. — Finances. — Intendance. — Commerce. — Métiers. — Agriculture. — Travaux publics. — Forêts. — Marais. — Voitures. — Chasse. — Duels. — Monnaies.

1698 — 1610.

Dans le grand mouvement politique et religieux qui avait agité les premières années de Henri IV, il y avait eu peu d'ordre, peu de pensées d'administration générale. Le roi avait eu à

conquérir son trône, à disputer de sa bonne épée, les lambeaux de ses provinces, à traiter avec tous à des conditions onéreuses ; de là des emprunts à gros intérêts, des prodigalités secrètes, un oubli complet des principes de régularité administrative. Il serait difficile de saisir une idée d'avenir dans la gestion des intérêts sociaux; la royauté vit au jour le jour ; on la voit préoccupée de sa propre sûreté ; et cette pensée absorbe tous les actes particuliers de sa vie politique.

A l'avènement de Henri IV, la première dignité du conseil, la chancellerie, était remplie par Montholon, qui résigna les sceaux sous la ligue. Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme fut le chef du conseil jusqu'au 10 décembre 1589. Ph. Hurault, comte de Chiverny, que l'Union catholique avait fait disgracier aux États de Blois, devint chancelier de Henri IV et ne quitta la robe d'hermine qu'à la mort: il fut remplacé par le président de Bellièvre qui avait joué un si vaste rôle dans les négociations de l'avènement. Les sceaux furent quelques années après séparés de la chancellerie, pour créer une dignité judiciaire au profit de Brûlart, seigneur de Sillery, depuis chancelier à la mort de Bellièvre.

Sous la présidence du chancelier, le conseil se centralisa. Quand Henri vint au trône, l'administration était partout multiple. A la guerre,

aux finances, tout se faisait par le moyen d'intendans et contrôleurs-généraux, sous l'autorité des cours souveraines. Henri IV créa pour les finances une surintendance, autorité unique, absolue. Ce fut Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, dont la capacité et le désintéressement ont été tant exaltés. Sully garda les finances jusqu'à sa mort. La guerre fut également confiée à un seul ministre, qui réunit les affaires étrangères; Henri IV donna ce double département à Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy l'habile et souple négociateur de l'époque. Henri II avait créé un ministère pour les affaires de la religion; il fut continué par son successeur et confié à Pierre Forget, seigneur de Fresne, esprit modéré dans cette situation si délicate et si facilement accusée par les deux partis. Enfin le dernier poste de secrétaire d'État, celui de la maison du roi, revint à Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, le confident des plaisirs et des entraînemens secrets du Béarnais.

Le nouveau règne, une fois affermi, fut fécond en actes d'administration souveraine. Quand la guerre civile eut cessé, quand on put s'occuper en paix de la gestion sociale, le conseil multiplia les actes et se hâta de rentrer dans les voies d'ordre, dans les formes régulières. Après les grandes batailles, la plaie publique était toujours les gens de guerre. Que faire de cette multitude de soldats

qu'un licenciement jetait tout à coup dans les campagnes, au milieu des villages ? Fallait-il laisser les braves arquebusiers huguenots mendier leur pain sur les places publiques ? Il fut rendu [illegible] édit solennel pour la subsistance, nourriture [illegible] entretien des pauvres gentilshommes, capines et soldats estropiés, vieux et caducs, en [illegible] ême temps qu'on réglait la tenue des hôpitaux, [illegible] umôneries et léproseries *. D'un autre côté, [illegible] ne ordonnance défendait aux gens de guerre de [illegible] ourir les champs, « car ils commettoient excès [illegible] nsupportables, injures et violences par oppres[illegible] ions et barbares cruautés, à cause de quoy nos pauvres subjects font entendre des plaintes douloureuses et pitoyables lamentations ; à quoy voulant obvier et pourvoir au soulagement de nostre dict peuple, disons et déclarons : que les gouverneurs de nos provinces et nos lieutenans-généraux et particuliers ayent, incontinent après la publication de ces présentes, à courir sus et tailler en pièces tous les gens de guerre à pied ou à cheval qui se trouveront tenir les champs sans commission expresse de nous, et faire commandement à ceux qui auroient commission de se rendre incontinent à nostre armée ou ès provinces auxquelles nous les avons ordonnés, sur

* Code Henri, liv. 1er, tit. xxxi. — Traité de la police, liv. iv, tit. xii, chap. ii.

peine de la vie. Et afin que pour l'avenir l'on ayt cognoissance de ceux qui tiendront la campagne et qu'on les puisse faire respondre des insolences commises par leurs soldats, voulons et ordonnons que tous capitaines, chefs et conducteurs de gens de guerre, allant par pays, ayent à envoyer ou se transporter eux-mesmes vers le gouverneur de la province par laquelle ils auront à passer, auparavant que d'y faire entrer leurs troupes, afin de leur faire part de la commission qu'ils auront de nous, lui bailler par estat le nombre de leurs gens avec leurs noms et surnoms. Et si aucun desdicts capitaines et conducteurs des gens de guerre étoient si téméraires de faire le contraire, nous commandons très-expressément à nos gouverneurs et lieutenans, qu'ils aient, comme dict est, à leur courir sus et à les tailler en pièces, faisant chastier les capitaines et les chefs, et pour cet effect assembler la noblesse, les communautés et paroisses par le son du tocsin, en sorte que la force leur en demeure. Voulons et ordonnons en outre auxdicts gouverneurs et lieutenans qu'ils ayent à nous tenir advertis tous les mois des troupes qui auront passé dans l'estendue de leurs charges et du séjour qu'elles y auront faict, comme elles auront vescu, ensemble des plaintes et de la justice qui en aura esté faicte *. »

* 24 février 1597. Registre du parlement, vol. SS, fol. 215. — Fontanon, tom. III, pag. 143.

Toutes ces ordonnances étaient favorables aux bourgeois, aux paysans qu'opprimaient les gens de guerre; Henri IV fit peu de concessions libérales aux villes, à moins que les cités n'en eussent fait une condition expresse de la réunion à la couronne; le roi n'ignorait pas que c'était des villes surtout qu'était sortie la ligue. Ces constitutions de municipalités bruyantes et populaires l'effrayaient; il n'existe que quelques ordonnances sur les cités et leur organisation libre. Et dans les villes, favorisait-il les métiers? les métiers en tant que corporation politique suscitaient dans l'esprit de Henri IV des répugnances aussi prononcées que les municipalités. Des bannières et des confréries était parti le grand mouvement des halles; le roi les craignait comme association politique: il ne leur concéda que de minces priviléges commerciaux ou honorifiques; il confirma les chartes des porteurs de grains et farine aux halles de Paris *, des vinaigriers et moutardiers ** et des épiciers apothicaires***. En 1597, d'après l'avis des notables assemblés à Rouen, Henri IV rendit un édit portant rétablissement du système général de maîtrise et règlement sur la police des métiers: « Ceux qui voudront estre reçus aux maistrises

* Registre du parlement, vol. RR, fol. 59.

** Registre du parlement, vol. II, R, fol. 145.

*** Registre du parlement, vol. II, X, fol 62.

des arts d'apothicairerie, chirurgie et barberie, seront tenus de souffrir l'examen et expérience par devant les commissaires par nous commis et desputés, suffisans et capables à cet effect. Tous les marchands et artisans demeurant ès villes, bourgs et autres lieux de ce royaume, jurés et non jurés, soit à boutique ouverte, chambre ou magasin, afin d'estre maintenus et conservés aux priviléges, franchises, libertés et immunités qui leur ont esté concédés, seront tenus de nous payer chacun en son particulier, à sçavoir : pour le plus haut art ou mestier, un escu sol; pour le moyen, deux tiers d'escu; pour le moindre, demi-escu. Et faute de ce faire, y seront contraincts par toutes voies dues et accoutumées *. » Les priviléges de vendeurs de poissons furent entièrement confirmés; défense expresse à tout autre qu'auxdits vendeurs de faire le commerce du poisson **. Et la nombreuse corporation des marchands fruitiers de la ville de Paris reçut également la confirmation des beaux priviléges qu'elle tenait du roi saint Louis ***.

Le commerce, depuis le seizième siècle, prenait une grande extension; Henri le protégea; les

* Registre du parlement, vol. TT, fol. 70.—Fontanon, I, pag. 1101.

** Registre du parlement, vol. TT, fol. 274.

*** Registre du parlement, vol. YY, fol. 203.

marchands fréquentant les foires de Lyon virent accroître leurs anciens priviléges. En l'année 1606, un traité fut conclu avec Jacques Ier, roi d'Angleterre et d'Écosse, pour la liberté de transaction : « A esté entre ces pays et la France convenu et accordé pour accroistre de plus en plus la bonne amitié et intelligence qui est entre Sa Majesté très-chrestienne et Sa Majesté de la Grande-Bretagne, qu'il sera mandé par toutes les villes, ports et havres des royaumes, de bien et favorablement traicter les subjects de l'un et l'autre prince, et les laisser trafiquer en toute sureté et liberté les uns avec les autres ; et quand aux impositions qui se lèvent maintenant sur les subjects, marchandises et denrées de l'un et l'autre royaume, afin qu'un chascun de part et d'autre soit certain de l'imposition qu'il devra payer, en sera dressé pancarte en l'un et l'autre royaume, qui sera mise et attachée ès lieux publics, tant ès villes de France qu'en la ville de Londres et autres. Les navires françois pourront aller librement jusques au quai de la ville de Londres et autres ports de la Grande-Bretagne, et y estant pourront charger et frester avec les mesmes libertés et franchises dont les navires anglois jouissent en France. Et en attendant que justice se fasse des pirateries et déprédations faictes par les subjects de l'un et l'autre pays, a esté conclu que toutes les lettres de marque et de représailles, qui ont

esté expédiées par ci-devant seront sursises, sans qu'elles se puissent exécuter de part et d'autre *.» Rendre les transactions à leur esprit purement commercial était un moyen de détourner les métiers de ces mouvemens politiques qui les préoccupaient depuis le roi Jean.

Avec ces idées de libre commerce on ne s'explique pas ces grandes ordonnances contre le luxe, retrouvées dans les vieilles prescriptions du moyen âge. L'austère pensée des huguenots avait sans doute présidé à cette réformation. En 1594, une déclaration défendit l'usage de l'or et de l'argent sur les habits **; en 1600, nouvel édit qui prohibe encore l'emploi des draps d'or et d'argent ***. Sous le règne de Henri IV ces édits étaient renouvelés presque annuellement ****. Tous ces actes d'administration sont dominés par le système financier de Sully; j'y consacrerai un chapitre à part dans ce livre, car il modifia l'économie de quelques-unes des idées antérieures. La théorie des impôts fut oppressive pour le peuple; quels que fussent les bons mots de Henri IV et les intentions qu'on lui prêtât, les masses ne furent

* Registre du parlement, vol. XX, fol. 383. — Recueil des traités de paix, III, fol. 31.

** Registre du parlement, vol. II, R, fol. 60.

*** Registre du parlement, vol. UU, fol. 147.

**** Registre du parlement, vol. VV, fol. 251. — *Idem*, XX, fol 581. — Fontanon, I, pag. 996-997.

point soulagées ; elles n'eurent point la poule-au-pot ; des témoignages irrécusables constatent les plaintes cruelles des villes et des campagnes.

Pourtant l'administration était en progrès ; on ouvrait des routes; divers édits créaient des relais de chevaux sur les grands chemins, traverses et le long des rivières, pour le transport des voyageurs et des malles ; on rendit plusieurs grandes ordonnances pour la conservation des forêts, l'entretien des chemins publics et rivières *. En 1599, Henri promulgua un édit pour le dessèchement des marais ; c'est la première loi qui ait été faite sur cette matière; le sieur Bradléy, natif du duché de Brabant, se chargeait de cette opération : «Pour desdommager et rescompenser ledit Bradléy et ses associés, tant des frais, coust et despens qu'il leur conviendra faire et advancer de leurs bourses, que de leur expérience, industrie et intention, leur cédons et transportons la juste moitié de tous les marais appartenans à nous et de nostre domaine qu'ils auront ainsi desséchés et essuyés. Et d'autant que divers marais appartiennent en commun à plusieurs propriétaires, ou se trouvent tellement meslés et enclavés les uns parmi les autres qu'il seroit impossible de les dessécher sans un commun consentement, voulons et ordonnons que où lesdicts propriétaires seroient de différens

* Fontanon, IV, pag. 857. — Néron, I, pag. 676.

avis, la voix des propriétaires ayant la plus grande partie des marais emporte celle de la moindre part *. » Un autre édit confirmait les règlemens déjà faits sur les mines et minières, et créait un grand-maître-superintendant, un contrôleur-général et un receveur, « et tous les entrepreneurs et gens qui feront la recherche des mines ne pourront vendre ou faire vendre aucuns métaux provenant desdictes mines sans la marque du grand-maistre **.» Henri institua l'office de commissaire général et surintendant des coches et carrosses publics qui aurait charge de faire exécuter les règlemens et ordonnances faits par le prévôt de Paris, « et tiendra la main à ce que lesdicts coches publics soient attelés bien et duement, comme il appartient de bons et forts chevaux, pour tirer, mener et conduire par cochers et gens capables et expérimentés; et que lesdicts coches soient maintenus en bon équipage, afin qu'il n'advienne aucun empeschement au public ***. » On fit également plusieurs déclarations et mandemens royaux dans le but de favoriser l'agriculture; le 7 décembre 1602, des lettres royales ordonnèrent l'établissement d'un plan de mûriers et l'entretien des vers à soie, « afin d'empescher par ce moyen

* Fontanon, II, pag. 398.
** Registre du parlement, vol. VV, fol. 373.
*** Registre du parlement, vol. SS, fol. 10.

le transport qui se faict de trois ou quatre millions d'or par chascun an ès pays estrangers, pour l'achat des soyes; vous mandons qu'en chaque paroisse vous vous informiez de la quantité de mûriers blancs et noirs qui se trouvent en icelle, ensemble de leur âge et grosseur à peu près, enjoignant aux habitans de faire publier aux prosnes de leurs paroisses, qu'ils ayent à eslire un ou plusieurs d'entre eux les plus capables, pour se charger de faire eslever et profiter lesdicts mûriers et graines qui leur seront données, et sera deslivré amples mémoires et instructions tant de la manière de semer, planter et cultiver lesdicts arbres et graines que pour faire esclore et nourrir les vers, les faire filer et en tirer la soye; à la condition qu'ils en recevront seuls pour l'advenir tout le profit et que les arbres leur demeureront en propriété pour la peine de les voir eslevés et cultivés *. » Et en 1605, une nouvelle déclaration ordonnait « l'establissement par tous les diocèses de France, d'une pépinière de cinquante mille mûriers blancs, au moins, car on avoit recognu par diverses expériences l'utilité qui peut revenir de la nourriture des vers à soye et des plants de mûriers qui leur servent de nourriture **. »

* Fontanon, I, pag. 1049.

** Fontanon, I, pag. 1051.

Une multitude d'édits royaux, qui ne peuvent se classer dans aucune des catégories précédentes, signalaient une administration travailleuse; des ordonnances souvent cruelles réglèrent le *crime* de chasse et louveterie : « Deffendons à toutes personnes, de quelle condition qu'elles soient, de chasser dans nos buissons, forests et garennes, à quelque sorte de gibier que ce soit; deffendons également de mener aucun chien en nosdictes forests s'ils ne sont attachés ou une jambe rompue. Permettons à tous seigneurs, gentilshommes et nobles de chasser et faire chasser noblement, à force de chiens et oiseaux, dans leurs forests et buissons, à toute sorte de gibier, mesme aux chevreuils et bestes noires. Et quant aux marchands, artisans, laboureurs, paysans et autre telle sorte de gens roturiers, leur faisons desfenses très-expresses de tirer l'arquebuse, escopette, arbalète et autre baston, ensemble de chasser au feu ou autrement, à aucune grosse et menue beste et gibier, en quelque sorte et manière que ce soit *. » La peine était terrible, car il s'agissait de la pendaison pour le pauvre paysan pris avec le lacs en main ou l'arquebuse de chasse sur l'épaule. Le courre dans les forêts était alors le plus bel apanage des gentilshommes; c'était usurpation des

* *Code des chasses*, I, pag. 189.— Registre du parlement, vol. VV, fol. 246. — FONTANON, II, pag. 337.

vilains que de forcer le cerf ou le daim à travers les arbres centenaires ; l'avènement de Henri IV n'était-il pas le triomphe de la gentilhommerie ? Cette vie des bois et des bruyères remontait à la conquête, quand les Francs faisaient un roi sur le champ de guerre, au bruit de la framée ; Henri avait hérité de ce noble goût. « Mon compère, écrivait-il au connétable ; j'ay esté dix jours à Chantilly, où j'ay bien eu du plaisir, car j'y ay bien passé mon temps ; j'ay pris trois cerfs dans vos bois et dix dans la forest de Halastre : j'ay faict renouveller les deffenses de la chasse, parce que j'ay trouvé que ceux de Senlis venoient chasser jusque contre la maison, et qu'il n'y avoit ny lièvres ny perdrix dans la plaine, n'y ayant pu courre que un lièvre, et pris fort peu de perdrix et de hérons. J'ay commandé à Girard quelque chose pour vos canaux et vostre jardin neuf, qui pourra couster environ trois cents escus, et m'assure que lorsque vous le verrez, vous le trouverez mieux et n'y aurez point de regret. Je vous ay fort souhaité, car outre le plaisir que j'y ay eu, encore que je fusse tous les jours à la chasse, d'autant que j'y avois ma meute de chiens courans pour cerfs, celle de mon cousin le comte de Soissons et celle de MM. de Montbason et la Vieuville avec tous mes oiseaux, je n'ay laissé d'y engraisser. Je suis de là venu en ceste maison (Chantelou), où il y a desja trois jours que je suis et m'y

trouve aussi merveilleusement bien ; les chasses y sont mieux gardées qu'à Chantilly ; j'y ay vu vos chevaux et couru des chevreuils et pris trois ou quatre hérons fort bien : aujourd'huy je vais courre un cerf avec mes chiens ; demain un autre avec ceux de mon cousin le comte de Soissons, et mercredy je m'en pourray retourner à Paris *. »

Des ordonnances défendirent aussi les duels, cette autre coutume de la gentilhommerie ; ces combats à champ clos, qui remplaçaient les vieux tournois aux nobles dames, aux bannières et aux blasons de mille couleurs. « Nous enjoignons à tous nos subjects de vivre à l'advenir les uns avec les autres en paix, union et concorde, sans s'offenser, injurier ni provoquer à haine et inimitié, sur peine d'encourir nostre indignation et d'estre chastiés exemplairement **. » On n'osait encore proclamer les peines inflexibles des édits postérieurs ; la noblesse n'était point assez assouplie ; elle était trop fière de ses priviléges, de ses droits, de son honneur ; elle cherchait à les venger par l'épée au Pré-aux-Clercs, ou dans les rues étroites de la Cité.

Un grand édit fut rendu sur les monnaies, avec

* Mss. de Béthune, vol. cot. 9093, fol. 1.

** Registre du parlement, vol. VV, fol. 410.—Fontanon, I, pag. 665, 667.

un tableau du nom, du poids et de la figure de toutes les pièces ayant cours *. Plus tard, des lettres royales ordonnèrent l'établissement à Paris et dans les autres villes du royaume, de manufactures de tapisseries **. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu reçurent le droit de faire quêter au profit de l'hospice ***; enfin un édit général fut publié contre les banqueroutiers frauduleux : « Voulons qu'il soit extraordinairement procédé contre les banqueroutiers et desbiteurs faisant faillite et cession de biens, en fraude de leurs creanciers; et la fraude estant prouvée, ils soient exemplairement punis de mort, comme voleurs, affronteurs publics; voulons aussi et nous plaist que ceux qui se diront contre vérité, créanciers desdicts banqueroutiers, comme il arrive souvent par monopole et intelligence, afin d'induire les vrais créanciers à composition et accords, soient aussi exemplairement punis comme complices desdictes fraudes et banqueroutes ****. »

La tendance de cette administration fut surtout d'effacer les traces des guerres religieuses dans un système général d'ordre et de paix publique.

* Registre du parlement, vol. VV, fol. 456. — Fontanon, II, pag. 227.

** Blanchard, compilation chronologique.

*** Registre du parlement, vol. XX, fol. 124.

**** Registre du parlement, vol. II Y, fol. 310. — Fontanon, I, pag. 763.

Point de concessions libérales aux peuples, aux communes, aux municipalités ; mais une gestion active et soigneuse de tous. Les guerres civiles ont pour résultat d'user l'énergie politique des sociétés; alors, si un pouvoir arrive bienveillant et fort, on lui sacrifie tout; on ne lui demande en échange que la paix et le repos : c'est l'atonie après la période de fatigues, de sueurs et de travail.

CHAPITRE CXIV.

SYSTÈME FINANCIER DE SULLY.

Aperçu général du système financier. — Ressources du trésor. — Augmentation de l'impôt. — Remise à quelques provinces. — Organisation de la comptabilité. — Résumé du système. — Aliénation du domaine royal. — Taille. — Gabelle.

1598 — 1610.

Le sysème multiple *des généraux sur le fait des aides et finances* avait été centralisé sous la direction d'un surintendant. Dans la vieille monarchie

des Valois, tout dépendait de la Cour des comptes pour l'examen des recettes et dépenses. Dans chaque généralité, les receveurs des aides et tailles écrivaient sur de longs registres en parchemin ce qu'ils retiraient de l'impôt; puis, ces registres étaient envoyés aux généraux sur le fait des aides, et soumis à la Cour qui balançait les résultats. Il y avait dans ce mode d'administration de l'impôt, de nombreuses causes d'erreurs et d'abus; mais la Cour des comptes, autorité souveraine, empêchait par son contrôle les malversations des percepteurs. On ne pouvait prendre un sol, denier ou maille sans que ladite Cour s'en aperçût, et justice était promptement faite. On pendait aux halles le receveur maudit, et quelle joie parmi le peuple quand il voyait, un pied de langue hors la gueule, le maître Juif qui naguère, dans sa petite cabane du pont des Meuniers ou de la place Maubert, retirait écus et deniers des bestiaux aux pieds fourchus, de la farine ou du vin, de la belle serge du bourgeois ou du mantelet des marchands de cresson! C'était le cri d'une de ces pauvres vieilles qui avait donné le signal au mouvement des halles sous Charles VI.

La centralisation, sous un surintendant des finances, corrigeait quelques-uns des abus, par cela seul qu'elle plaçait dans une unique inspection cet ensemble de comptes des receveurs de Paris et des provinces. La Cour des finances n'a-

vait plus de rapports qu'avec le surintendant ; elle vérifiait les recettes générales, tandis que les recettes particulières n'étaient examinées que par les commis du surintendant. De plus, en face de cette surveillance d'un corps, de cette autorité collective, la royauté n'était pas libre ; elle ne pouvait se procurer pour elle-même et pour ses projets des ressources immédiates et toujours assurées. Avec le surintendant, institution toute monarchique, le roi agissait bien plus efficacement ; quand il avait des besoins, il s'adressait au ministre, et toute l'intelligence de celui-ci s'appliquait à trouver des ressources, sans que le roi eût à s'inquiéter de la nature et de la portée des expédiens.

Telle était la seule pensée de Henri IV, en substituant la surintendance de Sully au système des douze généraux sur le fait des aides. Sully répondit-il à cette pensée ? Oui, en ce qui touche la couronne ; il remplit avec une grande sollicitude tous les besoins de la guerre, des alliances et des pensions, tous les secrets désirs du roi pour ses plaisirs et ses maîtresses. Ce fut un ministre à expédiens, qui ne modifia que l'assiette de l'impôt. Son système n'inventa rien de vaste : il fut soucieux des petites ressources. Il eut peu de conception, car augmenter l'impôt, pour agrandir les recettes, c'est l'idée la plus commune, l'enfance de l'art dans les combinaisons financières. Sully

épargna les tailles déjà si pesantes ; il agrandit au contraire l'impôt sur les denrées, sacrifice moins sensible pour le peuple ; puis, le surintendant appela une plus haute régularité dans la tenue des registres, un mode plus simple dans les ressorts de l'administration ; il se jeta dans les emprunts forcés, dans le système qui faisait rentrer au domaine les biens aliénés. En résultat, le peuple ne fut pas soulagé ; plus d'une fois ses malédictions et ses cris poursuivaient le surintendant, tout enrichi de l'impôt et renfermant dans la Bastille les trésors qu'il avait arrachés au bourgeois et au pauvre laboureur.

Du reste, les besoins du roi étaient presque toujours satisfaits. Sully s'en est vanté avec une simplicité d'éloges qui se ressentait de la disgrâce du surintendant sous Marie de Médicis. Dans ses Mémoires, sorte de justification de son administration laborieuse, il rappelle tous ses services : « Le bruit des sommes que j'avois faict revenir dans les coffres ne fut pas plus tost respandu, que je me vis accablé d'un nombre infini de créanciers sur le roy, envoyés, pour la plupart, par le conseil. Je séparai en présence des receveurs ce qui estoit nécessaire pour le service actuel des gens de guerre : j'en ostay 50 mille escus pour les usages particuliers et les menus plaisirs du roy qui ne consistoient qu'à gratifier, à l'insçu des catholiques, plusieurs vieux officiers et sol-

dats protestans qui l'avoient si utilement servi *. »

Sully eut surtout cette sollicitude qui plaçait en tête de ses devoirs la répression des abus, et l'exacte gestion des deniers; il ne pouvait souffrir ce gaspillage du trésor au profit des gentilshommes favorisés par Henri IV. Toutefois il ne refusait jamais rien au roi; fallait-il lever des régimens ou gratifier une maîtresse, le surintendant trouvait des ressources. « Lorsqu'on apprit la prise d'Amiens, les coffres du roy estoient vides; il n'y avoit pas un seul régiment en estat de servir; cependant il falloit de l'argent et des troupes sans délay. Je feuilletai mes Mémoires **, je repassai les moyens de recouvrer de l'argent dont je m'estois occupé dans mon loisir, prévoyant que le roy en auroit besoin. On peut en général réduire ces moyens en deux espèces différentes : les uns plus simples où il ne s'agit que de mettre une augmentation sur la taille et sur les imposts desjà establis; les autres plus difficiles qui consistent à imaginer de nouvelles sources d'où l'argent puisse sortir. Il ne me paroissoit point de bonne politique d'avoir recours aux premiers; je me tournay de l'autre costé, et je m'en tins au projet suivant: demander un don gratuit au clergé pour une ou même pour deux années, en l'obligeant d'en faire l'avance;

* Mémoires de Sully, année 1598, liv. VIII.

** Mémoires de Sully, année 1597, liv. IX.

faire une nouvelle création d'offices par une augmentation aux anciens; retarder d'une demy-année le payement des arrérages des sommes empruntées aux partisans sous le dernier règne ; augmenter le sel de 15 sous par minot; tiercer les entrées et droicts de rivière par une simple réappréciation, et comme ces establissemens ne donnoient pour la plupart de l'argent qu'en espérance, commencer par faire un emprunt de 1200 mille livres, tant de la cour que des principales villes du royaume, et leur assigner le remboursement sur pareille augmentation faite dans les gabelles et les cinq grosses fermes; et pour le surplus de ce qu'on auroit actuellement besoin de deniers comptant, obliger par les poursuites d'une chambre de justice les derniers traictans qui avoient fait des fortunes considérables à souffrir une taxe, aussi en forme d'emprunt. Ce plan, comme on voit, estoit assez étendu, et mon intention n'estoit pas qu'on mist tous ces moyens en usage à la fois; mais ne sçachant combien la guerre devoit durer, on pourroit s'en servir successivement en faisant précéder les moins onéreux.»

Ce n'était là qu'un système d'avanie et d'emprunt forcé; il n'y avait aucune idée, aucun élément du crédit. La taille était tellement excessive que Sully n'osa point l'augmenter ; ce fut à l'emprunt et à l'impôt sur les denrées que le surintendant eut recours. Ces ressources de l'emprunt

étaient alors bornées ; elles consistaient à affecter certains revenus spéciaux des fermes au paiement des intérêts ; et d'ailleurs était-il possible d'agrandir l'impôt dans l'état de désolation où se trouvaient les provinces couvertes par l'invasion ? « Rien assurément ne peut donner une idée de l'estat accablant auquel estoient réduictes les provinces, surtout celles de Provence, Dauphiné, Languedoc et Guyenne, long et sanglant théâtre de guerre et de violences qui les avoient épuisées. Je remis par tout le royaume le reste des imposts de 1596, action autant de nécessité que de charité et de justice. Ceste gratification, qui commença à faire respirer le peuple, fit perdre au roy vingt millions ; mais aussi elle facilita le payement des subsides de 1597, qui sans cela seroient devenus moralement impossibles. Après ce soulagement, je cherchay à procurer aux peuples de la campagne tous ceux que je pouvois leur donner. Fortement persuadé que ce ne peut estre une somme de trente millions perçue tous les ans dans un royaume de la richesse et de l'étendue de la France, qui le resduit en l'estat où je le voyois, et qu'il falloit que les sommes consistant en vexation et faux frais excédassent celles qui entroient dans les coffres de Sa Majesté, je pris la plume et entrepris ce calcul immense. Je vis avec une horreur qui augmenta mon zèle, que pour trente millions qui revenoient au roy, il sortoit de la

bourse des particuliers cent cinquante millions ; la chose me paroissoit incroyable ; mais à force de travail, j'en assuray la vérité. Je me tournay contre les auteurs de ceste violence, qui estoient tous les gouverneurs et autres officiers de guerre, aussi bien que de justice et de finances, qui, jusques aux moindres, faisoient tous un abus énorme de l'auctorité qu'ils avoient sur le peuple ; et je fis rendre un arrest du conseil par lequel il estoit deffendu, sous de grandes peines, de rien exiger du peuple, à quelque titre que ce pust estre, sans une ordonnance en forme, au-delà de ce à quoy il estoit obligé pour sa part des tailles et autres subsides réglés par Sa Majesté, et enjoinct aux trésoriers de France, sous peine d'en respondre personnellement, d'informer de tout ce qui se pratiqueroit au contraire *. »

La pensée de Sully fut toujours d'uniformiser son système ; comme il était lui-même l'expression d'une pensée de centralisation, il cherchait à la mettre partout : « Le project de dresser, pour chaque partie des finances, des estats généraux qui en prescrivoient nettement la forme, m'a paru tousjours si heureux et si propre à conduire à la plus grande exactitude, que j'estendis ceste méthode sur tout ce qui en estoit susceptible. Dès les premiers jours de ceste année, en présentant au

* Mémoires de Sully, année 1598, liv. x.

roy les jetons d'or et d'argent, suivant la coutume, je luy présentay en mesme temps cinq de ces estats généraux, dont chascun avoit rapport à quelqu'un de mes employs. Dans le premier, qui estoit le plus important, parce que j'y entrois dans le détail de tout ce qui me regardoit comme surintendant, estoit renfermé, d'une part, tout ce qui se lève d'argent en France par le roy, de quelque nature qu'il puisse estre; d'une autre, tout ce qui doibt en estre déduit en frais de perception, et par conséquent ce qui revient de net dans les coffres de Sa Majesté. Le second de ces estats estoit faict uniquement pour l'instruction du garde du trésor royal; il y apprenoit de quelle part et à quel titre lui estoit remis tout ce qui passoit de deniers royaux par ses mains pendant l'année de son administration; ensuite de combien il pouvoit disposer sur ceste somme totale et à quoy l'employer. Le roy corrigea, sur mes représentations, quantité d'abus dans la monnoie, principales causes du dépérissement du commerce; on rendit grand nombre de desclarations, lesquelles tendoient toutes à une dernière, qui deffendit de transporter hors du royaume aucune espèce d'or ou d'argent. A la peine de confiscation des espèces qui seroient interceptées dans le transport, on joignoit celle de tous les biens des contrevenans *.

* Mémoires de Sully, année 1601, liv. XII.

Le roy tesmoigna publiquement combien il avoit ceste affaire à cœur, par le serment qu'il fit de n'accorder aucune grâce pour cette sorte de malversation, et mesme de regarder de mauvais œil tous ceux qui le solliciteroient d'en accorder. »

Le système du libre transport des monnaies était trop avancé pour les idées commerciales du seizième siècle. On ne comprenait pas la balance qui s'établit par l'échange et la circulation. Parce qu'on empêchait matériellement le numéraire de sortir d'un État, on s'imaginait que cet État ne pouvait s'appauvrir. Les peines étaient sévères, car le délit était immense dans les principes d'économie sociale de l'époque.

Obtenir des ressources pour faire face à tous les besoins du roi, telle fut la constante pensée de Sully ; et peu lui importait le poids des charges, la grandeur des impôts. Le surintendant attaque même ceux qui parlaient de retranchemens et d'économie ; le plan qu'il offre à Henri IV porte toujours sur les avanies contre les traitans, l'emprunt forcé sur le clergé, le retrait du domaine aliéné, mesures despotiques et fauses que le moyen âge avait inventées dans l'absence des grandes ressources du crédit et de l'impôt régulier. « Le project du roi, pour l'intérest de l'Estat, exigeant qu'il cherchast tous les moyens d'augmenter ses finances, au lieu d'y faire ces retranchemens dont les prétendus zélés ne cessoient de l'entretenir,

Sa Majesté me demanda mon advis en particulier. Les progrès que j'avois faits en matière de finances me firent descouvrir des moyens qui, sans estre trop onéreux au peuple, me parurent d'une grande ressource. J'en rassemblay neuf des principaux dans un Mémoire que je présentay à Sa Majesté : 1° Les traictans qui avoient administré dans les derniers temps les fermes les plus considérables des finances, sous couleur de différens employs nécessaires en apparence, en avoient diverty les deniers, ensuite les avoient faict passer en compte à la ruine de l'espargne qui paroissoit les avoir reçus sans pourtant en avoir rien touché. Cet article avoit obéré la couronne de plusieurs millions. Je demandois une révision de tous ces comptes et estats, afin de pouvoir tomber sur ces traictans qui n'estoient pas si bien cachés que je ne pusse remonter jusqu'à eux. 2° Le clergé de France venoit de desférer par la bouche de ses cardinaux, archevesques, esvesques, Castille, son receveur général, comme malversateur. Leur requeste, qui m'avoit esté adressée, estoit accompagnée d'un Mémoire si net et si positif des articles d'accusation, qu'il ne tenoit qu'à Sa Majesté de se faire restituer les sommes immenses que ce receveur avoit destournées. 3° Tous les financiers et gens d'affaires, les trésoriers de France surtout, grands destructeurs de la finance, pouvoient estre associés avec Castille, par la

création d'une chambre de justice, et elle ne pouvoit manquer de produire de grands avantages, pourvu qu'on sçust en exclure la brigue. 4° Les abus dans l'aliénation du domaine estoient si palpables, que plusieurs de ceux qui estoient actuellement en possession jouissoient sans titre et par une pure usurpation, et les autres avoient acquis à si vil prix qu'ils avoient esté plus que remboursés dans la seule première année : c'est ce que je fis toucher au doigt à Sa Majesté qui empeschoit qu'on ne fist une exacte vérification de ces aliénations, et je l'engageay à consentir qu'on retirast tous ces biens, et qu'on obligeast les acquéreurs à en solder la juste valeur. 5° Mesmes abus et mesme opération sur différentes charges et offices, dont on forceroit les possesseurs ou à suppléer sur le pied de leurs finances, ou à recebvoir pour le remboursement la mesme somme que ces offices leur avoient coustée. 6° La mauvaise régie avoit faict que jusqu'à présent les dettes de la couronne aux cantons suisses, loin de diminuer, avoient tousjours esté en augmentant. J'avois desjà si bien faict changer ceste partie de face, qu'un million payé à propos en avoit acquitté huict, moitié sur les arrérages, moitié sur le principal. En s'appliquant de mesme au reste, l'Estat se trouveroit dans peu libre de ceste dette. 7° Autant qu'il estoit possible de faire rentrer le roy en possession de son domaine aliéné,

autant luy estoit avantageux d'en aliéner plusieurs petites parties consistant en fonds de terre et en droicts, dont les frais, soict pour réparation, baulx à ferme et perception, soict sous prétexte de poursuites, de remises, d'améliorations et autres choses semblables, estoient si prodigieux par la connivence de messieurs les trésoriers des finances, qui, en quelque sorte, en profitoient seuls, que, suivant le calcul que j'en avois faict, en réduisant dix années à une commune, il s'en falloit de plus d'un cinquième qu'il n'en revinst la première obole au roy : c'estoit là le grand brigandage des bureaux de finances. En aliénant toutes ces parties au denier prescrit par l'ordonnance, le roy devoit y gagner plus du double, puisqu'il n'avoit qu'à racheter des deniers de ceste vente des parties de ses rentes constituées au denier dix. 8° Par rapport à ces retraicts de revenus royaux aliénés, un party de traictans m'avoit offert d'en faire revenir pour plus de quarante millions au roy, sans qu'il fust obligé de rien payer pour le remboursement, moyennant qu'on leur laissast le choix de ces parties, et qu'on convinst d'un certain nombre d'années qu'ils en jouiroient, et après lesquelles ils les remettroient au roy, francs et quittes de toute dette. Au lieu d'accepter leurs propositions, Sa Majesté n'avoit qu'à faire par elle-même les profits qu'apparemment ils y trouvoient. 9° La France avoit en mains

un moyen sûr de s'attirer tout le commerce de l'Océan et de la Méditerranée, et de le voir tout d'un coup, sans de grands frais, jusqu'au centre de ses provinces. Il devoit lui en couster pour cela de joindre par des canaux la Seine avec la Loire, celle-cy avec la Saosne et la Saosne avec la Meuse. Mais aussi le premier coup d'œil de ce projet n'offre pas moins de deux millions par an dont nous nous enrichirions sur l'Espagne seule, richesses réelles et solides, comme sont toutes celles que produit le commerce. »

Cette dernière pensée était grande et féconde. La canalisation devait multiplier les richesses du pays. Sully, gentilhomme féodal, avait aperçu néanmoins les inappréciables avantages du commerce. Le seizième siècle, par la conquête de l'Amérique, par la splendeur de ses transactions merveilleuses, avait jeté dans le monde de nouvelles idées. Comment s'étaient élevés les États libres des Pays-Bas? quelle force et quelle puissance n'avait pas atteint l'Angleterre sous Élisabeth? Sully avait contemplé ces résultats immenses; mais le crédit, il ne le savait pas encore; retrancher les rentes, supprimer les quartiers d'intérêts, tels étaient les expédiens du surintendant général. « Nous arrestasmes, Sa Majesté et moy, qu'on commenceroit par la vérification des rentes de l'Estat, lorsque j'eus faict voir à Sa Majesté, par de bons extraits et par d'autres pièces

authentiques de la chambre des comptes, de la cour des aydes et autres bureaux, que ceste opération pouvoit, sans la moindre injustice, faire revenir six millions au trésor royal. Pour y réussir, je crus qu'il estoit nécessaire que Sa Majesté establist *ad hoc* un conseil ; la chambre des comptes s'y opposa, mais on n'eut aucun égard à ses raisons. J'étois le chef de ce conseil ; il apporta des améliorations notables ; j'avois faict une distinction très-nette et très-exacte entre les rentes de différentes créations et de fonds divers ; il y en eut dont les possesseurs furent assujettis à rapporter les arrérages qu'ils avoient perçus injustement, et d'autres dont les arrérages touchés furent imputés sur le principal, qu'ils servirent à amortir. L'Estat y gagna encore la suppression d'une grande quantité de receveurs, payeurs de rentes, qui le chargeoit d'un fardeau inutile. Je n'y en laissay qu'un seul *. »

« Je mis la gabelle de niveau avec la taille. Je n'ay jamais rien trouvé de si tyrannique que de faire acheter à un particulier plus de sel qu'il n'en veut et n'en peut consommer, et de luy deffendre de revendre ce qu'il a de trop. Je m'en expliquay un jour avec le roy. Il me demanda un Mémoire détaillé sur ceste matière : ce que coustoit le sel d'achat aux salines, de sa distribution

* Mémoires de Sully, année 1604, liv. XIX.

dans les greniers, et autres questions qu'on peut faire à ce sujet. Je me hastay de dresser le Mémoire le mieux que je pus, mais il ne produisit aucun effect, et tout demeura à cet esgard comme auparavant. Enfin les dettes créées sur les provinces, généralités, maisons de villes et communautés, ne faisant pas moins de tort au roy que les siennes propres, je le sollicitois continuellement de permettre qu'on fist sur elles la mesme révision et la mesme opération qu'on avoit faictes sur les autres, afin d'en diminuer au moins la quantité. Je l'obtins enfin, et Sa Majesté laissa à ma disposition le choix des moyens d'y parvenir. Je commençay à nommer, à cet effect, des commissaires que je choisis parmy les personnes que je connoissois les plus laborieuses et les plus fidèles dans les cours souveraines, le corps des maistres des requestes, celuy des trésoriers de France et des autres officiers. Ce travail produisit ses effects *. »

Ainsi, retranchement sur la dette fondée par l'État et par les cités, et tout cela au moyen de commissaires, sans autre règle générale que le caprice; c'était le plus faux système de crédit. Un État doit dépenser économiquement; mais lorsque la dette est établie, lorsque la rente est reconnue, consolidée, toute révision est une injustice et une

* Mémoires de Sully, année 1605, liv. XXI.

faute, parce qu'elle ébranle le principe de la sécurité publique. En résumant les principaux élémens du système de Sully dans l'administration des finances du roi, on trouve les résultats suivans : Le surintendant obtint des ressources pour les besoins généraux du trésor, dans l'impôt indirect, les emprunts, le retour des domaines aliénés, et les restitutions qu'il imposait aux traitans. Sully avait une autorité arbitraire dans sa gestion ; tout-à-fait indépendant de la cour des comptes, il ne soumettait à personne ses idées; elles s'exécutaient dans toutes les généralités du royaume sans opposition. Les misères populaires étaient grandes, et voilà pourquoi Sully ne toucha que faiblement aux tailles, qui frappaient matériellement les masses. L'impôt indirect sur les denrées pesait moins sensiblement : il l'agrandit. Tout ce qui pouvait multiplier les relations et le bien-être devait augmenter les ressources du pays et les élémens de l'impôt. De là ces nombreux projets sur le commerce, et cette noble fécondation des ressources nationales; Sully ne vit pas tous les principes du crédit, mais il se plaça au-dessus de son époque ; il fit marcher le siècle, et c'est toujours un service rendu à la science.

CHAPITRE CXV.

COUR DE HENRI IV.

Caractère du roi. — Sa correspondance. — Politique de ses lettres. — Ses maîtresses. — Gabrielle d'Estrées. — Mademoiselle d'Antragues. — Les grandes familles. — Partis à la cour. — Plaisirs. — Fêtes. — Dissipations. — Mariage de Henri et de Marie de Médicis. — Mœurs de cour.

1598 — 1610.

Henri VI avait atteint cette époque de la vie où toutes les illusions disparaissent. A son avènement, déjà ses cheveux avaient blanchi; à quarante ans

les rides couvraient son front et plissaient ses joues amaigries ; que de soucis n'avait point eu à subir son existence agitée, existence de montagnes, de luttes et de dangers ! Il montait sur le trône au milieu des partis qui se croisaient ; les uns lui reprochaient d'avoir trahi ses vieux amis des camps, ses braves compagnons de bataille ; les autres dénonçaient ses concessions imparfaites au catholicisme. Ces soucis, il les enveloppait d'une sorte de gaieté gasconne ; c'était un esprit à jeux de mots, à libre plaisanterie ; son amitié était expansive quand il avait besoin de dévouement ; ingrat pour les services passés et inutiles ; de la franchise habile ; de la dissimulation plus adroite ; plein de cet enjouement méridional qu'une prononciation béarnaise *, une brutalité chevaleresque rendaient plus piquant encore. Ses lettres ne sont point celles qu'on lui a faites au dix-huitième siècle ; ces petites inventions des notes de *la Henriade*, ces boutades cavalières des marquis de Louis XV ; calculées avec un art infini, elles vont à tous les caractères, s'adressent à toutes les convictions. C'est plutôt le prince roué, réfléchi

* Le caractère de Henri IV est très-bien apprécié par un compatriote dans une petite brochure en langue gasconne, que je possède sous ce titre : « Lou Gentilome gascon, rey de France et de Navarre, boudat à monseignou lou duc d'Espernon, par Guill. Ader, Gascon. » Tolose, Colomies, 1610, in-8°.

dans chacune de ses démarches, que le chevalier franc et naïf tel qu'on nous l'a donné. Henri IV veut-il s'attirer un ennemi? ses paroles, pour ainsi dire, le jettent dans ses bras; menace-t-il? c'est de la véritable colère, colère de roi, impérieuse et brusque. Ses lettres aussi sont des négociations. J'ai recueilli ses nombreuses et actives correspondances, et les autographes particulièrement. Cette époque travailleuse du seizième siècle voit partout des souverains qui mettent la main à l'œuvre et se posent dans la politique. Il n'est pas un petit billet du roi qui n'ait son but *. Henri veut-il allécher le maréchal de Biron, l'attirer dans ses liens, calmer l'irritation de cet esprit altier, c'est alors le ton d'une douce confiance : « Mon ami, écrivait-il, j'ay esté bien aise d'entendre de vos nouvelles par Hébert, et des lieux où il a esté. J'ay vu le mémoire de ce qu'il vous a apporté de Milan. Je mets mon coussinet sur deux gardes d'espée, lesquelles je veux choisies de vostre main, car vous sçavez mieux que moy-mesme ce qu'il me faut. Je retiens aussi une toilette de Milan pour me faire un pourpoinct pour l'esté, de telle couleur que vous voudrez. Je pense que dans deux ou trois jours je vous pourray

* J'ai déjà dit que la collection la plus précieuse en autographes est celle de Béthune; les mss. Dupuy ne peuvent être placés qu'en seconde ligne.

redépescher Escures; cependant je vous prie m'advertir de ce que vous apprendrez de ceste armée d'Espagne qui passe pour aller en Flandres; et vous assurez tousjours de la continuation de mon amitié, de laquelle je vous témoignerai les effets en toutes les occasions qui s'en offriront, de la mesme volonté que vous le sauriez desirer de la personne du monde qui vous aime autant. Adieu, mon ami. Ce 11e may *. »

Veut-il appeler la république de Strasbourg dans son alliance, c'est une lettre sérieuse et réfléchie avec cet abandon et cette bonté qui attirent : « Très-chers et bons amis; vostre bien m'est si cher et recommandé, qu'ayant entendu qu'aucuns envieux de la prospérité de vostre république seroient à l'aventure bien aises de trouver moyen de troubler vostre union sous divers prétextes, j'ai commandé au sieur de Bongars, outre et par-dessus les autres charges que je luy ay commises en vostre endroict, de vous admonester et prier de ma part d'éviter, par vostre prudence accoutumée, toutes les occasions qui pourroient donner entrée et prise sur vous à ceux qui envient vostre bonheur, ce qu'il me semble que vous ferez facilement et heureusement quand vous donnerez un moyen honneste à vos concitoyens de vivre en repos de conscience. Car

* Mss. Dupuy, vol. 590. Pièce originale.

comme chascun d'eux pourra lors encore mieux, sans aucun divertissement, s'entendre et servir au public, aussi toutes sortes de prétextes et d'espérances de jetter et semer la discorde en vostre ville manqueront à ceux qui les recherchent. Et affermirez du tout vostre repos qui est ce que je desire et vous exhorte de faire comme vostre plus assuré amy *. »

A-t-il pour but de donner une haute idée de sa force et de son pouvoir, son style est plein de fanfaronnades, de plaisanteries gasconnes : « Ma cousine, écrit-il à Mme de Condé, je diray comme fict César : *Vidi*, *veni*, *vici*, ou comme dit la chanson : *Trois jours durent nos amours et finissent en trois jours*, tant j'estois amoureux de Sédan; maintenant vous pouvez voir si je suis véritable ou non. Je sçavois mieux l'estat de ceste place que ceux qui me vouloient faire croire que je ne la prendrois de trois ans ; M. de Bouillon a promis de me bien et fidèlement servir, et moy d'oublier tout le passé : cela faict que j'espère vous voir bientost, Dieu aydant ; car aussitost que j'auray esté dans ceste place et que j'auray pourvu à ce qui est nécessaire pour mon service, je prendray mon retour vers Paris. Bonjour, ma cousine **. »

* Mémoires de Bongars, mss. in-fol., t. II, pièce 73.

** Mss. de Béthune, vol. cot. 8681, fol. 55.—2 avril 1606.

S'agit-il d'affaires, de mesures militaires ou de police, sa manière est grave : « Mon compère, écrit-il au connétable ; despuis que vous estes party d'auprès de moy, j'ay esté adverty que le sieur d'Antragues faisoit faire des cordes et des poulies pour donner moyen à mon neveu le comte d'Auvergne de sortir de la Bastille ; et pour en estre plus assuré, j'ay envoyé saisir les cordes qui ont esté fabriquées chez un cordier de Neuilly, qui les a recognues pour les avoir faictes pas le commandement du sieur d'Antragues, ce qui m'a donné occasion de le faire arrester en sa maison ou lesdictes cordes et poulies ont esté trouvées. J'en apprendray davantage par le retour du sieur Berangueville, lequel a eu commandement de moy de l'arrester et l'interroger. J'ay aussy mandé à celuy qui commande à la Bastille en l'absence de mon cousin le marquis de Rosny, qu'il ait l'œil à ses gardes, et qu'il y donne l'ordre nécessaire pour estre sûrement gardé*. »

« Chers et bien amés, écrit-il aux consuls de la ville de Nismes ; nous sommes advertis de divers endroicts que les catholiques voisins de nostre ville de Nismes, spécialement les ecclésiastiques, sont grandement opprimés par ceux de la religion prétendue réformée de la ville, qui sortent en troupes armées pour venir fourrager

* Biblioth. du roi, mss. de Béthune, cot. 9089, p. 1.

la récolte et piller les grains d'yceux, prétendant les faire ainsi contribuer à l'entretien de leurs ministres, comme durant les troubles. Or, nous trouvons cela si estrange et si éloigné des assurances qui nous ont esté données de la part de ceux de la religion de la province, que nous y ajouterions moins de foy, si n'estoit que cest advis nous est confirmé par plusieurs de nos bons serviteurs, et aussi qu'il nous ressouvient qu'en ces deux dernières années de pareilles plainctes nous ont esté portées. Mais puisque la douceur n'a servi qu'à leur rendre ces actions plus familières, nous sommes bien résolus d'y employer la sévérité de la justice, pour les en désaccoutumer. Car, outre que c'est un crime de lèze-majesté de troubler la paix publique, c'est encore envers nous une ingratitude extresme, sçachant avec combien de soins et peines nous avons establi la paix en ce royaume. Et parce que la plainte est aujourd'huy particulière à la ville de Nismes, nous enjoignons aux consuls de la ville d'observer soigneusement ceux qui sortent en armes et en troupes pour en cas qu'il advienne quelque excès de les déférer eux-mesmes à la justice; comme nous voulons pareillement que pour ce qui est advenu du passé, ils ayent à en desclarer les coupables; et ce, sous peine d'en respondre en leurs propres et privés noms. Ce que faisant, vous mériterez de nous toute faveur et protection, comme y manquant

vous pouvez estre assurés que vous nous aurez fort contraire et offensé de vostre désobéissance, qui ne demeura pas impunie.

HENRY *. »

La dissipation de Henri IV est toute dans les femmes : sous la tente, aux montagnes, dans les palais, ce tempérament de feu, cet homme tout chair et tout sang, comme la race basque et méridionale, se montre, éclate en amour, en joyeux libertinage, qui vole de fille en fille, de la duchesse de Beaufort (Gabrielle) à Mlle d'Antragues, de Mlle d'Antragues à Jacqueline du Bueil, créée comtesse de Moret, de la comtesse, à Charlotte des Essarts, dame de Romorantin, puis à la princesse de Condé **, et les débris de ses let-

* Biblioth. du roi, mss. de Béthune, n° 9053, fol. 65.

** Henri eut huit bâtards de ses maitresses. De Gabrielle d'Estrées naquirent trois enfans : César, duc de Vendôme, qui épousa Mlle de Mercœur, Alexandre, grand-prieur de France, et Henriette, mariée au duc d'Elbeuf. — De mademoiselle d'Antragues, marquise de Verneuil, Henri eut deux enfans, l'un qui fut évêque de Metz, l'autre, jeune et belle fille, devint duchesse d'Épernon — De la comtesse de Moret il eut un fils, qui périt plus tard les armes à la main sous les ordres de Gaston; enfin de Mme des Essarts, le Béarnais laissa deux filles qui prirent toutes deux le voile et devinrent abbesses, l'une de Fontevrault, l'autre de Chelles.

tres, de ses confidences d'amour restent encore épars *.

Ce ne fut pourtant point un amour de légèreté et de passage que celui de Henri pour la duchesse de Beaufort, Gabrielle d'Estrées : « Mes chères amours, lui écrivait-il ; il faut dire vray, nous nous aimons bien ; certes, pour femme il n'en est poinct de pareille à vous ; pour homme, nul ne m'égale à sçavoir bien aimer; ma passion est toute telle que lorsque je commençois à vous aimer ; mon desir de vous revoir encore plus violent qu'alors ; bref, je vous chéris, adore et honore miraculeusement. Pour Dieu, que toute ceste absence se passe comme elle a commencé, et bien avancé. Dans dix jours j'espère mettre fin à ce mien exil ; préparez-vous, mon tout, de partir dimanche, et lundi estre à Compiègne, si vous y pensez estre ce jour. Il m'arrivera bien des affaires, ou je m'y trouveray, soyez-en sûre. Mme Devau est icy, je ne l'ay vue ny ne la verray, si ne me le commandez.

« Bonsoir, mon cœur, mon tout ; je vous

* « Histoire des amours de Henri IV, avec un recueil de quelques actions et paroles mémorables, Cologne, 1618, in-12. » On l'attribue à Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de Condé. — « Le grand Roi amoureux, où est contenue la généalogie de la race des Bourbons, par Pierre de Sainte-Gameuve. Lyon, 1613, in-12. »

baise un million de fois partout. Cé 21 octobre *. »

« Mes belles amours, deux heures après l'arrivée de ce porteur, vous verrez un cavalier qui vous aime fort, que l'on appelle roy de France et de Navarre, titre certainement bien honereux (honorable) mais bien pénible. Celuy de vostre subject est bien plus délicieux. Tous trois ensemble sont bons à quelque sauce qu'on veuille les mettre, et n'ay résolu de les céder à personne. Je suis fort aise qu'aimiez bien ma sur; c'est un des plus assurés tesmoignages que me pouvez rendre de vostre amour et bonne grâce que je chéris plus que ma vie, encore que je m'aime bien. Mais c'est trop causé pour vous voir sitost. Bonjour mon tout, je baise vos beaux yeux un million de fois. » — Ce 22 septembre. De nos délicats déserts de Fontainebleau **. »

« Je vous escris, mes chères amours, d'après vostre peinture que j'adore, seulement pour ce qu'elle est faicte par vous; non qu'elle vous ressemble, j'en puis estre juge compétent, vous ayant peinte en toute perfection dans *mon*

* Mss. Dupuy, vol. 407.

** Henri IV avait adopté de certains signes qu'il mettait au bas des lettres à ses maîtresses. C'était d'ailleurs l'usage du temps. — Marguerite de Valois et madame, sœur de Henri IV, duchesse de Bar, avaient adopté aussi des signes distinctifs.

ame *, dans *mon ame*, dans mon cœur, dans mes yeux.

HENRY. »

Tant que Gabrielle vécut, elle posséda complétement le cœur du Béarnais; quelques galanteries passagères cédaient bientôt à l'irrésistible ascendant de la belle et noble dame, que le roi créa marquise de Monceaux, puis duchesse de Beaufort. Elle eût été peut-être reine de France, car elle lui avait donné un fils digne et fier, si le premier mariage de Henri avait pu être brisé, si surtout une foudroyante attaque d'apoplexie ne l'avait enlevée jeune encore à la passion du roi.

A la duchesse de Beaufort succéda Mlle d'Antragues. Rien ne coûtait au roi pour avoir fleur d'amour : intrigues, argent, promesses de mariage même, Mlle d'Antragues était adroite; et le roi, vivement épris, scella une singulière obligation : « Nous, Henry, roy de France et de Navarre, promettons et jurons devant Dieu, en foy et parole de roy, à M. de Balzac d'Antragues, que, nous donnant pour compagne damoiselle Catherine-Henriette de Balzac sa fille, au cas que, dans six mois, à commencer du premier jour du présent, elle devienne grosse et qu'elle accouche d'un fils, alors et à l'instant nous la prendrons à

* Deux fois répété à l'original. — Mss. Dupuy, pièce originale, vol. 407.

femme et légitime épouse, dont nous solemniserons le mariage publiquement et en face de nostre mère saincte Église, selon les solemnités en tel cas requises et accoustumées *. » La promesse, montrée à Sully, avait été déchirée dans un moment de mauvaise humeur; elle fut ensuite refaite, car la noble demoiselle ne voulait céder au roi qu'à bon escient. Elle avait reçu trois cent mille livres en écus; ce n'était point assez : comme Gabrielle, elle ambitionnait un trône **.»

Quand Henri eut obtenu pleine jouissance et amour de Mlle d'Antragues, créée marquise de Verneuil, il lui écrivit : « Mon cher cœur, vostre mère et vostre sœur sont chez Beaumont où je suis convié de disner demain ; je vous en manderay des nouvelles : un lièvre m'a mené jusques aux rochers devant Malesherbes, où je n'ay es-

* Copie faite sur l'original étant en la bibliothéque de Lamoignon, dans Fontanieu, portefeuille nos 444, 445.

** Cette promesse faite au père, sans aucun consentement ni approbation de la demoiselle, étonne M. de Fontanieu. « Ma conjecture seroit, dit ce critique, que M. de Balzac ayant trouvé mauvaises les assiduités de Henry IV auprès de sa fille, il fallut le tranquilliser, et qu'on lui donna cette promesse absurde, n'étant point synallagmatique; il la prit pour bonne, soit qu'il n'en connût pas le vice, soit qu'il ne cherchât qu'un prétexte pour justifier sa patience. » Le 11 juillet 1604, M. de Balzac restitua cette promesse à Henri IV.

prouvé que des plaisirs passés. Douce est la souvenance; je vous y ay souhaitée entre mes bras comme je vous y ay vue, souvenez-vous-en en lisant ma lettre; je m'assure que ceste mémoire du passé vous fera mespriser tout ce qui vous sera présent, pour le moins en faisiez ainsi en traversant les chemins où j'ay tant passé vous allant voir. Bonjour mes chères amours; si je dors, mes songes seront de vous; si je veille, mes pensées seront de mesme. Recevez ainsy disposée un million de baisers de moy *. »

Puis l'amour passa. Mlle de Verneuil fut-elle infidèle? Le pauvre Béarnais n'avait point été heureux : il inspirait peu de retour, et, ainsi que le disait Mme de Rohan, rancuneuse huguenote, comment l'amour aurait-il pu se nicher entre un nez et un menton qui se mêlaient l'un à l'autre? Henri n'était ni beau ni fidèle lui-même; et il songeait alors à un mariage politique. Il écrivait à son bel ange, le 21 avril 1601 un véritable billet de rupture : « Mademoiselle, l'amour, l'honneur et les bienfaicts que vous avez reçus de moy eussent arresté la plus légère ame du monde, si elle n'eust esté accompagnée de mauvais naturel comme la vostre. Je ne vous piqueray davantage, bien que je le pusse et dusse faire: vous le sçavez. Je vous prie de me renvoyer la promesse que sça-

* Fontanieu, portefeuille nos 452, 453.

vez, et ne me donnez poinct la peine de la ravoir par autre voie ; renvoyez-moy aussi la bague que je vous rendis l'autre jour. Voilà le subject de ceste lettre, de laquelle je veux avoir response. » Et il ajoutait au père de la demoiselle : « M. d'Antragues ; je vous envoye ce porteur pour me rapporter la promesse que je vous ay baillée ; je vous prie, ne faillez de me la renvoyer, et si vous voulez me la rapporter vous-mesme, je vous diray les raisons qui m'y poussent, qui sont domestiques et non d'Estat, par lesquelles vous direz que j'ay rayson ; et recognoistrez que vous avez esté trompé, et que j'ay un naturel que je peux dire plutost trop bon que autrement ; me promettant que vous obéirez à mon commandement, je finiray, vous assurant que je suis un bon maistre *. »

Rien de plus touchant que la réponse de Mlle d'Antragues à la royale rupture; le cœur de la femme s'y montre tout entier : « Je suis réduite au malheur qu'un grand heur m'a naguère fait craindre, Sire. Il faut que je confesse que je devrois ceste crainte à la connoissance de moy-mesme, puisque si grande fortune de ma qualité à la vostre me menaçoit du changement qui m'a précipitée du ciel où vous m'avez eslevée en la terre où vous m'avez trouvée. Je ne donneray point la coulpe de ma douleur, puisqu'il vous plaist qu'elle soict

*. Mss. Dupuy, vol. 407.

le prix des joies publiques que la France reçoit en vostre mariage. Douleur à la vérité que je suis contraincte d'avouer, non parce que vous devez accomplir le vœu de vos subjects, mais parce que vos noces sont les funérailles de ma vie, et qu'elles m'assujettissent au pouvoir d'une nouvelle discrétion qui me bannit de vostre présence et de vostre cœur, pour n'estre doresnavant offensée des œillades dédaigneuses de ceux qui m'ont vue au rang de vos bonnes grâces. J'aime mieux soupirer en ma solitude que respirer avec crainte en bonne compagnie; c'est un sentiment que vostre générosité a nourri, et un courage que vous m'avez inspiré, lequel ne m'ayant jamais appris à m'humilier aux infortunes, ni sous un joug, ne peut permettre que je retourne en ma première condition. Je ne vous parle que par soupirs, Sire, car mes autres plainctes secrètes Vostre Majesté les peut sourdement entendre de ma pensée, puisque vous cognoissez aussi bien mon ame que mon corps. Or, Sire, en mon exil misérable, il ne me reste que ceste seule gloire d'avoir esté aimée du plus grand monarque de la terre, d'un roy qui s'est voulu tant abaisser de donner le titre de maistresse à sa servante et subjecte, et ce me semble une prospérité imaginaire d'avoir eu autrefois quelque part en vostre bienveillance. Toutefois je suis trop frappée au vif par vos dernières volontés, pour m'arrester à ceste fausse erreur, et

mon souvenir m'éveille avec trop de violence pour sommeiller en cet agréable songe qui n'est plus, et qui, en s'évanouissant, a estouffé l'espérance que je nourrissois sur vostre parole. Que si c'est une action familière aux roys de garder la mémoire de ce qu'ils ont aimé, souvenez-vous, Sire, d'une damoiselle que vous avez possédée avec ce qu'elle vous devoit naturellement, ce qu'elle ne pouvoit faire qu'en vostre unique foy, qui a eu autant de pouvoir sur mon honneur que vostre royale Majesté en a sur la vie, Sire, de vostre malheureuse et très obéissante servante et subjecte,

« Henriette *. »

Henri, ingrat quand il avait obtenu ses plaisirs, se montra inflexible à l'égard de la belle Henriette. Je dirai plus tard comment Mlle d'Antragues se trouva en opposition avec la nouvelle épouse de Henri, Marie de Médicis; elle avait manifesté le désir de se retirer de la cour pour réveiller l'amour du roi et piquer sa passion. Henri ne la retint point, et alors, mécontente, Henriette, au lieu de se réfugier en Angleterre, comme elle en avait obtenu la permission, accueillit quelques propositions de l'ambassade d'Espagne. Le roi frappa impitoyablement son ancienne favorite; il condamna son père à une prison perpétuelle dans la Bastille. Ce fut là une action bien déloyale

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8476, p. 94.

envers un jeune cœur qui avait tout donné au roi * sur le sceau d'une promesse solennellement jurée. Si Henri s'était contenté d'aimer, pourquoi l'histoire lui reprocherait-elle ces nobles entraînemens ? Dans la vie agitée, dans les sombres nuits, au milieu des rêves de guerre civile et de sang, l'image d'une femme console, fortifie l'âme ; c'est la Vierge pour le matelot dans la tempête! Puis, toutes les têtes d'imagination et de génie courent à ces distractions des sens, à ce repos dans des bras qui vous enlacent sur une poitrine de jeune fille.

Et comment Henri IV n'aurait-il pas cherché à secouer sa vie royale ? A sa cour ce n'étaient que plaintes, doléances ; toutes les hautes existences étaient ameutées contre la paix publique ; les puissantes familles avaient pris une extension démesurée ; les grandes pairies, à l'avènement de Henri IV, étaient déjà nombreuses et siégeaient en parlement : le duché de Guise, érigé en 1527, Montpensier en 1538, d'Aumale en 1547, de Montmorency en 1551, de Mercœur en 1559, de Penthièvre en 1569, d'Uzès en 1572, de Mayenne en 1573, de Saint-Fargeau en 1575, d'Epernon, d'Elbeuf, de Rethel, de Joyeuse, de Piney-Luxembourg, de Retz, d'Halwin en 1581, de Montbazon

* « Histoire de la marquise de Verneuil et de sa conspiration contre le roy Henry IV. » Paris, 1602, in-8°.

en 1588, et de Ventadour en 1589. Toutes avaient leurs fiers castels, leur autorité territoriale, leurs armées, leur ville fortifiée; la féodalité s'était en quelque sorte reconstruite sous le titre de gouvernement de province. Quelques-uns des pairs, amis personnels du roi, venaient à la cour; les autres résidaient dans leurs gouvernemens, correspondaient avec le conseil, n'exécutaient les ordres du souverain que lorsqu'ils étaient à leur convenance, et donnaient de cuisans soucis au roi de France, le premier des pairs et des gentilshommes de ses États. Et cette situation si difficile, le roi tâchait de la couvrir de fleurs, de la dissiper dans les fêtes et les magnificences. Le goût de Henri IV était surtout pour les bâtimens publics; il continuait le Louvre, monument de toutes les races, alors encore simple château à tourelles; cent ouvriers étaient sans cesse occupés à Fontainebleau, à Chambord, Compiègne; les Tuileries étaient bâties avec un grand luxe d'or et de peintures, et ces dépenses soulevaient de dures plaintes des parlemens et des sujets. Tout était solennités en cette cour de Henri de France. La lecture des vieux romans de chevalerie s'était réveillée avec enthousiasme. On ne pouvait pourfendre des géans véritables, des monstres et des enchanteurs; mais l'Italie avait jeté ses ballets et ses carrousels. « En 1606, un ballet à cheval se fit en la cour du Louvre, où les quatre élémens furent représentés

par quatre troupes de cavaliers qui sortirent l'une après l'autre de l'hostel de Bourbon. La première représentoit l'eau ; vingt-quatre pages marchoient devant, vestus de toile d'argent, avec chascun deux flambeaux ; puis douze syrènes jouant de leur hautbois, suivies d'une pyramide et d'un dieu de la mer et autres représentations aquatiques. Après avoir faict quelques exercices dextres et habiles, ils prirent place pour laisser entrer la seconde troupe, qui représentoit le feu. Après que nombre de pages, vestus d'écarlate, furent entrés, quatre forgerons se mirent au milieu de la cour et frappèrent si dru et menu sur une enclume qu'ils en firent sortir force pétards, et l'on ne voyoit que feu et fusées de toutes parts ; après quoi il entra plusieurs animaux qui ne vivent que dans le feu, lesquels le dieu Vulcain suivoit avec les pages et douze cavaliers en grande parure. La troisième troupe, qui représentoit l'air, se formoit de vingt-quatre pages qui marchoient devant, suivis par la déesse Junon avec des aigles et une infinité de sortes d'oiseaux. La quatrième estoit la terre : ceste dernière troupe estoit vestue en Maures ; après les premiers pages cheminoient deux éléphans artistement faicts, leurs tours pleines de toute sorte d'instrumens de musique (c'estoit une chose bien agréable à voir) ; puis suivoient plusieurs cavaliers richement caparaçonnés, lesquels, au son des instrumens, dansoient et fai-

soient comme danser leurs chevaux. Ces quatre compagnies s'estant quelque temps contemplées, elles s'attaquèrent et partirent comme pour se donner des coups de lances, mais avec une grande dextérité. Après tous ces exercices et qu'ils eurent, en combattant, rompu leurs dards, leurs coutelas, leurs flèches et leurs boucliers, ils se pesle-mesle-rent tous d'une façon gentille, et s'en retournèrent à l'hostel de Bourbon *. »

Le roi avait épousé Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, quelques jours avant les journées sanglantes d'août, si fatales aux huguenots. Pauvre mari trompé, il avait subi l'affront de je ne sais combien de ces mignons de couchette qui muguetaient les princesses de la cour; Marguerite avait tout entière hérité de l'esprit des Valois, race de plaisirs, de galanterie et de dissipations; Mme Marguerite aimait les lettres, les musiciens et les poètes, de nobles chevaliers et des pages. Le scandale de ses amours était si public, et Mme Marguerite si peu soigneuse de sa bonne renommée, que Henri IV demanda la nullité du mariage. La pensée d'un divorce avec la fille des Valois remontait haut dans l'esprit du roi. Gabrielles d'Estrées l'avait inspirée d'abord, afin de saisir cette couronne de France qu'elle ambitionnait pour elle-même et pour ses enfans; Margue-

* *Mercure français*, édit. de 1619, t. I, p. 100.

rite était jusqu'alors demeurée inflexible ; elle ne voulait point céder à une rivale. Après la mort de Gabrielle, la reine se montra plus facile ; des propositions d'un riche douaire et de titres d'honneur lui furent faites : elle les accepta. Restait encore la question morale du divorce auprès du pape.

Dans le moyen âge, le pontificat s'était posé au milieu de la société comme un pouvoir modérateur des passions brutales. Tandis que des barbares campaient armés sur le territoire, que des rois sans frein rejetaient de faibles femmes du lit nuptial, pour choisir des concubines, les papes veillaient à Rome au respect de la foi conjugale, foudroyaient la formidable excommunication contre l'époux parjure, et maintenaient la sainteté du lien. Quelquefois ils firent servir à des fins intéressées cette arme puissante ; ce furent là des exceptions à cette autorité protectrice des mœurs publiques. La parole sainte du pontife, à l'époque religieuse, calmait les orages impétueux dans le cœur de ces barons qui ne courbaient la tête que devant Dieu. La réformation s'était montrée plus large, et le divorce, sans être admis en principe, avait été souvent appliqué dans la réalité.

L'abus de l'Église consistait spécialement dans les nullités canoniques. Cette Église avait hérité des formes multipliées, des empêchemens et des

prohibitions du droit romain ; elle les avait agrandies encore. De là résultait que tout mariage entre têtes couronnées, se rattachant nécessairement à la grande famille des rois, se trouvait frappé des nullités pour cause d'affinité ou d'alliance. Telle était l'union de Henri IV avec Marguerite de Valois. Duperron pressait le pape d'en finir avec un mariage qui plaçait le roi dans une position si délicate ; il insinua même qui si la nullité était prononcée, Henri choisirait pour sa nouvelle épousée Marie de Médicis, nièce du pontife et de la riche maison de Florence.

La négociation se suivait avec un plein succès auprès de Marguerite de Valois ; elle avait agréé toutes les promesses qui lui avaient été faites ; elle passa même la procuration suivante : « Pardevant Maurice Gayte et Blaise Portal, notaires royaux en la chastellenie d'Usson, a esté présente en personne, très-haute, très-excellente et très-puissante princesse Marguerite de France, royne, duchesse de Valois, laquelle, de son bon gré et franche volonté, a faict, créé et constitué ses procureurs généraux et spéciaux, les sieurs Martin Langlois, sieur de Beaurepaire, et Édouard Molé, sieur de Montbelin, conseillers du roy en la cour de parlement de Paris, auxquels elle a donné et donne par ces présentes plein pouvoir, puissance, auctorité et mandement spécial et irrévocable : 1° de supplier en son nom très-hum-

blement le roy, son très-honoré seigneur, de prendre en bonne part qu'elle ne peut cohabiter en bonne et sûre conscience avec Sa Majesté en qualité de mary, pour estre le prétendu mariage d'entre eux nul en sa substance et essence, de toute nullité, contre les lois divines et humaines, comme faict entre personnes jointes de consanguinité en degré prohibé pour conjonction de mariage, estant aussi lors, de contraire religion, d'ailleurs sans consentement aucun ny volonté de ladicte dame, mais, par la force et contrainte de la royne sa mère et du feu roy Charles son frère; ne pouvant aussi apporter à Sa Majesté et au royaume la consolation de lignée qu'elle désire. Conséquemment, supplier Sa Majesté trouver bon que pour les mesmes causes leur mariage soict declaré nul par nostre Sainct-Père le pape ou autres juges ecclésiastiques à qui la cognoissance en appartiendra, pour après telle declaration, prendre autre alliance licite dont puisse s'ensuivre la lignée qui est requise. 2° Pour et au nom de ladicte dame comparoir par-devers nostre Sainct-Père le pape et tous autres juges ecclésiastiques que besoin sera, et là, demander et poursuivre icelle declaration de nullité de mariage; et à ceste fin, faire, dire, proposer et alléguer toutes les choses susdictes, pour obtenir ladicte declaration de nullité et la sentence et jugement définitif de la séparation; dire, jurer et attester les

choses susdictes tant par-devant Sa Saincteté que tous autres qu'il appartiendra *. »

Quand le consentement mutuel fut ainsi acquis, le pape nomma des députés pour examiner les cas de nullité ; et comme le divorce était déjà une convention arrêtée à Rome, il n'y eut qu'un petit nombre de difficultés. Henri écrivit à la femme répudiée, lui donnant le titre de sœur, afin de montrer que tout lien charnel était brisé entre eux : « Ma sœur, disait-il, les desputés pour juger de la nullité de nostre mariage, ayant enfin donné leur sentence à nostre commun désir et contentement, je n'ay voulu différer plus longtemps à vous visiter sur telle occasion, tant pour vous informer de ma part de tout ce qui s'est passé, que pour vous renouveler les assurances de mon amitié. Partant, j'envoye vers vous le sieur de Beaumont exprès pour vous faire cest office ; auquel j'ay commandé de vous dire, ma sœur, que si Dieu à permis que le lien de nostre conjonction ayt esté dissous, comme la justice divine l'a faict, autant pour nostre repos particulier que pour le bien du royaume, je désire aussy que vous croyiez que je ne veux pas moins vous chérir et aimer pour ce qui est advenu, que je faisois devant ; au contraire, vouloir avoir plus

* Mss. Colbert, vol. XXXII, regist. en parch., 3 février 1599.

de soin de ce qui vous concerne que je n'avois, et vous faire cognoistre en toutes occasions que je ne veux pas estre dorénavant vostre frère seulement de nom, mais aussy d'effects, digne de la confiance que vous avez prise de la sincérité de mon affection. Aussy suis-je très-satisfaict de l'ingénuité et candeur de vostre procédure, et espère que Dieu bénira le reste de nos jours d'une amitié fraternelle accompagnée d'une félicité publique qui les rendra très-heureux. Consolez-vous donc, je vous prie, ma sœur, en l'attente de l'un et de l'autre *. » Et Marguerite, toujours poète, même pour ses expressions de regret, lui répondait dans une langue de fables et d'hyperbole : « Monseigneur, Vostre Majesté, à l'imitation des dieux, ne se contente de combler ses créatures de biens et de faveurs, mais daigne encore les regarder et consoler en leur affliction. Cet honneur, qui tesmoigne en luy de la bienveillance, est si grand, qu'il ne peut estre esgalé que de l'infinie volonté que j'ay vouée à son service. Il ne me falloit, en ceste occasion, moindre consolation, car encore qu'il soict aisé de se consoler de la perte de quelque bien de fortune, une pourtant qui est l'ame et la naissance telle que je l'ay, le seul respect du mérite d'un roy si parfaict et valeureux en doict retrancher par sa privation toute consola-

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8476, fol. 97.

tion ; et c'est marque de la générosité d'une belle ame d'en conserver tousjours le regret, tel que seroit le mien, si la félicité qu'il lui plaist me faire ressentir en l'assistance de ses bonnes grâces et protection, ne le bannissoit, pour changer ma plaincte en louange de sa bonté et des grâces qu'il lui plaist me despartir; de quoy Vostre Majesté n'honorera jamais personne qui les ressente avec tant de resvérence et de désir d'en mériter la continuation par très-humbles et très-fidèles services *. » Depuis, Marguerite vécut tout entière de plaisirs et de fêtes. Elle s'était d'abord enfermée dans le château d'Usson, en Auvergne, à l'abri de ses créanciers qui la poursuivaient, tête dissipée qu'elle était ; puis elle vint à Paris où le roi paya toutes ses dettes ; et c'est là qu'elle bâtit son palais de plaisance dans le Pré aux Clercs ; pour voir rire et folâtrer les écoliers, et écrire ses Mémoires, si pleins d'intérêt, de sentiment et de souvenirs spirituels.

La nullité du mariage avec Marguerite de Valois laissait pleine et entière la liberté du roi pour son second mariage, déjà assuré à Rome **. C'était

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8476, fol. 96.

** Contrat de mariage de Henri IV et de Marie de Médicis, princesse de Florence, passé par M. Brulart de Sillery, ambassadeur à Rome. Ce contrat est précédé de la sentence de dissolution avec Marguerite de France, rendue le 17 décembre 1599, par le cardinal de Joyeuse, délégué du

une belle et grande fortune pour la maison de Florence, que d'unir une de ses filles au roi de France; et Henri à son tour se donnait l'appui de la puissance du Pape en s'alliant à sa famille *. Dès que les conditions furent arrêtées, le roi en écrivit au connétable de Montmorency : « Mon cousin; je vous escrivis il y a deux jours, mais je ne veux tarder davantage de vous faire part de deux bonnes nouvelles que je reçus hier. L'une est que mon mariage fut célébré en grande pompe et allégresse à Florence, et que la royne devoit partir le 10 pour estre le 14 à Livourne et le 20 à

pape, conjointement avec l'archevêque d'Arles et le nonce. — Mss. de la Mare, in-fol., parchem. cot. 9594, fol. 91; et Léonard, recueil des traités.

* Il existe à la Bibliothèque du roi un fort paquet de pièces intitulées : *Liasse pour former un recueil de pièces*, in-8°, cot. 4, 1501, p. 1 *bis*. — Là que se trouve aussi le traité du mariage de Henri IV, roi de France et de Navarre, avec la sérénissime princesse de Florence; le nom des ambassadeurs de part et d'autre; son heureuse arrivée en France à Marseille, et ses entrées en Avignon et à Lyon. — Il n'y a rien de piquant dans les détails, si ce n'est qu'arrivée à Lyon, la princesse y attendait le roi, qui devait quitter le camp de Chambéry pour venir la voir. Cependant le roi n'arrivait pas. L'inquiétude gagnait la reine. « *Mais le roi était arrivé, et s'était caché en la chambre de sa femme*, dit le chroniqueur, *et s'étant élancé de derrière les rideaux, la prit dans ses bras, et se baisèrent long-temps.* » J'ai vu à Florence l'original du traité.

Marseille, où la grande-duchesse la veut accompagner; l'autre a esté la conclusion de la capitulation de Montmélian, au cas que d'icy à un mois la place ne soict secourue. Et pour revenir à ma femme, continue le roi, j'ay pourvu à ma santé afin de me bien porter à son arrivée, ayant pris médecine ces deux jours passés, pour ce que j'estois tout desbauché d'une violente colique; maintenant je me trouve bien, Dieu mercy. Je me suis résolu à faire le voyage de Marseille et m'en vais par Lyon pour venir au Rhosne, afin de faire meilleure diligence *; car si je sçais que le duc de Savoye se remue, je ne veux pas manquer de me trouver icy pour le recevoir. Je laisse cependant le comte de Soissons pour conduire mon armée. — Que vous demande le mareschal de Biron? Quelle mouche le pique, de s'en aller en son gouvernement de Bourgogne, quand si belle partie va peut-estre se jouer icy? Dites-moy cela.

» Adieu, mon compère, taschez de vous trouver du voyage de Marseille, et m'accompagner à la rencontre de si bonne compagnie. En attendant, m'envoyez des bons muscats que vous

* Il ne partit pas, attendu que le duc de Savoie fit un mouvement comme pour secourir Montmélian. Le connétable alla à la place du roi recevoir la reine à Marseille.

sçavez, et de vos nouvelles. Bonjour, mon compère.

HENRY *. »

Le roi cherchait aussi à se bien mettre dans l'esprit de sa nouvelle femme, et il lui écrivait : « Madame, les vertus et perfections qui reluisent en vous et vous font admirer de tout le monde, avoient, il y a long-temps, allumé en moy un desir de vous honorer et servir comme vous le mesritez. Mais ce que m'en a rapporté Hallincourt l'a faict croistre. Et ne pouvant moy-mesme représenter vostre inviolable affection, j'ay voulu, en attendant ce contentement (qui sera bientost, si le ciel est favorable à mes vœux), faire eslection de ce mesme fidèle serviteur Fontenay, pour faire cest office en mon nom. Il vous descouvrira mon cœur que vous trouverez non seulement accompagné d'une violente passion, mais encore de ce desir de ployer sous le joug de vos commandemens, comme dame de mes volontés. — Si vous adjoutez pareille foy que je mérite aux paroles de mon serviteur, de quoy je vous prie, et luy permettre, après vous avoir saluée et baisé les mains de ma part, qu'il vous présente ce service d'un prince que le ciel vous a dédié et faict naistre

* Biblioth. du roi, mss. de Béthune, vol. cot. 9080, fol. 86.

pour vous seule, comme pour moy il a faict votre mérite. Paris, 24 may 1600.

HENRY *. »

Le voyage de la reine fut heureux et bien plaisant. Les noces furent célébrées avec pompes; il y eut fêtes et banquets, où le conseil municipal de Paris se distingua. Marie de Médicis était grosse de taille et de figure; ses yeux étaient grands, mais ronds et fixes; elle ne plut point aux bourgeois. Le roi l'accueillit bien, la combla de fêtes; mais rien ne fut plus court que cette intelligence. Les pasquils disaient que le roi, qui se connaissait en fine fleur, ne l'avait point trouvée, et qu'il s'en plaignait tout haut **: ce qu'il y a de vrai, c'est que cette illustre paire d'amans n'était point toujours d'accord sur leurs amours particulières. La reine avait un crève-cœur non pareil de voir les maîtresses du roi, et le roi ne pouvait souffrir qu'avec indignation les déportemens de la reine avec le marquis d'Ancre, son favori. Un soir, étant couchés ensemble et se faisant des reproches mutuels avec la dernière aigreur, la reine se leva, sauta à son visage et l'égratigna dans l'excès de son courroux. Le roi ne l'épargna pas non plus de

* Mss. Dupuy, vol. 407.

** Biblioth. du roi. Recueils historiq., t. IV, p. 17. Recueil de Thoisy. — La première nuit que Henri IV coucha avec Marie de Médicis, on afficha à la porte nuptiale, en gros caractères : *Non erat opus benevolentibus Medicis.*

son côté, et il fallut courir bien vite à l'hôtel de M. de Sully, qui avait beaucoup d'ascendant sur l'esprit du roi, pour arrêter la furie de Leurs Majestés. Il les remit en effet de son mieux; mais pour éviter un plus grand scandale, il obligea le roi de quitter la partie, et le mena coucher en une autre chambre. Un homme de condition, et plusieurs autres, rapportent le mauvais ménage qui a toujours été entre le roi Henri IV et la reine, 1° sur la grande jalousie qu'il conçut d'elle aussitôt après l'avoir épousée, sur son humeur acariâtre, pleine d'obstination; parce qu'elle se montrait à face ouverte passionnément espagnole et qu'elle n'aimait rien que sa personne. Sa jalousie s'engendra par la venue de don Virgine d'Ursin, qui avait suivi Marie de Médicis et qui en avait toujours été amoureux et aimé, dit-on. A cela se joignaient les tourmens que donna à la reine la marquise de Verneuil, tourmens qu'elle rendait avec usure à Henri IV, qui ne l'eût point supporté, si cette reine ne s'était trouvée grosse, par la grâce de Dieu, du fait du roi. « En 1602, que le roy alloit à Poitiers pour les brouilleries qu'il y craignoit relativement à l'affaire de M. de Biron, estant arrivée à Blois, la royne déclara qu'elle n'iroit pas outre, et vouloit retourner à Fontainebleau, où elle avoit donné rendez-vous à don Virgine Ursin, qui retournoit de voyage. Le roy en ayant esté adverti, voulut la destourner douce-

ment, mais elle s'obstina en termes malicieux et reprochans. Sur quoy le roy entra dans une telle colère, qu'il dit tout haut à M. de Sully qu'il ne la vouloit plus souffrir, et qu'il la vouloit chasser et renvoyer dans son maudit pays. A quoy M. de Sully respondit que cela seroit bon si elle n'avoit poinct d'enfans, mais puisque Dieu lui en avoit donné, il falloit se garder d'une telle faute. « Sire, » ajoutait-il, Vostre Majesté est bien venue à bout » de ses ennemys par sa valeur ; ne peut-elle donc » pas espérer d'avoir raison de sa femme testue et » acariastre ? »

« Il y eut encore de grands démeslés et jalousies par rapport à Concini (depuis maréchal d'Ancre), et de Bellegarde, qui faisoient l'amour à la royne, et M. de Sully estoit toujours l'entremetteur pour les apaiser. Ils en estoient venus à ce poinct l'un et l'autre, de craindre réciproquement pour leur vie ; car comme ils ne mangeoient plus ensemble, lorsqu'il arrivoit que le roy lui envoyoit quelquefois de son disner, s'il s'y rencontroit de la nouveauté, aussitost la royne le renvoyoit sans en vouloir manger. On sçait que M. de Sully se trouva présent comme plusieurs fois le roy et la royne, estant en grand courroux l'un contre l'autre, et ce nécessairement sur les causes de jalousies qu'il avoit d'elle, elle devint si outrée de certain mot que lui lascha le roi, qu'elle leva le bras pour le frapper. M. de Sully l'arresta si rudement que le

bras de la reine en demeura meurtri ; et jurant de toutes ses forces : « Estes-vous folle, Madame? il vous peut faire trancher la teste en demi-heure ! » Il les apaisa encore, et depuis, la reine s'est plainte que le duc de Sully l'avait frappée. — Un premier jour de l'an, le duc portait au roi des jetons d'or, selon la coutume, et les lui donna estant encore dans le lit avec la reine, et après avoir un peu parlé, il dit : « Madame, en voicy aussi pour Vostre Majesté. » A quoy elle ne respondit mot, ayant le dos tourné ; et le roy dit : « Donnez-les-moy ; elle ne dort pas, mais c'est qu'elle est furieuse ; toute la nuict elle n'a faict que me tourmenter, inutilement, je vous l'assure. » Et là-dessus se levant, il emmena le duc dans son cabinet, et luy conta qu'il n'aimoit point sa femme, non pas seulement pour ses coquetteries raffinées, mais parce que surtout elle estoit Espagnole dans l'âme, et qu'il sçavoit long de ses desseins et trames perfidement ourdies.

« Cette princesse avoit certaines paillasses à terre où elle se couchoit l'esté, durant la chaleur des après-disnées, avec des habits légers et beaux; et estant ainsi estendue, appuyée sur le coude, montroit ses bras et sa gorge fort belle. Elle avoit des complaignans de ceste beauté admirable, quoique souvent elle fust délaissée pour des laides qui n'avoient point tous ces advantages de nature. Aussi s'enflammoit-elle d'amour ou de haine toute

la journée, et quand le roy retournoit, elle ne le vouloit pas regarder, et toute la nuict ne faisoit que gronder *. »

Cependant un enfant naquit bientôt de ce mauvais ménage; c'était une bonne nouvelle pour Henri IV que la naissance d'un fils; il en donnait avis à tout le monde : « Mon cousin de Montmorency **; présentement sur les dix heures du soir, la royne ma femme est heureusement accouchée d'un fils; grâce à Dieu, la mère et l'enfant se portent bien; je n'ay pas voulu différer davantage de vous en donner advis par le secrétaire du Faultray, exprès comme à celuy de mes bons serviteurs qui s'en réjouira autant que moy. Je n'en escris qu'à mon parlement et ville de Toulouse, m'en remettant à vous d'en faire part à tous mes bons serviteurs de vostre gouvernement, et à en faire rendre grâces publiquement à Dieu. Je ne mesleray point d'autres nouvelles à celle-cy, et prieray Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde. A Fontainebleau, ce 27 septembre 1601.

HENRY. »

L'ambassadeur d'Espagne se hâta d'en prévenir également sa cour, « La nuict dernière, la royne très-chrestienne a accouché d'un fils ***. Tout le

* Biblioth. du roi, mss. de Béthune, vol. 8944, fol. 39.

** Bibliothèque du roi, mss. de Béthune, vol. cot. 9070, fol. 95.

*** *Pario la ra chma un hijo.*

monde se resjouit icy ; je désire qu'il en soict de mesme auprès de Vostre Majesté. Je n'en dys pas davantage, car le courrier françois va partir *. Je m'expliqueray plus longuement dans ma première lettre.

J. B. DE TAXIS **. »

La dépêche promise arriva bientôt, annonçant tout ce qui se passait à la cour dans cette circonstance, et les projets de Henri IV : « Sire ; j'ay eu, le 13 du courant, une audience du roy très-chrestien, en ce moment à Fontainebleau. Je luy ay présenté les lettres de Vostre Majesté en qualité de son ministre ordinaire, et l'ay félicité en vostre nom de la naissance de son fils. Sa Majesté très-chrestienne a esté extresmement bienveillante, et son accueil des plus aimables : il s'est escrié qu'il remercioit en effect le ciel de luy avoir donné un fils : « Les deux couronnes, a ajouté le roy (en faisant allusion à la fille qui vient de naistre à Vostre Majesté), les deux couronnes de France et d'Espagne viennent de recevoir deux hesritiers des mains de la Providence ;

* *No tardara a partir correo françes.*

** Le roi d'Espagne, qui, en général, écrit ou fait écrire ses résolutions par son conseiller intime au dos des dépêches, a tracé rapidement ces mots au dos de celle-ci : *R. siempre que S. M. a halgado de saber lo :* répondez toujours que je me suis réjoui de cette nouvelle. — Archives de Simancas, cot. B 8773.

il semble qu'elle a voulu resserrer les liens de bonne amitié qui existent desjà entre les deux royaumes, en donnant un fils d'une part et une fille de l'autre, de manière à laisser entrevoir dans l'avenir la possibilité d'une alliance qui éterniseroit la paix *. » Ces paroles, joinctes à des assurances de sincère amitié, ont esté prononcées avec effusion et franchise **. J'ay respondu comme je l'ay dû, et en conjurant Sa Majesté de ne pas changer de résolution. Peu après, comme je demandois des nouvelles de Sa Majesté la royne très-chrestienne ; le roy, qui m'avoit quitté pour parler à d'autres seigneurs, revint vers moy, en me disant qu'elle se portoit à merveille depuis sa couche. Vostre Majesté sçait que le fils premier-né et héritier présomptif se nomme Dauphin en France. On l'a baptisé ces jours-cy sans aucune cérémonie, et seulement par précaution. On ne luy a pas encore donné de nom, ce que l'on réserve pour une occasion solemnelle. Je ne connois pas l'époque ny quels seront les parrains ***. »

Le roi d'Espagne répond sur-le-champ à son

* Ces mots ont été soulignés par l'ambassadeur, ainsi que ceux qui terminent la lettre.

** *Todo esto dicho difusamente y con maneras aviertas.*

*** *Ny quienes seran los padrinos.* — Archives de Simancas, B 8775.

ambassadeur: « Je n'ay qu'à me louer du langage que vous m'avez faict tenir auprès du roy de France à l'occasion de l'accouchement de la royne sa femme. Mais pour ce qui est des fiançailles et alliances des nouveau-nés, sçavoir entre le fils du roy de France et nostre infante, je regarde ce projet comme trop prématuré pour y donner suite *. Si le roy m'en faisoit part d'une autre manière, je luy respondray en conséquence; mais jusque-là ce n'est poinct une affaire dont on doibve s'occuper. Et, bien que vous ayez fort bien faict de m'avoir prévenu de ce qui s'est passé, vous aurez soin de laisser ignorer que vous l'avez escrit icy **. »

Tout paraissait gai à la cour, et pourtant ceux qui s'approchaient de Henri IV s'apercevaient qu'à travers des éclairs de distraction et de joie il y avait de tristes préoccupations; on voyait sur son front l'ennui, l'effroi, la crainte d'un avenir d'angoisses et de tourmentes publiques. Le roi ne satisfaisait précisément aucun parti; son système de temporisation n'allait droit à aucune de ces opinions franches qui donnent la popularité. Sa tête, déjà penchée sur sa poitrine, paraissait

* *Pero para lo del casamiento de los rezien nacidos es muy temprano por que se movio la platica.*

** *No havra para que se entiendæ que lo aveis escrito aca.* — Archives de Simancas, A 6853.

dominée par de grands projets. Quelle était sa position à l'extérieur ? le repos allait-il naître avec la paix ? cette paix était-elle définitive et sincère ?

CHAPITRE CXVI.

DIPLOMATIE DE HENRI IV.

Ambassades. — Le pape. — Italie. — Venise. — Empire. — Angleterre. — Espagne. — Suisse. — Hollande. — Turquie. — Esprit des relations extérieures.

1598—1610.

La haute et belle partie du règne de Henri IV est l'organisation régulière et vaste des relations politiques au dehors. Dans le désordre qu'avait jeté la ligue, dans ces alliances motivées sur d'autres liens que sur des circonscriptions de ter-

ritoire, sur l'intérêt des peuples ou la force de la couronne, il avait été difficile de parfaitement démêler les véritables élémens d'un système européen. Deux principes étaient au fond de toutes les questions : le catholicisme et la réforme, et tant qu'ils étaient en lutte, tant qu'on n'était pas parvenu à les concilier ou à les dompter l'un par l'autre, il était impossible de se faire des alliances durables, des principes de sécurité au dehors. Henri IV, prince conciliateur, mit la main à l'œuvre et parvint à son but, après la paix de Vervins surtout, qui fit rentrer chaque puissance dans ses intérêts propres ; car il faut considérer cette grande paix comme un retour vers les idées simples et régulières de la diplomatie.

La transaction de Vervins n'avait pas calmé pourtant les agitations politiques de l'Europe. La pensée religieuse ne s'était pas entièrement transformée dans la pensée politique ; et tant le principe catholique était encore énergique, que toutes les puissances s'ébranlaient pour l'élection d'un pape. Clément VIII (Hippolyte Aldobrandini) venait de mourir ; le sacré collége portait le cardinal Baronius, le savant analyste qui avait placé au-dessus de toutes les puissances la suprématie romaine ; il fut repoussé par l'Espagne. On transigea enfin pour le cardinal de Florence, qui fut élu pape sous le nom de Léon XI. Léon XI vécut peu de temps et fut remplacé par Paul V.

Henri IV mit une grande importance à ses alliances d'Italie, non-seulement par le souvenir de la vieille domination française, mais encore dans des intérêts généraux et puissans ; il fallait les opposer à la Savoie, s'assurer le pape, conserver l'antique alliance et le protectorat de Venise. Son mariage avec Marie de Médicis avait aidé cette politique générale. Ses rapports avec le pape prirent une grande extension à la suite de la médiation française dans la querelle du souverain pontife et de Venise : il y avait eu interdit solennel, excommunication pontificale. Le cardinal Duperron fut chargé de négocier l'accommodement de Paul V et de la république ; il devait presser Sa Sainteté de consentir à une transaction. Le pape se réconcilia avec les Vénitiens, et Henri IV écrivait au pontife : « Très-sainct-père, nous bénissons Dieu de nous avoir rendu ministre de sa gloire et de la conservation du repos public de la chrestienté en l'accommodement du différend survenu entre Vostre Saincteté et la respublique de Venise, pour lequel, comme nous n'avons eu autre visée ni dessein que de nous acquitter du vray devoir d'un prince très-chrestien premier fils de l'Eglise, au gré et contentement de Vostre Saincteté, nous nous tiendrons aussi pour dignement et suffisamment rescompensés de la peine que vous y avons employée, si nous cognoissons et apprenons que Votre Saincteté en demeure sa-

tisfaicte, et que le public en recueille le fruict que nous avons cultivé : de quoy nous attendons en bonne desvotion le jugement et la desclaration de Votre Saincteté *. »

Ce rôle de médiation créait pour Henri IV une haute influence dans les relations de l'extérieur, et là était son but. La première et la plus forte alliance c'était celle des princes de l'Empire, barrière opposée à l'ambition de la maison d'Autriche; elle datait de François Ier et de Henri II ; le roi agrandit cette protection par des subsides habituellement payés, soit à la Bavière, soit aux princes palatins, aux villes libres du Rhin, que Bongars rattachait habilement aux intérêts français. Cette ambassade de Bongars fut des plus habiles et des plus curieuses par les résultats **; je ne puis la comparer qu'à celle de Savary de Brèves à Constantinople. L'Allemagne était encore agitée par les questions religieuses. La réforme puritaine, le système de Calvin tentait d'y pénétrer et de s'y établir ; il trouvait surtout faveur dans la Basse-Allemagne, au sein de ces populations qui avaient autrefois salué la royauté anabaptiste de Muncer. Dans plusieurs cités, et principalement à Marbug, le peuple avait chassé les minis-

* Fontanieu, portefeuilles, nos 452, 453.

** Toutes les pièces officielles en ont été recueillies en 2 vol. in-fol., mss. Biblioth. royale, fonds, no

tres luthériens pour adopter les doctrines plus démocratiques de Calvin. C'était à ce résultat qu'aboutissait alors le mouvement religieux : le luthéranisme, la hiérarchie épiscopale avaient à lutter contre l'égalité presbytérienne, le dernier période de la réformation. Ces divisions religieuses en Germanie favorisaient les progrès des Turcs dans la Hongrie, champ de batailles et glorieux rendez-vous de la chevalerie catholique. Là périssait le jeune Laval, le petit-fils de l'austère Dandelot, qui avait abjuré hautement le calvinisme. Par pénitence, Laval venait expirer sous les balles turques. Bongars, habile et persévérant, se ménagea toutes les alliances avec les petits princes germaniques contre la grande maison d'Autriche. Ses négociations étaient de deux espèces; les unes, purement politiques, pour maintenir la balance des États allemands contre l'influence autrichienne; les autres se rattachaient au paiement des subsides, à la levée des lansquenets et gens de guerre, moyens si importans dans cette époque de batailles. Bongars préparait dès lors ce grand mouvement anti-autrichien que Henri IV allait accomplir lorsque la mort vint le frapper.

L'Angleterre avait prêté aide et appui à Henri IV; le prince persista dans cette alliance qui était un naturel appui contre l'Espagne, l'ennemi commun; des traités successifs agrandirent et res-

serrèrent ces rapports politiques et commerciaux. Élisabeth, malgré ses momens de mauvaise humeur et de colère contre le Béarnais, n'avait cessé de conserver pour lui une vive et tendre amitié que le traité de Vervins n'avait pas refroidie. Le roi l'engageait même à en finir avec une guerre qui appauvrissait ses sujets et tourmentait sa vieillesse. Élisabeth n'avait point voulu traiter à Vervins : ses raisons étaient puisées moins encore dans les intérêts matériels que dans le principe religieux et moral ; principe qui en Angleterre se mêlait si puissamment aux droits de la couronne. Le parti catholique était fort dans les deux royaumes. La paix avec l'Espagne lui redonnerait une énergie nouvelle, car Élisabeth était déjà aux prises avec les dissidens des deux sectes extrêmes catholiques et presbytériennes.

Depuis, la grande reine était morte ; une dépêche de M. de Beauvais, ambassadeur à Londres, en prévenait le roi *. « Sire, le 3 de ce mois, à trois heures du matin, la royne a rendu l'esprit fort doucement, ayant commencé de perdre la parole depuis quelques jours auparavant. Elle avoit reposé fort tranquillement pendant cinq heures avant de mourir. Jusqu'à ce moment supresme, elle avoit conservé ses sens et l'entende-

* Biblioth. du roi, mss. de Béthune, vol. cot. 8954, fol. 62.

ment, n'ayant enduré ni fièvre ni douleur. Messieurs de son conseil, et tous ses serviteurs domestiques ont faict proclamer à Richemont le roy d'Écosse roy d'Angleterre, et peu après, sur les dix heures, s'estant venus joindre en ceste ville avec tous les seigneurs et gentilshommes, ils y ont publié, en divers endroits, par le héraut d'armes du royaume, une forme de proclamation dont Vostre Majesté aura icy la copie. L'opinion générale des médecins de la royne et de ceux qui la servoient en sa chambre, est que sa maladie n'a procédé que d'une tristesse qu'elle conçut fort secrètement quelques jours avant de s'en plaindre; elle n'avoit en effet aucun signe mortel; le pouls, l'urine et les yeux ont esté beaux jusqu'à la fin. De plus, pendant toute sa maladie elle n'a jamais voulu user d'aucun remède qu'on lui ayt proposé, nonobstant les prières et menaces de la mort que ses médecins et surveillans lui faisoient. C'est donc, selon eux, ou l'appréhension et le mépris de la vieillesse, ou plus naturellement selon d'autres, le ressentiment secret, le cuisant regret de la mort du feu comte d'Essex, qui luy ont faict désirer la mort. Quoi que ce soit, dès l'heure qu'elle se sentit atteinte du mal, elle dit qu'elle vouloit mourir et ne fict aucun testament ny declaration de son successeur; elle ne s'estoit mise au lit que trois jours avant sa fin, et en avoit demeuré plus de

quinze assise sur des coussinets et les yeux fichés en terre sans vouloir parler ny voir personne. L'archevesque de Cantorbéry et l'évesque de ceste ville l'ont assistée jusqu'à la fin, où elle a tesmoigné beaucoup de recognoissance avec Dieu. Ceux de son conseil se sont assurés de mistriss Arabel, cousine-germaine du roy d'Écosse; de sorte que de ce costé-là il n'y a aucun reniement à craindre. A Londres, le 3 avril 1603. »

La mort d'Élisabeth ne changea point les rapports nécessaires et naturels de la France et de l'Angleterre. Le 30 juillet, un traité de confédération entre Henri IV et Jacques Ier, roi d'Angleterre et d'Écosse, fut conclu par le marquis de Rosny *. Il avait pour objet la défense et conservation des provinces-unies des Pays-Bas contre le roi d'Espagne, l'ennemi commun. Ensuite cette alliance se développa, parce qu'elle était dans la force des intérêts.

Depuis le traité de Vervins, les rapports avec l'Espagne étaient placés sur des basses régulières et précisément déterminées; l'Espagne pouvait soulever encore des mécontentemens en France, profiter de quelques révoltes isolées; mais elle n'avait plus une ligue dont les chefs se proclamaient pour elle dans toute l'étendue du terri-

* Bliblioth. du roi, mss. de M. de Lamarre, conseiller au parlement de Dijon, vol. cot. 9594/9, fol. 89.

toire, dans les villes parmi les métiers et les affiliations populaires. Philippe II n'était plus; cette haute figure politique avait disparu de la scène après la signature de la paix de Vervins. On eût dit que la mort s'était emparée de cette proie au moment où la pensée catholique avait cessé de dominer les intérêts d'État en État. Quel rôle pouvait encore jouer Philippe II à la suite de la paix de Vervins, transaction qui reposait sur des idées de conciliation diamétralement opposées à l'unité religieuse et politique, fondement de son système? Son successeur, Philippe III, était jeune, indolent, peu capable; sa main ne se montre plus sur toutes les dépêches, comme aux grands jours de son père: on ne trouve pas la trace de son pouvoir jusques dans les moindres actes de sa chancellerie. Tout se fait par son conseil d'État, et dès lors les vastes Archives de Simancas n'offrent plus le même intérêt de politique et d'histoire.

Les transactions de l'Espagne, à cette époque, se résument dans les négociations suivantes: 1° Développement difficile et inquiet de l'état de paix avec la France, conséquence naturelle du dernier traité; 2° arrangement spécial de l'Angleterre et de l'Espagne à la suite des transactions de Vervins; 3° tendance obligée à la pacification des Pays-Bas et à leur reconnaissance comme État libre.

Depuis la signature de la paix de Vervins, les

rapports diplomatiques devaient naturellement se reprendre, et les ambassadeurs de puissance à puissance résider dans les capitales; le conseil d'État espagnol se réunit donc pour examiner comment serait reçu l'envoyé de France : « Sire, le conseil d'Estat a vu quelques papiers de don Juan-Baptista de Taxis, ambassadeur de Vostre Majesté en France, lequel nous faict cognoistre qu'il est essentiel de recevoir dignement à Madrid les ambassadeurs qui vont y arriver de France *. Il faut, ajoute-t-il, les combler de caresses et de présens, et leur procurer mesme la faveur de disner quelquefois avec Sa Majesté Catholique, ainsi que l'a faict le roy de France à l'égard de ceux qui sont venus de Flandre à Paris pour la ratification de la paix **. Juan Baptista Taxis représente à Vostre Majesté les frais énormes qu'occasionnent son séjour et sa position à Paris, et la supplie de vouloir bien lui tenir ses appointemens au courant; le moyen seroit d'en charger des personnes qui ne donnassent lieu à aucun retard ny à aucune plaincte sur ce point. — Il seroit bon, continue l'ambassadeur de Vostre Majesté, que

* *Quan necessario es que sean ben rescibidos los embaxadores que han de venir de Francia.*

** *Que deben ser acariciados con palabras y dadivas y aun combidados a comer con V. M. algun dia, a exemplo de lo que aquel rey hizo con las personas que de Flandes acudieron a el para la ratification de la paz.*

l'on transmist des ordres aux frontières pour que les ambassadeurs françois n'y fussent point retenus par les gardes ou autres personnes. Quant à la faveur de les convier à disner avec Vostre Majesté, elle jugera si elle veut leur faire cet honneur ou le remplacer par d'autres marques de bienveillance, telles que présens, festes, etc., etc. Le duc de Nevers ne doibt partir d'icy pour la France que lorsque nous aurons reçu un ambassadeur ordinaire de ce royaume. Juan Baptista de Taxis desireroit que le marquis de Poca reçust l'ordre de luy faire tenir sa solde * de six mille escus, en une ou deux fois dans l'annee ; en outre, qu'on luy accordast deux mille escus de gratification pour ses frais extraordinaires. Il demande aussy que l'on porte à vingt-cinq escus par mois, au lieu de vingt, la paye de don Juan de Willanajo, placé auprès de luy par l'ordre de Vostre Majesté. Vostre Majesté nous fera cognoistre ses volontés sur ces derniers articles. A Barcelonne, le 1er juillet 1599 **. »

Henri IV voulait reconnaître la bonne réception qui était faite à Madrid à son ambassadeur, et, de son côté, il donnait ordre à Paris de bien accueillir les envoyés espagnols : « Très-chers et bien amés, le desir que nous avons que l'ambas-

* *Su sueldo.*

** Archives de Simancas, cot. B 8621.

sadeur que le roy d'Espagne nous a naguère envoyé reçoive tout le bon traictement qu'il nous sera possible, nous a faict faire un mot à vous nostre amé et féal prevost des marchands, pour tenir la main à ce que luy et ceux de sa suite fussent logés, bien reçus et accommodés ès maisons de nostre bonne ville de Paris, où les mareschaux de nos logis que nous avons envoyés à cest effect les pourroient marquer; et parce qu'il est party ceste nuict pour s'y acheminer et que nous ne desirons pas qu'il soit laissé aucune chose de ce qui est nécessaire à cet effect, nous vous mandons et ordonnons que incontinent après la réception de la présente, vous ayez à aller visiter ledict ambassadeur d'Espagne, et luy faire les présens ordinaires et accoutumés en tel cas, en sorte qu'il en reçoive le contentement que nous nous sommes promis, et à ce ne faictes faute; car tel est nostre plaisir *. »

Ces rapports de bonne intelligence n'empêchaient pas les intrigues de toute espèce que l'Espagne entretenait en France, afin de réveiller les troubles de la ligue; les agens secrets se multipliaient. « *Jesu Maria!* (c'est ainsi que commencent tous les rapports de Rafis, un de ces agens) **, Jésus Marie!..... troisième rapport

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, XVII, fol. 375.

** Archives de Simancas, cot. B 87244.

dans lequel je vais dire les noms des personnes qui sont ennemyes du roy de France pour les tyrannies qu'il s'est permises; j'ajouteray les noms des provinces où résident les mescontens et ce qu'ils peuvent faire contre le roy;

« Le maréschal *de Biron*. — Ce mareschal tire toute son importance de l'ancienne position seigneuriale de son père en Périgord et dans le duché de Guienne, et du costé de sa mère dans la province et l'esvesché de Comminges. Tous les principaux gentilshommes de la province du Périgord sont parens ou très-attachés * à la famille de Biron, parce que le père du mareschal de Biron leur a rendu service à tous estant lieutenant-général de Guienne : tels sont MM. de Lamotte-Fénélon, cousin de celuy qui avoit esté ambassadeur de France en Espagne; de Beauregard, frère du comte de Pompadour; de Montréal, de Barrault, qui avoit esté sur le poinct d'estre ambassadeur en Espagne à la place de M. de Rochepot, actuellement à Madrid, etc., etc. Tous ceux-là sont catholiques. Parmi les hérestiques, on peut compter MM. de Saint-Gênes, de Badasol son frère; de La Force, gouverneur de la principauté de Béarn, marié à la sœur aisnée du mareschal de Biron; le baron de Beynes, etc., etc. (J'omets ici une liste nombreuse de seigneurs.)

* *Affeccionadissimos amigos.*

Dans la province du Limousin, c'est le comte de Châteauneuf, parent du mareschal, et avec luy marchent d'autres seigneurs hérestiques: le baron de Lostanges, les seigneurs de Bonneval et Chambazet. Les catholiques sont: le comte de Pompadour, fils de celuy qui mourut en 1591, estant chef de ceux de la ligue; quoique jeune, le comte jouit d'une grande resputation de bravoure et est fort considéré * : tels sont d'ailleurs tous les Pompadour, que si les pierres de leur chasteau pouvoient parler, elles crieroient *vive la ligue!* Il ne faut pas oublier encore les ducs de Bouillon, de Ventadour, etc., qui tirent leur condition principale du Limousin. Dans le Quercy, je citeray le baron de Temmes, gouverneur et sénéschal de la province, homme d'exécution autant peut-estre que le mareschal de Biron luy-même. Il peut à luy seul entretenir la guerre en Guienne et en Auvergne. Au surplus, la mareschale, mère du mareschal de Biron, est alliée à presque toutes les grandes familles de Comminges et de Gascogne qui ne demandent que la guerre, comme les barons de Montberant, de Bajordan, les vicomtes de Sainct-Giron, de Labours, etc., etc.

» Les seigneurs qui se sont trouvés offensés dans la personne du comte d'Auvergne, sont le

* *Y su hijo aunque moço es hombre de mucho resolucion y credito.*

connestable de Montmorency, si puissant par tout le royaume; ses cousins les ducs de Bouillon et de Ventadour, de la Trémouille, les fils du duc d'Epernon dans le Poitou. Le duc d'Epernon lui-même tient, comme on le sçait, d'une manière peu près absolue, la Saincionge, le Bordelois, l'Agénois et la Gascogne : enfin il seroit trop long d'esnumérer toute ceste population de gentilhommes mescontens des impositions, rapines et vexations d'un tyran. On ne parlera pas non plus de la puissance dont jouit le duc d'Epernon en Picardie, en Lorraine, et de M. Demasses, lieutenant-général, qui, quoyque infirme, n'en sera pas moins un de nos desvoués serviteurs dans Angoulême *. »

L'agent donnait, à la suite de ce tableau, un aperçu des moyens qu'on pouvait employer pour soulever les provinces. C'est par ces espérances de séditions nouvelles qu'il faut expliquer les retards que l'Espagne apportait à jurer la paix de Vervins. Henri IV écrit au cardinal d'Ossat, ambassadeur à Rome, une longue lettre dans laquelle il s'en plaint avec aigreur : « Le 2e de ce mois, le roy d'Espagne n'avoit encore juré ladicte paix, et semble qu'il alloit encore délayant son devoir, auquel il est obligé, pour attendre quelque autre chose que je ne puis comprendre. Nous

* Archives de Simancas, cot. B 87244.

allons voir s'il passera outre audict serment, et si son armée se sesparera, estant vraisemblable, s'il différe davantage, que ledict roy d'Espagne d ra poussé de quelque arrière-pensée. Il a couru b uelques bruicts des desseins du comte de Fuend s qu'il veuille attaquer la ville de Genève; mon c usin, je vous diray que, comme je suis obligé c e protéger et deffendre ladicte ville, je suis tout et solu aussi de le faire, sans y espargner ma p opre personne, ny ma couronne, quoy qu'il en puisse succéder. Vous sçavez que ce n'est d'aujourd'huy que la foy des roys de France est engagée en ladicte protection. Je ne dois rien espargner pour conserver ladicte ville et empescher qu'elle t e soit molestée par voye de faict: j'en ay faict e usieurs desclarations, d'après lesquelles ma r esputation est d'autant plus engagée à deffendre ladicte ville. Si ledict roy d'Espagne et le duc de S avoye entreprenoient maintenant de l'assaillir, comment pourrois-je y conniver? Je vous prie desclarer rondement à Sa Saincteté que je ne commettray jamais une sy lourde faute, afin qu'elle sçache que je tiendray la paix pour rompue le l'on attaque ladicte ville, et employeray tous s moyens que Dieu m'a donnés pour la deffendre. J ay trop esprouvé la bonté de Sa Saincteté pour raindre qu'elle trouve mauvais que je veuille leffendre une ville que j'ay prise en protection,

et qui se confie à ma foy *. » Les démonstrations de bonne intelligence entre la France et l'Espagne furent toutes extérieures ; jamais il n'y eut amitié sincère ; cela ne pouvait être, et à peine ce traité était-il signé, que les deux monarchies se menaçaient par de sourdes menées et de longues conjurations, qui éclatèrent plus tard encore par la guerre.

J'ai dit que le second objet des transactions diplomatiques de l'Espagne se rattachait au triomphe de la pensée catholique en Angleterre. Cette pensée, même encore sous le règne d'Élisabeth, préoccupe les ambassadeurs espagnols à Paris. L'Espagne n'a point renoncé à ses projets de révolution au profit de la vieille société religieuse : « Je reçois de Rome, écrit le roi Philippe III à Taxis, la nouvelle suivante : Un agent du roy d'Écosse, Jacques VI, a laissé entendre au duc de Sessa que, conformément aux intentions qu'il cognoissoit à son maistre, sy je l'aydois à entrer en Angleterre et à s'emparer de ce royaume, il se feroit catholique. Le fils du roy d'Écosse entreroit mesme dans l'armée espagnole, et se marieroit par mes mains. Nous réunirions nos forces et nous porterions un double coup et contre les anglicans, et contre les révoltés de Flandre. Le roy d'Écosse pense qu'au premier bruit de nostre

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8957, fol. 20.

marche tous les catholiques anglois accourroient se ranger sous nos drapeaux réunis * et doubleroient nos forces. L'armée ainsy attaquée de deux costés, ne pourroit se desfendre. Je ne sçais jusqu'à quel poinct on peut croyre ce que promet le roy d'Écosse, pour sa conversion **; mais comme ses intentions et ses manœuvres, quelles qu'elles soyent, ne sçauroient en ce sens que nous estre avantageuses, il nous faut sonder ses intentions réelles et en tirer tout le party possible. Pour cela, ayez soin de voir à Paris le chargé d'affaires de ce prince ***, de pénestrer autant que vous pourrez dans ses instructions, mais cela avec un profond secret, avec une extresme adresse, pour luy cacher tout ce que nous sçavons ****. Sçachez sy, soict avec le roy de France, soict avec tout autre prince, il n'auroit pas ourdi desjà quelque trame pour s'acheminer à la succession à laquelle il prestend *****. »

En réponse à cette dépêche, Taxis écrit au roy : « Sire, j'ay vu ce matin une lettre d'un grand sei-

* *Creyendo que todos los catholicos ingleses acudirian luego a ambos ejercitos.*

** *De Bolverse catholico se puede tener poca seguridad.*

*** *El agente que tiene uy il dho rey.*

**** *Pero con mucho secreto y destreza por que cutioido nada de lo que sabeis.*

***** *Si con este rey con otros principes trae algunas intaligentias para encaminar la subcession que pretende.*

gneur italien, écrite de Londres, dans laquelle il est dict que la royne d'Angleterre est morte à trois heures du matin, et que dans la mesme matinée on avoit proclamé le roy d'Écosse roy d'Angleterre aux acclamations générales *, et sans que personne songeast à s'y opposer **. On pensoit qu'il seroit arrivé à Londres dans vingt ou vingt-cinq jours au plus tard. L'opinion générale estoit également que ce changement de souverain feroit cesser la guerre entre l'Angleterre et l'Espagne ***, espérance qui avoit causé la plus vive satisfaction à tous. La mort de la royne et l'eslévation du roy d'Écosse sont choses déjà publiques icy; or, comme ces affaires sont d'une haute importance ****, j'ay cru devoir en prévenir Vostre Majesté en toute haste. J. B. de Taxis *****. »

Quelques jours après, nouvelle dépêche, datée d'Aranjuez, à J. B. de Taxis : « J'ay vu par vos lettres, relatives à l'Angleterre et à l'Écosse, comment et quand est arrivée la mort de la royne Élisabeth, et l'eslévation au trosne d'Angleterre du roy d'Écosse. Ainsi doibvent cesser les relations secrètes que nous avions avec ce prince relative-

* *Con grande applauso.*

** *Y sui contradicion de nadie.*

*** *Que con esta mudança cessaria la guerra entre aquel reyno y Espana.*

**** *De tanta consideracion.*

***** Archives de Simancas, cot. A 5884 et B 88109.

ment à la succession *; la seule attention à avoir, c'est de bien juger la tournure que vont suivre ces affaires. Sçachez comment le roy de France a pris la résolution des Anglais, quels sont ses liens avec le roy d'Écosse, et du roy d'Écosse avec luy. Comment le roy d'Écosse va-t-il régler le gouvernement de ses deux royaumes, et quelle sera sa marche pour la religion? Faites vos efforts pour apprendre tout cela; l'occasion est belle; elle est immense pour me proubver vostre zèle **. »

Jacques Ier, en montant sur le trône d'Angleterre, ne tint point les espérances catholiques qu'avait fait naître le roi d'Écosse. Prince tout inconstant, dévoué d'abord aux opinions de Calvin, au puritanisme de sa patrie, il traitait alors avec l'Espagne, pour s'assurer des appuis contre Élisabeth; mais quand la main de Cécil eut posé la couronne sur sa tête, cet esprit d'opposition disparut. Théologien spirituel et très-érudit, Jacques Ier donna, à son avénement, des gages à l'épiscopat anglais par son *Basilicon Doron*, ouvrage d'une vaste science et dans lequel le mo-

* *Cesan los disignios que hasta aqui se tenian aca y ay por subcession.*

** *Occasioni es grande, muy grande por monstrar esso zelo que saberis.* — Cette lettre est chiffrée : ce ne sont pas toujours les plus importantes qui sont écrites ainsi; cela dépendait plutôt des courriers, et des moyens que l'on employait pour faire parvenir les dépêches.

narque liait son sceptre à la hiérarchie anglicane. De là ses querelles avec les presbytériens, ses vieux amis, les prescriptions implacables pour les liturgies; enfin ces controverses, tant de fois renouvelées, où Jacques Ier résumait ainsi la question : « Si vous tendez au presbytériat écossois, cela s'arrange aussi bien avec la monarchie que Dieu avec le diable. Alors Jack, Tom, Will et Dick se réuniront, et à leur bon plaisir, viendront me censurer, moy et mon conseil, ainsi que toutes nos déterminations. Will se lèvera et dira : Cela doibt estre, alors Dick respliquera: Non, vrayment; mais nous voulons que cela soict de ceste façon. D'après cela, je dois encore répéter mon premier mot et dyre : Le roy advisera *. »

C'est par des controverses moqueuses contre le parti puritain que le roi attaquait cette opinion puissante qui s'étendait déjà en Angleterre. Le parti catholique se montra haut dans la conspiration des poudres, et le roi n'hésita pas à rompre tout-à-fait avec les papistes, dont les intérêts se liaient encore avec ceux de l'Espagne. Les souverains pontifes, qui avaient songé à une réconciliation, furent forcés d'y renoncer, et Jacques Ier devint un des plus chauds protecteurs de l'Église d'Angleterre.

* Le *Basilicon Doron* fut achevé en 1599. J'ai en ma possession une édition originale de 1603, in-fol.

Un nouvel État entrait, par la médiation de la France et par son propre courage, au rang des nations parmi lesquelles il était appelé à jouer un rôle immense ; j'entends parler de la Hollande. Personne ne favorisa plus son développement que Henri IV ; il la fit reconnaître par l'Espagne elle-même *. C'était un grand poids que la Hollande dans les transactions de l'Europe septentrionale : de là ce puissant rôle qu'elle joua au dix-septième siècle. Deux périodes marquent la durée politique des États : 1° l'existence de fait consacrée par les efforts des peuples et la victoire ; 2° la reconnaissance par les autres gouvernemens du fait accompli. Ainsi avait été la Hollande ; depuis vingt ans,

* *Philippe III au marquis don Pédro de Tolède.*

De Valladolid, 9 août 1608.

« Je suis entièrement de l'advis du nonce. Sa pensée est prudente (*es muy bien pensado*). Je crois en effect que si on donnoit par escrit au roi de France les conditions auxquelles nous descendrions pour nous séparer des Hollandois, ce prince pourroit fort leur envoyer la copie desdicts articles pour les irriter contre nous (*por que no les embie copia dello para irritar los contra nos otros*). Je vous félicite donc d'avoir escouté le sage conseil du nonce. Mais ayez bien soin de ne pas laisser pénétrer ceste méfiance aux ministres françois, qui ne manqueroient pas d'advertir leur roy, et celuy-cy les Hollandois de notre stratagesme (*el qual tam poco no dexaria de avisar a Olanda desta estratagema*). LE ROI. » — Archives de Simancas.

elle formait une nation libre ; mais sa liberté n'étoit point reconnue par l'Espagne et les États de l'archiduc, dont elle s'était violemment séparée. Par la médiation de Henri IV, il y eut donc garantie aux Provinces-Unies par les rois de France et d'Angleterre, de la trève de douze ans faite entre eux et les archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie *. Par cette trève les États-Généraux des Provinces-Unies furent reconnus comme puissance libre et indépendante. Ils durent ainsi à la protection de Henri IV, l'honneur d'être comptés au nombre des nations souveraines de l'Europe ; et c'est quelque chose dans les mouvemens diplomatiques, pour la facilité des transactions. A la suite de ce premier acte d'une reconnaissance absolue et sans conditions, il y eut un traité d'alliance négocié par le président Jeannin et de Bezenval. Dans ce traité « le roy très-chrestien promet assister de bonne foy les sieurs des Estats pour les ayder, en ce qu'il pourra, à obtenir une bonne et assurée paix ; et s'il plaist à Dieu la leur donner, se mettre en tout devoir de la faire garder, et les deffendre eux et leurs pays de toute injure, violences et invasions contre tous princes, potentats et personnes quelconques qui voudroient entreprendre d'enfreindre et violer ladicte paix,

* Bibliothéque du roi, mss. de Lamarre, cot. 9594, 9, fol. 202.

soict directement ou indirectement, et leur fournir à cest effect dix mille hommes de pied, à ses frais. Si ces forces n'estoient pas suffisantes, Sa Majesté s'engage à les accroistre d'autant de gens que ses affaires et la sûreté de son royaume pourront le permettre, à la charge toutefois que ce sera par forme de prest aux frais desdicts Estats, pour en estre remboursé après la guerre finie. En recognoissance de quoy les sieurs desdicts Estats ont promis et seront tenus, sy ledict sieur roy est assailly ou troublé dans son royaume, par quelque prince que se soict, de le secourir et assister incontinent après qu'ils en auront esté requis, de cinq mille hommes de pied, à leurs frais et despends. Et sera de son choix de les demander en gens de guerre ou bien en navires de guerre esquipés et armés ainsy qu'il appartient, de munitions, victuailles, pilotes et mariniers, lesquels navires ne pourront estre moindres de deux à trois cents tonneaux. Les Estats promettent aussy audict roy, en cas qu'il ayt besoin d'un plus grand secours, de l'en ayder et assister à la charge toutefois de les rembourser dès frais. S'il arrive que ledict sieur roy donne secours auxdicts Estats ou eux à luy, l'assailly ayant reçu ledict secours, ne pourra faire aucun traicté avec l'agresseur sans le consentement exprès de l'autre *. »

* Mss. Dupuy, vol. 455.

Si la monarchie des Bourbons prenait sous sa protection la république naissante des États de Hollande, elle renouvelait aussi ses vieilles alliances avec les Grisons et les Suisses. La liberté de Genève n'éprouvait pas une atteinte dans ses droits, que tout aussitôt le roi de France ne tirât l'épée pour sa conversation. Quand les députés des Grisons vinrent à Paris * pour renouveler la ligue et trève, ils furent royalement festoyés au Louvre et par la ville; le jurement fut renouvelé, et le roi déclara qu'il se ferait découronner roi de France plutôt que de souffrir que ses bons compères les Suisses pussent voir leur indépendance menacée. On jura de part et d'autres des capitulations militaires, une assurance mutuelle en cas d'attaques : « Le roy loue la résolution que les seigneurs des trois ligues des Grisons ses bons amys, alliés et confédérés, ont prise de pourvoir à la conservation et deffense de leurs pays et passages d'yceux, sur la juste jalousie qu'ils devoient avoir des actions et armemens de leurs voisins et les attentats par eux faicts à leursdicts pays; et

* On fit beaucoup de pasquils contre l'arrivée de ces Suisses à Paris; j'en possède un qui commence ainsi :

Voyant passer ces gens estranges,
Au teinct vermeil et aux gros culs,
Je pensay voir le dieu Bacchus
Qui venoit de faire vendanges.

d'autant que Sa Majesté a tousjours grandement affectionné la prospérité de leur republique, comme elle le leur a tesmoigné en plusieurs et diverses occasions, elle est contente, conformément à la requeste qu'ils luy ont faicte, de les soulager du payement des deux tiers de l'entretenement et solde des six compagnies qu'ils ont levées de leur jurisdiction, à raison de douze mille livres par compagnie, et ce, durant trois mois, dans lequel temps Sa Majesté se promet que lesdicts seigneurs des ligues seront deslivrés de crainte, ou contraints de prendre avec leurs alliés et confédérés de plus fortes et importantes résolutions. Sa Majesté se promet que la republique de Venise, alliée desdictes ligues, les aydera lorsqu'elle en sera requise par eux, de quoy Sa Majesté la fera admonester par son ambassadeur. Sa Majesté donnera ordre que les deniers seront payés de mois en mois par son ambassadeur auprès desdicts ligues. Et s'il advient que lesdicts seigneurs soient contraincts, pour deffense de leursdicts pays et pour les autres justes occasions qui leur en seroient données, d'entrer en guerre ouverte avec leurs voisins, Sa Majesté les assistera de la somme de vingt-cinq mille livres par mois, pourvu qu'ils soient secourus par ladicte republique de Venise et leurs autres alliés, de somme proportionnée et convenable aux despenses qu'ils devront faire ; davan-

tage, s'il est nécessaire, pour la sûreté desdicts pays et passages de faire construire un fort, pour opposer à celuy qui a esté basty proche de leur frontière, comme ils en ont faict ouverture à Sa Majesté, elle contribuera très-volontiers aux frais qu'il luy conviendra faire pour cet effect, et après qu'il sera en deffense, de l'entretenir des gens de guerre qu'il faudra employer pour la conservation d'iceluy. Moyennant quoy sadicte Majesté se promet que celuy desdictes ligues qui sera commis pour garder ceste place, luy soict agréable, et partant que l'eslection luy en soict desférée. Sa Majesté envoyera un ingénieur au pays pour cognoistre le lieu plus propre pour bastir ledict fort, en faire le dessin et le devis et procéder sur iceluy à l'exécution. Pareillement Sa Majesté envoyera auxdictes ligues un bon chef de guerre sitost qu'elle sera advertie et qu'elle cognoistra qu'elles en auront besoin *. » La Suisse formait pour la France une barrière naturelle du côté de la Savoie, antique rivale de la maison de Bourbon. Non-seulement Henri IV appelait ses bons compères dans ses armées, mais il sentait l'importance de maintenir l'intégrité des Cantons, la force de la fédération helvétique. Genève était alors spécialement menacée par la Savoie, qui convoitait cette belle cité, le siége de la religion

* Fontanieu, portefeuilles, nos 452, 453.

de Calvin et de la philosophie de la réforme.

Sous le règne de Henri IV se développe encore sur de larges bases, l'alliance de la France et de la Turquie, essayée sous François Ier, et qui changea la pensée du droit public en Europe. Il est curieux de voir avec quelle attention les sultans Amurath, Mahomet et Ahmed, entretiennent des relations avec la cour de Henri IV; ils craignaient la puissance de Philippe II et de son successeur, ces croisades que les papes rêvaient contre l'Orient; plusieurs des conseillers du roi recevaient des pensions secrètes de Constantinople, et Henri IV cherchait dans l'empire ottoman une force contre l'Espagne. L'habile Savary de Brèves, ce négociateur actif qui depuis quinze ans n'avait jamais quitté Constaninople, stipulait alors de hauts priviléges commerciaux et politiques. Les premières capitulations régulières pour les consulats et juridiction des Francs dans les Echelles remontent à cette ambassade active et curieuse * : « L'empereur Ahmed, fils de l'empereur Mahomet toujours victorieux, moy qui suis par les infinies grâces du juste, grand et tout-puissant Créateur, et par l'abondance des miracles du chef de ses prophètes, empereur des victorieux empereurs, distributeur des couronnes

* Bibliothéque du roi, mss. de Brienne, vol. LXXVIII, p. 157.

aux plus grandes princes de la terre, seigneur de l'Europe, Asie et Afrique conquises par nostre victorieuse espée et espouvantable lance, recours des grands princes du monde et refuge des honorables empereurs; au plus glorieux, magnanime et grand seigneur de la créance de Jésus, eslu entre les princes de la nation du Messie, médiateur des différends qui surviennent entre les princes chrestiens, seigneur de grandeur, majesté, richesses, Henry IVe empereur de France, que la fin de ses jours soict heureuse. Nous avons commandé que ceste capitulation soict escrite en la teneur qui s'ensuit : Les ambassadeurs, consuls envoyés par Sa Majesté à nostre Porte et résidans en nos terres, et généralement tous les subjects qui vont et viennent par icelles, ne seront inquiétés en aucune façon que ce soict, au contraire bien reçus et honorés selon la capitulation faicte par nostre desfunct père l'empereur Mahomet, heureux en sa vie et martyr en sa mort. Toutes les nations, quelles qu'elles soyent, pourront librement venir et trafiquer par nos pays sous l'aveu et sûreté de la bannière de France, laquelle ils porteront comme leur sauvegarde; et ce seulement tant que ledict empereur de France conservera nostre amitié, et ne contreviendra à celle qu'il nous a promise. » Une longue série d'articles stipule ensuite les divers avantages commerciaux concédés aux Français, les priviléges des

ambassadeurs, consuls, marchands et autres, la reconnaissance du droit de sauvetage, la permission d'aller pêcher poissons et corail sur les côtes de Barbarie. « De plus, pour l'honneur et amitié d'iceluy empereur, nous voulons que les religieux qui demeurent en Jérusalem et servent l'église de Coumame, c'est-à-dire le Sainct-Sépulchre de Jésus, puissent demeurer, aller et venir sûrement et sans aucun doubte, et y soyent bien reçus, protégés, aydés et secourus; commandons aussy que les subjects dudict empereur de France et ceux des princes ses amys, alliés et confédérés puissent, sous son aveu et protection, venir librement visiter les saincts lieux de Jérusalem, sans qu'il leur soict faict ou donné aucun empeschement. »

Un curieux document constate toute l'action que la Porte, par la médiation de la France, exerçait alors sur les affaires générales de l'Europe. Il y eut promesse par le sultan aux princes d'Allemagne, d'Italie et de Hollande, de les protéger contre les invasions de Rodolphe, *roi de Vienne* en Autriche, et de Philippe, roi d'Espagne, protection accordée à la sollicitation de l'ambassadeur Savary *. Cette intimité s'étendait à toutes les puissances musulmanes**, même à celles des

* Bibliothéque du roi, mss. de Brienne, vol. LXXVIII, p. 155.

** Je trouve une lettre d'un Mustapha-Aga à Henri IV,

côtes d'Afrique. L'espagne était la rivale naturelle des peuplades mauresques. Ne se souvenait-on pas des efforts de Charles-Quint pour établir sur ce rivage les couleurs de la grande monarchie. L'empereur de Maroc écrivait à Henri IV dans l'intention de resserrer ces liens : « De la part de Mulay-Zeidan, serviteur de Dieu, et par son ayde roy victorieux des fidèles, et de générations en générations fils de roys; que Dieu, par sa grâce, continue la prospérité sacrée de sa bonne fortune, et que la lumière de sa justice reluise sur son royaume, et le glaive victorieux du Tout-Puissant deffende le peuple de la foy de Hanefy! est adressée ceste lettre d'honneur à la majesté du plus grand prince des pays et régions des chrestiens; Henri IV, empereur de France et roy de Navarre,

datée de Constantinople. « Au roy de France invincible. Combien que pour faire service à Sa Majesté Très-Catholique j'avois deslibéré de me transporter en France, toutefois l'opportunité du temps ne correspondant pas à mes désirs, afin de confirmer l'amour et l'obéissance perpétuelle que je lui ai voués, j'ai bien osé lui envoyer quelques petits présens, lesquels, comme j'espère, seront reçus de Sa Majesté invincible pour très-agréables : savoir, est cinq coutelas très-excellens; après, une pierre ditte en langue turquesque *panzeher*, servant de remède à ceux qui sont empoisonnés; finalement une robe toute de soie, ornement turquois, resplendissante de diverses couleurs. Dieu conserve Sa Majesté à jamais. » — Mss. de Béthune, vol. coté 9050, fol. 20.

fils de la grande famille des anciens princes gaulois. Dieu nous a faict la grâce de jetter ses yeux sur ces royaumes, faisant dormir les bornes de nos pays sous l'ombre de la paix; après luy en avoir rendu louanges, nous l'avons bien voulu faire sçavoir à Vostre Majesté. Maintenant, que Dieu nous a bény, nous souhaitons que nos Majestés entretiennent l'amitié qui s'est conservée entre nos prédécesseurs. Il ne tiendra à nous que cela n'arrive; si Vostre Majesté nous mande des nouvelles de sa prospérité, ce sera nous obliger de croire qu'elle désire nous faire part de son amité. Escrit de nostre chasteau de Maroc que Dieu environne, l'an de la prophétie de Mahomet 1015 *. » A ces avances des Musulmans, Henri répondait par des lettres gracieuses et des ambassades. Les barbaresques avaient alors la plus belle marine; leurs corsaires faisaient de terrible dégâts sur les côtes d'Espagne. Qu'importaient les croyances et les opinions religieuses dans ce mouvement d'intérêts politiques qui se croisaient depuis le seizième siècle? Ce qu'il fallait à Henri IV c'étaient des auxiliaires dans ses vastes projets d'agrandissement de territoire, et d'influence européenne. Ce n'était pas la première fois que les rois de France avaient cherché des appuis parmi les infidèles. Le droit public du

* Fontanieu, portefeuilles, nos 452, 453.

moyen âge n'était plus qu'un souvenir pontifical ; l'idée de croisade était encore dans quelques têtes ardentes de chevalerie ; les souverains restaient en dehors.

En résumant la question diplomatique sous Henri IV, on pourrait dire : la pensée religieuse s'effaçait du système européen ; alors arrivaient les intérêts positifs de dynastie, de peuples, de territoires. La France, alliée de l'Angleterre, protectrice de la Hollande et de la Suisse, avait à lutter contre la maison d'Autriche, l'Espagne et la Savoie ; elle devait les vaincre par la guerre ou les attirer sous sa main, par des pactes de famille et une communauté de principes. C'est ce système que Richelieu développa si admirablement. Il y eut, dans les douze années du règne effectif de Henri IV, une série de larges transactions ; 1° le traité de Vervins, pacification des différends de l'Espagne, de la France et de la Savoie, arrangement territorial favorable à la maison de Bourbon ; 2° traité entre l'Espagne et l'Angleterre, qui mettait un terme à la grande lice ouverte entre deux partis qui s'essayaient par la révolte, les catholiques et les anglicans ; il y eut trêve aussi entre ces deux hautes puissances navales et leurs formidables armada ; 3° reconnaissance de la Hollande et développement d'un gouvernement intermédiaire au nord de la monarchie ; 4° maintien et consolidation de la confédération helvétique ;

5° établissement d'un État mixte dans les Pays-Bas catholiques au profit d'un archiduc indépendant de l'Espagne; 6° alliance intime avec les sultans de Constantinople et les puissances barbaresques d'Afrique, auxiliaires actifs dans les question maritimes; 7° enfin réunion du Béarn et de la Navarre, qui couvraient les frontières méridionales de la monarchie. La France était désormais la grande nation.

CHAPITRE CXVII.

SITUATION DES PARTIS. — GUERRE DE SAVOIE. — PROCÈS DU MARÉCHAL BIRON.

Le parti royaliste. — Biron. — Mécontentemens. — Intrigues de l'Espagne. — De la Savoie. — Guerre contre le duc de Savoie. — Parti huguenot. — Le duc de Bouillon. — Arrestation de Biron. — Le maréchal à la Bastille. — Procès. — Motif de la sévérité de Henri IV. — Condamnation. — Exécution à mort.

1602.

Deux partis avaient suivi la fortune de Henri IV, les huguenots et les royalistes catholiques que

conduisaient les Birons. Les huguenots avaient déjà exhalé leurs mécontentemens, prenaient toutes leurs précautions pour ressaisir les armes au besoin ; on les avait à peine satisfaits par l'édit de Nantes. Dans plusieurs villes le prêche était défendu ; n'était-il pas dur pour les braves compagnons du Béarnais, ses amis d'Ivry et d'Aumale, de se voir réduits à cacher leur sainte cène dans le palais de Mme Catherine de Navarre, sœur du roi, dont la mort faisait un vide récent au sein de la réforme *.

* Les plaintes des calvinistes étaient vives ; tout le monde connaît les invectives de Mme de Rohan. Voici une pièce inédite assez curieuse : « Requeste présentée par ceux de la religion prétendue réformée au roy Henry IV, divisée en sept articles. Ils y joignirent les lettres du duc de Bouillon, escrites tant au roy lui-mesme qu'aux diverses Églises réformées. » — Mss. Béthune, vol. cot. 8631, fol. 47. « La longue suite des bons et signalés services que nous avons toujours rendus à Vostre Majesté luy a faict considérer que nous n'estions pas si peu nécessaires au bien de son Estat, que nos vies dussent estre sans relasche exposées à l'exil, aux souffrances et aux flammes, comme sous les règnes des feus roys vos prédécesseurs. Le sage conseil qui assiste Vostre Majesté a bien su représenter que la force ne les fera jamais ployer sous les lois, mais qu'ils se roidissent davantage au plus fort des supplices dont on a affligé et martyrisé leurs corps. Le zèle et l'amour que l'on porte à sa religion anime quelquefois les plus foibles courages d'un tel transport, qu'il n'y a sorte de résistance qu'ils ne surmontent pour en conserver la

Les catholiques royalistes murmuraient à leur tour de voir leur fidélité méconnue ; et en faveur de qui ? au profit de ces ligueurs qui avaient combattu le roi et proscrit la dynastie. Quand un parti a fait un pouvoir, qu'il l'a pétri de ses mains, il ne peut souffrir qu'il lui échappe ; c'est son bien, sa propriété. Ce parti veut les garder ; il parle d'ingratitude, d'oubli de serment ; il se montre insatiable : tel était Biron chef des royalistes. Le roi avait fait beaucoup pour lui, mais était-ce assez

créance. De tout le grand desluge de sang que la France a respandu en ceste querelle on eust cimenté de forts remparts, qui la couvriroient aujourd'huy contre la violence de ses ennemys. Nous bénirons tousjours Dieu en nos esglises tout autant de fois que les perturbateurs de ceste monarchie en seront découverts et chastiés ; mais nous prions Vostre Majesté de discerner avec attention que sous le voile du bien public on ne livre le juste au lieu de Barrabas, et le fidèle serviteur au lieu du traistre, perfide et scélérat. La France n'a jamais manqué de boutefeux qui l'embrasent de tous costés, et qui, plus rusés que valeureux, se retirent hors de la presse et attisent le feu du bout de leurs plumes plus que de la poincte de leurs espées. »

« Le roy ayant faict cadeau de son portraict à M. d'Aubigné, qui probablement en attendoit autre plus grande faveur, fict escrire au-dessous de ce portraict :

Ce prince est d'estrange nature;
Je ne sçais qui diable l'a faict,
Car il rescompense en peincture
Ceux qui le servent en effect.

par rapport aux services ? Biron tenait le gouvernement de la Bourgogne ; mais Brissac, Villars, Mayenne, Guise, Mercœur, ligueurs acharnés, n'avaient-ils pas des gouvernemens plus vastes, une indépendance quasi-royale ? était-ce ainsi qu'on récompensait les fidèles compagnons d'Arques et d'Ivri, les soldats de la cornette blanche, couverts d'arquebusades? Henri IV avait tendance pour ses vieux compagnons de bataille ; il les comblait d'amitiés et de confiance intime. Toutefois la voix qui vous rappelle sans cesse les services rendus et murmure journellement qu'elle a créé votre puissance, cette voix est importune; on la secoue volontiers : c'était non-seulement un ennui pour le roi, mais encore un danger, car la gentilhommerie royaliste pouvait se lever en armes sous ce chef mécontent.

Tant que la guerre générale avait appelé la noblesse aux armes, il y avait eu fraternité de batailles. Dans l'agitation des camps, on songeait peu aux ingratitudes du roi, on mourait pour lui et son honneur de gentilhomme. Après la paix de Vervins, il y eut agitation parmi les royalistes; la noblesse s'en retournait ruinée dans ses domaines ; il n'y avait d'argent et de bonnes conditions que pour les ligueurs. Dans ses vieux châteaux, abîmée par les guerres civiles, la gentilhommerie rêvait des fortunes nouvelles ; elle désirait se

montrer encore aux champs de guerre, pour une cause moins ingrate.

L'Espagne et la Savoie avaient signé la paix de Vervins, mais il entrait dans le système politique de ces deux puissances de se mettre en rapport avec les mécontentemens. L'esprit catholique ne dominait plus exclusivement les relations européennes; les idées politiques surgissaient. L'Espagne et surtout le duc de Savoie ne se firent donc aucun scrupule de sonder ceux même qu'ils avaient combattus au temps de la ligue; des négociations secrètes s'entamèrent par la Savoie avec les ducs de Biron et de Bouillon, chefs des grands partis qui murmuraient. Ce que cherchaient alors les étrangers, c'étaient les auxiliaires, et peu importait à quelle couleur ils appartinssent *.

* Le roi Philippe III s'en défend; il écrit à J. B. de Taxis : « Vostre lettre du 24 octobre me faict cognoistre les aveux du comte d'Auvergne et du secrétaire du duc de Biron, qui vient d'estre arresté. Ces confessions, évidemment fausses, comme quiconque exempt de passion peut le juger, laissent entrevoir toute la portée de ceste méchante invention. Aussi bien que je suppose vostre zèle assez intelligent pour en avoir prévenu le duc de Sessa à Rome, je ne luy en fais pas moins escrire à ce subject, afin que s'il en est question auprès du Sainct-Père (*para que si hallaren aqui en ello*), il dise combien ces rapports sont opposés à la vérité. On voudroit me perdre à la cour de Rome, je vois ceste perfide intention. » — « Selon ce que vous m'aviez annoncé de l'arrivée prochaine de l'ambassadeur de France,

En ce moment éclata la guerre contre le duc de Savoie; Biron obtint un commandement militaire; il se comporta avec honneur. A la tête d'un camp, jamais il n'eût trahi les armes qui lui étaient confiées. Charles de Gontaut-Biron était un homme de moyenne taille, d'une force musculaire si remarquable qu'il brisait le milieu d'une arquebuse de sa main gantée. Son caractère était indomptable; orgueilleux et fier de son origine, avec un besoin sans cesse renaissant

celuy-cy devroit estre desjà en Espagne ou sur les frontières. Aprenez-moy si son despart est différé et quelle peut en estre la cause? — Archives de Simancas, cot. A 5831. — Lettre chiffrée (Valladolid, 10 décembre 1602).

Dans une autre dépêche, Philippe se plaint des menées du roi de France en Espagne : « J'ay reçu vos lettres, etc. Il faut que vous fassiez entendre à Sa Majesté très-chrestienne combien j'ay esté scrupuleux à observer tous les articles de la paix, bien qu'elle m'ayt donné et me donne de justes subjects de plainctes (*no obstante las occasiones que el rey de Francia me ha dado y da de justo sentienzo*). N'ay-je pas le droict de m'estonner en effect, de l'assistance et des secours matériels qu'il ne cesse de fournir à mes rebelles (*que ha hecho y haze a mis rebeldes*)? Est-ce ainsi qu'il prétend observer ses promesses de bonne amitié, de fraternité, qui doivent exister entre nous (*conservare realmente la amistad y hermandad que debe aver entre ambas*)? Le lieu et les moyens par lesquels il se porte à leur secours m'estant connu (*como y quando lo haze*), je le trouve sans excuse dans ceste infraction flagrante à ses engagemens. » — Archives de Simancas, cot. A 5870. (Valladolid, 12 août 1602.)

d'éloges, de pouvoir et d'argent, il avait toutes les prodigalités de la vie des gentilshommes; il aimait les chevaux à tout crin et de race; dans ses accès de colère, il eût précipité femmes, filles, roi ou prince de la cour du Châtelet ou du bourdon de Notre-Dame sur le parvis, et vu sans émotion la cervelle jaillissant sur les dalles sanglantes. Comme Henri IV, il eût mis ses terres et ses châteaux sur le fol, le pendu, la mallemort du Tarot ou le roi de coupe et de deniers; il aimait les travaux pénibles, les exercices violens; il restait à cheval quinze heures de suite : vie aventureuse commencée dans les camps et qui ne pouvait s'assouplir aux régularités d'un revenu fixe et d'un gouvernement économe*.

* « Il était hasardeux en guerre, ambitieux sans mesure; il aurait dû profiter de ces paroles d'Élisabeth qui, lui montrant un jour la tête du comte d'Essex, lui dit : « Si j'estois en la place du roi mon frère, il y auroit des testes aussi bien coupées à Paris qu'à Londres. » On raconte qu'il se fiait fort au dire des astrologues et devineurs; il avait parlé à un nommé César, tenu à Paris pour magicien, lequel lui avait dit « qu'il ne s'en faudroit que le coup d'un Bourguignon par derrière qu'il ne parvinst à estre roy. » Il eut mémoire de cette prédiction étant à la Bastille; il se fit informer si l'exécuteur était de la Bourgogne, ce qui se trouva ainsi : « Ah! s'écria Biron, je suis bien mort! » Il n'avait jamais été enclin aux lettres ni à l'étude, mais seulement aux armes, ce qui fut cause que son père le conduisit de bonne heure avec lui. » Bibliothéque royale, mss. cot. 9769^{3}; de Cangé, 97.

Après les agitations de la ligue, rien n'était plus dans les idées féodales que les rapports avec les puissances étrangères. Ces luttes longues et désordonnées entre les huguenots et les catholiques, cette suite de traités faits par les partis avec l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse et l'Espagne, en avait rendu l'habitude commune. Quand un mécontent en était là, quand sa tête était menacée ou ses espérances ambitieuses déçues, il entamait une négociation au dehors, comme il se faisait chef de parti à l'intérieur : il s'armait ; c'était son droit public, sa loi de vieille féodalité. Le plan était simple : Biron à la tête des royalistes éclatait, en même temps que le duc de Bouillon prenait en main la cause des calvinistes déjà organisés : c'était donc une situation semblable à celle qui s'était produite sous Henri III, pendant la grande puissance du maréchal de Damville et de Montmorency. La France voyait se renouveler les guerres religieuses et politiques sous le règne d'un roi indifférent.

Le caractère personnel de Henri IV n'allait pas aux mesures violentes ; toute sa vie s'était passée en ménagemens; comment fut-il dès lors entraîné à cet acte de fermeté cruelle envers un de ses amis de batailles? Biron, se considérant comme chef de parti, voulait traiter avec Henri IV, les ligueurs n'avait-ils pas obtenu de bonnes conditions ? la révolte n'avait-elle pas été récompensée ?

pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour Biron le chef fidèle, le conducteur du parti qui avait jeté la couronne sur la tête du Béarnais; la différence était simple : quand Henri IV traitait avec les ligueurs, il pacifiait son royaume, acquérait des provinces, des villes, en échange des concessions qu'il faisait. Que pouvait lui donner Biron? son parti de noblesse et de gentilhommerie? mais ce parti aurait grandi par les concessions, et serait devenu plus exigeant. En frappant le chef, au contraire, on finirait par le contenir, et cela décida tout-à-fait Henri IV, lorsqu'il ne put obtenir du maréchal des révélations qui l'eussent avili et perdu aux yeux de sa propre cause de gentilhommerie.

La procédure contre Biron fut poursuivie avec une vigueur sans exemple, et j'emprunte aux documens manuscrits et curieux, les détails inconnus de cette triste et solennelle condamnation. J'aime ces récits contemporains, ces épisodes écrits sous l'impression des événemens et qui secouent de la poussière des âges les opinions éteintes *. « Dès le voyage de Poictiers, Henri IV fut adverti que plusieurs seigneurs taschoient

* « La conspiration, prison, jugement et mort du duc du Biron, exécuté à Paris dans la Bastille; le mercredi, dernier jour de juillet 1602. » Bibliothéque royale, mss. cot. 9769/3; de Cangé, 97.

d'esbranler son Estat et luy susciter plusieurs affaires : aussi, pendant ce voyage qui dura près de deux mois, la cour sembloit triste et le roy pensif. Celuy qui advertit le roy de la conspiration du mareschal de Biron estoit le sieur de Lafin, lequel avoit luy-mesme trempé en ceste conspiration. En voicy l'historique : « Au voyage que le mareschal de Biron fit à Bruxelles pour voir jurer la paix à l'archiduc, les chefs espagnols l'entourèrent, exaltèrent son crédit et sa puissance en France, le peu de cas que le roy faisoit de ses services *, et luy firent dire par un nommé

* Voici une lettre de Biron au maréchal de Montmorency, qui exprime tout son mécontentement. « Monsieur, s'en allant le sieur de Morlau, je l'accompagneray de cet escrit, bien que je vous ay hier despesché Chanmelier; maintenant on me reflatte pour m'obliger à demeurer en l'armée, cependant que le roi veut s'aller marier et me rendre gardien des conquestes des huguenots, et m'oster ce qui justement m'estoit dû; je choisirois plutost un tombeau que cela; et aussy je suis malade de la fièvre-quarte, et particulièrement aujourd'hui je me trouve très-mal; voilà ce que je vous diray pour ce subject, vous suppliant de croire que je suis vostre très-humble serviteur pour porter ma vie et mon bien à tout ce que vous commanderez; car je ne fais nulle exception pour vous; je suis en tout et du tout voué à vos commandemens, et vous baise bien humblement les mains. » Au camp de Belley, 5 septembre 1600, maréchal de Biron. — Mss. de Béthune, vol. cot. 9080, fol 1.

Picotté, qu'il estoit en sa puissance de s'eslever à une grande fortune avec les Espagnols qui admiroient ses mérites. Le mareschal respondit qu'il eût à venir en France, et qu'ils s'expliqueroient plus clairement. Au retour de M. de Biron en France, le roy le voulut marier ; il refusa, tandis que d'un autre costé on luy proposoit l'alliance de la sœur bastarde du duc de Savoye avec deux cent mille escus. La paix de Vervins avoit déçu les espérances du mareschal ; il voyoit les espées remises au fourreau ; il commença dès lors à se plaindre du peu de rescompense qu'il avoit eu des services faicts à la couronne. Le mareschal de Biron trouva pour complice le sieur de Lafin retiré en sa maison, mécontent de Sa Majesté pour une querelle qu'il avoit eue avec le sieur Lesdiguières. Lafin donc est confident du mareschal ; ils envoyent au duc de Savoye un curé et un religieux de l'ordre de Cisteau à Milan, et Picotté en Espagne, pour voir et proposer leurs intentions. Le voyage que le duc de Savoye fict à Paris déracina le peu de fleurs de lys que le mareschal avoit encore dans le cœur. On luy proposa le mariage de la troisième fille du duc de Savoye avec cinq cent mille escus, mariage qui le rendoit cousin de l'empereur et nepveu du roy d'Espagne. La guerre déclarée en Savoye, le mareschal de Biron prend plusieurs places en Bresse, et envoye auprès de d'Albigny et du duc

de Savoye, pour leur dire en quel estat estoit l'armée du roy. Quelque temps après, il envoye Lafin à Turin vers le duc de Savoye et vers le comte de Fuentès à Milan. Le mariage proposé fut de nouveau remis en question, lorsque la paix fut conclue à Lyon.

» Le mareschal de Biron se trouva autant esbahi de la conclusion de ceste paix que le duc de Savoye et le comte de Fuentès en faisoient les marrys. Il est adverti que le roy a sçu quelque chose des pratiques de Lafin touchant ce mariage. Il s'advise d'aller trouver Sa Majesté qui se promenoit dans le cloistre des cordeliers à Lyon, et luy révéla une partie de ses menées. Le roy luy pardonna à la charge de n'y plus retourner. Le mareschal ne tint pas sa parole; estant arrivé à Vinaz pour retourner à Bourg, il despescha au sieur de Lafin un moine nommé Farges. Le duc de Savoye commençoit à se mesfier de Lafin sur une certaine response qu'il luy fict, et se disposoit à le retenir prisonnier, lorsque ledict Lafin parvint à rentrer en France. Ceste conspiration ne fut pas pour cela discontinuée. Le baron de Luz prit la place de Lafin, et Roucas et Casal la continuèrent avec lui. Lafin, délaissé par le mareschal de Biron, fit esclater quelques mescontentemens; le roy en ayant eu vent, le manda auprès de luy. Toutefois Lafin en advertit le mareschal, lequel luy envoya dire qu'il tenoit sa vie et sa fortune

entre ses mains, qu'il bruslast ses papiers; il luy conseilla de n'aller en cour qu'à petit train; il devoit se préparer à avoir de rudes paroles, mais qu'il les pouvoit adoucir en assurant au roy qu'il n'estoit allé en Italie que pour une desvotion à Nostre-Dame-de-Lorette; qu'en passant à Milan on avoit bien voulu le charger du mariage de Biron avec une des filles de M. de Savoye, mais qu'il n'avoit voulu s'en charger, vu le soin que prenoit Sa Majesté de vouloir le marier.

» Lafin vint donc en cour et arriva à Fontainebleau au mois de mars *. Il montra à Sa Majesté en particulier, puis par son commandement à quelques-uns de son conseil, tant de preuves et si véritables de tout le progrès de ceste conspiration qu'ils en furent émerveillés. Il raconta aussi ce qu'il avoit faict. Tous les papiers qu'il avoit touchant ceste conspiration furent mis entre les mains de M. le chancelier. Par ces resvélations, Lafin obtint sa grâce par lettres solemnelles de res-

* « Le samedi 13 arriva à Paris le seigneur de Lafin, fort bien accompagné, et qui marchoit ordinairement par les rues avec quinze ou vingt hommes à cheval, ayant tous les pistolles à l'arçon de la selle et l'espée en la main; ce qui luy avoit esté octroyé par Sa Majesté, pour les advis qu'il avoit eus que les parens et amis du mareschal de Biron le menaçoient, et que quelques-uns d'entre eux avoient juré de le tuer là où ils le rencontreroient. » *Journal de Henri IV*, ann. 1602.

mission de Sa Majesté. Ainsy le roy fut certain de tous les desseins du mareschal. Lorsque Lafin arriva à Fontainebleau, le baron de Luz, qui estoit confident de M. de Biron, estoit alors en cour. Le roy luy dict qu'il estoit bien aise d'avoir parlé à Lafin, et que maintenant il recognoissoit que ce qu'on luy avoit dict des desseins du duc de Biron n'estoit que des faux bruits. Lafin eut ordre d'envoyer vers le mareschal pour l'assurer qu'il n'avoit rien dict au roy qui pust lui nuire. Le roy, en partant de Fontainebleau pour Blois, manda au mareschal de le venir trouver *, lequel luy renvoya des excuses sous divers prestextes : d'abord l'Espagnol vouloit faire entrer une armée; ensuite l'assemblée des Estats de Bourgogne où il devoit assister pour le service de Sa Majesté. Le roy luy envoya de nouveau le sieur d'Escures luy dire

* « Mon ami, ayant entendu par d'Escures les faux rapports et discours qui vous ont esté faicts, désirant en estre esclairci, et vous faire cognoistre les calomnies de ceux qui ont advancé lesdicts discours, j'ay despesché le sieur Jeannin et ledict d'Escures pour vous aller trouver, et ay commandé audict sieur Jeannin, après qu'il aura appris de vous les rapports qui vous ont esté faicts, de mander ceux qui en auroient parlé et qui en *sont* auteurs, pour avérer et vous faire cognoistre au doigt et à l'œil leurs impostures, que vous devriez tenir pour telles, sçachant comme je vous aime, et par combien de fois je vous ai faict paroistre ma bonne volonté, laquelle con-

que s'il ne vouloit venir il iroit luy-mesme le chercher ; en mesme temps il donnoit ordre au président Jeannin de se rendre à Dijon pour assurer le mareschal de la bonne volonté de Sa Majesté. Ce que voyant, M. de Biron se deslibéra venir à la cour, nonbstant les advis des siens qui luy conseilloient de ne pas aller se livrer. Il arriva à Fontainebleau le mercredy treizième juin à six heures du matin. Ainsy qu'il arrivoit, le roy entroit dans le grand jardin et disoit à un de son conseil : « Non, il ne viendra point. » Mais à l'instant, le mareschal parut accompagné de sept ou huict des siens, et d'aussi loin qu'il vit Sa Majesté, il fit trois révérences ; puis le roy s'avançant, l'embrassa, et luy dict : « Vous avez bien faict de venir, car autrement je vous allois quérir. » Le mareschal luy dict plusieurs excuses sur son retardement ;

tinuera toujours en vostre endroit, m'assurant que par la continuation de vos services, et par tous vous desportemens vous m'en donnerez toutes les occasions que je me suis toujours promis de vostre fidélité et affection à mondict service ; de quoy lesdicts sieurs vous feront plus particulièrement entendre mes intentions, et combien j'auray agréable de vous voir près de moi, et vous faire paroistre en toutes occasions les effects de ma bonne volonté. Sur lesquels m'en remettant et m'assurant que les croirez de ce qu'ils vous diront, je prieray Dieu qu'il vous ayt, mon ami, en sa saincte et digne garde. » Ce 14e mai. HENRY. — Mss. Dupuy, vol. 590, pièce originale.

puis le roy le prit par la main en se promenant, luy montrant le dessin de ses bastimens, et passèrent ainsi d'un jardin à l'autre ; là Sa Majesté luy parla des advis qu'il avoit eus de quelque mauvaise intention qu'il avoit contre son Estat, et qu'il lui dict la vérité. Le mareschal luy respondit quelques paroles assez hautaines : « Je ne suis venu pour me justifier, mais pour sçavoir quels sont mes accusateurs ; je n'ay pas besoin de pardon n'ayant faict aucune offense. » L'heure du disner approchant, le mareschal fut disner chez M. d'Espernon. Après son disner, il vint trouver le roy qui faisoit un tour dans la grande salle, lequel luy montrant sa statue en relief triomphant de ses ennemys, luy dict : « Hé bien, cousin, si le roy d'Espagne m'avoit vu comme cela, qu'en diroit-il ? — Sire, il ne vous craindroit guère, » respondict le mareschal avec légèreté. Ce qui fut bien noté par tous les seigneurs présens ; et lors le roy le regarda d'une œillade rigoureuse dont il s'aperçut, et soudain se reprenant : « J'entends, Sire, en ceste statue que voilà, et non pas en personne. — Bien, M. le mareschal, » répliqua le roy. Car quelquefois il le cousinoit, d'autres l'appeloit duc de Biron ; et quelquefois encore M. le mareschal.

« Le roy incontinent entra en son cabinet et commanda à deux ou trois d'entrer ; le mareschal fut plus d'une demi-heure au coin du lit, jusqu'à

ce que M. de Rosny luy vint dire d'aller parler au roy. Il entre seul dans le cabinet ; le roy le conjure le luy dire la vérité, luy seul auroit cognoissance de ceste affaire. Mais le mareschal, confiant dans l'assurance que luy avoit donnée Lafin, nia obstinément ce dont on l'accusoit : « Qu'on me nomme mes accusateurs, Sire, qu'on me les nomme! » Le roy, voyant qu'on n'en pouvoit rien tirer, sortit pour jouer à la paulme, et voulut que le mareschal avec le duc d'Espernon jouassent contre luy et le comte de Soissons.

» Le mareschal soupa ce jour à la table du grand-maistre où il mangea peu ; il estoit tout pensif sans parler à personne. Après le souper, le roy pria le comte de Soissons d'aller exhorter le mareschal à dire toute la vérité au roy ; le comte y va, et après quelques propos, luy dit : « M. le mareschal, quand on a offensé son roy, il faut craindre son indignation et rechercher sa clémence. — Monsieur, respondict le mareschal, on n'aura jamais autre response de moy que ce que j'ay dict à Sa Majesté ; j'ay peut-estre occasion de me plaindre des doutes que le roy a sur ma fidélité, laquelle cependant est bien prouvée par les nombreux services rendus à sa couronne. » Ceste response fut rapportée le soir à Sa Majesté.

» Le lendemain, le roy se lève de bon matin et va se promener au petit jardin près de la volière.

Il faict appeler M. de Biron et luy parla assez long-temps ; on voyoit le mareschal teste nue, frappant sa poitrine en parlant au roy. Après le disner, le roy fut quatre heures en sa galerie. Là il prit la résolution de se rendre maistre du duc de Biron et du comte d'Auvergne, puisqu'ils ne vouloient rien desclarer de leur conspiration, de laquelle Sa Majesté avoit tant de preuves littérales. Henry voulut cependant luy parler encore une fois : « Je ne veux point perdre cest homme, s'escrioit-il ; c'est luy qui va à sa perte de bon gré ; ne le faictes pas arrester, messieurs, si vous n'estimez qu'il mérite la mort ; je veux encore luy dire que s'il se laisse mener par justice, il ne s'attende à grâce quelconque de moy. » Le conseil respondict ouvertement que pareils attentats méritoient la mort. Le roy fit aussytost appeler MM. de Vitry et Praslin : « Tenez-vous prests à recevoir mes ordres », leur dit-il avec dureté.

» Le soir du jeudy, le mareschal soupoit chez le sieur de Montigny ; après le souper ils se rendirent chez le roy. Comme ils entroient, un quidam remit au mareschal une lettre sous le nom de la comtesse de Roussy sa sœur. Ayant ouvert ce billet, il trouva qu'on l'advertissoit de son arrestation dans quelques heures ; le mareschal le montra à un des siens qui luy dict : « Ah ! Dieu ! M. le mareschal, je voudrois vous sçavoir en

Bourgogne. — Si j'y estois, respondict-il, le roy m'ayant mandé auprès de luy, j'y viendrois. » Cela dict, il entra chez Sa Majesté, et joua à la prime avec la royne.

» Quand il fut près de minuict, le roy rompit le jeu, et tirant à part le mareschal, il exigea de nouveau la resvélation de ses projets. Le mareschal continua ses dénégations. « Bien, mareschal, dit brusquement Henry IV, je vois que je n'apprendray jamais rien de vous ; je m'en vais trouver le comte d'Auvergne pour tascher de sçavoir quelque chose. » Le roy sort de sa chambre, entre en son cabinet, et ordonne aux sieurs de Vitry et de Praslin, capitaines des gardes, de se saisir l'un du comte d'Auvergne, l'autre du mareschal. Le sieur de Vitry, sur sa demande, obtint la permission d'arrester le mareschal. « Allez, leur dict le roy, et ne faillez pas ; vous en respondez sur vos testes. » Et pendant ce temps les cours du château se remplissaient d'arquebusiers ayant tous l'arme au bras ; vieux compagnons du mareschal, ils avaient la triste mission de prêter main-forte au coup d'État violent qui frappait Biron et le conduisait à l'échafaud.

» Le roy rentre encore dans son cabinet à pas précipités, il sort de nouveau ; et franchissant le seuil de la porte, il s'escria avec une émotion profonde : « Adieu, baron de Biron, vous sçavez ce que je vous ay dict. » Le mareschal quitte le ca-

binet; à peine dans l'antichambre, Vitry s'approche de luy, et mettant la main sur l'espée du mareschal : « J'ay ordre de Sa Majesté, M. le mareschal, de rendre compte de vostre personne, baillez-moy vostre espée. — On te raille, respond le mareschal. — Monsieur, ajouta Vitry le roy me l'a commandé. — Hé! respliqua le mareschal je te prie, que je parle au roy. — Non, Monsieur, le roy est retiré dans sa chambre. — Ha ! mon espée, s'escria le malheureux Biron, ceste espée qui a faict tant de bons services » ; et, en finissant ces paroles il la remit au sieur de Vitry.

» On raconte que le mareschal avoit faict préparer des chevaux pour s'esvader le soir mesme de son arrestation; mais il n'eust jamais pu eschapper : car dès son despart de Dijon, il n'estoit plus en sa puissance de retourner. De disnée en soupée, cent cavaliers le suivoient de traite en traite sur ses pas. Le comte d'Auvergne fut arresté à peu près de la mesme manière. Le samedi 15, ils furent escroués à la Bastille. Trois jours après, les parens du mareschal présentèrent leur requeste au roy.

» Il y eut supplique du sieur de La Force, assisté des sieurs de Sainct-Blancard, comte de Roussy, de Chasteauneuf, de Temine, Salignac, Sainct-Angel, parens et alliés du sieur duc de Biron, suppliant le roy de luy sauver la vie; Sa Majesté estant à Sainct-Maur-les-Fossés, en une

galerie du chasteau, accompagné des princes de Condé, connestable et autres seigneurs, le 17 juillet 1602. Tous lesdicts parens s'estant jetés aux pieds de Sa Majesté, à genoux, et Sa Majesté leur ayant osté le chapeau, et dict : « Messieurs, levez-vous. » Le sieur de La Force parla ainsy : « Sire, j'ay tousjours cru que Vostre Majesté recevroit nostre requeste en bonne part; c'est pourquoy nous venons nous jetter à vos pieds, accompagnés des vœux de plus de cent mille hommes vos très-humbles très-obéissans serviteurs, pour implorer vostre miséricorde, non pour vous demander justice pour le pauvre misérable. Dieu veut que nous pardonnions comme nous désirons qu'il nous pardonne; les hommes ne vous ont point mis la couronne sur le chef, c'est Dieu seul qui vous l'a donnée (c'était là un désaveu de la prétention hautaine de Biron, et des têtes puissantes du parti royaliste). Sire, je ne me veux point jetter aux extresmités, sinon qu'en suppliant Vostre Majesté de luy sauver la vie, et mettre en tel lieu qu'il luy plaira. Une maudite ambition l'a poussé à cela, et une vanité de se montrer nécessaire à tout le monde. Vous avez pardonné à plusieurs qui vous avoient davantage offensé. Sire, ne veuillez point nous noter d'infamie tous, et nous mettre en proie à une honte perpétuelle qui nous durera à jamais. Je vous diray encore une fois que nos très-humbles requestes ne tendent qu'à vous de-

mander pardon et non justice. Nous sçavons tous qu'il est coupable d'avoir entrepris sur vostre Estat ; ayez égard aux services de son père et aux siens, que vostre clémence ne manque point à son endroict qui n'a eu que la volonté de vous offenser, puisqu'elle a esté tousjours preste de pardonner à ceux qui avoient jà commis la faute. »

Comme le sieur de La Force achevait, Sa Majesté les fit tous relever, et répondit : « Messieurs, j'ay toujours reçu les requestes des amys du sieur de Biron en bonne part, ne faisant pas, comme mes prédécesseurs, qui n'ont jamais voulu non seulement que les amys et parens des coupables parlassent pour eux ny mesme les père et mère, ny les frères. Jamais le roy François ne voulut que la femme de mon oncle le prince de Condé luy demandast pardon. Quant à la clémence dont vous desirez que j'use envers le sieur de Biron, ce ne seroit pas miséricorde, mais cruauté. S'il n'y alloit que de mon intérest particulier, je luy pardonnerois comme je luy pardonne de bon cœur ; mais il y va de mon Estat auquel je dois beaucoup, et de celuy de mes enfans que j'ay mis au monde, car ils me pourroient reprocher que j'ay laissé en mon royaume un mal que je cognoissois si je venois à desfaillir. Il y va de ma vie, de mes enfans et de la conservation de mon royaume. Je laisseray faire le cours de la justice, et vous verrez le jugement qui en sera donné ;

j'apporteray tout ce que je pourray à son innocence, je vous promets de faire ce que je pourray jusqu'à ce qu'ayez cognu qu'il soict criminel de lèze-majesté, car alors le père ne peut solliciter pour le fils, le fils pour le père, la femme pour le mari, le frère pour le frère. Ne vous rendez pas odieux à moy pour la grande amitié que luy avez portée; quant à la note d'infamie, il n'y en a que pour luy; le connestable de Sainct-Paul de qui je viens, le duc de Nemours de qui j'ay hérité, m'ont-ils moins laissé d'honneur? le prince de Condé mon oncle n'eust-il pas eu la teste tranchée le lendemain s'y le roy François ne fust mort: voilà pourquoy vous autres, qui estes parens du sieur de Biron, n'en aurez aucune honte, pourvu que vous continuiez en vos fidélités comme je m'en assure. Et tant s'en faut que je vous veuille oster vos charges, et s'il en venoit de nouvelles je vous les donnerois; j'ay plus de regrets de sa faute que vous-mesmes; mais avoir entrepris contre moy qui estois son bienfaicteur, cela ne se peut supporter * »

* *Lettre de la vieille maréchale de Biron au roi.*

« Sire, Dieu a voulu que je sois la mère d'un fils qui est le sujet de ma lettre; autrefois ce fut ma gloire et le contentement de ma vieillesse; aujourd'hui c'est l'affliction et le désespoir de mes vieux ans. Je parle à Vostre Majesté, toute assurée qu'elle lui veut encore du bien. Tant d'honneurs dont Vostre Majesté l'a comblé, tant de réputation

« Alors le sieur de La Force dict au roy : « Sire, nous avons pour le moins cet advantage qu'il ne

qu'elle lui a donnée tant de louanges qui sont sorties de sa bouche pour l'honorer, estant peut-être précisément les motifs de sa perte, je me persuade que Vostre Majesté est touchée en elle-même du malheur de son mareschal. (Après avoir rappelé les services du duc de Biron, et l'espèce de fraternité d'armes qui l'unit long-temps au roi, elle ajoute :) Ne croyez pas toutefois, Sire, que la nature de mère me fasse oublier ce que je dois à mon roi. Les leçons que j'ai prises auprès de feu mon mari m'ont appris que le devoir doit être préféré à toute chose. Je vous demanderai donc la grâce de mon fils, s'il est assez malheureux pour avoir mérité de la perdre; mais je la demande, Sire, à condition que jamais elle ne puisse vous nuire, et que sa punition soit un exemple mémorable; qu'il soit laissé dans une prison perpétuelle, où il puisse prier Dieu pour Vostre Majesté, et se repentir de ses fautes.

» Je me suis acheminée, Sire, le plus diligemment que mon âge et ma santé le peuvent permettre, pour jeter aux pieds de Vostre Majesté une mère la plus abattue de la fortune; et cela fait, Sire, j'ose entreprendre d'écrire à Vostre Majesté pour la supplier au nom de Dieu, au nom de sa tendresse pour ses propres enfans, au nom enfin de cette glorieuse clémence qui vous fait tant aimer et glorifier, d'avoir pitié de mon pauvre et malheureux fils, de ce chef jusqu'à ce jour si fidèle et si valeureux, de ce compagnon de vos fatigues, que vous avez élevé dans la poussière de vos armes, et fait reposer dans la douceur de vos bienfaits. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 8470, pag. 101 (autographe).

se trouve point qu'il ayt entrepris sur vostre personne. » Le roy respondict : « Faictes ce que vous pourrez pour son innocence, je feray de mesme. »

« Aux premiers jours de sa prison, le mareschal mangeoit peu et ne pouvoit dormir; il ne sortoit de sa bouche que des paroles offensantes pour Dieu et pour le roy; sa colère luy faisoit dire des choses sans raison. Lorsqu'il apprit la response de Henry IV à la requeste de ses parens, il fut comme abattu, et on l'entendoit s'escrier : « Ah! je vois bien qu'on veut me faire aller en Gresve! » Il se décida dès lors à escrire à son compagnon de batailles, à implorer sa clémence. N'avoit-il pas quelque droict à l'indulgence royale? et ce Béarnois proscrit, déshérité, qui luy devoit en partie sa couronne, le livreroit-il à la rigueur inflexible de la justice? N'auroit-il aucun souvenir pour les services rendus, et son cœur seroit-il sourd aux prières du guerrier qui appeloit pardon et miséricorde? Le mareschal n'hésita pas, et il adressa à Henri une longue harangue : « Sire, entre les perfections qui accompagnent la grandeur de mon Dieu, sa miséricorde paroist pardessus toutes; c'est elle qui a resconcilié les hommes avec luy et ouvert les portes du ciel au monde. Ceste belle partie, qui faict le jour d'une vertu excellente vous ayant esté communiquée par ce' grand distributeur de dons et de grâce

spéciale, sur tous les autres roys de la terre comme fils aisné de son Eglise, et ayant jusqu'icy mesnagé le sang de vos ennemys, ceste partie se trouvera réclamée en la fortune du mareschal de Biron, qui l'ose implorer sans vous dire que ce soict blasme à un subject qui a offensé son prince de recourir à sa douceur, puisque c'est la gloire de la créature qui a offensé son Créateur de demander en soupirant la resmission de son offense. Or, Sire, si jamais Vostre Majesté de qui la clémence a tousjours honoré les victoires de son espée, désire de signaler et rendre mémorable sa bonté par une seule grâce, c'est maintenant qu'elle peut paroistre en donnant la vie et la liberté à son très-humble serviteur à qui la naissance et la fortune avoient promis une mort plus honorable que celle qui le menace. Ceste promesse de mon destin, Sire, qui vouloit que mes jours fussent sacrifiés à vostre service, s'en va estre honteusement violée, si vostre miséricorde ne s'y oppose et ne continue en ma faveur les miracles qu'elle a faicts en France, lesquels honoreront à jamais vostre règne. Vous ferez en la vie temporelle ce que Dieu a faict en la vie spirituelle, et sauvant les hommes comme il sauve les âmes, vous vous rendrez d'autant plus digne de l'amour du monde et des bénédictions du ciel. Je suis vostre créature, Sire, eslevée et nourrie avec honneur à la guerre par vostre libéralité et

par vostre sage valeur : car de mareschal-de-camp vous m'avez faict mareschal de France, de baron, duc, et de simple soldat vous m'avez rendu capitaine; vos combats et batailles ont esté mes écoles où, en vous obéissant comme à mon roy, j'ay appris à commander les autres. Ne souffrez pas, Sire, que je meure en une occasion si misérable, et laissez-moy vivre pour mourir au milieu de vos armées, servant d'exemple d'homme de guerre qui combat pour son prince, et non d'un gentilhomme malheureux que le supplice défaict au milieu d'un peuple ardent à la curiosité des spectacles et impatient en l'attente de la mort des criminels. Que ma vie finisse, Sire, au mesme lieu où j'ay accoutumé d'espandre mon sang pour vostre service, et permettez que celuy qui m'est resté de trente-deux playes que j'ay reçues en vous suivant et imitant vostre courage, soict encore respandu pour la conservation et accroissement de vostre empire, et que je recognoisse la grâce que vous m'aurez faicte de me laisser la vie. Les plus conjurés de vostre royaume ont esprouvé la douceur de vostre clémence, et jamais, à l'exemple de Dieu, vous n'avez aimé la ruine de personne. A présent, Sire, le mareschal de Biron vous demande le mesme bénéfice, et conjure vostre pitié de se montrer en cela aussi puissant que mon malheur est grand, et vous desrober le souvenir de ma faute, afin qu'ayez mémoire de

mes services et de ceux de feu mon père de qui les cendres vous adjurent de pardonner à son fils et de vous laisser esmouvoir à sa requeste. Si les ennemys de ma liberté gagnent la faveur de vos oreilles, vous donnant mauvaises impressions de ma fidélité et vous faisant penser que je serois suspect en vostre royaume, bannissez-moy de vostre cour, et me donnez pour exil la Hongrie, et me privez de l'honneur de pouvoir servir le particulier de vostre Estat, et puisse au moins faire quelque service au général de la chrestienté et rebastir une fortune estrangère sur les ruines de celle que j'avois en France, dont Vostre Majesté auroit la disposition souveraine aussi bien que de ma personne, car en quelque lieu qu'elle m'envoyast je serois et paroistrois François, et le repentir de mon offense me rendroit passionné au bien de ma patrie. Si vous me faictes ce bien, Sire, je béniray vostre pitié et ne maudiray point l'heure que vous m'avez despouillé de mes Estats et de mes charges, car ayant, en la place de l'espée de mareschal de France, celle de soldat que j'apportay en arrivant à vos armées, je pourray estre utile au service de l'Église et pratiquer loin de la France ce que j'ay appris près de vous; que si elle me deffend le maniement des armes, donnez-moi, Sire, ma maison pour prison, et ne me laissez que ma foy pour garde et ce qu'il faut de moyens à un simple gentilhomme pour vivre

chez soy : je vous engage la part que je prétends au ciel que je n'en sortiray que lorsque Vostre Majesté me le commandera. Laissez-vous toucher, Sire à mes soupirs, et destournez de vostre règne ce prodige de fortune qu'un mareschal de France serve de funeste spectacle aux François, et son roy qui le voyoit combattre dans les périls de la guerre ayt permis durant la paix en son Estat qu'on luy ait ignominieusement ravi l'honneur et la vie; faictes-le, Sire, et ne regardez pas tant à la conséquence de ce pardon qu'à la gloire d'avoir pu et voulu pardonner un crime punissable, car il est impossible que cet accident pût arriver à d'autres, parce qu'il n'y a personne de vos subjects qui puisse estre séduict comme j'ay esté par les malheureux artifices de ceux qui aimoient plus ma ruine que ma grandeur, et qui se servant de mon ambition pour corrompre ma fidélité, m'ont conduit au danger où je me trouve. Voyez ceste lettre, Sire, de l'œil de pitié que Dieu a accoutumé de voir les larmes des pécheurs repentans, et surmontez vostre juste courroux pour réduire ceste victoire en la grâce que je vous demande. BIRON. »

Cette supplication triste, cette prière agenouillée et tremblante ne produisit aucun effet ; les lettres pour faire et parfaire le procès du maréchal furent expédiées au parlement. « Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à

nos amés et féaux conseillers les gens tenant nostre cour de parlement à Paris, salut. Ayant esté informé des entreprises faictes par le duc de Biron contre nostre personne et nostre Estat, pour obvier aux malheurs, ruines et désolations qui adviendroient à ce royaume, sy telle félonie pouvoit estre mise à effect, avons ordonné qu'il soict gardé en nostre chasteau de la Bastille, où il est maintenant destenu ; et d'autant que le devoir de la justice et nostre conscience nous commandent que la vérité d'un crime sy énorme, et que la punition des coupables, de quelle qualité et condition qu'ils soyent, s'en fasse selon qu'il est porté par les lois et ordonnances du royaume, vous avons renvoyé et renvoyons ledict duc pour luy estre faict et parfaict son procès criminel et extraordinaire, et par vous procédé à l'instruction et jugement d'iceluy, gardant et observant les formes qui doivent estre gardées en affaire de telle et sy grande importance. 18 juin 1602 *. »

Par un autre mandement du même jour, le roi nomma pour l'instruction du procès et afin de le mettre en état d'être jugé, messires Achille de Harlay, premier président en la cour, et Nicolas Potier, président et conseiller d'État ; messires Estienne Fleury et Philibert de Turin, conseillers en la cour.

* Registres du parlement, 1602.

Le procès du maréchal fut instruit à la Bastille. On employa trois jours à la révision des pièces, et le samedi 27e juillet Biron fut conduit au Palais dans un bateau. On lit aux registres de l'Hôtel-de-Ville : « Le vendredy 26 juillet 1602, sur les cinq heures du soir, M. de Montigny, gouverneur de ceste ville, est venu au bureau de la ville advertir Messieurs que le lendemain des quatre heures du matin, l'on mesneroit M. le mareschal de Biron de la Bastille au Palais pour respondre devant MM. de la Cour; et qu'à ceste fin il estoit expédient qu'ils se rendissent à l'Hostel-de-Ville à ceste heure, assistés de quelques-uns des meilleurs archers et arquebusiers de la ville; et aussitost fut expédié mandement au capitaine Marchant : « Capitaine Marchant; nous vous mandons vous trouver demain, quatre heures du matin précisément, avec quarante des plus lestes de vos nombres, garnis de leurs armes et hocquetons, à l'Hostel-de-Ville, pour faire ce qui vous sera par nous ordonné. Et n'y faictes faute. »

« Et d'autant que l'on conduisoit par eau ledict sieur de Biron, pour empescher que le monde ne passast à costé du bateau dans lequel estoit ledict sieur mareschal, et pour esviter à tous inconvéniens, desfenses furent faictes à tous les maistres passeurs d'eau et autres mariniers de passer personne du monde, d'un bord à l'autre, sans exprès commandement de M. le gouverneur

ou de MM. de la ville, et ce, à peine du fouet et de privation de leur estat. Dès les quatre heures du matin, Messieurs s'estant tous rendus à la Ville comme ils avoient arresté, M. de Montigny, qui avoit les pouvoirs du roy pour la garde du sieur de Biron, envoya avant cinq heures un capitaine suisse avec trente de siens, tous armés, pour recevoir le commandement de Messieurs, et se mettre le long du quay de la Gresvé, comme ils firent. Ledict sieur mareschal, peu avant cinq heures, estant dans un bateau couvert de tapisseries, dans lequel estoit aussi M. de Montigny pour l'assister, et M. Rappin et quelques exempts des gardes, fut mené au Palais : il y avoit deux autres bateaux pleins de soldats qui l'accompagnoient, dont l'un marchoit devant et l'autre derrière. L'on mit aussy, pour garder les avenues, un corps de garde sur le Pont-Neuf, et un autre dans la Cour du Palais, à costé du logis de M. le premier président. Ledict sieur de Biron ayant respondu devant MM. de la Cour, n'ayant pu estre jugé ceste matinée-là, sur les dix heures fut reconduict à la Bastille par le mesme chemin, et pendant que le bateau passoit le long du quay, deux cents Suisses, tous armés, faisoient escorte pour esviter à tous inconvéniens : fut ledict sieur de Biron reconduict à la Bastille sans aucun bruict ou esmotion ; il y avoit seulement grand nombre de peuple le long du quay à regarder remonter

le bateau, car le peuple est fort curieux *. »

« Arrivé dans la salle du Palais, on le fict asseoir sur un escabeau, et se voyant trop esloigné pour entendre et estre entendu, se leva et apporta son siége plus près, en disant au chancelier : « Excusez-moy, monsieur, je ne vous puis entendre sy vous ne parlez plus haut. » Le chancelier, dans sa harangue, signala cinq chefs d'accusation ; le premier d'avoir communiqué avec un nommé Picotté, de la ville d'Orléans, réfugié en Flandre pour prendre intelligences avec l'archiduc, et avoir donné cent cinquante escus audict Picotté pour deux voyages par luy faicts à ceste fin. Le second, d'avoir traicté avec le duc de Savoie trois jours après son arrivée à Paris sans la permission du roy, de luy avoir offert toute assistance et service envers et contre tous, sous l'espérance du mariage avec la troisième fille de son Altesse. Le troisième chef d'accusation d'avoir communiqué avec ledict duc de Savoie, tant pour la prise de Bourg que autres places; de luy avoir escrit et donné advis d'entreprendre sur l'armée du roy et sur sa personne; mesme de luy avoir escrit à ceste fin plusieurs choses importantes au bien de son service. Le quatrième, d'avoir voulu conduire le roy devant le fort Saincte-Catherine pour le faire tuer, et à

* Registres de l'Hôtel-de-Ville, XV, fol. 160.

ceste fin, avoir donné advis au capitaine qui estoit dedans du lieu et du signal pour recognoistre Sa Majesté. Le cinquième, d'avoir envoyé Lafin traicter avec le duc de Savoie et avec le comte de Fuentès contre le service du roy.

» Le maréchal nia le premier article; quant au second, il dict qu'il estoit vrai qu'on luy avoit parlé du mariage avec la troisième fille du duc de Savoie, mais qu'il en avoit parlé à Sa Majesté, qui luy avoit faict respondre qu'elle ne le trouvoit pas bon. Depuis, il n'en avoit plus entendu parler, et qu'il n'a jamais eu intelligence avec ledict duc, et qu'on ne debvoit mesme pas le soupçonner; qu'il avoit pris Bourg presque contre la volonté du roy; d'ailleurs les gouverneurs qui estoient au service du duc, et qui se trouvoient maintenant sous les ordres du roy, pourroient tesmoigner de la vérité. S'il avoit eu quelques mauvais desseins contre le roy et la France il n'eust pas rendu Bourg, qu'il avoit en son pouvoir, dans les mains de celuy que le roy avoit envoyé. Quant à l'accusation de vouloir faire tuer le roy par les gens du fort Saincte-Catherine, il supplioit Sa Majesté de se souvenir que luy seul l'empescha d'aller recognoistre ledict fort, lequel renfermoit d'extresmement bons canonniers.

» Le chancelier lui dict pourquoy, se sentant si assuré en sa conscience, il ne s'estoit pas ouvert davantage avec le roy, qui le recherchoit de

grande affection à Fontainebleau pour sçavoir la vérité : « Je croyois, respondit vivement Biron, que le roy ne sçauroit rien de mes rapports avec Lafin, car cest homme m'avoit assuré, avec d'horribles imprécations, qu'il n'avoit rien dict pour me nuire. Mon malheur a ceste consolation que mes juges n'ignorent les services que j'ay faicts au roy et au royaume; ils sçavent avec quelle fidélité je me suis porté aux plus grandes et importantes occasions pour rendre le roy en son royaume et le royaume à son roy, conserver les lois de l'Estat, vous remettre, messieurs, en ce lieu duquel les saturnales de la ligue vous avoient chassés : ce corps, duquel vous tenez la vie et la mort en la disposition de vostre justice, n'a pas une veine qui n'ait esté ouverte et que je n'ouvre librement pour vous; ceste main qui a escrit les lettres que l'on produit maintenant contre elle, est la main qui a faict le contraire de ce qu'elle escrivoit : il est vray, j'ay escrit, j'ay dict, j'ay parlé plus que je ne devois, mais on ne montre pas pourtant que j'aye faict mal, et n'y a point de lois qui punisse de mort la légèreté d'un simple mot, ny le mouvement de la pensée; mes paroles ont toujours esté femelles, et les effets de mon courage masles; la colère et le despit m'ont rendu capable de tout dire, de tout faire; mais ma raison a permis que je n'ay rien faict qui ne se puisse non-seulement dire, mais louer; non-seu-

lement faire, mais imiter. J'ay eu de mauvais desseins, mais il n'ont jamais passé ma pensée; le mesme temps qui les a faict naistre les a étouffés; si j'eusse eu envie de les exécuter, j'ay eu de grandes occasions; je pouvois bien desservir le roy en Angleterre et en Suisse, et vous sçavez, Messieurs, comme je m'y suis comporté. Si l'on considère comme je suis venu, en quel estat j'ay laissé les places de Bourgogne, il sera impossible de prendre mauvaise opinion de mes desseins; chascun me conseilloit de ne venir à la Cour; je trouvay en chemin un valet de pied qui m'apporta une lettre d'un de mes plus singuliers amys; il me conjuroit de ne passer outre; quand je fus arrivé, ma sœur de Roussy m'en envoya un autre; une âme coupable et pressée par l'honneur de sa conscience fust tombée en pièces; de peur et de tremblement, elle eust pris un autre party; l'assurance que j'avois de ma fidélité et l'innocence de mes desseins ne me pouvoient donner aucune desfiance; je disois tousjours en moy-mesme : J'ay trop bien servi le roy pour qu'il ne m'estime son serviteur; le roy a trop vu de preuves de ma foy pour soupçonner ma fidélité; j'estois assuré que le roy m'avoit pardonné, et que je ne l'avois point offensé depuis le pardon; j'ay cru aussi ne devoir spécifier ce que j'avois honte d'avoir entrepris; je croyois que la considération du bien faict au service du roy emporteroit tousjours le poids du mal

que j'ay voulu faire. Si le roy ne m'a donné la vie que pour me faire mourir, il devoit considérer qu'il est plus louable à un prince de la donner que de l'oster à celuy à qui on l'a donnée. S'il ne plaist au roy de considérer mes services et les assurances qu'il m'a données de sa miséricorde, je me confesse digne de mort, et n'espère pas mon salut en sa justice, mais en la vostre, Messieurs; vous vous souviendrez mieux que luy les périls que j'ay courus toute ma vie pour son service. J'implore miséricorde, et quand je ne dirois mot, les playes dont je suis couvert la demandent pour moy, et je l'espère, car elle n'a esté refusée à ceux qui avoient faict pis que moy. J'ay voulu mal faire, mais ma volonté n'a point passé les termes d'une première pensée. Ce seroit chose bien dure que l'on commençast par moy l'exemple de la punition des pensées, non que je craigne la mort; elle est la fin de la nature: et que m'importeroit de finir ceste vie au milieu de la course, si c'estoit avec autant d'honneur que j'en ay eu au commencement! Ma faute est grande, Messieurs, mais elle n'a esté qu'en dessein, non en exécution; en désir, non en effect. Les grandes offenses veulent les grandes clémences: je suis seul en France qui esprouve les rigueurs de la justice, et ne puis espérer le mérite de la clémence. Quoy qu'il en advienne, Messieurs, je me confie plus en vous que je ne fais au roy; autrefois il m'a regardé

des yeux de son amour ; maintenant il ne me voit plus que de l'œil de sa colère ; il tient à vertu de m'estre cruel ; il vaudroit mieux pour moy qu'il ne m'eust pas pardonné la première fois que de m'avoir donné la vie pour me la faire perdre honteusement *. »

On éprouve je ne sais quel sentiment douloureux en lisant cette défense si noble, si éloquente ; ce fier duc, cet homme des batailles qui avait placé le Béarnais sur le trône de France, implorait miséricorde au nom de ses immenses services ! Aussi la harangue produisit-elle une impression profonde sur l'assemblée ; « Si l'on juge de la faveur d'un discours par l'attention, il y avoit long-temps que personne n'avoit esté mieux escouté en ce lieu : il y en eut qui jetèrent des larmes et pleurèrent en leur maison par la commisération, non de son innocence, mais de sa fortune, si misérablement précipitée et abattue. Il avoit esmu quelques-uns de ses juges ; plusieurs détestèrent son accusateur ; tous desiroient que le bien de l'Estat permist son absolution. » Ce discours fut si long qu'on ne put opiner. On reconduisit le mareschal à la Bastille ; son large front estoit calme, et il s'en retourna plus allègrement qu'il n'estoit venu : il ne cessa tout le samedy et le dimanche de raconter aux capitaines et archers ce qu'on

* Mss. de Cangé, 97 ; Biblioth. royale, cot. 9769/5.

luy avoit demandé, ce qu'il avoit respondu : on adjoute mesme qu'il contre-faisoit le chancelier. Il avoit l'air de penser, disoit Biron, à ma desfense, et il sembloit dire : « Voilà un mauvais homme, il est dangereux en un Estat ; il s'en faut défaire, il mérite la mort. »

« Le lundy 29 juillet, M. le chancelier retourna au Palais pour faire opiner la Cour : l'on demeura aux opinions jusqu'à deux heures après midi; elles furent toutes unanimes : il falloit esteindre ces flammes ardentes d'ambition dans le sang du duc de Biron, si l'on ne vouloit voir le royaume en feu ; que l'on ne dise plus que l'accusé n'a pas faict mal, il suffict qu'il l'ayt voulu ; les lois n'estoient pas faictes seulement pour les mauvais effects, mais encore pour les conseils et les résolutions ; la volonté avoit commencé le crime, l'occasion l'eust achevé. Il ne falloit pas attendre que les bestes venimeuses ayent mordu pour les tuer après ; l'accusé avoit eu beaucoup de part à la restauration de l'Estat, mais depuis il en avoit voulu saper les fondemens : celuy qui s'estoit aidé à rebastir une maison méritoit beaucoup du propriétaire, mais s'il y met le feu, la souvenance du bien s'esvanouit. Il avoit esté utile à l'Estat, à la vérité, mais n'avoit-il pas commis contre les lois de cest Estat? et qui veut détruire ce qu'il a conservé ne s'en desclare-t-il pas ennemy? Les actions estoient considérées par la fin : l'accusé a bien

commencé, il finit mal. Qui avoit plus mesrité de Rome que Manlius, le sauveur du Capitole ? qui avoit rendu plus de services à Xercès que Pythus Bythynius? cependant l'un est précipité de la roche Tarpéïenne, l'autre est coupé en deux pour avoir mesconnu les lois : le pardon ne changeoit point la volonté d'un puissant malfaicteur ; d'ailleurs il ne despendoit pas du roy, lequel ne pouvoit estre libéral du sang de ses subjects ; un coupable à qui l'on pardonne estoit tousjours en mesure de faire des trahisons contre l'Estat, et le prince n'a pas tousjours le pouvoir de pardonner : n'estoient-ce pas ces motifs qui avoient porté Alexandre à faire mourir Philotus ?

» Telles furent les raisons de la Cour, longuement desduites par le procureur-général et les conseillers. Le chancelier recueillit les opinions et prononça l'arrest de mort. Le mareschal, recevant ceste nouvelle, envoya prier M. de Rosny de le venir voir, ou s'il ne pouvoit venir, d'intercéder auprès du roy pour sa grâce ; lequel respondit « qu'il avoit un extresme regret de n'oser faire le premier et de ne pouvoir le second. » L'infortuné maréchal était abandonné par ses meilleurs amis ! Livré à lui-même dans un sombre appartement de la Bastille, ses moindres mouvemens étaient épiés, tandis qu'un échafaud s'élevait dans une des cours de la vieille prison ; car l'ingrat Béarnais avait froidement

accordé, comme une grâce, à son ami, à son vieux compagnon d'Arques et d'Ivri, couvert de trente-deux coups d'arquebuse, de ne point mourir, ainsi qu'un malfaiteur, en place de Grève.

Ce fut le mercredi 31 juillet que l'on prononça l'arrêt au duc de Biron ; d'aussi loin qu'il aperçut le chancelier, il s'écria : « Vous venez me prononcer mon arrest; je suis condamné injustement! qu'on dise à mes parens que je meurs innocent. Ah! M. le chancelier, n'y a-t-il point de pardon! point de miséricorde! » Puis; reprenant ses forces abattues un instant : « Vous m'avez jugé, ajouta-t-il en frappant sur le bras du chancelier, mais Dieu m'absoudra, il fera cognoistre l'iniquité de ceux qui ont fermé les yeux pour ne voir mon innocence : vous, Monsieur, vous respondez de ceste injustice; je vais devant Dieu par le jugement des hommes, mais ceux qui sont cause de ma mort viendront après par le jugement de Dieu. » Se tournant vers Roissy, il lui demanda s'il avait été de ses juges : « Mon père vous a tant aimé, qu'encore que vous fussiez de ceux qui m'ont condamné, je vous pardonnerois. Je ne suis pas le plus meschant; je suis le plus malheureux; la clémence du roy est faillie pour moy en France! Est-il possible que cest homme ne plus pense aux services que je luy ay faicts! il montre bien qu'il ne m'a jamais aimé que tant qu'il a cru

que je luy estois nécessaire; il esteint le flambeau en mon sang après qu'il s'en est servy. Mon père a enduré la mort pour luy mettre la couronne sur le chef; j'ay reçu trente-cinq playes sur mon corps pour la luy maintenir, et pour récompense il m'abat la teste des espaules : qu'il prenne garde que la justice de Dieu ne tombe sur luy; il cognoistra quel profit luy apportera ma mort; elle n'augmentera pas la sûreté de ses affaires et diminuera la resputation de sa justice : mon courage m'a eslevé, et mon courage me ruine. » Il fit ensuite son testament d'un esprit fort clair et sans esmotion; il recognut ses serviteurs et amis, et n'oublia pas le baron de Luz, qu'il regrettoit sur tous; il tira trois anneaux qu'il avoit aux doigts et les remit à Baranton pour les donner à sa sœur de Sainct-Blancard. Il demanda à voir ses parens; aucun n'estoit à Paris : « Tout le monde m'abandonne! » s'escria-t-il.

» Il estoit près de cinq heures lorsqu'on luy dict qu'il falloit partir. Il se mit à genoux devant l'autel, fit sa prière avant de sortir de la chapelle; à la porte, le bourreau se présenta; le mareschal demanda qui il estoit. « C'est l'exécuteur de l'arrest, lui respondit-on. — Va, retire-toy, escria le duc, ne me touche poinct qu'il ne soict temps! » Et comme il craignoit d'estre lié, il ajouta : « J'iray librement à la mort, je n'ay point de mains pour me desfendre contre elle; il ne sera

jamais dict que je sois mort lié comme un voleur ou un esclave » ; et se retournant vers le bourreau, il jura Dieu que s'il approchoit, il l'estrangleroit. Il dict aux soldats qui gardoient la porte : « Mes amis, je vous serois bien obligé de me donner une mousquetade : quelle pitié de mourir si misérablement et d'un coup si honteux. » A la lecture de l'arrest il protesta tousjours de son innocence. Les théologiens l'admonestèrent d'implorer les secours du ciel. Prenant son mouchoir, il se banda les yeux et dict qu'il vouloit mourir debout, selon l'avis de Vespasien ; le bourreau luy respond qu'il falloit qu'il se mist à genoux : « Non, non, dict le duc de Biron, si tu ne peux en un coup, mets-en trente, je ne bougeray non plus qu'un hibou. » Il fut pressé de s'agenouiller, et finit par obéir. Le bourreau le pria de permettre qu'il luy coupast les cheveux ; à ceste parole, le mareschal s'escria : « Je ne veux poinct qu'il me touche tant que je seray en vie ; si on me met en colère, j'estrangleray la moitié de ce qui est icy et contraindray l'autre à me tuer. » Le bourreau demeura tout estonné, craignant plus la mort que celuy qu'il devoit tuer *.

* Voici ce qu'on lit dans les registres de l'Hôtel-de-Ville :

« Le lundy le mareschal fut condamné à avoir la teste tranchée en place de Gresve ; son arrest ayant esté divulgué partout, fut cause que le mardy en suivant il y eut une

» Jusqu'à ces derniers momens, en face de la mort, le mareschal de Biron espéra à la clémence de Henry IV; trois fois il se desbanda les yeux, croyant voir arriver son pardon. Le bourreau, qui s'estoit aperçu qu'il s'estoit levé et desbandé par trois fois, qu'en se tournant devers luy, il considéroit s'il avoit l'espée en mains, et que n'estant poinct lié il la luy pouvoit arracher, jugea qu'il ne le pouvoit faire mourir que par surprise : c'est pourquoy il luy dict qu'il falloit dire sa dernière

infinité de monde sur la place de Gresve : toutes les chambres furent louées chèrement jusques à huit et dix escus pour voir ceste exécution, et furent pleines de monde tout le long du jour, mesme l'Hostel-de-Ville estoit si rempli que l'on ne sçavoit de quel costé se tourner. Et tous furent également trompés lorsqu'on sçut que le roy avoit accordé qu'il fust exécuté en la cour de la Bastille, où le mercredy 31e il eut la teste tranchée sur un eschafaud, qui n'estoit non plus paré que pour un simple gentilhomme. Monsieur le chancelier, sur les dix heures du matin, y fut pour le dégrader, luy demanda son collier de l'ordre, lequel il tenoit desja en sa main et le luy bailla, disant qu'il n'en avoit jamais violé le serment; et luy demanda aussi sa couronne ducale, il fict response qu'il sçavoit bien qu'il ne l'avoit pas; il luy demanda aussy son manteau ducal, à quoy il respondit qu'il n'avoit autre manteau que celui qui estoit sur ses espaules, lequel il laissa tomber. Puis, on luy demanda son espée et son baston de mareschal, respondit qu'il ne l'avoit pas. Après le prononcé de son arrest, on luy bailla M. Garnier, docteur en théologie, prédicateur ordinaire du roi, et M. Magnan,

prière pour recommander son âme à Dieu. Le bourreau disant cela, faict signe à son valet de tendre l'espée, de laquelle il luy trancha la teste; le coup passa si subtilement que peu de gens l'aperçurent; la teste sauta sur l'eschafaud, et d'un bond en bas. Sur les neuf heures du soir on le porta en l'esglise Sainct-Paul, où il fut enterré au milieu de la nef au-devant de la chaire. Les Célestins refusèrent de luy donner la sépulture, car ils n'en avoient ny permission ny commandement *. »

aussy docteur et curé de Saint-Nicolas-des-Champs, pour le consoler et le confesser. Il pria qu'on ne le liast poinct, et de faict ne fut poinct lié. Et alla volontairement au supplice, conduict seulement par six huissiers de la cour et du greffier; et estant auprès de l'eschafaud, il se mit à genoux sur le premier degré où il fict sa prière, et puis monta sur l'eschafaud où aussitost il se despouilla son pourpoinct luy-mesme, et fict cheoir son chapeau; puis se banda luy-mesme sans vouloir permettre que le bourreau le touchast; mesme retroussa ses cheveux par derrière, d'autant qu'il ne voulut que le bourreau les coupast. Et aussitost s'estant mis à genoux tout d'un coup eut la teste tranchée. MM. les prevost des marchands et eschevins, procureur et greffier avec quatre de MM. les conseillers de ville furent mandés par M. le chancelier pour se trouver à ceste exécution, afin de la rendre publique par leur assistance. » — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XV, fol. 860.

* « La conspiration, prison, jugement et mort du duc de Biron, exécuté à Paris dans la Bastille, le mercredy, dernier jour de juillet 1602. » — Bibliothéque royale, manuscrit coté 9769/3; de Cangé, 97.

Ainsi tombait la tête de Biron, le chef du parti qui avait si puissamment secondé l'avènement royal. Il ne faut point s'en étonner ; en politique il n'y a pas plus de reconnaissance qu'il n'y a d'ingratitude ; le parti importun est toujours celui qui vous a fait, parce qu'il a souvenir de ses services et besoin de vous les rappeler ; il sait toutes les faiblesses de votre nature, toutes les infirmités de votre origine ; il est hardi à vous flétrir. Pour Biron, Henri IV n'était pas roi de France, mais le compagnon d'Arques et d'Ivri, le chef des gentilshommes ses égaux, qui avaient vu les misères royales, le haut-de-chausses percé, le vieux casque noirci. C'était toujours pour le maréchal, le Béarnais pauvre et suppliant à qui on pouvait imposer ses conditions ; si Biron avait réussi, la gentilhommerie catholique faisait son roi, comme les huguenots avaient fait le leur ; et pourquoi la Bourgogne n'aurait-elle pas vu renaître la vieille famille de ses ducs, si brillans dans leur capitale de Dijon? Tout cela était possible et légitime à une époque de fortunes si merveilleuses et de révolutions si désordonnées.

Jamais acte du règne de Henri IV n'avait produit une si vive et si profonde impression. Mille vers populaires furent lancés contre ce déplorable événement : «En ce mois d'aoust, les devis ordinaires et entretiens des compagnies de Paris n'estoient que de la mort du mareschal de Biron :

chascun en discourant selon sa passion; les uns en louant l'exécution, les autres la blasmant; plusieurs bons catholiques espagnols alloient tous les jours à Sainct-Paul luy donner de l'eau bénite et luy faisoient dire force messes. La comtesse de La Guiche donna dix escus à cest effect; le vicomte Sardin autant, lesquels tous deux furent tancés du roy, qui leur dict qu'il estoit deffendu de ce faire à un traistre et criminel de lèze-majesté. Comme aussy le roy, souvent et tout haut mesme en jouant à la paulme, voulant affirmer une vérité, disoit, afin que tout le monde l'entendist: « Cela est aussy vray qu'il est vray que Biron estoit traistre *. » Le peuple n'imitait pas son roy; des sonnets, des vers racontaient la catastrophe « de ce grand duc de Biron, invincible aux alarmes, redouté par son propre courage, périssant pour son excès d'honneur. Estoit-ce là le salaire de tant de combats? France qui en ceste espée avoit faict tant de miracles, devois-tu me faire périr? tu sçais bien comme je t'avois servie tandis que tu étois soumise à d'implacables divisions! * Adieu,

* *Journal de Henri IV*, ann. 1602.

** Ce grand duc de Biron, invincible aux alarmes,
Qui ne pouvoit périr par la force des armes,
Est desfaict, redouté, par sa propre valeur :
Ce luy fut un péril d'avoir trop de courage,
Car l'object de sa gloire enfantant son malheur,
L'on voit que son honneur a produit son dommage.

soldats, plaignez mes destinées. Je vais quérir au ciel une esternelle paix, puisque le monde ingrat me refuse la terre *. » Puis on lisoit sa lamentable épitaphe. « Le vieux Biron, suivant son prince au milieu des gens d'armes, avoit eu le

C'est icy, disoit-il (non par forme de plaincte,
Car il vouloit mourir sans aucune contraincte),
C'est icy le salaire de mes braves combats!
Mourons, puisqu'il le faut, et à toute la terre
Où mon nom a porté la gloire des combats,
Plaignez que le destin m'ayt sauvé de la guerre.

La France où mon espée a tant faict de miracles
Consulte des démons les perfides oracles,
Et s'accorde à leur voix pour me faire mourir;
Je luy donnay mon sang pour luy sauver la vie;
Mais puisqu'elle le veut pour me faire périr,
Je le luy donne tout pour plaire à son envie.

O France, tu sçais bien comme je t'ay servie
Pendant que tes enfans te rendoient asservie
Aux cruelles fureurs de leurs divisions;
Je te servois en fils et tu m'aimois en mère!
Maintenant tu me crains et sers tes passions;
Ce que tu as aimé ta peur le vient desfaire.

* Adieu, soldats, adieu, plaignez mes destinées,
Vous ne me verrez plus commander aux armées,
Nostre malheur commun nous sépare à jamais;
Portez encor mon nom aux exploits de la guerre,
Je vais quérir au ciel une esternelle paix,
Puisque le monde ingrat me refuse la terre.

chef emporté d'un coup de pièce ; son fils, un second Mars, se voyoit décapité à la fleur de ses ans, exemple qui montroit la vanité des choses humaines *. »

Ainsi disoit Biron d'une ardeur martiale,
Quand proche des assauts de son heure fatale,
Deschargeant ses malheurs en ce dernier combat :
Donne, donne, dit-il, je te livre ma teste;
Et de ce mesme coup dont l'ennemy l'abat,
Il desfaict son malheur en sa propre desfaicte.

ÉPITAPHE.

Biron, suivant son prince au milieu des gendarmes,
Vieillard, d'un coup de pièce eut le chef emporté;
Son fils, un second Mars, voulant tourner ses armes,
En la fleur de ses ans se voit décapité :
L'un est digne d'honneur, l'autre est digne de larmes,
Et tous deux des grandeurs montrent la vanité.

QUATRAINS SUR LA MORT DU MARÉCHAL DE BIRON.

L'an mil six cent deux, en juillet,
L'on fict ce grand Biron desfaire,
Tant pour le mal qu'il avoit faict
Que pour celuy qu'il vouloit faire.

Passant qu'il ne te prenne envie
De sçavoir si Biron est mort,
Car ceux qui auront vu sa vie
Ne pourront pas croire à sa mort.

Dans cette grave circonstance d'une conspiration liée tout entière aux intérêts de la Savoie, les dépêches de l'ambassadeur espagnol devraient avoir de la curiosité; celles de Taxis, trouvées à

AUTRE SONNET.

Qu'un canon (disoit il), imitant les esclats du tonnerre,
Ne m'ayt faict hesritier du destin glorieux,
Qui porta tout d'un coup, et mon père par terre
Et sa gloire innocente entre les demi-dieux.

L'hesritage de sa valeur que j'ai reçu sans tache,
Je l'eus encore accrue, laissée à mes neveux,
Et ma fin, qui du chef tous mes lauriers m'arrache,
Ne leur laisse sinon que des larmes et des vœux.

Mort que j'ai tant bravée au milieu des alarmes,
C'est donc pour te venger que tes sanglantes mains
M'ont réservé au coup de tes plus viles armes,
Puisqu'ainsi tu punis mes valeureux destins.

DIALOGUE ENTRE BIRON ET LAFIN.

BIRON.

Ny le ciel ny mon sang ne pardonneront pas
La rigueur qui me fict endurer le trespas;
La justice promet de venger l'innocence,
Les Dieux ne peuvent poinct avoir pitié de toy;
Ils refusent tousjours de montrer leur clémence
A ceux qui ne leur ont jamais gardé leur foy.

Simancas, sont presque indifférentes. « J'ay informé Vostre Majesté, dans mes lettres précédentes, de l'arrestation du mareschal de Biron et du comte d'Auvergne : l'un et l'autre ont esté mis à la Bastille avec une nombreuse garde. Les secrets de ces conspirateurs ont esté dévoilés par un sieur de Lafin, secrétaire du mareschal de Biron; ils consistoient en des intelligences avec le duc de Savoye et le duc de Fuentès, dont Lafin a gardé les originaux qu'il a remis au roy. Ce fut le 27 du mois passé que le mareschal de Biron fut conduit par-devant le parlement, et reconduit après à la Bastille. Il a esté condamné à avoir la teste tranchée * en la place de Gresve; mais le chancelier, premier président du parlement et quelques officiers royaux s'estant transportés auprès du mareschal, et après en avoir reçu son collier de l'ordre du Sainct-Esprit, luy ont faict la grâce d'estre exécuté dans la Bastille, de ne point avoir les mains ni le corps liés à la potence. En consé-

LAFIN.

Va donc, esprit malin, semence de l'enfer,
Sans crainte du péril ni des eaux ni du fer;
Leurs cours sont impuissans pour te ravir ta vie,
Car il faut que le fer purge tous tes mesfaicts;
Alors estant ton crime de la peine suivie,
On cognoistra mon ame en tes propres mesfaicts.

* *A cortar la cabeza.*

quence, il fut exécuté à cinq heures du soir, et son corps enterré à Sainct-Paul. Les pairs n'estoient point présens à ceste sentence, et se sont excusés pour des raisons particulières.

» Je n'ay pu encore me procurer un exemplaire de la sentence, ny sçavoir précisément quelles ont esté les charges sur lesquelles a esté fondée l'accusation ; mais le bruict qui court, c'est que Biron a attenté sur la personne du roy et contre la sûreté de l'Estat *. Le mareschal a vivement protesté lorsqu'on luy a lu ce passage de sa sentence : « C'est faux, c'est faux, s'est-il escrié : tout ce que j'ay confessé a précédé de vingt-deux mois la paix de Savoye, et le roy m'a pardonné. » Ensuite dans sa deffense, qu'il a présentée lui-mesme au parlement, on l'a entendu dire : « Que l'on précise mes accusations ; quel est l'homme dont on a recueilli les tesmoignages? un scélérat chargé de crimes qui tous méritent la mort **, et par cela mesme qui est indigne de croyance. Mon exécution ne fera qu'affoiblir l'auctorité et ruinera la popularité du roy, car ne croyez pas que les catholiques la voyent tranquillement..... Mais fussé-je coupable, tous mes services ne peuvent-

* *Por aver querido intentar contra la personna del rey y del reyno.*

** *Un hombre mas perverso que tienne la tieria cargado de muchos crimes mui dignos de muerte.*

ils rien racheter? Voyez ceste poictrine, voyez ces trente blessures *, songez à tout mon sang respandu pour la patrie..... »

» Ses paroles ont esté enfin si pressantes, que plus d'un de ses juges est demeuré incertain et confus **. Depuis l'exécution du mareschal, tout est demeuré tranquille *** cependant; seulement on a arresté un secrétaire du mareschal. Ce malheureux a esté appliqué à la question; et comme il n'a rien avoüé, on s'est contenté de le jeter dans une prison pour neuf ans. Il résulte de tout cela que les accusations n'ont porté que sur des faicts survenus il y a vingt-deux mois; autrement on n'auroit pas manqué de le desclarer pour donner plus de poids à la culpabilité.

» Ceste ignorance de leur part n'a pas esté un médiocre subject de mécontentement pour moy ****; et je ne sçaurois assez m'estonner de ceste exécution capitale, quand je me rappelle que chaque fois que le roy me parloit de ceste affaire il pâlissoit et sembloit estre luy-mesme le condamné. 4 août 1602.

J. B. Taxis. »

* *Mas de treinta heridas.*

** *Y defendio con tantas razones su causa que dexo algunos de los juzes confusos y inciertissimos.*

*** *Ni despues ningun genero de alboroto.*

**** *Cosa de que todavia me he holgado mucho.*

Un grand conseil à Aranjuez suivit la réception de la dépêche de Taxis. — Les conseillers de Philippe III y déduisent fort longuement les raisons qui devaient faire déplorer la mort du maréchal de Biron, et en même temps ce qu'il pouvait en résulter d'avantageux à l'Espagne. Entre autres articles il en est un curieux, parce qu'il révèle toute la pensée intime du cabinet de San-Lorenzo. « Sans doute on doict sentir vivement la mort du duc de Biron pour ce qu'il estoit fort attaché au service de Vostre Majesté *; mais d'un autre costé il est bon ** que le roy de France ait perdu son meilleur guerrier ***, et que les catholiques ayent senti ceste perte de manière qu'au lieu d'affermir son auctorité, le roy de France l'ayt esbranlée. Il est bon encore que ce prince ayt esté destrompé sur les soupçons qu'il conservoit contre le duc de Fuentès, et que ce dernier ayt esté mis hors de la conspiration **** contre la personne du roy, par le secours du pape, de qui il avait reçu des instructions en ceste affaire *****. »

* *Por ser tanto affectionado al servio de V. Mad.* — Archives de Simancas, cot. B 87 9.

** *Es bueno.*

*** *Aya perdido en el mejor soldado que tenia.*

**** *Libre dela conspiracion.*

***** M. de Beaumont, ambassadeur en Angleterre écrivait (à un de ses amis sans doute), le 26 juin 1602 : « Ce postillon vous dira des nouvelles de ce royaume et de la

Les documens déposés aux archives de Simancas n'avouent pas ainsi la participation directe de l'Espagne à la conjuration de Biron, exclusivement concertée avec la Savoie ; et encore n'y avait-il aucun traité positif, aucune de ces conventions qui restent comme pièce authentique d'un grand délit ; il n'y avait pas non plus de commencement d'exécution nécessaire à un crime d'État ; tout était resté en projet. L'arrêt du parlement fut sévère ; j'ai fait plusieurs fois remarquer que ce corps de judicature voulait racheter sa conduite passée ; et d'ailleurs il y avait rivalité des hommes de robes contre cette chevalerie dont Biron s'était posé le chef dans les armées de Henri IV : faire tomber la tête d'un haut baron était une victoire dont les parlementaires s'étaient toujours applau-

vie que j'y fais, et particulièrement de ce qui s'y dict des prisonniers de la Bastille, vous assurant que leur insolence n'y est pas moins détestée que admirée. Si Sa Majesté croit le conseil de la royne, elle ne laschera pas aisément. C'est un oracle en matière de conspirations et de resbellions, en ayant tant excitées en sa vie qu'elle y sçait tous les remesdes. Si ce malheur nous attiroit à la guerre, ce que je ne puis croire, vu le bon ordre que le roy y a mis et le peu de sûreté que les conspirateurs doivent avoir, je supplierois Sa Majesté de me tirer d'icy ; vous m'obligerez de le luy dire, et me croirez s'il vous plaist, Monsieur, votre plus humble et affectionné serviteur : Beaumont. Londres, le 20 juin. — Mss. de Béthune, vol. cot. 9129, fol. 56.

dis ; ces arrêts politiques agrandissaient la juridiction des Cours et leurs prérogatives. Henri IV se montra implacable, quoiqu'il sût bien que le complot n'était que d'avenir. J'en ai dit les motifs ; il en était d'autres encore : le roi avait voulu marier Biron avec une femme de son choix. Biron l'avait refusée pour une fille de Savoie, et ce mariage pouvait reconstituer le grand duché de Bourgogne sur la tête d'un vassal puissant, autour duquel se serait groupée toute la gentilhommerie. A mesure que le roi se faisait bourgeois de Paris, qu'il prenait des habitudes paisibles et vieillissait sous les plaisirs, les gentilhommes songeaient à leur indépendance, en se créant un chef de guerre. Henri IV voulut alors l'atteindre et le frapper ; ce ne fut point un arrêt de justice, mais un acte de politique à froid, un de ces coups que les pouvoirs lancent contre les opinions hautaines qui les menacent *.

* La conduite du roi à l'égard de Biron est justifiée dans un petit pamphlet que je possède :

« *Apologie royale sur la mort du maréchal Biron*, 1604, in-8°. Voyez aussi *Chansons sur la mort et exécution du maréchal Biron.* Paris, 1602. »

CHAPITRE CXVIII.

ÉTAT DE L'OPINION. — CONCESSIONS AUX CATHOLIQUES. — PRISE D'ARMES DU DUC DE BOUILLON.

Aspect de Paris. — Mécontentemens contre le roi. — Tristesse des populations. — Lutte avec l'Hôtel-de-Ville. — Mesures catholiques. — Retour des Jésuites. — Pouvoir des Jacobins. — Conjuration du duc de Bouillon. — Correspondance avec Henri IV. — Prise de Sedan. — Arrangement avec le parti huguenot.

1604.

Le procès du maréchal de Biron, cette mort odieuse, avaient profondément retenti parmi les

masses : c'était un chef puissant du parti royaliste qui était atteint par l'arrêt du parlement, et les douleurs de la capitale trouvaient de l'écho. Paris offrait alors un aspect de tristesse et de désolation ; tous les fléaux y pullulaient : la peste *, des morts étranges et subites, des calamités inconnues, et jusqu'à des bandes de chiens enragés qui poursuivaient les hommes dans les rues étroites et malsaines de la Cité **. Quand on par-

* Henri IV écrivait de Fontainebleau, le 15 septembre 1606, au connétable de Montmorency : « Mon cousin, vous sçaurez comme nous solemnisasmes hier les baptesmes de mes enfans très-heureusement, et à mon contentement. Nous avons donné le nom de Louys à mon fils le dauphin, pour renouveler la mesmoire du roy sainct Louis, duquel nostre maison est issue : ma fille a reçu le nom d'Élisabeth, qui est celuy de sa marraine, et la petite, celuy de Christine, que mon frère le duc de Lorraine et sa fille luy ont donné ; et tous sont, grâces à Dieu, en bonne santé ; mais la peste a commencé à nous assaillir icy, car les garçons de mon apothicaire s'en trouvent saisis, tellement que j'ay deslibéré sesparer la compagnie dans deux jours que la duchesse de Mantoue partira pour s'en retourner en Italie, prenant le chemin de Lyon et de Marseille, où mes galères la doivent servir ; et j'enverray mes enfans à Sainct-Germain, puis je changeray souvent de place, afin de mieux esviter ce péril pour moy et pour ma suite, dont je prie Dieu nous préserver en vous conservant mon cousin. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9090, fol. 42.

** Voici ce qu'on lit dans les registres de l'Hôtel-de-

court le *Journal de Henri IV*, on dirait qu'il ne s'agit plus que d'un nécrologe dans une ville de sépulcres et de tombeaux. Le naïf parlementaire qui nous a laissé le tableau de ses pénibles émotions, raconte chaque jour le nombre des parens qu'il a perdus et des vieux amis qu'il pleure *. Comment s'étonner encore qu'au milieu de ces peuples décimés, les jeux et mascarades prissent une teinte sombre et qu'on jouât avec la mort comme avec un spectacle habituel? De là ces danses macabres où la *malle-mort* apparaît sous

Ville : « Le 16e octobre 1606 est comparu au bureau de la ville Rolland-Denis, imprimeur, demeurant en ceste ville, près Sainct-Hylaire, lequel a raconté que le jour d'hier, environ sur les sept à huict heures du soir, estant en la rue de la Harpe, au-dessous de l'esglise Sainct-Cosme, vit un loup qui couroit après un petit enfant pour le desvorer. Ce que voyant, court à l'instant après ledict loup, et luy met la main dans la gueule pour empescher la prise dudict petit enfant, lequel loup résista et fit plusieurs efforts contre lui; mais il fut secouru par quelques voisins; l'un desquels lui bailla une petite barre de fer avec laquelle il bailla un coup sur la teste dudict loup, et à l'instant l'un desdicts voisins luy bailla un autre coup sur la teste encore; et lors fut assommé. Et ne put ledict Denis si bien faire qu'il n'ait esté blessé et offensé par ledict loup, sur quoi ordonnons qu'il luy sera donné 2 escus pour se faire panser. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, XV, fol. 415.

* *Journal de Henri IV*, 1602-1610.

tous les costumes, dans toutes les conditions, coupant, à coups de faux redoublés, l'existence incertaine des rois, des prélats et des grands du monde. Puis, des plaisirs bruyans, une vie courte et libertine, une licence de mœurs corrompues. L'Étoile raconte dans son naïf langage des scènes étranges de ce libertinage effréné ; on dirait qu'ainsi que Pasquier, il se complaît à narrer « comment les pucelettes perdent leurs fleurs, comment les maris sont serfs du cocuage, tant qu'ils se faschoient de sortir d'une si honorable compagnie ; comment un conseiller du parlement, de fort amoureuse manière, pour se faire aimer des dames, tenoit une procédure bien vilaine et bien orde, leur faisant ordinairement montre de ses pièces principales pour les mettre en rut et en appétit *. » Henri IV donnait l'exemple des adultères publics et avoués ; dans les palais de la reine, en face même de sa nouvelle épousée, il entretenait des maîtresses en titre ; après la jeune d'Antragues, Mlle de Bueil, et par un outrage plus flétrissant encore, il donnait ses femmes ainsi souillées à des gentilshommes complaisans, qui couvraient de leur honteuse fortune les tristes débauches d'un roi vieilli. « Le mardy 5 de ce mois d'octobre, à six heures du matin, Mlle de Bueil, nouvelle maistresse du roy, espousa à

* *Journal de Henri IV*, juin 1605.

Sainct-Maur-des-Fossés le jeune Chauvalon, gentilhomme, bon musicien et joueur de luth, piestre, selon le dire, de tout le reste, mesme des biens de ce monde. Il eut l'honneur de coucher le premier avec la mariée, mais esclairé, ainsi qu'on disoit, tant qu'il y demeura, des flambeaux et veillé de gentilshommes par commandement du roy, qui le lendemain coucha avec elle à Paris au logis de Montauban, où il fut au lict jusqu'à deux heures après midy. On disoit que son mari estoit couché en un petit galetas au-dessus de la chambre du roy, et ainsy estoit dessus sa femme, mais il y avoit un plancher entre deux *. »

Le système de politique intérieure et d'administration, adopté et suivi avec persévérance par Henri IV, n'était pas aussi de nature à lui assurer une grande popularité. Il avait frappé alternativement tous les partis; les catholiques ardens l'accusaient d'un secret entraînement pour la prêche; n'avoit-on pas entendu Henri, chez sa sœur Catherine, au Louvre, entonner de sa voix rauque les psaumes de Marot en Français? Les prédicateurs de paroisses continuaient à exciter le peuple; les bruits les plus incroyables trouvaient créance parmi les halles; on accusa Henri de Béarn de magie, d'impiété et des plus abominables absurdités; il était forcé d'écrire au

* *Journal de Henri IV*, octobre 1604.

gouverneur de Paris : « Mon cousin ; depuis peu de jours je suis adverti que l'on a faict courir un bruict aussi peu véritable qu'il est esloigné de toute humanité, aucun supposant que par mon commandement l'on faisoit surprendre et tuer quelque quantité d'enfans pour en tirer du sang et faire servir à quelque indisposition que l'on présuppose estre en mon neveu le prince de Condé. Aussitost que j'en ay eu la nouvelle, désireux d'en prouver la fausseté et resprouver un si cruel dessein, j'ay mandé à mon procureur-général, comme aussi au prevost des marchands de ma ville de Paris, que chascun d'eux fist tout devoir possible de recognoistre les auteurs de tels bruits pour les faire chastier selon leur desmérite ; mais ils l'ont trouvé aussitost esteint et estouffé, comme sinistrement il estoit né, ne s'estant trouvé personne quelconque plaintive de la perte d'aucun enfant, non-seulement en ville et fauxbourgs, mais aussi ez villages circonvoisins. Tout ce que l'on a pu tirer de lumière est qu'un certain Grec, distillateur, fréquentant la maison du marquis de Pisany, qui a la conduite de mon neveu, a recherché quelquefois des barbiers et chirurgiens de Paris pour luy faire recouvrer du sang humain, pour s'en servir, comme il dict, à quelque distillation, esquelles il est expert. Ce qu'estant entendu d'aucuns ignorans ou autrement mal affectionnés, ont inventé et mis en

advant le bruict susdict. Je faiz continuer l'information et poursuivre la recherche de personnes si ignorantes ou malicieuses, afin que leur punition fasse cognoistre la vérité de ceste imposture, laquelle je me doute pourra parvenir jusques à vostre gouvernement et donner, si elle estoit négligée, quelque mauvaise impression à mes subjects. C'est ce qui me faict escrire la présente, afin que soigneusement et exactement vous fassiez prendre garde que ceste mauvaise nouvelle ne prenne cours, faisant entendre, si besoin est, ce que vous apprenez par la présente, et incontinent punir et chastier ceux que vous sçaurez la mettre en advant, sans exception ni acception de personnes *. »

Le caractère impérieux de Henri, son goût de dépenses le mettait presque toujours en opposition avec les intérêts économes des villes. Roi des gentilhommes surtout, il lui répugnait d'écouter ces plaintes de la judicature et de la bourgeoisie; et comme la classe parlementaire était nombreuse, comme elle si liait à tout, il y avait à Paris bien des murmures : aussi le roi était forcé d'élever des remparts, de multiplier les bastilles contre les priviléges municipaux. « Sur ce que quelques bourgeois de la ville et mesme le capitaine Pouldrac, logé en sa maison du boulevard

* Mss. Dupuy, vol. 590 (pièce originale).

des Célestins, estant venu trouver en l'hostel de la ville MM. le prevost des marchands et eschevins, leur auroient faict entendre, comme quelques jours précédens, l'on auroit pris certains alignemens pour faire une muraille depuis l'Arsenal jusque sur la rivière, pourquoy faire il y auroit trente ou quarante ouvriers qui auroient commencé la tranchée pour les fondations. Le prevost, dès le 5 dudict mois, auroit esté trouver Sa Majesté à son retour de Sainct-Germain, pour luy faire entendre la conséquence de ceste affaire, luy disant, comme il estoit de son devoir et de la charge à laquelle il auroit plu à Sa Majesté de l'appeler, de luy donner advis de tout ce qui se faisoit en la ville, et remontra comme par le moyen de ce que l'on enfermoit dans l'Arsenal et boulevard, l'on ostoit aux habitans les moyens de la desfense de leur ville, de s'en pouvoir servir en temps et nécessités de guerre; que l'on comprenoit deux casemates dans l'une desquelles estoit la chaisne qu'on avoit de coutume, en cas de troubles, de tendre au travers de la rivière, ce boulevard estant la seule forteresse de la ville, et le premier lieu où l'on mettoit les gardes et sentinelles qui pouvoient descouvrir ce qui se passoit au dehors de la ville, au-dessus et à l'avallement de la rivière. Et puis, ce qui faisoit le plus d'estonnement, c'estoit que la muraille estoit de dix pieds de fondement et d'épaisseur, ce qui

sembloit une forteresse et vraie menace contre les habitans. »

« Je ne puis estre bien content, respondit le roy, de l'ombrage que mes subjects ont pris de ceste entreprise, qui n'est certes pas à mauvaise intention ni volonté contre eux. Quelle inquiétude peut donner l'Arsenal dont les murailles sont de tous costés basses et ouvertes sans flancs? Depuis deux ans, j'ay faict remplir les fossés et bastions qui estoient du costé du pavillon pour en faire un grand jardin. Je n'y veux point comprendre le lieu où l'on a coutume d'asseoir les sentinelles, ny gesner le passage du casematier; mais j'entends bastir un petit pavillon de plaisir pour me venir rafraischir au sortir de la rivière quand je m'y baigneray, et puis il y aura là un petit bateau pour retourner au Louvre par eau. Eh! monsieur le prevost, dictes-leur que tel est mon plaisir! J'ay assez faict pour mes subjects, assez consumé de pertes, labeurs et travaux pour qu'on me laisse maintenant jouir des aises et esbats du repos public, et je regarderay comme ennemys ceux qui voudront si mal interpréter mes actions qui tendent qu'au bien public, et j'entends, M. le prevost, que fassiez cognoistre ceste mienne intention aux habitans de ma bonne ville. Allez, Dieu vous conduise*. »

* Biblioth. du roi, mss. Colbert, vol. CCLII, pag. 495.

Cette volonté brusque, les bourgeois n'étaient pas habitués à l'entendre, eux qui naguère se gouvernaient de leur propre chef et par leurs magistrats élus. Qu'étaient devenus ces temps où le prevôt tendait les chaînes, fermait les portes à volonté! Maintenant il fallait baisser la tête et obéir à un seul ordre du roi; il n'y avait plus de remontrances possibles, même pour les attentats contre la liberté de la ville! Il fallait dire adieu à cette antique franchise de Paris, si bien manifestée au jour des barricades de 1588!

Henri IV avait comprimé la liberté des pamphlets et de la prédication. Cependant une multitude de brochures clandestines, de sonnets ou pasquils attaquèrent et sa personne et son gouvernement de soucis et de sueurs. On n'épargnait ni la mémoire de sa mère, la religieuse Jeanne d'Albret, que l'avocat d'Orléans appelait *putain* et *louve* *, ni Marguerite de Valois, son ancienne femme, qu'un pasquil qualifie plus odieusement encore, ni Henry lui-même, qui était traîné dans la boue par les vieux ligueurs aussi bien que par les huguenots; et lui, gasconnant toujours, disait qu'il y avait trois choses auxquelles on n'avait jamais voulu croire, savoir : « Que la royne Élisabeth estoit morte pucelle, que l'ar-

* *Journal de Henri IV*, ann. 1604.

chiduc estoit un grand capitaine, et le roy de France un bon catholique. »

Un pamphlet sous le titre *des Comédiens de la Cour*, passe en revue cette tourbe de complaisans qui favorisaient les dissolutions royales : « Le marquis de Sigongne sçavoit faire aux amans un doux maquerellage; voulez-vous un courtisan imbécille ? prenez Montbazon; voulez-vous un pédant? choisissez Maintenon; une beauté qui aime les escarcelles bien garnies? vous avez Mme de Cimiers. Sa sœur, excellente maquerelle, sert et guide les amours; et sy on estoit bien empesché de trouver une troisième dame pour compléter la bande, prenez le comte de Lude, il ne sera point mauvais pour vous servir de femme *. »

* Qui sait faire aux amans un doux maquerellage,
Et qui a de nature un aspect de faquin,
Ce cocu de Sigongne est fort bon personnage.
Rosny, tu ne dis pas qu'il te faut un janon
Qui ne sache rien faire et qui soit imbécille.
O le voici! ce sot de Montbazon;
Il faut un gratian qui fasse le pédan,
Le seigneur Maintenon fait fort le suffisant :
Donnons-luy cette charge, il en a bien la mine.
Je sais une beauté qui saura bien lier
Le cœur de deux amans qui ont bonne escarelle.
Vous la connoissez bien, madame de Cimiers;
Sa sœur a le visage, et tous les meilleurs tours
Pour estre maquerelle . . . . . .

Sully subissait aussy ces sanglantes épigrammes : « On faisoit bien mourir Biron, homme de courage, mais on sauvoit Rosny ; l'orage tomberoit plus tard sur ce larron qui serviroit de prélat à Montfaucon ; au tombeau de Biron viendroient des gens honorables, tandis que des corbeaux planeroient sur celuy de Sully ; sa charogne seroit mangée pour rappeler son insolence aux siècles à venir *. »

J'estois bien empeschè de retrouver ici,
Pour achever la bande, une troisième dame ;
Mais le comte de Lude en amoureux souci
Ne sera point mauvais pour leur servir de femme.

Brochure, Paris 1603. J'ai ce pamphlet dans ma collection.

Si pour avoir trop de courage
On a bien faict mourir Biron,
Rosny crois que le mesme orage
Peut bien tomber sur un larron ;
Car desjà le peuple en babille,
Et vous appelle, ce dit-on,
Luy, cardinal de la Bastille,
Et toi, prélat de Montfaucon.

Mais que troupes bien dissemblables
Iront visiter vos tombeaux !
Car il est des gens honorables,
Et tu n'auras que des corbeaux,
Desquels ta charogne mangée
Sera marque aux âges suivans
De ton insolence enragée
Sur les morts et sur les vivans.

Pamphlet, Paris 1602.

Ce n'était point une époque de clémence et de douceur que celle où l'on voyait chaque jour à la Grève des supplices, application horrible d'un code barbare. Le parlement frappait des arrêts de mort pour les moindres crimes, et l'on sait, dans ces temps, l'impitoyable cruauté des parlementaires, leurs tortures atroces, leurs tenailles de fer, ce plomb fondu jeté sur les mamelles arrachées. Je n'ai trouvé d'autres actes d'oubli, émané de Henri IV, que la grâce du comte d'Antragues; là se mêlait une question de chair et de sens, un souvenir de libertinage pour la malheureuse Henriette qui avait donné trois enfans au roi. Le peuple aimait ces spectacles de bourreaux, qui entraient dans ses mœurs et dans ses divertissemens; on le servait à souhait par les potences de Montfaucon et de la Grève. Toutefois qu'on cesse de qualifier de clémence, un système de politique vaste, habile, mais qui eut son principe dans la tête et non dans le cœur.

En s'éloignant de ses compagnons de batailles, Henri IV était obligé de chercher des appuis dans le parti catholique-ligueur: pouvait-il échapper à la nécessité pour toute couronne, de s'appuyer sur une force d'opinion ou de parti? Les réactions premières que les vainqueurs avaient exercées, les exils, les persécutions contre les ligueurs avaient leur terme; tous pouvaient rentrer à Paris ou dans les villes de leur origine, pourvu qu'ils

déclarassent leur obéissance à l'autorité royale. Le roi se montrait dévoué aux institutions du catholicisme; il assistait aux longues processions, entendait la messe chaque jour, communiait dévotement, et s'efforçait en public à dépouiller le vieil homme calviniste.

Dans la nouvelle situation où il s'était placé, Henri IV devait multiplier les concessions : il avait naguère expulsé les Jésuites, frappé les frères Jacobins, ces deux ardentes expressions du catholicisme; l'exil devait-il se perpétuer? de tout côté de pieuses requêtes arrivaient. Aux chaires de Paris on se demandait si les saintes congrégations prolongeraient leur veuvage avec la bonne ville. Le pape pressait, écrivait pour obtenir ce témoignage d'une grande et parfaite réconciliation. Le père Cotton, homme d'intelligence et d'activité, confesseur de Henri IV, puissance nouvelle et si influente, ajoutait ses prières et ses ordres de pénitence : enfin, dans le mois de septembre 1603, un édit porta : « Desirant satisfaire à la prière qui nous en a esté faicte par nostre sainct-père le pape pour le restablissement des Jésuites en cestuy nostre royaume, nous accordons à toute la Société et Compagnie des Jésuites qu'ils puissent et leur soict loisible de demeurer et résider ès lieux où ils se trouvent establis, à sçavoir : ès villes de Toulouse, Auch, Agen, Rhodez, Bordeaux, Périgueux, Limoges,

Tournon-le-Puy, Aubenas et Beziers ; et outre lesdicts lieux, nous leur avons, en faveur de Sa Saincteté, pour la singulière affection que nous luy portons, encore accordé et permis de se remettre et establir en nos villes de Lyon et Dijon, et particulièrement de se loger en nostre maison de La Flèche en Anjou, pour y continuer et establir leur résidence, toutefois à la charge qu'ils ne pourront establir collesges ou résidence en autres villes et endroicts de nostre royaume, sans nostre expresse permission; tous ceux de la Société devront estre naturels françois, et s'il y a aucun estranger, seront tenus se retirer en leurs pays dans trois mois; tous ceux de ladicte Société feront serment par-devant nos officiers de rien faire ny entreprendre contre nostre service, la paix publique et repos de nostre royaume; ils seront tous subjects aux loix dudict royaume et justiciables de nos officiers. Ne pourront aussy entreprendre ny faire aucune chose tant au spirituel que au temporel, au préjudice des esvesques, chapistres, curés et universités de nostre royaume; ne pourront pareillement prescher, administrer les saincts sacremens, ny mesme celuy de la confession à autres personnes qu'à ceux qui seront de leur Société, sy ce n'est par la permission des esvesques diocésains et des parlemens auxquels ils sont establis par iceluy esdict *. » En 1606, une nou-

* Registre du parlement, vol. XX, fol. 116. — « Re-

velle déclaration autorisa les Jésuites à résider à Paris et à exercer leur fonctions dans leur maison professe de Saint-Louis et dans leur collége appelé de Clermont *. Les Jacobins rentrèrent également dans la jouissance de tous leurs biens ecclésiastiques, dont ils avaient été privés provisoirement. La plupart des chefs de la ligue se réunirent dès lors franchement à Henri IV; ils prêtèrent leur appui en toutes les provinces dont ils avaient le gouvernement. Comme ils recevaient des gages, ils les rendaient en obéissance et en services.

Par contraire, le parti huguenot s'arma de nouveau, à l'aspect de ce roi sorti de ses rangs, et qui n'avait presse que de satisfaire les exigences

montrances faictes au roy Henry-le-Grand par MM. de la cour du parlement de Paris, pour le dissuader de l'esdict par lequel les Jésuites ont esté depuis rappelés en France. » — Biblioth. du roi, liasse (pour former un recueil de pièces in-12, de la biblioth. de Cangé), cotée L $1558_{/9}$, pièce 35. — Ces remontrances rappellent à Henri IV les attentats sur sa personne, de Barrière et de Châtel; elles lui représentent que Barrière avait été instruit par le père Varade, qui ne l'avait absous et communié que sous le serment de l'assassiner, et qu'en même temps que le procès de Chastel s'instruisait, le père Guignard avait fait des livres qui soutenaient que le parricide du feu roi Henri III avait été justement commis, et qui confirmaient la proposition condamnée au concile de Constance.

* Registre du parlement, vol. XX, fol. 364.

de ses vieux ennemis les catholiques. Le calvinisme avait bien pour lui l'édit de Nantes ; mais ce qui contente le moins un parti, ce sont les concessions abstraites et générales ; ce qu'il veut, ce sont les positions politiques et lucratives, le pouvoir, en un mot ; et les huguenots ne l'avaient pas avec le roi qu'ils avaient choisi. Ces mécontentemens se personnifiaient dans le duc de Bouillon et le prince de Condé, grandes races qui depuis le seizième siècle avaient adopté la cause calviniste. Il n'est pas douteux que dès la conjuration de Biron, le parti réformé n'eût offert des forces à la noblesse mécontente pour partager ses périls aux champs de guerre. Bouillon était, ainsi que le chef de la famille des Gontaut, le compagnon d'armes de Henri IV ; il murmurait comme Biron, et se prononçait haut contre le roi. Henri engagea directement avec le duc de Bouillon une correspondance intime ; son but était de le sauver peut-être, mais toujours de le compromettre avec son parti par des aveux, ce qu'il avait désiré pour Biron. Le duc de Bouillon avait devant ses yeux un triste et sanglant procès ; il savait comment Henri tenait sa parole et quel cas il fallait faire de ces lettres amicales, par lesquelles il avait alléché le malheureux Biron. Le duc de Bouillon refusa donc de se rendre à l'*invitation de son bon maître et ami*. Dans sa réponse on remarque une résolution fermement prise de ne point aller à la

cour de Henri : « Sire, je crains vostre visage irrité d'après les personnes que vous avez reçues à m'accuser, et aussi d'après la justification que vous m'en demandez. Je suis innocent, Sire, dites-vous ; et pourquoy donc me justifier de ce dont je suis incapable ? Telles sont les raisons qui me retiennent, et non ma conscience, qui ne me pique d'aucun souvenir de faute. Et d'ailleurs je supplieray Vostre Majesté me renvoyer mes accusateurs et accusations ; de loin comme de près je seray recognu innocent ou coupable, suivant la passion des juges. Le temps que j'eus mis à aller trouver Vostre Majesté n'eust faict que prolonger la grande affliction de mon âme, demeurant accusé, puisqu'il eust fallu me renvoyer aux chambres où sont les juges que nostre esdict me donne *. »

Le maréchal refusait de venir auprès du roi ; mais toutes ses actions étaient surveillées avec une attention inquiète : « Mon compère, écrivait Henri au connétable, on me donne advis que M. de Bouillon a pris, ce que je ne puis croire, le pire conseil et résolution en allant en Languedoc dans de mauvais desseins. Je vous en advertis, afin que son allée n'apporte aucune altération au bien de mes affaires; et pour ce, j'ay dépesché M. de La Force en Guyenne vers le mareschal

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8939, fol. 1 et suiv.

d'Ornano, Picheron en Languedoc vers M. de Ventadour, et Materet en Foix, pour donner advis à tous mes serviteurs de ce qui s'est passé jusqu'icy, et les advertir de se tenir sur leurs gardes et leurs commandemens (si tant est que le duc de Bouillon ose s'y présenter). Vous me ferez service très-agréable d'escrire en mesme temps au sieur de Ventadour et aux villes de vostre gouvernement, dans le mesme but. J'achesve aujourd'huy une diète que j'ay faicte, pour ce que je me trouvois tout mal, et j'en sens desjà du soulagement; de sorte que mes ressentimens contre les médecins qui tousjours me font recommencer ces diètes et médecines, cessent quand je me trouve bien mieux, Dieu aidant *. »

Le duc de Bouillon n'était pas seulement le chef d'un parti à l'intérieur; son crédit en France reposait spécialement sur le calvinisme, dont il était le plus ferme soutien, et cette religion était alors le lien d'un système européen. Aussi, dès que Bouillon fut poursuivi, les réclamations arrivèrent de toutes parts; Élisabeth n'était point morte encore lors de la première accusation du roi contre le maréchal : elle écrivait à son ambassadeur pour prendre en main cette cause de la réforme, dont la reine était protectrice.

* Biblioth. du roi, mss. de Béthune, vol. cot. 9088, pag. 3.

Les princes d'Allemagne envoyèrent de leur côté une ambassade solennelle à Henri IV en faveur du duc de Bouillon. « Le roy respondict par sa parole accoutumée sur ce subject, remettant le mareschal à avoir recours à sa grâce, s'il croit l'avoir offensé, ou à se justifier, s'il se croit innocent. Quelques jours après, les ambassadeurs s'estant représentés à Sa Majesté, luy remontrèrent le grand mescontentement qu'il donnoit à leurs maistres par sa response, par laquelle il se faisoit cognoistre inflexible à leurs supplications ; ils luy avoient tousjours porté assistance lorsqu'il en avoit eu besoin ; les tesmoignages qu'ils luy avoient rendus de leur affection leur avoient faict espérer qu'il leur accorderoit les supplications qu'ils faisoient pour M. de Bouillon ; que puisque il ne paroissoit aucun crime contre ledict M. de Bouillon, duquel les actions et la vie estoient assez cognues de leurs maistres, il estoit indubitable qu'en toute l'Allemagne ils seroient confirmés en l'opinion qu'ils avoient desjà conçue que M. de Bouillon estoit persécuté pour la religion dont il faict profession, et non pour autres fautes. » Henri IV répliqua fort en colère ; « Je vous l'ay desjà dict, ce n'est pas la religion que je hais en luy, c'est la trahison. D'ailleurs le duc de Bouillon est mon subject, et je ne dois compte de mes actions qu'à Dieu seul. » Les ambassadeurs ajou-

tèrent que ce qu'ils demandaient pour M. de Bouillon étoit une grâce, que leurs maîtres portaient grande affection à Sa Majesté. « S'ils me portoient de l'affection, respliqua brusquement Henri IV, ils devroient croire et ajouter foy à ce que je leur ay dict, sinon je le prendray en mauvaise part et m'en tiendray offensé; je sçais, messieurs, que ces conseils vous sont suggérés par des séditieux et mutins *. »

Cette procédure prenait l'aspect d'une haute affaire diplomatique. L'électeur palatin écrivait également au roi en faveur du duc de Bouillon **; et les cantons de Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse députèrent aussi auprès d'Henri IV pour tenter sa réconciliation avec son vassal; Henri répondait à ces ambassadeurs : « Le duc de Bouillon, mesme depuis sa presvention, m'a donné, par ses desportemens dedans et dehors le royaume, le subject de douter et me mesfier davantage de sa fidélité; quoy estant, je ne puis exaucer la prière de vos villes comme j'aurois ardemment désiré de le faire pour toute bonne considération. Toutefois, messieurs, lorsque ledict duc recherchera comme il doict les effets de la justice ou de ma clémence, il en sera consolé et secouru comme

* Mss. de Colbert, vol. XXXII, reg. en parchem.

** Mss. de Béthune, vol. cot. 8959, fol. 22, 4 mars 1603.

ont esté tous ceux qui se sont adressés à l'une et à l'autre *. »

Un arret du conseil d'État ordonna la comparution personnelle et immédiate du duc de Bouillon : « Messire Henry de Latour, mareschal de France et premier gentilhomme de nostre chambre, s'estant trouvé nommé et compris en aucuns poincts des despositions faictes sur le procès du feu duc de Biron, nous, pour la singulière affection que nous luy portons, luy avons faict savoir, par le moyen de ses amis particuliers, qu'il luy importoit de se rendre en diligence près de nous pour nous esclaircir sur le faict des despositions et faire cesser le bruit qui couroit à son préjudice. Il auroit respondu d'abord que telle avoit tousjours esté son intention, toutefois il en seroit advenu tout autrement, et nous auroit mesme escrit qu'il se rendroit à Castres seulement pour y estre jugé par la chambre mi-parti establie là, et qu'il prétendoit l'estre d'après les articles de nostre esdict de Nantes, accordé à ceux de la religion prestendue réformée. — Sur quoy en premier lieu il a commis une désobéissance manifeste au commandement qu'il avoit reçu de nous, et puis le prétexte dont il s'est voulu couvrir est sans aucun fondement, parce que n'estant point ques-

* Mss. de Colbert, vol. XXXII, reg. en parchem., 26 avril 1603.

tion de le mettre en justice, il eust esté temps, et non plus tost, de rejeter ceux qu'on luy vouloit donner. Nous, continuait Henri IV, de l'advis de nostre conseil, avons ordonné que itératif commandement seroit faict au duc de Bouillon par le premier huissier ou sergent sur ce requis, à comparoistre en personne au temps qui luy sera limité. Et en attendant, comme l'accusation qui le concerne luy est toute particulière, sans qu'aucun autre y soict intéressé, ny mesme qu'il soict question en général ny en particulier de ceux de la religion prestendue réformée, nous avons en outre desclaré, de l'advis de nostre conseil, et desclarons que le duc de Bouillon ne pourra aucunement user de l'auctorité et charges qu'il a de nous, ny rien ordonner jusqu'à ce qu'il ait satisfait à sa comparution personnelle, et deffendons très-expressément à tous capitaines et gens de guerre, gouverneurs, prevost de nos marchands, conseils, manans et habitans de nos villes, de luy obéir ny recognoistre ses mandemens et ordonnances. Mesme desfense est faicte au parlement de Toulouse, à la chambre de l'esdict à Castres, et à toutes nos autres villes et consuls *. »

Henri IV cherchait à réduire aux proportions d'une question toute personnelle une affaire des plus graves, que les Églises réformées à l'exté-

* Biblioth. du roi, mss. de Béthune, n° 8939, fol. 2, vers.

rieur et à l'intérieur prenaient pour un attentat à leurs priviléges. Le parti politique s'était vu frappé dans le duc de Biron ; l'opinion réformée aurait été atteinte dans le maréchal de Bouillon ; elle était trop forte pour le souffrir. Le maréchal écrivait aux Églises réformées * : « Dieu nous faict beaucoup d'honneur de nous commettre la charge et soin de sa maison. Vous estes de ce nombre, estant agens et despu tés du colloque de basse Guyenne, eslus du commun consentement de toutes les Esglises y contenues ; je sçais la grande affection et fidélité qu'avez à l'avancement de la gloire de Dieu et du bien de ses Esglises, comme aussi à la desfense de la vérité et à la conservation du sainct ministère. La nature, et nostre propre intérest nous y obligent. » Continuant dans un langage mystique, Bouillon ajoutait : « Nous voyons tous les jours que Satan et ses instrumens ne dorment pas pour ensevelir la vérité, bannir le service de la chrestienté, renverser le sainct mystère, perdre nos Esglises et précipiter en ruine nostre propre salut. Beaucoup de gens de bien le voyent et le sentent avec gémissemens, mais peu se portent tout entiers pour s'opposer prudemment et courageusement par les voyes légitimes aux pernicieux desseins de Satan, de l'antechrist et du clergé romain. Voilà pourquoy il

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8081, fol. 50.

faut à bon escient prendre à cœur ceste affaire et la pousser vivement par toutes voyes dues et légitimes; et comme tous y sont intéressés, que tous aussi recognoissent le danger, qu'ils courent au remesde en les faisant entendre au roy, appuyés sur la liberté portée par ses esdicts, et que tous les ministres et Esglises tout entières, sans aucune exception ny distinction, prennent la deffense de ceste cause tant juste et importante. J'en escris en divers endroits en ce royaume, à ceux qui peuvent et doivent y apporter leurs efforts et leurs prières. Et m'assurant que vous vous y porterez tout entiers, je prieray Dieu, Messieurs, bénir vos labeurs, vous donner bon conseil et courage, et vous prieray de croire à mon amitié et fidélité. »

C'était un véritable appel aux armes adressé par le duc de Bouillon aux calvinistes de France, la vieille guerre civile entre les deux croyances allait se réveiller comme aux tristes jours de Charles IX et de Henri III. Le roi se prononça contre ce mouvement. La conquête militaire fut facile; le duc s'enfuit à l'étranger. Il s'agissait moins d'une question personnelle que du calvinisme menacé; Henri pouvait-il heurter encore une fois la croyance religieuse défendue par la gentilhommerie de France, comme une loi de féodalité? Le roi semble tout préoccupé de cette pacification. « Mon compère, écrit-il au con-

nétable de Montmorency, vous saurez comme M. de Bouillon a commencé aujourd'huy à faire semblant de vouloir traicter et me contenter, et que MM. de Villeroy et d'Inteville ont parlé à luy plus de trois heures; mais je ne croiray jamais qu'il le fasse que je ne le voye par effet, de quoy je vous advertiray aussitost. Bonsoir, mon compère *.

Enfin, après des pourparlers nombreux, le roi accorda des lettres d'abolition au duc de Bouillon, acte de politique envers le calvinisme tout entier, qu'il fallait satisfaire dans ses exigences armées: « Savoir faisons que, de nostre grâce spéciale, pleine puissance et auctorité royale, nous avons esteint, supprimé et aboli, esteignons, supprimons et abolissons par ces présentes, signées de nostre main, toutes les choses généralement quelconques faictes, sçues ou dictes par nostre très-cher et amé cousin Henry de La Tour, duc de Bouillon, vicomte de Turenne, mareschal de France et premier gentilhomme de nostre chambre, contre nostre service, et desquelles il a esté accusé ou le pourroit estre pour les choses passées jusqu'à présent, en quel temps et lieux qu'elles puissent avoir esté faictes ou dictes, dont nous avons relevé nostredict cousin, sans que aucune recherche en puisse estre faicte à l'encontre de luy, ny pour

* Mss. de Béthune, vol. cot. 9090, fol. 1.

l'advenir, imposant sur le tout silence perpétuel à nos procureurs-généraux présens et advenir; et d'abondant confirmons à nostredict cousin les mesmes Estats, titres, dignités et qualités qu'il a tenus et tient encore dans nostredict royaume, sans aucune altération ny diminution pour raison desdictes choses passées *. »

Ainsi se terminait la prise d'armes des calvinistes. Si le duc de Bouillon avait été saisi et jugé, les huguenots auraient vu dans cet acte de violence une attaque directe contre leurs priviléges et les clauses surtout de l'édit de Nantes. Biron était chef d'un parti; mais ce parti se trouvait dispersé et n'avait pas de loi commune sous l'empire de laquelle il se sèrait levé; et voilà pourquoi le roi put l'atteindre sans danger actuel et imminent; mais les calvinistes avaient des places de sûreté, une organisation militaire, une armée prête à se mouvoir, des alliances positives à Genève, en Allemagne, en Suède, en Danemarck, en Angleterre, en Hollande : frapper le chef que les Églises réformées avaient élu, c'était donc s'exposer à une brusque rupture : Henri IV ne l'osa point.

* Mss. de Béthune, vol. cot. 9097, fol. 137; et Colbert, vol XII.

CHAPITRE CXIX.

PRÉPARATIFS DE GUERRE. — IDÉES DE HENRI IV SUR UN REMANIEMENT DE L'EUROPE.

Accroissement des griefs. — Besoin de guerre. — Projet européen de Henri IV. — Fuite du prince de Condé. — Menées de l'Espagne. — Pamphlets pour la guerre. — Dépêches des ambassadeurs espagnols. — Plan de campagne.

1608—1610.

La situation si compliquée de la couronne affligeait profondément Henri IV ; il était obligé de

frapper ses vieux compagnons de batailles, de combattre le parti qui l'avait élevé au trône. Et les concessions qu'il faisait aux catholiques satisfaisaient-elles au moins leurs impérieuses exigences? Il n'en était rien. Quand on n'est pas né dans une opinion, quand on a passé une partie de sa vie dans un camp opposé, il est difficile d'inspirer confiance à la nouvelle opinion qu'on adopte; qu'importe les concessions? elle les reçoit comme une dette qu'on acquitte; elle ne donne en retour aucune reconnaissance. Les catholiques voyaient ce qui leur manquait encore, et non ce qu'ils avaient reçu. On parlait en chaire contre le roi, qui pactisait avec les huguenots; les haines contre le prêche existaient comme aux beaux jours de la ligue; et ce même prêche ne se montrait-il pas partout, hormis dans quelques localités, telles que Paris et sa banlieue? Cette tolérance était un sujet de plaintes vives et cruelles; le roi paraissait profondément affecté; placé au milieu de deux opinions, en butte à des attaques persévérantes, il était dévoré d'une tristesse silencieuse qui éclatait par de douloureux soupirs échappés de sa poitrine contre l'ingratitude. A chaque instant des tentatives étaient faites contre sa personne; le poignard le menaçait au sein même de son palais, dans les rues de Paris. Aux dernières années de sa vie, les registres du parlement cons-

tatent huit attentats contre sa personne royale *.

A cette situation politique déjà si triste, venaient se joindre des chagrins domestiques, des querelles avec la reine Marie de Médicis sur sa conduite

* Discours sur l'attentat à la personne du roi, par Nicole Mignon, dédié à Sa Majesté par le sieur Dusouhait. A Paris, chez Antoine Dubreuil et Gilles Robineau. — Biblioth. du roi, rec. de pièces in-12 de la bibliothèque de Cangé, vol. cot. L 1558/12, pièce 3. — La conspiration de Nicole Mignon fut découverte par le comte de Soissons. Il avait entrepris d'empoisonner Henri IV, ou de le faire mourir par sortilége, en jetant sur son lit une eau qui le mettrait dans une langueur dont il périrait à la fin. *Voyez* inf. ad. anu. 1614, une pièce intitulée l'*Assassinat d'un roy*, ou *Maximes du vieux de la Montagne*, tom. IV, pag. 27. — La trahison de Nicolas Loste, pour laquelle il fut tiré à quatre chevaux après sa mort. Biblioth. du roi. Liasse pour former un recueil de pièces. In-8° cot. L 1501, p. 1. Loste était un commis de M. de Villeroy, corrompu par l'Espagne ; il prit la fuite et se noya. Le parlement fit le procès au cadavre. — Vers 1605, conspiration de Meyrargue, gentilhomme provençal, qui est dénoncé par un galérien son confident. Ce seigneur avait le commandement de deux galères pour tenir le port de Marseille en sûreté au nom de Henri IV. Séduit par l'or de l'Espagne, il devait livrer cette ville à Philippe III. Appelé à la cour sous un prétexte spécieux, il est arrêté, convaincu et exécuté en place de Grève. Selon la coutume, son corps est mis en quatre quartiers et exposé publiquement aux quatre principales portes de Paris. Sa tête, portée à Marseille, fut mise sur une lance au-dessus de la principale porte de cette ville.

dissolue en pleine cour, et jusque dans le lit nuptial. Le peuple de Paris n'avait aucun attachement pour Henri; vainement le roi embellissait ses palais, bâtissait ponts neufs et fontaines jaillissantes, le besoin qu'il avait de comprimer la liberté municipale favorisait les inquiétudes populaires qui éclataient par des pasquils et par de nouveaux attentats. Dans ces circonstances difficiles, Henri songea aux moyens de fixer l'attention par la guerre, et de conduire aux batailles lointaines sa bonne chevalerie. A toutes les époques de fermentation politique, une guerre domine les esprits, préoccupe les mécontentemens. Il y avait long-temps déjà que la gentilhommerie vivait en repos dans ses châteaux ruinés : quelle ressource lui restait-il après le désordre bruyant des dissensions civiles? Est-ce qu'il fallait pendre au vieux râtelier du manoir la lance, l'épée des combats, l'arquebuse et la pertuisane? La prédication des croisades contre les musulmans ouvrait sans doute la lice aventureuse; mais les conquêtes de fiefs, les aquisitions matérielles de territoire, susceptibles de réparer les misères des castels, n'étaient point les profits d'une expédition contre les infidèles.

On voit poindre et se développer cette opinion belliqueuse, cet entraînement vers la conquête dans les pamphlets qui furent publiés sous les titres divers de : *le Polemandis*, ou Discours

d'Estat sur la nécessité de faire la guerre à l'Espagne, car le temps estoit venu de la chastier ; *le Soldat François*, où Pierre de l'Hostel-Dieu de Roquebrune, Béarnais, invitait Henri, son roi, à reconquérir la Navarre espagnole ; puis, *la Response du Soldat françois ; le Cavalier ; la Victoire du Soudard*, et mille autres pièces fanfaronnes. Les parlementaires répondaient tant qu'ils pouvaient aux gentilshommes ; ils cherchaient à faire ressortir les bienfaits de la paix, à exalter le repos des villes et des campagnes ; ils firent des publications fréquentes et curieuses : « *le Pacifique*, ou *l'Anti-Soldat françois ; Response du Roy au soldat françois et au soldat espagnol, qu'il ne fera ny la paix ny la guerre ; la Response de maistre Guillaume au soldat françois.* » Il y eut un recueil publié par Floride de Laforest, sous le titre de *Romances d'Olivier aux pseudes soldats hellènes et de l'active milice, avec une invective ;* enfin, *Un appoinctement de maquerelle, faict par Mathurine, entre un soldat françois et maistre Guillaume* *. » Le pamphlet qui fit la plus vive impression fut celui qui, signé des initiales D. B. N. L., invitait le roi à reconquérir le royaume de Navarre, pour passer ensuite dans cet ancien royaume d'Asie « que la Grèce, conjurée par le rapt de son Hélène, osta jadis

* Paris, 1605.

au vieil Priam de Troyes, ayeul de nos François *. »

Depuis l'année 1609, on voit Henri IV dominé par de grandes idées de politique extérieure, par le désir de remanier l'Europe sur de nouvelles bases. Son projet, conception singulière et qu'il écrit de sa main, faisait reposer toute la chrétienté sur un seul et même corps, qui se fût appelé la *République chrétienne*. Pour cet effet, il avait déterminé : « de la partager en quinze dominations ou États, qui fussent, le plus qu'il se pourrait, d'égale force et puissance, et dont les limites fussent si bien spécifiées par le consentement universel de toutes les quinze, qu'aucune ne les pût outrepasser. Ces quinze dominations étaient le pontificat ou papauté, l'empire d'Allemagne, la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Hongrie, la Bohême, la Pologne, le Danemarck, la Suède, la Savoie ou royaume de Lombardie, la seigneurie de Venise, la république italique ou des petits potentats et villes d'Italie, les Belges ou Pays-Bas, et les Suisses. De ces États il y en aurait cinq successifs, France, Espagne, Grande-Bretagne, Suède, et Lombardie ; six électifs, papauté, Empire, Hongrie, Bohême, Pologne et

* J'ai ce pamphlet sous ce titre : *Le Politique françois pour resprimer la fureur des pseudo-pacifiques*. Paris, 1605, in-8°.

Danemarck; quatre républiques, deux desquelles eussent été démocratiques: les Belges et les Suisses, et deux aristocratiques ou seigneuries, celles de Venise et des petits princes ou villes d'Italie. Le pape, outre les terres qu'il possèderait, devait avoir le royaume de Naples et les hommages, tant de la république italique que de l'île de Sicile. La seigneurie de Venise aurait la Sicile en foi et hommage du saint-siége, lequel consisterait en un simple baisement de pieds, et un crucifix d'or de vingt ans en vingt ans. La république italique eût été composée des États de Florence, Gênes, Lucques, Mantoue, Parme, Modène, Monaco et autres petits princes et seigneurs, et eût aussi relevé du saint-siége, lui payant seulement pour toute redevance un crucifix d'or de la valeur de dix mille livres. Le duc de Savoie, outre les terres qu'il possédait, aurait encore eu le Milanais, le tout érigé en royaume par le pape, sous le titre de royaume de Lombardie, duquel on eût distrait le Crémonais en échange du Montferrat, qu'on y eût joint. On incorporerait avec la république helvétienne ou des Suisses, la Franche-Comté, l'Alsace, le Tyrol, le pays de Trente et leurs dépendances, et elle eût fait un hommage simple à l'empire d'Allemagne de vingt-cinq en vingt-cinq ans. On aurait établi toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas, tant les catholiques que les protestans, en une république libre

et souveraine, sauf un pareil hommage à l'Empire; et ont eût grossi cette domination des duchés de Clèves, de Juliers, de Berghes, de la Marck, de Ravenstein, et autres petites seigneuries voisines. On eût joint au royaume de Hongrie les États de Transylvanie, de Moldavie et de Valachie. L'empereur renoncerait à s'agrandir jamais, lui ni les siens, par aucune confiscation ou reversion de fiefs masculins, mais il eût disposé des fiefs vacans en faveur de personnes hors de sa parenté, par l'avis et consentement des électeurs et princes de l'Empire : on fût aussi demeuré d'accord que l'Empire désormais n'eût pu, pour quelque occasion que ce fût, être tenu consécutivement par deux princes d'une même maison, de peur qu'il ne s'y perpétuât, comme il faisait depuis longtemps en celle d'Autriche. Les royaumes de Hongrie et de Bohême eussent été pareillement électifs par les voix de sept électeurs : savoir, celle des nobles, clergé et villes de ces pays-là ; du pape, de l'empereur, du roi de France, du roi d'Espagne, du roi d'Angleterre; des rois de Suède, de Danemarck et de Pologne, qui tous trois n'eussent fait qu'une voix. Outre cela, pour régler tous les différens qui seraient nés entre les confédérés et les vider sans voie de fait, on eût établi un ordre et forme de procéder par un conseil général composé de soixante personnes, quatre de la part de chaque domination, lequel on

aurait placé dans quelque ville au milieu de l'Europe, comme Metz, Nancy, Cologne ou autres. On en eût encore fait trois autres en trois différens endroits, chacun de vingt hommes, lesquels tous trois eussent eu rapport au conseil général. De plus, par l'avis de ce conseil général, qu'on appellerait le sénat de la république chrétienne, on eût établi un ordre et un règlement entre les souverains et les sujets pour empêcher, d'un côté l'oppression et la tyrannie des princes, et de l'autre les plaintes et rébellions des sujets. On aurait encore réglé et assuré un fonds d'argent et d'hommes, auquel chaque domination eût contribué selon la cotisation faite par le conseil, pour aider les dominations voisines des infidèles contre leurs attaques ; savoir, Hongrie et Pologne contre celles du Turc, et Suède et Pologne contre les Moscovites et les Tartares. Puis, quand toutes ces quinze dominations eussent été bien établies avec leurs droits, leur gouvernement et leurs limites (ce qu'il espérait pouvoir faire en moins de trois ans), elles eussent ensemble, d'un commun accord, choisi trois capitaines généraux, deux par terre et un par mer, qui eussent attaqué tous à la fois la maison ottomane; à quoi chacune d'elles eût contribué par certaine quantité d'hommes, de vaisseaux, d'artillerie et d'argent, selon la taxe qui en était faite. La somme en gros de ce qu'elles devaient fournir montait à deux cent soixante-cinq

mille hommes d'infanterie, cinquante mille chevaux, un attirail de deux cent dix-sept pièces de canon, avec les charrois, officiers, munitions, provisions, et cent dix-sept grands vaisseaux ou galères, sans compter les vaisseaux de moyenne grandeur, les brûlots et les navires de charge. »

L'Autriche aurait souffert de ce gigantesque remaniement, car elle était dépouillée pour accommoder les autres. Mais on avait fait le projet de la porter à y consentir de gré ou de force en cette manière. « Premièrement, il faut supposer que du côté d'Italie, le pape, les Vénitiens et le duc de Savoie étaient bien informés du dessein du roi, et qu'ils l'y devaient assister de toutes leurs forces; le Savoyard surtout y était extrêmement animé, parce que le roi lui donnait sa fille aînée en mariage pour son fils Victor-Amédée; du côté d'Allemagne, quatre électeurs, Palatin, Brandebourg, Cologne et Mayence, le savaient aussi, et qu'ils le devaient favoriser; le duc de Bavière avait leur parole et celle du roi qu'on l'élèverait à l'Empire, et plusieurs des villes impériales s'étaient déjà adressées à Henri pour le supplier de les honorer de sa protection, et les maintenir dans leurs privilèges, qui avaient été abolis par la maison d'Autriche; enfin, du côté de Bohême et de Hongrie, le roi avait des intelligences avec les seigneurs et la noblesse; les peuples y étaient désespérés de la pesanteur du joug; tous étaient prêts à le secouer

et à se donner au premier qui leur tendrait les bras *. »

Ce projet immense avait été inspiré par le pape, et s'accordait avec les besoins généraux et actuels de l'Europe menacée par les Turcs et les Moscovites. Un plan de cette nature nécessitait l'exécution armée, et Henri IV multipliait ses levées d'hommes, préparait l'argent dans son trésor, lorsqu'un événement en précipita la manifestation. Le prince de Condé quitta subitement la cour et se retira dans les Pays-Bas; quelques-uns disent que Henri IV avait insulté la princesse par cet amour adultère qui ne respectait rien, ni la fidélité de race, ni les liens de familles, ni les intérêts politiques; d'autres monumens attribuent à une cause générale, à un retour vers l'indépendance féodale cette levée de boucliers. Dès que le prince de Condé eut quitté la France, tous les agens espagnols reçurent l'ordre de se le rattacher pour seconder les intérêts de Philippe III. Il y avait long-temps que ces ambassadeurs agissaient d'une manière hostile au système de Henri IV; ils s'étaient mis en rapport, non-seulement avec le comte d'Antragues et sa fille Henriette, maîtresse délaissée par le roi, mais le marquis de Meyrargue, gentilhomme provençal,

* Collection Fontanieu, ann. 1608. Ce projet a été analysé par Péréfixe.

au su et vu de tous, avait traité avec les ambassadeur pour livrer Marseille à Philippe, moyennant une somme d'argent *.

L'Espagne avait des espions même dans le conseil du roi. Le gouvernement de San-Lorenzo n'avait pas cessé un moment de surveiller les actes, les faiblesses de Henri IV, de pénétrer dans les secrets de ses desseins, de profiter de tous les mécontentemens, et Philippe III écrivait à son ambassadeur : « M. de Saint-Fèle est un gentilhomme françois attaché ** au service et dans la confidence intime de M. de Fresne, secrétaire d'Estat du roy de France. Il a vu en Catalogne le duc de Monteléon, et luy a offert de luy faire sçavoir tout ce qui pourroit intéresser nos affaires. Ceci luy est d'autant plus facile et d'autant plus important pour nous, que M. de Fresne luy confie toutes ses despesches et les deschiffre devant luy ***. Faictes-luy donc sçavoir que s'il remplit ses promesses, je luy enverray une rescompense proportionnée au mérite de son service ****. Ce

* Collection Fontanieu, ann. 1605.

** Archiv. de Simancas, cot. A 59 43. A Diégo de Irarraga (20 janvier 1608). Lettre chiffrée.

*** *Delo que huviere mucho consideracion por que el d'ho M. de Fresne confia del sus papeles y descifra en su compania.*

**** *Yo mandaro gratificacion de selo conforme lo mereciere.*

gentilhomme est natif d'Avignon, et est cognu d'un certain Mathias Morillo, Catalan, qui part aujourd'hui pour la France. C'est par ce dernier que vous ferez sçavoir au duc de Monteléon tout ce que vous apprendrez. Je recommande donc ceste affaire à vostre sagacité et à vostre zèle.

» Vous m'assurez dans vos lettres du 12 du mois passé tout le fruict que l'on peut tirer des offres et des confidences que vous a faictes M. Sautelet, officier employé auprès de M. de Fresne. Comme vous le dictes, il faut agir prudemment avant de se fier à luy; mais une fois certain de sa discrétion, vous le sçavez, ne négligez rien, et assurez-le de ma munificence qui sera proportionnée au service qu'il aura rendu *.

» J'ai pris cognoissance du papier que vous a remis le capitaine Rustici, lequel proposoit de surprendre Marseille **, et desveloppoit les moyens d'exécution. On peut craindre que tout cela n'ayt esté machiné que pour voir comment nous accepterions ses offres ***. Il seroit donc très-prudent de luy dire que je ne procède jamais que loyale-

* *Asegurando le de nuestra munificencia conforme al servo que hiziere.* — Archives de Simancas, cot. A 59 59. Lettre chiffrée.

** *Sobre surprender a Marsella.*

*** *Se puede mucho temer que no sea hecha dizo para provar como se reciber su propuesta.*

ment avec mes amis *, et qu'estant celuy du roy très-chrestien et en paix avec luy, il seroit fort mal de traicter d'une affaire qui devroit l'offenser ** ; adjoutez que si jamais le roy de France me donnoit occasion de me plaindre, et que le capitaine Rustici demeurast ferme en sa proposition, on sçauroit prendre en considération le service qu'il auroit rendu et le rescompenser en conséquence ***.

* *Que yo procedo muy sinceramente con mis amigos.* — Archives de Simancas, cot. A 59 50. A Don Diégo de Irarraga de Lerme (7 juin 1608).

** *Siendo lo de este rey, y teniendo pas con el, esto es muy loxos de trotar de cosa que se offenda.*

*** *Y que si algun dia esse rey diere occasion, y el capn Rustici estuviere fermio en el proposito, que agora mucha entonces se terna consideracion de servee que hiziere para premiar le.* Cette lettre est curieuse par le ton de bonne foi affecté que sait prendre Philippe III. La vérité est qu'il craignait beaucoup Henri IV. J'en ai trouvé plusieurs preuves : lorsque Don Baptista de Cuniga fut remplacé à Paris par le nouvel ambassadeur Don de Irarraga, de peur que le roi de France n'en conçût quelque soupçon on n'éprouvât quelque mauvaise humeur, Philippe enjoignit à Cuniga de publier partout qu'il ne revenait qu'à la sollicitation de sa sœur, et pour des intérêts de famille très-pressés.

Une autre fois, une corsaire anglais désolait et pillait les côtes de la Galice et du Portugal : les pirates ayant été pris, on trouva deux Français parmi l'équipage. Tous furent condamnés, exceptés les deux Français que l'on

Quand il s'agit du prince de Condé, Philippe III s'exprime avec plus de netteté : « Je lis dans vos dernières despesches le soin et les grands mouvemens que se donne le roy de France * pour faire revenir de Flandre le prince de Condé et sa femme. Je vous feslicite de la prudence que vous avez desployée en ceste occasion. Sans doute le roy très-chrestien ne peut s'offenser que je prenne sous ma protection un prince dont je veux conserver l'honneur ** ; j'ay escrit à mon neveu l'archiduc pour qu'il ne consente jamais à ce qu'il soit faict la moindre violence au prince de Condé *** ; mais faictes bien sçavoir au roy de France que je n'agis ainsy que dans son intérest, que pour un prince de sa famille **** , et que je ne prestends m'entremettre entre eux que pour le bien et la tranquillité des deux parties. Si le roy très-chrestien ne se rend point à ces paroles, il me paroistra manquer à l'amitié et fraternité qui nous unit *****.

relâcha, est-il dit, en considération de leur roi (*on consideracion de su rey*).

* *El cuydado y la diligencia que haza este rey.* Archives de Simancas, cot. A 59. A Don Inigo de Cardenas, 21 février 1610. (Lettre chiffrée.)

** *Sino por guardar su honor.*

*** *Y assi escrivo a mi tio lo haga y no consienta que se le haga violencia en nada.*

**** *Por saber que el principe es de su sangre.*

***** *Faltara a la amistad y hermandad que con el tengo.*

Vous m'advertirez aussitost de la response de Sa Majesté, et vous n'oublierez pas de luy faire observer que le prince de Condé a declaré qu'il ne rentreroit jamais en France du vivant du roy, par le peu de sécurité que luy inspiroient ses promesses *. J'escris en mesme temps au comte de Hanovre qui réside dans le marquisat de Gueldre, de s'acheminer avec un grand secret vers le prince de Condé. — Vous luy escrirez et le tiendrez au courant de ce qu'on dict et prépare à Paris à son subject. En général, vous aurez toujours l'air de montrer beaucoup de desférence aux volontés du roy de France, et vous ferez tout le contraire par les moyens et les ressources que j'attends de vostre prudence **. »

Puis, Philippe III écrit encore à l'occasion des trames d'Henriette d'Antragues contre Henri IV, son séducteur : « Le moment ne me paroist pas favorable pour donner à la marquise de Verneuil autre chose que de belles paroles ***. Il ne con-

* *Que esta resolucion de no bolver a Francia en vida de este rey por la poca seguridad que tiene de sus promesos.*

** *Mostrareys descar mucho sus volontades, y de secreto procurareys lo contrario por los medios y traças que me prometo de va prudencia.*

*** *La sason de agora no es a proposito por haser con la marques a de Bernull mas de lo que dor lar buenas palabras.*

vient pas non plus de rien avancer, de rien offrir encore au comte d'Auvergne *, ny d'un autre costé de l'empescher de s'eschapper de sa prison s'il peut y parvenir. Quant aux Maures qui sortent d'Espagne, sçachez me dire s'ils s'establissent en France ou s'ils ne font qu'y passer : cecy est très-grave **. Enfin, en considération de vos bons services, je vous envoye une gratification de dix mille ducats ***; je sçais le bon usage que vous en ferez ****. »

Il y a loin de cette petite action gouvernementale de Philippe III à l'active énergie, aux grands ressorts mis en œuvre par Philippe II son père. Ce sont des tentatives de corruptions qui trouvaient sympathie en France dans les vieux élémens de la ligue. Toujours aux aguets par des espions placés autour d'Henri IV, le roi d'Espagne redoutait la vigilante finesse de son rival. S'il est loin de Philippe II sous le rapport de la capacité, combien il diffère de lui également pour l'application et le travail ! Ici plus de notes de la main du souverain dont le règne précédent nous avait accoutumé à voir les dépêches surchargées ; c'est

* *De ofrecer nada al conde de Ubernia.*

** *De esto es muy grande importancia.*

*** *Adjuda de* 10 *mil dos.*

**** Archives de Simancas, cot. A 59 74. A Don de Cardenas, 6 mai 1610. (Lettre chiffrée.)

un conseil d'État pour ainsi dire en permanence, qui lui prépare les affaires; encore trouve-t-on au dos de ces délibérations: *Le roy a vu ceci* * écrit de la main d'un secrétaire intime. La grande machine de l'État marchait, mais par cette impulsion antérieure, forte et toute prévoyante d'avenir.

L'ambassadeur espagnol reçut enfin l'ordre formel de faire expliquer Henri IV sur ses armemens: « Sire, je suis icy de la part du roy d'Espagne mon maistre, pour sçavoir de Vostre Majesté pourquoy elle réunit une si puissante armée, et si c'est contre luy. — Si je luy avois manqué comme il l'a faict envers moy, respondit le roy, peut-être auroit-il droit de se plaindre. — En quoy, Sire, le roy mon maistre a-t-il manqué à Vostre Majesté? — Il a entrepris sur mes villes, il m'a corrompu le mareschal de Biron, le comte d'Auvergne, et maintenant il reçoit le prince de Condé. — Sire, il ne pouvoit refuser la porte à un prince qui s'est jeté entre ses bras, et vous-mesme, Sire, n'eussiez-vous pas... — Non, je n'aurois cherché qu'une chose; c'est à le reconcilier avec son maistre. — Mais, Sire, Vostre Majesté n'a-t-elle pas retiré Antonio Perez? à la vue de tous n'a-t-elle pas assisté les Pays-Bas d'hommes et d'argent?... Au reste; je désire sça-

* *A visto S. Mad.*

voir sy c'est contre le roy que se font les armemens; mon maistre peut disposer d'un moment à l'autre de plus de cent mille hommes. — Vous vous trompez, M. l'ambassadeur; en Espagne ce ne sont pas des hommes, mais de ombres », faisant allusion au mot *hombrez*, qui signifie hommes. « Si le roy vostre maistre m'oblige de monter à cheval, j'iray entendre la messe à Milan, desjeûner à Rome et disner à Naples. — Sire, respondict l'ambassadeur, Vostre Majesté, en allant de ce pas, pourroit bien aller à vespres en Sicile *. »

Le vaste projet européen dont j'ai parlé avait quelque chose de vague dans son application. Il était impossible d'arriver à un remaniement général des territoires en l'état des intérêts et des souverainetés. La guerre, si elle était entreprise, devait reposer sur des idées plus positives; les relations de Henri IV avec l'Allemagne lui firent d'abord espérer la dignité de roi des Romains, pour parvenir ensuite à la couronne impériale. De graves personnages furent consultés dans un conseil privé, et chacun donna son avis sur l'entreprise. « Je la trouve honorable, utile et possible, dict le duc de Sully; je ne craindray pas de soutenir qu'il n'est pas seulement bienséant à

* Biblioth. du roi, mss. de Béthune, n° 9140, fol. 61. — Carton Fontanieu, n°s 468, 459.

Vostre Majesté de s'y jeter, mais qu'il seroit à craindre que sa mémoire en reçust quelque blasme s'il la nesgligeoit et desdaignoit. Il y a de l'honneur, on ne peut le nier, puisqu'on sçait assez qu'il ne vous peut rien rester à désirer pour vostre particulier, après ceste supresme dignité, qui par tant d'années a illustré la couronne de France. Je soutiens qu'il ne peut y avoir que de la gloire et resputation, car la chrestienté abattue et combattue d'un puissant et fier ennemy, ne prespare pas un moindre prix à Vostre Majesté, qu'elle eust pu distribuer à plusieurs de vos devanciers, s'ils se fussent conservé ceste couronne impériale, qui rendra vostre chef tellement orné et le nom chrestien si vénérable, que le Turc bornera ses armes, et vous verrez d'autant accroistre vostre gloire que l'on voit le péril en nos jours croistre et augmenter. Sire, je ne craindray point de soutenir qu'en l'affaire qui se présente se rencontrant de l'honneur et de la resputation, elles y conduisent là aussy l'utilité par la main, en telle sorte qu'elles se trouveront toujours inséparables. Tout ce discours seroit inutile, sy nous n'avions la possibilité, laquelle paroist esvidemment. Quels sont ceux qui peuvent prestendre à ceste couronne? il y aura le roy d'Espagne, les archiducs Albert de Flandre, Ferdinand, Mathias et Maximilien, frères de l'empereur; car quant aux autres princes allemands et italiens, il n'y en a poinct de ceste

portée. En examinant de près tout ce qui se pourra alléguer pour exclure ces cinq prétendans, il se trouvera infinité de raisons, telles qu'elles furent desduictes contre la maison d'Autriche lors de Charles V^e^, auxquelles il est possible en adjouter de nouvelles ; il y aura tout lieu de bien espérer de ceste négociation, pour laquelle on n'a pas faute de bons instrumens, ministres et moyens, tels qu'ils peuvent estre requis. »

« Le roy, après avoir attentivement ouy ceste première opinion ainsi affirmative dans l'ordre et la division qui ne luy desplut pas, sans toutefois qu'il fist aucune desmonstration de l'approuver ou resprouver, commanda au deuxième conseiller de parler ; c'estoit le prudent Villeroy, lequel, avec quelque petite préface d'excuses, commença une longue harangue beaucoup moins favorable aux projets de Henry IV que celle du premier conseiller : « Les fondemens de la paix qu'il a plu à Dieu, par le ministère de Vostre Majesté, donner à cest Estat ne sont pas encore si fermes qu'ils ne puissent à l'adventure avoir souvent besoin de vostre présence pour les soutenir ; l'auctorité presque royale de tant de personnes qui s'estoient eslevées durant nos derniers malheurs n'est pas encore tellement esteinte que quelques factions ne la fissent aisément revivre, s'ils y trouvoient tant soict peu de jour par l'occupation de Vostre Majesté. D'ailleurs, Sire, ceux qui pensent le mieux se

cognoistre aux affaires du monde nous disent, avec raison, que la dignité impériale, séparée de la maison d'Autriche et des deux dignités royales de la Hongrie et de la Bohesme, et qui sont séparément eslectives, n'est pas en effet ce que plusieurs en croyent, n'y ayant nul revenu certain et arresté, et mesme pour fournir aux despenses, nous serions peut-estre obligés de fouiller en nostre propre bourse. Pour le regard de la possibilité de parvenir à ceste dignité, qu'on trouve si facile, je suis, Sire, d'une opinion tout opposée; il est hors de raison et d'apparence de croire que vous n'y eussiez tous les empeschemens et traverses qui se peuvent imaginer, des uns ouvertement, comme d'Espagne, Angleterre et Pays-Bas, et des autres moindres princes, qui craindront de vous offenser, soit d'Italie ou d'Allemagne, couvertement par pratiques et intelligences fondées sur leurs intérests; et ainsi, au lieu de ceste grande facilité, il est indubitable qu'il s'y rencontrera une notable impossibilité avec un extresme regret d'en avoir entrepris la poursuite. Sire, ne vous embarquez pas en de nouveaux desseins, qui ne vous sauroient apporter que du désavantage en toutes sortes. » Le roy, en ceste seconde opinion, demeura aussi ferme et retenu que sur la première; et estant desjà tard il commanda au troisième, Bellièvre, d'abréger le plus qu'il pourroit, lequel en effet fut fort succinct, et prouva, par

bonnes et solides raisons, que le roy ne devoit pas solliciter ceste couronne, mais simplement se borner à empescher l'eslection d'un partisan de l'Espagne, l'archiduc Albert, et pousser l'archiduc Mathias. Quant à luy-mesme il n'y auroit aucun advantage. Le roy, qui avoit attentivement presté l'oreille à ce dernier, se leva, et ayant ouvert une fenestre pour prendre l'air, tenant la vue et les mains vers le ciel, dict tout haut : « Dieu formera et fera naistre en mon cœur, s'il luy plaist, la sésolution que je dois prendre sur tous vos discours, et les hommes l'exécuteront. Adieu, messieurs, il faut que je m'aille promener. » Ainsi finit cette conférence *. »

Cette pensée de la couronne impériale préoccupait Henri IV ; elle donnait un but déterminé à la guerre, un résultat fixe à ses entreprises militaires. Il ne s'agissait plus que de trouver un prétexte d'hostilité, un de ces motifs saisissables qui peuvent servir de fondement à un manifeste de batailles ; il se présenta : Jean Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, de cette hautaine famille des comtes de La Mark, redoutables dans la forêt des Ardennes, était mort ne laissant point d'héri-

* Avis donné au roy Henry IV par trois des plus notables personnes de son conseil, et par son exprès commandement, sur ses projets de parvenir à la royauté des Romains, et de là à l'Empire. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8935, fol. 70 (1609).

tier direct et mâle ; il n'avait après lui que quatre neveux, issus de ses sœurs, et l'empereur, en vertu de la constitution germanique, réunit les fiefs à la couronne et en donna l'investiture à Léopold d'Autriche. Les ducs de Brandebourg et de Neubourg, héritiers naturels du fief impérial, s'adressèrent à Henri IV, comme au protecteur de l'Empire, dans le dessein de faire respecter leurs droits, et le roi de France saisit ce prétexte d'armemens.

Tout se ressentait des résolutions belliqueuses du roi; des Suisses étaient capitulés pour augmenter la force des régimens au service de France ; on renouvelait les traités de subsides avec la Hollande ; le duc de Savoie, si long-temps ennemi de Henri IV, était attiré à l'alliance par la promesse d'ériger en sa faveur l'ancienne royauté des Lombards. On rappelait les gentilhommes sous les cornettes ; la levée des milices se faisait dans chaque province ; on achetait des bandes de lansquenets en Allemagne ; les braves Gascons, vieux compagnons du Béarnais, organisoient leurs bonnes compagnies des montagnes : à la Bastille, Sully avait réuni un trésor militaire destiné à la campagne qui allait s'ouvrir, tandis que la ligne de forteresses du côté de la Flandre, point d'appui pour toutes les opérations, était mise sur un pied respectable de défense ; car il fallait prévoir aussi les malheurs possibles de la guerre.

CHAPITRE CXX.

DERNIERS JOURS ET ASSASSINAT DE HENRI IV.

Préparatifs du départ du roi. — Couronnement de la reine. — Henri IV est assassiné. — Circonstances de l'attentat. — État de l'opinion. — Dépêche des ambassadeurs espagnols. — Écrits sur la mort du roi. — Accusation contre la marquise de Verneuil.

1610.

Henri IV paraissait absorbé par les grands projets européens dont je viens de parler; l'exécution de ces vastes idées appelait un développement de

forces extraordinaires et le concours de toutes les alliances à l'extérieur : « On ne parloit en ce temps-là que de guerre ; le roy envoya le colonel Galatis faire une levée de six mille Suisses qui se rendirent en France sur la fin du mois d'avril ; ceste levée se fict si promptement qu'il y eut mesme de la dispute entre eux à qui s'enrosleroit, et combien on en lesveroit en chaque canton, car chascun en vouloit estre. Le mareschal Lesdiguières fut renvoyé en Dauphiné pour traicter avec le duc de Savoye et pour y dresser une armée ; les presparatifs qu'il fict faire et les gens de guerre que l'on leva en ces pays-là, faisoient assez paroistre qu'il y avoit de grands desseins de ce costé. On fit au mesme temps sortir cinquante canons de l'arsenal de Paris, avec poudres, boulets, et toutes sortes d'ustensiles nécessaires pour un si grand attirail : le tout fut conduict par eau à Chaslons-sur-Marne. Par toustes les provinces le tambour battoit ; on n'entendoit parler que de commission pour lever de l'infanterie et de la cavalerie ; enfin tout s'achemina au rendez-vous donné sur les frontières de Champagne, tellement qu'en peu de temps toute ceste province fut remplie de gendarmerie *. »

Le roi ne pouvait abandonner la monarchie à peine restaurée, pour se jeter dans les hasards

* *Mercure françois,* ann. 1610, tom. I, édit. de 1619.

d'une guerre étrangère, sans prendre des précautions de famille susceptibles d'assurer la libre et paisible transmission de la couronne. On pouvait même remarquer en lui une sorte de pressentiment de la mort, cette tristesse vague qui saisit l'âme à l'approche d'une fin inévitable. Le roi n'aimait pas Marie de Médicis, mais elle lui avait donné une postérité; et, au milieu des périls dont une expédition aventureuse était environnée, le roi songea à faire couronner la reine. Il voulait ensuite lui confier, ainsi qu'à un conseil, l'administration du royaume en son absence : « La semaine saincte, le sacre de la royne fut résolu, et le jour de son entrée à Paris pris au 5 de may. Le parlement s'alla tenir aux Augustins. Le prevost des marchands et les eschevins s'employèrent aux presparatifs de ceste entrée avec une extresme diligence, et supplièrent Sa Majesté que le jour arresté fut remis à la fin de may, à cause de la briesveté du temps pour achever les presparatifs commencés. Prest ou non prest, leur dict le roy, le couronnement se fera le 13 de may, et l'entrée le dimanche ensuivant. Ce que l'on fist publier par tous les bailliages et séneschaussées, mesme avec trompettes, par les places publiques de Paris. Suivant ceste résolution, la royne alla à Sainct-Denis le 12 may, accompagnée de monseigneur le Dauphin, de Madame, de la royne Marguerite, duchesse de Valois et de plusieurs prin-

cesses et dames. Le roy s'y rendit aussi avec tous les princes et seigneurs de sa cour *. »

Le sacre de la reine eut lieu avec toutes les pompes de la royauté catholique ; le roi paraissait plus tranquille ; il semblait avoir affermi dans sa race la succession de sa grande couronne : « Le héraut d'armes fit largesse de par la royne au dedans de l'esglise où bonne quantité de pièces d'or et d'argent fabriquées exprès furent jetées au peuple à diverses fois ; tout le reste se passa avec beaucoup d'acclamations et signes d'allégresse et de réjouissances publiques. Le roy surtout en monstra le contentement qu'il en avoit ; à la sortie de l'esglise, il devança la royne, et s'en alla dans sa chambre où il se mit à la fenestre, et luy jeta mesme, comme elle passoit au-dessous, quelques gouttes d'eau, puis incontinent descendit et la reçut au bas des degrés où Leurs Majestés, avec mille conjouissances montèrent en haut **. »

La reine devait faire son entrée solennelle dans Paris ; de tous les endroits de la France on se rendait dans la belle cité pour voir les magnificences de cette journée : « Il s'y monstra tant de peuple et de toutes qualités, que l'on ne pouvoit aller presque par les rues, principalement aux endroicts où la royne devoit passer ; les uns regar-

* *Mercure françois*, ann. 1610, tom. I, édit. de 1619.

** *Mercure françois*, ann. 1610, tom. I, édit. de 1619.

doient tout le long de la rue Sainct-Denis les arcs triomphaux, les autres les statues, les devises et les peintures, d'autres de dessus Nostre-Dame ne pouvoient oster leur vue de dessus les thermes qui estoient le long de ce pont avec des paniers d'osier pleins de toutes sortes de fruicts, et de voir attachés au berceau de dessus les armoiries, devises et chiffres de Sa Majesté; d'autres s'amusoient à voir abattre les boutiques que les marchands du Palais avoient faictes dans la cour; on ne voyoit qu'échaffauds dressés par toutes les avenues, et en tous endroicts chacun employoit ses amis pour avoir quelque place en une fenestre ou quelque boutique ou coin d'échaffaud; la Maison de Ville avoit fait faire montre aux mestiers, et le roy mesme les avoit vus passer estant à la Samaritaine, comme il avoit vu aussi les enfans de la ville près le bois de Vincennes; bref, tout se préparoit à une grande resjouissance, quand en un clin-d'œil, un coup le plus malheureux qu'il fut jamais, la changea en une extresme douleur. Le roy estoit résolu de partir deux jours après pour aller trouver son armée sur la frontière, mesme sur l'advis qu'il eut que Sa Saincteté luy envoyoit un nonce extraordinaire, il luy manda qu'il ne prist la peine de venir à Paris, mais qu'il s'en allast à Mouzon où il se rendroit dans le 20e de ce mois; et sur un rapport que Spinola, lieutenant des archiducs, se vantoit de luy

empescher le passage avec trente mille hommes, et de luy donner bataille, il essaya sa cotte d'armes de velours toute semée de petites fleurs de lys en broderies d'or de la grandeur d'un sol, qu'il avoit faict faire exprès pour s'en parer au jour d'une bataille : nous verrons, dit-il, s'il sera homme de parole. Sur ce, un seigneur luy dict que Spinola étoit Génois. Il est vray, répliqua-t-il, mais il est soldat et brave.

» Leurs Majestés avoient résolu ensemblement de faire donner la liberté à tous prisonniers entre le jour du couronnement et celuy de l'entrée, non-seulement à ceux des prisons communes, mais à ceux de la Bastille. Pour les prisons communes, le roy en avoit donné la charge aux maistres des requestes ; pour ceux de la Bastille, il en vouloit luy-mesme deslibérer sur les lieux à l'Arsenal. Il désiroit aussi qu'il ne manquast rien à ceste entrée, bien qu'il la pressast ; ce fut pourquoy s'en allant à l'Arsenal, il devoit visiter en quel estat en estoient les préparatifs. Entre trois et quatre heures de relevée, il saute en son carrosse à l'entrée de la cour du Louvre, et se met au fond ; il faict entrer dedans les ducs d'Epernon, de Montbazon, Roquelaure et trois autres, desfendant à ses gardes de le suivre ; quel malheur, car un maudit françois, Ravaillac (qui, selon ce qu'il a respondu en ses interrogatoires, avoit dès long-temps prémédité de l'assassiner),

le regardant sauter dans le carrosse, le suivit jusqu'en la rue de la Ferronnerie, devant le cimetière des Innocens, où voyant le carrosse arrêté par des charrettes, Sa Majesté au fond, tournant le visage et penchée du costé de M. d'Espernon, ce monstre, animé du diable, sans respect de l'onction sacrée dont Dieu honore les roys ses lieutenans en terre, se jette sur Sa Majesté, et passant son bras au-dessus de la roue du carrosse, luy donna deux coups de couteau dans le corps, et estendit tout roide mort ce grand roy au milieu de ses plus valeureux et fidèles capitaines. Il donna ces deux coups si promptement, qu'ils furent plus tost reçus que vus; le premier porté entre la cinquième et sixième coste, perça la veine intérieure vers l'oreillette du cœur, et parvint jusqu'à la veine cave qui, se trouvant coupée, fit à l'instant perdre la parole et la vie à ce grand monarque. Quand au second, il ne pénétra pas avant et n'effleura guère que la peau. Personne n'avoit vu frapper le roy, et si ce parricide eust jetté son cousteau, on n'eust sçu qui c'eust esté; mais il ne le put jamais lascher; les six seigneurs qui estoient dans le carrosse en descendirent incontinent, les uns s'empressant à se saisir du parricide, et les autres autour du roy; mais un d'entre eux voyant qu'il ne parloit point, et que le sang luy sortoit par la bouche, s'escria : *Le roy est mort!* A ceste parole il se fict un grand

tumulte, et le peuple qui estoit dans les rues se jettoit dans les boutiques les plus proches les uns sur les autres, avec pareille frayeur que si la ville eust esté prise d'ennemys. Un des seigneurs soudain s'advisa de dire que le roy n'estoit que blessé et qu'il luy avoit pris une foiblesse. On demanda du vin, et tandis que quelques habitans se diligentent d'en aller quérir, on abat les portières du carrosse, et on dict au peuple, que le roy n'estoit que blessé et qu'on le ramenoit vitement au Louvre pour le faire panser *. » Henri n'avait pas poussé un cri, n'avait pas dit une parole ; un profond soupir avait été le terme de sa vie. Le duc de Montbazon le couvrit de son manteau, et le char lugubre s'achemina vers le Louvre.

Dans les dépositions de Jacques Pluviers de Saint-Michel, gentilhomme de la chambre, gouverneur de la ville et château de Lombez en Languedoc, âgé de 40 ans, on trouve encore plus de détails sur la déplorable fin de Henri IV. « Vendredy dernier, 14 de ce mois, sur les trois heures après midy, le roy partit du Louvre pour aller à l'Arsenal. Le déposant fut en ce moment heurté à la cuisse par quelqu'un qui fit le tour du carrosse, puis qui retourna du costé gauche, où estoit le déposant, et se mit contre une boutique ; et comme on n'y prestoit pas attention, se jeta

* *Mercure françois*, ann. 1610, tom. I, édit. de 1619.

ladicte personne tout soudain à la portière dudict carrosse du costé gauche, et mettant le pied sur la roue, donna deux coups de couteau à Sa Majesté, sans intermission de l'un à l'autre coup. Lors le déposant recognut celuy qui l'avoit heurté, contre lequel il mit l'espée à la main pour le tuer; mais il fut empesché par la voix de tous les seigneurs qui estoient avec le roy, et qui disoient : « Saint-Michel, ne le tuez pas, le roy n'a point de mal »; ce qui l'empescha de donner de la pointe de l'épée. Toutefois du pommeau luy donne sur le col, dont ledict homme se sentant frappé, porta le couteau à la gorge du déposant, qui de la main para le coup, lequel traversa la fraise de sa chemise. Mettant pied à terre, il saisit alors le bras et le cousteau du meurtrier, le désarma après s'estre colleté avec luy, et le mit ez mains des valets de pied. Et retournant le déposant au carrosse du roy, l'embrassa, luy disant : *Sire, courage;* mais à l'instant aperçut Sa Majesté tourner les yeux et rendant du sang par la bouche. Cependant le carrosse estoit retourné pour reprendre le chemin du Louvre; mais on n'estoit pas au bout de la rue que le roy avoit rendu l'âme à Dieu, estant étendu au long du carrosse, entre les bras de ces seigneurs, puis fut couvert d'un manteau, et son corps fut conduit au Louvre*. »

* Mss. de la biblioth du roi, intitulé *Recueils historiques,* tom. IV, pag. 115. Recueil de Thoisy.

Ainsi périssait à l'œuvre le roi, habile politique, personnification laborieuse de la paix entre les deux croyances qui s'étaient divisé le monde depuis le seizième siècle; sa tâche était pénible; il ne put l'accomplir absolument; mais il assouplit un instant la société à la coexistence d'opinions opposées et vivaces; il les empêcha de s'armer et de courir encore à la guerre civile. L'esprit de Henri IV prêtait à ce rapprochement; il était sans conviction, d'une indifférence réfléchie, à peine réchauffée par quelque camaraderie sous la tente et des attachemens de femmes ardens et passagers; Henri avait une grande connaissance des partis, de leur faiblesse, des points par où ils sont saisissables. Il n'est pas de prince dont on ait plus défiguré le caractère, en le présentant comme un symbole de franchise, comme l'expression de ce blanc panache de fidélité et de dévouement. Il était habile, espérait dans le temps et la fortune; son immense aptitude était de s'attirer les hommes; rien ne lui coûtait, ni les paroles, ni les promesses de roi, ni les encouragemens ingénieux, ces gages d'amitié qui saisissent les âmes. Brave sur le champ de bataille, en avant de tous, il avait ce qu'il faut pour séduire la gentilhommerie, dont il fut longtemps le chef. Son règne fut celui de la noblesse luttant contre la bourgeoisie et le peuple groupés sous la bannière de la ligue; la gentilhommerie

fit son roi après avoir dompté les halles de Paris. Ce n'était point un prince populaire qui montait sur le trône ; la famille des Guises jouissait seule de cette grande faveur au sein des multitudes ; l'avènement de Henri IV reconstruisit sous d'autres formes le droit féodal ; voilà ce que les historiens n'ont pas vu, et ce qui explique la longue lutte contre la haute féodalité des gouverneurs de provinces pendant l'administration de Richelieu.

Cette mort si cruelle, si subite de Henri IV fit une vive et profonde impression sur les esprits ; la popularité que n'avait pu obtenir sa royale personne pendant sa vie, arriva à son cadavre défiguré ; la terreur fut dans la ville de Paris * ; on

* « Le jour de la mort du roy, MM. les prevost des marchands et eschevins, avec M. de Liancourt, gouverneur de Paris, donnèrent bon ordre à la sûreté de ladicte ville et firent garder les portes et avenues tant de jour que de nuict. » — « Sire.... quartenier, nous vous mandons d'advertir présentement tous les bourgeois et habitans de vostre quartier qu'ils se tiennent en armes en leurs maisons sans se desplacer, jusqu'à ce qu'ils ayent autre commandement. 14 may 1610, vendredy. » — « Sire.... quartenier, nous vous mandons de faire un rosle de tous les bourgeois et habitans de vostre quartier, tant officiers que autres et sans auscun excepter, ensemble leur qualité et sous quelle dixaine ils sont demeurans, lequel rosle vous nous apporterez au bureau dedans demain au plus tard, et n'y faictes faute. 17e may 1610. » Registre de l'Hôtel-de-Ville, XVIII, fol. 103, 104.

prit des précautions militaires comme si la cité était assiégée par un ennemi puissant. Que de tristesse et de poésies larmoyantes! « O diable d'homme, sorty du profond de l'enfer, s'écriait le sieur Pierre de Chambrun, esprit des noirs esprits, cœur et âme de fer; qu'as-tu faict, parricide méchant? Que le jour que tu naquis soict tousjours ténébreux, et que le nom de Ravaillac soit plus horrible aux humains que le nom de Mégère; tu as tousché, impie, à cest oinct du Seigneur: France, que n'engloutissois-tu ce furieux Briare * ! »

* Les Larmes de Pierre de Chambrun, sieur de l'Emperi, sur la mort de Henry-le-Grand, roy de France et de Navarre. — Paris, Jean Berjou, rue Saint-Jean-de-Beauvais, au Cheval-Volant, 1611.

O diable, homme sorti du profond de l'enfer,
Esprit des noirs esprits, cœur et âme de fer,
Opprobre des François et monstre de la France:
Hélas! qu'as-tu faict, parricide méchant,
De ton roy le filet de la vie tranchant,
Tu coupes aux François toute leur espérance!

Le jour que tu naquis soit tousjours ténébreux,
Le nom de Ravaillac soit à jamais affreux,
Plus horrible aux humains que le nom de Mégère;
Maudict le ventre impur qu'au monde te porta,
Maudict soit le tetin qui premier t'allaita,
Et maudict le conseil qui le coup te fict faire.

Toucher, toucher, impie, à cet oinct du Seigneur,
Assassiner ton roy! ô Dieu! ô ciel vengeur!

Mlle Anne de Rohan larmoyait aussi des stances : « Les beaux faicts de Henry élevoient nos testes ; la fin de ses combats finissoit nostre effroy ; nous estions plus glorieux d'estre subjects du roy que si les autres rois eussent esté les nostres; les lys sont atterrés ; Daphné baisse, chétive, en terre son visage; pour chanter un tel Achille, il faudroit un autre Homère *. » On faisait circuler des gravures et belles estampes qui représentaient l'épouvantable parricide contre le bon roi; là, Ravaillac était reproduit au moment où il montait sur la roue

Que ne foudroyois-tu ceste âme si barbare!
Et toy, France, pourquoy soustenois-tu sur toy
Celuy qui t'a osté et ton père et ton roy?
Que n'engloutissois-tu ce furieux Briare?

Qu'un prince si vaillant et en armes parfaict
Ait esté de ta main misérable desfaict,
Ce grand roy qui de peur n'eut jamais l'âme atteinte,
Lequel mille combats n'ont pu faire broncher,
Qu'un coquin l'aye faict d'un seul coup tresbucher;
Eh! qui ne tremblera cent fois le jour de crainte!

* Stances de Mlle Anne de Rohan, sur la mort du roy. — Lyon, François Yvra, 1610.

Jadis pour ses beaux faicts nous eslevions nos testes,
L'ombre de ses lauriers nous gardoit des tempestes,
La fin de ses combats finissoit nostre effroy;
Nous nous prisions tous seuls, nous méprisions les autres,
Estant plus glorieux d'estre subjects du roy
Que si les autres roys eussent esté les nostres.

pour atteindre le cœur de Henri IV; la voiture est un vaste char non suspendu, un carraccio d'Italie, d'une seule pièce, depuis le train de derrière jusqu'au bout du timon ; ce char était couvert d'une espèce de dôme soutenu par des colonnes, et le graveur n'avait pas oublié la fatale charrette qui arrêta la royale voiture au coin de la rue de la Ferronnerie *. Une belle estampe représentait encore le tombeau de très-chrétien, très-auguste, très-clément, très-victorieux et incomparable prince Henri-le-Grand : « Là gisoit ce redoutable

Maintenant nostre gloire est à jamais ternie,
Maintenant nostre joie est à jamais finie,
Les lys sont atterrés et nous sommes avec eux;
Daphné baisse, chétive, en terre son visage,
Et semble par ce geste humble autant que piteux,
Ou couronner sa tombe, ou bien luy faire hommage.

France, pleure ton roy, qu'un noir cachot enserre,
Roy florissant en paix, victorieux en guerre,
Qui conservoit des tiens les biens, les libertés;
Jette sans fin des cris et des larmes non feintes;
Jusques au bout du monde, aux lieux plus escartés
Où résonnoient ses faicts, fais résonner tes pluintes.

Regrettons, soupirons ceste sage prudence,
Ceste extresme bonté, ceste rare vaillance,
Ce cœur qui se pouvoit fléchir et non dompter,
Vertus de qui la perte est à nous tant amère,
Et que je puis plustost admirer que chanter,
Puisque à ce grand Achille il faudroit un Homère.

* Bibliothéque royale, cabinet des estampes, règne de

prince qui mouroit au milieu d'un généreux dessein, et qui vouloit faire de l'univers une seule province. » La France, l'Église, la noblesse, le tiers-état déploraient la mort du monarque, « on se devroit ouvrir le flanc, car il faudroit des larmes de sang pour bien pleurer cette infortune *. »

Tout cela n'était point comparable au beau portrait que fit graver Nicolas de Mathonnière, imprimeur-libraire, tenant sa boutique en la rue Montorgueil, à l'enseigne de la Corne de Daim; Henri IV était representé en demi-dieu, « car

Henri IV. On y trouve une foule d'estampes sur l'assassinat de Henri IV : on y voit représentés les divers supplices que subit Ravaillac, son amende honorable en chemise, un long cierge à la main, puis la manière dont il fut tenaillé avec des fers rouges, enfin comment il fut tiré à quatre chevaux, ses membres brûlés et les cendres jetées au vent.

* Cy-gist ce grand guerrier, ce redoutable prince,
Qui mourut au milieu d'un généreux dessein,
Qui sans l'empeschement d'un cruel assassin,
N'eust faict de l'univers qu'une seule province.

La France se lamentait et disait :

Pleurons à jamais nos ennuis,
Que nos jours soient changés en nuits,
Que tout soit couvert de ténèbres,
Que les discours que nous ferons
Au grand prince que nous pleurons
Soient autant d'oraisons funèbres.

l'univers devoit estre son cercueil, et ses titres ses victoires *. »

La douleur populaire, subite et éclatante, se manifesta par une explosion contre le parti espagnol et l'ambassadeur qui le représentait à Paris : son hôtel fut insulté par le peuple ; on en trou

Et l'Église ajoutait :

Hélas ! en mon particulier
Je perds un si ferme pilier
Que j'en dois plaindre le dommage ;
Et ne le pouvant rappeler,
Je me dois au moins consoler
Avec nostre roy son image.

La noblesse :

Ces larmes qui sortent des yeux
N'appartiennent qu'à la commune ;
On se devroit ouvrir le flanc,
Car il faut des larmes de sang
Pour bien pleurer nostre infortune.

Le tiers-État :

S'il nous restoit également
Du sang comme du sentiment,
Nous le donnerions à la Parque ;
Mais tout nostre sang fut perdu
Et par un seul coup respandu
Avec celuy de ce monarque.

* « Le portrait de très-haut, très-puissant, très-excellent prince Henry-le-Grand, par la grâce de Dieu roy de

la preuve dans les registres du grand conseil assemblé à Madrid le 26 mai 1610. « Le conseil d'Estat a vu aujourd'hui les lettres de Paris du 17 courant, de l'ambassadeur D. Inigo de Cardenas, lesquelles Vostre Majesté nous a faict parvenir. Elles contiennent avec les destails sur la

France et de Navarre, très-chrestien, très-auguste, très-victorieux, incomparable en magnanimité et clémence. »
On lisait cette épitaphe :

Toutes les vertus font le deuil
D'Henry, seul honneur des histoires,
L'univers sera son cercueil,
Ses titres seront ses victoires.

Puis au bas se trouvaient des stances en son honneur :

Le plus grand roy qui fust pour la gloire des armes
Et des vertus, surpris d'un injuste trespas,
Comble nos cœurs d'ennuy, noye nos yeux des larmes ;
Mais nos cris et nos vœux ne le raniment pas.

La France restablie, augmentée et resgie
Par son sceptre innocent, parfaisoit son bonheur,
Si l'exécrable coup d'une lame rougie
En son sang, n'eust tourné nostre joie en douleur.

Les siècles jà passés et les suivans encore
N'ont vu et ne verront un prince tant parfaict;
Dans les trois parts du monde et au lict de l'Aurore,
Son redoutable nom un beau chemin s'est faict.

Cabinet des estampes, pièces historiques du règne de Henri IV, in-fol., vol. II.

mort du roy de France *, arrivée le 14 de ce mois, la nouvelle des rassemblemens tumultueux qui ont eu lieu devant la maison du susdict ambassadeur de Vostre Majesté, lequel la royne a eu grand soin de protéger, en luy envoyant une

On publia d'innombrables pamphlets pour se lamenter de la mort déplorable du roi; les plus curieux portent ces titres :

« *Discours funèbre sur le trespas de Henry-le-Grand, roy de France et de Navarre,* où est adjouté le *Songe de Lucidor,* sous lequel sont représentés les regrets de Cléanthe et les discours de Théophile; par le sieur de Nervaise, secrestaire de la chambre du roy. » Paris, Toussaint de Brays, 1610.

« *Henricus magnus; authore Cl. Bartholomæo Morisoto.* » — *Lugduni Batavorum, anno* 1624 (pièce très-rare).

« *L'Apothéose de Henry-le-Grand,* contenant l'histoire de ses guerres et paix; par Charles Bérault. » Paris, M. Mondière, 1610.

« *Les soupirs de la France sur la mort du roy Henry IV, et la fidélité des François.* » Paris, Pierre Ramis, 1610.

« *Lamentations et regrets sur la mort de Henry-le-Grand,* à l'imitation paraphrastique de *la Monodie grecque et latine* de Fréd. Morel. » Paris, Jean Libert, 1610.

« *La Sanglante chemise de Henry-le-Grand.* » Paris, 1610.

« *Mausolée royal,* dressé pour l'immortelle mémoire de Henry IV, roy de France et de Navarre, par le père Jacques Georges, de la compagnie de Jésus. » Lyon, Rigaud, 1610.

* Ces lettres du 17 mai ne se trouvent pas dans la correspondance de l'ambassadeur au roi Philippe III : elles ont été égarées ou détruites.

garde *. Nous avons vu également la recognoissance du Dauphin pour roy de France, et de la royne sa mère pour régente; enfin ce qui s'est passé la veille de l'assassinat du roy au couronnement de la royne; et la discussion survenue entre D. Inigo de Cardenas et l'ambassadeur de Venise. Voici l'advis de vostre conseil :

« Le cardinal de Tolède **. — Quant à la mort du roy de France, il n'y a rien à dire, si ce n'est que Vostre Majesté doict se pénétrer des paroles de sainct Paul : *Si Deus pro nobis, quis contra nos ?* et comme Vostre Majesté est l'appuy et la colonne de la chrestienté, elle doit espérer en Dieu, qui favorisera ses desseins et ses justes entreprises ***. La desmarche de la royne-mère pour protéger la maison de l'ambassadeur de Vostre Majesté pendant le tumulte occasioné par la mort du roy de France, doit donner une haute idée de ceste princesse ****. Ceste action dénote un caractère ferme et qui a sçu à temps arrester les conséquences qui pouvoient résulter. Vostre Majesté ne pense-

* *Y aver acudido tumulto de gente a la case del embaxador, y dedefadi do la reyna poniendo gente de guarda con mucho cuydado.*

** Chaque membre du conseil donne son avis, et le roi formule ensuite sa volonté.

*** *Se ha de esperar en Dios que le ha de favorecer y guiar sus justos intentos.*

**** *Es para estimar la mucho.*

t-elle pas qu'il seroit bien qu'on en remerciast la royne de sa part dans les termes convenables * ? Quant à la difficulté qui s'est eslevée entre don Inigo et l'ambassadeur de Venise en France, on pense qu'il n'y a rien à faire jusqu'à ce que l'on sçache ce à quoy prétend le Vénitien. Dans le cas où il s'adresseroit au connestable, alors on verra ce qu'il conviendra d'ordonner **. Pour ce qui est du deuil, nous croyons que Vostre Majesté ne doict point s'écarter de la coutume *** qui a esté pratiquée en pareille occasion; d'autant que la guerre n'estant point absolument desclarée contre le roy défunt, ou tout au moins celuy-cy n'ayant point justifié ses coupables entreprises, il ne conviendroit point de faire à cest esgard aucune innovation ****. Nous regardons comme fort important d'envoyer en France une personne de qualité pour y faire le compliment de condoléance sur la mort du roy *****, et pour féliciter le nouveau roy sur son avesnement. Don Pédro de Tolède, marquis

* *Si sera bien que de su parte lo agradezca a la reyna por los terminos que fuere mas a proposito.*

** *O si el de Venecia habla al condestable, entonces se vera lo que convendra ordenar.*

*** *De no hacer novedad de la costumbre.*

**** *Pues no aviendo se roto guerra con aquel rey, ni dado se, aun, por entendido de sus injustos intentos, no es bien inobar lo que se ha usado otras vezes.*

***** *A dar el pesame de la muerte.*

de Villafranca, nous a paru le personnage convenable à ceste mission. Il est bien vray qu'il esprouva quelques désagrémens pendant les deux ans qu'il sesjourna à Paris; mais cet inconvesnient cesse avec la mort du roy de France; de plus, sa cognoissance des mœurs du pays, jointe à la parenté qui l'unit au nouveau roy et à la royne sa mère, doivent estre d'un grand poids dans le choix de sa personne. Une sérieuse attention doit estre donnée à Milan et au prince de Condé qui y réside; c'est en mesnageant * ce prince que l'on peut conserver les advantages que l'on a obtenus par luy **; on doit le fesliciter de l'heureuse issue de ses affaires, dont il est redevable à l'intervention de Dieu. Ses craintes ont cessé en France, lui dira-t-on; il n'a plus à redouter la tyrannie de son roy, qui vouloit luy ravir son honneur et celuy de son espouse ***. Cependant, comme le prince de Condé est libre, il ne conviendroit pas dé le retenir contre sa volonté; qu'on le fasse demeurer par toutes les séductions et promesses, mais que rien ne décèle la contraincte et la prison ****. Enfin, quant aux inquié-

* *Dando lo blanduras.*

** *Por esto camino no se perdera lo que se ha hecho por el.*

*** *La tirania de su rey por salbar su onor y el de su muger.*

**** *Seu sin aparencia ni demonstration alguna de prision.*

tudes que Sa Majesté paroist concevoir sur la tournure nouvelle des affaires en France, nous la prions d'aller lentement, sans montrer ny négligence ny empressement *, et le temps nous apportera les indications pour la marche que nous aurons à suivre. »

Le connétable de Catalogne, le duc de l'Infantado et d'Albuquerque furent entièrement de l'avis du cardinal de Tolède. Le duc de Lérma seul fit observer que les honneurs funèbres pour le roi de France mort devaient être rendus avec une grande solennité et dans le plus bref délai; « car, dit le ministre, puisque Vostre Majesté, doit le faire, la promptitude en ceste occasion ne peut produyre qu'un excellent effect **. Quant au prince de Condé, je crois qu'il ne faut en aucune manière avoir l'air de garder sa personne, car on pourroit ainsy inspirer de la mesfiance contre Vostre Majesté à ceux du party de ce prince. C'est une affaire très-délicate et dans laquelle nous ne sçaurions estre trop prudens. Après cela on a oublié de dire qu'il faut que le connestable de Castille tesmoigne à l'ambassadeur françois auprès de ceste cour, combien Sa Majesté a esté affectée du funeste attentat contre le roy son frère; et

* *A paso lento, sin monstrar cuydado ni descuydado.*

** *Por que avyendo se de hacer parecera bien la brevedad en esto.*

ensuite se présenteront chez ledict ambassadeur chacun des membres du conseil. Vostre Majesté, nous fera sçavoir ce qu'elle juge le plus convenable à son service dans ce que nous luy avons soumis cy-dessus. »

L'Espagne, à travers ses dissimulations, comprenait tout ce qu'elle pouvait gagner à la mort de Henri IV, car la pensée de l'immense projet qui menaçait la maison d'Autriche s'éteignait en lui. Il était aisé au conseil de San-Lorenzo de s'emparer de la régence par Marie de Médicis. Le parti catholique renaissait avec ses sympathies. L'important était surtout de comprimer le premier mouvement d'opinion populaire qui s'élevait pour accuser les vieux ligueurs de l'assassinat de Henri IV.

Quand un système de réaction commence, il n'est point facile d'y mettre un terme. L'assassinat du roi avait-il été causé par un de ces sombres enthousiasmes dont l'origine était la ligue, ou bien était-il inspiré par un intérêt privé? Dans les grandes crises de douleur et d'affaissement public, le peuple remonte rarement à des causes vagues et générales; il saisit un objet de ses haines et l'affuble du crime qu'il veut venger *. Jamais il

* Les interrogatoires de Ravaillac ont été trop souvent recueillis pour que j'aie besoin de les reproduire ici; d'ailleurs, ils entrent, avec son procès, dans le cadre du

n'y eut plus d'accusations portées à la suite d'un attentat contre la tête d'un roi ; le couteau, disait-on, avait été dirigé par la marquise de Verneuil *, cette maîtresse outragée, ou bien encore l'impulsion venait des jésuites, du duc d'Épernon, de Marie de Médicis elle-même **. De longs procès furent poursuivis après la mort

règne de Louis XIII, que je publierai à la suite de cet ouvrage.

* *Voyez* dans Fontanieu, portefeuilles nos 456, 457, les dépositions de la demoiselle Decomman à l'encontre de la marquise Verneuil, son ancienne amie et confidente; elle l'accuse de la mort du roi, de complicité avec le duc d'Épernon et le père Cotton.

** Archives de Simancas, cot. B 90 90. — Je trouve dans les portefeuilles de M. de Fontanieu la note suivante : « On a tousjours dict que les dernières confessions de Ravaillac dans les douleurs de supplice, advant d'expirer, avoient esté escrites par le greffier du parlement d'une manière si extraordinaire qu'il n'y a pas une lettre formée, et qu'on n'y voit que des poincts et des barres. Je cognois en effect plusieurs gens de lettres auxquels feu M. le procureur-général Joly de Fleury avoit bien voulu les communiquer, qui m'ont assuré n'y avoir pas cognu un saul mot. Un de ces sçavans, celuy, je l'avoue, en qui j'ay le plus de confiance, m'a dict qu'il avoit cru y apercevoir le nom de la royne et de M. d'Epernon, sans qu'il ayt eu aucun doute sur ce dernier. En ce cas, on pourroit soupçonner avec raison que l'affectation d'une escriture illisible a eu pour cause l'importance des faits revélés par le coupable. Ce soupçon ne s'accorde malheureuse-

de Henri IV ; mais, par un habile coup d'État, le duc d'Épernon et Marie de Médicis avaient saisi l'autorité. On laissa surgir quelques plaintes vagues contre les jésuites, afin de calmer l'impatiente haine des parlementaires. Quant au duc d'Épernon, il avait alors trop d'ascendant sur le parlement, auquel il avait fait briller son épée *,

ment que trop avec une tradition qui faict frémir. Je ne sçais ce qu'est devenue la pièce dont il s'agist, et si elle est encore dans les mains de la famille de M. Fleury. Le mesme homme m'a dict qu'en faisant de grosses resparations à une maison faisant l'encognure des rues Sainct-Honoré et des Bons-Enfans, près du Palais-Royal, on avoit trouvé dans l'espaisseur d'un mur qu'on fut obligé de destruire une petite cassette dans laquelle estoit le procès de Ravaillac, qu'un des conseillers du parlement, commissaire et rapporteur de ce malheureux, demeuroit dans ceste maison, et que vraisemblablement, au lieu de remettre le procès au greffe, il l'avoit caché, que la cassette fut portée au roy, qui la remit à M. Bachelier, son premier valet de chambre, entre les mains duquel elle estoit demeurée, sans doute par oubly; que M. Bachelier, peu avant sa mort, luy avoit permis de voir le procès, qu'il n'y avoit point trouvé le testament de mort, ce qui n'est pas surprenant, ceste pièce reçue par le greffier pendant l'exécution n'ayant pu estre sous les yeux des juges lors du rapport et de l'arrest. » FONTANIEU, portefeuilles, nos 456, 457.

* Je renvoie au chapitre II du nouvel ouvrage que je prépare sous le titre de *Richelieu, Mazarin, la Fronde et le règne de Louis XIV.*

pour jamais permettre que le moindre soupçon planât sur lui-même ni sur la régente dont il était l'appui. Il y avait toujours dans le conseil, le parti Sully et le parti d'Épernon, la personnification des opinions réformées et catholiques ; le duc d'Épernon triompha, et par son moyen la réaction politique fut épargnée.

La mort de Henri IV mit fin au système de transaction et de milieu que le roi avait suivi avec tant de peines ; la pensée catholique domina le nouveau conseil. Ce qu'on accorda aux protestans ne fut plus qu'une concession et non pas une législation d'égalité, en vertu de laquelle les opinions de la réforme traitaient d'une manière indépendante. Il a été impossible de soulever le voile qui couvre le fatal mystère de la mort du roi. Il y avait beaucoup d'intéressés dans la catastrophe; la grande guerre qu'allait entreprendre Henri IV menaçait l'Espagne spécialement et toute la maison d'Autriche avec elle; c'était alors une triste époque d'attentats privés, de coups de poignards, dans les rues étroites et jusque sur le seuil obscur des palais ; l'Espagne avait tant soldé d'assassinats dans ses projets sur l'Angleterre, dans ses vengeances contre la Hollande ; elle pouvait bien réchauffer cette sanglante habitude. Il est constant qu'en Allemagne la nouvelle de la mort de Henri IV se répandit avec une rapidité telle qu'on

eût pu dire qu'elle était prévue à jour et à heure fixes.

On accusa encore les jésuites *. Cette corporation était alors en haine au parlement et à l'université, et c'étaient les parlementaires qui avaient en mains la direction d'opinion publique par les pamphlets. Les jésuites avaient conquis un grand ascendant sur l'esprit de Henri IV, qui aimait leurs lumières, leurs douces insinuations, leur profonde intelligence du cœur et de ses faiblesses. A la tête du mouvement catholique, les jésuites s'étaient fait représenter à la cour par le P. Cotton, un des hommes les plus distingués et des plus caressés par le roi. Henri laissa son cœur à leur collége de La Flèche; il témoigna ainsi tout son attachement pour l'opinion religieuse dont les jésuites étaient les organes. Néanmoins les par-

* *Voyez* les pamphlets suivans, qui furent publiés contre les jésuites : « *Le mystère des jésuites, pour prendre la résolution de tuer les roys.* » Paris, 1610.

« *Exécution sur le détestable parricide.* » Paris, Jean Libert, rue Saint-Jean-de-Latran, près le collége de Cambrai, 1610.

« *L'assassinat du roy, ou maximes du vieil de la montagne Vaticane et de ses assassins, pratiquées en la personne de Henry-le-Grand.* » Paris, 1610.

« *Remontrances à Messieurs de la cour de parlement sur le parricide commis en la personne de Henry-le-Grand.* » Paris, 1610.

lementaires poursuivirent la corporation de Jésus; ils l'accusèrent d'avoir assassiné Henri IV, et alors furent encore réveillées les vieilles haines assoupies. La postérité ne ratifiera pas les jugemens des partis; elle ne peut accuser sans preuves les jésuites de l'attentat de Ravaillac *, qui ne fut, sans doute, que le résultat d'une pensée fanatique nourrie dans l'isolement et les macérations. Nous, qui avons vécu au milieu des passions politiques, nous avons vu aussi de ces jugemens jetés contre tout un parti pour le crime d'un seul. Quand un homme, profondément dévoué à une conviction religieuse ou politique, voit devant lui un prince qui flétrit ou persécute cette conviction, alors s'allume en lui une flamme parricide; il aperçoit d'antiques exemples, la postérité qui l'applaudit, le rôle d'un Brutus républicain ou d'un martyr catholique; laissez marcher cette idée; elle n'a pas besoin de complices; elle indique au poignard le cœur qu'il faut frapper. Tel fut sans doute Ravaillac; il éteignit dans la vie de Henri IV le système de tolérance et de modération qui importunait les ardens catholiques.

* Je suivrai spécialement le mouvement des doctrines religieuses des jésuites dans la lutte qui s'établit entre eux et les parlementaires.

RÉSUMÉ.

J'ACCOMPLIS la grande période politique et religieuse du seizième siècle; et il m'est difficile, avant d'entrer dans une autre époque de civilisation, de ne pas jeter un regard en arrière, pour nettement préciser les traits généraux de l'histoire que je viens de tracer. En face de cette masse de faits et de documens, je crains qu'il ne soit né quelque confusion sur les choses et les caractères; il faut mettre une pensée dans ce vaste tout. J'ai défini les trois parties de mon travail, c'est-à-dire la Réforme, la Ligue et le Règne de Henri IV, par ces trois expressions qui rendent nettement l'idée fondamentale du livre : *action, réaction, transac-*

tion. La réforme, c'est le mouvement d'une civilisation nouvelle qui veut s'imposer à des habitudes vieillies, c'est une révolution intellectuelle depuis long-temps préparée, mais qui se présente sous des formes trop violentes, comme une nouveauté, trop hostiles aux faits existans, pour qu'elle ne trouve pas dans ces faits une opposition aussi persévérante qu'elle est vive et impétueuse. Une idée avancée est toujours une idée proscrite; les intérêts, les coutumes établies sont intolérans et implacables. Quand on offrit la réforme à la société du seizième siècle, partout où elle ne fut point admise, elle excita une longue et sanglante persécution; les principes catholiques s'associèrent; ils s'organisèrent pour la résistance, et voilà ce qui fait que je considère la ligue, avec ses forces et sa constitution matérielle, comme une véritable réaction au système annoncé par Luther. Puis, quand cette lutte entre la vieille et la jeune société a fait verser des torrens de sang, lorsqu'il y a épuisement des deux partis, arrive un roi indifférent qui cherche à concilier les opinions hostiles, et c'est cette troisième période qui prend le caractère de la transaction.

Le lecteur qui a parcouru les faits nombreux de cette dramatique époque, a dû naturellement se demander quelle avait été l'influence des trois systèmes que je viens de définir. L'esprit philosophique a besoin d'ainsi classer les idées pour

saisir la marche des générations. L'imagination fertile peut ici travailler à l'aise; le domaine des resultats est vague; on peut chercher dans un fait les conséquences les moins directes. Des écrivains distingués ont tout vu dans la réforme, comme d'autres ont tout placé dans les croisades, comme d'autres après nous chercheront tout dans la révolution française. Chaque siècle a son grand événement, son principe dominateur, mais il serait faux de détailler un à un les résultats que ce principe a produits. Les événemens importans procèdent sur les sociétés par des influences générales : il y eut manie naguère de publier des Mémoires sur les conséquences particulières de toute révolution politique ou religieuse; l'Institut même s'en laissa préoccuper; il y eut donc des prix donnés sur l'*influence de Luther* *, comme il

* *Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther,* par Charles Villers. Il ne parvint à l'Institut que sept Mémoires, dont six en français et un en allemand. Outre celui de M. Villers, qui remporta le prix, quatre autres ont été imprimés, ceux de MM. de Malleville et Leuliette, qui obtinrent une mention honorable, et celui de M. Ponce, tous trois à Paris. Le quatrième l'a été à Gœttingue, son auteur est M. Descôtes, ministre de l'Église française réformée de Kirchheim-Polanden. M. de Malleville est le seul qui ait jugé défavorablement la réforme et son influence; mais il l'a fait par des considérations qui ne sont ni assez larges ni assez étudiées, et peu conciliantes.

y en eut aussi sur l'*influence des croisades*. Que firent les concurrens pour répondre aux vœux des corps savans ? Comme ils ne devaient pas s'arrêter aux masses, ils écrivirent en quelque sorte un bordereau des plus petits détails ; il ne virent pas l'esprit haut et fort des révolutions et des peuples, mais ils dressèrent un inventaire de tous les faits postérieurs même les plus indifférens, et les rattachèrent à l'événement immense dont ils devaient pénétrer la portée.

J'éviterai, autant qu'il m'est possible, ce morcellement d'un sujet vaste et élevé ; l'action d'un grand fait sur un siècle procède par des causes vagues et mystérieuses qui échappent à l'analyse de détail : tout le monde sent et touche au doigt qu'en effet il y a eu une révolution accomplie, que cette révolution a fait passer les peuples d'un état à un autre; là doit s'arrêter le travail de l'esprit quand il ne veut pas secouer les idées positives. J'avancerai donc, à l'aide de cette méthode, pour saisir l'influence qu'ont exercée sur la civilisation et l'esprit des siècles, les trois principes que j'ai posés, à savoir : l'*action*, la *réaction* et la *transaction*, c'est-à-dire *la Réforme*, *la Ligue* et *le règne de Henri IV*.

§ I.

PÉRIODE D'ACTION.

LA RÉFORME.

Caractère des écoles diverses de la réforme. — Luthéranisme. — Calvinisme. — Anabaptistes. — Anglicans. — Effets sur le principe du gouvernement. — Monarchie. — République. — Système politique, né de la réforme. — États nouveaux. — Principe commun à toutes les écoles. — Examen. — Ecole politique de la réforme. — Controverses. — Principe territorial. — Philosophie morale.

La réformation a opéré une révolution profonde dans le principe gouvernemental chez les divers

peuples ; mais comme cette réformation ne fut point un fait ayant son unité ; qu'elle n'apparut pas sous une même idée dans les proportions d'une seule école, elle agit alors d'une manière différente, à raison que la prédication s'annonça avec des conditions plus ou moins larges de liberté intellectuelle.

L'école luthérienne, la première et la plus répandue, n'opéra que dans des limites déterminées ; elle n'émancipait pas les multitudes ; seulement elle accomplit la révolution qui plusieurs fois s'était montrée dans l'histoire ; elle ôta la propriété des clercs pour la faire passer aux barons. Matériellement parlant, le fait qui reconstitua la féodalité en Europe fut la prédication luthérienne ; elle donna aux seigneurs le pouvoir que longtemps l'Église leur avait disputé ; elle plaça l'autorité territoriale au-dessus de la puissance morale. En Allemagne, la réformation favorise le morcellement de l'unité impériale ; elle crée l'indépendance des électorats et l'émancipation des petites souverainetés. En Danemarck et en Suède, où le luthéranisme s'établit dominateur, la révolution développe les mêmes idées ; les hommes d'armes s'emparent par la violence des domaines ecclésiastiques ; ils secouent le frein de l'Église comme en France sous Karle Martel et Philippe-le-Bel ; la révolution matérielle n'a pas d'autres résultats

d'émancipation. Voyez aussi quand le peuple s'émeut et qu'il veut attaquer à son tour l'autorité des barons, comme Luther s'élève contre les tentatives populaires en Allemagne, comme il se pose adversaire implacable de toute les innovations qui ébranlent le pouvoir civil ! L'aristocratie de la terre a secoué la puissance morale de l'Église; puis, elle se protége en face des tourmentes que le principe d'examen jette dans la société. Rien de plus cruel que la guerre des hauts féodaux de la basse Allemagne contre les vassaux soulevés par les prédications de Carlostadt, plus sympathiques aux masses. Ce n'est point un principe de liberté que l'homme d'arme défend, mais la suzeraineté et la propriété territoriale.

L'école calviniste est plus hardie; elle substitue une espèce d'aristocratie bourgeoise à la société féodale, résultat du luthéranisme; ses écoles n'établissent point encore l'égalité pure, le système de l'examen libre et indéfini; mais elles anéantissent la hiérarchie épiscopale; elles placent l'élection partout, en Hollande comme à Genève. Le calvinisme crée son gouvernement, s'infiltre et se fond dans toutes les formes sociales; une fois son principe admis, il est forcé de lutter avec violence contre tout ce qui voudrait en dépasser les limites. Un gouvernement qui s'établit dans des conditions d'une liberté définie, a besoin de répri-

mer violemment et matériellement les tentatives qui tendent à le renverser ; la bourgeoisie surtout est implacable ; elle sent qu'elle a deux adversaires terribles, les hautes classes et le peuple, et son souci est de les tenir sans cesse en respect. De là cette haine de Calvin contre les doctrines de Servet ; le docteur de Genève avait posé des bornes à son système : toute entreprise qui cherchait à les briser était une véritable conspiration d'État, une perturbation de l'ordre établi ; d'où cet esprit de vengeance, cette sombre animation de Calvin, car il voit son ouvrage menacé, et son ouvrage est une constitution. Le calvinisme ne se mêle que par accident à la féodalité ; en France il sert de prétexte aux grands vassaux ; c'est un moyen et non une cause. Cette croyance a quelque chose qui la rapproche des municipes, de l'élection des maires, échevins ; elle cherche à consacrer les formes bourgeoises partout où elle se produit, en France surtout, dans les Églises de Nismes, Montauban et La Rochelle.

L'école anabaptiste, c'est le gouvernement des basses classes, le désordre et la vigueur tout à la fois d'un pouvoir placé dans les mains de la multitude ; tantôt ce pouvoir apparaît bruyant comme une démocratie orageuse, tantôt avec les conditions d'un despotisme effréné, transformation qui se montre plus d'une fois dans la durée des crises

populaires. On voit les anabaptistes passer du tumulte des rues aux violences de la monarchie la plus brutale; ce don de prophétie et d'inspiration que chacun s'attribue met le glaive au bras de celui qui se sent le plus fort. Les anabaptistes, tels qu'ils agissent sous Muncer et Jean de Leyde, sont le plus grand danger pour la réforme paisible et durable; on ne secoue pas une société sans en ébranler toutes les parties. Quand la classe bourgeoise a fait une révolution, ce qu'elle ne sait pas assez, c'est qu'il n'y a plus rien d'inviolable, et que, puisqu'elle a proclamé son droit, il est libre à chacun de proclamer le sien. Tant que les anabaptistes ne furent qu'un désordre, ils ne fondèrent aucun principe; partout ils furent un obstacle; jamais leur pensée ne put constituer quelque chose; en Hollande, les anabaptistes firent de l'opposition au système bourgeois et marchand; dans la basse Allemagne ils eurent à lutter contre la féodalité et la bourgeoisie réunies; en Angleterre transformés en sectes diverses et en puritains, les disciples de la libre inspiration régnèrent un moment au milieu des troubles politiques, mais nulle part leur théorie ne fut entière.

L'école anglicane a ce caractère particulier qu'elle est en quelque sorte la substitution de la royauté pleine, absolue, capricieuse, à ce système mixte de religion et de monarchie qui dans le

moyen âge avait si puissamment comprimé les passions des rois d'Angleterre. Je ne sache rien dans l'histoire des désordres humains qui puisse se comparer à ce honteux débordement des princes de la race poitevine et des Tudor ; supposez maintenant que l'Église n'eût pas mis un frein à ce libertinage cruel, à ce mépris pour tous les liens sacrés, et je demande ce qui serait advenu dans cette lutte de monarques abîmés d'ennuis, de passions basses et de satiétés sanglantes contre de faibles femmes, d'innocentes vierges qu'ils jetaient de leur couche à l'échafaud? En constituant l'Église sous son sceptre, Henri VIII brisa ce dernier frein ; ce ne fut pas d'abord une religion nationale, mais une Église royale, une autocratie où tous les pouvoirs dépendaient d'un seul. On s'explique cette vive et profonde opposition que la foi anglicane trouva en dehors ; la hiérarchie épiscopale ne fut plus qu'une forme, qu'un instrument; la suprématie de la couronne domina tout. Que dire de ces serviles clercs fléchissant le genou devant la royauté comme devant une idole? L'Angleterre fut le théâtre de mille excès : d'une part l'épiscopat établi, imposant ses liturgies, ses prescriptions comme des commandemens politiques; de l'autre ces myriades de puritains, de calvinistes persécutés, puis prenant le pouvoir sous Cromwell et se transformant dans le des-

potisme le plus violent et le plus persécuteur.

Comme résultat politique et matériel, les prédications des quatre écoles réformées ont laissé des faits qui subsistent encore; la constitution de la Suède avec ses ordres divers, son organisation de noblesse, de paysans et de clergé se lie à l'origine de la prédication réformée. Dans le Danemark, cette réformation créa d'abord un immense pouvoir à la noblesse, pouvoir qui s'est affaissé sous un régime absolu. L'intervention de la Suède dans les grandes affaires du midi de l'Europe, les traités de subsides qui en furent la suite, les belles campagnes de Gustave-Adolphe, tout cela fut amené par la réformation luthérienne; elle substitua un système de balance européenne au profit de la puissance habile qui put s'en saisir. La France s'appuya sur les élémens de discordes que la prédication de Luther avait jetés en Allemagne pour dissoudre le corps germanique et en attirer les débris à son alliance; les gouvernemens libres de Genève et de la Hollande ne furent pas seulement le fruit éloigné, mais le produit immédiat des changemens opérés par la force du calvinisme.

Sous le rapport philosophique, la Réforme proclama le libre examen, immense faculté de l'esprit qui creuse et abîme tout ce que la raison n'admet pas. Ce fut un instrument sublime et terrible à la fois que ce libre examen apporté

dans toutes les sciences morales et politiques ; il contenait en lui-même des germes de mort pour tous les droits établis, pour tous les faits consacrés depuis des siècles. Quelle idée, quel droit acquis n'allaient pas être réduits en poussière par cette loi d'éternel remaniement de la société humaine? Église, royauté, propriété, gouvernement tout était mis en question. Aussi jamais école de la réformation, j'en excepte les anabaptistes, n'admit-elle le libre examen sans limites ; tous leurs efforts se réunirent pour poser précisément des barrières au principe que Luther avait jeté hardiment le premier au milieu du monde. Aucune tête humaine n'apporta une plus violente ténacité que Luther à ses propres interprétations; en même temps qu'il disait : examinez, il imposait aux disciples les formules de sa propre science. Qui n'a lu ses virulentes diatribes contre Carlostadt et les universitaires quand ils voulurent aller plus loin que lui? Et Calvin ! quel fut le souci de sa vie? si ce n'est de mettre des bornes à ce terrible droit de tout creuser, de tout examiner. Et tous deux avaient raison : après avoir démoli, il fallait construire ; têtes de gouvernement, ils n'entendaient point régner sur des ruines; l'examen fut ainsi subordonné à des liturgies, à une théologie demi-politique qui se proclama comme le principe même du pouvoir.

Dans les sciences morales, la réformation produisit surtout cette grande école sérieuse et critique qui fit marcher la philosophie rationnelle. La tradition fut abandonnée; on voulut tout voir, tout discuter; on appliqua les règles générales de la raison pure à la connaissance des faits historiques, à l'appréciation des causes; la philosophie prit de libres allures; l'histoire jugea non plus avec des croyances et des couleurs poétiques, mais avec le sens intime et profond des événemens. Ce fut un mouvement en avant, un résultat pour l'esprit des générations; on se dépouilla des charmes de la mythologie du moyen âge, de ces symboles, de ces mystérieuses et tendres légendes qui consolaient l'homme en face du terrible avenir qui l'écrase. La société croyait, sans remuer les faits dans une paresseuse et douce conviction; l'école critique ne laissa pas pierre sur pierre; elle marcha vite à la démolition du pieux édifice que l'âme regardait dans un ineffable élancement. Examinez, jugez, ce fut le son de cette trompette du reveil que la réforme fit entendre, et tandis qu'elle détruisait ainsi les illusions morales, elle démolissait encore les illusions matérielles, ces beaux édifices des saints, de la Vierge et du Sauveur des hommes, ces images qui frappaient les sens et jetaient dans l'âme les croyances catholiques, alors que les effets bleuâtres des vitraux caressaient les yeux du

fidèle agenouillé davant les reliquaires des martyrs.

La philosophie rationnelle s'avança grandement dans les larges voies que la réformation lui avait ouvertes ; il y eut des écoles et des controverses dans tout l'univers chrétien; le catholicisme ne voulut point se laisser primer dans les sciences, dans l'interprétation de l'antiquité; des disputes purent s'agiter entre des hommes savans qui puisèrent chez les anciens, dans l'intelligence profonde des langues hébraïque et grecque, de nouvelles émotions et de nouvelles idées. Les discussions sur l'Ancien et le Nouveau Testament nécessitèrent de fortes études et une connaissance parfaite des idiomes dans lesquels il étaient écrits ; on sua dans les universités sur les difficultés de l'hébreu et du chaldéen ; la science se répandit, parce que dans toutes les luttes morales ou politiques il faut que les adversaires se préparent au combat et s'y préparent avec toutes leurs ressources.

Partout où la réformation s'établit, il y eut un changement dans l'état de la propriété; les clercs cédèrent aux hommes d'armes la plupart de leurs possessions; il s'opéra un morcellement des grandes menses de l'Église; la terre devint une propriété toute civile, et comme la division favorise, sous bien des rapports, la culture et les améliorations des produits, les pays protestans dévelop-

pèrent une fécondité plus grande, une activité plus vigoureuse, un bien-être plus général que les pays catholiques. Il y a dans toutes les possessions nouvelles un je ne sais quoi de force et d'énergie; tous ces colons faisaient valoir leurs terres de leurs propres mains, les arrosaient de leurs sueurs : voyez toutes les merveilles de la Hollande, ces champs si fertiles de la Suisse protestante !

Mais en même temps, l'examen, base de cette réformation, posait dans le monde une des difficultés impérieuses que les générations à venir auront à résoudre : je parle de la légitime transmission de la terre. Quand, avec l'arme terrible de la raison humaine, il s'agira de voir et d'apprécier les droits et les limites de la propriété; quand l'examen mettra en présence la misère des masses et l'opulence de quelques-uns, alors n'est-il pas à craindre qu'il n'entraîne à ce doute épouvantable pour les générations à venir : à savoir, si la terre doit être le patrimoine du petit nombre au préjudice de tous? L'examen a détruit l'autorité catholique; il a presque dévoré la royauté et le pouvoir légitime des gouvernemens; il lui reste maintenant une dernière illusion à détruire, le prestige de la propriété héréditaire. Ainsi, la plus noble faculté de l'homme, établie par la réforme, peut être la cause de tous les désordres et de toutes les révolutions : Luther a ouvert

cette nouvelle boîte de Pandore d'où sortent tous les biens et tous les maux. La plupart des institutions humaines sont fondées sur les illusions du cœur et de l'esprit; ne déchirez pas le voile si vous voulez laisser à l'homme quelque autre chose qu'un cadavre hideux et déformé. Quand tout ce qui nous entoure est problème, n'armons qu'avec timidité la raison d'un instrument qui lui fait trouver, après tous les dégoûts de la vie, une seule vérité, celle de son inévitable destruction? Laissez-nous donc nos consolantes légendes, nos traditions de races et de familles, cet avenir d'or, cette idéalité de bonheur qui nous est promise, lorsque tout ce qui touche la vie se flétrit sous nos doigts. Que la société marche à ses grandes destinées, mais que l'homme y trouve un peu de bonheur individuel; que le scepticisme ne vienne point décolorer quelques-uns des beaux jours de son existence. Le libre examen des réformateurs, en échange des abus détruits, a creusé un abîme que n'a point comblé encore le sang de tant de générations. Les époques de croyances eurent leurs superstitions, leurs actes déplorables, leurs vengeances d'inquisition, leurs guerres meurtrières; mais nos temps de raison pure, d'intelligence sans limites n'eurent-ils pas aussi leurs intolérances, leurs excès, leur guerre sanglante et leur vaste désolation?

Pour soutenir la doctrine d'examen et détruire

toute hiérarchie religieuse, les réformateurs se servirent de l'arme puissante des pamphlets. L'école réformatrice n'eut point ce mordant de la satire ligueuse. Elle ne s'adressa pas, surtout en France, à cette classe que remuaient les prédicateurs et les chansonniers de Paris; il y a dans les pamphlets de Luther et de Calvin une âcreté méprisante, une teinte sombre et biblique, et vous chercheriez en vain la gaieté des pamphlets de la ligue adressés à la bonne bourgeoisie et aux halles: presque tous les écrits de l'école réformatrice sont sérieux, didactiques, raisonnés. Quand Luther a parlé des âneries du pape, et Calvin des dissolutions épiscopales, ils ont comme épuisé leur verve de plaisanterie; leur supériorité consiste dans la discussion pensante et calme, dans la véritable controverse. Quelques-uns de leurs pamphlets attaquent le principe du gouvernement; les autres remuent les peuples La plaisanterie est lourde, mais le sarcasme est amer: rien ne leur échappe, ni la royauté, ni les principes qui conservent et perpétuent les empires: appel à la révolte, plan de république; puis, exhortations pour maintenir les gouvernemens établis, toutes ces thèses contradictoires sont soutenues par les réformateurs avec talent et érudition; ils n'épargnent point l'injure personnelle; on ne doit pas leur en faire reproche, car c'était l'esprit de l'école; les pamphlets huguenots sont des livres pour la plupart,

et leurs chansons des psaumes, des applications pieuses; combien sont différens ces vers populaires qui circulaient au temps de la ligue ! Les croyances excitent l'imagination, soulèvent des haines acérées qui empruntent tous les tons, la poésie, le pasquil, la satire mordante; la raison pure va devant elle, lutte par l'examen, discute par la controverse, et c'est le rôle que prirent les réformateurs; ils mirent tout en question dans une société qui vivait de formules depuis la destruction de la vieille civilisation romaine.

§ II.

RÉACTION.

LA LIGUE.

La société catholique. — Son organisation. — Résistance. — Inquisition. — Ordres religieux. — Les Jésuites. — Parallèle de Loyola et de Luther. — Réformation pieuse des ordres. — Ardeur des sciences. — Bénédictins. — Esprit territorial de la ligue. — Provinces. — Municipalités. — Doctrines. — Prédications. — Liberté. — Régicide. — Mouvement des opinions par la ligue.

L'esprit du moyen âge se rattachait à la puissante organisation catholique; toutes les idées,

toutes les affections de l'homme, les souvenirs et les besoins de la cité trouvaient leur expression dans ces légendes d'or, dans ces mystères et ces croyances qui prenaient l'enfant au berceau et consolaient l'homme dans sa vieillesse : ce Christ aux traits raides, aux yeux fixes, que le peintre reproduisait sur les vitraux des cathédrales, protégeait les labeurs du serf, consolait ses fatigues, réveillait ses espérances à demi-éteintes; cette Vierge aux noirs cheveux, aux regards favorables et doux, était l'intermédiaire de la cité menacée par la peste et la famine ; la légende d'un saint patron, incrustée sur la bannière municipale, rappelait le patriotique souvenir d'un vieux moine qui avait défriché les terres, porté la civilisation au milieu de la barbarie, guéri comme saint Roch une calamité terrible, ou comme saint Victor combattu un monstre qui désolait la contrée, ou comme Marthe l'enchanteresse du midi, empoisonné la tarasque du Rhône. Ces légendes de chevalerie et de souvenirs municipaux étaient la gloire et la richesse des cités; quand dans la plaine se réunissaient bruyantes les confréries bourgeoises pour délibérer sur leur liberté, c'était à l'invocation d'un saint que les habitans sonnaient le beffroi, délibéraient sur les affaires publiques; la châsse bénite attirait sur la cité un nombreux concours d'étrangers qui apportaient leurs prières et leurs richesses, orgueil de l'Église. Si un pieux

ermite habitait le désert voisin, bientôt autour de l'oratoire se bâtissait un village nombreux où des pèlerins, puis des marchands venaient s'abriter contre les intempéries du voyage ; si la cathédrale était reluisante de quelques beaux souvenirs, de quelque image bien sculptée, la ville était visitée par des caravanes de peuples qui s'agenouillaient devant les tombes ou baisaient le reliquaire. La pensée catholique soulevait un monde de têtes et d'armes ! une prédication suffisait pour arracher le baron à son foyer de château, à ses martiales distractions de tournois, de chasse au sanglier et au cerf, ou à l'oppression de ses voisins. L'Église était partout, dans les plus petits accidens de la vie ; qu'elle joie sainte et populaire dans les grandes solennités ! à Pâques, joyeux anniversaire de la resurrection ; à Noël, jour de l'enfance dans la vie ; à toutes ces fêtes de fleurs et d'encens, à ces processions de confréries sillonnant les rues étroites et les places où la multitude se réunissait pour délibérer. Que de tristesse ensuite dans ces pompes de mort, dans ces anniversaires du Purgatoire, dans ces lugubres cérémonies pour le repos de âmes, dans ces hymnes si sublimes qui seules remuent encore les entrailles, à nous, génération épuisée de plaisirs et de désenchantemens. La vie religieuse était partout, les joies de l'homme, ses douleurs, se reportaient au catholicisme ; la crèche des pastourels,

les mystères joués par de pauvres pèlerins étaient des spectacles. Que de soupirs dans la multitude lorsqu'on représentait devant elle la passion du Christ et le martyre de ces pauvres fidèles que le Sarrasin impitoyable condamnait à mourir! La famille, la vie entière étaient catholiques; et lorsque la réformation vint ébranler cet état social organisé, est-il bien étonnant qu'elle ait trouvé une forte résistance et qu'une réaction ait menacé la réforme elle-même?

Dans une société avancée, l'esprit philosophique trouve de l'écho; la raison humaine a toujours son empire; mais supposez qu'au milieu d'un peuple bercé de cette vie de croyances qui touchaient à ses libertés, à ses habitudes, une voix se fasse entendre pour détruire ses doux préjugés, ses affections, ses souvenirs; alors cette société cherchera à étouffer cette voix importune, et sa résistance sera terrible; tel fut le catholicisme. Depuis le douzième siècle, il y avait eu des tentatives pour modifier ses coutumes, pour amener la simplicité dans les usages de son culte, dans la pompe de ses cérémonies; la prédication albigeoise, cette réformation des pasteurs, des pauvres de Lyon, les efforts de Jean Huss, de Jérôme de Prague, d'Arnaud de Brescia, avaient éveillé les sollicitudes de l'Église; elle avait eu crainte de se voir frapper dans son organisation,

dans sa puissance morale, dans son influence sur les peuples.

Là fut l'origine de l'inquisition, tribunal d'enquête et de surveillance difficile à éviter dans une société où le principe était plus encore religieux que politique. Quand il s'agissait d'épier la conscience, de surveiller les affections du cœur, de maintenir le prestige de l'autorité, n'était-il pas essentiel d'établir une juridiction terrible et violente, qui saisissait tout à la fois l'âme et le corps. La réformation du seizième siècle donna une intensité plus grande encore au saint tribunal. La réforme se mêlait à la révolte contre la souveraineté; le peuple prenait les armes pour secouer le principe d'autorité, soit qu'il se personnifiât dans le prince ou dans l'évêque. Je n'excuse point les horreurs d'un système de répression tout monacal; je dis seulement qu'il était difficile d'éviter l'institution d'un tribunal pour réprimer l'hérésie armée contre l'organisation de la vieille société. Au seizième siècle, l'Espagne et les Pays-Bas virent particulièrement les terribles sentences de la juridiction ecclésiastique, et cela s'explique : l'Espagne avait besoin d'épier la fidélité et la foi incertaine des populations mauresques, récemment vaincues et toujours prêtes à revenir à leurs croyances religieuses et à leur indépendance; l'inquisition dut pénétrer partout pour surveiller cette tendance des anciens

dominateurs de la nation espagnole. Dans les Pays-Bas, les mêmes symptômes se produisaient ; le peuple secouait à la fois le joug de Philippe II et du catholicisme : il fallut frapper fort. Dans tous les temps de crise on court à ces juidictions exceptionnelles, qui, au nom de certaines idées et de certains intérêts, lancent des sentences de mort contre les opinions qui ne veulent point fléchir sous le joug ; et peu importe que ces gouvernemens s'appellent catholique, philosophique ou révolutionnaire, c'est leur condition de marcher à la violence, parce que le danger est grand, et que la question de sauver le pays domine toutes les autres.

A cette réaction de l'énergie inquisitoriale, il faut joindre encore la résistance de l'esprit monacal, qui formait la grande hiérarchie du moyen âge ; cette milice d'ordres religieux, qui s'étendait sur toute la superficie de l'Europe, ces fortes congrégations d'hommes qui cultivaient la terre et vivaient dans une confraternité de sentimens, dans une obéissance commune à la souveraineté papale, ne devaient point se laisser frapper et détruire sans opposer leur puissance à l'attaque concertée des réformateurs. Les moines exerçaient sur les masses une haute influence ; ils avaient en mains les richesses et les lumières ; Luther était pour eux un relaps ; il sortait de leurs cellules pour secouer la poussière de ses sandales sur ces ordres qui avaient nourri son enfance et secondé

les premières lueurs de sa science : il y eut donc redoublement de ferveur dans l'esprit monastique pour résister au mouvement réformateur.

C'est de cette fermentation rajeunie du catholicisme que naquit l'ordre immense des jésuites. Il y a un parallèle à faire entre Martin Luther et Ignace de Loyola ; l'un vient en face de la société pour proclamer le grand principe d'examen ; l'autre s'agenouille devant l'autorité et pose la tiare sur toutes les puissances de la terre ; Luther attaque la souveraineté pontificale par la caricature et le pamphlet ; Loyola fonde une congrégation dont le but exclusif est de défendre l'infaillibilité du saint-siége ; l'un abolit toutes les images saisissantes, toutes les formes que l'on peut donner aux légendes et aux croyances catholiques ; l'autre établit un culte sur le cœur de Jésus, sur l'impénétrable mystère de l'immaculée conception, idée de chevalerie, sorte d'honneur rendu à la mère de Dieu, emblême du pouvoir des femmes que la lance de Loyola protége et défend ; Martin Luther invoque les sciences, les lumières et le mouvement de la civilisation ; les jésuites luttent avec lui d'intelligence, de nobles efforts pour toutes les connaisances humaines. On accuse l'Église d'ignorance, et les jésuites donnent une forte et grande impulsion aux progrès scientifiques du seizième siècle ; leur politique large et féconde ne se rattache pas à un territoire fixe

et déterminé ; le monde est leur domaine ; l'autorité du pape est le principe de leurs prédications; l'Église est un être moral qui a l'univers pour empire ; de là résulte un système de doctrines qui ne reconnaît pas de souverainetés territoriales quand elles se trouvent en opposition avec les doctrines catholiques, fondement de l'ordre religieux ; de là encore ces théories que l'on rencontre dans les pamphlets et les prédications des jésuites : à savoir, que les catholiques peuvent secouer l'autorité des rois, lorsque ceux-ci cessent d'être en communion avec le principe de la foi, la personnification de l'Église, c'est-à-dire le pape. Les jésuites et les bénédictins furent les deux grandes colonnes de la science religieuse ; ils firent avancer l'intelligence pratique des faits autant que la réforme donna d'impulsion à la philosophie critique et rationnelle de l'histoire. Si nous comparons même les travaux de l'une et de l'autre de ces écoles, nous trouverons ce résultat : c'est que la critique, qui est l'expression de la raison individuelle, se modifie et change à chaque génération ; les systèmes passent ; l'école protestante a vieilli ; Bayle n'est plus en rapport avec nos lumières, avec la tendance des esprits ; tandis que les travaux simples des bénédictins, ce recueil de faits colligés sous l'empire de l'autorité, nous restent encore comme les monumens indispensables de la science. Je ne sache pas un

moyen d'écrire une seule ligne d'histoire sans suivre scrupuleusement, pour rechercher les mœurs d'un peuple, l'immense et pieuse collection des Bollandistes, les *Acta sanctorum ordini sancti Benedicti*, les *Analecta* de Mabillon, les grands travaux de Martenne, de don Bouquet, etc. On voudrait vainement réveiller parmi nous cette humilité scientifique qui ramassait et casait un à un les souvenirs du passé; esprits superbes que nous sommes, nous recueillons ces faits non point comme des élémens de l'histoire, mais comme les instrumens de nos capricieux systèmes; nous les ployons à nos vanités d'auteur, aux idées de notre éducation première.

Il est facile maintenant de concevoir que lorsque la réforme apparut, comme un fait heurtant les intérêts acquis, toutes ces influences durent agir et se montrer dans une organisation matérielle de résistances; la ligue en fut le résultat. Je définis la ligue le gouvernement provincial et municipal des intérêts catholiques; elle fut l'opposition morale de la vieille société contre les innovations qui la menaçaient dans son principe et même dans ses coutumes. Ainsi considérée, toute l'histoire de cette époque s'explique : la ligue ne fut point un accident particulier à la France; si elle se produisit là dans des formes plus nettes, c'est que ce groupe par provinces,

ce système de municipalités existait antérieurement, et que la ligue n'en fit que favoriser les développemens naturels. La société se morcelait alors en petites fractions, et je ne connais pas de fait qui ait plus aidé une alliance de principes et d'intérêts que la ligue catholique; ce fut une véritable fédération de bien public comme on en avait vu à d'autres époques, aux 12e et 13e siècles particulièrement; seulement il y eut à cette période une tendance plus fortement municipale, un mouvement plus vivement dirigé vers les intérêts bourgeois et populaires. Les confréries dominèrent la ligue; il se forma l'alliance qui se produit perpétuellement dans les pays catholiques entre le clergé et le bas peuple, entre la force matérielle du bras et l'influence puissante de la parole. L'effet de la ligue fut d'imprimer un plus grand esprit de liberté dans la commune, d'y réveiller tous ces fermens d'indépendance populaire que nous voyons éclater à Paris par les barricades de 1588, par l'organisation des seize quarteniers, par l'alliance souveraine de cités à cités.

La ligue, reposant sur l'idée morale du catholicisme, dut également adopter les doctrines indépendantes des droits des souverainetés; l'obéissance aux princes fut en tout subordonnée à l'obéissance envers l'Église; le roi excommunié ne put légalement gouverner ses sujets; d'où les doctrines de régicide, ces pamphlets d'une déma-

gogie effrénée qui furent lancés par les ligueurs. Les formes du gouvernement ne furent plus dans la royauté. Que la ligue se constituât en monarchie ou en république, peu importait ; son principe, c'était le catholicisme, et pourvu qu'il fût respecté, le mode d'administration n'était qu'un accessoire dont l'Église s'inquiétait peu : c'est ce qui explique les doctrines anarchiques de la prédication. Paris pouvait se gouverner par un roi ou par seize quarteniers ; ce n'était pas la question engagée ; il n'y avait plus d'autre droit public que la suprématie du pape, fondement de la vieille société.

Je crois que sous ce rapport la ligue agrandit les doctrines municipales ; si elle avait réussi à faire son roi, elle lui eût imposé des barrières populaires, et l'union de la multitude et de l'Église eût constitué une démocratie religieuse qui eût empêché les écarts du pouvoir absolu. Tous ces désordres de rue, cette désorganisation de l'unité monarchique, ces rapports avec l'étranger où les peuples traitaient avec les rois et les rois se mettaient en rapport avec les peuples, affaiblirent la foi en la monarchie. Quand le roi d'Espagne écrivait aux municipalités ou aux conseils de ville de Paris, de Lyon ou de Marseille, il traitait avec de véritables républiques ; les villes durent garder souvenir de ces transactions des citoyens avec les rois sur le pied d'égalité ; une tribune était ou-

verte par la chaire, et des maximes hautement théocratiques foudroyaient la prééminence de la couronne. Quelle différence existe-t-il entre les pamphlets de la ligue, ces moqueries régicides qui animaient les passions populaires, et les journaux les plus fougueux d'une autre époque où l'on joua également avec la tête des rois? Quand un poignard atteignait au cœur Henri III, le fanatisme religieux trouva des éloges, comme plus tard le fanatisme politique eut des hymnes pour ceux qui firent monter les princes sur l'échafaud.

Au reste, en tout ceci il y eut progrès de l'esprit; la liberté effrénée, dévastatrice même, n'en est pas moins un grand et bel instrument pour l'intelligence; cette lutte de deux croyances aiguisa les controverses, donna un essor nouveau aux nobles facultés; on se fit de meilleures idées sur les rapports de la couronne et des peuples; il y eut examen des droits respectifs, des règles que la souveraineté devait s'imposer à elle-même et de la limite des pouvoirs; on discuta tout, et l'on put poser plus nettement des principes, lorsque tous ces principes furent examinés par la raison. Dans l'histoire de l'esprit humain rien n'est neuf; tous les événemens se ressemblent, parce que l'origine en est dans l'homme, et que l'homme se modifie et ne change pas. Il serait curieux de comparer les caractères de deux époques qui se présentent devant nous; l'une qui fut produite

par l'énergie du principe religieux, l'autre par l'effervescence et la force de la liberté ; seulement la cause fut différente, mais toutes deux se nuancèrent de couleurs également bizarres, également puissantes sur l'avenir.

§ III.

TRANSACTION.

LE RÈGNE DE HENRI IV.

Tiers parti. — École philosophique d'Erasme. — École parlementaire. — Réformation modérée. — Eglise gallicane. — Jansénisme. — Doctrines du tiers parti. — Influence des négociations. — Triomphe du tiers parti par Henri IV.

A toutes les époques de l'esprit humain il se développe certains caractères d'hommes qui, n'osant pas se poser les défenseurs des vieilles doctrines, craignent également de se laisser emporter

par le torrent des nouvelles. Ils enjambent ainsi, timides qu'ils sont, le présent et l'avenir ; la plupart gens de raison, d'études, mais de faiblesse et d'incertitudes; esprits méditatifs, sans énergie, qui redoutent surtout de déranger les commodités de leur vie présente pour une carrière sans bornes et une destinée sans fin. Ce tiers parti eut sa personnification à l'époque de la réforme, comme il l'a toujours eue dans toutes les révolutions des sociétés. A l'origine de la prédication de Luther nous trouvons Erasme et l'école philosophique, qui refusent de suivre la violente impulsion donnée par Luther ; Erasme avait attaqué les abus de l'Église catholique ; avec sa verve moqueuse il avait démoli quelques-uns des élémens de l'esprit monastique ; mais quand il vit toutes ces ruines, quand il aperçut toutes les conséquences du remaniement social préparé par Luther, alors il hésita; Erasme n'aperçoit pas qu'il a été l'un de ceux qui ont le plus préparé la révolution qu'il redoute; sa préoccupation est d'y mettre un terme. Là est le caractère du tiers parti ; et c'est ce qui distingue surtout l'esprit des parlementaires ; presqu'en tous les temps ce sont eux qui préparent les révolutions ; il se plaignent, sont inquiets, excitent les peuples de leurs pamphlets et de leur verve ; puis, quand la révolution se proclame et trouble leur coin du feu, leur paisible existence, alors ils crient au désordre, à l'anar-

chie; ils veulent comprimer ce qu'ils ont fait, et ce qu'ils ont fait est un torrent impétueux qui les emporte.

L'école parlementaire eut des esprits éminens : L'Hôpital, Pasquier, Molé, de Thou, marquèrent leur époque par leurs travaux et leur science sérieuse; ils se placèrent entre le double mouvement de la réforme et de la ligue ; ils désiraient, eux, une réformation dans l'organisation de l'Église, une espèce de séparation modifiée avec la cour de Rome; ils n'osaient pas tout ce que Luther voulait ; mais ils appelaient une conciliation difficile de doctrines et d'hommes : esprits de transactions, ils cherchèrent à amortir dans les âmes cette effervescence d'idées et de passions qui les dominait; ils ne faisaient pas de grandes choses, mais des choses raisonnables, comme si au temps de révolution les choses raisonnables étaient possibles, et s'il ne fallait pas faire la part à l'énergie des masses, à l'incandescence des opinions ! On les place haut comme des hommes à caractère; c'est précisément ce qu'ils étaient le moins : Pasquier, Molé furent tout à la fois ligueurs et du tiers parti ; L'Hôpital fut presque persécuteur et huguenot sans le vouloir, et par un effet même de ses faiblesses de cour et d'université.

L'école des conciles et de l'Église gallicane fut leur ouvrage, alliance un peu bâtarde, qui tendait à rapprocher le catholicisme en France de la

hiérarchie anglicane. Le parlement était pénétré de l'idée-mère qu'il fallait tout soumettre à la suzeraineté du seigneur roi. Il engagea la lutte contre tout ce qui se plaçait un peu indépendant de la juridiction des Cours et de la toute-puissance royale. Leur conception de l'Église gallicane était fausse et incomplète : comment parfaitement définir le temporel et le spirituel dans la souveraineté des hommes et de la conscience? Comment séparer dans l'obéissance ce qui est du devoir du sujet et du devoir des fidèles? Qu'est-ce que l'Église sans un chef supérieur? et ce chef, dont on reconnaît la supériorité pour certaines choses, pourquoi le renierait-on en quelques autres? Toutes ces distinctions subtiles n'étaient point saisies par les masses; elles servirent la politique des rois, mais abâtardirent le principe religieux : l'école de l'Église gallicane fut sans franchise et sans courage; elle n'osa se déclarer ni Église nationale comme en Angleterre, ni réformation pure et simple, en adoptant les thèses de Luther, et pourtant elle voulait s'affranchir de cette grande unité catholique qui avait fait la force du principe religieux au moyen âge. De cette école naquit le jansénisme, formule philosophique sur la grâce et le libre arbitre, qui n'osa point également se proclamer comme une réformation, et qui ne fut toutefois que la théorie de Luther, déguisée par la couardise des sectateurs.

Toutes ces écoles mixtes devaient, par la force des choses, ou se jeter dans la réforme, ou rentrer au sein de la grande Église, qui, dans son unité, les traitait comme des hérésies. Le tiers parti religieux et politique eut un moment de triomphe par l'avènement de Henri IV. L'indifférence du prince qui plaçait la couronne sur sa tête, permettait ce système de modération, origine de tous les termes moyens. Les parlementaires et les gallicans crurent à leur victoire ; ils avaient fait leur roi ; toute leur science (et ils en avaient beaucoup) fut appliquée à soutenir la position nouvelle qu'ils s'étaient donnée ; l'histoire, les livres de controverse ne retentirent que de l'éloge des maximes modérées et de cet équilibre dans toutes les forces sociales, fondement de la pensée parlementaire. Quand on parcourt les œuvres de Pasquier, de de Thou, le grand recueil des pamphlets de la judicature, on trouve partout cette pensée de réunion exprimée, parce qu'elle plaisait à leur patriotisme paresseux, à ce besoin de repos qu'avait la société. Ils eurent à cette époque une grande popularité ; la bourgeoisie avait respect pour cette école du parlement qui ne voulait plus de troubles et saluait une autorité dont le pays avait besoin ; elle ne comprenait pas nettement leurs subtiles distinctions entre les divers pouvoirs, ces thèses de morales vagues et indéterminées en dehors de ses

habitudes; mais ce qu'elle souhaitait c'était le repos, et ce repos elle l'avait obtenu par le moyen des parlementaires.

Ce ne fut pas seulement à l'intérieur que l'esprit de transaction domina les parlementaires; presque toutes les négociations de cette époque furent conduites à l'étranger par des gens de judicature, soit du conseil d'État, soit des cours des aides, parlemens et finances; profondément instruits, tous avaient contracté dans les longues disputes de la ligue cette habileté qui ménage les partis et domine les affaires; ils avaient tant négocié à l'intérieur, rapproché tant d'événemens divers, qu'ils étaient naturellement appelés à diriger des négociations semblables à l'extérieur. Henri IV les avait surtout distingués; il n'aimait pas les discoureurs; ils reconnaissait le mérite de ces hommes de ruse et de finesse diplomatique qui allaient à son esprit gascon. Il avait lui-même triomphé plus par les transactions que par les armes encore; son règne était une lutte perpétuelle entre des intérêts qui cherchaient mutuellement à se dominer. Les parlementaires le servirent activement dans la pensée qui préoccupait sa vie; leurs correspondances diplomatiques, leurs négociations avec Rome, l'Empire, l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, la Suède et le Danemark, sont des monumens qui doivent servir de modèles à toutes les transactions, et qui furent la base de celles du

règne de Louis XIII et même de Louis XIV. Par les parlementaires, Henri IV fut maître de l'histoire qui juge les rois et des traités qui protégent et honorent leur règne. Les parlementaires élevèrent des statues, ciselèrent le nom de Henri IV sur le bronze et l'airain et dans la postérité. C'était leur roi, ils le défendaient; quelques différens purent bien s'élever entre le parlement et le monarque : c'était une question de juridiction et non point de sympathie. Le pouvoir du tiers parti s'affaiblit sous le règne suivant : les opinions n'étaient pas tellement assouplies qu'elles pussent souscrire long-temps à ce pacte qui les laissait chacune dans leurs limites ; c'était une halte, une suspension d'armes dans le mouvement des passions de la société; les huguenots avaient leur édit de Nantes ; les catholiques, les grands gouvernemens de provinces et le peuple des villes. Nous verrons sous Louis XIII la querelle se raviver; les deux principes hostiles se retrouver encore en face et tout armés ; il faudra encore des sueurs à la royauté pour venir à bout de la guerre civile, et lorsque la guerre civile et féodale sera éteinte, il y aura pour elle un autre danger, c'est le mouvement moral et intellectuel que la réforme aura imprimé à l'esprit des peuples; c'est l'insubordination des idées, cette impatience de toute hiérarchie qui rend le pouvoir impossible. La royauté voudra bien endormir l'effervescence des

masses sous l'ivresse de la conquête, l'arrêter par la violente compression des franchises, par la douce et molle ivresse des plaisirs; Richelieu domptera la rébellion armée; Louis XIV amoncellera provinces sur provinces pour agrandir et fortifier son territoire; la régence se bercera au refrain des noëls moqueurs et des chansons amoureuses de la cour; l'esprit philosophique caressera les rois pour tuer plus fortement l'esprit religieux et l'autorité catholique; tous ces accidens dans l'histoire de la monarchie ne seront que les précurseurs et les causes de l'immense mouvement qui se prépare. La réformation et la révolution française, nous le répétons, se tiennent par les idées, comme la ligue elle-même tient par les formes extérieures au mouvement des rues et à l'esprit des institutions révolutionnaires. L'opinon populaire n'éclate qu'à de longs intervalles; quand elle se laisse arracher ses conquêtes, il lui faut des années pour retrouver l'ascendant que l'habileté lui a enlevé. La dure administration de Richelieu, dont je vais apprécier le caractère, se prolonge jusqu'à la Fronde, qui fut aussi une lueur de la liberté des peuples.

FIN DU TOME HUITIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE CX.

(Pages 1 à 16).

GUERRE CONTRE L'ESPAGNE. — CAMPAGNE DE PICARDIE.

1597.

Caractère de la guerre. — Auxiliaires de Henri IV. — L'Angleterre. — La Hollande. — Les Allemands. — Les Suisses. — Auxiliaires de Philippe II. — La Savoie. — Napolitains. — Italiens. — Wallons. — Surprise d'Amiens. — Le brave capitaine Hernando Tello. — L'archiduc Albert. — Amiens au pouvoir de Henri IV.

31.

CHAPITRE CXI.

(Pages 17 à 56.)

NÉGOCIATIONS POUR LA PAIX. — TRAITÉ DE VERVINS.

1597—1598.

Besoin de la paix. — Intervention du Pape. — Du cardinal-archiduc. — Du général des cordeliers. — Instructions de Henri IV à son ambassadeur. — Refroidissement avec Élisabeth. — Henri IV à la reine d'Angleterre. — Négociation auprès de Philippe II. — Henri IV décidé à la paix. — Efforts des négociateurs. — Conférences. — Clauses du traité de Vervins. — Exécution de ce traité en Picardie. — En Bretagne. — Négociations avec les États-Généraux de Hollande. — Justifications en Angleterre.

CHAPITRE CXII.

(Pages 57 à 83.)

LE PARTI HUGUENOT. — TRANSACTION. — ÉDIT DE NANTES.

1593—1598.

Murmures du parti huguenot sur la conversion du roi. — Il entoure le duc de Bouillon et le prince de Condé. —

Organisation militaire du parti. — Refus de servir dans la guerre contre l'Espagne. — Commission pour l'édit de Nantes. — Travaux. — Édit de Nantes.

CHAPITRE CXIII.

(Pages 84 à 100.)

ADMINISTRATION DE HENRI IV.

1598 — 1610.

Conseil. — Justice. — Finances. — Intendance. — Commerce. — Métiers. — Agriculture. — Travaux publics. — Forêts. — Marais. — Voitures. — Chasse. — Duels. — Monnaies.

CHAPITRE CXIV.

(Pages 101 à 117.)

SYSTÈME FINANCIER DE SULLY.

1598 — 1610.

Aperçu général du système financier. — Ressources du trésor. — Augmentation de l'impôt. — Remise à quelques provinces. — Organisation de la comptabilité. — Résumé du système. — Aliénation du domaine royal. — Taille. — Gabelle.

CHAPITRE CXV.

(Pages 118 à 155.)

COUR DE HENRI IV.

1598—1610.

Caractère du roi. — Sa correspondance. — Politique de ses lettres. — Ses maîtresses. — Gabrielle d'Estrées. — Mademoiselle d'Antragues. — Les grandes familles. — Partis à la cour. — Plaisirs. — Fêtes. — Dissipations. — Mariage de Henri et de Marie de Médicis. — Mœurs de cour.

CHAPITRE CXVI.

(Pages 156 à 189.)

DIPLOMATIE DE HENRI IV.

1598—1610.

Ambassades. — Le pape. — Italie. — Venise. — Empire. — Angleterre. — Espagne. — Suisse. — Hollande. — Turquie. — Esprit des relations extérieures.

CHAPITRE CXVII.

(Pages 190 à 245.)

SITUATION DES PARTIS. — GUERRE DE SAVOIE. — PROCÈS DU MARÉCHAL BIRON.

1602.

Le parti royaliste. — Biron. — Mécontentemens. — Intrigues de l'Espagne. — De la Savoie. — Guerre contre le duc de Savoie. — Parti huguenot. — Le duc de Bouillon. — Arrestation de Biron. — Le maréchal à la Bastille. — Procès. — Motif de la sévérité de Henri IV. — Condamnation. — Exécution à mort.

CHAPITRE CXVIII.

(Pages 246 à 272.)

ÉTAT DE L'OPINION. — CONCESSIONS AUX CATHOLIQUES. — PRISE D'ARMES DU DUC DE BOUILLON.

1604.

Aspect de Paris. — Mécontentemens contre le roi. — Tristesse des populations. — Lutte avec l'Hôtel-de-Ville. — Mesures catholiques. — Retour des Jésuites.

— Pouvoir des Jacobins. — Conjuration du duc de Bouillon. — Correspondance avec Henri IV. — Prise de Sedan. — Arrangement avec le parti huguenot.

CHAPITRE CXIX.

(Pages 273 à 296.)

PRÉPARATIFS DE GUERRE. — IDÉES DE HENRI IV SUR UN REMANIEMENT DE L'EUROPE.

1608—1610.

Accroissement des griefs. — Besoin de guerre. — Projet européen de Henri IV. — Fuite du prince de Condé. — Menées de l'Espagne. — Pamphlets pour la guerre. — Dépêches des ambassadeurs espagnols. — Plan de campagne.

CHAPITRE CXX.

(Pages 297 à 324.)

DERNIERS JOURS ET ASSASSINAT DE HENRI IV.

1610.

Préparatifs du départ du roi. — Couronnement de la reine. — Henri IV est assassiné — Circonstances de l'attentat.

État de l'opinion. — Dépêche des ambassadeurs espagnols. — Écrits sur la mort du roi. — Accusation contre la marquise de Verneuil.

RÉSUMÉ.

(Pages 325 à 363.)

§ I.

(Pages 329 à 342.)

PÉRIODE D'ACTION. — LA RÉFORME.

Caractère des écoles diverses de la réforme. — Luthéranisme. — Calvinisme. — Anabaptistes. — Anglicans. — Effets sur le principe du gouvernement. — Monarchie. — République. — Système politique, né de la réforme. — États nouveaux. — Principe commun à toutes les écoles. — Examen. — École politique de la réforme. — Controverses. — Principe territorial. — Philosophie morale.

§ II.

(Pages 343 à 355.)

RÉACTION. — LA LIGUE.

La société catholique. — Son organisation. — Résistance. — Inquisition. — Ordres religieux. — Les jésuites. —

Parallèle de Loyola et de Luther. — Réformation pieuse des ordres. — Ardeur des sciences. — Bénédictins. — Esprit territorial de la ligue. — Provinces. — Municipalités. — Doctrines. — Prédications. — Liberté. — Régicide. — Mouvement des opinions par la ligue.

§ III.

(Pages 356 à 363.)

TRANSACTION. — LE RÈGNE DE HENRI IV.

Tiers parti. — École philosophique d'Erasme. — École parlementaire. — Réformation modérée. — Église gallicane. Jansénisme. — Doctrines du tiers parti. — Influence des négociations. — Triomphe du tiers parti par Henri IV.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

00037941

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016